Tome XXV, Nos 1 et 2 | Janvier-Février 1931

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE



PARIS
Chez le Secrétaire général
3, Avenue Victoria (IVe)
1931

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Fondée en 1902

Extrait des Statuts et du Règlement

La Société comprend des Membres honoraires, des Membres perpétuels, des Membres donateurs et des Membres actifs.

Est membre perpétuel celui qui a versé une somme *d'au moins trois cent cinquante francs.*

Est Membre donateur celui qui a versé une somme *d'au moins six cents francs*. Il fait de droit partie du Conseil.

Pour devenir Membre actif, il suffit d'être élu, après présentation par deux Membres de la Société ; de payer une cotisation annuelle de 25 francs.

La Société tient ses séances *le premier samedi de chaque mois*, à 5 heures, au foyer des Professeurs de la Faculté de Médecine, sauf pendant les mois d'août et de septembre.

Elle publie un *Bulletin* qui est adressé à tous les Membres, sauf le cas de non-paiement de cotisation.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

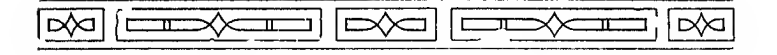
Tome XXV — Année 1931



PARIS

Chez le Secrétaire général

3, Avenue Victoria, 3



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 10 *janvier* 1931.

Présidence de M. le Dr Barbillion.

Etaient présents : MM. Avalon, Brodier, Boulanger, Dardel, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Génot, Hahn, Laignel-Lavastine, Mousson-Lanauze, Mauclaire, Menetrier, Neveu, Regnault, Sieur, Terson, Tersian, Trenel.

Excusés : Le Gendre, Rouvillois.

Candidats présentés :

Mlle Lipinska, chez Mme Lemaire, 10, rue du Dragon, par MM. Laignel-Lavastine et Barbillion.

M. Godlewski (Dr Henri), 14, rue Théodule-Ribot, 17e, par les mêmes.

M. Godlewski (Guy), 14, rue Théodule-Ribot, 17e, par les mêmes.

Compte financier. — M. le Trésorier rend compte de la gestion financière pour l'exercice 1930, les dépenses se sont élevées à 10.700 fr. et les recettes à 11.042 fr.; selon l'usage, MM. Brodier et Dardel sont désignés pour examiner les comptes du trésorier.

Bibliothèque et Musée. — M. R. Neveu, archiviste de la Société, présente un rapport sur la gestion de la bibliothèque et du Musée pour l'année 1930.

Don au Musée.—M.Mousson-Lanauze fait don d'une sangsue mécanique employée il y a une centaine d'années lorsqu'il y avait pénurie de sangsues vivantes.

Communications. — M. le Dr Mauclaire présente et commente un tableau représentant la maladrerie d'Origny-Sainte-Benoîte (Aisne).

M. le Pr Menetrier lit son travail sur l'enseignement de l'Histoire de la Médecine à l'Ecole de Santé et à la Faculté de Médecine de Paris. Cet historique de la chaire qu'il occupe avec tant de compétence et de distinction sera publié *in extenso* dans le Bulletin.

Séance du 7 *Février* 1931.

Présidence de M. le Dr Barbillion.

Etaient présents : Me Metzger, MM. Avalon, Brodier, Barbé, Boulanger, Dardel, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Guelliot,

Godlewski, Hervé, Lemay, Le Gendre, Mauclaire, Menetrier, Molinery, A. Mieli, Neveu.

Comptes. — MM. Brodier et Dardel désignés comme censeurs des comptes à la dernière séance apportent le résultat de leur mission : des félicitations unanimes sont adressées à MM. Boulanger et Génot, trésorier et trésorier-adjoint pour la gestion des finances de la Société.

Présentation d'ouvrages. — M. le Dr Laignel-Lavastine présente l'Histoire de la Médecine de M. le Pr Castiglioni de l'Université de Padoue, dont le compte-rendu figure d'autre part, et la réédition de l'histoire illustrée de l'urologie du regretté Dr Desnos.

M. Menetrier offre son éloge de Jaccoud prononcé à l'Académie de médecine.

Candidats présentés :

MM. Genty (Dr Maurice), Bibliothécaire de l'Académie de Médecine, 16, rue Bonaparte (6e), présenté par MM. Menetrier et Le Gendre.

Lotte (Dr), rue Kaïd Bey, Port Saïd (Egypte), par MM. Laignel-Lavastine et Barbillion.

Communication. — M. le Dr Le Gendre résume son important travail sur *A. de Haller, homme de lettres* qu'il présente sous le triple aspect de poète préromantique, de satirique moraliste et de théologien calviniste ; il étudie ensuite ses opinions et son caractère d'après ses poèmes, sa correspondance et son Journal, après avoir esquissé sa biographie, et rappelé la grande découverte inséparable de son nom, la distinction de l'irritabilité des tissus et de la sensibilité proprement dite. M. le Dr Le Gendre s'étend surtout sur les poésies du grand biologiste, et sur son œuvre littéraire d'une valeur incontestable. Son travail peut être considéré comme une contribution importante aux recherches des origines du romantisme, qui sont à l'heure actuelle l'objet d'études particulièrement passionnantes. Haller n'est pas moins intéressant à étudier comme polémiste religieux : c'est un véritable théologien dont les ancêtres sont des protestants militants depuis le XVe siècle et sa correspondance avec Ch. Bonnet est à ce point de vue pleine d'enseignements et de révélations curieuses.

Comment l'Europe, au Moyen Age, se protégea contre la Lèpre

Rapport présenté au VIII[e] *Congrès International d'Histoire de la Médecine* (Rome, 22-27 septembre 1930)

par **E. JEANSELME,** de Paris (*a*)

I

Quel pouvait être le nombre des léproseries et des lépreux en Europe au moyen âge ?

Pour être en droit d'affirmer la valeur prophylactique des mesures prises, au moyen âge, contre la lèpre, il est nécessaire d'avoir acquis, tout d'abord, des notions précises sur l'étendue et l'intensité du fléau parvenu à sa période d'acmé.

Craignant que cette étude préalable ne donne trop d'ampleur à ce rapport, je me bornerai à faire un exposé succinct de cette question (*b*).

Les chiffres exacts que nous possédons sur la densité de la lèpre, avant et après les Croisades, sont

(*a*) Les lettres minuscules en italique indiquent les notes mises au bas des pages ; les chiffres arabes, en caractères gras, renvoient aux *Pièces justificatives* rassemblées à la fin du rapport.

(*b*) Le lecteur que ce sujet intéresserait particulièrement pourra se reporter à une communication que je me propose de faire prochainement à la Société française d'Histoire de la Médecine. Elle aura pour titre : *Quelle fut l'Origine, la Marche et la Puissance de l'endémie lépreuse en Europe depuis son apparition jusqu'à son déclin ?*

fort rares. L'un des documents les plus importants sur le nombre des léproseries en France est le testament de Louis VIII (1226). Nous donnons et léguons, dit-il, cent *solidi* à chacune des deux mille léproseries [du royaume], soit une somme de dix mille livres (*a*), Comme la superficie de la France était alors moitié moindre qu'aujourd'hui, Labourt évalue à quatre mille le nombre des maladreries dispersées, au XIII[e] siècle, sur un territoire égal à l'étendue de la France actuelle (*b*). Il est vrai qu'un *Estat des maladreries de la monarchie françoise*, vers la même époque, donne une estimation beaucoup moins élevée. D'après ce document, le total des léproseries n'aurait été alors que de 1502 (*c*). Mais, très certainement, ce relevé ne comprend que les maladreries officielles de fondation royale, seigneuriale, communales et ecclésiastiques. Il ne fait pas mention des petites léproseries de campagne établies aux abords des villages.

Au surplus, de nombreuses causes d'erreur viennent fausser les calculs :

1° Tout d'abord, beaucoup de léproseries resteront à jamais inconnues, parce que les pièces d'archives qui constatent leur existence sont détruites.

2° Les renseignements statistiques contenus dans les comptes d'une léproserie ou de la commune qu'elle dessert, concernent l'effectif global de l'établissement, en un mot toutes les bouches à nourrir, sans discrimination entre les sains et les ladres. Or ces derniers n'étaient souvent qu'en proportion minime.

(*a*) *Recueil des historiens de France*, tome XVII, 310, art. 13 : Donamus et legamus duobus millibus domorum leprosorum decem millia librarum, videlicet cuilibet earum centum solidos.

(*b*) L. A. Labourt, *Rech. sur l'origine des Ladreries, Maladreries et Léproseries*, Paris, 1854.

(*c*) Duliscourt, *Les lépreux au moyen âge*. Thèse de Doct. en Méd., Bordeaux, 1906. — H. Fay (*Histoire de la lèpre en France. Lépreux et Cagots du Sud-Ouest*, Paris, in-8°, 1910) estime qu'il y avait en France, au XIII[e] siècle, 15 à 20 000 lépreux séquestré sur un total de 100.000 ?

3° Suivant les temps, on usait de plus ou moins de rigueur à l'égard des malades. En période d'accalmie de la lèpre, les ladres libres ou les internés en rupture de ban étaient nombreux ; mais quand la panique s'emparait du peuple, celui-ci exigeait qu'ils fussent tous incarcérés sans exception.

4° De même les mesures prises à l'égard des lépreux étaient loin d'être aussi sévères dans tous les pays. Au *leper-house* de Greenside, près d'Edimbourg, un gibet était dressé pour rappeler aux ladres qu'ils étaient passible de la hart s'ils contrevenaient aux règlements. En revanche, si grande était la tolérance envers les cagots ou ladres blancs, en Béarn, qu'on leur permettait de constituer des villages où ils jouissaient de la plus grande liberté.

5° Si l'on en juge par le nombre des maladreries, qui est en rapport étroit avec le taux des lépreux, l'endémie n'était pas uniformément répartie. En Angleterre, par exemple, tandis que l'on compte 18 à 20 *lazar-houses* dans la région de Norfolk, il n'en a existé qu'un seul, édifié très tardivement d'ailleurs (en 1591), aux environs d'Edimbourg.

6° Alors que la lèpre sévissait le long des routes suivies par les pèlerins, les croisés et les marchands venant de Syrie et de Palestine, elle respectait les localités peu accessibles, telles que la ville de Comacchio perdue dans les marais.

7° Enfin, sur le nombre des ladres-passants, errant dans les campagnes, vivant de maraude et d'aumônes, nous ne possédons aucune donnée certaine.

« Il faut donc renoncer à exprimer par des chiffres la puissance de l'endémie lépreuse au moyen âge. Cette apparente rigueur serait inexacte. Mais quelque défectueuse que soit notre enquête, il s'en dégage une notion très nette, celle du grand effort que nos ancêtres ont déployé pour maîtriser le fléau (*a*) ».

(*a*) E. Jeanselme, Quelle fut l'Origine, la Marche et la Puissance de l'endémie lépreuse en Europe.

II

La croyance populaire à la contagion et à l'hérédité de la lèpre est générale au moyen âge

« Chaque fois que le terrible fléau s'est abattu sur une population encore à demi barbare, elle y a fait un si grand nombre de victimes, grâce aux circonstances adjuvantes, telles que la misère et la promiscuité, que la croyance en la contagion s'est imposée avec le caractère irrésistible de l'évidence et a provoqué l'application instinctive des mesures propres à enrayer le mal » (*a*).

A toutes époques, l'isolement a été la suprême ressource. Déjà, au temps d'Arétés (*b*) et de Galien (*c*) les hommes opposaient à la lèpre les moyens de défense qui sont encore en usage aujourd'hui parmi les indigènes (*d*). Nos ancêtres du moyen âge se sont comportés de même à l'égard des lépreux.

(*a*) E. Jeanselme, in Munuel de Médecine de G.-M. Debove et Ch. Achard, Paris, 1897, t. IX, p. 304.

(*b*) Vivre avee eux et prendre ses repas daus leur compugnic est aussi dangereux, dit Arétée, qae d'entrer en relation avee des pestiférés. Car l'infection se transmet facilemeot par l'air inspiré dans une atmosphère commune. Menacé d'nn tel péril, poursuit le même aateur, qui ne les fuirait alors même qu'il serait le père, le fils, le frère [de la victime] ? Aussi, beaucoup de parents exposent sur les montagnes ou duns des régions inhabitées les proches qui leur sont chers. Quelques-uns subviennent pour un temps à l'entretien de ces mulheureux. D'uutres se comportent d'une façon différente ; ils les abandonnent sans ressources pour que la faim les en délivre. — Arétée, *De causis et signis diturn. morb.*, lib. II, édit., Gottl. Kühn, t. XXIV, Leipzig, 1828, p. 183.

(*c*) Les détails que donne Galien sur lu vie matérielle et morale de ces malades sont d'autuut plus précieux qu'il raeoote ce qa'il a vu lui-même dans sa jeunesse aux environs de Pergame. Uo homme, dit-il, atteint d'éléphantiasis, continua de vivre dans la compagnie de ses cumarades jusqu'au jour où l'un de nous fnt contaminé. A ce momeut, il exhalait déjà une odeur fétide et son aspect était hideux. On lui construisit doue une hutte proche du village, sur le sommet de la colline près d'une source et, chaque joar, on lui apportait la ration d'aliments nécessaires pour entretenir sa vie. — Galien, *de simplicium medicamentorum temperamentis ac facultatibus*, lib. XI, édit. Gottl. Kühn, Leipzig, t. XII, 1826, p. 312.

(*d*) Il y a quelque trente ans, en cours d'une mission d'étude en Extrême-Orient (1899 1900), j'ai pu observer le mode d'isolement que certains villages indo-chinois imposaient à leurs lépreux. Ils les reléguaient dans

Témoins des ravages exercés par le fléau, les hommes du moyen âge évitent tout contact direct ou indirect avec les ladres.

Reconnaître la lèpre chez quelqu'un équivaut à prononcer contre lui une sentence de mort. De ce mal, on disait autrefois en pays breton : « Troussez-vous et pliez votre dernier bagage, car elle est dangereuse et félorine ! » (*a*).

Si grande était la crainte inspirée par la lèpre à l'époque carolingienne, que les empereurs d'Occident et les princes avaient l'habitude d'ajouter à leurs édits ou à leurs testaments, pour leur donner plus de poids, une phrase de style contenant à l'adresse de ceux qui trangresseraient leurs volontés, les menaces les plus terribles, entre autres celle d'être déchiré par la lèpre vengeresse (**1**).

Et, au temps des Croisades, lorsque le pieux roi saint Louis demande au sire de Joinville ce qu'il aimerait le mieux, ou d'être ladre, ou d'avoir commis un péché mortel, le vaillant chevalier n'hésite pas à répondre qu'il préférerait en avoir fait trente que d'être meseau (*b*).

Le peuple ne redoutait pas moins l'hérédité que la contagion de la lèpre, car il avait remarqué que, dans le milieu familial, les enfants issus de parents lépreux étaient rarement épargnés.

Quand l'intervention de ces deux causes majeures n'apparaît pas d'une façon évidente, le vulgaire et même les chirurgiens invoquent des causes imaginaires : tels, un régime défectueux, l'abus du pois-

des paillottes, à quelque distance de l'agglomération, dans un endroi peu accessible, dans la jungle ou sur la lisière d'un bois. Chaque jour, un parent du lépreux ou un habitant du village déposait la portion alimentaire au lieu convenu, puis, quand il s'était retiré, le relégué venait la prendre. Défense lui était faite de pénétrer dans le village.

(*a* G. Halgan, *Les léproseries au pays de Nantes et de Vannes*.

(*b*) Jean, sire de Joinville, *Histoire de saint Louis*, édit. Natalis de Wailly, 27, p. 14 : Or vous demant-je, fist-il, lequel vous vous ameriés miex, ou que vous fussiés mesiaus, ou que vous eussiés fait un pechié mortel ? Et je, qui onques ne li menti, li respondi que je en ameroie miex avoir fait trente que estre mesiaus.

son par exemple, l'habitat sous un climat humide et froid et même, en cas de lèpre présumée héréditaire, la conception pendant la période menstruelle (*a*).

III

La lèpre frappe toutes les conditions sociales.

La hantise du fléau n'était que trop justifiée La classe des humbles était la plus éprouvée. Parmi les suspects qui comparaissent devant le jury d'Arras, au commencement du XVI[e] siècle, il y a, d'après les certificats de visite dépouillés par le chanoine Delamotte (*b*), des bouchers, brasseurs, cabaretiers, boulangers, parmentiers (tailleurs d'habits), échoppiers et marchands de chevaux, des religieux et religieuses, des soldats, une « femme de vie » et jusqu'à l'hôtesse qui « tenoit baings et estuves à filles publiques ». Vers la fin du XVI[e] siècle, en Ecosse, sur la liste des suspects soumis à la visite par ordre des magistrats de Glasgow, on trouve 1 brasseur (*maltman*), et parmi les ladres internés au Leper Hospital de Glasgow situé à Brigend : 1 savetier (*cordener*), 2 tailleurs d'habits (*tailzeour*), 1 chaudronnier (*tinclar*) (*c*). On conçoit combien ces ladres, exerçant pour la plupart des professions qui les mettaient en contact étroit et continu avec la population saine, pouvaient favoriser l'extension de la lèpre.

Le mal ne se cantonne point parmi les artisans, les vilains et les serfs. Il n'épargne pas toujours ceux qui vivent dans l'aisance. Bourgeois, nobles et clercs sont atteints en assez grand nombre, en France et en

(*a*) Parfois même la lèpre est attribuée à une cause surnaturelle. Elle peut être un châtiment que le courroux divin inflige au pécheur, une épreuve qu'il fait subir au juste pour apprécier sa constance, une grâce qu'il confère à l'élu pour le soustraire aux obligations mondaines. — De ces divers facteurs étiologiques, vrais ou faux, la contagion et l'hérédité étaient évidemment les seuls qui pouvaient donner lieu à des mesures de prophylaxie publique.

(*b*) G. Delamotte, *L'épreuve des ladres en Artois et en Boulonnais au* XIV[e] *et au* XV[e] *siècle*, Saint-Omer, s. d. [1929], pp. 39-41.

(*c*) James Y. Simpson, *The Edinburgh medic. and surgic. Journ*, t. 57, 1842, p. 395.

Grande-Bretagne, pour que des établissements leur soient spécialement destinés (*a*).

Parfois même, la lèpre fait des victimes parmi les princes les plus illustres et les hauts dignitaires de l'Eglise. Il me suffira de citer : Raoul, comte de Vermandois, qui mourut de la lèpre en 1168; — Hartmann, élu abbé de Kempten en 1302, qui devint ladre et mourut après avoir fait appel aux médecins les plus réputés (*b*); — l'archevêque Andreas Sunesön, successeur d'Absalon (*c*) et Seierus, abbé de Schwarzach (*d*) qui furent contraints de résigner leurs fonctions sacerdotales parce qu'ils étaient atteints de la lèpre (*e*).

IV

L'esprit de charité qui anime les populations à l'égard des ladres peut faire place aux persécutions.

Durant tout le moyen âge, deux tendances opposées se font jour et s'affrontent pour ainsi dire : l'esprit d'abnégation, de charité et d'assistance à l'égard des ladres, le sentiment de légitime défense suggéré par l'égoïsme et la crainte trop justifiée de la contamination. De ces deux courants contraires, le premier

(*a*) Telle l'aristocratique léproserie de Noyon, en France, où les malades n'étaient admis qu'après avoir versé à la communauté une riche redevance; tels aussi, en Angleterre, le *leper house* de Saint-Lawrence, près de Canterbury, et d'après TANNER (*Notitia Monastica*, p. 211), celui de Saint-Bartholomew, à Chatam, tous deux spécialement affectés au clergé.

(*b*) BRUSCHIUS, *Chronol. monaster. Germaniae praecipuorum*, Sulzbachi, 1682, p. 113.

(*c*) HVIDFELTS *Bispekrönike*, p. 57, d'après DANIELSSEN et BOECK, *Traite de la Spedalskhed*, Paris, 1848, p. 98.

(*d*) *Ibid*, p. 529.

(*e*) Entre autres personnages de marque qui auraient succombé à la lèpre, on cite encore : en France, Gervin, abbé de Saint-Riquier (+ 1075) et Thibaut VI, comte de Chartres (+ 1218); — en Ecosse, saint Fiacre (saint Fithulk), fils présumé d'Eugène IV (+ 665?) et Robert Bruce (+ 1329); — en Angleterre, les rois Henri III et Henri IV, Constance, duchesse de Bretagne (+ 1201) et un des fils de Robert Blanchemains, comte de Leicester; — en Allemagne, Friedrich, abbé de Weibenstepban; — en Norvège, les rois Magnus II (+ 1069) et Aügvald de Rogulant. Mais ces assertions sont trop incertaines pour qu'on puisse en faire état

inspire ces âmes d'élite qui consacrent leur vie au soulagement des lépreux, telles Sainte-Odile, Sainte-Edvige, Sainte-Ildegard, Sainte-Catherine de Sienne, Sainte-Elisabeth comtesse de Thuringe, Saint-François d'Assise... qui se sont acquis une légitime renommée et le droit au respect, pour avoir servi la cause de l'humanité (*a*). L'autre courant est représenté par les pouvoirs publics, conscients du danger que le terrible mal fait courir à la population saine. Les mesures de sauvegarde qu'ils prennent, uniformes dans leur ensemble, mais variables dans le détail suivant les temps et les lieux, sont tempérées par la pitié lorsque l'endémie est bénigne, mais elles sont appliquées avec rigueur, même avec cruauté, lorsque le fléau redouble de violence et qu'un vent de panique souffle parmi le peuple (*b*).

V

LÉGISLATION

Des dispositions qui régissent la lèpre dans les coutumes germaniques, anglo-saxonnes et scandinaves.

Ces anciennes coutumes dont la rédaction s'échelonne du ve au xiiie siècle, contiennent un certain nombre de dispositions touchant le statut personnel et le statut réel des ladres.

(*a*) Certains d'entre eux poussaient l'esprit de mortification jusqu'à recevoir les ladres dans leur couche (Grégoire le Grand, Bruno archevêque de Toul, plus tard Léon IX), à manger avec eux à la même écuelle (François d'Assise), à se plonger dans le bain qu'ils venaient de quitter (Saint-Riquier, abbé de Ponthieu), à baiser leur face et leurs membres couverts de sanie purulente (Saint Martin, Sainte Radegonde abbesse de Sainte-Croix, Robert Ier et Saint Louis rois de France, Mathilde femme d'Henri Ier d'Angleterre et sœur de David roi d'Ecosse...

(*b*) Dans cette lutte entreprise contre la lèpre, le médecin n'a aucune part au moyen âge, même à titre consultatif et c'est assez tardivement qu'il est appelé à siéger dans les jurys d'examen en qualité d'agent technique.

Dans l'Edit de Rothari, roi des Lombards (643), il n'y a de place que pour les mesures répressives. Le lépreux est frappé de mort civile et c'est à peine si la loi lui accorde le droit de prélever sur ses biens, sa vie durant, le strict nécessaire pour suffire à son entretien. « Celui qui devient lépreux, dit cette loi sans pitié, si le fait est établi par jugement ou commune renommée, sera expulsé de la cité et de sa maison; il habitera seul, il n'aura pas la faculté d'aliéner ses biens ou de les donner à quiconque, parce que du jour où il a été expulsé de sa maison, il est tenu pour mort. Toutefois, tant qu'il vivra, il sera entretenu sur ses biens, en égard à ses revenus » (**2**).

La lèpre, dans le même Edit lombard, figure parmi les tares qui autorisent le futur mari à rompre les fiançailles : « S'il arrive qu'après avoir été fiancée, une fille ou une femme devienne lépreuse, démoniaque ou aveugle des deux yeux, que le fiancé reprenne ses biens, qu'il ne soit pas contraint de la prendre pour épouse malgré lui et que, pour ce fait, il ne soit pas cité en justice, parce qu'il ne l'a pas répudiée par sa faute, mais parce que le péché qui a provoqué la maladie est flagrant (*a*) » (**3**).

La coutume des Bavarois, rédigée vers 748, établit le principe qu'une vente est immuable, sauf toutefois le cas où le vendeur a célé une tare de l'animal ou de l'esclave vendu : telle que la cécité, la hernie, l'épilepsie ou la lèpre (**4**).

D'après les lois Welshes d'Howel le bon (x[e] siècle), le fils d'un lépreux est exclu de l'héritage paternel, s'il est né après que son père est entré dans un *lazar house*, « parce que Dieu a séparé le lépreux de toute sa parenté d'ici-bas » (*b*).

(*a*) A cette époque, la lèpre est considérée comme pouvant être la punition d'une faute.

(*b*) Ancient Laws and Instit. of Wales, Londres 1841, in-fol. *Welsh Laws*, Book X. ch. VII, art. 19, p. 556 : ...because God has separated him from wordly kin.

Un fils lépreux n'hérite pas de son père, « parce que celui-ci n'est pas de ce monde » (*a*).

Une femme dont le mari devient lépreux peut quitter son mari et garder néanmoins sa dot (*b*).

Un lépreux qui abandonne la vie séculière doit à son seigneur la redevance (*ebedyn*) que paie au suzerain l'héritier du vassal défunt (*c*).

Le lépreux séparé du monde est déchu du droit de plaider (*d*); il ne peut pas être investi d'une fonction judiciaire (*e*); une personne qui remplit le rôle de caution n'est plus responsable en droit dès qu'elle devient lépreuse, et son fils n'est pas tenu au lieu et place de son père (*f*).

A un lépreux, il n'est pas dû une indemnité pour outrage (*saraad*); toutefois, celui qui le maltraitera ou causera un dommage [matériel?] à sa personne ou à ses biens sera condamné à l'indemnité imposée aux coupables (*dirwy*) (*g*). Il semble que le code fasse ici une distinction entre le préjudice moral qui reste impuni et le préjudice matériel qui tombe sous le coup de la loi.

Le parent du meurtrier ou de la victime, s'il est lépreux, ne paie, ni ne reçoit aucune part de la composition pour l'homicide (*galanas*). Aucune représaille ne pourra être exercée contre lui pour [obtenir] la composition. Il n'est pas tenu de venger un parent qui a été tué et il ne peut être contraint par aucun

(*a*) Ibid., Book XI, ch. IV, art. 17, pp. 602-603 : ..the reason for excluding the leper is, that he is not of the world.

(*b*) Ibid., *The Venedotian Code*, Book II, ch. I, art. 10, p. 39 : Shoud her husband be leprous, ...if... she leave her husband, she is to have the whole of her property.

(*c*) Ibid., *Leges Walice*, lib. II, cap. XXII, art. IX, p. 797 : Leprosi cum seculum dimittunt, ebedyn dare debent dominis suis.

(*d*) Ibid., *Welsh Laws*, book XIV, ch. XLVI, art. 24 : A leper cannot be a pleader.

(*e*) Ibid., *Welsh Laws*, book XIII, ch. II, art. 214 : Three persons who are not to be invested with judicial function : an inefficient person, as one that is deaf, or blind, or maimed, or leprous, or insane, or mute, or who has a natural impediment of speech...

(*f*) Ibid., *Welsh Laws*, book IV, ch. IV, art. 18.

(*g*) Ibid., *Welsh Laws*, book XIII. ch. II, art. 112, p. 656.

moyen à payer ou à recevoir quoi que ce soit sur le montant de la composition (*a*).

En Irlande, la loi prend le lépreux sous sa protection : Possession d'une terre ne peut être revendiquée contre un faible d'esprit, un lépreux, un ignorant ou un prodigue (*b*) ».

D'après Armauer Hansen et H. P. Lie, la lèpre est mentionnée dans deux très anciennes lois norvégiennes, celle de Gulathing et celle de Borgarthing. La première était en vigueur dans le sud-ouest et la seconde dans le sud-est de la Norvège. Certaines parties de la Gulathing remontent au temps de Haakon le bon (935-961), d'autres en plus grand nombre semblent avoir été écrites par Olav le Saint (1015-1030). Dans cette loi, il est dit que les *likpráir men* étaient exemptés du service militaire (*c*).

D'après la vieille loi de Gulathing (ch. v.) disent A. Hansen et P. Lie, « les fiançailles peuvent être rompues si l'un des participants est atteint de lèpre ». Ces mêmes auteurs ajoutent que les fiançailles étaient alors sanctionnées par des décisions juridiques et des obligations qui correspondaient plus au mariage actuel qu'aux fiançailles et ils croient pouvoir conclure que la lèpre était une cause de divorce (*d*).

(*a*) Ibid., *The Dimetian Code*, Book II, ch. I, art. 32, p. 200.

(*b*) Anc. Laws of Ireland, Dublin et Londres, 1879, in-8°, vol. IV, p. 271 : Possession of land shall not be sued upon imbeciles, or lepers, or ignorant or unwary persons.

(*c*) G. Armauer Hansen et H. P. Lie, Die Geschichte der Lepra in Norwegen. II. Lepra-Konf (16-19 août 1909), Bergen, p. 52. — Je n'ai pu retrouver cette disposition dans l'édition que j'ai consultée Magnus Konongs Laga-Beters, *Gula-Things-Laug, Regis* Magni, *Legum reformatoris sive Jus commune norvegicum cum interpretatione Latina et Danica*, etc., Havniæ, in-4° 1817. Magnus VII, dit Lagaböte [le Législateur] réforma les loisen 1274. Peut-être l'exemption du service militaire qui existait primitivement a-t-elle été abrogée dans la suite ?

(*d*) La loi de Borgarthing dont la partie qui subsiste remonte en grande partie au xie siècle contient une énumération dans laquelle le mot *hörundfall* est associée aux mots « folie » et « épilepsie ». Selon toute vraisemblance le mot *körundfall* (de *hörund* = chair et *fall* = tomber) doit être rapproché de l'islandais : *holdsveiki*, mot qui signifie « lèpre » (*hold* = chair, *veikr* = molle, débile.

Les autres lois scandinaves ne semblent faire aucune allusion à la lèpre (*a*).

VI

Des mesures légales prises en Occident par l'Eglise et la Royauté à l'égard des lépreux aux périodes mérovingienne et carolingienne.

Pendant que les envahisseurs organisent leur conquête, la règlementation de la lèpre se poursuit grâce à l'étroite collaboration des pouvoirs spirituel et temporel. Pour ainsi dire toujours, l'Eglise et la Royauté restent en plein accord. Parfois même, certains articles des Capitulaires des rois francs se bornent à reproduire les canons des Conciles concernant la lèpre (*b*). La loi, désormais adoucie par les progrès de l'esprit de charité, devient plus pitoyable envers les ladres, elle s'intéresse à leur sort, sans négliger toutefois la protection de la population saine.

Un premier ordre de questions s'impose à l'attention du législateur : *le lépreux a-t-il le droit de se marier ? la lèpre survenant chez l'un des conjoints, au cours du mariage, entraîne-t-elle sa dissolution ?*

A ces questions, les réponses furent diverses suivant les temps. A la fin du IVe siècle, le pape saint Sirice prescrit la séparation des époux lorsqu'un homme sain s'est marié à une lépreuse, ou à une femme qui le devient dans la suite, afin que, de leur union, ne naissent point des enfants contaminés (*c*).

(*a*) J'ai consulté, outre les textes déja mentionnés : C. J. Schlyter, *Corpus Juris Sueo-Gotorum Antiqui*, Loi danoise de Scanie, vol. IX, 1859. — Beauchet, *Loi de Vestrogothie*, Paris, 1894, 1 vol. in-8o. — Beauchet, *Loi d'Upland*, Paris, 1908, 1 vol. in-8o. — Karl Schildener, *Guta-Lagh, das ist : Der Insel Gothland altes Rechtbuch*. Texte original et, en regard, une vieille traduction allemande et une traduction moderne, Greifswald, 1818. — Eckenberger (Blasius), *Das justsche Lowe* par N. Falk, Altona, in-4o, 1819.

(*b*) Cf. Concile de Clermont et Capitulaire de Pépin le Bref (757).

(*c*) In epistola Siricii Papae ad Genesium Episcopum cap. XII. Si sanus vir leprosam duxerit uxorem aut postmodum ei supervenerit lepra separentur ne concepti filii lepra maculentur. Fas namque est ut mundus ad mundam jungatur. — Mansi, *Sacror. Concilior. nova et ampliss. col-*

En 757, sur l'initiative du roi Pépin le Bref, se réunit à Compiègne un concile qui fut présidé par l'évêque George et le sacellaire Jean, légats du Saint-Siège. Ce concile autorise un lépreux, marié à une femme saine, à lui permettre de s'unir à un homme si elle y consent. Pareillement une lépreuse peut accorder la même licence à son mari (*a*). Il est vraisemblable que cette décision, peu conforme à la doctrine de l'Eglise relative à l'indissolulibité du mariage, fut dictée par le roi dont le pape était alors l'hôte et l'obligé (*b*).

Le troisième concile de Latran (1179) dispose 1° qu'une femme atteinte de lèpre ou de toute autre infirmité grave ne doit pas être séparée de son mari, 2° que si des lépreux ne veulent pas vivre dans la continence et trouvent une femme qui consent à se remarier avec eux, il leur est loisible de contracter mariage; 3° que le lépreux peut exiger le *debitum carnale* de sa femme saine (**5**).

Une légende des temps mérovingiens tend à prouver que la lèpre était alors une cause de rupture des fiançailles. La vierge Eunymie, fille de Clôtaire II et

Eccl., t. III, Florence, 1759, in-fol., col. 676. Decreta alia, Siricio Papae adscripta, ex veteri Codice quondam Herovalio, nunc vero Germunensi eruit, Pater Coustant. Tit. LIV.

(*a*) Si vir leprosus mulierem habeat sanam, si vult ei douare commeatum ut accipiat virum, ipsa femina, si vult, accipiat. Similiter et vir. Stephani Baluzi, *Capit. Reg. Franc.*, Capitulare Compendiense (757), tome I, XVI, col. 184. — Au lieu de *commeatum*, on lit *comiatum* dans l'édition des *Mon. Germ. Hist.*, t. I, p. 39.

(*b*) Etienne III (ordinairement désigné sous le nom d'Etienne II, car celui-ci, mort deux jours après son élection, n'est généralement pas compté au nombre des papes) vint lui-même à la cour de Pépin en 753, pour implorer son aide contre Astolphe, roi des Lombards. Le pape, après avoir reçu du roi une réponse favorable, passa tout l'hiver à l'abbaye de Saint-Denis où il sacra Pépin, sa femme et ses enfants. Il n'est donc pas exagéré de dire qu'Etienne III était dans la main du roi franc. Il mourut le 25 avril 757. Son successeur Paul I[er] fut élu le 29 mai 757. Mansi (t. XII, col. 651 sq.) donne du Concile de Compiègne la rubrique suivante : Concilium Compendiense quod apud Compendium palatium publicum in generali populi conventu celebratum est, anno Christi DCCLVII, Pauli papæ I, Pippini regis VI, vide Baluzium Capitular., tom. I, p. 180, édit. Paris. — En somme Mansi ne reproduit pas le concile, il se borne à renvoyer à Baluze.

sœur de Dagobert I[er], demande à Dieu la faveur de devenir lépreuse pour se soustraire au mariage.

La seconde tâche qui s'impose à la vigilance des autorités civiles et ecclésiastiques chargées de prémunir la population contre le fléau de la lèpre est en quelque sorte de caractère mixte, car elle intéresse à la fois le lépreux et la société : c'est l'entretien de ces malheureuses victimes, presque toujours plongées dans le plus complet dénuement. Or, il n'y a qu'un moyen d'empêcher le lépreux d'errer dans la campagne et de s'introduire dans les villes, c'est de subvenir à ses besoins.

Déjà, le premier concile tenu à Orléans, en 511, prescrit à l'évêque de fournir le nécessaire, dans la mesure de ses moyens, aux pauvres et aux infirmes incapables de travailler de leurs mains, disposition qui comprend l'assistance aux ladres, bien que ceux-ci ne soient pas nominativement désignés (*a*).

Le V[e] grand synode d'Orléans en 549 est plus explicite : Bien que tout prêtre du Seigneur et même chaque fidèle, dit-il, puisse se charger de subvenir à l'entretien des indigents, ce soin incombe tout particulièrement à l'évêque en ce qui concerne les ladres. Dès qu'il aura connaissance qu'un habitant de son diocèse est atteint de cette maladie, il devra, sur les biens de son église, dans la mesure du possible, lui distribuer des vivres et des vêtements (*b*)...

Comme le canon 16 du premier concile d'Orléans, le cinquième canon du concile de Tours (567) est conçu en termes généraux; toutefois c'est à la ville

(*a*) Episcopus pauperibus vel infirmis, qui debilitate faciente non possunt suis manibus laborarc, victum et vestitum, in quantum possebilitas habuerit largiatur. — *Concil! Aurel.*, ann. 511, cap. XVI.

(*b*) Et licet propitio Deo omnium Domini saccrdotum vcl quorumcumque haec cura possit esse fidelium, ut aegentibus necessaria debeant ministrare, specialiter tamen de leprosis id pietatis causa convenit, ut unusquisque episcoporum, quos ingolus hanc infirmitatem incurrisse tam territorii sui quam civitatis agnoverit, dc domo ecclesiæ juxta possibilitatcm victui et vestitui necessaria subministret ut non his dcsit misericordiæ curu, quos per duram infirmitatem intolerabilis constringit inopia. — *Concilium Aurelianum*, un. 549, can. 21.

qu'il impose l'obligation de nourrir les indigents et non à l'évêque. Les prêtres des campagnes et les habitants nourriront aussi leurs pauvres afin qu'ils ne se répandent pas dans les autres villes (*a*).

D'après le concile de Lyon (583), les lépreux qui sont nés ou résident sur le territoire d'une ville doivent être entretenus par l'évêque sur les biens de l'église, afin qu'ils n'aient pas le droit d'errer à l'aventure dans les autres cités (*b*).

Les monastères, en recueillant les ladres, entrent dans les vues des conciles. Saint-Romaric, second abbé de Remiremont (VII[e] siècle), rassemble, pour les assister, quelques pauvres filles lépreuses. Il les isole dans une cellule située auprès de la communauté et il leur fait défense de vivre avec les autres religieuses (*c*). Garinus, abbé de Saint-Albans, en Angleterre, réunit un certain nombre de femmes lépreuses; il leur fait prendre le voile, leur construit un asile et leur donne une règle religieuse. Les métairies de Saint-Julien-l'Hospitalier, habitées par des lépreux étaient peu distantes de l'asile affecté aux femmes; le saint homme fixe les limites qu'elles ne devront pas franchir, il leur défend d'errer à l'aventure et fait ainsi cesser le scandale qui existait auparavant (**6**).

Assurer aux lépreux l'existence matérielle n'est pas remplir tout le devoir de charité. On ne peut leur refuser les secours de la religion. L'évêque Saint Boniface estime que les bons chrétiens atteints de lèpre peuvent participer à la communion. *Mais à la condi-*

(*a*) Ut unaquæque civitas pauperes et egenos incolas alimentis congruentibus pascat secundum vires; ut tam vicani presbyteri quam cives omnes suum pauperem pascant. Quo fiet ut ipsi pauperes per civitates alienas non vagentur. — *Concilium Turonense*, an. 567, can. 5.

(*b*) Placuit etiam universo concilio, ut uniuscujusque civitatis leprosi, qui intra territorium civitatis ipsius aut nascuntur aut videntur consistere ab episcopo ecclesiæ ipsius sufficientia alimenta et necessaria vestimenta accipiant, ut illis per alias civitates vagandi licentia denegetur. — *Concil. Ludgun.*, an. 583, can. 6.

(*c*) Denique adunatis quibusdam puellis infra monasterium seorsum non alia ex causa nisi propter earum refocillandam infirmitatem cellulam fecit. Nam frequantare vel habitare in medio congregationis prohibuit. — MABILLON, *Acta SS.*, II, p. 401, Vita Romarici, cap. 9.

tion toutefois de n'y être pas admis avec les autres fidèles. Et il ajoutait même : Si une maladie contagieuse ou une grande mortalité se glisse dans une paroisse ou dans un monastère, ceux qui sont encore indemnes doivent fuir le lieu contaminé pour éviter le péril. La correspondance échangée entre Grégoire II et Boniface montre bien les divergences de vue qui existaient alors dans l'Eglise au sujet de la lèpre et des lépreux. Le pape désapprouve complètement la solution proposée par l'évêque. Ce serait folie que d'agir de la sorte, dit-il, car qui peut s'opposer à la volonté de Dieu! (7)

S'inspirant de l'esprit de charité qui animait Saint Boniface, le troisième concile de Latran (1179) dispose (canon 23) qu'en tout lieu où les ladres vivent en commun et sont en assez grand nombre pour avoir une église, un cimetière et un prêtre particulier, il ne sera fait aucune opposition à leur demande. En outre, ils seront dispensés de fournir la dîme des fruits de leurs jardins et des bestiaux qu'ils nourrissent (*a*).

En 751, Boniface consulte de nouveau le chef de la chrétienté sur la conduite à tenir à l'égard des lépreux dans les cas difficiles. Fort curieuse est la décision donnée par le pape Zacharie : Vous me demandez, dit-il, ce qu'il faut faire au sujet des hommes ou des chevaux (*b*) qui souffrent du *morbus regius* (*c*). Les hommes qui sont lépreux de naissance ou de race devront être groupés hors de la ville, mais le peuple ne les évitera pas quand ils se présenteront pour recueillir des aumônes. Si, au contraire, un lépreux n'est pas malade de naissance, mais par une cause occasionnelle, il ne faut pas l'expulser, mais le guérir si c'est possible. Toutefois, quand il viendra à

(*a*) *Historiæ Anglicanæ Scriptores* X. Londini, in-fol., 1652. Gervasi, monachi Dorobornensis sive Cantuariensis, Chronica de tempore Regum Angliæ, Stephani, Henr. II et Ricardi I, t. II, col. 1450 [Henr. II].

(*b*) Il est à peine besoin de rappeler que la lèpre n'atteint pas les Equidés, pas plus d'ailleurs que les autres animaux.

(*c*) *Morbus regius* désigne parfois la lèpre (cf. Saint-Jérôme, contre Rufin, l. II). D'ailleurs, le contexte ne laisse aucun doute à cet égard.

l'église pour communier, il n'y entrera qu'après tous les autres. Quant aux chevaux qui seront infectés de ladite maladie, s'ils ne peuvent pas être guéris, on les jetera dans des puits ou des fosses pour éviter que d'autres animaux soient atteints de la même maladie (**8**).

Si les textes que je viens de mentionner émanent, pour la plupart, des autorités ecclésiastiques, c'est que l'Eglise avait assumé la tâche d'assister les malades et les infirmes, en particulier les lépreux. En pareille matière, comme on le sait, les décisions prises par elle avaient force de loi. Cependant le pouvoir civil exerçait un certain contrôle sur la lèpre. Un capitulaire de Charlemagne réglait la condition des ladres. De son titre, qui nous est seul parvenu, on peut conclure que le système de prévention sociale de la lèpre adopté par le grand empereur, avait pour base l'isolement des malades (*a*).

VII

De la législation relative à la lèpre en France sous les rois de la troisième race.

La législation applicable aux lépreux avait été à peu près uniforme dans tout l'empire d'Occident. Après son partage, elle varie nécessairement dans chacun des Etats devenus autonomes. Les décisions des conciles généraux régissent encore l'ensemble des lépreux qui vivent dans la chrétienté ; mais les pouvoirs laïcs, conscients de leur force, vont bientôt disputer à l'Eglise la tutelle des ladres qu'ils lui avait abandonnée jusqu'alors.

Dès les XI[e] et XII[e] siècles, les Communes qui ont pris naissance dans le nord de la France entendent

(*a*) De leprosis : ut se non intermisceant alio populo. *Karoli Magni Capitularia*, Capitulare XXIII, caput 36 (789 m. Martio 23). De ce capitulaire, aujourd'hui perdu, il subsiste un autre titre : de manu leprosi.

avoir le droit de participer à la gestion de la léproserie municipale qu'elles entretiennent ; d'autre part, l'administration royale qui s'est affermie prend à l'égard des lépreux des mesures applicables à tout le territoire de la monarchie.

Cette évolution historique que je me borne à rappeler explique pourquoi désormais, en France, c'est surtout dans les coutumes écrites, les registres municipaux, les ordonnances royales qu'il faut chercher les dispositions réglementaires prises à l'égard des ladres. L'intervention des conciles, des évêques, des abbés, en pareille matière, devient de plus en plus rare à cette époque.

En France, durant tout le moyen âge, les ladres circulent impunément dans les villes et les campagnes, malgré les injonctions nombreuses et comminatoires des autorités royales et communales. Une Lettre du roi Charles V, à la date du 1er février 1371, nous apprend que les ladres errent à l'aventure et mendient ouvertement dans la capitale. En voici le passage principal : « Il est venu à nostre congnoissance... que depuis le « commencement de noz guerres (*a*), plusieurs hom- « mes et femmes meseaux infectez de la maladie saint « Ladre,... sont venus et viennent de jour en jour en « nostre dite bonne Ville, en telle quantité et nombre, « allans parmi la ville, querans leurs vies et aumos- « nes, buvans et mengans emmi les rües, ès carrefours « et autres lieux publiques, où il passe le plus de gent, « en telle maniere qu'ilz empeschent et destourbent (*b*) « bien souvent les genz à passer ou à aller en leurs « besongnes et fault que ilz passent parmi ou par em- « près eulz, et sentent leurs alaines,... par quoy nos « bon subgez et populaires qui sont simples gens, « pourroient par la compaignie et multitude des diz « meseaulx aussi frequentants, alans et sejournans en « nostre dite bonne Ville, estre infecs et ferus de la « dite maladie saint Ladre.., » Une telle situation

(*a*) La guerre de Cent ans.
(*b*) Destourber, gêner.

quérait une prompte et impitoyable décision ; en conséquence, le roi ordonne « ...que sans delay, et surcer« taines et grosses paines corporelles et peccuniai« res,... tous les diz meseaux, hommes, femmes et « enfans, qui ne sont pas nez en nostre dite bonne « Ville, et qui par les diz privilèges, ordenances ou « estatuts anciens d'icelle, n'y doivent ou ont acous« tumé de estre receuz ès Maladeries pour ce orden« nées et establies, se partent de nostre dicte bonne « Ville dedens le jour des Brandons venant, et s'en « voisent droit ès Villes et lieux, dont ilz sont venus « et nez, ou ailleurs, ès Maladeries où ils doivent « estre receuz, soustenuz et gouvernez... » (*a*).

En résumé, dans un délai fort court, les ladres de tout sexe et de tout âge qui ne sont pas nés ou qui ne résident pas habituellement dans la capitale doivent, sous la menace de peines corporelles ou pécuniaires, se rendre par le chemin le plus direct, soit dans leur pays d'origine, soit à la léproserie qui a charge de les recevoir.

Il est probable que cet avertissement resta sans effet, puisque le Prévôt de Paris dut, à quatre reprises différentes rappeler aux ladres les peines qui seraient infligées aux contrevenants.

La première Ordonnance du Prévôt, rendue le 20 février 1388, « fait défense aux lépreux d'entrer dorénavant dans Paris sans permission expresse signée de lui ; leur enjoint de se tenir hors des portes pour demander l'aumône : fait aussi défenses à tout homme ou femme de quêter, et de porter pour ces malades aucune cliquette ou barillet dans Paris ni ailleurs, dans toute l'étenduë de la Prevôté et Vicomté, sans une permission, sur peine de prison et d'amende arbitraire » (*b*).

Deux Ordonnances du Prevôt de Paris des 27 juillet 1394 et 31 mars 1402 « font défenses à tous lepreux

(*a*) Secousse, *Ordonnances des Roys de France de la troisième race*, in-fol, t. V., pp. 451 sq., 1736.

(*b*) *Reg. du Châtelet*, liv. rouge anc. fol. 88, d'après Delamare, *Traite de la Police*, Amsterdam, in-fol., 1729, t. II, pp. 528-529.

« d'entrer et de s'arrêter dedans la Ville de Paris, soit « pour quêter, ou autrement, sur peine d'être pris par « l'Executeur ou ses Valets à ce commis, et détenus « prisonniers pendant un mois au pain et à l'eau, et « ensuite bannis du Royaume, avec défenses aux Gar- « des des Portes de la Ville de Paris, leurs gens et « domestiques, de laisser entrer dans la Ville aucun « lepreux ou lepreuse » (*a*).

Une Ordonnance du même magistrat du 22 mars 1403 « contient de pareilles défenses sur les mêmes peines, « et y ajoûte, dit Delamare, celle de confiscation de « leurs chevaux, housses, cliquettes, et barillets, et « de punition corporelle ; avec injonction aux lepreux « qui n'étoient pas de la Prevôté et Vicomté de Paris, « d'en sortir dedans la quinzaine de Pâques lors pro- « chaines, et de retourner dans leurs Maladeries, « Paroisses et Dioceses où ils ont pris naissance ; et « à ceux de la Prevôté et Vicomté de Paris, de s'en « retourner aussi aux Maladeries où ils doivent faire « leur résidence, sans pouvoir aller ailleurs, sur la « même peine » (*b*).

Prenant le prétexte que les maladeries étaient mal entretenues, les ladres continuaient à vaguer dans la campagne et entraient même dans les villes. Ces doléances donnèrent lieu à des Lettres Patentes de Charles VI adressées au Prevôt de Paris, du 3 juin 1404. Dans ces Lettres le roi Charles rappelle tout d'abord « que la conversacion des personnes Lepreu- « ses esprouvées et par l'espreuve trouvées non sai- « nes... estoit et est très perilleuse,... pour ce que « ycelle maladie de Lepre est abhominable et conta- gieuse... », qu'il a fait défense aux ladres d'entrer dans les villes du royaume, tant plates que fermées, en particulier à Paris où une grande multitude « va, vient, reside et converse cotidiennement », que chaque maladerie du Royaume doit avoir un quêteur sain pour recueillir les aumônes destinées à l'entretien des lépreux, que tout ladre

(*a*) *Reg. du Châtelet*, livre rouge ancien, fol. 88 et 97, d'après Delamare, *ibid.*, p. 529.
(*b*) *Ibid.*, fol. 217, d'après Delamare, *ibid.*, p. 529.

doit se rendre à la maladerie de son pays d'origine. Puis, après avoir blâmé les détournements commis par les maîtres et gouverneurs de ces établissements et ordonné au Prévôt de Paris d'affecter les maladeries aux ladres qui doivent y être admis conformément à la volonté des fondateurs, le roi défend « que aucuns « Ladres quelz qu'ilz soient, ne entrent, voisent (*a*), « ne viengnent, habitent, ne conversent entre per- « sonnes saines en ladite Prevosté ou Viconté de Paris, « et en espécial en nostredicte Ville de Paris » (*b*).

Plus de quatre-vingts ans se passent sans qu'on trouve, dans les Ordonnances royales ou les registres du Châtelet, aucun texte concernant les ladres de Paris. Puis, le Prévôt est obligé de les rappeler à l'ordre : « il est enjoint, dit l'Ordonnance du 15 avril « 1488, à toutes personnes attaquées du mal abo- « minable, très perilleux et contagieux de lepre, de « sortir de Paris avant la fête de Pâques, et de se reti- « rer dans leurs Maladeries, aussitôt après la publi- « cation de cette Ordonnance, sur peine de prison « pendant un mois au pain et à l'eau, de perdre « leurs chevaux, housses, cliquettes et barillets, et de « punition corporelle arbitraire : leur permet néan- « moins d'envoyer quêter pour eux leurs serviteurs et « servantes étant en santé. Enjoint sur les mêmes « peines aux autres lepreux et lepreuses, qui ne sont « pas de la Prévôté de Paris, de se retirer dans les « Maladeries des Dioceses où ils sont nés... » (*c*).

Enfin une Ordonnance du Prévost de Paris du 7 septembre 1502 enjoint à tous lépreux ou lépreuses qui ne sont pas de la Prévôté et Vicomté de Paris, de se retirer aussitôt après la publication de cette Ordonnance dans les maladeries où ils ont leur établissement, à peine d'être fustigés par les carrefours (*d*).

(*a*) Aillent.

(*b*) Secousse, *Ordonnances des Roys de la troisième race*, contin. par de Vilevault, t. IX, Paris, 1755, pp. 9-10.

(*c*) *Reg. du Châtelet*, livre vert neuf, fol. 146.

(*d*) *Reg. du Châtelet*, livre gris, fol. 11.

Après la date de 1502, les registres du Châtelet ne contiennent aucune nouvelle Ordonnance prescrivant l'isolement des lépreux dans la Prévôté et Vicomté de Paris. La dernière ordonnance fut-elle mieux observée que les précédentes ? C'est peu vraisemblable. Mais, au début du XVI[e] siècle, la lèpre avait perdu beaucoup de sa violence dans la région parisienne.

Entre temps, des Lettres Patentes de Charles VI, données le 7 mars 1407, rappellent aux Sénéchaux de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Rouergue, Bigorre et Quercy, au gouvernement de Montpellier que les *Capots* et *Cassots*, entachés d'une espèce de meselerie (*a*), « doivent demourer et vievre separe- « ment des saines personnes, à ce que les sains n'en « soyent entachiés ou corrompus ;... » (*b*).

L'énumération des villes auxquelles ces Lettres Patentes de 1407 étaient adressées est des plus instructives, car elle nous apprend combien cette forme bâtarde de lèpre, propre aux Cagots, était encore répandue dans le midi de la France. Ceux qu'on appelait *Caquins* ou *Caqueux* en Bretagne étaient aussi réputés ladres, et, à ce titre, tout commerce avec la population saine leur était interdit (*c*).

Les villes aussi veillent à leur propre sécurité. Sous le règne de Louis VI, le clergé et les habitants de Compiègne, considérant que les ladres erraient par la ville en demandant l'aumône, prirent le parti de faire sortir les ladres de la cité et des

(*a*) Les *Cagots* ou *Capots* sont « tenuës et censées pour personnes ladres « et infectes, ausquelles par articles expres de la Coustume de Bearn, « et par l'vsage des Prouuinces voisine, la conuersation familiere auec « le reste du peuple est seuerement interdiete : ... » — PIERRE DE MARCA, *Histoire de Bearn*, in-fol., Paris, 1640, p. 71.

(*b*) SECOUSSE, *Ordonnances des Roys de France de la troisième race* contin. par VILEVAULT, Paris, in-fol., 1755, t. IX, pp. 298-299.

(*c*) Item quia cognovimus et reperimus in dictis civitate et diocœs plures homines utriusque sexus, qui dicuntur esse de lege, et in vulgari verbo Caeosi nominantur, quorum conditio et habitatio debet esse separata ab aliis hominibus, in usu, potu et aliis participationibus mutuis.. — Statuts synodaux de Raoul, évêque de Tréguier, § VI, d'après DOM HYACINTHE MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique de Bretagne...*, in-fol., 1744, Paris, t. II, col. 1277.

enceintes fortifiées (*castra*) en vue de prévenir, selon l'opinion des médecins, l'extension de la maladie. Et, pour protéger la population saine sans nuire aux malades, on fit construire une résidence très confortable divisée en plusieurs métairies, et pourvue de biens abondants pour suppléer à la pénurie de ces malheureux (**9**).

VIII

État de la législation appliquée aux lépreux dans les diverses nations de l'Europe.

Des mesures analogues sont prises à l'égard des lépreux dans les autres pays de l'Europe Occidentale.

S'il est vrai que les Napolitains, selon le précepte du Seigneur, recueillaient de préférence les ladres pour les combler de leurs bienfaits (*a*), la plupart des villes d'Italie, obéissant à un sentiment moins noble, cherchaient avant tout à se prémunir contre la contagion.

On sait qu'au moyen âge, chacune des républiques italiennes du nord et du centre de la péninsule, fort jalouses de leur autonomie, était gouvernée par un podestat. Cette division politique exclut nécessairement un programme d'ensemble contre la lèpre ; presque tous les règlements concernant les ladres émanent de l'autorité municipale.

Dans certaines ville d'Italie, le Podestat, lorsqu'il entre en fonction, doit jurer qu'il n'autorisera point les ladres à circuler dans la cité. Déjà, dans le premier état des Statuts de Trévise, le podestat en assumant le pouvoir promet de veiller à ce que les ladres ne circulent pas dans la ville (*b*). Chaque fois qu'ils tentent d'en franchir les portes, les gardiens doivent s'y opposer, et, s'ils sont négligents, ils doivent payer cinq solidi d'amende pour chaque infraction.

(*a*) *Vie de Saint-Athanase*, évêque de Naples, écrite par Pierre, sous diacre, vers la fin du ixe siècle. — *Rerum Italicarum*, t. II.

(*b*) Super facto leprosorum ne vadant per civitatem providebo.

Les statuts de la commune de Padoue en 1285 contiennent les mêmes dispositions.

D'après les statuts de la commune de Bologne, vers le milieu du XIIIe siècle (*a*), les ladres ne pouvaient pas habiter dans la cité et ses faubourgs, ainsi que dans les châteaux ou villes du territoire. Des maisons construites en dehors de la cité étaient spécialement affectées à recevoir les ladres indigents et ceux-ci étaient entretenus par la commune s'ils étaient habitants de Bologne ou de cette république. Un décret (*bando*) du Podestat, en 1289, défend aux citoyens de tenir dans leur maison des lépreux aussi bien dans les bourgs que dans la cité elle-même (*b*).

Nul aubergiste, dit le Statut de la République de Modène (lib. II, rubric. 61) ne doit recevoir un lépreux dans sa maison. Les ladres n'ont pas le droit de séjourner dans la cité, ni dans les bourgs, sauf pendant la Semaine Sainte.

Au sujet de la léproserie de Modène, située en dehors de la porte de Bologne, le statut de cette République (an 1327, lib. II, rubric. 50) s'exprime ainsi : Que la maison et hospice de Saint-Lazare soit sous l'autorité de la commune de Modène... Si quelque personne du territoire devient lépreux et ne peut, à cause de son indigence, rassembler la somme d'argent nécessaire pour être reçue dans la maison de Saint-Lazare, la commune du district dont elle ressort, devra payer audit hôpital la somme de dix livres de Modène (*c*).

(*a*) L. Frati, Statuts de la commune de Bologne de 1245 à 1267, publiés par la Députation royale d'Histoire Nationale (R. Deputazione di Storia Patria) pour les Romagnes.

(*b*) Nullus debeat vel presumat in domo propria vel conducta, hospitare vel tenere, aliquo modo vel ingenio, aliquem leprosum seu leprosam in civitate Bononiæ vel burgis vel prope circlam per L perticas in domo sua propria vel conducta. *Ibid.*

(*c*) Ant. Muratori, *Antiq. Ital.*, in-fol., t. I, 1758, col. 907. — Les curés de Modène eux-mêmes n'osaient pas communier les ladres. Privés des secours spirituels, ils s'adressèrent au pontife romain qui leur permit d'avoir un curé pour leur service (*Ibid.*, col. 907-908).

A Vicence, les règlements appliqués aux ladres étaient particulièrement sévères et même cruels. Comme l'hospice de Saint-Nicolas destiné à leur usage était trop voisin de la cité, le nouveau podestat dut promettre d'acquérir, dans les deux mois qui suivraient son entrée en charge, un terrain pour y installer les ladres. Dès que ce transfert serait effectué, tout ladre circulant dans la cité ou dans les bourgs devrait être chassé à coups de fouet par les surveillants. Ces menaces sont réitérées à plusieurs reprises (*a*). Le statut de 1311 donne même le droit à quiconque de battre les ladres vagants rencontrés sur le territoire de la cité ou des bourgs et de les dépouiller. En 1339, des gardiens postés à toutes les portes de la cité doivent inexorablement refouler tous les ladres qui se présentent, sous peine d'être astreints eux-mêmes à payer vingt sous d'amende en cas de négligence. Le statut de 1425 défend à quiconque d'héberger un lépreux dans la cité, les bourgs et maisons de campagne ; l'amende en cas d'infraction est de dix lires dont le dénonciateur reçoit la moitié. Toutefois, la règlementation devient moins inhumaine et la permission barbare de battre les malheureux ladres est rapportée. Ces ordres se retrouvent dans les éditions successives des lois municipales de Vicence de 1480 à 1706 (*b*). De cette dernière date, on peut conclure que ces règlements s'appliquaient à tous les infirmes atteints de mutilations.

Les status de Ferrare (lib. VII, rubric. 81) prononcent la peine du bannissement contre les ladres qui entrent dans la cité et dans les bourgs de cette république ; il leur est enjoint de séjourner à l'hôpital Saint-Lazare situé en dehors de la ville. De 1577 à 1587, on infligeait aux lépreux qui s'introduisaient dans la cité la peine du pilori.

A Frignano, les massiers (*Massari*) doivent dénoncer au Juge de la commune les ladres qui habitent dans

(*a*) Statut de 1264 et de 1311.
(*b*) Bortolan *Il lebbrosario de S. Lazzaro*, Vicence, 1886.

la cité, les châteaux, terres et villes du territoire et les faire conduire à l'hospice S. Lazzaro in Padulio ; en cas de négligence de leur part, ils sont condamnés à payer une amende de quatre livres *màrchesane* (*a*).

Dans l'intérêt de la santé publique, le lieutenant (*Vicarius*) de la cité d'Ivrée doit, pendant qu'il occupe cette fonction, en vertu du serment spécial inhérent à cette charge, dans les quinze jours qui suivront le début de son gouvernement et aussi à la requête de tout dénonciateur dont il ne doit pas divulguer le nom, chercher et faire rechercher tous lépreux ou lépreuses qui habitent ou fréquentent la cité d'Ivrée et le territoire suburbain, cela aux frais de ceux contre lesquels ces enquêtes sont faites. La personne reconnue lépreuse sera séparée de la population ; le lieutenant lui infligera, à sa volonté, le bannissement ou tout autre peine (**10**).

En l'an 1300, un captulaire des « Signori di Notte » nous apprend que les ladres et malades atteints d'infirmités horribles séjournent, à Venise, dans les églises, sur les ponts et les voies publiques, qu'ils infectent l'air et altèrent l'organisme des hommes sains. Pour obvier à cet état de choses, le Grand Conseil décide de traiter avec les Hospitaliers pour qu'ils reçoivent ces lépreux et infirmes. Ce contrat passé, il sera ordonné aux dits lépreux et infirmes de s'y conformer (**11**).

*
* *

En Angleterre, le pouvoir royal paraît ne s'intéresser qu'assez tardivement à la question de la lèpre. Edouard III, en 1346, commande au maire et aux sheriffs de la cité de Londres, de faire proclamer dans tous les quartiers et faubourgs que tous les ladres vivant à l'intérieur de ladite cité et les faubourgs seront expulsés dans la quinzaine et que nul

(*a*) Statuts de Frignano (1587), *De meretricibus publicis et leprosis expellendis*, l. I, rubric. 22.

ne doit permettre à un lépreux d'habiter sa maison, sous peine de voir celle-ci confisquée et de s'attirer le déplaisir du Roi. Que ces [magistrats] fassent transporter lesdits lépreux dans quelque endroit extérieur hors de la fréquentation et de la compagnie des gens sains (**12**).

Un ordre des magistrats de la cité de Londres enjoint aux lépreux de ne point parcourir les rues et de n'y point stationner, et aux gardiens des portes de prêter le serment qu'ils ne permettront pas aux lépreux d'entrer dans la cité (*a*).

Un ordre de chancellerie d'Edouard IV (+ 1483) parle de l'exclusion d'un lépreux de la société comme d'une coutume et d'une obligation ; il donne pouvoir au sheriff de la région de transporter la personne suspecte dans un lieu de réclusion, comme c'est l'usage (*prout moris est*), pourvu que l'existence actuelle de la maladie soit prouvée (*b*).

Un synode de la province d'York siégeant à Torp et présidé par l'archevêque Jean Thursby (29 sept. 1367) décide (canon 21) que, pour éviter la contagion, les ladres seront séparés des autres fidèles et qu'ils porteront sur leurs habits des signes distinctifs. Les places publiques, les hôtelleries, les marchés, les églises, etc., leur seront interdits (*c*).

*
* *

En Ecosse, dès le XIIe siècle, toute une législation relative à la lèpre est formulée dans les « Burrow Lawes » ou *leges burgorum Scotiæ* qui, à l'origine n'était applicable que dans le territoire des quatre villes royales : Berwick, Roxburgh, Edinburgh et Stirling.

(*a*) That the lepers walk not about the streets nor tarry there ; that the keepers of the gates swear that they will not permit lepers to enter into the city. — Stow's *Survey of the cities of London and Westminster*, vol. II, p. 21.

(*b*) Ce document est mentionné dans Rymer's *Foedera*, vol. XI, p. 635.

(*c*) Hefele, Hist. des Conciles, trad. franç., t. IX, p. 611.

Voici, d'après ce code, la conduite à tenir envers les ladres. Si un habitant ou un homme originaire du bourg du Roi est frappé de la lèpre et qu'il ait les moyens de s'entretenir et de se vêtir, qu'il soit placé dans l'hôpital de ce bourg. S'il est sans ressources, que les bourgeois de la ville fassent une quête entre eux pour le nourrir et le vêtir ; cette quête doit atteindre vingt sous [d'or] (**13**).

Les ladres ne doivent pas entrer dans les villes, si ce n'est pour les traverser, et ne pas aller de porte en porte (*ostiatim*), mais se tenir aux portes du bourg et demander l'aumône aux entrants et aux sortants (*a*).

Un acte général postérieur du Parlement de Perth interdit aux lépreux d'entrer dans les villes, excepté pour y chercher des aliments, et seulement trois jours par semaine (**14**).

Les statuts de la corporation des marchands ou Guilde de Berwich-sur-Twed règlent ainsi le sort des lépreux : Aucun ne franchira les portes de notre bourg; et si l'un d'eux, par hasard, s'y introduit, il devra sur le champ être expulsé par le sergent du bourg. Si un lépreux a l'habitude, contrairement à notre défense, de venir dans notre bourg, il sera dépouillé de ses vêtements, ceux-ci seront brûlés, et il sera jeté nu hors du bourg, parce que le conseil communal a pris des dispositions pour qu'un lépreux recueille des aumônes, dans un lieu convenable situé en dehors du bourg, au profit de ceux qui doivent être entretenus. Et cela doit s'entendre des ladres habitant à l'intérieur du bourg et non de ceux qui habitent en dehors du bourg (**15**).

Les baillis, d'après la loi, doivent faire trois visites par an pour expulser les lépreux (*b*).

(*a*) Lippermen sall not enter within the towne, bot in passing throw it, and sall not gang fra dure to dure, but sall sit at the ports of the burgh, and sall seek almes fra them that passes in and comes furth. — *Regiam Majestatem*, *Burrow Lawes*. chap. 64, p. 241.

(*b*) *Anc. Laws... of Scotland*, vol. I, *Articuli inquirendi in itinere Camerarii*, pp. 115 et 136.

Malgré le produit des quêtes, le sort des lépreux en Ecosse était misérable, si l'on en juge par l'article suivant :

Item si des porcs ou des saumons corrompus sont mis en vente sur le marché, que les baillis sur le champ les envoient aux lépreux sans autre forme de procès ; et s'il n'y a pas de lépreux, que [ces aliments avariés] soient entièrement détruits (**16**).

Malgré la crainte de la contagion inspirée par la lèpre, des relations fréquentes s'établissaient entre les habitants des bourgs et ceux des *leper-houses* voisins. Un règlement communal du bourg de Prestwick (1410) défend à tout homme ou à toute femme dudit bourg de converser et de se mêler avec les ladres de la léproserie de Kingcase, sous peine d'être exilé dudit bourg si une enquête établit que le fait est bien fondé (**17**). Ce statut n'eut guère d'effet et, si l'on consulte les archives de Prestwick aux années 1477, 1479, 1481, 1496, on y trouve de multiples infractions dont les motifs sont intéressants à connaître touchant la propagation de la lèpre.

Le Parlement d'Ecosse paraît n'être intervenu qu'à une époque assez tardive dans cette question de prophylaxie. Sous le règne de Jacques Ier, un arrêt du Parlement, promulgué à Perth en 1427, ayant pour titre « Anent lipper-folke » mande aux évêques, officiaux [juges des tribunaux ecclésiastiques] et doyens, de rechercher soigneusement, au cours de leurs visites dans chaque paroisse, s'il y existe des lépreux et, s'il s'en trouve, de les livrer au Roi s'ils sont séculiers, à leurs évêques s'ils sont clercs. L'arrêt porte en outre que le corps des bourgeois doit obliger les ladres à observer ce statut sous la peine contenue dans le statut de la mendicité [notamment, s'il est violé, les ladres devront payer au Roi quarante shillings] et qu'ils seront, en cas d'infraction, condamnés à être bannis pour toujours du bourg où ils ont désobéi... (**18**).

Un statut des magistrats municipaux de la ville d'Edimbourg, daté de 1530, défend qu'aucune sorte

de lépreux, tant homme que femme, dans l'avenir, ne se mêle à la population saine, ne pénètre dans l'église, le marché aux poissons, le marché à la viande ou dans tout autre marché à l'intérieur du bourg, sous peine d'avoir ses vêtements brûlés et d'être banni de la ville (**19**).

*
* *

En Allemagne où les *Sondersiechenhaüser*, les *Gutleuthaüser*, les hôpitaux Saint-George furent innombrables depuis les Croisades, il est présumable que les pouvoirs publics et les autorités municipales ont rendu des ordonnances pour défendre aux ladres l'accès des villes et leur imposer l'internement dans les maladreries qui s'élevaient au voisinage de toutes les villes. Cependant, les cinq articles si substantiels où Rudolf Virchow a consigné l'immense collection de documents sur la lèpre et les léproseries en Allemagne, qu'il a recueillis lui-même ou qui lui ont été communiqués par des érudits allemands, ne contiennent aucune indication à cet égard. Je signale cette absence de documents législatifs et j'espère que nos collègues allemands, mieux placés que moi pour effectuer des recherches dans les bibliothèques de leurs pays, auront à cœur de combler cette lacune.

*
* *

Dans les statuts réglementaires publiés, vers l'an 1325, par Hakon, évêque de Bergen, il est dit que la sainte loi de l'Eglise, pour éviter la contagion, ne permet pas à un homme atteint de la maladie appelée *malaotto-sot* ou *likprá*, de demeurer plus longtemps parmi la population saine, et que cette défense n'est pas faite en vertu d'une décision arbitraire, mais qu'elle est tirée d'une ancienne loi.

Le statut urbain (*stadsret*) général publié en 1443 par Christophe de Bavière, roi de Danemark, contient dans son ch. LXI, la disposition suivante :... celui qui contracte la spédalskhed dans la ville sera contraint

de se rendre à l'hôpital Saint-George dans un délai qui sera fixé par le bailli et le bourgmestre ; s'il ne s'exécute pas, il y sera transporté avec ses biens, à ses frais et dépens (*a*). L'isolement est pareillement prescrit par le statut urbain du roi Hans (1487).

*
* *

En Islande, une Ordonnance du 2 juin 1587, concernant le mariage, porte que la syphilis et la lèpre ne sont pas causes de divorce. Les époux doivent subir ces maladies comme une croix que Dieu a mis sur leurs épaules. Mais, si l'une des parties avait été infectée avant le mariage, l'autre partie à laquelle la maladie avait été dissimulée aurait le droit de demander le divorce.

Un rescrit de Frédéric III de Norvège, adressé le 10 mai 1650 au gouverneur de l'Islande, dit que la lèpre s'accroît rapidemment dans l'Ile à cause de la malpropreté des habitations et des personnes. Pour ces motifs, le gouverneur et les notables sont requis de faire une enquête et de proposer les meilleurs mesures à prendre pour enrayer le fléau. La solution soumise à l'agrément du roi fut la fondation de quatre hôpitaux qui s'ouvrirent de 1652 à 1655.

*
* *

Une « Ordinatio » pour l'hôpital d'Enköping, prescrite et confirmée entre 1367 et 1380 par Birger, archevêque d'Upsal est ainsi conçue : Il est arrêté que les « officials » de l'instruction [juges des tribunaux ecclésiastiques] rechercheront avec soin tel homme ou femme, dans notre diocèse d'Upsal, qui serait

(*a*) Kolderup Rosenvinges, Udgave af gamle danske Love, 5[te] Deel, p. 520 ; jevnfört med. p. 158. — D'après Danielssen et Boeck (*Traité de la Spédalskhed*, Paris, in-8°, 1848, p. 125, note 2), auquel j'emprunte cette référeuce, ce statut qui avait force de loi dans les villes marchandes du Danemark entra en vigueur dans les villes marchandes de Norvège sous le règne du roi Christian III (Pauss *Vieilles lois et Ordonnances norvégiennes*, ch. LIX p. 239.

atteint de lèpre. Ces malades pourront être admis, libres de toute redevance, s'ils sont pauvres, mais s'ils possèdent quelques biens mobiliers, ils devront les céder au prieur ou directeur pour l'entretien commun de tous les malades. A celà ils seront tenus légalement, soit qu'ils entrent à l'hôpital, soit qu'ils refusent de le faire. Quant à leurs biens immobiliers, ils devront loyalemont les donner ou les léguer avec leurs autres biens semblables à l'Eglise ou à d'autres institutions charitables. A l'intérieur de l'hôpital, la nourriture et l'entretien des malades sont strictement assurés par les statuts, mais il ne leur est pas permis, sous quelque prétexte que ce soit et dans n'importe quelle circonstance de sortir de l'établissement « ne ex ipsorum conversatione et contactibus infici valeat populus christianus ».

Dans le même dessein, il est interdit aux ladres de vagabonder pour se procurer des aumônes. Elles seront reçues dans des sébilles placées au voisinage de l'église (*a*).

*
* *

En Finlande, à une époque tardive, un plan de lutte antilépreuse a été bien concerté et exécuté d'une main ferme. Par Lettre-Patente du 15 juillet 1619, Gustave-Adolphe ordonne de construire dans l'île Sjählö, à 25 kilomètres d'Abo, un hôpital où tout lépreux dont la maladie sera confirmée devra être transporté. Par lettre du 18 décembre 1622, Gustave-Adolphe prescrit le transfert à Sjählö des lépreux de l'hôpital d'Abo, dont les bâtiments furent brûlés pour prévenir la contagion. Les magistrats civils et le clergé furent invités à rendre l'isolement strict et rapide. Dès les premiers signes de la maladie, le ladre devait se rendre à Sjählö. Désormais, tout homme sain qui

(*a*) E. Sederholm. History of Leprosy in Sweden, *II Lepra Konferenz*, I. Band, 1909, p. 79. — Cette « Ordinatio » est citée intégralement par E. Ehlers dans la *Bibliothek for Laeger* (Danske St-Jorgens-Gaarde Copenhague, 1878).

aurait contact avec les pensionnaires de Sjählö devrait s'abstenir de relations avec qui que ce soit pour qu'on pût se rendre compte s'il était ou non exempt de la lèpre, et celà sous la menace d'une punition rigoureuse et d'une amende au profit de l'hôpital (*a*).

*
* *

Dans les Etats Baltes, la prophylaxie de la lèpre fut instituée par les ordres religieux. La plus ancienne léproserie de l'Esthonie aurait été fondée à Reval vers 1230 par l'Ordre français de Saint-Lazare (*b*). En Lettonie, l'Ordre des Porte-Glaive avait l'obligation d'après ses statuts, d'assister les malades, d'où la part active qu'ils ont prise à la fondation des léproseries (*c*).

IX

LES VOIES D'EXÉCUTION

De la recherche des lépreux

Le corollaire obligé de ces mesures prophylactiques prises contre la lèpre est la création d'asiles appelés léproseries, maladreries et maladières en France; — lazzaretti en Italie; — leper et lazar-houses en Angleterre et en Ecosse; Gutlenthaüser et cours Saint-George en Allemagne et en Scandinavie, etc.

Mais, avant d'entrer dans ces refuges où ils pourront vivre enfin à l'abri des vexations et du mépris auxquels ils sont exposés chaque jour, combien long et pénible sera le calvaire qu'ils auront à gravir depuis le simple soupçon jusqu'à la mise hors

(*a*) L. W. Fagerlund, Die Lepra in Finnland, *II Lepra-Konferenz*, Bergen, 1909, I. Band, p. 141.

(*b*) S. Talvik, La lèpre en Esthonie, *III*e *Conf. Internat. de la Lèpre*, Strasbonrg [1923], 1924, p. 65.

(*c*) J. Schirons, La lèpre en Lettonie, *Ibid.*, p. 57.

le siècle ! La persécution et la dénonciation des voisins, la mise en jugement, les épreuves, le verdict, l'office lugubre de la séparation, sont les stations de ce douloureux chemin de croix.

Il est rare que l'intéressé prenne lui-même l'initiative de se dénoncer, car les conséquences de cet aveu sont terribles. Il est rare que les parents prennent le parti d'amener leurs enfants (*a*). A l'origine, presque en tous pays, lorsque la rumeur publique accuse un habitant de mezèlerie, c'est l'Evêque ou son subordonné l'Official [juge ecclésiastique] qui instruit le procès du ladre et le fait visiter. Si le résultat de l'« épreuve » est positif, l'Eglise prononce la séparation ; dans le cas contraire, elle fait publier dans la paroisse des lettres proclamant que le suspect est exempt de lèpre. Parfois, ce sont les représentants de la paroisse qui le traduisent devant le tribunal de l'officialité (*b*).

Dans les régions où le régime communal est fortement constitué, à Reims par exemple (*c*), le juge des lépreux, ou le procureur de l'échevinage saisi de l'humble requête des voisins qu'« il ayt pleu a Dieu visiter de la maladie de lespre » un habitant de la ville, assigne le suspect devant son tribunal.

Le chanoine Delamotte résume ainsi les différentes phases de l'instruction en Artois et en Boulonnais, aux XIVᵉ et XVᵉ siècle. Dès le « premier soupçon de mézellerie, la police ordonnait une enquête. Elle obligeait l'intéressé à comparaître devant un jury, elle le conduisait « as esproeves », *ad examen leprosorum*... Le procès verbal de visite dressé ensuite était remis à la police locale à moins qu'elle ne fut présente dans la personne d'un échevin délégué ou dans celle du sergent à verges obligatoirement témoins de l'enquête.

(*a*) Chanoine DELAMOTTE, L'épreuve des ladres en Artois et en Boulonnais au XIVᵉ et XVᵉ siècle, Saint-Omer, [1929], *passim*.

(*b*) A Paris, à Noyon et ailleurs, c'est l'autorité ecclésiastique qui ordonne l'examen et les contre-visites.

(*c*) HILDENFINGER, La léproserie de Reims du XIIᵉ au XVIIᵉ siècle. Reims, 1906, in-8°, IX-323 pages, plan.

« Une fois en connaissance de cause, l'autorité sanctionnait la décision prise.

« Restait à l'intéressé le droit d'appel ou de contre-visites réitérées et Dieu sait s'il s'en privait.

« La série des juridictions épuisée, la sentence prenait force de loi et il n'y avait plus qu'à obéir » (*a*).

Au surplus, la manière de procéder variait dans le détail de commune à commune. A Arras, l'enquête s'ouvrait sur la dénonciation du roi des Ribauds toujours escorté du sergent à verge.

A Amiens, le droit de prononcer la séparation est exercée par les échevins; à Piquigny, par le bailli; à Saint-Quentin, par l'abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile.

La coutume du Hainaut porte que les échevins sont tenus de faire conduire aux épreuves, aux dépens des paroissiens, toute personne soupçonnée d'être malade de la lèpre. Au cas où la maladie est confirmée, si la personne est pauvre et n'est pas du lieu, les échevins lui fourniront un accoutrement de ladre et « la feront conduire à l'extrémité de leur Juridiction, vers le lieu de sa Patrie, lui enjoindront de s'y retirer à peine du ban; que si après elle revenoit, elle seroit bannie à peine de la vie ». Le même article ordonne « à ceux de la Patrie de ce malade, de le recevoir et pourvoir à ses besoins sinon qu'ils pourroit [*sic*] y être contraints ».

Quant au lépreux du lieu, la ville devra lui bâtir une maison sur quatre étais; après sa mort, cette maison, son lit et ses habits seront brûlés.

Les échevins seront punis et corrigés arbitrairement si, ayant appris la présence d'un lépreux dans une ville, ils négligent de l'en faire sortir en temps utile et qu'il y meurt.

D'après la coutume de l'Ile [la ville de Lille], les habitants d'une paroisse où un lépreux est né et a été baptisé, doivent lui fournir sur le territoire de la

(*a*) Chanoine Delamotte, l. c., pp 3-4.

paroisse un habit de ladre et une maison garnie des meubles et ustensiles indispensables.

A titre de sanction, et pour obliger les habitants à dénoncer les cas de lèpre dont ils ont connaissance, la Coutume du Boulonnais décide que si un ladre meurt dans une paroisse, sans que la justice ait été avisée, « tout le bestial à pied fourché de ces Habitans appartiendra et sera confisqué au Seigneur du lieu, pour les punir de leur négligence, pourvû toutefois qu'il soit prouvé que pendant sa vie, il ait eu quelque signe ou apparence extérieure de cette maladie ».

En Normandie, ce sont les parents du ladre qui doivent faire les démarches pour obtenir l'internement.

Dans le Marquisat d'Anvers, l'Officier de la Courte Verge était chargé de dépister les ladres. Dans un acte scabinal de 1495, il est institué « Maître et Surveillant des pauvres lépreux qui circulent avec la cliquette ». Il était l'agent de liaison entre le Magistrat qui prescrivait la visite et le corps médical chargé de pratiquer l'examen (*a*).

A Glasgow, les magistrats paraissent avoir exercé le privilège de rechercher les lépreux et de les consigner au *lazar-house* (*b*).

D'après le Statut de Turin (1468), le Juge dans le premier mois de son entrée en fonction, doit faire élire dans le conseil des « Credendarii » deux hommes honorables qui auront la charge de rechercher dans la cité les ladres quels qu'ils soient. Ceux qu'ils découvriront, il les notifieront au Seigneur Juge

(*a*) A. F. C. van Schevensteen, La lèpre dans le marquisat d'Anvers aux temps passés. *Mémoires couronnés et autres memoires publiés par l'Acad. Roy. de Belgique*, Collection in-8°, t. XXIV, 3e fasc., Bruxelles, 1930.

(*b*) En 1573, les magistrats ordonnent de visiter quatre personnes désignées comme lépreuses et, s'il y a lieu, de les interner *at the Brigend* (*Burgh Record of Glasgow*, 1832. p. 1). Deux autres malades. donnèrent lieu à un ordre semblable en 1575, et huit autres en 1581 (*Ibid.*, pp. 52 et 127).

et aux « clavaires » de la juridiction pour les ladres. Du jour où ils auront été proclamés publiquement ladres, nul ne devra leur donner l'hospitalité, et celui qui contreviendra à cette défense, sera tenu de payer pour chaque ladre et pour chaque infraction dix sous [d'or] (**20**).

X

De la constitution du jury d'examen.

En France, pendant plusieurs siècles, le suspect ne comparaît pas devant un jury. C'est l'évêque, ou plutôt l'official qui prononce la décision sans prendre l'avis de personnes compétentes.

En beaucoup de régions, l'intéressé est soumis à l'examen des ladres. Ceux du Popelin de Sens, du Grand Beaulieu de Chartres s'étaient acquis une grande réputation d'experts, de sorte qu'ils étaient parfois appelés en dehors des limites du diocèse et plus d'un malheureux ne pouvant se résoudre à accepter la sentence rendue, leur demandait de pratiquer une contre-visite.

A Reims, jusqu'au XIV[e] siècle, le suspect fut « palpé » par les ladres de l'hôpital; cet usage se maintint même dans certaines léproseries jusqu'au XVI[e] siècle. Ce système offrait peu de garantie, d'abord parce que le savoir des ladres était mince, mais surtout parce qu'ils avaient grand intérêt à ne pas recevoir parmi eux un nouveau confrère qui, s'il était pauvre, pouvait diminuer leur quote-part de revenu. Leur verdict était donc souvent contesté, ce qui avait introduit peu à peu l'habitude de faire pratiquer l'épreuve par les ladres d'une autre ville.

En Artois et en Boulonnais, dès le XIV[e] siècle, aux ladres experts furent adjoints dans le jury, des

« physiciens », chirurgiens et médecins; un siècle plus tard les praticiens avaient enfin le pas sur les mezeaux. Si les arbitres ne parvenaient pas à se mettre d'accord, leur nombre était doublé et on recommençait incontinent la visite. Si la divergence d'opinion persistait, l'intéressé et l'autorité locale pouvaient, l'un et l'autre, demander que la sentence fût différée (*a*).

Sur la composition du jury et la visite des ladres dans le marquisat d'Anvers, nous sommes parfaitement renseignés grâce aux recherches de A. F. C. van Schevensteen (*b*). Déjà les Ordonnances de 1437 et 1488 mentionnent explicitement l'épreuve, mais elles ne spécifient pas la nature des experts. L'Ordonnance de 1500 ne laisse plus de place au doute; elle introduit l'examen médical. Sur l'ordre du Magistrat, à l'époque jugée propice (*c*), la visite était effectuée par tout le Corps médical d'Anvers, soit : six médecins et six ou sept chirurgiens. A partir de la session de 1522, leur nombre fut réduit aux trois médecins et aux trois chirurgiens les plus anciens en charge. Outre les praticiens, assistaient à l'épreuve la supérieure du couvent de Tersieken, dont la léproserie était une dépendance, plus deux ou trois « damoiselles » les plus expertes et les plus anciennes qui avaient un droit de contrôle et de regard sur les décisions médicales, le curé du couvent, les quatre

(*a*) Le chanoine Delamotte, l. c., pp. 58, rapporte les longs démêlés qui eurent lieu entre les jurys successifs et les deux frères Jean et Jacques de Valcaucove, bourgeois de Saint-Omer, qui se prétendaient lépreux. L'instance dura plus de vingt ans. — Beaucoup de gens, nullement malades, sollicitaient alors la faveur d'entrer dans une léproserie pour y finir leurs jours dans l'aisance et la tranquillité.

(*b*) A. F. C. van Schevensteen, La lèpre dans le marquisat d'Anvers, *Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie Royale de Médecine de Belgique*. Collect. in-8°, t. XXIV, 3e fasc., Bruxelles, 1930.

(*c*) Les visites générales se faisaient, en principe, au printemps, entre Pâques et la Pentecôte, et en automne, saisons considérées d'après les opinions médicales régnantes, comme les plus favorables à l'éclosion des manifestations tégumentaires de la lèpre.

aumôniers des ladres, deux échevins représentant l'autorité communale, l'Officier de la Cour Verge auquel appartenait la police des séances, etc.

En Hollande, et notamment dans les provinces septentrionales, les « revisores » ecclésiastiques qui avaient le droit de décider si une personne était ladre, s'adjoignirent assez tardivement des praticiens laïques (*a*).

En Allemagne et en Suisse allémanique, la composition du jury d'examen est très variable suivant les temps et les lieux. A « Hof der Melaten », maladrerie située près de Cologne, la visite ne fut exigée qu'en 1685, c'est-à-dire à une époque où la lèpre proprement dite n'existait pour ainsi dire plus. D'après une Ordonnance de la ville de Brunswick (1356), tout lépreux, pauvre ou riche, dont la lèpre s'aggrave, doit se soumettre à une épreuve publique qui est pratiquée par les lépreux de l'hôpital Saint-Léonard (*b*). Dans les pays rhénans, la visite avait lieu de préférence à Francfort, Marbourg, Wetzlar, Bacharach; le haut Wesel et Hambourg envoyaient même leurs suspects à Francfort; réciproquement, Francfort, en 1469, s'adressait pour obtenir une décision définitive à Cologne (*c*).

Une Ordonnance contenue dans le livre du Conseil de Lucerne prescrit que les « Feldsiechen » soient visités par des examinateurs jurés. Si l'intéressé demande un examen plus complet, il doit se rendre auprès des jurés de Constance dans les trois jours, sous la conduite d'un gardien (*Stadt-Knecht*), et rap-

(*a*) Depuis 1413, les « revisores » de la chapelle Saint-Jacques, près de Harlem, avaient le privilège de faire cet examen. Dans l'évêché d'Utrecht, la visite avait lieu à Eiteren. Les autres parties de la Hollande envoyaient leurs suspects pour l'examen à Cologne, Louvain ou Bruges. — G. N. A. Ketting, *Bijdrage tot de Geschiedenis van de Lepra in Nederland*, S' Gravenhage, in-8°, 1922, p. 89.

(*b*) Le ladre qui n'acceptait pas le jugement rendu, pouvait se soumettre à l'examen d'autres établissements similaires, ceux de Göttingen, Duderstadt, Herford ou Paderborn.

(*c*) E. Ehlers, *Janus*, 1899.

porter une lettre scellée énonçant s'il est atteint de la *Malazie*.

En 1396, la municipalité de Bâle prescrit de faire désormais l'examen des présumés ladres en présence du médecin Berthold et de ses successeurs élus par le Conseil.

Des documents de Genève du XIVe siècle mentionnent le paiement d'honoraires à des chirurgiens pour avoir examiné des sujets suspects de lèpre. En l'an 1413, les représentants de la commune de Veigy vinrent déclarer à l'Official de la Cour épiscopale de Genève qu'un de leurs paroissiens, Riccardo Jenasson leur semblait atteint de la lèpre et demandèrent qu'il fût examiné « par les barbiers et physiciens et que la sentence s'ensuivit... » L'official chargea un « discretus vir Seysiad de Genisberg, magister artium et in medicina baccalaureus » de procéder à l'épreuve. Celui-ci ayant déclaré Jenasson atteint d'une lèpre « specie elefantica », l'Official ordonne que ce ladre soit interné dans la léproserie dudit lieu et « que les paroissiens des deux sexes de Veigy traitent ledit lépreux avec charité affectueuse comme de coutume ». Le syndic de Genève, les représentants des communes rurales du territoire situé à l'entour devaient, sous peine d'excommunication, faire conduire de gré ou de force à la léproserie, tous les ladres confirmés ou notoires. En cas de doute sur la nature de la maladie, le tribunal de l'Official prononçait la sentence après avoir entendu l'avis des médecins ou chirurgiens experts.

Dans la ville d'Arles, en Provence, l'examen des lépreux était confié à des personnes salariées qui étaient élues, chaque année, le 27 mars, parce que la maladie n'était, croyait-on, jamais plus intense qu'à l'époque du printemps (*a*).

La ville de Sienne payait des médecins spéciaux pour faire le diagnostic de la lèpre (*b*).

(*a*) VALLERIOLA, *Enarrat. medic.* lib. VIII, 5, p. 833.

(*b*) ACH. BREDA, *Communicazione al Reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, séance du 5 avril 1908.

En Portugal, il était rare que le ladre fut examiné avant son internement. Toutefois, et surtout dans les maladreries soumises à l'administration communale, un examen était prescrit lorsqu'il y avait des raisons de supposer que le nouvel arrivant n'était pas lépreux. Dans une léproserie très importante, celle de Santarem, d'après un document de 1317, le prétendu lépreux comparaissait devant les médecins; le directeur et quelques ladres de l'établissement assistaient à l'examen (*a*).

Avant l'épreuve, les examinateurs prêtaient serment. Parfois aussi, les malades devaient jurer de dire toute la vérité sans aucune réticence (*b*).

La terreur qu'inspirait l'internement suffit à justifier cette mesure, sans qu'il soit nécessaire d'accuser les ladres d'être enclins à la colère, à la malveillance, à la versatilité, à la défiance et au mensonge, défauts que leur attribuent souvent les médecins et chirurgiens du moyen âge (**21**).

XI

De l'épreuve des ladres.

L'examen d'un sujet suspect de mésellerie pouvait comporter :

1° L'emploi de divers moyens d'investigation purement empiriques ou d'apparence scientifique, mais sans valeur réelle;

2° La recherche des signes rationnels de la lèpre.

Il y avait au Mans, vers le milieu du XVe siècle, dans un local annexe de la maladrerie de Saint-Lazare, une *pierre de marbre* sur laquelle le patient, complète-

(*a*) Renseignement obligeamment fourni par le D^r Da Silva Carvalho.

(*b*) Martene et Durande, vol. VII, p. 1286. — Cf. G. de Chauliac, Tr. VI, doctr. 1, c. 2; — G. Delamotte, l. c., p. 51.

ment nu, était couché. L'épreuve avait lieu en présence d'une commission sanitaire de l'Officialité diocésaine composée de barbiers, de clercs d'office, d'appariteurs et d'un greffier. L'expérience réussissait difficilement en hiver et devait alors être renouvelée au printemps (*a*). On ignore en quoi elle consistait exactement (*b*). Rouen, comme Le Mans, possédait aussi « sa table de marbre » pour « l'espreuve » des ladres en 1446. Etendus sur cette dalle et soumis à certaines pratiques mal définies, les infortunés reconnus lépreux s'entendaient condamner à « non hanter plus avecques les aultres gens », et celà sous peine d'excommunication (*c*).

Dans nombre de traités médicaux du moyen âge, à côté des signes bien observés de la lèpre, sont décrites des expériences faites avec le sang ou l'urine du sujet et qui passaient pour établir la preuve infaillible de la maladie. Si trois (*d*) grains de gros sel mis sur du sang encore tout chaud après la saignée se dissolvent immédiatement, c'est que le sujet est lépreux (*e*). Si l'on ajoute à du sang extrait de la

(*a*) On lit dans un registre de Fabrique de Requeil : « En celuy an 1461 furent cittez d'office pour mener le fils Violleau, de Russeaux, au Mans pour estre esprouvé pour savoir s'il estoit ladre ou non et ne peut estre esprouvé pour ce qu'il estoit au temps d'iver, et fut enjoint aus dits procureurs le ramener en mars prouchain ensuyvant. » — Abbé A. LEDRU, Les lépreux manceaux et la pierre d'épreuve, *Province du Maine*, août 1895, pp. 226-227, passage cité d'après le Dr PAUL DELAUNAY, *Vieux Médecins Sarthois*, 1re série, Paris, in-8°, 1906, préf., p. VII. — Sur la pierre d'épreuve au Mans, cf. : Abbé L. FROGER, De la condition des lépreux dans le Maine au XVe et au XVIe siècle. Extr. de la *Rev. des questions historiq.*, oct. 1899, Paris, 1899, in-8° ; — E. WICKERSHEIMER, Die Probe durch den Marmorstein zu Le Mans. Beiträge zur Geschichte des Aussatzes in Frankreich und in den benachbarten Ländern. Extr. d'*Archiv. für Geschichte Medizin*, Bd V, Heft 1 et 2, 1911, pp. 147-150.

(*b*) L'abbé FROGER (l. c.) suppose que le corps du suspect était lotionné avec de l'eau bénite.

(*c*) Abbé LEGROS, A propos de la maladrerie d'Alençon, *Bull. de la Soc. d'Agric., Sciences et Arts de la Sarthe*, 3e série, t. II, années 1927-1928, fasc. II, 1928, pp. 225-226.

(*d*) Le chiffre « 3 » semble impliquer une influence magique.

(*e*) Accipe tria grana salis grossi et pone in sanguine extracto et calido post minutionem et si cito resolventur : leprosus est. — KARL SUDHOFF, Si vis experiri de aliquo utrum sit leprosus (Cambridge), *Arch. f. Gesch d. Med.*, T. III, p. 80.

veine médiane partie égale de vinaigre et qu'on laisse reposer, si le mélange s'effectue, le patient est réputé indemne de la maladie ; dans le cas contraire, il est tenu pour lépreux (*a*). Théodoric, qui ajoute foi à ce signe, en indique un autre : si le sang est frotté sur la paume de la main et qu'il produit un petit bruit sec ou est moins onctueux, c'est un signe d'infection (*b*). Jean de Gaddesden affirme que si du sang lavé, mis sur une toile de lin, contient des particules noires, âpres et comme sablonneuses, il s'agit de la lèpre. Pareillement le sang de la saignée est onctueux, âpre et sablonneux au toucher chez les ladres. De même leur sang se prend d'abord en caillot comme chez les personnes saines. Mais, dans la lèpre, ce caillot est onctueux, et si on le frotte entre les doigts, il rend un bruit sec plus marqué que chez l'individu sain (*c*). Faisant la même expérience, Arnauld de Villeneuve signale dans le caillot lavé des corps blancs et brillants ressemblant à du millet ou à du panic (*d*) qu'il considère comme un signe de lèpre. En outre, il croit que si un grain de sel mis dans le sérum ne se dissout pas, l'individu examiné est un ladre. De plus, il conseille de mettre sur le sang du vinaigre fort, et, s'il bout, c'est en faveur de la lèpre. Enfin si l'urine est mise en excès dans du sang, et que les deux liquides se mélangent, c'est un signe de lèpre. Dans le Vivarais, l'eau de la

(*a*) Item si vis probare si unus est leprosus aut non, minues ei de vena mediana et statim misce in tanta quantitate acetum cum illo sangwine et fac stare. Si fiat mixtum non est leprosus, si autem non scilicet quod quodlibet maneat in parte sua, leprosus est. — Karl Sudhoff, l. c.

(*b*) Theodoricus, *Art. Chirurg. Scriptor. Collect.*, Venise, in-fol., 1546, de lepra, cap. 55. — Item, si accipiatur sanguis et fricetur in vola manus, et strideat, vel nimis sit unctuosus, signum est infectionis et corruptionis.

(*c*) J. de Gaddesden, *Rosa Anglica Practica Medicinæ*, 1492, in-fol., Papiæ. — Quantum ad humorem, dico, quod si sanguis abluatur positus in panno lineo et habeat contenta nigra aspera harenosa, ostendit lepram. Similiter sanguis in flebotomia est vnctuosus et in tactu asper et harenosus propter adustionem. Item sanguis eorum redit ad carnem in principio, sicut in sanis. Sed est caro illa in lepra vnctuosa, et si inter digitos fricetur stridet... plus quam in sanis.

(*d*) Corpora alba et luminosa ad modum milii vel panicii, signum est Lepræ. — Arnaldi de Villa Nova *Opera*, Lugd., 1509, in-fol., de lepra, Breuiar, II, cap. 46.

fontaine de Tourne était utilisée pour faire le diagnostic dans les cas douteux. Le patient y était saigné et le sang était reçu dans un vase qui était introduit dans un sac. Le tout était plongé dans l'eau de la fontaine. Deux barbiers de Bourg-Saint-Andéol, mandés par les consuls, étaient chargés de vérifier l'expérience. Si le sang du prétendu ladre était trouvé, au sortir de l'eau, liquide et vermeil, le juge déclarait que l'homme n'était pas ladre. Une expérience de cette nature eut lieu le 3 juin 1422 (*a*). En Hollande, on jetait dans l'urine à examiner de la poudre de plomb brûlé, si elle ne surnageait pas, la personne était considérée comme étant lépreuse (*b*). Ces quelques exemples, dont il serait facile de multiplier le nombre (*c*), montrent les conclusions erronées qu'on pouvait tirer de ces prétendues expériences physico-chimiques. Mais il est bon de remarquer qu'elles ne tenait en somme qu'une place modeste dans l'ensemble des preuves emportant la décision.

D'ailleurs, quelques-uns des moyens préconisés ne sont pas dénués de toute valeur. Maints physiciens du moyen âge, et non des moindres, ayant remarqué l'hypersécrétion de matières grasses qui recouvre les ladres, conseillaient de projeter de l'eau sur la peau du patient; si le liquide n'y adhérait pas, c'était un signe en faveur de la lèpre (*d*).

*
* *

Les chirurgiens arabes ne se sont pas bornés à nous transmettre les descriptions de la lèpre qu'ils avaient

(*a*) Jean Régné, *Histoire du Vivarais*, édit. de 1814, in-8°, Largentière, p. 287.

(*b*) Brassac. *Dict. Encyclop. des Sciences médicales*, art. Eléphantiasis.

(*c*) Niger sanguis, plumbens, fuscus, cinericius, arenosus et trombosus; urinæ liuidæ albæ tenues cinericiæ. — Guido de Cauliaco. *Chirurgia Magna*, édit. Joubert, Lyon, 1585, in-4°, de Lepra, Tr. VI, D. 1, cap. 2. Cet auteur attache une grande importance à ces modifications du sang et de l'urine; il y revient, dans le même chapitre, lorsqu'il groupe les signes qui motivent l'isolement du malade.

(*d*) Fac eum exspoliari et accipe pelvum plenum aqua et projice contra dorsum ejus ... et si non adhaerebit dorso : infectus est. — Karl Sudhoff, si vis experiri utrum sit leprosus [Cambridge], *Arch. f. Gesch. d. Med.*, t. III, p. 80.

reçues des Anciens, ils les ont enrichies. Vainement on chercherait, dans l'admirable tableau tracé par ARÉTÉE, la moindre allusion à la perte de la sensibilité qui est, on le sait, l'un des signes majeurs de la lèpre.

Les fourmillements étendus à tout le corps et l'obtusion de la sensibilité dont se plaignent les ladres n'avaient pas échappé à la sagacité de CONSTANTIN L'AFRICAIN (XIe siècle) (*a*). Mais il ne paraît pas avoir saisi l'importance séméiologique de ces troubles.

Le célèbre chirurgien ABULCASIS (*Aboul-Quassin*, XIIe siècle) conseillant de traiter la lèpre invétérée par le fer rouge lorsqu'elle a résisté à la médication interne, écrit cette phrase : Sache que le patient ne sent pas la brûlure autant que celui qui est sain, parce qu'il est déjà atteint d'insensibilité » (*b*). Ses prédécesseurs, RHAZÈS, ALI-ABBAS, AVICENNE ne mentionnent pas ce signe capital.

Grâce à l'effort collectif des chirurgiens arabisants, l'étude des troubles sensitifs de la lèpre sera portée presque à la perfection. THÉODORIC considère la piqûre, faite au talon ou à la partie inférieure de la jambe, à l'insu du malade, comme un bon signe de lèpre. GILBERT L'ANGLAIS place en tête des signes de cette maladie, l'insensibilité permanente (*mansiva*) de provenance interne, surtout celle des doigts et des orteils les plus éloignés, par exemple du petit doigt et de son voisin, insensibilité qui remonte au membre

Vnctuositas cutis ita, quod super eam non potest stare guta aquæ, nisi fluat. — J. DE GADESDEN, *Rosa Anglica Practica Medicinæ*, Papiæ, 1492, in-fol., I. de Lepra, lib. II, cap. 55.

Quando aqua proiicitur super ipsos, videntur vnctuosi. — GUIDO DE CAULIACO, *Chirurgia Magna*, edit. Iouberti, Lugd., 1585, in-4°, de Lepra, Tr. VI, D. I., cap. 2.

(*a*) ... et totius corporis titillatio — CONSTANTINUS AFRICANUS joint à ALBUCASIS, Bâle, 1541, in-fol., *de Elephantia*, lib. I

Si l'éléphantiasis provient de la bile noire : ... gravescit sensus, grossescunt supercilia, finduntur manus et pedes, contrahuntur digiti .— CONST-AFRIC., *de Morb. cognit. et curat*, lib. VII, Bâle, 1536, in-fol., de Elephantíasi, cap. 17.

(*b*) Scias etiam infirmum non adeo ut sanum, ignem sentire, quoniam jam stupore affectus est. — ABULCASIS, *de Chirurgia*, édit. Johan-Channing, Oxonii, 1778, in-4°, t. I, lib. I, sect. 47, de ustione elephantiæ.

supérieur jusqu'au coude et parfois jusqu'au bras et, pareillement au membre inférieur, depuis les orteils jusqu'au genou et souvent même plus haut : LANFRANCI, VITALIS DU FOUR, BERNARD DE GORDON, JEAN DE GADDESDEN, conseillent d'explorer avec soin la sensibilité avant de rédiger le certificat concluant à l'isolement du ladre. ARNAUD DE VILLENEUVE recherche méthodiquement l'anesthésie, à l'aide d'une aiguille, depuis le petit doigt jusqu'au coude. Il procède de la façon suivante. Après avoir fait couvrir les yeux du patient, il lui dit : — Prends garde, je vais te piquer, et je ne le pique pas. Puis je lui dis : — Je t'ai piqué. S'il répond : oui, c'est un signe de lèpre (*a*).

Ainsi donc, l'étude des troubles sensitifs dans la lèpre, à peine ébauchée par CONSTANTIN L'AFRICAIN et ABULCASIS est menée très loin par les chirurgiens arabisants. Ils décrivent parfaitement les sensations anormales qui tourmentent les malades, l'anesthésie, son mode d'exploration et sa topographie. Seule, la recherche de la sensibilité thermique est omise par eux. Mais ils ne l'ignorent pas, car ils savent que la cautérisation au fer rouge des manifestations tégumentaires est peu douloureuse chez les ladres.

Les chirurgiens du moyen âge connaissent l'atrophie de certains muscles et sa signification. Pour LANFRANCI, THÉODORIC, BERNARD DE GORDON, JEAN DE GADDESDEN, la « consomption » de la masse musculaire (*carnositas*) située entre le pouce et l'index est un des meilleurs signes de la lèpre.

Au chapitre de la rhinite lépreuse, l'apport des chirurgiens arabisants n'a pas été moindre. Ils connaissent la valeur séméiologique des petites épistaxis qui surviennent au plus léger contact (THÉODORIC) et ils étudient les altérations de la pituitaire et du cartilage de la cloison.

ARNAUD DE VILLENEUVE indique le moyen d'explorer les fosses nasales. Pour ouvrir la narine, il se sert

(*a*) En effet, j'ai souvent constaté, en faisant cette expérience, que le malade, dominé par la suggestion, croit avoir ressenti une piqûre.

d'une baguette de bois fendue. Au moyen de cet écarteur improvisé et d'une chandelle, il peut examiner tous les replis de la muqueuse et les altérations sous-jacentes (**22**). Une ulcération ou une dénudation située dans les parties profondes du nez serait, d'après ARNAUD DE VILLENEUVE, un signe qui appartient en propre à la lèpre; mais, ajoute-t-il, seul un homme expérimenté doit pratiquer cette recherche. En outre, il signale la déformation de la racine du nez résultant de la destruction du cartilage médian. JEAN DE GADDESDEN cite la corrosion du cartilage qui sépare les fosses nasales et son élimination comme un signe de lèpre confirmée. D'après BERNARD DE GORDON, c'est un accident de mauvais augure qui, presque toujours, annonce la fin prochaine du lépreux.

G. DE CHAULIAC, comme ses devanciers, divise les signes en *univoques*, c'est-à-dire propres à la lèpre, et en *équivoques*, qui peuvent s'observer dans plusieurs autres maladies.

Les premiers, au nombre de sept, sont : l'arrondissement des yeux et des oreilles ; — la dépilation des sourcils et la surcharge de tubercules à leur niveau ; — la dilatation et la torsion des narines en dehors et leur étroitesse à l'intérieur ; — l'aspect hideux des lèvres ; — la raucité et le timbre nasonné de la voix ; — la fétidité de l'haleine et de toute la personne ; — le regard fixe et horrible comme celui d'un satyre.

Dans le groupe des signes équivoques, G. DE CHAULIAC met sur le même plan, — ce qui ne laissera pas de surprendre, — les caractères organoleptiques de l'urine et du sang, et des signes de premier ordre tels que les tubercules, la « consomption » des muscles, ceux du pouce en particulier, l'insensibilité, l'engourdissement et la rétraction (*grampa*) des extrémités, etc., etc...

Les chirurgiens de la Renaissance n'ajoutent rien au tableau de la lèpre, mais ils en ont fait une description clinique qui n'a jamais été égalée.

Entre toutes, émerge celle d'AMBROISE PARÉ, non qu'elle soit originale, car tout ce qu'elle contient a été

vu avant lui, mais parce qu'il sait l'écrire en un style inimitable. Elle sera reproduite en grande partie aux pièces justificatives (**23**).

XII

Les experts doivent répondre aux deux questions suivantes : le suspect est-il lépreux et, dans l'affirmative, est-il parvenu au stade où l'isolement est obligatoire ?

Les chirurgiens arabes étaient devenus fort habiles à dépister la lèpre, parce qu'ils étaient souvent appelés à déjouer les fraudes des vendeurs d'esclaves qui essayaient de masquer les signes de cette maladie en cautérisant les tubercules ou en appliquant des fards sur les régions achromiques. Haly fils d'Abbas (XII[e] siècle) met en garde le chirurgien contre ces supercheries. Il explorera, dit-il, toute la surface de la peau dans un lieu bien éclairé. Avec le plus grand soin, il recherchera s'il s'y trouve de la morphée blanche, des proéminences rouges sur les membres, des dartres squameuses. Il s'assurera qu'il n'a pas été fait de cautérisations. Pour peu que la couleur de la peau soit modifiée, il lavera l'endroit suspect avec de la moutarde et du vinaigre, puis il l'essuyera avec un linge rude ; la peau ainsi débarrassée de la litharge ou de toute autre teinture qui la couvrait, la lèpre apparaîtra... Le chirurgien portera ensuite son attention sur les yeux, s'ils sont arrondis comme ceux d'un lion, si la face est léonine et parsemée de tubercules, le sujet est atteint d'éléphantiasis. On doit aussi soupçonner que cette maladie est sur le point de se déclarer si la voix est rauque (*a*).

Si le diagnostic des *ladres verts* en période active et couverts de pustules était facile, celui

(*a*) HALY, filius ABBAS, *Liber totius medicine*... 1523, in-4°, Lyon, Theorie., lib. I, cap. 24, de sani corporis signis et seruis emendis, fol. 17[vo], 1[re] et 2[e] colonnes.

des *ladres blancs* dont la face était belle et le cuir net ne laissait pas d'être fort malaisé. Ces ladres bâtards passaient pour être les descendants des ladres francs. Ils avaient, pour tous signes, quelques stigmates plus ou moins apparents de dégénérescence dont le plus connu était la rondeur du pavillon de l'oreille par absence de son lobule. Ces « esaurillés » ou « Courte-Oreille » qu'on qualifiait des surnoms méprisants de Cacous, caqueux, cagots, en Basse-Bretagne, de capots et cassots, en Limousin, en Guyenne et en Gascogne, de Gabets, Gahets, Agots, Christiaas en Béarn, constituaient une classe de parias qui étaient assimilés aux ladres et, comme tels, soumis à la visite et à l'isolement, en principe tout au moins. Mais, en général, c'était moins sur la constatation de signes certains de lèpre, que sur les dires des voisins affirmant que ces malheureux étaient issus de souche ladre, que le jugement était prononcé.

* * *

La seconde question posée aux experts était fort délicate et l'on conçoit qu'ils hésitaient parfois à prendre un parti.

Vers la fin du XII[e] siècle, Abulcasis donne déjà au chirurgien juré le conseil plein de sagesse d'apporter tous ses soins à l'examen des ladres, de les voir et de les revoir, de ne porter un jugement qu'en se fondant sur plusieurs signes, et surtout sur ceux qui appartiennent en propre à la lèpre. Se plaçant au point de vue social, il considere qu'il vaut mieux séquester indûment un homme indemne de lèpre que de laisser un lépreux parmi la population saine (**24**).

La plupart des chirurgiens arabes ou arabisants notoires reproduiront et développeront ces préceptes. Arnaud de Villeneuve (XII[e]-XIII[e] siècle) conseille, pour éviter toute erreur, de procéder ainsi : prends une feuille de papier, dit-il, d'un côté, tu noteras les signes négatifs, et de l'autre les signes positifs (*a*).

(*a*) ...ita quod facias sic : capias vnam tabulam et scribas signa bona ad vnam partem, et signa mala ad aliam, et sic non errabis. — Arnaldi

Nul peut-être n'a exposé avec plus de prudence que G. DE CHAULIAC cette question du verdict qui peut avoir de si graves conséquences : « ...en l'examen et iugement des ladres, il conuient estre fort aduisé, car c'est tres-grand'injure de sequestrer les non sequestrables, et de laisser les ladres avec le peuple. Car le mal est contagieux, et qui infecte. Et pourtant le medecin qui les doit iuger, les doit souuent regarder, et en soy-mesme penser et remuer les signes, et voir lesquels sont univoques, et lesquels sont equivoques; et qu'il ne iuge par vn signe, ains par la concurrence de plusieurs, specialement des vnivoques. En premier lieu, invoquant l'ayde de Dieu il les doit conforter, que cette passion est sauuement de l'ame : et qu'ils ne doutent point de dire la verité car s'ils estoyent trouvez ladres, ce seroit le purgatoire de leur ame, et si le monde les a en hayne, non a pas Dieu : ains a plus ayme Lazare lepreux, que les autres : et s'ils ne sont trouués tels, ils demeureront en paix. Et apres qu'il les fasse iurer de dire verité de ce qu'on les interrogera... [Suit un minutieux examen du patient]. Et s'il trouve que auec la disposition à ladrerie, il y ait quelques signes equiuoques diminués, il le faut menacer familierement et secretement, qu'il se tienne en bon regime, et ait le conseil des medecins : autrement il deuiendra ladre ...Et s'ils ont plusieurs signes equiuoques, et plusieurs vnivoques, avec bonnes paroles et consolatoires, ils doivent estre sequestres du peuple, et conduis à la maladerie. Mais s'ils sont sains, doiuent estre absous, et auec lettres des medecins enuoyés aux recteurs ou Curés.

Mais s'il y a plusieurs signes equivoques, et plusieurs vniuoques, il [le malade] est vulgairement appellé Cassot ou Capot. Et tels doiuent estre aigrement menassez, qu'ils tiennent bon regime, et ayent bon conseil des medecins, et qu'ils demeurent en

VILLANOVANI *philosophi et medici summi Opera omnia*... Basileae, 1585, de signis leprosorum, col. 1521-1524.

leurs bories [fermes] ou metairies, et maisons, et que ne s'ingerent fort avec le peuple : car ils entrent en ladrerie » (*a*).

Ainsi donc le jugement peut aboutir à quatre solutions : 1° le suspect est déclaré indemne et reçoit l'attestation qu'il n'est pas ladre ; 2° il est « familierement » admonesté parce que, faute d'un bon régime, il deviendra lépreux ; 3° il est « aigrement » averti qu'il entre en ladrerie et il est consigné à domicile ; 4° il est atteint de lèpre confirmée et doit être séparé de la population saine.

Les conseils donnés par G. de Chauliac sont généralement suivis en France. Le 20 juillet 1327, les consuls de Nîmes font examiner par un jury composé de deux maîtres et un bachelier, tous trois de la faculté de médecine de Montpellier, et trois barbiers, six habitants soupçonnés d'être atteints de la lèpre. Trois d'entre eux obtiennent un verdict d'absolution, bien que les termes employés par les experts dénotent le doute qui subsiste dans leur esprit. En ce qui concerne Pons Blaquier, disent-ils, nous le déclarons pour le present sain et indemne, mais nous faisons remarquer qu'il est prédisposé à contracter cette affection, s'il ne suit pas les conseils de médecins experts et éclairés dans la science médicale... De même, nous déclarons que Jean de Vergier, sergent, et Bertrand de Figiac, crieur public pour le vin, qui actuellement sont sains, cependant sont exposés à contracter bientôt la lèpre s'ils ne tiennent pas un bon régime... (*b*).

Dans les Flandres, on usait de la même tolérance à l'égard des ladres qui n'avaient pas dépassé le stade initial. En 1500, bien que Collart de Béthune « eut aucuns signes et commenchemens de mal », on ne le sequestre pas (*c*).

(*a*) *La Grande Chirurgie de* M. Gui de Chavliac, ...*restituée nouvellement à sa dignité par* M. Lavrens Iovbert..., Lyon, in-12, 1580, p. 431-433.

(*b*) Pansier, Les procès en suspicion de lèpre dans la région d'Avignon, au xive et xve siècle, *La France Médicale*, 1911, pp. 281-282.

(*c*) Chanoine G. Delamotte, l. c. p. 47.

En Angleterre comme en France, la séparation n'était prononcée que dans le cas de lèpre confirmée. Jean de Gaddesden recommande de n'isoler un ladre que si *figura et forma faciei corrumpantur*. Bernard de Gordon exhorte les médecins à différer la séparation jusqu'au jour où la maladie est entrée dans le second stade, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où se montrent les *signa infaillibilia*, autrement dit la *corruptio figurae et formae*.

Konrad Gesner, de Zurich, nous a transmis un intéressant aide-mémoire, anonyme et non daté, dont se servaient, sans doute, les jurys d'examen en Allemagne. Après les phrases d'usage, en quelque sorte stéréotypées, qu'on retrouve dans tous les ouvrages contemporains sur l'importance de la décision, les paroles de reconfort adressées au patient et le serment exigé de lui, l'auteur indique les épreuves auxquelles le sang tiré de la veine doit être soumis. Puis il énumère les signes locaux qui doivent être recherchés ainsi que les symptômes fonctionnels et généraux. Celà fait, il précise les caractères qui appartiennent aux quatre formes classiques de la lèpre (*Alopitia*, *Tyria*, *Leonina*, *Elephantia*) (**25**).

G. F. Ingrassia qui, vers la fin du XVI[e] siècle, observait la lèpre en Sicile et à Naples où elle était devenue fort rare, aborde à son tour la question de l'internement (*a*). Nul mieux que lui n'en a discuté les indications et les contre-indications. Tout d'abord il s'élève avec véhémence contre la séquestration abusive. Maintes fois, dit-il, j'ai eu l'occasion, à Palerme, de délivrer des malheureux qui avaient été relégués hors ville dans l'hospice public. Il se plaint

(*a*) De elephantiasi quaestio, quando scilicet elephantici, sive leprosi vulgo noncupati, extra urbem extraque conversationem ad publica xenodochia relegandi aegrotantes sint, et quamdiu cum aliis hominibus in urbe conversantes absque praeindicio sustineri quaeant — D'après un MS de Giovanni, Filippo Ingrassia, daté de 1598, aujourd'hui perdu, mais copié en 1636 par un arrière-neveu d'Ingrassia. Cette copie, conservée à la Bibliothèque Communale de Palerme, a été publiée en 1914 à Catane, par D. L. Piazza di Lentini, G. Curchio et Perrando.

de l'inégalité de traitement dont il est témoin ; tandis que les uns sont injustement privés de la liberté, d'autres, au grand danger de tous, peuvent impunément vivre au milieu de la population.

A l'égard des ladres, Ingrassia conseille la plus grande tolérance. Au premier stade, c'est-à-dire quand les signes de la lèpre n'apparaissent pas au visage, il n'y a pas lieu de les reléguer hors ville, ni même de les confiner chez eux. Toutefois il prescrit au malade de cesser toute vie intime avec sa femme, ses enfants et les personnes qui lui sont chères. Tout particulièrement, il lui interdit de les embrasser (*a*). S'il tolère qu'à la première période le ladre reste en relation avec les gens sains, c'est que la lèpre ne se communique que tardivement et seulement quand elle est déjà confirmée et se traduit à l'extérieur par des manifestations (*b*). En conséquence il juge que, dans cette période, le malade peut même être admis à la table commune.

Mais, quand la maladie est parvenue au second degré et que des manifestations extérieures se montrent, il faut faire défense aux ladres de prendre leurs repas avec les gens sains et de se servir des ustensiles qui, étant à la disposition de tous, sont susceptibles de transmettre la contagion. Néanmoins, à cette période, Ingrassia permet encore aux ladres de circuler en ville, mais il est nécessaire qu'ils aient une chambre personnelle ; car, autrement, il est impossible que le mal ne se communique pas à l'entourage par les objets ou ustensiles communs. On peut encore tolérer qu'ils habitent dans leur demeure et leur permettre de circuler en ville, à la condition toutefois qu'ils portent une marque distinctive, s'ils n'appartiennent plus à la ville et y sont inconnus (*c*).

(*a*) neque filios interim, neque filias aut uxorem vel alios sibi carissimos strictius versari secum permittat ; praecipueque per amplexum, assiduaque obscula et anhelitum.

(*b*) tarde irrepat seseque propaget his morbus, non in principio tantum, sed cum iam firmatus est forisque propalatus ».

(*c*) ... Commensationes etiam prohibendas sibi fore indicat [medicus], pariterque eorundem supellectilium usum interdicendum omnium de-

Ainsi donc, pour les malades du second degré, il suffit qu'ils aient leur chambre et leurs objets personnels. Cela n'est possible qu'aux riches et aux nobles, parce que seuls ils peuvent avoir une habitation adaptée à l'isolement et des objets individuels. Quant aux pauvres, qui n'ont pas la faculté d'avoir une chambre, et même un lit personnel, il convient pour qu'ils puissent être soignés, pour que leur famille et la ville soient préservées de la contagion, que le magistrat et les recteurs des hospices de Saint-Lazare les expulsent de la cité, même contre leur gré et les reçoivent dans les asiles qui leur sont destinés (*a*).

Pour les malades du troisième degré, les précautions prises doivent être plus grandes. Il ne suffit pas qu'ils aient leurs effets personnels et des draps en quantité suffisante ainsi qu'une chambre individuelle (*b*); il faut en outre prévenir la contamination de leurs serviteurs, et pour cela il est nécessaire qu'ils disposent de plusieurs chambres claires et bien aérées (*c*).

mum rerum, quae contagium suscipere et conservare queunt... Per urbem tamen vagari absque civium periculo permitti queunt; dummodo in eadem non dormiant camera, sed propriam habeant, distinctamque habitationem; in eodem enim cohabitantes loco impossibile est, quin aliquo pacto iisdem rebus ac supellectilibus non coutantur sicque contagi quidam fomes non communicetur... curentur in domibus etiam propriis... sat enim fuerit quod signum aliquod afferant qui insolentes sunt inurbanique, quo diagnosci queant ne quispiam incautus ex improviso cum eis stricte conversetur... — Peut-être les deux épithètes *insolentes inurbanique* doivent-elles être traduites par : arrogants et grossiers.

(*a*) qui « non solum distinctae camerae, sed neque distiucti cubilis aut thori commoditates habent eapropter magistratus, sanctique Lazari hospitalium rectores tum primo ad eorum curationem exequendam, tum secundo ad eius familiae contagium evitandum, tum tertio ad aliorum civium praeservationem, extra urbem ad publica his dicata xenodochia iuvitos etiam non temere exterminant, cum nullam, uti dictum est, sequestrationis neque etiam curationis opportunitatem habeant neque habere possint ».

(*b*) Haud enim satis est supellectilium, pannorumque diversorum copiam habere, cameraque sive habitaculum ægrotantis distinctum...

(*c*) Ne « ministris etiam tale contagium quoquo modo ad distans communicent [leprosi], multis igitur opus est cameris habitationibusque pro ipso ægrotante, atque his lucidis et eventato ære expositis... »

Quand les malades sont parvenus au quatrième degré, et qu'il n'y a plus aucun espoir de guérison, ils doivent être, de toutes façons, éloignés de la ville. Les pauvres seront dirigés sur les hospices où seront réservés pour eux des locaux distincts de ceux qui sont destinés aux lépreux du second et du troisième degré, afin d'éviter qu'ils ne soient un danger pour les autres. Au lazaret, ils doivent apporter leurs effets qui seront brûlés. On engagera les riches et les nobles à se retirer dans une de leurs propriétés plantée d'arbres, ou à la campagne, pourvu que ce lieu soit isolé et exposé à un vent vif et favorable.

Jamais les règles prophylactiques formulées par Ingrassia n'ont été surpassées, malgré les progrès de la science réalisés à l'époque contemporaine.

XIII

Dé la rédaction du certificat.

Après avoir procédé à l'examen du suspect, les membres du jury devaient consigner leur décision motivée dans un certificat. La tâche était facile lorsque le sujet ne présentait aucun indice de lèpre ou quand il était un ladre avéré. Ambroise Paré nous a laissé deux modèles de rapport rédigés de sa main, l'un concluant à l'existence de la lèpre, l'autre écartant cette hypothèse. Je les transcris intégralement (*a*) :

Exemple d'un rapport d'un lepreux confirmé.

Nous Chirurgiens iurés à Paris, par l'ordonnance de Monsieur le Procureur du Roy de Chastelet, donnée le vingt huitiéme iour d'Aoust mil cinq cens quatre vingts et trois, par laquelle avons estés nom-

(*a*) Ambroise Paré, *Œuvres complètes*, édit. Malgaigne, 1840-1841, vol. III, livre XXVII, p. 669.

més pour faire rapport, sçavoir si G. P. est lepreux : partant l'avons examiné comme s'ensuit. Premierement avons trouvé la couleur de son visage couperosée, blafarde et livide, et pleine de saphirs : aussi avons tiré et arraché de ses cheveux, et du poil de sa barbe et sourcils, et avons veu qu'a la racine du poil estoit attachée quelque petite portion de chair. Es sourcils et derriere les oreilles avons trouvé de petites tubercules glanduleuses : le front ridé, son regard fixe et immobile, ses yeux rouges, estincelants, les narines larges par dehors et estroites par dedans, quasi bouchées avec petites ulceres crousteuses : la langue enflée et noire, et au-dessus et au-dessous avons trouvé petits grains, comme on voit aux pourceaux ladres : les gencives corrodées, et les dents descharnées, et son haleine fort puante, ayant la voix enrouée, parlant du nez. Aussi l'avons vu nud, et avons trouvé tout son cuir crespy et inegal, comme celui d'une oye maigre plumée, et en certains lieux plusieurs dartres D'avantage nous l'avons piqué assez profondement d'une aiguille au tendon du talon, sans l'avoir à peine senti. Par ces signes tant univoques qu'équivoques, disons que ledit G. P. est ladre confirmé. Parquoy sera bon qu'il soit séparé de la compagnie des sains, d'autant que ce mal est contagieux. Le tout certifions estre vray, tesmoings nos seings manuels cy mis le sixiéme May mil cinq cens quatre vingts et trois.

Autre rapport d'un soupçonné lepreux.

Nous sous-signés Chirurgiens iurés à Paris, par le commandement de nos seigneurs de la Cour de Parlement, certifions avoir veu et visité diligemment, par toutes les parties du corps maistre Jacques, etc., pour faire rapport sur la disposition et santé de son corps : scavoir principalement s'il y a en lui aucun sòuspçon, signe tant univoque que equivoque, de la maladie appellée vulgairement ladrerie : lequel avons trouvé en couleur de tout le corps, grosseur, charac-

tere, et actions, pur et net de la dite maladie. Fait sous nos seings, le vingt quatriéme Aoust mil cinq cens octante trois.

Dans les Flandres, vers le milieu du xv[e] siècle, alors que la visite était faite par des ladres vraisemblablement illettrés, on procédait autrement. En 1447, à la demande du chapitre de Thérouanne, le magistrat de cette ville fait mener à l'épreuve par le sergent à verge une nommée Jehenne le Menuse que l'on disait être « entequié de maladie de lèpre ». Lesdits ladres, après avoir fait le serment solennel de bien et loyalement faire ladite épreuve et avoir « esprouvé la dite Jehenne, comme il appartient et est acoustumé de faire en pareil cas » déclarèrent au sergent à verge qu'ils ne trouvaient pas ladite Jehenne « entechiée de maladie de lèpre quant à présent. » Cette décision fut transmise à deux échevins qu rédigèrent un jugement d'absolution... (*a*) (**26**).

Thomas Rymer donne la teneur d'un curieux certificat rédigé par les médecins du roi d'Angleterre et datant du xv[e] siècle. Il est ainsi conçu :

. . . .

Nous avons d'abord considéré son aspect, et, en nous inspirant des enseignements laissés par les maîtres de l'antiquité et les ouvrages des médecins les plus savants, nous l'avons examinée et palpée; nous avons passé en revue les signes manifestes d'une maladie de cette sorte, et nous avons recherché avec grand soin s'il s'en trouvait un sur cette [personne].

Ayant envisagé et considéré tout ce qui semblait devoir et qui devait être envisagé et considéré, pour obtenir un éclaircissement réel de ce point douteux, nous avons trouvé que cette femme n'était nullement lépreuse et qu'il n'y avait pas lieu de la séparer de la société des hommes...

(*a*) Mt. 228. Pouillé de Thérouaune aux archives de l'évêché de Bruges. *Capitulum morinense conjuraverat scabinos ut sibi dicerent quid de ipsa muliere agendum foret.*

Nous avons appris de source médicale certaine que la maladie de lèpre dans son ensemble peut être reconnue et discernée par un grand nombre de signes, et que de même chacune de ses formes (qui sont au nombre de quatre [savoir], *Alopecia*, *Tiria*, *Leonina* et *Elefantia*) peut être spécifiquement discernée des autres.

C'est pourquoi, dans le cas de la femme qui nous a été présentée, passant en revue plus de vingt-cinq signes parmi les plus renommés de la lèpre prise au sens générique, nous n'avons pas trouvé un nombre suffisant de ces signes pour être convaincu que cette femme est lépreuse.

Et celà suffirait à la vérité d'une façon générale pour affranchir cette [femme] de ladite présomption, puisqu'il n'est pas possible que quelqu'un souffre de la maladie de lèpre, si une grande partie de ces signes n'est pas constatée sur lui.

Du reste, et pour donner notre avis sur chacune des espèces, passant en revue plus de quarante signes distinctifs des espèces de lèpre, nous n'avons pas trouvé que cette femme doive être déclarée atteinte de l'une des quatre espèces de lèpre, mais qu'elle est complètement exempte et indemne de toute espèce de lèpre... et nous sommes prêt, si et quand il en sera besoin, de le déclarer plus complètement à votre Altesse par la voie scientifique.

En conséquence, nous certifions, dans votre Chancellerie (*a*), que la femme Jeanne Nyghtyngale souventes fois mentionnée, qui nous a été présentée, qui a été inspectée, visitée par nous, et qui, en la circonstance, autant que le cas l'exigeait, en tout point a été examinée, comme il convenait, fut trouvée saine, indemne et nullement infectée d'une espèce d'atteinte de lèpre.

En foi et en témoignage de tout celà, Nous dits

(*a*) *Cancellaria*, apud Anglos dicitur summum Angliae tribunal, si universalem illum conventum excipias quem Parlamentum dicunt. — Gloss, de Du Cange, s. v. Cancellaria.

Willielmus Hatteclyff, *Rogerus Marchall* et *Dominicus de Serego*, après vos propres seings, nous avons signé nous-mêmes et avons apposé nos sceaux l'un après l'autre.

Donné le premier jour de novembre, an huitième du règne du roi Edouard quatre après la conquête de l'Angleterre (*a*) (**27**).

Ce certificat se tient dans les généralités et n'énonce aucun des signes qui ont été recherchés (ce qui est le cas habituel quand il s'agit d'un verdict d'absolution) ; mais il ne manque pas d'intért parce qu'il nous fait connaître comment procédaient les experts anglais en leurs investigations.

XIV

Des difficultés du diagnostic et du droit d'appel contre la sentence.

Lorsque le jury ne peut conclure, la décision est renvoyée à plus tard *ad tempus, ad alteram visitationem* (*b*).

En 1459, un pauvre prêtre, bourgeois de Saint-Omer, n'est pas tout d'abord jugé ladre « mais moult enclin et pour ce répétié à 6 mois... » Plus tard il fut reconnu lépreux et interné (*c*).

D'après le répertoire de Vignacourt, au XVIe siècle « la plupart des ladres blancs avoient la face belle et le mal interieur » (*d*). En 1532, un habitant d'Aire fut envoyé par l'échevinage de cette ville à la Madeleine

(*a*) Edouard IV, roi d'Angleterre en 1461, détrôné par Henri VI en 1470, fut rétabli en 1471.

(*b*) Tricot-Royer, Un point d'histoire : quelles étaient les affections qualifiées lépreuses, dans l'ancien Duché de Brabant ? in. *Mém. couronnés et autres mémoires publiés par l'Acad. roy. de Méd. de Belgique*, t. XXIII, 5e fasc., p. 65 sq.

(*c*) Chan. Delamotte, l. c., pp. 54-55.

(*d*) *Ibid.*, p. 22.

de Saint-Omer pour y subir l'examen. « Bien qu'il fut infecté et entachié de morphes en la teste aiant des noeuz es sourcils », le physicien et le chirurgien, tout en le reconnaissant « disposé en la dite maladie de lèpre », se refusèrent, faute d'indices suffisants, à juger son corps totalement lépreux « et pour le présent à le séparer de la conversation du peuple sain ». Mais, trois ans plus tard, le 24 avril 1535. le malade ayant comparu de nouveau, « ils le visitèrent par palpation et extraction de sang en plusieurs parties de son corps bien et deuement comme il étoit en tel cas. Après laquelle visitation et espreuve iceulx maistre, physiciens, chirurgiens et ladres unanimement le dire entachié de le maladie au commencement de le phangie que l'on nomme le brun mal au moyen de quoy celui-ci debvoit estre débouté de la conversation du peuple » (*a*).

Ce qui rend les difficultés du diagnostic parfois insurmontables, c'est qu'au moyen âge on englobait dans la lèpre, à côté de l'éléphantiasis qui est la forme nodulaire avérée, une multitude d'affections cutanées (Morphea, Albarras, Gutta Rosea, Lentigo, Impetigo, Psoriasis, Vitiligo...) qui sont de nature douteuse ou tout à fait étrangères à la lèpre. Heureusement les individus porteurs de ces manifestations couraient peu de risques d'être internés; cette mesure n'étant prise que dans le cas de lésions ulcéreuses et mutilantes.

*
* *

A la fin du xv[e] siècle, s'abat sur l'Europe une peste jusqu'alors inconnue; en quelques années elle envahit l'Europe entière où elle règne à l'état endémique : c'est la vérole. Elle est si redoutée que les ladres euxmêmes refusent de recevoir ces pestiférés dans leur maladreries. En général, les chirurgiens savent distin-

(*a*) Archives communales d'Aire, G. G., d'après le Chan. Delamotte, l. c., p. 25.

guer l'une de l'autre les deux infections. Cependant certains cas prêtent à discussion. Ainsi un homme qui comparut le 14 janvier 1529 devant le jury de Leipzig parcequ'il était suspect de lèpre. fut déclaré atteint de la vérole par 7 voix contre 1 (*a*).

Vers le milieu du XVIe siècle, alors que la lèpre devenait rare, syphilitiques et rogneux tentent de s'introduire dans les maladreries. D'après un document de 1556, ces faux lépreux se présentent en si grand nombre aux épreuves, en Bavière, que le jury dispose de trois formules imprimées. La première est destinée aux véritables ladres (*Aussätzige*) qui doivent être internés ; la seconde aux malades atteints du mal français ou vérole (*nit aussetzige, sonder mit der Seuch der Franzosen verunainet*) et qui ne devaient pas être admis ; enfin la troisième était délivrée à ceux qui souffraient d'une gale maligne et hideuse (*nit aussetzige, sonder mit einer bösen abschewlichen Krätz veruneinet*) et qui devaient être séparés de la société pendant la durée de la cure.

* * *

La décision du jury n'est pas irrévocable ; l'intéressé peut interjeter appel. Le 13 avril 1393, un ladre de Saint-Omer « requist d'estre mené à ses despens pour l'esproef d'autres [juges]. On lui permit et le sergent à verges fut chargé de l'escorter » (*b*). A Reims, au XIVe et au XVe siècle, les contre-visites sont rares. Parfois, ce sont les échevins qui la demande pour alléger les charges de la léproserie (*c*).

Au surplus, l'internement n'est pas nécessairement à vie. Il peut être levé pendant les périodes de silence de la lèpre.

En 1451, Nicaise de la Croix, ladre interné à la Madeleine de Saint Omer ayant été reconnu sain, fut élargi. Plus tard, il présenta de nouveaux symptô-

(*a*) Karl Sudhoff, Aus der Frühgeschichteder Syphilis, *Studien zur Geschichte der Medizin*, Heft 9, Leipzig 1912, pp. 117 sq.

(*b*) Chan. Delamotte. l. c , p. 50.

(*c*) P. Hildenfinger, *Léproserie de Reims du* XIIe *au* XVIIe *siècle*, Reims, 1906, in-8o, p. 154.

mes et fut réintégré à la léproserie ; après quatre semaines de traitement, il fut rendu à sa famille (*a*).

*
* *

Il arrive que des gens sains se présentent à la visite dans l'intention d'obtenir des lettres d'absolution qu'ils cèdent ensuite, contre argent, à des ladres. Pour déjouer cette ruse, Milon, évêque d'Orléans, introduit dans le synode de 1314 le statut suivant : attendu qu'il se produit, à l'examen des ladres, des erreurs d'identité et des fraudes dues à l'interposition de personnes, nous arrêtons et nous prescrivons que, si quelqu'un est suspect d'infection lépreuse, il soit envoyé, à ses propres dépens, s'il en a les moyens ; que, dans le cas contraire, deux paroissiens honorables, ayant prêté serment devant le prêtre et les gagiers de l'église, accompagnent, le suspect aux frais de la paroisse, pour qu'il soit examiné. Ils conduiront ledit suspect audit examen, le feront consciencieusement examiner et nous porteront des certificats, afin qu'il ne soit plus possible, dans l'avenir, qu'une collusion ait lieu touchant ce qui est dit plus haut (**28**).

XV

La « mise hors le siècle » et les « défenses ».

C'était habituellement l'autorité qui avait pris l'initiative de déférer le suspect aux experts qui se chargeait d'exécuter la sentence. A l'origine ce fut presque partout l'Eglise représentée par l'Official; plus tard et dans les régions où le corps municipal avait prévalu, ce fut le maire et les échevins.

Dans certains pays de l'Occident, en France, dans

(*a*) Chan. Delamotte, l. c., p., 54.

les Flandres et sur la rive gauche du Rhin, bref dans tout le territoire de l'ancienne Gaule, avant la séquestration, avait lieu une cérémonie symbolique et lugubre dont les vieux rituels nous ont laissé la description sous la rubrique : « Manière de mettre le lépreux hors du siècle ». Elle différait peu de l'Office des Morts (*a*).

Devant l'autel, au-dessous d'un drap noir tendu sur deux tréteaux, le lépreux s'agenouillait, le visage « embrunché » d'un voile noir et entendait dévotement la messe. L'officiant, par trois fois, jetait une pelletée de terre du cimetière sur la tête du ladre en disant : — Mon ami, c'est signe que tu es mort au monde, *sis mortuus mundo*. Et il ajoutait en manière de consolation : — *vivus iterum Deo*.

Puis le prêtre lui faisait les « deffenses » dont je donnerai plus bas la teneur. Le lépreux revêtait alors l'habit qui le désignait aux yeux de tous, et recevait les cliquettes qu'il devait agiter pour prévenir les passants de son approche.

Ainsi équipé, le ladre était mis hors de l'église, et « s'il ne faisoit trop fort temps de pluie », ajoute un rituel, il était conduit en procession jusqu'à sa cabane ou borde, située dans les champs. L'officiant bénissait tous les ustensiles à l'usage du réprouvé et, après l'avoir encore exhorté à la patience, il plantait devant la porte une croix à laquelle on suspendait un tronc pour les aumônes.

Le prêtre, le premier, déposait son offrande et tous les fidèles suivaient son exemple. Désormais le ladre était séparé du monde.

(*a*) Ce cérémonial parait n'avoir été imagiué qu'à une période tardive A Reims, c'est en 1474-1475 que la première meution en est faite dans les Archives de l'hôpital (Archives Communales. Comptes des léproseries, 3, f° 110, d'après P. HILDENFINGER, l. c., p. 148. Déjà, en 1205, des lettres d'Eudes, évêque de Paris, font allusions à la messe qui se célébrait lors de l'admission d'un nouveau ladre à la léproserie de Tournan. Mais il n'est pas dit que cet Office ressemblait à celui des Morts (Cf. LÉON LE GRAND, *Les Maisons-Dieu et Léproseries*... Paris, 1899, introduction, p. LII).

J'ai pu recueillir l'Office de la séparation en usage dans dix-sept diocèses (*a*).

(*a*) PARIS. — *Rituale Parisiense... authoritate illustriss. et reverendiss.* IOANNIS FRANCISCI DE GONDY *Parisiensis Archiepiscopi editum*. Parisiis, 1654, in-4°, pp. 512-519. – Dans l'éditiou de 1697, il existe des modifications du texte en rapport avec l'évolution du laugage. L'édition de 1777 est la dernière qui contient le rite de la séparation des ladres.

REIMS. — Dom EDMOND MARTENE, *de antiquis Ecclesiae ritibus...*, editio novissima, Venetiis, 1783, in-fol., t. II, cap. X. de separatio leprosorum, pp. 358-362. Ex Rituali ad usum provinciae Remeusis auno 1583 edito ; — *Ibidem* : Ex veteri codice S Albini Andegavensis [tiré d'un manuscrit de S. Albin d'Angers]. Ce texte est reproduit par MIGNE, *Origines et raisons de la liturgie catholique*, in-8°, Petit-Montrouge, 1844, col. 712-715.

AMIENS. — DOM EDMOND MARTENE, l. c., t. II, lib. II, cap X, p. 61. *Ex Rituali Ambianensi*.

VERDUN. — Missale secundum usum, ritum, et consuetudinem insignis ecclesie et diocesis Virdunensis nouissime per R. P. D. NICOLAUM PSAULME, eiusdem ecclesie episcopum et comitem sedulo recognitum. ., Parisiis... 1554, in-fol·, fol. XXXVIII^{vo}-XL^{ro}.

CAMBRAY. — Manuale parochorum, ad usum Ecclesiarum civitatis et Dioecesis Cumeracensis : Illustrissimi et Reverendissimi Domini D. GUILIELMI DE BERGES... jussu recognitum... Antverpiae, Ex Officina Plantiniana, M. DC. VI, de separatioue leprosorum, p. 265.

TOURNAY. — Manuule Pastorum ad uniformem administrationem sacramentorum aliorumque officiorum Ecclesiasticorum, per Civitatem et Dioecesim Tornacensem. Lovanii. Joannes Masius. M. D. XCI. IOANNES VENDVILLIVS, Dei et Apostolicae Sedis Gratia Episcopus, Tornacensis... [Jean de Vendeville mourut à Tournay le 15 oct. 1592]. Modus Separandi Leprosos a sanis, p. 162 sq.

Manual pastorum, ad usum Ecclesiarum civitatis et Diœcesis Tornacensis Reverendiss. Domini D. MAXIMILIANI VILLANI A GANDAVO jussu concinnatum. Tornaci. A. Quinque M. DC. XXV [Maximilien Villani mourut le 29 nov. 1644]. De Separatioue leprosorum, pp. CXXX sq. — Cf. AD. DELANNOY, *Notice historique de divers hospices de la ville de Tournay*, Paris et Leipzig, 1880, pp. 90-92. Hospice de lu Bonne Maison de Le Val.

TRÈVES. — Modus ejiciendi seu separandi leprosos a sanis in dioecesi Trevirensi. Compte-rendu des séances de la Commission Royule d'Histoire ou Recueils de ses Bulletins, t. VIII (5 fév.-6 juill. 1844), Bruxelles, 1844, pp. 334-336.

TROYES. — Les Statuts Synoduux du diocèse de Troyes, fol. 130. Statuts de JEAN LÉGUISÉ, évêque de Troyes, mort en 1426 : *Ephémérides*, par J. GROSLEY, année 1760, p. 115.

CHALONS-SUR-MARNE. — Dom EDM. MARTENE, I. c., t. II, lib. II, cap. X, pp. 361-362 ; ex antiquo Rituali insigni ecclesiæ Cutalaunensis.

DIJON. — Procès-verbuux de la réception des lépreux à la Maladière de Dijon, au XVe et au XVIe siècles : Archives de lu Ville, E, 1, et Archives de l'Hôp. gén., d'après JOSEPH GARNIER, Notice historiq. sur la Maladière de Dijon, extr. du *Bulletin monumental* publié à Caen par M. de Caumont, broch. de 43 pages, in-8°, Paris et Caen, 1856, pp. 14-18.

Si quelques rituels atténuent, autant que possible, le caractère funèbre du cérémonial (*a*), d'autres poussent la cruauté jusqu'à forcer le malheureux à descendre dans une fosse ouverte dans le cimetière et à subir un simulacre d'inhumation (*b*).

Mais, quelles que soient les variantes de détail, l'Office a toujours la même signification : faire connaître à tous qu'un habitant de la paroisse est atteint de la lèpre et que nul désormais ne doit plus avoir com-

Bayeux. — Extr. du Rituel du diocèse de Bayeux, publié sous l'épiscopat de Mgr d'Angennes, 1627, d'après L. Guillouard, Etude sur la condition des lépreux au Moyen Age, notamment d'après la coutume de Normandie, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, vol. XXIX, Caen, Paris, Rouen, 1877, in-4°, pp. 193-196.

Alençon. — Abbé Legros, A propos de la maladrerie d'Alençon, Deux petits ladres à la maladrerie d'Alençon, en Saint-Pater au Maine, à la fin de l'occupation anglaise, 1446, *Bull. de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, III série, t II, t. LI de la Collection, 2e fasc. 1927-28, pp. 225-235 [Les Défeuses citées par l'abbé Legros sont tirées de l'Office de la Séparation prescrit par Réginald, archevêque de Reims.]

Rennes. — Ogée, *Histoire de Bretagne*, p. CLXXVI sq.

Bourges. — Abbé P. Guidault, *La léproserie de Bourges*, Bourges, 1892, pp. 45-48.

Vienne. — Extr. d'un ancien Rituel du diocèse de Vienne, imprimé sous l'archevêque Guy de Poisieu, vers 1478 : Statuta provincialia concilii Viennensis, d'après le Dr J.-A. Ulysse Chevalier, *Notice historiq. sur la maladrerie de Voley, près Romans*, in-8°, Romans, 1870, pp. 34-36.

Clermont et Saint-Flour. — Fragment Officiar. curator. dioec. Claramont. [Claramontium = Clermont] et S. Flori [Florus = St-Flour], édition de 1490, d'après Du Cange, *Gloss.*, s. v. : leprosi.

Toul. — *Statu Capituli Tull.*, anno 1497, cap. 37, d'après Du Cange, *gloss.*, s. v. leprosi.

(*a*) Mesures prescrites pour rejeter les lépreux, d'après le Rituel de Réginald, archevêque de Reims : ne in ejectione leprosorum a consortio sanorum celebretur missa defunctorum nec ad modum agatur funerale ; ... nec induitur pannis mortuorum ; ... nec debet habere cereos circa se, sicut in obsequio corporum defunctorum, quia non est mortuuscorpore, ... non debet dici de *Requiem*. — Guill. de Berges, archevêque de Cambray, défend aussi que le ladre soit, pendant l'office, couché dans une bière et couvert d'un drap noir.

(*b*) Rituel d'Amiens cité par Dom Martene l. c., t. II, lib. II, cap X, p. 361 : Qui dum statim fuerunt ecclesiam ingressi, collocet eum sacerdos sub panno mortuorum super tripodas, ut assolet. extenso, maneatque ibi geniculatus, si possit, usque ad finem servitii. . In meditullio temporis, paretur parva fovea, in cimiterio ad quam incedant cantando R. Libera me Domine, etc. cum versiculis, et eam ingrediatur infirmus, et sacerdos accipiat terram cum palla, quam trina vice ponat super caput infirmi... — Cf *Statuta Capituli Tull.* [Toul], anno 1497, cap. 37... cantetur missa solemnis de Requiem et fient exequiae super eum.

merce avec lui. En exécutant lui-même la « mise hors le siècle », le pouvoir ecclésiastique confère à la sentence d'exclusion le poids de son autorité.

La portée prophylactique de l'Office est d'autant plus grande qu'il comporte nécessairement la lecture, à l'église, au cimetière ou sur le seuil de la borde assignée au ladre, d'un certain nombre de prescriptions appelées « Deffenses », presque toujours rédigées en langue vulgaire pour que le relégué puisse bien les comprendre (*a*). Ce petit code sanitaire, dans ses traits essentiels, est toujours au fond le même, bien que sa forme soit quelque peu différente dans chaque diocèse.

A titre d'exemple, je transcris les défenses contenues dans le Rituel de Paris, publié par l'archevêque Jean-François de Gondy (*b*) :

« Ie vous defends de iamais entrer en l'Eglise,
« Marché, Moulin, Fours publics, et en toute compa-
« gnie et assemblée de gens.

« Item, ie vous defens de iamais lauer vos mains, et
« toutes autres choses necessaires dedans fontaines ny
« ruisseaux de quelque eau que ce soit : et si vous
« voulez boire, prenez de l'eau auec vostre baril ou
« quelque autre vaisseau.

« Item, ie vous defends desormais d'aller sans l'ha-
« bit de Lepreux, afin d'estre conneu des autres, et de
« n'estre deschaussé et pieds nuds que dedans votre
« maison.

« Item, ie vous defends de toucher aucune chose
« que voudrez achepter en quelque lieu que soyez, sinon
« auec vne verge ou baston, afin que l'on connoisse ce
« que demandez.

« Item, ie vous defends desormais d'entrer aux
« tauernes ou autres maisons, si voulez achepter du vin,

(*a*) Quelquefois les défenses étaient remises à l'intéressé. Dans le rituel de Sens, publié par le Cardinal de Bourbon, on lit : Nota, qu'il fault que copie des défenses sy dessus soyent données au lepreux par le Curè ou Vicaire... afin qu'il n'aye eause d'ignorance.

(*b*) *Rituale Parisiense*... authoritate illustriss. et reverendiss. IOANNIS FRANSCISCI DE GONDY Parisiensis Archiepiseopi editum. Parisiis 1646, pp. 514-516.

« ou prendre et receuoir ce que l'on vous baille : mais « faites que l'on le mette dedans vostre baril, ou autre « vaisseau.

« Item, ie vous defends d'auoir autre compagnie de « femme que la vostre.

« Item, ie vous defends, en allant par les champs, de « respondre à celuy qui vous interrogeroit, que premie- « rement ne soyez hors du chemin au dessous du vent, « craignant que n'infectiez quelqu'vn, et aussi que « desormais vous n'alliez par vn chemin estroit, de « crainte que ne recontriez quelqu'vn.

« Item, ie vous defends, si la necessité ne vous « contraint de passer par vn petit chemin par les prez, « de toucher les hayes ou buissons, que deuant vous « n'ayez mis vos gands.

« Item, ie vous defends de toucher les petits enfans, « ny jeunes gens quels qu'ils soient, ny aussi de leur « bailler, ny aux autres aussi chose quelconque.

« Item, ie vous defends desormais de manger ou « boire aux compagnies, sinon auec les Lepreux.

Puis le curé donnera son aumône au ladre et exhortera les assistants à ce qu'ils fassent de même, et il le conduira à la léproserie. Sur le seuil de la maison, que le lépreux dise : cette retraite est mienne, ici j'habiterai à jamais, parce que je l'ai choisie.

Ensuite, le curé défendra à tous de faire [au lépreux] aucune injure en parole ou en action; qu'au contraire, ajoutera-t-il, ayant souvenance de la condition humaine et du jugement redoutable de Dieu, ils subviennent libéralement à tous ses besoins.

Enfin, il recommandera aux parents ou aux gardiens de l'église de rester auprès du malade l'espace d'au moins trente-deux heures, pour que le ladre annéanti par un trop grand chagrin, ne tombe pas dans quelque grave crise (*periculum*) d'esprit et de corps, à cause de ce genre de vie nouveau et de la solitude inaccoutumée. Il sera en outre signifié que les petits des lépreux ne doivent pas être baptisés sur les fonts, mais sur la piscine.

Si le lépreux tombe gravement malade et demande

les sacrements à l'église, le curé les administrera lui-même ou par son vicaire ou délégué. S'il meurt, le ladre doit être enseveli près de sa maison, et les prières habituelles seront dites pour lui comme pour les autres.

Certains rituels contiennent quelques articles qui ne figurent pas dans les défenses en usage dans le diocèse de Paris, tels les suivants :

Je te défens que se tu passes par aucun passaiges tu ne touche point au puis ne à corde, se tu n'as mis les gans.

Je te défens que tu ne boives, ne mange à autre vaisseaux que aux tien (*a*).

Voici enfin une autre prescription très importante qui ne se trouve, à ma connaissance, que dans le rituel de Bourges (1605) :

Si la femme du lépreux se résoult d'habiter avec son mary ou le mary avec sa femme lépreuse, on les conduira tous les deux en la forme susdite à l'église et à la maladrerie ; il faudra séparer les enfants d'avec eux, si l'on voit qu'ils n'ont indice ou marque de lèpre, autrement qu'on les conduise tous ensemble et qu'on les habille en lépreux (*b*).

*
* *

Dans certains diocèses, les défenses sont faites au moment où le ladre reçoit des mains de l'officiant son habit et les ustensiles réservés à son usage. On lit dans un rituel de la fin du XVIe siècle :

L'office terminé, qu'on apporte auprès du malade une table sur laquelle sont posés les objets suivants : le vêtement d'humilité, que d'autres appellent lazaréen, vulgairement la *Housse*, la *Nola*, ou comme disent les anciens, *clamitella*, vulgairement *clicquette* ou *tarterrelle*, le barillet, les gants et la pannetière...

Ensuite, le prêtre présentera au ladre chacun des objets et, en premier lieu le vêtement, en disant :

N... recevez cest habit, et le vestez en signe d'hu-

(*a*) *Rituel de Reims*, publié par l'archevêque REGINALD.

(*b*) D'après l'abbé P. GUIDAULT, *La léproserie de Bourges*, 1892, pp. 45-48.

milité, sans lequel desormais je vous défens de sortir hors de votre maison...

En lui donnant le barillet (*modiolum*) :

Prenez ce baril, pour recevoir ce qu'on vous donnera pour boire ; et vous défens sur peine de desobeissance, de boire aux rivieres, fontaines et puits communs, ne de vous y laver en quelque maniere que ce soit, ne vos draps, chemises, et toutes autres choses qui auroient touché votre corps.

En lui donnant la cliquette (*nolam*), qu'il dise :

Prenez cette cliquette, en signe qu'il vous est défendu de parler aux personnes, sinon à vos semblables, si ce n'est par nécessité, et si avez besoin de quelque chose, la demanderez cette cliquette, en vous tirant loin des gens, et au-dessous du vent.

En lui donnant les gants (*chirothecas*), qu'il dise :

Prenez ces gants, par lesquels il vous est défendu de toucher chose aucune à main nue, sinon ce qui vous appartient, et ne doit venir entre les mains des autres.

En lui donnant la pannetiere (*peram*), qu'il dise :

Recevez cette pannetière pour y mettre ce qui vous sera elargi par les gens de bien, et aurez souvenance de prier Dieu pour vos bienfaiteurs.

Alors le ladre est conduit processionnellement à la maladrerie. Sur le seuil, le prêtre dira en introduisant le malade et en son nom : Cette retraite sera mienne à jamais, je l'habiterai parce que je l'ai choisie (*a*).

Puis, il ajoutera : N... Voici le lieu qui vous est ordonné pour y faire d'oresnavant votre residence : Je vous défens donc d'en sortir pour vous trouver aux places, assemblées publiques, comme eglises, marchez, moulins, fours, tavernes, et autres semblables. Cependant vous ne vous facherez pour être sequestré des autres, dautant que telle separation n'est que corporelle ; et que quant à l'esprit, qui est le principal,

(*a*) Haec requies mea in sæculum saeculi, hic habitabo quoniam elegi eam.

vous toujours autant avec nous, que fustes oncques: et aurez part et portion à toutes les prières de notre mere sainte Eglise, comme si personnellement ètiez tous les jours assistants au service divin avec les autres (*a*).

La cérémonie de la mise hors le siècle n'était pas obligatoirement imposée à tous les ladres. Ceux qui étaient de condition aisée pouvaient s'y soustraire en entrant de leur plein gré dans certaines maisons qui n'étaient pas des léproseries, mais recevaient des ladres. Tout un quartier de l'hôpital Saint-Nicolas d'Arras accueillait des lépreux comme pensionnaires moyennant une redevance. Le ladre qui possédait une certaine fortune évitait ainsi une publicité ignominieuse pour lui et sa famille (*b*).

XVI

De l'isolement à domicile

En principe, lorsque le jury d'examen estime nécessaire l'isolement d'un ladre, celui-ci doit-être transféré dans une maladrerie, quelque soit sa condition sociale.

Cette règle s'appliquait, non seulement au menu peuple, mais aussi aux ecclésiastiques, aux nobles et aux bourgeois (*c*). Ainsi Richard Orange, gentleman de noble parentage et maire de la ville d'Exeter en

(*a*) Edm. Martene, l. c., t. II, pp. 359-360. *Ex rituale ad usum provinciae Remensis*, anno 1583 edito. — Cf. *Ibid.* pp. 361-362. *Ex antiquo rituali insigni ecclesiae Catalaunensis* [Châlons-sur-Marne]. — Cf. *Manuale pastorum. ad usum Ecclesiarum civitatis et Dioecesis Tornacensis Reverendiss. Domini D.* Maximiliani Villani a Gandavo *jussu concinnatum*. Tornaci. A. Quinque. M. DC. XXV.

(*b*) Trévédy, *Les Caquins de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1904.

(*c*) V. Leblond, (*Leproserie Saint-Lazare à Beauvais*, p. 39) signale en 1531 un dominicain dans cet établissement; en 1556, deux prêtres; en 1565, un chirurgien, etc.

1456, malgré ses grandes richesses, se soumit à la loi commune. Il se rendit au *lazar-house* où il résida jusqu'à sa mort (*a*). Mais, en fait, il y eut bien des exceptions à la règle. Nombre de personnes, grâce au crédit que leur donnait leur rang ou leur fortune, parvenaient à s'y soustraire. Beaucoup de lépreux notoires vécurent dans le siècle, tranquilles et honorés. Parmi les ladres illustres qui continuèrent en France, à résider dans leur demeure, on cite Raoul, comte de Vermandois, et Renaud, comte de Soissons. Et même des notables de moindre importance, tel Guillaume Gourdin, huissier au Parlement de Toulouse, purent continuer à vivre isolés à domicile.

Parfois même de petites gens, grâce à leur tenacité, parvinrent à éluder la règle. A Dijon, en 1455, Thibaut Legeart reçoit l'ordre de conduire sa femme à la léproserie de cette ville. Il n'obéit pas à cette injonction et confine secrètement la malheureuse dans sa maison des champs. Elle y était depuis deux mois lorsqu'un voisin la dénonce à la mairie. L'affaire n'eut pas de suite parce que Legeart exhiba des lettres du duc de Bourgogne l'autorisant à garder sa femme, sous la promesse d'une claustration expresse (*b*).

Quand un lépreux est autorisé à ne pas se rendre à la maladrerie, il doit se retirer loin des agglomérations, dans une maison de campagne ou une métairie. Léon Legrand cite plusieurs exemples de ce mode d'isolement dans le diocèse de Paris (*c*).

Quant aux gens de situation aisée qui sont astreints au séjour dans une léproserie, ils jouissent d'un régime de faveur en rapport avec les avantages qu'ils ont consentis à l'établissement, lors de leur entrée. Souvent même, ils acquièrent le droit de construire,

(*a*) Alexander Jenkin's, *History and Description of the City of Exeter and its Environs, Ancient and Modern*, etc., 1806, p. 384.

(*b*) Regist. du secrét. de la mairie de Dijon, de 1454 à 1455.

(*c*) L. Legrand, *Les Maisons-Dieu et Léproseries*. (p. LXXXIX.) indique des maisons habitées par les ladres à Saint-Cloud, à Montargis, à Meaux, à Dammarie, etc.

à leurs frais, pour s'y retirer, une habitation sur le domaine de la léproserie. Certaines maladreries étaient réservées exclusivement à la classe riche; l'une des plus renommées par son opulence était celle de Noyon (*a*).

En Angleterre, il y avait aussi des quartiers de *leper-hospitals* affectés aux personnes de qualité. En 1491, Robert Pigot fait don au leper-hospital de Walsingham, dans l'archidiaconat de Norwich, d'une maison située près de cette ville pour deux lépreux de « bonne famille » (*b*).

A Genève, d'après les registres du Conseil, un notaire déclaré lépreux le 20 mars 1565, est autorisé à se faire construire une habitation pour s'y retirer (*c*).

Le célèbre poème de Hartmann von Aue montre bien comment cet isolement particulier était pratiqué en Allemagne au moyen âge, notamment en Souabe. Le « Pauvre Henri », le chevalier devenu ladre, après avoir vainement demandé sa guérison aux médecins les plus renommés et convaincu qu'il est atteint d'une lèpre incurable, distribue ses biens à ses proches, aux pauvres et surtout aux léproseries, puis il va finir ses jours dans un bien rural (*d*).

En Suède, en 1222, l'archevêque de Lund, Andreas Sunesön, devenu lépreux, dut résigner ses fonctions et se retirer dans sa ferme de Ifvö où il vécut dans l'isolement et mourut en 1228.

Giovanni Filippo Ingrassia précise les conditions auxquelles doit être subordonné l'isolement à domicile. Il faut que le malade puisse disposer de médecins en nombre suffisants, d'aides diligents, de ser-

(*a*) Abel Lefranc, *Un règlement intérieur de léproserie au XIIIe siècle règlement de Noyon*]. Saint-Quentin, 1889.

(*b*) Index monasticus, p. 61. Monasticon Anglicanum, 2e édit., vol. VI, p. 769. (D'après J. Y. Simpson, l. c., t. LVII, p. 396).

(*c*) Léon Gauthier, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Genève 1906.

(*d*) Hartmann von Aue est né vers 1170 et meurt vers 1220. — Voir le poème du pauvre Henri *in Deutsche Classiker von Mittelsalters*, édit. Fedor Bech, in-8°, Leipzig, 1867.

viteurs expérimentés. Il faut de plus que ces locaux privés réalisent, comme les hôpitaux publics, un aménagement tel que l'entourage du malade ne puisse pas être contaminé (*a*).

XVII

Site des léproseries.

Les maladreries étaient presque toujours situées en dehors des agglomérations urbaines ou rurales. Dans les documents qui font allusion au site des léproseries, reviennent sans cesse ces expressions : *domus leprosorum extra muros oppidi* ; — *extra vel trans portam leposorum* ; — *Siechenhaus vor dem N. Thor ;* — *Siechenhaus vor der Stadt.* Les hôpitaux Saint-George de Stockholm, Visby, Lund, Enköping, Söderköping, par crainte de la contagion, sont construits en dehors de ces villes. Il y a peu d'exception à cette règle. Cependant la léproserie, dépendance du couvent de Terzieken (Anvers), fut reconstruite en 1593, en dedans de la ville, au voisinage des remparts en un quartier où vivait une population hétéroclite, basse pègre, ribauds, mendiants, etc. (*b*)... Mais, à cette époque, les malades admis étaient des incurables de toutes sortes, des éclopés et non des lépreux. Les voisins n'avaient donc pas à redouter la contagion.

Quand, par l'extension progressive d'une ville ou d'un village, une léproserie se trouve englobée dans un centre de population, on la transfère à la périphérie de la zone habitée. Ainsi, lors de la construction de la nouvelle enceinte de Francfort, comme le *Gutleut-*

(*a*) Giov. Filip. Ingrassia, édit. D. L. Piazza di Lentini, G. Curcio et Perrando, Catane, 1914, Ch. Ier. — La question de l'isolement à domicile est longuement exposé par Ingrassia; voir ci-dessus, pp. 54-55.

(*b*) Van Schevensteen, La lèpre dans le marquisat d'Anvers aux temps passés. *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie Royale de Médecine*, Collect. in-8°, t. XXIV, 3e fasc., Bruxelles, 1930, p. 9.

hof se trouve compris dans la ville même, on transporte les ladres du *Gutleuthof* dans un nouvel établissement édifié à un quart d'heure de la ville sur le Mein (*a*).

Les *leprosarii* s'élèvent soit dans un faubourg, par exemple à 1.000 pas de la ville à Neubrandenburg, à 2.000 pas en dehors de la porte de pierre à Rostock, ou bien en rase campagne, mais à proximité d'un chemin très passant pour que la quête soit fructueuse.

Les maladreries antérieures à la fin de la période carolingienne, d'après Guigue (*b*), sont ordinairement situées le long d'anciennes chaussées romaines abandonnées. Léon Maire (*c*) a vérifié le bien-fondé de cette opinion en ce qui concerne la Loire-Inférieure. Godefroy Kurth (*d*) a démontré que la maladrerie d'Arlon était bâtie en bordure d'une voie romaine.

Le voisinage d'un cours d'eau est pris en particulière considération lorsqu'il s'agit d'installer une maladrerie ; celle de Francfort est située sur le Mein ; celle de Salzbourg dans le faubourg de Mülln sur la Salza ; celle de Görlitz (1305) en dehors des murs et en deçà de la Neisse, affluent de l'Oder (*cis Nysham fluvium et extra muros opidi locatum*) ; celle de Rottemburg, sur le Neckar.

Les bains étaient considérés au moyen âge comme l'un des meilleurs remèdes de la lèpre, aussi des asiles de lépreux s'établissent-ils parfois près de stations thermales ou au bord d'un simple ruisseau. Muratori (*e*) cite un privilège concédé en 952 par les rois d'Italie Berenger II et Adalbert au monastère de

(*a*) A. v. Lersner, *Chronica der Stadt Frankf. am Mein*, 1734, 2e part., l. II, p. 32. — W. Stricker, *Geschichte des Heilkunde und der verwandten Wissenschaften in der Stadt Frankfurt am Mein*, 1847, p. 145.

(*b*) M.-C. Guigue... *Les Voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, du Bugey et de la partie du Dauphiné, determinées par les hôpitaux du moyen âge*... Lyon (s. d.), in-8°, 172 pages.

(*c*) Léon Maire, Sur l'établissement des hôpitaux et des prieurés le long des voies romaines. *Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes*, t. XVII, Nantes, 1881.

(*d*) Godefroy Kurth, *La lèpre en Occident avant les Croisades*, Paris, 1907, p. 33, note 1.

(*e*) Ant. Muratori, *Antiq. Italic.*, in-fol., t. I, 1738, col. 908.

Santa Maria d'Asti qui mentionne un *rivus leprosorum*, affluent du Tanaro, non loin de Modène.

En Islande, au XVII[e] siècle, les contrats relatifs à la construction des deux léproseries du secteur Est et du secteur Sud de l'île contiennent des instructions d'après lesquelles ces établissements doivent être assez distants des fermes qu'elles desservent et assez proches d'une eau courante (*a*).

L'emplacement choisi est en général désert ou peu fréquenté. A Neubrandenburg, il est situé dans un bosquet entouré d'un pré. En 1230, un bois fut acheté à l'hôpital Saint-Léonard de Brunswick pour y construire une maison de lépreux qui prit le nom de *Siechenholz* (Sylva infirmorum). A Rostock, comme à Cologne et d'autres lieux, le *leprosenhaus* était situé près de la place où avait lieu l'exécution des criminels. Dans certains pays du Nord, les cabanes des lépreux étaient groupées sur des îles ou des lacs.

Quand celà était possible, on donnait aux bâtiments l'orientation la plus favorable. Ainsi, à Limoges, les deux léproseries de la Cité et du Château étaient disposées de telle façon que les vents dominants ne portaient pas les miasmes des ladres dans la direction de la ville.

XVIII

Des divers types de léproseries.

L'asile où le ladre exclu de la société devra vivre désormais et souvent finir ses jours affecte les types les plus divers.

Réduit à sa plus simple expression, c'est une maisonnette en bois, élevée sur quatre étais et entourée

(*a*) S. Bjarnhjedinsson, The Leprosy in Iceland. *II Leprakonferenz*, in Bergen, 1909 t. I, p. 113.

d'une palissade, que les habitants du village doivent construire pour celui d'entre eux qui est frappé de la lèpre(*a*). Les rituels énumèrent les ustensiles et objets mobiliers qui garnissaient l'humble demeure. Voici, d'après l'archevêque de Reims, Reginald, l'inventaire des biens que la paroisse doit fournir au ladre indigent : « Premier. Un tartarelle, souilliers, chausses, « robe de camelin, une housse et un chaperon de « camelin, deux paires de drapeaux, un baril, « un entonoir, une couroie, ung coustel, une escuelle « de bois.

« Item on luy doit faire une maison et ung puis, il « doit avoir un lit estoffé de coutte [matelas], coussin « et couverture, deux paires de drap à lits, une hache « et ung escrin [coffre] fermant à clef, une table, une « selle [escabeau], une lumière, une paelle [poële], « une aindier [landier], des escuelles à mangier, ung « bassin, ung pot à mettre cuire la chaire ». Le ladre a donc pour son usage personnel, une maison et un puits particulier, une garde-robe, un trousseau, une vaisselle propre. Ces mesures prophylactiques qui complètent les « deffenses » réduisaient au minimum les risques de contamination. A la mort du ladre, ses ustensiles de ménage sont brisés s'ils sont en terre, brûlés s'ils sont en bois, ou tout au moins passés par le feu s'ils sont en métal. Quant au cadavre, il est inhumé sous la maisonnette et, dans certaines régions, il était d'usage de jeter dans la fosse un cartel de chaux (*b*). Il n'était pas rare que la maison du ladre fut détruite et ses matériaux réduits en cendre. A l'heure actuelle, pourrait-on effectuer une désinfection plus efficace ?

Quand le nombre des ladres à isoler est plus ou moins considérable, leurs huttes, cabanes ou bordes

(*a*) Brouwer Ancher (Iets over de bedelarij in vroeger eeuwen. *Tijdschr. Nederland*, 1897) nous apprend que la lèpre s'appelait *Akkerzieke* dans les Pays-Bas, c'est-à-dire « maladie des champs », parce que les individus atteints de ce mal étaient isolés dans des cabanes construites en pleine campagne.

(*b*) Arch. de Saint-Lazare de Mézières E. 2.

(*cucurbitæ*, *stellæ*, *tuguria*) ainsi que les potagers, vignes et terres arables qui les entourent sont répartis dans un même enclos de manière à constituer un village où logent pêle-mêle des ladres, des ménages, des familles entières.

Déjà ce mode de groupement est implicitement désigné dans le testament du diacre Adalgyse ou Grimo, en l'an 636.

Des termes mêmes employés par le légataire, il ressort qu'il entend léguer ses biens directement aux ladres et non à une personne morale interposée les représentant (*a*). Manifestement, ce sont les habitants de ces villages qui sont les bénéficiaires et non des communautés organisées.

Tommaso di Celano, disciple de Saint François, écrit en 1229, dans la « Vita Prima », qu'à deux milles d'Assise, à Rivotorto, s'élevait l'*hospitale leprosorum* qui « n'était pas un édifice unique, mais bien une agglomération de petites maisons ou cabanes » et « comme une petite cité » bâtie sans ordre, et s'étendant jusqu'au voisinage du ruisseau (*b*).

D'après les livres de compte de la Confrérie du Saint-Esprit (1540-1550), il y avait au Melatenhof, près de Cologne, quatre groupes d'habitations (*c*).

Ce mode d'isolement imparfait se maintient longtemps en France ; certaines léproseries du Quercy, au XIIIe siècle, donnent encore l'impression d'être un amas d'abris constituant un petit hameau (*d*).

Un passage de la Vie de Saint Othmar, abbé de Saint-Gall, prouve que des asiles réservés aux ladres,

(*a*) Grimo fait trois legs : l'un à la basilique de SS. Pierre et Niton de Verdun *ubi leprosi resident* ; le second en faveur des lépreux de Metz (*leprosi metenses in eorum recipiant potestatem...*) ; le troisième au profit des lépreux de Maestricht (*leprosi traiectenses ad suam recipiant potestatem...*)

(*b*) Sabatier, *Speculum perfectionis* de Frère Léon, Paris, 1898.

(*c*) Arsen Johannes, *Das Leprosenhaus Melaten bei Köln*, Dissert.-Inaug., Bonn., 1908.

(*d*) Chanoine Edm. Abbe, *Les lépreux en Quercy*, Paris, H. Champion, 1908, in-4°, 40 pages. (Extr. en partie du *Moyen Age*, 2e partie, t. XII, mai-juin 1908).

à l'exclusion de tous autres malades, existaient déjà en Occident au VIIIe siècle (*a*). Toutefois il n'en fut pas partout de même; des hospices incurables recevaient aussi des ladres, témoin le refuge fondé en plein moyen âge (1335 ou 1308) par un bourgeois de Stettin. La coutume de recevoir dans des hospices mixtes des lépreux, des incurables et des aliénés se perpétua longtemps en Norvège (*b*). C'est là une faute prophylactique qui mérite d'être relevée.

Souvent l'importance du bétail et des cultures est telle dans ces villages qu'ils ont l'aspect d'une ferme ou d'une métairie (*c*).

Au XIIIe siècle, Saint-Ladre aux hommes, à Reims (*d*), apparaît comme un vaste domaine entouré de terres, de prés et de bois, où les ladres se livrent à la culture et à l'élevage du bétail. Cette léproserie possède une étable, un « ran » à porcs, une bergerie, une grange, des celliers. Çà et là sont creusées des fosses à « fiens » [fumier]. La léproserie a son four et cuit son pain.

Une caquinerie bretonne (*e*) se compose de plusieurs maisonnettes avec jardinets groupés autour d'un placitre commun (*f*). Elle est pourvue d'un puits ou d'une source abondante. Aux alentours s'étendent les champs pris à ferme par les caquins et, plus près, la roue et les supports, car pour la plupart ils exercent le métier de cordier (*g*).

(*a*) *De probatis Sanctorum historiis, coll.* LAUR SURIUS, Col. Agripp. [Cologne], 1625, t. VI, p. 352. Vita S. Othmari Abbatis, autore Walafrido abatte Augiensi : Ad suscipiendos leprosos... hospitiolum haud longe a monasterio extra eas mansiones, quibus cæteri pauperes recipiebantur, constituit...

(*b*) HANSEN et LIE, Die Geschichte der Lepra in Norwegen, *II. Lepra-Konferenz in Bergen*, 1909.

(*c*) D'où le nom de « Malatenhof » dans les Pays-Bas; de ferme ou cours Saint-George en Allemagne et en Norvège.

(*d*) P. HILDENFINGER, l. c.

(*e*) Il a déjà été dit que les caquins ou kakous étaient considérés comme des descendants de ladres porteurs de stigmates héréditaires. — On appelait leur maisonnette *ty ru*, ou maison rouge, du nom de la couleur qui indiquait aux passants un asile de lépreux.

(*f*) Vaste terrain vague.

(*g*) TRÉVÉDY, l. c.

Quand l'agglomération des ladres a pris un certain développement, elle obtient le droit d'avoir une chapelle et un cimetière privés (*a*). Aux paillottes, aux maisonnettes de bois dispersées au hasard dans l'enclos, font place des constructions de pierre juxtaposées, et bâties sur le même plan, où chaque lépreux, chaque ménage, habite et prépare ses aliments.

Deux de ces maisons se voient encore à Périgueux, dit ENLARD (*b*) ; elles consistent en une pièce unique éclairée par des fenêtres très étroites et chauffée par une vaste cheminée. Au milieu du siècle dernier, on voyait encore au *leperhaus* de Bonn, d'après WEBER(*c*), douze petites cellules pour les ladres. A la maladrerie de Voley, près Romans (*d*), un grand corps de logis d'environ 80 pieds de long et de 40 de largeur fut bâti au XIIe siècle et divisé en chambres individuelles occupées chacune par un lépreux. A la maladière de Dijon, au XIVe siècle, « la demeurance » des ladres, séparée de l'église et de la ferme par un mur de clôture, est un long bâtiment en bois et torchis avec des parpaings en pierre. Chaque malade y occupe un logement particulier composé d'une chambre d'à peu près 15 pieds carrés avec cave et grenier.

Parfois la léproserie affecte le plan d'une chartreuse. Les maisonnettes composées d'une chambre, d'un cabinet et d'un jardin rigoureusement clos de murs ne sont reliées les unes et les autres que par un vaste cloître commun.

Mais, presque toujours les deux types d'habitation individuelle et collective coexistent. A la maladière de

(*a*) Concile général de Latran, réuni par le pape Alexandre III, en l'an 1179, canon 23 : En tout lieu où les ladres, vivant en commun, seront en assez grand nombre pour avoir une église, un cimetière et un prêtre particulier, on ne s'opposera pas à leur désir. Ils seront exempts de la dime des fruits de leurs jardins et de leurs bestiaux.

(*b*) C. ENLARD, *Man. d'archéol franç.*, t. II, p. 50.

(*c*) C. O. WEBER, Communication faite à R VIRCHOW, *Arch. f. patholog. Anat.*, t. XVIII, 1860, p. 326.

(*d*) Dr J.-A. ULYSSE CHEVALIER, *Notice historique sur la maladrerie de Voley, près Romans*... in-8°, Romans, 1870, IX-166 pages, plan.

Dijon, par exemple tandis que au xiv[e] siècle, les ladres de condition aisée possèdent, chacun, une maison particulière, les ladres du commun sont logés à la « demeurance ».

Et même, quand la tendance à la vie collective a prévalu, lorsque les ladres, pour la plupart, ont en commun une cuisine et un cellier, un réfectoire et un dortoir, les habitations particulières n'en persistent pas moins. A Saint-Ladre de Reims (*a*), aux xv[e] et xvi[e] siècles, les ladres habitent soient dans des bordes, soit dans un logis commun appelé « manoir ». Les bordes de Saint-Ladre, très confortables, sont crépies à l'extérieur, couvertes de tuile, de feuilles, ou de branchages, et éclairées par des fenêtres vitrées et grillées. Au rez-de-chaussée, elles se composent d'une chambre avec cheminée pour le malade, d'une autre chambre pour la servante, toutes deux garnies d'un plancher, d'une cuisine pavée, d'un grenier, d'une cave, d'une petite étable et parfois d'un four. Le « manoir » des ladres comprend une cuisine et une salle, appelée « refectoir », mais qui doit aussi servir de dortoir et contient huit lits. Un préau permet aux lépreux de se promener par temps de pluie.

A Anvers, au milieu du xvi[e] siècle (*b*), on distingue deux catégories de lépreux habitant des locaux aménagés d'après deux plans tout à fait différents. Les « ladres agrestes » encore appelés « mendiants à la cliquette », parce qu'ils vivent surtout d'aumônes, sont relégués, eux et leur famille à Dambrugge, sorte de village où la municipalité fait construire dix-huit maisonnettes (*c*). Les autres lépreux sont les pensionnaires de l'hôpital, dépendance du couvent de Terzieken ; lors de sa reconstruction, en 1593, il « comportait, dit van Schevensteen, un bâtiment sans étage d'environ 80 pieds, divisé en deux salles

(*a*) P. Hildenfinger, *Léproserie de Reims du XII[e] au XVII[e] siècle* Reims, 1906, p. 78 sq.

(*b*) Ordonnance du 24 nov. 1500.

(*c*) Ordonnance du 27 avril 1552 et du 9 août 1553.

d'inégale superficie. La grande salle comprenait quatorze et la petite sept sépartitions, cellules ou alcôves, destinées aux pensionnaires (*a*). Le long de cet édifice courait une bande de jardin. Le tout était entouré d'un mur d'enceinte séparant l'hôpital du reste du couvent.

XIX

Des différentes catégories de personnes vivant dans une maladrerie.

Tous ces détails sur le plan et l'aménagement des léproseries sont utiles à connaître, pour en apprécier la valeur prophylactique. La question est complexe et doit être envisagée à un double point de vue. En quoi les maladreries ont-elles contribué à *restreindre* la propagation de la lèpre? En quoi ont-elles pu *favoriser* sa transmission parmi les individus sains vivant au contact des internés? Les deux questions sont d'ailleurs connexes et ne peuvent pas être séparées l'une de l'autre.

Il est certain que la réclusion des lépreux dans des bordes a été une mesure efficace tant qu'ils ont existé en petit nombre, parce qu'une surveillance très exacte pouvait être exercée sur eux.

Mais l'agglomération des ladres dans de véritables villages à l'intérieur desquels ils vivaient en ménage et en famille, dans la plus grande promiscuité avec des individus sains, a dû multiplier, sans nul doute, les cas de contagion, et l'on peut se demander si ces villages n'ont pas été parfois des foyers d'expansion, comme on le constate aujourd'hui dans certaines con-

(*a*) Van Schevensteen, *l. c.*, p. 9. — La carte de Wisser parue vers 1620 permet de situer les lieux de résidence des lépreux.

trées exotiques où ce mode d'isolement est encore pratiqué (*a*).

Dans les maladreries d'une certaine importance, vivent avec les ladres plusieurs catégories d'individus sains, souvent en nombre supérieur à celui des malades. Outre le Maître, Prieur, Recteur ou Doyen, l'aumônier ou chapelain, l'économe, il y eut d'abord des donats ou oblats (*b*), des frères convers (*c*), qui assistaient gratuitement les ladres et plus tard, quand le zèle charitable se refroidit, des chambrières (*d*) attachées au service des malades et rétribuées par eux. Et comme dans les maladreries confortables et richement dotées la vie était douce et facile, nombre de personnes en parfaite santé sollicitaient l'autorisation d'y finir leurs jours, et obtenaient leur admission moyennant le verse-

(*a*) E. Jeanselme, *Verhandl u. Bericht. des V Internat. Dermatologen Kongress*, t. I, Berlin, 1904 : « Un village de lépreux, tel que celui de Ninh Binh par exemple, est un vaste rectangle limité seulement par une levée de terre. Les lépreux parqués dans cet espace construisent de misérables paillottes où ils vivent avec leurs familles, de sorte que la population saine égale au moins celle des lépreux. Comme l'allocation accordée par le Protectorat est notoirement insuffisante, les lépreux rayonnent dans les localités environnantes pour aller mendier dans les marchés. Ceux qui sont encore en état de travailler s'engagent au service des paysans voisins pour faire les semailles et la moisson. Au lieu d'être des foyers d'extinction de la lèpre, ces villages sont donc en réalité des foyers de propagation ».

(*b*) Les « donats » sont des personnes attachées aux établissements monastiques, en particulier aux maisons hospitalières. Les unes s'étaient offertes avec leurs biens et demeuraient en général jusqu'à leur mort dans les menses qu'elles occupaient et qu'elles continuaient de cultiver. D'autres s'étaient vouées au service des lépreux ; elles demeuraient à la maladrerie où elles avaient droit à une chambre spéciale. D'autres donats étaient « hommes de glèbe » sur les terres de l'établissement. D'autres enfin, et c'était la catégorie la plus relevée, s'appelaient « oblats » dans certains pays. C'était surtout des enfants remis au prieur par leur famille pour être élevés et attachés à l'hôpital.

(*c*) A la léproserie de Voley, près Romans, les frères convers et sœurs converses s'enfermaient avec les ladres et revêtaient la livrée des lépreux. Ils portaient sur une manche de leur robe un morceau de drap rouge qui les faisait reconnaitre lorsqu'ils vaquaient au dehors.

(*d*) Au xive siècle, il n'y avait plus guère de frères convers et de sœurs converses. Les ladres de condition aisée se faisaient servir par des chambrières choisies parmi les personnes d'un certain âge et de bonne réputation. Comme leurs maitres, elles devaient porter l'uniforme et le signe distinctif des lépreux.

ment d'une redevance annuelle ou de l'abandon de leurs biens C'étaient les « prébendiaires » (*a*).

Toute cette population de « haitiés » (*b*) constituait avec les ladres une communauté de frères et de sœurs (*c*), et pour qu'ils n'ignorassent pas le risque de contamination auquel ils s'exposaient, lecture leur était faite du règlement lors de l'entrée dans la léproserie.

XX

La léproserie est un lazaret et non un lieu de cure.

Comme les maladreries relèvent, non du pouvoir central, mais de l'initiative privée, de l'Eglise, des

(*a*) Van Schevensteen (l. c. pp. 13-18) a retrouvé cinq conventious de cette nature, échelonnées sur une période de trois siècles (1312-1617). En échange de la cession complète et définitive de leurs biens au couvent de Tersiekeu d'Anvers, les coutractants obtenaient, leur vie durant, le droit à une prébende et aux distributions en espèces et en nature. A l'hôpital des Grands-Malades de Namur, les personnes auxquelles cet avantage était concédé devaient faire le service intérieur et les travaux de jardinage.

(*b*) Cette dénomination désiguait les personnes saines qui faisaient partie de la communauté.

(*c*) Les pensionnaires d'une léproserie, sains ou malades, « sont gens de religion, non pas *stricto modo* » pour emprunter les termes d'un avocat du xv[e] siècle, cité par Léon Legrand (Les Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris, d'après le registre de visites du délégué de l'évêque de Paris, 1351-1359. Extrait de la *Soc. de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XXIV, 1897 et t. XXV, 1898, p. CIV). Comme le dit le comte de Roncy, « les personnes établies dans ces maisons, qu'on appelle du nom de frères et de sœurs ou d'un autre, peuvent se retirer à leur gré; elles peuvent même se marier et continuer à vivre dans ces établissements » (Arch. N[les] X[1a] 8301, fol. 400, 29 juill. 1410). L. Legrand cite de nombreux frères qui figurent avec leurs femmes sur la liste des frères et sœurs dans des léproseries du diocèse de Paris. Ces sortes de communautés ne peuvent donc être considérées que comme des confréries picuses. Tout en ayant quelques-uns des dehors de l'état religieux, la vie de leurs membres ne comportait pas le renoncement absolu exigé des religieux proprement dit. Ce qui vient d'être dit concerne les *léproseries de campagne*; dans les léproseries importantes des villes, telle que celle de Saint-Lazare de Paris et celle de Pontoise, existaient des frères et des sœurs prononçant à leur entrée les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance et portant l'habit religieux.

abbayes, des paroisses, et plus tard des communes, la rédaction de leurs Statuts et leur teneur, loin d'être uniformes, sont fort souvent disparates. Mais quelque soit la diversité de ces règlements dans la forme, ils montrent clairement que les maladreries du moyen âge furent avant tout des institutions de prophylaxie et de police sanitaire dont la thérapeutique fut totalement exclue jusqu'aux approches de temps modernes (*a*).

Déjà, Coelius Aurelianus, au v[e] siècle de notre ère, blâme ses concitoyens d'expulser les ladres, au lieu de les soigner, dans la crainte d'être contaminés par eux, et plus tard Beaumanoir dira des maladreries qu'elles furent « fondées sur aumosnes et pour le commun porfit, pour desevrer les sains des enfers de lièpre ». C'est parce que ces établissements réalisent une mesure de salut public, que la paroisse ou la commune exercent presqûe toujours un droit de contrôle sur leur gestion. Pour la même raison, dit encore Beaumanoir, l'entrée à la léproserie locale est rigoureusement réservée aux personnes originaires de la ville, à l'exclusion de tout étranger (*b*), et si les ressources de la maladrerie ne peuvent suffire à l'entretien des ladres, les habi-

(*a*) Il n'est jamais question d'un personnel médical dans les Statuts de léproseries. Quelquefois seulement les ladres reçoivent une somme d'argent pour payer les médecins, onguents et linges (maladrerie de Troyes). Il n'existe pas d'officine de pharmacie dans les léproseries; dans les inventaires, il ne figure que des mortiers et des pilons. A Saint-Ladre de Reims, aucun médecin n'est attaché à la léproserie. Chaque malade consulte, s'il le peut, qui il veut; ce qui n'est pas facile, car il est interdit aux barbiers de la ville de soigner les lépreux Quelques malades entreprennent de longs voyages dans l'espoir d'une guérison. Ainsi, en 1486, les échevins de Reims accordent des lettres de recommandation à deux ladres qui se rendent à Saint-Jacques de Compostelle. Quand les aumôniers de Dambrugge (Anvers) prescrivaient aux ladres de se rendre aux bains d'Aix-la-Chapelle, ceux-ci devaient, au retour, produire un certificat du médecin traitant afin d'établir que la cure avait été suivie. A la léproserie de Berne, mentionnée pour la première fois en 1244, c'est seulement en 1425 que des médecins furent chargés, pour la première fois, de soigner les malades. (*Messmer*, *Das Siechenhaus oder Auessere Krankenhaus von Bern*. Bern, 1828, p. 17.

(*b*) « Les maladreries sunt establies as viles pour recevoir tix et celes qui cieent en tix maladies, liquel sunt de le nascion de le vile, ou qui s'i sunt mariés sans espérance de partir s'en ».

tants doivent se cotiser pour augmenter ses revenus. Lorsque des places restaient vacantes, elles pouvaient être attribuées à des forains, mais seulement à titre onéreux.

XXI

Règles prophylactiques contenues dans les statuts des léproseries.

Ces règles étaient, à certains égards, comme une seconde édition, revue et augmentée, des « deffenses » ; et, pour que les statuts fussent bien compris des malades, dans certaines régions ils leur étaient lus en langue vulgaire lors de leur entrée (*a*).

Le récipiendaire prêtait serment de les observer. Le maître de la léproserie disposait d'une série de punitions disciplinaires graduées. En France c'était : la mise au pain et à l'eau pendant un temps plus ou moins long ; — la privation de vin qui était la boisson ordinaire; — une pénitence de quarante jours pendant laquelle le ladre était mis trois jours par semaine au pain et à l'eau et devait garder le silence (Saint-Lazare d'Amiens, 26, 27, 28) ; — une amende fixe ou arbitraire ou bien la suppression de la pension pendant un certain temps (léproserie de Reims), — l'administration de la discipline à la discrétion du Maistre (léproserie de Brives, 25 ; léproserie du Grand-Beaulieu de Chartres, 9 ; — la mise au « sep » (*b*) ou à la geôle (léproserie de Reims), car beaucoup de maladreries avaient des « gennes » pour enfermer les grands coupables; — l'expulsion même, les statuts de Saint-

(*a*) Le règlement de la léproserie de Lille daté du mois de juin 1239 ordonne (art. 24) que les statuts soient lus en français à l'intéressé avant son admission.

(*b*) Sep ou Cep signifie : lien, chaîne, entraves.

Lazare d'Amiens prévoient que le ladre, pour une faute très grave, peut être « bouté hors de l'oste ». En Angleterre le *Custos*, *Master*, *Dean*, *Prior* ou *Prioress* a en général plein pouvoir sur les habitants de l'hôpital. Ainsi, dans le règlement du Sherburn Hospital, la désobéissance et la paresse peuvent être punies de corrections corporelles avec des verges « modo scholarium »; après récidives, les coupables pouvaient être expulsés (*a*).

*
* *

Des prescriptions prophylactiques contenues dans les statuts, un certain nombre ont pour but de restreindre les risques de contagion auxquels sont exposées les personnes saines vivant à l'intérieur de la léproserie.

Une courte révision des règlements permettra d'acquérir une notion suffisante touchant les précautions prises à cet égard.

Le frère lépreux préposé à la maladrerie de Châteaudun (juin 1205) doit jurer qu'il ne souillera pas ou n'altérera pas sciemment par ses mains, son haleine, ou par tout autre moyen, les aliments destinés aux frères, leur pain, leur vin, leurs viandes ou toutes autres denrées (*b*).

Certains statuts entrent dans les détails les plus circonstanciés. Exemple : défense aux ladres ayant des ulcérations aux jambes de marcher nu-pied dans la maison [léproserie] ou dans la chambre. Défense de graisser ses souliers ou de faire bouillir ses pièces de pansements dans la cuisine pendant la cuisson des aliments (*c*).

(*a*) Surtess'Durham, vol. I, p. 286.

(*b*) Léon Le Grand, *Statuts d'Hôtels-Dieu*... Paris 1901, p. 192 : 2. Institutus autem... ad hoc tenebitur prestare juramentum quod bona domus fideliter custodiet, quod fratrum cibaria, panem, vinum, carnes, vel quecumque alia nec tactu suo nec afflatu, ne alio quocumque modo scienter inficiet vel corrumpet... — Peut-être l'idée de malveillance envers les individus sains qu'on prêtait aux ladres a-t-elle inspiré cet article ?

(*c*) *Item* quiconque a des plaies et des lésions ouvertes nux jambes doit se panser et se tenir propre, ne doit pas se découvrir, ni marcher les pieds nus dans la maison ou dans la chambre : quiconque contrevient à cette prescription verse quatre pfennigs.

Certaines des règles données au *leper hospital* Saint-Julian par Michaele, abbé de Saint-Albans (Hertfordshire) diffèrent peu de celles de la léproserie de Châteaudun citées plus haut : que nul des frères n'essaie d'entrer dans le fourmil ou la brasserie, à l'exception du frère désigné à cet effet, lequel quand il entre, ne peut s'approcher du pain et du beurre, les toucher et les manier en aucune façon, parce qu'il ne convient pas que des hommes atteints de cette maladie manient ces aliments qui sont préparés pour l'usage commun des hommes (*a*).

A la maladrerie de Tournai, les soins les plus minutieux sont prescrits pour éviter tout contact direct ou indirect entre les ladres et les individus sains habitant la léproserie. Défense est faite aux malades de puiser de l'eau, de crainte que leurs mains n'infectent la corde du puits.

L'article 21 des Statuts de la léproserie de Saint-Lazare de Noyon, rédigés vers la fin du xii[e] siècle et complétés au milieu du xiii[e] siècle, est ainsi conçu : Item nous deffendons expressement que nulz malade ne soit si hardis que il entre en cuize, en despense, en four, ne en gardin aux fruis, ne en porées, et, se il y estoit trouvés, il perderoit prouvende de vin X jours. L'article 26 des mêmes statuts dit : Item, que nulz malades ne voit puisier ne laver à l'yawe ne à fontaine mais que à chelle qui li sera ordonnée, sur peine de perdre sen vin VIII jours pour chascun fois que il le feroit...

Les Statuts de la léproserie d'Amiens (21 juillet 1305) comportent à peu près les mêmes défenses :

15. Li frère malade ne doivent approcher au chelier ne au four, ne à la cuisine, ne à le furnerie, ne au

Pareillement aucun ne doit graisser ses souliers ni faire bouillir les linges qui servent à envelopper les pieds pendant qu'on fait la cuisine, à moins de quatre pfennigs d'amende et aucun ne doit suspendre dans la chambre ees linges, à moins de quatre pfennigs. — E. Wickersheimer, Le règlement de la léproserie d'Oberuai, *Bull. philologiq et historiq.* 1920, p 341, XIII et XIV.

(*a*) Matthieu Paris, *Historia Angli Major*, Additamenta 1644.

puch [puits], ne à le grange là où on bat le blé et l'avaine, ne à le porte, ne si ne doivent approcher à aucune cose qui soit atournée a l'usage des frères sains.

16. Li malades ne doivent en nul temps ne à vendenges approcher as vingnes, ne si ne doivent approcher des vaisseaulx, ne à autre cose qui appartiengne as vendenges, ne se ne doivent en nul temps séir devant l'uis du chelier.

Les Statuts de la léproserie du Grand Beaulieu, rédigés en 1264 par Pierre de Minci, évêque de Chartres, imposent toute une série de mesures judicieuses qui se résument en ceci : 13. Nul individu sain, habitant la léproserie ou étranger à celle-ci, ne doit manger, boire ou passer la nuit avec des ladres et le prieur ne peut accorder aucune dispense à ce sujet. — 14. Les lépreux n'entreront pas dans les magasins aux vivres des gens sains et n'essaieront point de toucher les aliments communs à tous ; ils n'iront pas çà et là dans la cour et ne franchiront pas le perron où l'on charge le blé. — 15. Les sœurs saines ne doivent point boire, manger ou coucher avec les femmes lépreuses ; cependant la prieure pourra décider que les femmes saines assisteront les femmes lépreuses. — 16. Elle pourra aussi ordonner que les sœurs fassent les lits des lépreux de la manière qu'elle jugera la plus convenable. — 18. Les linges des personnes saines ne seront, en aucune façon, lavés avec ceux des lépreux....

Déjà l'Acte du mois de février 1207 relatif à la léproserie de Beaulieu, contenait une partie de ces prescriptions. Il interdit toute communication entre les ladres et les femmes ; et pour assurer cette séparation, il ordonne qu'un mur de clôture soit élevé entre le logis des personnes saines et celui des ladres (**29**).

Pareillement, dans les maladreries de Brie-Comte-Robert et de Saint-Denis, l'habitation des ladres était soigneusement séparée de celle du personnel sain chargé de l'administration de la maison. On fera cons-

truire, est-il dit, « un mur de chaz, pierre et arene entre la court des malades et la maison du maistre, ouquel mur sera faicte une fenestre fermant pour livrer ausdiz malades leurs prebendes ».

A Saint-Ladre de Reims, au XIIIe siècle, un bâtiment spécial, le « manoir » est affecté aux frères ladres. Un mur le sépare de la maison du chapelain et du logis des frères convers.

Rappelant d'anciennes règles tombées dans l'oubli, les Statuts de la léproserie de Brives (21 juin 1259), prescrivent que les malades fassent usage du réfectoire et du dortoir qui leur furent autrefois assignés, qu'ils ne s'introduisent pas dans les magasins à vivres, qu'ils n'y vaguent pas, qu'ils n'entrent pas dans la cuisine avant que les aliments soient distribués, qu'il s'agisse de lépreux de la maison ou d'ailleurs venus ici de quelque autre part pour quelque motif que ce soit.

Que les malades, dit un autre article, n'essaient point de toucher avec leurs mains l'autel ou les objets qui sont sur l'autel, ou de franchir avec les clercs les grilles du chœur ; mais qu'ils fassent leurs oraisons avec respect et dévotion en dehors du chœur, à moins qu'ils ne communient (**30**).

A la léproserie de Brives (21 juin 1259), les prêtres et clercs lépreux et les autres malades qui savent lire, doivent avoir en commun un seul bréviaire dans lequel ils pourront trouver l'office qu'ils désirent suivre; ce livre leur sera fourni aux frais de la maison d'ici à la fête prochaine de Noël et à partir du moment où il existera dans la maison, les malades ne devront pas toucher les autres livres de l'église (**31**).

A la léproserie Saint-Lazare d'Amiens (21 juillet 1305) : Li clerc malade ne doivent mie canter ou moustier avec les clercs sains, ains doivent demourer avec les malades.

Les Statuts de la léproserie de Lisieux (novembre 1256) contiennent cette disposition très importante qu'un lépreux ou une lépreuse ne peut emmener à la

léproserie ses enfants à moins qu'ils n'aient atteints leur douzième année (*a*).

XXII

Statuts d'ordre morale ou disciplinaire contribuant indirectement à la prophylaxie.

Souvent les lois et règlements ont des incidences qui n'avaient pas été prévues par leurs auteurs. Il en fut ainsi de certains statuts qui régissaient les ladres. Pour des raisons d'ordre et de moralité, la séparation des sexes est prescrite dans toutes les léproseries. La luxure est sévèrement punie. Je vueil, dit l'article 2 des Statuts de la léproserie de Meaux (fin du XII[e] siècle) que les hommes soient separez des fames et que les hommes ne entrent point ès liex des fames, soient malades ou sains. Au *leper-house* de Saint-Julian, près de la ville et du couvent de Saint-Albans, pour éviter tout scandale, aucune femme en principe n'est autorisée à pénétrer dans le logis des frères. A cette règle, il n'y a que deux exceptions. Les laveuses habituelles de la maison qui doivent être d'âge mûr et de bonne réputation (*maturae ætatis et bonæ conversationis*) y ont accès à des heures fixes afin que leurs entrées et leurs sorties puissent être facilement contrôlées. D'autre part, si une mère, une sœur, ou une honnête matrone se présente pour visiter un infirme, elle sera reçue après avoir obtenu la permission du gardien (*custos*). En dehors de ces deux cas, nulle femme, quelque soit sa condition, ne sera admise. C'est dire que pour toute personne de réputation médiocre ou mauvaise, la porte restera impitoyablement close (*b*).

(*a*) 10 ... Preterea si aliquis leprosorum seu leprosarum pueros habuerit, non potest nec debet eos secum habere, nisi duodecim etatis suæ contigerit annos.

(*b*) MATTH. PARIS, *Historia Angli Major*, 1644, Addit., p. 169.

Cette rigueur n'était pas injustifiée. A l'occasion d'une visite faite par le maire et les échevins à la léproserie de Troyes, trois femmes furent reconnues enceintes dont deux étaient filles (*a*).

Mais il y a plus. Certaines femmes suivaient volontairement leurs maris à la léproserie (*b*). Or, dans certaines maisons, les ladres n'avaient pas le droit d'avoir des rapports avec leurs femmes légitimes : « ... se il y a aucun qui repaire charnellement avec sa femme espousée, il sera bouté hors de l'hostel ung an et ung jour » (*c*).

D'autres statuts interdisaient le mariage entre un lépreux et une personne saine ou même entre deux ladres.

Quels que soient les mobiles qui ont suggéré ces mesures restrictives, qu'elles s'inspirent d'un esprit de calcul, — la luxure et le commerce charnel légitime pouvant multiplier le nombre des bouches à nourrir, — ou d'un sentiment religieux, — les frères et les sœurs mariés qui se consacrent à Dieu devant vivre désormais dans la continence, — elles n'en sont pas moins favorables à la prophylaxie puisqu'elles restreignent les rapports intimes et empêchent la procréation d'enfants, lépreux dès la naissance ou susceptibles de le devenir.

XXIII

Annexes des léproseries destinées aux ladres passants.

Les maladreries ayant pour rôle primordial de retirer de la société les ladres jugés contagieux, il est logique qu'elles hébergent les malades errants d'où qu'ils viennent. La plupart de ces établissements n'ont

(*a*) Joseph Garnier, *Notice historique sur la maladière de Dijon*. Dijon 1853, in-8°, 45 pages, pl.

(*b*) Le 23 novembre 1591, à Edimbourg, deux femmes s'isolèrent avec leurs maris.

(*c*) Statuts de la léproserie des Andelys.

pas failli à ce devoir. Mais, pour ne pas grever par de trop fortes dépenses le budget des maladreries, et pour ne pas introduire parmi les ladres internés un ferment de discorde, ces ladres en rupture de ban sont admis dans un local distinct et l'hospitalité qu'on leur accorde est de très courte durée. Par leur conduite en effet, ils justifient parfois les épithètes malsonnantes qui leur sont adressées. On les appelle volontiers « riobman » voleur, « malandriosi », ou malandrins, ce qui signifie à la fois : voleur et ladre (*a*).

Les Statuts de Saint-Lazare des Andelys (antérieurs à 1380), proclament cette obligation. Ils recommandent au Maître d'accueillir charitablement les ladres de passage : Item, est-il dit, le gouverneur dudit ostel doit faire commandement à la meschine [servante] qu'elle heberge les povres malades tres passants, et qu'elle les couche bien et courtoisement, chacun selon son estat, et les doit heberger une fois la semaine et entre deux soleuls, et n'en doit on riens prendre et leur doit on bailler du bois de la livrée pour eulx chauffer ou temps d'iver.

Mais les maladreries prennent leurs précautions à l'égard de ces hôtes indésirables. Le Maître, disent les statuts de la léproserie de Châteaudun, fera difficulté d'admettre les ladres étrangers connus pour leur ivrognerie et leur vagabondage, pareillement aussi les ladres passants, à moins qu'ils ne portent sur eux des lettres de leur maître ou que leur bonne réputation lui soit signifiée. Il n'hébergera qu'une nuit seulement les lépreux de passage inconnus de lui (*b*). De ces ladres peu recommandables, il faut distinguer ceux qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle ou tout autre pèlerinage, dans l'espoir d'obtenir leur guérison.

(*a*) Phil. Gabr. Hensler, *Vom abendländischen Aussatze im Mittelalter*. Hambourg, 1790, pp. 93-94.

(*b*) 8. Leprosos advenas ebriositate vel girovagatione notabiles idem magister minime tenebitur hospitari ; nec in peregrinatione euntes, nisi magistri sui secum litteras deportent vel bona opinio eorum fuerit nota ei.

9. Ignotos autem leprosos per locum illum transitum facientes recipiet una nocte.

XXIV

Statuts des léproseries autorisant les ladres à se rendre en ville sous certaines conditions. — Leur concordance avec les règlements municipaux.

Comme les villes exercent un certain contrôle sur leurs maladreries et pourvoient à leur entretien, il est naturel que les statuts de ces établissements ayant pour but la prophylaxie publique soient en harmonie avec les ordonnances municipales. Ces prescriptions de la Commune et de la léproserie constituant un tout coordonné, je les exposerai simultanément.

La légende s'est plue à dépeindre trop souvent les maladreries comme des lieux d'angoisses où les malheureux réprouvés, dès qu'ils en franchissaient le seuil, devaient abandonner tout espoir de liberté.

Assurément, dans quelques léproseries d'Ecosse, les ladres furent soumis à un régime très rigoureux (*a*). A Greenside Hospital, non loin d'Edimbourg, en 1591, les ladres et leurs femmes, si elles partagent la réclusion de leurs maris, doivent séjourner dans l'établissement, jour et nuit, jours de fête et jours ouvrables, ne recevoir aucune autre sorte de personnes, tant hommes que femmes, que des lépreux... et avoir bien soin que la porte de l'hôpital

(*a*) Arnotts, *History of Edinburgh*, p. 258.

soit close depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever sous peine de la corde. Le règlement prescrit que Janette Galt, femme de l'un des ladres, aille seule au marché pour acheter les provisions nécessaires, et qu'à l'aller ou au retour elle ne tente pas de se rendre dans d'autres parties de la ville, sous peine d'être pendue. Ces injonctions doivent être lues aux intéressés qui promettent de les observer ponctuellement et de se soumettre, s'ils y contreviennent, au châtiment énoncé plus haut. Cette menace n'était pas vaine, car le règlement ajoute : En conséquence, pour assurer l'obéissance des ladres, et pour inspirer auxdits lépreux la terreur, lesdits Commissaires ont jugé expédient de faire élever un *gibet* sur le terrain dudit hôpital... (**32**).

Au *Leprosen oder Feldsiechenhaus* de Kaiserslautern, la séquestration des ladres était fort étroite, puisque les aliments leur étaient passés par un tour dans le quartier qui leur était réservé (*a*).

*
* *

Mais, en général, la réalité était tout autre. Rarement la léproserie était un lieu de force où les ladres étaient condamnés à la réclusion perpétuelle.

Le lépreux qui se juge guéri, — aujourd'hui nous dirions : blanchi, — peut demander, en effet, que la sentence de séparation soit rapportée. Et si le nouvel examen conclut à l'absence des signes exigés pour l'internement, le malade sera mis en liberté.

D'autre part, certains statuts, entre autres la nouvelle règle que l'évêque Jean de Lübeck donna en 1260 aux Sœurs lépreuses de Schwartov rend cet élargissement obligatoire pour celles qui sont revenues à

(*a*) J. G. Lehmann, *Urkundlich. Gesch. der Besirks-Hauptst Kaisersl autern*, 1853, p. 38.

l'état de santé (*a*). A Anvers, la supérieure du couvent de Terzieken admettait à l'hôpital, à la demande et probablement aux frais des aumôniers de Dambrugge, certains patients afin de leur donner des soins appropriés. Sitôt guéris, les médecins étaient convoqués pour leur délivrer des « Lettres de Santé » qu'ils présentaient aux patrons susceptibles de les employer (*b*).

D'autre part, dans l'échelle des punitions disciplinaires imposées aux lépreux, l'exclusion de la maladrerie pendant un an et un jour, ou même l'expulsion définitive est considérée comme la peine la plus rigoureuse. D'où il résulte que, pour un ladre, mieux vaut être reclus que d'être libre et exposé aux vexations et aux humiliations de toutes sortes que leur font subir les populations hostiles.

En somme, l'isolement des lépreux internés n'est que très relatif. Il ne peut d'ailleurs pas être question d'empêcher les ladres d'aller mendier au dehors, car les aumônes qu'ils recueillent représentent souvent le plus clair de leurs revenus (*c*). Les statuts ne suppriment donc pas les sorties; ils se bornent à les réglementer et à les contrôler. Très souvent, les ladres ont le droit de circuler sans permission aux alentours de la maladrerie, pourvu qu'ils ne dépassent pas certaines limites qui sont indiquées dans les statuts, par exemple une route, un carrefour, un pont, un ruisseau, etc. Ils ne peuvent aller au-delà sans le congé du Maître (*d*). Ils doivent alors revêtir la livrée du ladre, en porter

(*a*) *Codex diplomat.*, *Lubecensis*, 2e part.; *Urkundenbuch des Bisth. Lübeck*, Oldenburg, 1858, p. 142 : 5. Si aliqua recipitur pro infirma et postea sana efficitur, a conuentu amoueatur, nisi uelit pro sana infirmis seruire.

(*b*) D'après Van Schevensteen, *La lèpre dans le marquisat d'Anvers aus temps passés*, l. c.

(*c*) La réception gratuite d'un ladre dans une léproserie, « pour l'amour de Dieu », était assez rare. Presque toujours il devait payer un droit d'entrée ou de bienvenue (*Introgium*) plus ou moins élevé. Celui qui était sans ressources était réduit à mendier pour rassembler cette somme.

(*d*) *Item*, que nulz malade ne voit hors de le porte de l'ostel, sans le congié du maistre, et, se il y va, il perdera sa provende de vin VIII jours. — Règlement de la maladrerie de Châteaudun, juin 1205, art. 29.

les insignes d'une manière apparente et agiter leurs cliquettes pour avertir les passants de leur présence (*a*).



L'accoutrement des ladres variait à l'infini et l'on peut dire que chaque ville, chaque maladrerie, possédait le sien. Le personnel (frères convers, sœurs converses, chambrières, etc.), y était astreint comme les malades. D'après les rituels, le vêtement que la paroisse doit fournir aux indigents est des plus sommaire. Il se compose de chausses souvent grises ou noires, d'une longue robe (*houze*) de même couleur, d'un chaperon et de gants. Mais, dans les maladreries renommées par leur opulence, celle de Noyon par exemple, l'habit des frères et des sœurs ne manquait pas d'une certaine recherche, sinon d'élégance.

Les ladres portaient habituellement, d'une manière apparente, certains signes distinctifs. Je n'en citerai que quelques exemples pris au hasard. Au XVIe siècle, l'évêque de Chartres ordonne que les prieurs et les frères clercs auront, apposée sur « leurs robbes une grande L de demy pied de longueur qui seroit de drap rouge ». A la léproserie de Voley, près de Romans, les ladres portaient un morceau de drap rouge lorsqu'ils vaquaient au dehors (*b*). Les chambrières de la maladrerie de Troyes qui négligeaient de porter ce signe sur l'épaule, à l'endroit le plus apparent, étaient passibles de prison et de punition arbitraire (*c*). Dans certaines léproseries, une pièce d'étoffe rouge taillée en forme de patte d'oie ou de canard était cousue

(*a*) A St Magdalen, près d'Exeter, les contrevenants étaient exposés au pilori et condamnés au régime du pain et de l'eau pendant un jour. — Dr Shapter, *A few observations on the Leprosy of the Middle-Ages*, p. 30.

(*b*) Ulysse Chevalier, *La léproserie de Voley, près de Romans*, Romans, 1870.

(*c*) *Arch. de l'Hotel de Ville de Troyes*. — Procès-verbal de l'an 1531.

sur le vêtement au niveau de l'épaule gauche. D'après la légende, la reine wisigothe Austris, frappée de l'horrible mal, avait été surnommée, pour cette raison, la reine « Pédauque ». Les Gahets ou ladres libres du sud-ouest de la France portaient le même insigne. Les gens de Grande Cagoterie, dit un vieux poème du Béarn, ont la « Cocarde rouge aü chapeü et lou Pé de Guit aü coustat ». Quant aux ladres reclus, ils devaient revêtir la robe rouge. En 1355, les consuls de Castres rendirent une Ordonnance qui enjoignait aux lépreux de porter un drap blanc au cou et sur la tête (*a*). A Reims, les servantes des lépreux au XVIe siècle vêtues d'une robe grise se reconnaissaient à la marque de « drap jaulne en forme de cliquette » apposée sur l'épaule (*b*). A l'Aumônerie Saint-Lazare de Poitiers, la tenue des ladres était la tunique blanche, celle des servantes la souquenille de toile blanche. Les ladres qui se rendaient au pèlerinage de Saint-Mavins, en Bretagne, avaient pour signe distinctif un gant de laine sur la poitrine et un autre sur le chef (*c*).

En Angleterre, il n'y a pas de signes distinctifs à proprement parler qui dénoncent les ladres (*d*). Ce sont certains détails du costume qui les font reconnaître. Au *leper-house* de Saint-Julien, près de la ville de Saint-Albans (Hertfordshire), les frères doivent porter une tunique et un surtout de roussette, une cape fermée d'étoffe noire avec capuchon, des souliers d'une forme particulière. Le ladre qui ne se conforme pas à cette dernière prescription est condamné à marcher tous les jours, pieds-nus, jusqu'à ce que le Maître, prenant en considération son humilité, lui dise : Assez ! (*e*)

(*a*) Ulysse Robert, Les signes d'infamie au moyen âge. *Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1887, t. XLIX, pp. 448-449.

(*b*) P. Hildenfinger, *Léproserie de Reims du XIIe au XVIIe siècle*, 1906, p. 158.

(*c*) D'après Danielssen et Boeck, *Traité de la Spédalskhed*, Paris, 1848, p. 121.

(*d*) Voir cependant page 27.

(*e*) Matt. Paris, *Hist. Angli Major*, Additamenta, pp. 163-168, 1644.

De même, en Allemagne, l'usage d'un signe particulier paraît avoir été peu répandu. Les ladres étaient reconnaissables, en général, à la coupe et à la longueur de leurs vêtements. Au *Leprosenhaus* d'Isarberg, situé en dehors de Munich, les ladres ont un manteau noir ou gris, sans doublure de couleur, modeste, pas trop court, ouvert aux aisselles et sous le menton, non bordé et fort usagé. Chacun doit avoir sa cuiller, son plat, son écuelle, son couteau, pendus à sa ceinture (*a*). Le fac-simile d'un lépreux est conservé au Musée historique de Cologne. Il est revêtu d'une casaque, d'une culotte et d'un manteau de ladre descendant jusqu'aux genoux; il est coiffé d'un ample chapeau et tient dans sa main droite des cliquettes.

Tricot-Royer a décrit et représenté les divers costumes portés par les ladres dans chacune des régions de la Belgique (*b*).

D'après A. Da Silva Carvalho, il n'y a pas de documents permettant d'affirmer que les ladres du Portugal étaient astreints à porter un habit et des marques spéciales, ainsi que des cliquettes ou clochettes. Cependant, à Funchal, les valets de lépreux, lorsqu'ils allaient au marché, portaient un petit morceau de bois attaché à leur vêtement (*c*).

Ingrassia qui exerçait à Naples et à Palerme à la fin du XVIe siècle, estime que le port de marques distinctives ne doit être imposé qu'aux ladres peu cultivés(*d*).

En général, le ladre avertit les passants en agitant sa cliquette (*e*). Mais il peut recourir à d'autres moyens. A Lille, il sonne vingt fois de la corne; a

(*a*) T. O. von Heffner, *Oberbayerisches Archiv*, Munich, 1852, XIII, 1. p. 72

(*b*) Tricot-Royer, Les signes distinctifs des lépreux en Belgique, *Esculape*, Paris, août 1929, pp. 215-226, 12 fig.

(*c*) Augusto Da Silva Carvalho, Note manuscrite, 26 déc. 1929.

(*d*) Ingrassia, MS publié par L. Piazza di Lentini, G. Curchio et Perrando, Catane, 1914. — Voir la note (*c*) de la page 53.

(*e*) Marmotrecti (*Antiquitates Italicæ Medii Ævi*, t. III, p. 54), définit la cliquette : Instrumentum ligneum cum duabus, vel tribus tabellis, quas concutit leprosus quærendo panem.

Caen, il fait résonner une clochette d'airain dix fois tous les cent pas ; à Arles, il chante « en haulte gueule » le psaume *De profundis* (*a*).

En Hollande, chaque ville avait un type de cliquette particulier et frappé à ses armes (*b*).

Une croix de bois plantée devant une borde, un masque de ladre sculpté sur la façade d'une maison ou la margelle d'un puits, une maisonnette rouge en Bretagne, étaient en quelque sorte des armes parlantes indiquant la destination de ces lieux. Et même après sa mort, sur la dalle qui recouvre sa dépouille dans l'église de la léproserie, le pauvre méseau es représenté avec les attributs du ladre : tête nue, les mains jointes, vêtu de sa robe serrée d'une ceinture d'où pend sa cliquette ! (*c*).

*
* *

Quand l'accès des villes était autorisé aux ladres, ils ne pouvaient y pénétrer que certains jours et à certaines heures, toute l'année durant, et à titre exceptionnel à l'occasion des fêtes. Parfois ils étaient astreints à suivre un itinéraire précis, à ne pas cheminer par certaines voies, à ne pas dépasser les limites de certains quartiers.

Il leur est interdit de manger en ville, de fréquenter les tavernes, de passer la nuit hors de la maladrerie (*d*).

(*a*) Glorget, *Contrib. à l'étude de la contagion de la lèpre*, Montpellier, 1889.

(*b*) G. N. A. Ketting (*Bijdrage tot de Geschiedenis van de Lepra in Nederland*, La Haye, 1922, p. 200), reproduit la cliquette de Kuilenburg (1463) et celle de Haarlem (XVIIe siècle).

(*c*) Dans certaines régions de France, les ladres étaient ensevelis dans leur robe, la cliquette à la ceinture (Renault, Nouvelles recherches sur les léproseries de Normandie, *Mem. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, 28, p. 109. — Dans quelques localités, ils étaient inhumés, la face contre terre (Gomart, *Etudes Saint-Quentinoises*, t. V, p. 307).

(*d*) Si quis vel si qua sine licentia exierit vel pernoctaverit, ad domum revertens, nullatenus admittitur, nisi per nos fuerit revocatus... — R. Merlet, Statut de P. de Minci pour le Grand-Beaulieu de Chartres, 1264.

Il ne peut être contrevenu à cette dernière défense que dans des circonstances exceptionnelles; par exemple lorsque le ladre désire assister un ami à l'article de la mort (*a*).

Toute infraction au règlement pouvait entraîner des punitions, bénignes ou sévères. Ainsi, à Walcherem (Hollande), un lépreux fut banni de cette île pour deux ans parce qu'il avait pénétré dans la maison d'un individu sain et lui avait donné à boire dans son écuelle. Un autre ladre qui avait coutume de se rendre dans une auberge avec des gens sains dut se tenir debout au pilori pendant une demi-heure. Un troisième fut bâtonné et banni pour quatre ans parce qu'il avait eu des relations dans une maison publique avec une prostituée (*b*).

XXV

Des règles imposées aux ladres qui demandent l'aumône, vont chercher leur nourriture ou pénètrent dans les églises.

Trois raisons principales justifient leur présence en ville : la quête qui assure leur existence, l'achat des provisions qui leur sont nécessaire, l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Au moyen âge, la mendicité était à ce point enracinée dans les mœurs qu'elle était devenue presque un droit. Comme tous les infirmes, les ladres vivaient en grande partie d'aumônes. Nantis de leur certificat de lépreux, les ladres de Dambrugge (Anvers) devenaient des mendiants tolérés, protégés et même patentés. Mais, seuls avaient part aux lar-

(*a*) Statuts de la léproserie Saint-Clair et Saint-Blaise de Lisieux, novembre 1256 :

13. Item aliquis leprosorum non potest jacere in villa, nisi in hospicio carnalis amici sui qui sit in periculo mortis.

(*b*) Israels, Bijtragen tot de geschiedenis der Lepra in de noordelijke Nederland. *Nederlanden Tijdschr. v. Geneesk*, 1856.

gesses, ceux qui étaient nés ou domiciliés dans la paroisse ou la commune. Quant aux lépreux « étrangers », cette faveur leur était refusée, sauf aux grandes fêtes de l'année. A Dijon, lorsque le bourreau surprenait l'un de ces fraudeurs, il lui confisquait son barrot [baril], sa besace et le frappait d'une amende de 12 deniers. Le récalcitrant était emprisonné aux ceps [geôles] de la maladière (*a*).

Le produit des aumônes n'appartenait pas au quêteur; elles étaient réparties équitablement entre tous les ladres de la léproserie.

La manière dont se pratiquait la quête était infiniment variable. A Lille, pendant la Semaine Sainte, les ladres se tenaient aux carrefours sans dire mot, agitant leurs cliquettes pour attirer l'attention des passants. Presque toujours l'endroit qui leur était assigné pour mendier, était situé en dehors des agglomérations et chacun des ladres de la léproserie du lieu s'y rendait à tour de rôle. Souvent le quêteur se tenait dans une loge élevée au voisinage de la léproserie sur le bord de la route.

A Greenside, près d'Edimbourg, où les infractions au règlement sont punies de châtiments exemplaires, les ladres ne doivent pas demander l'aumône en proférant des plaintes, ils se borneront à jouer de leur cliquette. L'un d'entre eux, chaque jour, à tour de rôle, se tiendra à la porte du dit hôpital à cet effet, tandis que les autres resteront à l'intérieur. Ils partageront également entre eux, le produit des aumônes et feront l'exacte déclaration de celles-ci au visiteur chaque samedi. (**33**).

D'après une Ordonnance de 1350, concernant la *Leprosen oder Feldsiechenhaus* de Kaiserslautern sur la surveillance et la quête, le surveillant doit pendant que les ladres vont à l'office poser un plateau pour les aumônes dans le tour par lequel entrent les aliments destinés au quartier des malades.

(*a*) **Reg. du Secret de la Mairie de Dijon, 1452-1453, 12 mars.**

Tous les dimanches et jours de fête, un plat pour la quête et les dons charitables est placé dans le cimetière et enlevé après la messe.

En raison de la configuration du pays sillonné de canaux, la quête s'effectuait en Hollande d'une manière très originale comme nous l'apprend EVELYN (*a*). Dans son Journal, à la date du 26 juillet 1641, il dit : « J'allais de Delft à La Haye, et dans ce voyage j'observai divers lépreux, pauvres créatures, habitant dans des huttes isolées sur le bord de l'eau et autorisés à demander l'aumône des passagers qui les envoyaient à eux par une petite boîte flottante. »

Grâce à ces mesures variées, tout contact direct entre gens sains et ladres était supprimé. Cependant certaines cités jugeaient qu'il fallait faire plus encore pour assurer la prophylaxie. A Verdun, du 1er mars au 31 octobre, il est défendu aux pauvres meseaux de pénétrer dans la ville pour solliciter la charité publique. Durant ces huit mois les jurés faisaient distribuer mensuellement à chacun de ces malheureux trois setiers de vin et alternativement deux franchards de seigle ou un demi franchard de fèvres. En 1564, à la séance des Recteurs du 28 mars, « il fut avisé de donner aux lépreux qui étaient au nombre de sept pour chacun mois douze gros » moyennant quoi, la mendicité leur fut totalement interdite à l'intérieur de l'enceinte. Ils stationnèrent alors près des portes. Mais une délibération du sénat de Verdun du 7 juin 1594 leur enjoignit de se tenir à une portée d'arquebuse des murailles. Pourtant il fallut bien, plus tard, les autoriser à mendier pendant les quatre mois d'hiver.

La substitution aux ladres d'un quêteur exempt de lèpre marque un nouveau progrès. A Erfurt, en 1212, une *domus hospitalis* contiguë à l'Eglise Saint-George prescrit qu'aucun lépreux ne doit mendier, qu'en leur lieu et place des quêteurs sains recueilleront les aumônes dans un tronc ; que la clé de ce tronc sera aux mains des tuteurs chargés de l'entretien des

(*a*) EVELYN, *Mémoires*..., édit Bray, vol. I, p. 12.

ladres. Chacun des villages sous la juridiction de la ville doit de la même façon, être pourvu de tuteurs et d'un quêteur. A Brunswick (*a*), au milieu du XIV[e] siècle, ce que le *Glockenmann* recueille en argent, en lin, en choux, etc., est partagé, chaque jour, entre les ladres. En revanche, le quêteur garde pour son profit personnel et pour rémunérer ses services, les dons en poisson. A l'origine de cette institution, quatre lépreux recueillaient à Pâques un Rennei (*b*), et le Vendredi Saint du pain et des bûches, mais plus tard la collecte fut intégralement effectuée par le *Glockenmann* et la servante. A « Hof der Melaten », près de Cologne, les aumônes sont recueillies par un *Schellenknecht* particulier muni d'une clochette.

En 1505, il y avait à Vicence *il questuante* des pauvres de l'hôpital San Lazzaro qui parcourait la cité et le territoire en demandant l'aumône en leur nom. C'était une charge qui s'afferma en 1504, d'abord pour six mois, ensuite pour quatre, à raison de sept ducas d'or par an (*c*).

Les ladres organisaient des processions dans certaines villes, à Berne, à La Haye par exemple. Dans cette dernière, dit Israels, en janvier et en février, ils passent à travers la ville dans une voiture découverte pour faire une collecte générale. En tête on voit le Maître de la léproserie, ensuite le porteur de marionnettes, le tambour, le valet, une ou deux servantes et quelques lépreux. En juin ou au commencement de juillet, ils allaient dans la région de l'Ouest pour demander du fromage. Ils en obtenaient 800, 900, jusqu'à 1300 livres (*d*).

*
* *

Des restrictions plus ou moins grandes sont imposées aux ladres qui viennent en ville quérir leurs sub-

(*a*) Ordonnance de 1356.

(*b*) Rennei ne se trouve dans le Dictionnaire de l'ancienne langue française de *Lacurne de Ste Palaye* et dans celui *de Godefroy* que dans le sens de reniement qui ne peut convenir ici.

(*c*) Bortolan, *Il lebbrosario di S. Lazzaro*, à la date 1505, Vicence 1886.

(*d*) Israels, l. c.

sistances. D'après les Lettres de fondation et Privilèges accordés à l'hôpital de Terzieken destiné à héberger les ladres d'Anvers, ceux-ci ne peuvent stationner devant les tavernes ou devant les autres habitations. Ils ne peuvent y boire, ni s'y asseoir à moins de quarante pas des autres consommateurs. L'entrée des boucheries, du marché au poisson... leur est formellement interdite (*a*).

Revêtus de l'habit des ladres et porteurs de leurs insignes, ils se tiennent à distance des étales et désignent de loin, à l'aide de leur baguette, les denrées qu'ils désirent se procurer. Le vendeur les dépose lui même dans leur pannetière ou dans leur caque ou baril s'il s'agit de liquides, vin, bière ou hydromel.

La délivrance des « pains annonés » (*b*) destinés à la maladrerie de Reims était entourée des précautions les plus minutieuses (*c*). Le mardi ou le mercredi de chaque semaine, une chambrière se rend à l'Hôtel-Dieu, le panier au bras. Elle se présente au fournil, cliquette, et le boulanger l' « ayant oye » lui porte les pains. Ils lui sont remis sur présentation d'une « enseigne » qui est un petit « loppin de bois creux, et dedans le creux il y a un papier, sous verre, où se trouvent la date de l'année, la signature du receveur de l'hôpital et une inscription : les Bons Malades » (*d*).

*
* *

Pour que les ladres ne fussent pas privés des secours de la religion, le IIIe concile de Latran (1179) les avait autorisés, quand ils étaient rassemblés en nombre suffisant, à posséder à l'intérieur de leur

(*a*) A. F. C. van Schevensteen, Une consultation de la Faculté de Médecine de Louvain, au sujet de la lèpre à Anvers, au début du XVIII[e] siècle. *Janus*, Leyde 1927, p. 288.

(*b*) Pains fournis gratuitement à la maladrerie.

(*c*) P. Hildenfinger, *Léproserie de Reims du XII[e] au XVII[e] siècle*. Reims, 1906, p. 174.

(*d*) Les expressions « bons malades » « bonshommes », en Allemagne « Gutmänner » sont synonymes de ladres.

maladrerie une chapelle desservie par un prêtre particulier. Cette mesure, envisagée du point de vue prophylactique, aurait pu avoir pour effet d'assurer une séparation plus radicale entre les sains et les malades. Mais les habitants du voisinage ne tardèrent pas à se rendre à la léproserie pour y assister aux offices ; et, à l'occasion de certaines fêtes, avaient lieu des réjouissances ayant pour effet de multiplier les contacts entre les habitants du dehors et ceux du dedans.

D'autre part, les ladres libres dont le nombre fut toujours considérable, se rendaient aux églises de leur paroisse.

Il fallut donc prendre des mesures à leur égard. En beaucoup de pays, ils doivent se tenir sous le porche. A Wismar, ils peuvent venir, les jours ouvrables, pour communier dans leur chapelle séparée par une grille du reste de l'Eglise. A Rostok, les paroissiens avaient obtenu que la chapelle des ladres fut fermée par une cloison de planches. Dans celle-ci était pratiqué un guichet par lequel ils pouvaient entendre le prédicateur et recevoir la communion.

Dans beaucoup d'églises de Bretagne et du midi de la France, on peut voir encore la porte bâtarde et le bénitier (*a*) réservés aux cagots, caqueux, gahets, christias ou ghézitains. Ils n'avaient pas le droit de se mêler aux autres fidèles, ne pouvaient pas baiser la patène ou communier. Souvent même, ils n'avaient accès dans l'église qu'en dehors des offices. Ils n'étaient pas admis au confessionnel commun ; le prêtre écoutait leur confession au banc qui leur était réservé et à travers une cloison de planches. A la façade de certaines églises, était adossée une chaire extérieure, d'où le prêtre exhortait peut-être les ladres rassemblés sur le parvis (*b*).

(*a*) On voit encore des spécimens de bénitiers des ladres à l'église de Henan-Bihen, près de Dinan (Côtes-du-Nord), à Milhac-de-Nontron (Dordogne). Ce dernier paraît être contemporain de l'église (XIII[e] siècle).

(*b*) Il existe un fort beau spécimen de chaire sculptée, sur la façade d'une église de Guérande (Loire-Inférieure).

Les enfants des lépreux ne devaient pas être baptisés sur les fonts, mais au-dessus de la piscine, dans la sacristie.

XXVI

Défense faite aux ladres d'entrer dans les hôpitaux, soit comme malades, soit comme serviteurs.

Le système prophylactique institué contre la lèpre est complété par deux ordres de mesures :

1° Les Hôtels-Dieu ne peuvent recevoir un lépreux, soit comme frère ou sœur, soit comme malade, et réciproquement les maladreries n'ont pas le droit d'admettre un individu atteint d'une autre maladie que la lèpre.

2° La plupart des professions sont interdites aux ladres ; les denrées alimentaires qu'ils produisent ne peuvent être consommées que par eux-mêmes ou par d'autres ladres.

*
* *

A l'hôpital Comtesse, à Lille, vers 1250 avant de recevoir un homme qui demande à entrer dans la Confrérie, le Maître lui demande « s'il [a] aucune enfermeté repuse [cachée], si com meselerie. ... pour lequele il ne fust mie convignables de servir as malades... » (*a*) On trouve la même défense dans les Statuts de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, vers 1265 (*b*). Pareillement, à Vernon, d'après les Statuts qui datent de la fin du règne de Saint-Louis, avant de recevoir une novice, la prieure lui demande si elle a quelque infirmité dont on ignore l'existence telle que mezellerie (*c*).

(*a*) Léon Le Grand, *Statuts d'Hôtels-Dieu*, Paris, 1901.
(*b*) *Ibid.*
(*c*) *Ibid.*

Si un frère ou une sœur faisant partie de la confrérie d'un Hôtel-Dieu devient ladre, le malade doit être relégué hors de la communauté. On lui aménagera, aux environs de la cité ou en tout autre lieu appartenant à l'établissement, une demeure où il sera pourvu avec charité de tout que ce qui lui sera nécessaire, sa vie durant (*a*).

Les personnes exemptes de lèpre ne peuvent prendre pension dans une maladrerie, si l'on excepte celles qui servent les ladres, ou les prébendiers qui logent à part. Plusieurs statuts de léproseries le mentionnent expressément.

Il est interdit aux ladres d'entrer, à titre de malades, dans les hôpitaux ordinaires. Les lépreux, les ardents, les contracturés, les aveugles, disent les Statuts de l'Hôtel-Dieu d'Angers (*b*), ne seront point reçus. Cependant les ladres peuvent être momentanément admis, s'ils sont atteints d'une grave maladie; mais, aussitôt rétablis, ils doivent quitter l'hôpital (*c*).

C'est dans le même esprit de prévention sociale qu'un règlement de 1473 interdit au maître-barbier, à ses valets et apprentis de « faire office de barbier a mezel ou mezelle » (*d*). C'est aussi en vue d'empêcher la propagation de la lèpre que le conseil communal de Montegrotto ordonne, en 1339, aux hommes, aux officiers et aux hospitaliers [de Saint-Jean de Jérusalem], de veiller à ce que les « malsani » et les

(*a*) L. Le Grand, *Statuts d'Hôtel-Dieu et de léproseries*... Paris, 1901. — Statuts de l'Hôtel-Dieu-Le-Comte, à Troyes (10 juiu 1263 ; Art. 116 Si quis fratrum... lepre morbum incurrerit, circa civitatem vel in alio loco de domo habitaculum sibi preparetur in quo in omnibus necessariis, dum vixerit, benigniter ministretur.

(*b*) *Ibid.* — Item iste persone non reeipiantur in domo : leprosi, ardentes, eontracti, orbati... » Statuts de l'Hôtel-Dieu d'Angers (premières années du XIII[e] sièele).

(*c*) *Ibid.* — Nullo modo reeipiantur leprosi ; demembrati, eon[tracti], manci, eeei non recipiantur, nisi sint gravi infirmitate detenti... ; et statiim eum valuerint reeedant. — Stat. de l'Hôtel-Dieu-Le-Comte, à Troyes, 10 juin 1263.

(*d*) Varin, *Archives législatives*, 2[e] part., Statuts, t. 1, p. 983.

ladres ne se baignent point dans le bain public puisqu'il y a des bains pour eux en d'autres endroits (*a*).

XXVII

En principe le ladre, interné ou non, ne doit exercer aucun métier ou profession, et ne doit remplir aucune fonction sociale.

A peu près partout les ladres sont exclus du sacerdoce. Les religieux de Cîteaux renvoyaient *de jure* les novices démontrés lépreux par l'épreuve(1194)(*b*). Les Statuts synodaux du diocèse de Limoges (1519) interdisent de conférer aux ladres les Ordres sacrés et stipulent que, si un prêtre contracte la lèpre, il doit cesser la célébration des offices et en référer à son évêque qui avisera (*c*). En Portugal, il est interdit aux lépreux d'aspirer aux fonctions ecclésiastiques(*d*). En Norvège, le spedalsk était frappé de la même incapacité et un prêtre de Kvala-bue-sogn, nommé Bjarne, qui était devenu spedalsk, dut renoncer au ministère. Dans la région de Cologne, les ladres, de même que les bossus et les paralytiques, ne peuvent pas remplir la charge d'échevin (*e*).

(*a*) ANDREA GLORIA, *Il territorio Padovano Illustrato. Condizione Igieniche*. Cod. de Carrare 1339.

(*b*) Stat. select. Capit. gen. ord. Cist., anno 1194, § 7. Dom MARTENE *Thesaurus anecd. nov., t. IV* : Novitii qui in probatione incurrunt lepram emittuntur de jure ; sed de misericordia eis provideri poterit. - Les Cisterciens ne toléraient jamais le séjour de lépreux au voisinage des maisons de l'Ordre. Mais le texte fait comprendre que cette disposition ne vise pas la contagion, mais l'aggravation des charges qui pourrait résulter de leur entretien.

(*c*) LEROUX, MOLINIER et THOMAS, t. 1, pp. 315-316. — Statuts de Philippe de Montmorency, 1519 : Non presumant... patientes lepram venire ad ordines sacros. — Si quis presbiter fuerit... leprosus, ulterius non celebret, episcopo inconsulto, qui ei, ut melius fuerit, providebit. — Le prêtre ladre était sequestré, comme les laïcs, dans les maladreries.

(*d*) DA SILVA CARVALHO, Lettre du 26 déc. 1929.

(*e*) ... ne scabini, sint gybbosi, curvi... paralytici vel aliqua specie lepre notati.

Les étuves, fort en vogue au moyen âge, étaient des lieux de promiscuité, aussi le *Livre des Mestiers* d'Etienne Boileau, au XIIIe siècle, défend-il aux étuveurs d'entretenir en leur maison « mesiaus ne meseles » (*a*).

D'après le même livre, les fripiers doivent s'enquérir de la provenance des vêtements qui leur sont offerts. Ils ne peuvent en acheter à des ladres, sous peine d'être privés du droit d'exercer leur métier (*b*).

Un article des Statuts des barbiers de Paris (décembre 1371 et mai 1383), reproduit dans les Statuts des barbiers de Tours (décembre 1408) (*c*), leur défend, sous peine de perdre à jamais le droit d'exercer leur profession, de prêter leurs services à des meseaux.

Parmi les professions manuelles, celles qui concernent l'alimentation sont plus particulièrement interdites aux lépreux. Jean le Caron, boucher d'Arras, en avait appelé au jury d'Amiens d'une décision le reconnaissant atteint de la lèpre; défense lui fut faite jusqu'à la nouvelle épreuve, d'exercer son métier (*d*). A Marmande, le lépreux ne peut-être boucher ou faire de l'huile de noix. Les ladres, à Reims, invoquent sans cesse l'impossibilité de gagner leur vie. Les échevins eux-mêmes les déclarent pauvres et beaucoup plus recommandables que les autres indi-

(*a*) Et. Boileau, *Le livre des Métiers,* édit. René de Lespinasse et François Bonnardot, publiée dans l'Hist. gén. de Paris, Paris, in-fol., 1879, tit. LXXIII, p. 154 : Item, que nulz ne nule du dit mestier ne soustiengue en leurs mesons ou estuves, bordiaus de jour ne de nuit, mesiaus ne meseles reveurs, ne autres genz diffamez de nuit.

(*b*) *Ibid.*, Des frepiers. tit. LXXVI, p. 160 : Les fripiers ne peuvent acquérir « ne de mesel ne de mesele dedanz la banlieue de Paris... Et se aucun feit encontre aucune des choses desus dites, il pert le mestier toutes les fois que il vait encontre...

(*c*) Statuts pour la Communauté des Barbiers de la Ville et Banlieue de Tours, sanctionnés par Charles VI, à Tours, en décembre 1408, art. 4 : *Item.* Que ilz ne doivent estre ne seront si hardis de fere office de Barbier, sur la dicte peine, à mesel ou à meselle, en quelque maniere que ce soit. — *Ordonnances des Rois de France de la troisième Race*, in-fol., t. V, VII et IX.

(*d*) Chanoine Delamotte, p. 55 (Mém. d'Arras, III, 152).

gents à cause de leur maladie qui les rend inutiles (*a*). Cependant, à l'intérieur de la léproserie, il est permis aux artisans de se livrer à leur besogne habituelle. A Bernay, les femmes peuvent filer, mais seulement pour leur usage personnel (*b*). A Reims, chaque lépreux a sa petite basse-cour, élève des canards et des lapins, mais une ordonnance de 1603 leur interdit de vendre ces animaux en dehors de la léproserie (*c*). A Volay, près de Romans, les ladres valides exploitaient les terres de la maladrerie et élevaient des bestiaux, mais seulement pour les besoins de la maison (*d*). D'après un règlement concernant les cagots (4 août 1471), ceux-ci ne doivent pas élever du bétail ou cultiver la terre, ils ne peuvent être que charpentiers. Les coutumes de Mas-d'Agénois (1388), interdisent d'acheter des bestiaux et volailles aux gaffets et d'engager ceux-ci pour les vendanges, le tout sous peine d'amende. Bref, en règle générale, les marchands ne peuvent s'approvisionner dans les léproseries (*e*).

En fait, quand les aumônes commencèrent à se faire rares, beaucoup de lépreux durent travailler pour gagner leur vie. Les cacous de Bretagne « ne pouvaient exercer que certains métiers réputés infamants, par exemple celui de fossoyeur, de dépeceur de bêtes mortes, de cordiers, à condition qu'ils fourniraient des cordes pour les condamnés à la pendaison, pour les cloches de l'église et le licol de la mule de M. le Curé ; ils étaient autorisés à être charpentiers aussi, mais à la charge pour eux de fournir les planches pour l'exécution des condamnés à mort ». Dans maintes petites localités de la Bretagne, le discrédit qui frappait autrefois les cordiers subsiste encore. Interrogez l'un d'eux sur sa profession, il vous ré-

(*a*) P. Hildenfinger, *Leproserie de Reims du XIIe au XVIIe siècle*, Reims, 1906, pp. 156-157.

(*b*) *Rec. de trav. de la Soc. libre de l'Eure*, 3e série, t. VI (1859), p. 132 sq. Extraits du règlement de la léproserie de Bernay (1307).

(*c*) P. Hildenfinger, *l. c.*, pp. 156-157.

(*d*) Dr J. A. Ulysse Chevalier, *Notice historiq. sur la maladrerie de Volay près Romans*, Romans, 1870.

(*e*) Varin, *Archiv. administratives*, III, p. 485.

pondra : « Je suis cordier ». Mais il aura soin d'ajouter aussitôt : « Mais je ne suis pas *cordier-nâtif* ».

Durant le XV[e] siècle la législation à l'égard des caqueux en Bretagne est flottante. Tantôt il leur est permis de prendre des terres à ferme pour les cultiver, tantôt ils sont réduits à quelques menus métiers.

Une constitution de Jean V, duc de Bretagne, interdit encore aux cacous d'exercer un métier quelconque (12 février 1415). On tolère néanmoins qu'ils se livrent à des métiers sédentaires, celui de tonnelier et de cordier.

Plus tard, les caqueux prennent des terres à louage et vendent les produits qu'ils en retirent.

Derechef, le duc Pierre II, leur interdit, par l'Ordonnance du 13 décembre 1456, de se livrer à l'agriculture et leur enjoint de « vivre du mestier de cordage et de faire mesure de bois à bled et aultres ouvrages qu'ils pourront faire en leurs maisons...» On lit dans un Registre de la Chancellerie de Bretagne pour les années 1474, 1475 (*a*) : « il leur est fait deffense de se mesler d'aucun commerce que de fil ou de chanvre, et d'exercer aucun mestier que cordier, et d'aucun labourage que de leurs jardins seulement, à peine de confiscation ; et ordonné qu'il soit fait deffenses à cri public à tous subgets de leur vendre autre marchandise que fil et chanvre, et de leur affermer aucuns de leurs héritages à peine de confiscation, et autres rigueurs ». Puis, un nouveau revirement se dessine. L'Ordonnance du duc François touchant les caqueux (18 juin 1477) donne licence auxdits Caqueux de louer pour trois ans les terres les plus proches de leurs habitations, de les labourer pour nourrir leurs familles « sans leur permettre de vendre ou distribuer à autre, par quelque moyen que ce soit, aucune partie ne portion de bledz, ne autres fruits du revenu d'icelles terres ne autres que par entr'eux »…. et de non se marchander au temps adve-

(*a*) Dom Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*... in-fol., t. III, Paris, 1746, col. 283.

nir de : « bledz, beurres, plumes [volailles], porcs, vaches, veyaux, chevaux et autres marchandises, fors de chanvre et fil pour leur dit mestier de cordage, en achetant ledit chanvre et fil hors ladite grande communication des gens sains ».

Dans le midi de la France et en Espagne, les gahets, les agoths sont charpentiers, bûcherons, tonneliers, tisserands, etc. Des actes de 1384 prouvent qu'à cette époque ils pratiquaient la médecine et faisaient la banque.

XXVIII

Infractions nombreuses aux règles prophylactiques

Tel est, dans ses grandes lignes, le système de prévention contre la lèpre organisé au moyen âge ; mais que d'exceptions aux règles prescrites !

Pendant la première moitié du XIIe siècle, les ladres circulent en France partout librement. A Compiègne, par exemple, c'est à cette époque seulement que, sur l'avis des médecins, on affecte un asile pour leur usage.

Plusieurs Ordonnances émanant de l'autorité royale montrent combien peu les mesures prises contre les ladres étaient observées à Paris et dans les autres villes du Royaume. Je me bornerai à citer ce passage d'une Ordonnance de Charles VI (25 mai 1413 : «... plusieurs hommes et femmes meseaulx et infects de la maladie de lepre, de jour en jour sont tousjours allans et venans par lesdites Villes, querans leurs vies et aumosnes, beuvans et mangeans parmy les rues, carrefours et autres lieux publiques où il passe le plus de gens, en telle maniere qu'ils empeschent et destourbent [détournent] bien souvent les gens à passer et aller en leurs besongnes, et faut qu'ils passent parmy et emprès eux, et sentent leurs alaines qui est grand peril et puet tourner ou grand dommage de nos subgets,... » (*a*).

(*a*) *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. X, p. 139. — L'Ordonnance de Charles VI (1413) reproduit, dans ce passage, à peu près dans les mêmes termes, la Lettre de Charles V du 1er février 1371. Voir p. 18.

A Paris, tous les lundis, les ladres quêteurs sont postés sur le Grand-Pont; ils se répandent dans les rues pour mendier du pain et ne sont pas inquiétés pourvu qu'ils agitent leurs tartarelles ou cliquettes. Ils peuvent « asseoir » avec impunité « leurs tablettes » de quête à la porte des églises. Aussi comprend-on pourquoi le Prévôt de Paris, à la fin du xiv[e] siècle pouvait faire « crier de par le Roy, que nulz mesiaux ne soient si osez ne si hardiz d'ores en avant entrer dedens les portes de Paris, se ilz n'ont de ce congié en signet du prévost de Paris, et que les mesiaux qui se vouldront pourchassier se tiengnent en dehors des portes pour demander les aumosnes des bonnes gens... » (*a*)

A Reims, au xv[e] siècle, les échevins ont beau prendre des sanctions et enjoindre aux sergents de la ville de conduire aux portes les ladres qu'ils trouveront sur le pavé, ceux-ci n'en continuent pas moins à errer par les rues et en 1526, un lépreux notoire pénètre jusqu'aux loges du marché.

Bien plus, certaines léproseries s'adonnent au commerce et à l'industrie sans être inquiétées par les pouvoirs publics. Il en est ainsi à Rennes, à Vitré où le prieur de Saint-Lazare avait le droit de « tenir en la halle et cohue... un estal à vendre chair dependant de sadite chapellenie » (*b*).

Un arrest du Conseil du Roi du 20 mai 1585 porte permission de prendre des pierres à la maladerie de Chartres aux bâtiments qui étaient en ruine et autres endroits (*c*).

Même négligence de la part des Maîtres. Au xv[e] siècle, les pauvres ladres de Dijon mis hors le siècle devaient attendre, au risque de contaminer leurs voisins, qu'il plût au Recteur installé dans sa maison de campagne

(*a*) Arch. nat. Y2, fol. 88 (20 fév. 1389, n. st.). — Cf. Ibid., fol. 88 v°; 97v°, des défenses analogues publiées en 1394 et 1402 « sur peine d'estre prins par le bourrel ».

(*b*) Guillotin de Corson.

(*c*) Léproseries chartraines p. 18. Arch. du diocèse de Chartres, X, Pièces détachées, 2[e] vol., Chartres, 1904, in-8°.

de venir procéder à leur réception (*a*). Celui-ci avait intérêt à la reculer le plus possible car, d'après un formulaire du milieu du xv[e] siècle, mention sera faite à l'intéressé que, jusqu'à l'année révolue, il ne peut rien avoir des droits de la dite maladière et que le maître n'est aucunement tenu de lui bailler aucune chose, sinon de par gratuité et par aumône (*b*).

Beaucoup de léproseries se convertissent peu à peu en hôtelleries où des ladres « forains » se substituent aux ladres du lieu qui doivent errer à l'aventure.

L'Ordonnance de Charles VI (mai 1404) nous signale cette rapacité des Maîtres et Gouverneurs des Maladeries : ils « ne alimentent ne hebergent deuëment et convénablement les Ladres qui de raison et par Ordonnances sur ce faictes doivent en ycelles estre receuz, alimentez et hebergez, et non autres; mais y hebergent et logent de nuit comme hostelliers, autres ladres estrangiers, par prouffit qu'ilz en prennent de chascun par sepmaine, par jour et autrement ; dont il s'ensuit que de jour en jour s'espandent et affluënt, vont et viennent, repairent et conversent en ladicte *Prévosté* et *viconté* de Paris... si grande quantité de Ladres de chascun sexe .. »

Les communications avec les gens du dehors étaient devenues si fréquentes et si faciles dans certaines maladeries que l'isolement n'y était plus que nominal et non effectif. Certaines d'entre elles, non surveillées, s'étaient transformées en lieux de débauche, telle la léproserie des Deux-Eaux-lès-Troyes où une enquête établit qu'une lépreuse, internée depuis dix ans, tenait maison publique avec des filles dans sa borde (*c*).

La fondation de chapelles dans les maladreries rendit souvent l'isolement illusoire. Le moyen âge, dit l'abbé Froger (*d*), « isole les lépreux mais au lieu

(*a*) Mém. de Richard Simon, Correspondance municipale.
(*b*) Arch. de la Ville, E, 1, Malad., Récept. des lépreux.
(*c*) Archives de l'Hôtel de Ville de Troyes. — Procès-verbaux de la susdite année (1575).
(*d*) Abbé Froger. Pièce LK² 4602, l. c.

même où il les cloître, il laisse créer des chapellenies où se célèbrent des offices qui attirent la population saine des localités voisines. Il laisse s'y fonder des foires ou marchés, il y tolère des rassemblements mi-religieux, mi-mondains, auxquels les ladres ont leur part... A Saint-Calais, le 25 avril, jour de Saint-Marc, patron de la maladrerie, quatorze paroisses se rendaient en procession à la chapelle... » Les invités recevaient un repas. Un moment vint où les lépreux et les autres mendiants furent aussi admis à cette fête.

D'autre part, le chapelain pouvait être en même temps le curé de la paroisse, si bien que dans ce cas il assistait à la fois les ladres et la population saine.

Enfin les petites maladreries de campagne n'étaient pas toujours occupées. Quand elles étaient vides, ces maisons trouvaient des locataires qui s'y logeaient et exploitaient leurs dépendances (*a*).

La situation est la même en tous pays. A Venise, les « Capitulare dei Signori di Notte » constatent, en l'an 1300, que les ladres séjournent dans les églises, sur les ponts et voies publiques, que l'air est infecté et que tous les organes humains sont troublés dans leur fonctionnement. Aussi le Grand Conseil prend-il le parti de confier ces malades aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (*b*).

En Portugal, les porches ou galilées qui précèdent les portes principales des églises servaient de refuge pendant la nuit à toute une population hétéroclite composée de pèlerins, de vagabonds, de lépreux errants et d'infirmes. Les prêtres et les moines y venaient distribuer des remèdes (*c*).

Les ladres agrestes ou mendiants circulant à la cliquette du village de Dambrugge (Anvers) étaient fort indisciplinés. De nombreuses ordonnances du XVI[e] et du XVII[e] siècle nous apprennent qu'ils menaient la vie

(*a*) Comptes de fabrique de Montreuil-le-Henri, années 1532-1534 ; — bail de la maladrerie de Bonloire, passé le 23 juin 1481 ; — celui de la léproserie du Tronchet, passé le 25 avril 1473.

(*b*) ACHILLE BREDA, l. c., p. 175.

(*c*) DA SILVA CARVALHO, note du 26 déc. 1929.

la plus vagabonde. Dès le début du printemps, ils désertaient leurs maisonnettes, couraient la campagne et ne réintégraient la léproserie qu'à la première bise. D'autres fréquentaient assidument les tavernes (*a*).

Une vieille ordonnance du conseil de la ville de Brunswick ne pouvait que favoriser la propagation de la lèpre : Lorsqu'un ladre succombait, tous les habitants de l'hôpital, les serviteurs sains et les malades, se partageaient les hardes du mort.

Dans les pays nordiques, les cours Saint-George n'ont pas toujours reçu exclusivement des spedalsks. En Suède, par exemple, elles hébergeaient les voyageurs de passage; c'était en quelque sorte des asiles non spécialisés.

En Norvège, en Finlande, certaines fermes recevaient outre les ladres, les infirmes, les éclopés, les mutilés, les aveugles, les aliénés, bref les incurables de toutes sortes.

Pour que l'hôpital des lépreux de Reval consacré à Saint-Jean-Baptiste, dit en substance un document épiscopal de 1363, soit visité plus souvent et pour que la vénération pour ce lieu s'accroisse sans cesse (*jugiter*) parmi les fidèles du Christ, à tous les vrais pénitents qui viendront aux fêtes du patron de cet hôpital et au jour [anniversaire] de sa dédicace... chaque fois... nous accordons quarante jours d'indulgences (*b*).

De telles pratiques ne pouvaient que favoriser l'expansion de la lèpre.

XXIX

Du déclin de la lèpre en Europe.

Dès la première moitié du XIV[e] siècle, la lèpre esquisse un mouvement de retrait dans les divers pays de l'Europe Occidentale (Italie, Portugal, France, Allemagne, Pays-Bas et Angleterre). Cette régression

(*a*) Van Schevensteen, l. c.

(*b*) *Liv. - Esth. - und Curländisches Urkundenbuch nebs Regesten*, édité par Fr. G. Bunge, t. II, n° 997.

se produit également, mais à une époque plus tardive, dans les pays nordiques et l'est de l'Europe.

Les indices qui permettent de présumer que l'endémie est arrivée à son déclin sont multiples. Les chroniques locales ne font plus au fléau d'allusions aussi fréquentes que par le passé. Les documents législatifs et administratifs constatent que la lèpre est devenue rare.

Les chirurgiens les plus qualifiés n'ont plus l'occasion d'observer eux-mêmes la terrible maladie. Jean de Vigo déclare que, de son vivant, on ne pouvait plus citer un seul cas de lèpre en Italie. Jérôme Fracastor affirme que dans les hospices destinés aux lépreux, il n'a vu aucun cas, ou fort peu, d'éléphantiasis, mais seulement des formes d'impétigo. Auparavant cet auteur fait la description de la lèpre; mais, de toute évidence, il n'en parle que par ouï-dire, car il omet des signes de la plus haute importance, tels que les mutilations et déformations des extrémités, l'amyotrophie, et même ce signe majeur qui est l'insensibilité.

Enfin, la preuve directe et matérielle que l'endémie lépreuse fléchit, c'est que les maladreries se vident, que beaucoup d'entre elles sont désaffectées ou rattachées à d'autres institutions charitables.

Assurément, un peu partout, on observe ce résultat paradoxal que certaines léproseries regorgent de pensionnaires à mesure que le fléau diminue. Mais, pour peu qu'on examine la question de près, on ne tarde pas à se convaincre que cette affluence n'est pas le fait d'une recrudescence locale, de la création d'un foyer nouveau.

Aux approches de la Renaissance, les maladreries avaient perdu le mauvais renom qu'elles avaient aux temps des Croisades. Beaucoup de ces « maisons de douleur » étaient richement dotées et l'on y menait une existence oisive et confortable, de sorte que beaucoup de sujets sains aspiraient à finir leurs jours dans certaines léproseries qui ressemblaient fort à des maisons de retraite. Les admissions en fraudes furent si nombreuses qu'elles firent scandale.

Outre ces prébendiers, les maladreries hébergeaient encore un nombreux personnel laïque et ecclésiastique. Quant aux malades, ils n'étaient guère représentés que par des sujets atteint d'impétigo, de gale, de teigne, affections cutanées qui n'ont aucune affinité avec la lèpre proprement dite.

Des travaux de TRICOT-ROYER (*a*) et de ceux de VAN SCHEVENSTEEN (*b*), il ressort que bon nombre des candidats demandant à entrer à l'hôpital des Ladres de Terzieken étaient atteints de dermatoses étrangères à la lèpre (*scabies prava vel humida*; *morbus gallicus, tinea capitis, ulcera prava tibiarum post quartanam*). Parfois, le lecteur se trouve en face d'expressions ambiguës, telles que « leproes ex morbo gallico »... « leprosi ad tempus ad alteram visitationem ». D'après un procès-verbal du 4 mai 1556, comparurent à la visite 101 personnes dont 47 seulement furent reconnues lépreuses ; 25 furent renvoyées à un examen ultérieur, et 29 furent éliminées. Plus tard, en plein XVIIIe siècle, alors que la lèpre n'est plus guère qu'un souvenir historique, les séances d'admission ont lieu régulièrement à Terzieken ; les examinateurs, qui perçoivent de gros honoraires, entendent conserver cette source de revenu. Faute de lépreux véritables, il faut en créer de factices, de là ces diagnostics surprenants : « lepra hujus temporis » ; « lepra hujus patriæ », témoignage irréfutable que la lèpre avait disparu. Le rapport du licencié en médecine J. M. VAN MUNICHHUYSEN (1777) confirme cette assertion. Il atteste que, depuis vingt-cinq ans, il n'a pas eu l'occasion d'observer un seul cas d'éléphantiasis. La Supérieure de Terzieken qui assistait à la visite et qui avait un droit de regard sur les décisions des examinateurs, demande l'avis de la Faculté de Médecine de Louvain à deux reprises différentes. Celle-ci, après avoir dis-

(*a*) TRICOT-ROYER, Un point d'histoire : quelles étaient les affections qualifiées de lepreuses dans l'ancien duché de Brabant ? in *Mém. couron... Publiés par l'Acad. Roy. de Belgique*, t. XXIII, 5e fascic., pp. 265 sq.

(*b*) VAN SCHEVENSTEEN, A propos de l'art. du Dr Tricot-Royer, etc... *Janus*, vol. XXXII, 1928.

tingué clairement l'éléphantiasis de la *scabies*, de la teigne, et des affections voisines de l'enfance, conclut que, d'après l'intention des fondateurs, les établissements tels que Terzieken ne sont tenus de recevoir que des cas d'éléphantiasis. Mais trop d'intérêts divers s'opposaient à ce que cette décision fut prise en considération.

D'autre part, le meilleur moyen d'apitoyer les passants, n'était-il pas de simuler la lèpre ? Aussi l'on ne saurait concevoir les fraudes ingénieuses imaginées par les mendiants pour remplir leur sébille (*a*). Ambroise Paré a écrit un curieux chapitre sur « l'imposture d'un certain maraud qui contrefaisoit le ladre » et bien d'autres exemples encore seraient à rappeler.

Ainsi donc, des mobiles d'ordres divers, tels que le désir de mener une vie large et facile soit à la maladrerie, soit en dehors d'elle au moyen de la mendicité, l'intérêt primordial des léproseries dont l'existence, conformément au vœu de leurs fondateurs, n'avait pas d'autre objet que l'isolement des ladres, ont contribués en plus d'un lieu à masquer la disparition progressive du fléau. Mais, là où ces causes d'erreur n'existent pas, et c'est en somme le cas le plus fréquent, le reeul de la lèpre apparaît en pleine lumière.

En France, entre autres exemples qui démontrent la décroissance de l'endémie lépreuse, je me borne à signaler les suivants.

A Reims, il y avait au XII[e] et au XIII[e] siècle 8 lits à Saint-Ladre aux Hommes ; en 1336, un seul est occupé (*b*). Au XV[e] et XVI[e] siècle, la léproserie de Reims est assez souvent vide ou presque vide (*c*).

(*a*) Consulter les *Betrügnisse der Gyler* [tromperies des mendiants] dont le plus ancien manuscrit (1430-1440) se trouve aux Archives cantonales de Bâle. Les *Betrügnisse* décrivent les diverses espèces de mendiants qui simulent des blessures, des maladies (épilepsie, jaunisse, *lèpre*, possession démoniaque, cancer du sein...) — D'après E. WICKERSHEIMER, Documents pour servir à l'histoire de la police de la mendicité à Strasbourg à la fin du moyen âge. *Bull. philologiq. et historiq.* [jusqu'à 1715], 1921, pp. 149-150.

(*b*) P. HILDENFINGER. *Léproserie de Reims du XII[e] au XVII[e] siècle*, Reims, 1906.

(*c*) *Ibid.*

En 1351, le nombre des lépreux internés dans les 59 maladreries du diocèse de Paris n'est que de 35 (*a*).

En 1336, à Saint-Denis de Léchères, au diocèse de Sens, sur un total de 11 bouches à nourrir, on ne compte qu'une lépreuse et la maladrerie se transforme en un domaine de rapport (*b*). A la léproserie de Bourges en 1501, il y a 8 malades; 2 seulement en 1570. Au cours du XVIe siècle, le nombre total des ladres admis à la maladrerie de Volay, près Romans, fut de 65; le nombre moyen des malades était de 5. En 1624, seul le Maître ou Gouverneur qui était un ladre survivait (*c*). A Mézières, au début du XVIe siècle, la léproserie loge 5 malades; en 1574, 3 seulement. En 1565, à Douai, il n'y a plus de ladres.

Vers le milieu du XVIe siècle, François Ier donne l'ordre de faire la révision des privilèges octroyés aux maladreries, de spécifier le nombre des lépreux, de soigner les véritables ladres dans ces établissements, de verser l'excédent des fonds entre les mains du Cardinal de Meudon, Grand Aumônier de France (*d*). L'enquête faite sous Louis XIII par David et Juste Laigneau démontra que le nombre des vrais ladres était insignifiant au début du XVIIe siècle (*e*).

L'endémie lépreuse suit la même évolution régressive en Italie. En 1529, Ant. Beniveni, de Florence, après avoir rapporté un cas d'éléphantiasis des Grecs, ajoute que cette maladie est presque inconnue en Italie et qu'elle est rarement diagnostiquée par les médecins (*f*). En 1445, l'hospice S. Lazzaro, à Vicence,

(*a*) L. Le Grand, Les Maisons-Dieu et les léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIVe siècle... p. XCI.

(*b*) L. Le Grand, Tableau d'une léproserie en 1336, Saint-Denis de Léchères, au diocèse de Sens. Extr. de la *Bibliothèque de l'Ec. des Chartres*, t. LXI, année 1900, in-8°, 60 p.

(*c*) Dr Ul. Chevalier, *Not. historiq. sur la maladrerie de Voley, près Romans*, Romans, 1870.

(*d*) Déclaration du 19 déc. 1543.

(*e*) Commission du roi Louis XIII expédiée le 30 mai 1626.

(*f*) Antonii Benivenii *Libellus de abdit. morb. causis* [joint à Scribonius Largus], 1529, p. 294 : qui in Italia penè nunquam visus, a medicis uix dignoscitur.

reçoit en tout 4 malades. En 1630, dépourvu de lépreux, il change de destination et recueille les pestiférés(*a*). INGRASSIA, en 1578, assure que, de son temps, les ladres sont en très petit nombre à Naples et à Palerme. Si les *lazzaretti* de ces villes regorgent de malades, la cause doit en être recherchée dans l'impéritie des médecins, qui font des erreurs de diagnostic, et dans la cupidité et la convoitise des recteurs de Saint-Lazare qui voient dans tout nouvel interné une source de gain provenant de la confiscation de ses biens autorisée par les lois. INGRASSIA assure qu'à Palerme il a rendu la liberté à beaucoup de séquestrés atteints de dermatoses communes (*b*).

En Portugal, dès le XVe siècle, la lèpre ne se manifeste plus que par des cas sporadiques et, dans le siècle suivant, elle pouvait être considérée comme peu commune. AMATUS LUSITANUS (XVIe siècle) ne paraît pas l'avoir observée en Portugal; les cas qu'ils publient paraissent provenir des Pays-Bas et de la Basse-Allemagne. Les auteurs portugais du XVIe siècle, GARCIA D'ORTA, ANTONIO LUIS, TOMAZ RODRIGUES DA VEIGA, etc., passent cette maladie sous silence, on ne lui consacrent que quelques lignes. Après le XVIe siècle, plusieurs maladreries furent rattachées aux « Misericordias », établissements de bienfaisance consacrés aux enfants abandonnés, aux malades, aux indigents et aux prisonniers (*c*).

En Belgique, depuis le début de XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe, l'hôpital des Grands-Malades de Namur n'héberge plus que 4 à 5 malades en moyenne (*d*). En 1640, l'archevêque Boonen transfère à l'hôpital Notre-Dame une grande partie des biens de Terzieken de Malines, parce que cette léproserie ne contenait plus de ladres (*e*).

(*a*) BORTOLAN, *Il lebbrosario di S. Lazzaro*. Vicence, 1886.
(*b*) INGRASSIA, Ms de 1578, publié en 1914, *l. c.*
(*c*) DA SILVA CARVALHO, note manuscrite du 26 déc. 1929.
(*d*) JULES BORGNET, Les Grands Malades (Notice sur la léproserie de Namur) *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. I, 1849, pp. 330-363; 381-452.
(*e*) F. E. DELAFAILLE, *Hongeranooden en Volkszieklen. Episoden uit de Geschiedenis van Mecheln.* Mecheln, s. d., in-8°.

En Hollande, les maisons de lépreux furent fermées aux dates suivantes : Delft (1614), La Haye (1628), Middelburg (1641) Leeuwarden en (1672).

Berger déclare que, dans la première moitié du xvi[e] siècle, la lèpre légitime était exceptionnelle en Allemagne (*a*).

D'après Karl Sudhoff, le dernier procès-verbal de lèpre positive à Cologne fut délivré en 1556. Le *Feld-oder-Siechenhaus*, en dehors de la porte Dunzhofer ne recevait primitivement que des ladres, plus tard il donne asile à des vénériens, des galeux, des cancéreux, etc... Grégoire Horst, d'Ulm, inspecteur des léproseries à la fin du xvi[e] siècle, constate que dans ces maisons sont reçues des personnes atteintes de gale sèche, d'éruptions pustuleuses, de gourmes, d'affections squameuses.

D'après Martius, la plupart des léproseries d'Allemagne furent abolies au milieu du xvii[e] siècle.

Sur les registres du Conseil de Genève, pendant une période de quatre-vingt-dix ans commençant en 1446, Léon Gauthier n'a trouvé mention que d'une douzaine de lèpreux internés à la léproserie (*b*).

Le Synode national tenu à Ripen dans le duché d'Holstein décide la fermeture des maisons Saint-George et leur rattachement aux hôpitaux généraux parce qu'il n'y avait plus aucun cas de lèpre (*c*).

Au xvi[e] siècle, la spedalskhed rétrograde en Danemark et déjà en 1553, une Ordonnance du roi Christian III, communiquée à la diète tenue à Odense déclare que la lèpre n'est plus aussi universellement répandue que par le passé et décide que tous les hôpitaux Saint-George et les autres petits établissements affectés aux ladres seront transformés en hôpi-

(*a*) H. Berger, Zur Geschichte des Leprosen-oder Gutleuthauses zu Friedberg i. d. W., 1541-1549, *Friedberger Geschichtsblatter*, Heft 3. Friedberg I. H., 1911.

(*b*) Léon Gauthier, *La Médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle*, Genève, 1906. — Cet auteur fait remarquer que le registre consulté offre de nombreuses lacunes.

(*c*) Pontoppidan, *Annalen* III, p. 271.

taux généraux (*a*). D'après Pontoppidan, en 1631, 3 lépreux décédèrent dans les villes danoises de Nestved, Kallundborg et Ringstedt (*b*).

En Angleterre, d'après la préface des statuts du *leper-house* de Saint-Albans qui datent de 1350, le nombre des lépreux se présentant pour être admis avait tellement diminué à cette époque que les frais de leur entretien étaient inférieurs aux revenus de l'institution. « En général, est-il dit, ils sont à présent trois, quelquefois seulement deux, et parfois un seul (*c*) ». A l'hôpital Sainte-Marie-Magdeleine à Ripon (comté d'York), il y avait sous Henri VIII, 2 prêtres et 5 pauvres gens. A Illeford (comté d'Essex), un *leper-house* avait été aménagé sous le règne de Henri II ou de Richard Ier pour 13 lépreux. Dans un rapport de la Commission en vue de la suppression des colléges, hôpitaux, etc., au temps d'Edouard VI (+ 1553), il est fait la remarque que dans cet établissement « fondé pour héberger 13 pauvres gens ayant la lèpre, 2 prêtres et un clerc..., à présent il y avait seulement 1 prêtre et 2 pauvres gens ». La même Commission constate que beaucoup d'autres *lazar-houses* sont vides.

Il y a de fortes raisons de croire que la lèpre a continué de régner en Ecosse alors qu'elle avait déjà presque entièrement disparu en Angleterre. En 1350, il était jugé nécessaire d'instituer un *leper-house* à Glasgow et, près de cent ans plus tard, en 1427, le Parlement d'Ecosse estimait nécessaire de légiférer au sujet de la lèpre. En 1591, l'hôpital de Greenside fut construit pour les ladres d'Edimbourg. A cette date, il y avait plusieurs lépreux à l'hôpital de Kingease. Enfin, encore en 1604, les magistrats d'Aberdeen ordonnaient d'interner un lépreux à la maladrerie de cette ville (*d*).

(*a*) E. Ehlers, « *Conferencia* », *journal de l'Université des Annales*, Paris, 15 janv. 1926.

(*b*) Pontoppidan, *l.* c.

(*c*) Matth. Paris. *Historia Angli Major*, Append., p. 161, 1644.

(*d*) Tous ces renseignements sur le déclin de la lèpre en Angleterre et en Ecosse sont empruntés à J. Y. Simpson, *The Edinburgh medic. and surgic. Journ.*, Edimbourg, 1841, t. LVI, p. 327.

La Norvège est une des rares contrées d'Europe, où la lèpre a survécu jusqu'à la période moderne. En 1702, la léproserie de Bergen est détruite par un incendie. On juge nécessaire de la reconstruire immédiatement. En raison du nombre toujours croissant des lépreux, il fallut ajouter une annexe en 1745 et une seconde en 1754 : le nombre des lits fut alors porté à 80.

De même, l'endémie n'a pas été enrayée en Islande. Au xv[e] siècle, elle était en pleine période d'expansion et, malgré l'ouverture d'hôpitaux-métairies vers le milieu du xvii[e] siècle pour isoler les spédalsques, la lèpre s'est perpétuée dans cette île jusqu'à nos jours.

XXX

Le système défensif institué au moyen âge a-t-il été la cause principale du retrait de la lèpre?

Ainsi donc, à de rares exceptions près, la lutte entreprise contre la lèpre en Europe a été suivie de son recul. Mais celui-ci est-il la conséquence de ces mesures? en d'autres termes existe-t-il, entre eux, relation de cause à effet ou pure coïncidence? Telle est la question à débattre.

Tout d'abord, une double hypothèse se présente à l'esprit. La décroissance de la lèpre n'eût-elle pas pour cause l'immunisation progressive des populations à l'égard du virus, ou bien l'affaiblissement de celui-ci? Il semble bien que ces vues ne méritent point d'être prises en considération ; car dans les régions où l'isolement et les autres moyens adjuvants que je signalerai plus loin n'ont pas fait sentir leur action, l'endémie lépreuse a poursuivi ses ravages jusqu'à l'époque contemporaine.

Si l'on compare le système de défense contre la lèpre, appliqué à peu près uniformément partout en Europe au moyen âge, et la législation antilépreuse actuellement en vigueur en Norvège, on est amené

à reconnaître que l'un et l'autre s'inspirent des mêmes principes.

De temps immémorial, existe en Norvège un mode d'Assistance aux pauvres très particulier appelé « Lägd ». En vertu de cet antique usage, les indigents se rendent de ferme en ferme et dans chacune d'elles ils sont entretenus pendant un temps déterminé plus ou moins long. Les spédalsques, jusqu'à une époque récente, participèrent comme les autres aux bénéfices de cette coutume. Ils en furent exclus par la loi du 26 mai 1877 relative à la protection des pauvres atteints de lèpre (*a*). Désormais, dit-elle, les lépreux indigents entretenus par l'Assistance Publique n'ont plus droit au « Lägd », il est préférable qu'ils entrent dans un établissement d'isolement. S'il n'en est pas ainsi, ils doivent être logés dans une demeure séparée ou soignés de la façon que la Commission sanitaire jugera offrir les meilleures garanties. Dans le cas d'internement, les époux ne doivent pas être séparés contre leur gré ; cette décision peut pourtant être valable sous certaines conditions énoncées.

Le 6 mai 1885, une nouvelle loi complète la précédente. Elle étend la nécessité de l'isolement aux lépreux de toutes conditions. Le § 2 dit, en effet : Les autres lépreux [ainsi donc non pas seulement les pauvres] peuvent être contraints par la Commission sanitaire à vivre isolés de leur famille et de leur entourage d'une façon effective. Toutefois cette prescription ne vise pas la vie en commun des époux. Si ces personnes qui ne sont pas à la charge de l'Assistance Publique ont reçu de la Commission sanitaire l'avis de s'isoler et qu'elles ne l'ont pas suivi elles seront contraintes, après avertissement réitéré de la Commission, d'entrer dans un établissement public.

En un mot, la législation norvégienne contre la lèpre, comme les règlements du moyen âge, comporte l'interdiction du vagabondage, l'entrée dans un établissement d'assistance, euphémisme qui désigne

(*a*) Lo vom Forsørgelsen af fattige spedalske m. v.

en réalité une léproserie, ou l'isolement à domicile sous certaines conditions.

En fait, l'application de l'isolement avait devancé la loi, si bien que la courbe de la lèpre accusait un mouvement de descente dès 1857 et celui-ci, depuis lors, n'a cessé de se poursuivre régulièrement et rapidement jusqu'à ce jour. Alors que le nombre total des lépreux en Norvège était de 2833 en 1857; il n'était plus que de 140 en 1920 (*a*).

De tels résultats obtenus au moyen d'une méthode mitigée, qui offre beaucoup d'analogie avec celle dont nos pères firent usage, conduit à penser que la régression de la lèpre en Occident a été pour une grande part la conséquence certaine, directe et immédiate de la prophylaxie instituée.

On conviendra sans peine que l'annonce du verdict faite le dimanche à l'église et l'impressionnante cérémonie de la mise hors le siècle constituaient une publicité qui ne peut être mise en parallèle avec la décision prise à huis clos par la Commission sanitaire norvégienne et l'entrée discrète dans un établissement d'assistance dont aucun signe extérieur n'indique la destination; que l'obligation de porter un costume spécial, une marque et des cliquettes dénonçait à tous la présence du malheureux paria, tandis que le lépreux circule anonyme dans nos villes modernes et passe inaperçu.

Mais, dira-t-on peut-être, malgré ces précautions, l'isolement des ladres au moyen âge était encore imparfait. A celà, je répondrai : ne l'est-il pas encore davantage aujourd'hui en Norvège? Cette objection ne saurait donc pas être retenue.

Et d'ailleurs l'observation prouve que le pouvoir contagieux de la lèpre, pour indiscutable qu'il soit, est loin d'être aussi considérable que celui d'autres infections chroniques, telles que la tuberculose par

(*a*) Cf. *II. Lepra-Konferenz tenue à Bergen*, Leipzig, 1909 t. I, pp. 76-77 et *Troisième Conf. Internat. de la lèpre, tenue à Strasbourg, en 1923*, Paris, 1924, pp. 50-53.

exemple. Il semble que le virus lépreux ne puisse vaincre la résistance de l'organisme humain qu'après des contacts multiples et prolongés. Une longue accoutumance du bacille spécifique implanté est nécessaire pour que l'inoculation devienne effective. Jamais, que je sache, un homme ayant passé quelques semaines ou même quelques mois dans une contrée léprigène n'a contracté la lèpre. Pour que la contamination ait lieu, il faut que l'agent pathogène trouve des circonstances favorables qui sont difficilement réalisées. Quelque paradoxale que cette assertion puisse paraître à ceux qui n'ont pas étudié de près l'étiologie de cette infection, elle n'est pas moins exacte. La lèpre à cet égard se comportait de la même façon au moyen âge qu'aujourd'hui, comme celà résulte de la remarque suivante empruntée à Van Schevensteen :

« Lorsqu'on étudie la lèpre à Anvers à la faveur de la documentation que j'ai parcourue, dit-il (*a*), on constate que jamais il n'a été fait allusion à la transmission de la lèpre à aucun membre du personnel infirmier préposé au traitement ou à la surveillance de ces patients. Nonobstant celà, la phobie de cette contagiosité était toujours cultivée et rappelée à souhait. Et cependant à Terzieken, il y avait des moniales et des domestiques sains en contact permanent avec leurs pensionnaires. A Dambrugge, le portier et sa femme vivaient dans le voisinage immédiat des occupants de la léproserie.

« Lorsqu'à la fin du XVI[e] siècle, le couvent de Terzieken avait été transféré à l'intérieur de l'enceinte fortifiée, les religieuses avaient dû s'accommoder d'une habitation de fortune des plus exiguës. Les requêtes de ce temps mentionnent qu'elles vivaient côte à côte avec leurs patients, qu'elles avaient contracté la gale et d'autres affections cutanées, mais jamais il n'est signalé qu'aucune d'elles ni aucun de

(*a*) A. F. C. Van Schevensteen, La lèpre dans le Marquisat d'Anvers aux temps passés, *l. c.*, p. 85.

leurs serviteurs n'ait été infecté de la lèpre. Si jamais cette infection se fut produite, il est hors de doute que le souvenir s'en serait perpétué. »

XXXI

Comment la race juive s'est-elle comportée au moyen âge vis-à-vis de la lèpre.

Lesser (*a*) se demande comment la race juive s'est comportée à l'égard de la lèpre. On sait qu'elle constituait au moyen âge dans toute l'Europe une caste à part, haïe, méprisée et notée d'infamie, qu'elle était astreinte à porter un costume spécial et une marque distinctive, qu'il lui était interdit, du moins en principe, d'avoir à son service des chrétiens, qu'en beaucoup de lieux, elle n'avait pas le droit de recourir aux soins des médecins et des sages-femmes, qu'elle possédait ses bains particuliers, enfin qu'elle était confinée dans des *ghetti* soigneusement clos toutes les nuits. Les contacts entre Juifs et Chrétiens étaient donc réduits au minimum. L'isolement relatif de ces parias qui vivaient séparés du reste de la population, ne les a-t-il pas protégé jusqu'à un certain point de la lèpre ? Lesser, qui a posé cette question, n'est point parvenu à la résoudre.

A mon tour, je voudrais poser une question analogue, à laquelle il me sera du reste impossible de répondre. On sait que l'enquête sur les ladres, avant l'émancipation des communes, appartenait aux autorités ecclésiastiques. C'était l'official qui prononçait la séparation, c'était le prêtre qui l'effectuait et qui accompagnait le lépreux jusqu'à sa borde.

(*a*) Lesser, Zur Geschichte des Aussatzes, *Ire Conf. Internat. de la Lèpre* Berlin, oct. 1897, t. I, 3e part., pp. 12-20.

Ceci étant, comment l'isolement était-il pratiqué, lorsque le ladre était de race juive ?

De la solution donnée à ces deux problèmes, sans doute sera-t-il possible de tirer un argument pour ou contre l'efficacité du système défensif institué au moyen âge contre la lèpre.

XXXII

Les progrès de l'hygiène domestique ont-ils coopéré à l'extinction de la lèpre ?

Parmi les facteurs adjuvants qui entretiennent l'endémie lépreuse au moyen âge, l'un des plus évidents est la méconnaissance de l'hygiène élémentaire, individuelle ou collective. Le savon, dit Armauer Hansen, est le meilleur agent de prophylaxie que nous possédions. La propreté corporelle, ai-je écrit-il y a quelque quarante ans, crée en quelque sorte un isolement relatif de l'individu en milieu infectieux. Les ladres norvégiens, immigrés aux Etats-Unis au XIX[e] siècle, n'y ont pas propagé la lèpre, parce qu'ils ont pris les habitudes d'hygiène corporelle de la race anglo-saxonne au milieu de laquelle ils vivaient.

Par contre, l'incurie et la promiscuité offrent un aliment à l'infection. En France, les quelques petits foyers de lèpre médiévale qui couvent encore à bas bruit se cantonnent dans les villages les plus misérables et les plus sordides où l'endémie se perpétue par contagion familiale.

On comprend sans peine pourquoi l'endémie lépreuse en Islande n'a pas regressé contrairement à la règle, aux approches des temps modernes, quand on lit et médite cette page d'EHLERS sur les us et coutumes des insulaires :

« ... L'Islandais en est encore à ce degré de civili-
« sation hygiénique, qu'il considère l'air froid comme

« plus pernicieux qu'un air confiné et chargé d'éma-
« nations délétères... Chez les pauvres tout le monde,
« hommes, femmes, enfants, couche dans la *badstofa*
« ou salle de bains (est-ce ironie ?). C'est dans cette
« pièce que tous les habitants de la ferme vivent pen-
« dant les jours de pluie et le long hiver islandais, qui
« dure neuf mois ; c'est là aussi qu'on prend les repas
« généralement dans les lits. La chambre possède six
« ou huit grands lits, — dont chacun est destiné à deux
« ou trois personnes qui y couchent, habituellement en
« sens inverse ; les pieds de l'un touchant la tête de
« l'autre Si l'on entre dans cette pièce, quand les quinze
« ou seize personnes qui l'habitent y sont couchées,
« une odeur épouvantable, qu'on n'oublie plus quand
« on l'a sentie une fois, vous saisit à la gorge et vous
« suffoque ; c'est l'odeur du foin moisi, dégagée par les
« couvertures de lit en peaux de mouton, qui ne sont
« jamais séchées ni mises à l'air ; c'est l'odeur de la
« boue, dans laquelle se vautrent chats, chiens et
« enfants.... ; enfin, c'est l'odeur des bas mouillés et
« des chemises de laine, qui sèchent à côté des têtes
« de morue, le mets favori des insulaires. Regardez
« maintenant dans un coin de la *badstofa*, vous y trou-
« verez un baquet dans lequel on conserve l'urine de
« tous les habitants de la ferme, pour y laver le lainage.
« Figurez-vous, pour compléter le tableau, cet inté-
« rieur chauffé l'hiver par des déjections sèches de
« mouton, ce qui dégage une atroce odeur de salpêtre
« et de laine brûlée, et il vous sera facile de com-
« prendre que... c'est le manque absolu de propreté
« qui, jointe à la présence du bacille de Hansen, fait
« que la lèpre trouve dans une ferme islandaise un
« milieu idéal pour son développement. » (*a*).

La brève description que Danielssen et Boeck donnaient, en 1847, des réduits où vivent les pauvres familles norvégiennes montre que sur le continent les conditions d'hygiène n'étaient pas meilleures.

« Les huttes de nos paysans, écrivent-ils,... sont

(*a*) E. Ehlers, de Copenhague, *Semaine médicale*, Paris, 1874.

« très-étroites et très-basses. Les fenêtres sont petites « et ne peuvent pas ordinairement s'ouvrir ; le plus « souvent la hutte forme une seule et petite chambre, « où toute la famille vit, où l'on sèche les vêtements ; « l'on peut alors se représenter comment l'air se « trouve non renouvelé et corrompu » (*a*).

Frédéric III, roi de Danemarck avait vu juste quand, dans un rescrit adressé le 10 mai 1650 à l'ami-Henrike Bjelke, gouverneur de l'Islande, il émet l'opinion que la lèpre s'accroît rapidement dans l'île à cause de la malpropreté des habitants et le défaut de propreté personnelle du peuple.

Il est donc surabondemment démontré que là où les fautes d'hygiènes se perpétuent, — en Norvège et en Islande par exemple, — là aussi la lèpre s'attarde.

*
* *

Les progrès de l'hygiène domestique et du bien-être du XIII[e] au XVI[e] siècle n'ont certainement pas été sans influence sur le décroît de l'endémie lépreuse. La ville, la plus humble bourgade, au temps des Croisades, est formée d'un amoncellement de maisons enserrées dans une enceinte trop étroite, et ce milieu surpeuplé n'est pareouru que par des ruelles infectes où la foule se coudoie. Entrons dans l'un de ces logis où jamais l'air ne se renouvelle. C'est l'hiver et toute la famille transie de froid se presse devant le chauffoir ou chauffe doux, car il n'y a pas d'autre foyer dans la demeure. L'un des angles de la pièce à demi-obscure est occupé par un lit unique, énorme cadre de bois de 6 pieds carrés, c'est la *couchette* ou même de 12 pieds, c'est alors la *couche*. Dans le lit démesurément grand et garni d'une seule paillasse, la famille entière trouve place. Et ce ne sont pas seulement les proches qui dorment dans le lit commun, la coutume veut qu'on y admette aussi les

(*a*) D.C. Danielssen og C. W. Boeck *Om Spedalshed*, Christiania, 1847. Cf. trad. franç., Paris, 1848, p. 343.

hôtes de passage. Les chevaliers eux-mêmes partageaient leur couche avec leurs frères d'armes pendant les campagnes ou l'hiver dans leur château. Coucher ensemble était la plus insigne marque d'amitié.

Membres de la famille et étrangers couchaient côte à côte complètement nus, car ceux qui possédaient une chemise, ce qui était alors fort rare, la roulaient le soir et la glissaient sous l'oreiller.

Quant à la chemise de nuit, elle ne fut pas courante avant le règne de Philippe-le-Bel. De nombreux documents iconographiques prouvent que cette habitude de se dévêtir entièrement avant de se mettre au lit était alors fort répandue. Sur un vitrail de la Sainte-Chapelle de Paris sont peints un homme et une femme couchés côte à côte et dépourvus de tout linge de corps (*a*). Un bois du XV[e] siècle qui illustre une édition du Roman de la Rose représente une femme au lit sans chemise (*b*). Une gravure sur bois d'origine allemande tirée, de « *Historie der Frane Meluzine* » (1472), montre deux femmes nues couchées dans le même lit (*c*). Un autre bois, également du XV[e] siècle, figure une femme couchée atteinte de la grosse vérole ; à côté du lit, un jeune adolescent, probablement son fils, assis sur un escabeau est « graissé » par un mire. Tous deux sont complètement nus (*d*). La scène est fort instructive. On saisit sur le fait l'un des modes de transmission de la vérole à la fin du moyen âge. Mais n'est-il pas rationnel d'admettre que la lèpre pouvait de même se communiquer au lit par des contacts permanents entre ladres et gens sains?

Le lit collectif était la règle dans les hôpitaux. Une miniature du *Livre de la Vie active*, qui représente une salle de l'Hôtel-Dieu de Paris au XV[e] siècle, montre une rangée de lits si rapprochés les uns des autres

(*a*) Boutarelle, Curieuses coutumes médiévales, « *Pro Medico* », Paris, 1930, n° 2, p. 41.

(*b*) Franklin. *La vie privée d'autrefois. — VII, l'Hygiène*, 1890, p. 28.

(*c*) *Æsculape*, mars 1930, n° 3.

(*d*) Ce bois est reproduit par E. Jeanselme, dans *La Syphilis, son aspect pathologique et sociale*. Paris, 1925, p. 22.

qu'ils semblent se toucher. Presque tous sont occupés par deux malades naturellement nus (*a*). A Lyon, le musée de l'Antiquaille possède un ancien lit d'hôpital à quatre places.

Pas n'est besoin d'insister sur les dangers de contamination que couraient les voyageurs dans les auberges où les ladres errants, au mépris des prescriptions les plus sévères, passaient la nuit à chaque étape. Encore au début du XVIe siècle, Erasme dans un dialogue où le grand philosophe expose ses idées sur la prophylaxie de la syphilis, fait dire à l'un des interlocuteurs : — Je demande que dans les hôtelleries un étranger ne dorme pas dans des draps où un autre a dormi. Et l'autre interlocuteur de répondre : — Et que feras-tu des Allemands qui font la lessive à peine deux fois par an?

Dans les réduits où gîtent les artisans et les serviteurs, le mode de couchage est encore plus primitif. Hommes et femmes gisent sur de la paille nue ou recouverte d'une simple toile qui protège mal les corps contre les piqûres des brins de chaume. HOLLINSHED suppose que les érosions produites par la paille dure pourraient favoriser l'inoculation de la lèpre.

Si la chemise nous vient directement de l'antiquité, sa vulgarisation est de date relativement récente. Seuls la portaient au XIIIe siècle, nous dit J. QUICHERAT, ceux qui étaient mis avec recherche. Elle était rarement lavée, il est vrai, puisque le dernier archevêque de Glasgow ne change de linge qu'une fois par semaine (*b*). Néanmoins la substitution de la toile comme linge de corps, au vêtement de dessous en laine, qui n'était pour ainsi dire jamais lavé, fut déjà un grand progrès. La laine, en effet, imprégnée de sueur, de matière sébacée et de débris épidermiques, de crasse en un mot, était fort propice à la conservation des germes d'infection. En outre, elle héber-

(*a*) ROBERT FRANCQUEVILLE, « *Pro Medico* », 1929, n° 2, p. 61.
(*b*) ARNOTT, *History of Edinburgh*, p. 259.

geait une multitude infinie de parasites dont le rôle étiologique, malgré de nombreuses et patientes recherches, est encore imparfaitement connu.

Toute cette vermine qui grouillait dans les vêtements et se réveillait le soir, mettait au supplice l'hôte harrassé de fatigue. De là est née la curieuse coutume du « tastonnement » : Tastonner l'étranger de passage pour l'aider à s'endormir, dit Ch. LANGLOIS, faisait partie des devoirs de la maîtresse de maison. Le tastonnement n'est qu'une sorte de massage et de grattage tout à la fois pour inviter l'hôte au sommeil.

*
* *

L'hygiène de la table n'est pas mieux observée. Chez les pauvres, un vaste vaisseau en terre contient les aliments de toute la maisonnée. Chacun y puise avec les doigts. Quant à la soupe, elle est versée dans des trous creusés dans l'épaisseur de la table, de distance en distance (*a*), et on la mange avec des cuillers de bois. La cruche à boire circule de bouche en bouche. Chez les riches et les nobles, les convives, hommes et femmes, sont disposés par couples. Les deux voisins de table ont en commun, en guise d'assiette, un morceau de pain coupé en rond, dit *pain tranchoir*, sur lequel sont servis les mets destinés au couple. Dans le cérémonial du sacre de Louis XII, il est encore question du pain tranchoir. Après le repas, il était distribué aux pauvres. L'assiette, d'abord en bois, puis en terre vernissée, le remplaça plus tard. Elle était commune au couple. De là est venue l'expression : manger à la même écuelle. Il va sans dire que les convives prennent les aliments avec leurs doigts, car la fourchette ne devient courante en Occident qu'au XVIe siècle. C'est seulement dans un inventaire de l'argenterie de Charles V, en 1379, qu'il est question pour la première fois de fourchettes (*b*). Auparavant, chaque convive piquait les morceaux de viande avec la pointe de son couteau pour les porter à sa bouche.

(*a*) Il y a quelque quarante ans, j'ai observé encore cette coutume dans plusieurs villages du Finistère.

(*b*) LE GRAND D'AUSSY, *Vie privée des Français*.

Les convives, faisant partie du même couple, boivent au même hanap. Pour honorer un personnage de haute naissance, le maître de séant lève sa coupe, y trempe ses lèvres, puis il la fait circuler à la ronde. Cet usage existe encore au xv[e] siècle.

XXXIII

Effet des persécutions, des famines, des guerres et des épidémies, sur l'endémie lépreuse.

Un certain nombre d'évènements historiques ont exercé sur la marche régressive de la lèpre une influence plus ou moins directe. Mais leur action, loin d'être générale et permanente, n'a été qu'épisodique, locale et passagère. Aussitôt que ces faits ont cessé d'agir, l'endémie est remontée à son taux primitif.

En l'an 1321, lors du prétendu complot des ladres et les juifs pour empoisonner les sources, les populations en proie à la panique se livrèrent aux pires atrocités. Dans les diocèses de Toulouse, d'Albi, de Rodez, de Cahors, d'Agen, de Périgueux, tous les ladres internés dans les maladreries furent condamnés à monter sur le bûcher. On ne laissa la vie sauve qu'aux femmes enceintes et aux enfants dont l'âge criait l'innocence. Encore furent-ils retenus dans une étroite captivité (*a*). Dans le ressort de la seule juridiction d'Uzerche, en moins d'un mois, 45 lépreux périrent dans les flammes. Il en restait encore 15 vivants, c'était des femmes enceintes et des enfants. On les enferma dans la léproserie de Coursières où ils devaient finir leurs jours au régime du pain et de l'eau. Ils furent marqués au fer rouge afin de pouvoir

(*a*) Registre de l'Hôtel de Ville de Cahors, désigné sous le nom de *Te igitur*.

les reconnaître s'ils parvenaient à s'échapper (a). De pareilles exécutions et de pareilles sévices eurent lieu dans toute la France. Mais le courroux populaire ne tarda pas à s'apaiser. Il est bien difficile de savoir quel a été l'effet de cette sinistre *combustio leprosorum* sur la marche de l'endémie. Car, si ce redoublement de rigueur a eu certainement pour résultat de supprimer un certain nombre de lépreux, en revanche dans le même temps la Guerre de Cent Ans, en incendiant la plupart des léproseries, en réduisant les autres à la famine, avait jeté sur les routes une foule incalculable de lépreux qui erraient à l'aventure. Le rôle des grandes famines et de la peste noire au moyen âge sur l'endémie lépreuse n'est pas mieux connu.

Au début du xv[e] siècle (1402-1403), l'Islande est dévastée par la mort noire (*Black Death*). Les deux tiers de la population succombent et les ladres sont même frappés dans une plus forte proportion que les autres habitants. A la fin du xv[e] siècle, l'île fut encore visitée par plusieurs épidémies meurtrières. La variole en 1707 enlève le tiers de la population de l'Islande et il est certain qu'elle anéantit la plupart des familles lépreuses. Toutefois, sept ans après, on peut évaluer le nombre des lépreux à 100 ou 120. Jón Hjaltalín établit qu'à la fin du xviii[e] siècle, il y avait 200 lépreux en Islande. Ainsi le recul de l'endémie lépreuse, en l'absence de mesures d'isolement efficaces, n'avait été que momentané.

En 1845, la ville de Bergen est décimée par la variole, 37 spédalsques, soit un tiers environ des lépreux de l'hôpital Saint-George, furent atteints. Danielssen et Boeck (b) notent que, dans la forme nodulaire, la variole entraîna l'ulcération et la destruction des masses tuberculeuses; six mois plus

(a) Louis Guibert, Les lépreux et les léproseries de Limoges, Limoges, 1905, p. 38. — Chronique de l'abbaye d'Uzerche, dont G. de Manteyer a donné des fragments relatifs à la persécution de 1321, dans les *Mélanges* P. Favre, 1902.
(b) Danielssen et Boeck, *Traité de la Spédalskhed*, Paris, 1848, p. 325.

tard, de nouveaux tubercules commencèrent à se développer, mais ils n'occupaient pas la même place que les anciens.

En Finlande, pendant la dévastation générale causée par les guerres de Charles XII, notamment dans la période de 1713 à 1722, il semble que la plupart des lépreux moururent. Mais, vers le milieu du xviiie siècle, de nouveaux cas sont signalés, soit dans le sud-ouest, soit principalement dans le nord du pays.

Ainsi les guerres et les épidémies peuvent faire rétrocéder momentanément la lèpre, mais celle-ci ne tarde pas à regagner le terrain qu'elle avait perdu.

XXXIV

Conclusion.

Des faits exposés dans ce rapport, il résulte que plusieurs causes ont coopéré à l'extinction de la lèpre en Occident.

Si j'assigne le premier rang au système de défense et d'isolement pratiqué au moyen âge, je suis loin de méconnaître l'action d'autres causes auxiliaires, et en particulier des progrès de l'hygiène publique et privée, pendant la période qui s'étend du xiiie au xvie siècle.

PIECES JUSTIFICATIVES

(1) Si quis vero, quod absit, contra hoc nostræ auctoritatis edic[tum] vel concessum insurgere temptaverit, in dei omnipotentis incurrat maledictionem et artatus et constrictus igneis cathenis profundi inferni percussione sanctæ dei genitricis Mariæ et omnium sanctorum horumque episcorum sit anathe[matiza]tus atque divina ultione perfossus animum exs[piret] vindicationis lepre laniatus.

MON. GERM. HIST., *Diplomatum Karolinorum*, t. I, p. 259. — Charlemagne confirme l'immunité de l'église de Paris (774-800).

Si qui contra meum testamentum venire tentaverit aut aliquid irrumpere voluerit, sit anathema, maranatha [mot syrien, sorte d'imprécation], indissolubili vinculo in æternum damnatus et sit lepra percusssus Naaman Syri.

Testament d'IRMINA, fille de Dagobert II.

(2) *De lebroso.* — Si quis lebrosus effectus fuerit, et cognitum judici vel populo certa rei veritas, et expulsus foris a civitatem vel casam suam, ita ut solus inhabitit, non sit ei licentia res suas alienare aut thingare cuilevit persone; quia in eadem diæ quando expulsus est, tamquam mortuus habetur. Tamen dum advixerit, de rebus quas reliquerit pro mercedis intuitu nutriatur.

Edictum Rotharis regis CLXXVI, *Mon. hist. patriæ* edita jussu regis Caroli Alberti, in-fol., Edictu reg. Langob., 1855, col. 45.

(3) Si peccatis imminentibus contigerit, ut postquam puella aut mulier sponsata fuerit, ut leprosa aut dæmoniaca, aut de ambobus oculis cœcata fuerit, tunc sponsus recipiat res suas, quas dedit, et non compellatur ipse invitus eam tollere, nec pro ea causa calumnietur, quia non suum neglectum fuerit, sed peccato imminente, et ægritudine superviente.

Leges Rotharis, CLXXX, Rerum Italicarum Scriptores, Antonio Muratorio auctore, in-fol. t. I, 2e part., Milan, 1735, p. 29, col. 1.

(4)... Nemo propterea firmitatem venditionis inrumpit, quod dicat si vile pretio vendidisset : sed postquam factum est negotium non sit mutatum. Nisi forte vitium invenerit, quod ille venditor celavit, hoc est in [mancipio aut in eavallo aut in qualecumque peculio [pecudio ?], id est eeco aut ernioso aut cadivo (*a*) aut leproso...

Lex Baiuwariorum, Textus legis primus, XV, De venditionibus, 9.

(5) Quoniam ex multis auctoritatibus et pracipue ex evangclica veritate, nemini licere uxorem suam, exccpta eausa fornicationis, dimittere : constat quod sive mulier lepra pereussa fuerit, sive gravi aliqua infirmitate detcnta, non est propterea a viro suo separanda. Leprosi autem, si se continere noluerint, et aliquam quæ sibi nubere velit, inveniant, liberum est eis ad matrimonium convolare. Quod si virum sine uxore [sans que sa femme soit atteinte] Divino judicio leprosum fieri eontigerit; et firmus a sana carnale debitum exigat, generali præcepto Apostoli, quod exegerit est solvendum, cujus præcepti nullam in hac causa invenimus exceptionem.

Alexander III Baroniensi [eorr. Barthoniensi] episeopo. — Concilium Lateranense III, 1179, Appendix. Mansi. *Sacror. Concilior. nova et amplissima collect*, in-fol., Venise, 1778, t. XXII, col. 395.

(6) Ædificatâ igitur Ecclesiâ et dedicatâ, construetis deeenter officinis : pia consideratione constituit quasdam mulieres leprosas ibidem includi : et velatas quibusdam limitatis regulis aretauit, ne vagæ, secularibus erroribus inuolverentur : Quas quidem leprosas, à virorum leprosorum mansionibus Hospitalis *sancti Iuliani* non multùm semotas, sequestrans amouit ; et in dieto loco, vbi decentes officinas cum claustro Abbas memoratus eonstruxerat (ut dietum est) includi eonstituit, ne ampliùs detestabilibus exeessibus quibus ante diffamabantur viri et mulieres, in sæculo eommaeularentur. Vtrobique, utriusque terminis exeundi limitatis, euagandique eastigata lieentia : precibus (quas norunt tam ipsæ mulieres infirmæ,

(*a*) Cadiva sive Caduca jam Romanis ea omnino quæ cadere soleant. Cf. Du Cange s. h. v.

quam viri) sedulò incumbentes, negligentias si quæ (quod absit) conventui *Sancti Albani* contigerint, suppleant diligenter.

Vitæ viginti trium Abbatum Santi (sic) *Albani* p. 63, 2e col. — Il s'agit du vingtième abbé : GARINUS ou GUARINUS. Ces *Vitæ* sont en *additamenta* à : MATTHAEI PARIS *monachi Albanensis angli Historia Maior*, in-fol., Parisiis, 1644.

(**7**) Leprosis autem si fideles christiani fuerint, dominici corporis et sanguinis participatio tribuatur; cum sanis autem convivia celebare negentur.

Adiecisti etiam, quodsi pestifer morbus aut mortalitas in æcclesia vel monasteriis inrepserit, quos necdum tetigit, a loco fugiant, evitantes periculum. Valde fatuum hoc indicatur. Non enim quisquam Dei effugere valet. — MON. GERM. HIST., *Epistolae Merowingici et Karolini aevi*, t. I, pp. 275-277. Gregorius II papa ad varias Bonifatii consultationes rescribit (22 nov. 726).

(**8**) De his qui regio morbo vexantur inquisisti, sive homines sive equi sint, quid fiendum sit de illis. Si homines ex nativitate aut genere huius morbi sunt, hi extra civitatem comitari debebunt; ad elymosinam vero accipiendam a populo non devitari. Si autem contigerit, magnum vel parvum non nativitate, sed superveniente egritudine vexari, non est proiciendus; sed, si possibile est, curandus. Adtamen in aecclesia, dum ad communionem venerit, post omnium suppletionem erit ingressurus ad participandum munus. Equi vero, qui praefato morbo fuerint coinquinati, si curari non valuerint, in puteis et foveis proiciendi sunt, ne eiusdem morbi contagione ceteri coinquinentur. — MON. GERM. HIST., *Epistolæ Merowingici et Karolini aevi*, t. I, pp. 370-371, Zacharias papa Bonifatio respondet... de morbo regio (4 nov. 751).

(**9**)... Hac igitur habita consideratione clerus Compendiensis ecclesie ac per ejusdem loci populus universus, de infirmis qui et leprosi vulgo autem lazari nominantur hoc habuere consilium ut, quia cum reliquis per villam pauperibus ad petendam passim elemosinam vagabantur, ne secundum quod aiunt phisici ex cohabitatione morbus ille latius grassaretur, extra villam, velud ex castra, fierent, solitusque eis ad ceteros hominues inhiberetur aecessus. Ne vero nocuisse infirmis, dum

sanis consulerent, viderentur, domum eis inhabitandum optimam per mansiones plurimas distributam fecerunt, ubi ex suis habundantiis eorum supplere inopiam penitus decreverunt...

Charte de Louis VI, non datée, Cartulaire blanc de Saint-Corneille, *Archiv. nat., LL. 1622, f° 6.*

(**10**) *De leprosis inquirendis.* — Item statutum et ordinatum est pro sanitate comunium Yporegie conseruanda quod uicarius qui pro temporibus fuerit teneatur et debeat proprio et speciali sacramento ex officio suo infra quindecim dies principii sui regiminis et eciam ad peticionem uniuscuiusque sibi denunciantis quem denunciantem teneatur tenere secretum inquirere et inquiri facere omnes leprosos et leprosas habitantes et conseruantes in ciuitate Yporegie et suburbiis expensis illorum contra quos predicta inquirerentur et illa persona que reperiretur esse leprosa separetur a communione aliorum ciuium imponendo eisdem per dominum uicarium penas et banna ad suam liberam uoluntatem et post constringendo predictas personas ad predictam separationem aliorum ciuium remediis iuris. — *Statuta Eporedie* [1313], Mon. historiæ patriæ, edita jussu Regis Caroli Alberti, in-fol., leges municipales, 1838, col. 1160.

(**11**) Millesimo trecentesimo. Indictione decima tertia die vigesimo tertio mensis aprilis. — Cum leprosi et habentes infirmitates abominabiles maneant per ecclesias et per pontes et per vias publicas propter quod aer inficitur et omnia viscera hominum commoventur. Capta fuit pars in majori consilio quod tractetur cum hospitalibus, quod debeant recipere predictos leprosos et infirmos. Et postquam hoc tractatum fuerit, mandetur dictis leprosis et infirmis quod debeant facere predicta et execucioni mandare.

Capitulaires des « Signori di Notte », d'après Ach. Breda, *Atti del Reale Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti,* Anno accademico 1908-1909, t. LXVIII, parte seconda, p. 175.

(**12**) Le roi Edouard III envoya, en 1346 « a commandment under his great Seal, to the mayor and sheriffs of London, willing them to make proclamation in every ward of the city and suburbs, that all leprous persons within the said city and

suburbs should avoid within fifteen days, and that no man suffer any such leprous person to abide within his house, upon pain to forfeit his said house, and to ineure the king's further displeasure. And that they should eause the said lepers to be removed into some out places of the Fields, from the haunt and eompany of all sound people ». — Strype's Edit of John Stow's Survey of the cities of London and Westminster (1720), vol. II, livre II, p. 74.

(**13**) Gif ony man dweland or borne in the King's Burgh is striken with leprosie, and hes substance and geir of his awin to sustaine and cleath himselfe, he sall be put in the hospitall of that burgh quhere he dwells. And gif he hes na thing to live upon, the burgesses of that burgh sall make ane eollection amongst them, for meat and claith to him ; and that colleetion sall be the summe of twentie shillinges. — *Ancient Laws and Customs of the burghs of the Scotland*, vol. I, Edinburgh, 1868, p. 28. *Leges burgorum Scocie*, LVIII. — Les *leges burgorum* ou « Burrow Lawes » à l'exeeption de quelques additions étaient déjà en vigueur sous le règne de David I[er] (1124-1153).

(**14**) *Item*, Na lipper folke, nouther man nor voman, enter nor cum in ane Burgh of the Realme but thrise in the oulke (week) that is to saie, Mondaie, Wednesdaie, and Fridaie, fra ten hours to twa after noone; and quhair faires and mereattis fallis on thay dayis, that they leave their entrie in the Burrowes, and gang on the morne to get their living. — Murray, Aets of the Scottish Parliament, vol. II, p. 18.

(**15**) Na lipper man sall enter within the portes of our burgh ; and gif any by chanee enters within them, he sall be incontinent put forth be the sergant of the burgh. And gif any lipper man uses commonlie contrair this our discharge, to eome within our burgh, his claithes wherewith he is eled sall be taken from him and sall be brunt, and he being naked, sall be ejected furth of the burgh. Beeause it is provyded be the common eouneill, the some gude man sall gather almes to them that they may be sustained in ane place competent for them without the burgh. And this is to understand of lipper folk, indwellers within the burgh, and not of them quha dwells without the burgh. — *Ancient Laws and Customs of the burghs of Scotland*, vol. I, Edinburgh, 1868, p. 72. *Statuta Gilde*, XVIII.

Les Statuta Gilde n'eurent d'abord force de loi que parmi les marchands de Berwick. Puis, leur autorité s'étendit aux autres bourgs de l'Ecosse. On croit qu'ils ont été rendus sous le majorat de Bernham qui fut maire de Berwick en 1249.

(**16**) Gif ony man brings to the markit corrupt swine or salmond to be sauld, they sall be taken by the Baillies, and incontinent, without ony question, sall be sent to the lepperfolke, and gif here be na lepperfolke, the sall be destroyed alluterlie [entièrement]. — *Anc. Laws... of Scotland*, vol. I. *Articuli inquirendi in itinere Camerarii*, p. 117, et *Fragmenta quædam veterum legum et consuetudinum Scotiæ undique collecta*, XLV. — Les *Articuli... in itinere Camerarii* paraissent dater de la dernière moitié du règne de Robert I[er] qui finit en 1329.

(**17**) It is statut yat na man inhabitant ye said burghe or weman commoun or intromet with ye sie folk [commune or intromit with the sick people] of Kingcase, vnder ye pain of exiling ye said burghe when thai ar ourtane [overtaken] be ane enquest yairupon, mair plainli yan ony oyder personnis or persoun duelland in all ye land about. — Statuta Burgi de Prestwick (1470), publiés d'après le MS original par Smith of Swinridgemuir, quatrième statut, p. 15. — La petite ville de Prestwick, Ayrshire, était située à environ un demi-mille au nord du Leper Hospital de Kingcase.

(**18**) *Anent lipper-folk.*

That the Bishoppes, Officialles and Deanes, inquyre diligentlie in their visitation of ilk [each] Paroch Kirk, gif once be smitted [affected] with Lipper, and gif ony sik [such] be foundin, that they be delivered to the king gif they be Seculares, and gif the be Clerkes, to their Bishoppes, and that the Burgesses gar [oblige them to] keepe this statute under te paine conteined in the statute of Beggers [namely, gif the have broken it (the statute of beggars) they sall be in fourtie shillings to the King]; and quhat leprous that keepis not this statute, that he be banished for ever off that Burgh, quhair he disobeyis, and in likewise to Landwart. — *The Acts of the Paliament of Scotland*. Edition Murray, vol. II, p. 18, clause III.

(**19**) It is statut and ordanit be the Provost, Baillies, and Counsell of this burghe that na manner of Lipper persone,

man nor woman, fra this tyme furth, cum amangis uther cleine personis, nor be nocht fund in the kirk, fische merket, nor flesche merket, nor na other merket within this burghe, under the pane of burnyng of their cheik and bannasing off the toune. — *Liber Statutorum Burgi de Edynburgh...* in the *Maitland Club Miscellany*, vol. II.

(**20**) De inquisitione leprosorum per iudicem fienda.

Item statutum est, quod quolibet anno primo mense regiminis iudicis, ipse iudex teneatur eligi facere in consilio credendariorum duos probos viros, quorum officium sit diligenter inquirere leprosos quoslibet in civitate Thaurini, et eos, quos invenerint, domino iudici, et clavariis curiæ pro leprosis consignare. Ex quo vero prædicti leprosi fuerint publicati, vel alias manifesti, nullus eos in Thaurino debeat hospitari, et qui contrafecerit solvat pro quolibet, et qualibet vice solidos decem. — Statuta Taurini [1468], *Mon. hist. patriæ* edita jussu Caroli Alberti, Milan, in-fol., Leges Municipales, 1838, col. 650.

(**21**) Item multum de facili irascuntur et facilius solito, mali mores adsunt, et dolosi, quemlibet habet suspectum, ne sibi noceat;... — THEODORICUS (saec. XIII). *Art. Chirurg scriptor. collect.*, Venise, in-fol. 1546, de lepra, cap. 55.

Malorum sunt morum : non considunt de aliquo. — LANFRANCUS (saec. XIII.), *ibid.*, de Lepra, et iudiciis Leprosi, cap. 7.

Signa occulta, quæ signant lepram cum est in principio... et apparent mores melancholici et mali et dolosi. — BERNH. GORDONIUS (saec. ineunte XIV), *Lilium medicinæ*, p. I, de lepra, cap. 22.

Signa lepræ pracedentia :... Et apparent mores melancholici et mali et dolosi... — J. DE GADDESDEN, *Rosa Anglica Practica Medicinæ*, Papiæ, 1492, in-fol., de Lepra. lib. II, cap. 7.

Sunt astuti, dolosi, furiosi et nimis se ingerere volunt super populum. — GUIDO DE CAULIACO, *Chirurgia Magna*, édit. Joubert, Lyon, 1585, in-4°, de Lepra, Tr. VI, D. I, c. 2.

(**22**) Item cognoscuntur ex vulnere existente in naribus, et interius videntur, sic quòd debet accipi vna parva virga ligni, et bifurcari ad modum tenaculorum, et debet interponi nasum aperiendo ipsum, et debet respici interius cum candela incensa,

et si interius videatur vlceratio, vel excoriatio in profunditate nasi, signum est propriè lepræ, et illud signum ab aliquo nisi a sapiente non videtur. — ARNALDI VILLANOVANI... *Opera omnia*... Basileæ, 1585, in-fol., de signis leprosorum, col. 1521-1524.

Item sont congneus par paralysie estant es narines par ainsi soit prinse une verge de bois et faicte à manière de fourchette ainsi que une tenaille, et doit estre mise au nez en l'ouvrant et puis regarder dedans a tout une chandelle, et se on voit ulcération c'est ung des signes de le lèpre. — GIRARD DE SOLO, d'après le chanoine DELAMOTTE, *L'épreuve de ladres en Artois et en Boulonnais au XIVe et XVe siècle*, broch. Saint-Omer [1929], p. 32.

(**23**) A. Paré admet quatre temps dans l'évolution de la lèpre : « commencement, accroissement, estat et déclinaisons ». Les signes qui montrent la préparation ou disposition à la lèpre sont « mutation de couleur naturelle en la face, comme goutte rose, saphirs, cheutte de poil, grande alteration tant de iour que de nuict, l'halcine forte et puante, et leur viennent quelques petites ulcerations à la bouche et mutation de voix, et desirent fort l'acte venerien » — AMBROISE PARÉ, *Traicté de la Peste, de la petite Vérolle et Rougeolle : avec une brefue description de la Lepre*, Paris, 1568, ch. 58, p. 263, Signes qui monstrent la preparation de lepre.

Puis vient le chapitre ayant pour titre :

« *Signes qui monstrent la lepre estre ia confirmée.*

Premierement donc faut regarder la teste, et sçavoir si les malades ont une alopecie, c'est à dire, cheute de poil et regeneration de cheueux gresles, courts et subtiles. Pareillement on leur arrachera des cheueux et de la barbe, et des sourcils, et voira on si auec leur racine on arrache quelque portion de chair...

Pour le second signe, faut tatter du doigt les sourcils et derrière les oreilles, sçavoir grains ronds et durs...

3. D'avantage, ils ont les oreilles rondes, grosses, espaisses et tuberculeuses... ce que nous mettrons pour le troisiesme signe.

4. Pour le quatriesme, ils ont le front ridé, comme un lion, dont aucuns ont appellé ceste maladie, *morbus leoninus*.

5. Le cinquiesme, ils ont le regard fixe et immobile, et les yeux ronds, rouges et enflammez comme chats.

6. Le sixiesme, ils ont les narines larges par dehors et estroites par dedans corrodees, erousteuses et ulcerees, dont souvent en sort du sang : et le *septum cartilaginosum* corrodé et consumé, et sont veuz estre camus d'autant que toute la face est tumefiee, imbüe et enflee de mauvais sue.

7. Le septiesme, ils ont les levres fort grosses, eslevees, et les gencives ordes, puantes et corrodees, dont les dents sont descharnees.

8. Le huieticsme, ils ont la langue enflee et noire, et ont dessus et dessouz des tubercules, ou petites glandulettes ou grains, comme on voit aux poureeaux ladres, et les veines de dessous apparoissent grosses et variqueuses. Et pour le dire en un mot, ils ont toute la face tuméfiee et couperosee, de couleur rouge, obscure, lucide et les yeux flamboyans, hideux et espouvantables à regarder, comme satyres...

9. Leur haleine est fort puante, et generalement tous les excrements qui sortent de leurs corps...

10. Le dixiesme, ils ont la voix enroüee, comme on voit à ceux qui parlent du nez, qui se fait à cause que leurs poulmons et les nerfs recurrents, et muscles du larinx sont offensez et imbuz de la matiere virulente : et pour ceste cause aussi ils ont grande difficulté de respirer.

11. Le unziesme est, qu'ils ont *morphea* et defedation universelle de la peau, et l'ont pareillement crespie comme un oye maigre deplumée... aussi ont plusieurs dartres et vilaines galles, desquelles souventefois en sortent des croustes comme escailles de carpe ou autres poissons, et ont aussi plusieurs glandules...

12. Le douziesme, ils sentent par fois grande ardeur et punction par tout le corps, comme si on les piquoit d'aiguilles...

13. Le treiziesme est, qu'ils ont une emaciation ou amaigrissement et consumption des muscles qui sont entre le poulce et le doigt index...

14. Le quatorziesme, ils ont une stupeur ou diminution de la faculté sensitive...

Or veritablement, je me suis souvent trouvé à l'espreuve des ladres, et entre tous les signes dignes d'estre bien notez, c'est que ie les pique d'une assez grosse et longue espingle au gros tendon qui s'attache au talon, et veu que iceluy est fort sensible (comme les autres) voyant que apres les avoir fort piquez, n'en sentent rien, ie conclus que veritablement ils sont ladres...

15. Le quinziesme, ils n'ont point ou peu de sentiment en leurs extremitez, et icelles tombent principalement en la declinaison...

16. Le seiziesme, ils ont songes et idees en dormant fort espouventables...

17. Pour le dixseptiesme, nous mettrons, qu'ils sont quasi tous cauteleux, trompeurs, et furieux. et desirent grandement la compagnie des femmes et principalement au temps de l'accroissement et estat de leur maladie, mais en la declinaison ils abhorrent tel deduict...

18. Le dixhuitiesme, leur urines est epaisse comme celle des iuments, et... quelquefois subtile, blafarde et de couleur cendrée et fetide...

19. Le dixneufiesme, ils ont le sang fort gros, aduste, et de couleur noirastre et plombine...

Le vingtiesme est qu'ils ont le pouls fort debile et languide...

Or des signes susdicts les vns sont vniuoques, c'est à dire, qui demonstrent veritablement la lepre, les autres sont equiuoques ou communs, et suruenants à d'autres maladies qu'a icelle lepre toutefois seruent grandement à la cognoistre. Et pour conclusion, si toutes ces choses là, ou la plus part sont trouuees, ils demonstrent veritablement la ladrerie parfaicte ».— *Ibid.* ch. 59, p. 264 sq.

(**24**) Nota tamen bene quod circa iudicium leprosorum est multum aduertendum eo quod eos malum est minus sequestrari ab aliis quam non sequestrari eo quod prohibetur leprosus cum aliis stare eo quod morbus contagiosus est et malum magnum est sequestrandos non sequestrare et eos in populo dimittere quia alii possunt infici : et ideo debet eos medicus iudicare et debet eos sepe videre et respicere et habere noticiam signorum predictorum et voluere et reuoluere ista signa et videre que sunt propria et que non.

Non autem iudices per unum signum sed per multa signa et specialiter per propria que equiuoca non sunt. — *Chirurgia* ARGELATE *cum* ALBUCASI (*sic*), in-fol., Venetiis, 1520, lib. V, tract. 23, de lepra, fol. 114ro et vo.

(**25**) *Examen leprosorum authoris innominati.* — Oportet medicum prouidere, et attentum esse circa signa ipsius leprae, et illa reuoluere multoties, et non uni signorum credere, sed pluribus, et uidere quæ sint signa propria, et quæ æquinoca, unde secundum propria signa iudicet, et secundum æquinoca, secundum maiorem partem.

Faciat igitur primo infirmum iurare, ut de interrogandis dicat veritatem, et consoletur uerbis consolatorijs, dicendo, quod haec ægritudo salus est animæ, et tales Christus non despexit, licet mundus eos fugiat.

Tunc medicus secundo quærat de regimine suo, et diæta, et si consueuit habere aemorrhoidas, uel mentag [ram] et nunc non habeat. Item quales habuit ægritudines, quæ ad lepram disponunt.

Primo faciat fieri phlebotomiam de cephalica, uel de basilica, uel de ambabus, et ex dispositione sanguinis et eius substantia iudicet.

Primo si sanguis foetet.

Secundo, si tactu sit uiscosus uel unctuosus.

Tertio, si manibus et digitis totus strideat, ita quod sit arenosus, et asper ad tactum per adustionem.

Quarto, si post lotionem sanguinis per pannum lineum duplicem, consideret carnem illam quæ est in panno, si sit arenosa, granulosa, tumbosa [?], nodosa.

Quinto, si fila rubea apparent ibidem, et si caro alba quæ stridebat ad tactum, et fœteat, et nigrescat, hoc est malum signum.

Sexto, si color sanguinis si niger liuidus.

De Oculis

Si oculi rotundantur, et maximè uersus domesticam partem.

Secundo, si sit palpebrarum inflatio.

Tertio, sit sit oculorum inflatio et superciliorum.

Quarto si pili superciliorum cadunt, et apparent creuisse pili parvi et minuti, quae nisi ad solem uidentur.

Quinto, si extractis pilis palpebrarum, et supercilłorum, adhaereant eis uelut frustula carnis.

Sexto, si albugo sit tenebrosa et liuida.

Septimo, si ucnæ rubeæ apparent in alba, et præcipue in angulis oculorum.

Octauo, oculorum aquositas.

De auribus.

Si sint rectæ et rotundæ propter consumptionem pulparum eius.

De Naribus.

Si nares exterius secundum exteriorem partem ingrossentur, et intcrius constringantur, et coartentur.

Secundo, si appareat cartilaginis in mcdio corrosio, et casus eius, significat lepram incurabilem.

Tertio si fœteant.

Quarto, si apparet polipus et strictura anhelitus.

Quinto, si multitudo sit sternutationis.

Dc Ore.

Primo, extrahatur lingua, et uide si sit granulosa de subtus, aut etiam in extremitate linguæ, et in poris apparent grana alba, uiridia, uel liuida, hoc est, certum signum.

Sccundo, si fœtcat anhelitus.

Tertio, si sit eius spiritus difficilis attractionis, et cum difficultate attrahatur, ut in ptisi, disnia, et asmate.

Quarto, labiorum ingrossatio, durities, fissura, denigratio et liuiditas.

Qninto, si gingiuæ sint asperæ, et corrosæ.

Scxto, si eius sermo sit, ac si per nares loquitur.

De Facie.

Primo, furfures capitis fricando.

Secundo, color liuidus totius faciei uergens ad fulcedinem, mortificatus et tcrribilis aspcctus faciei cum fixo intuitu.

Tertio, pustulæ et nodositates in facie et tuberositates.

Quarto, formicatio et titillatio totius faciei, ac si acus pungat eum.

Quinto, si sit tensio frontis, et splendor, ut cornu.

De pectore.

Sin in pectore apparent uenæ grossæ. Item si sunt mammillæ duræ.

De manibus et pedibus.

Si manuum musculi fuerint consumpti, et maximè pollicis et indicis. Item liuiditas unguium cum sanguinis diminutione.

Item liuiditas et scissura unguium.

Item quando digiti manuum et pedum et alij sibi propinquiores, quæ uocantur medij, patiuntur frigus, et dormitationem, et quasi quandam sensus priuationem. Et aliquando accidit cuti, inter illos digitos usque ad cubitum uel brachium, et à pede dormitatio illa extendit se ad ancham

Item serpigo et impetigo si eis adsunt, et prius pili parui ascendunt, malum signum est. Et si impetigo et serpigo fuerint in magna quantitate, manuum aut peduum, est certum signum acuitatis materiæ.

Item consumptio puluis tibiarum.

Item sensibilitas siue tibiarum, siue retro tibias, quod puncturam acus non sentiat, est signum lepræ.

Item distorsio iuncturarum, et nodositas circa illas partes.

De toto corpore.

Primo si sit facilis infrigidationis.

Secundo, si eminentiæ frigoris, sicut in ansere apparent, est signum infaillibile.

Tertio, si sub cute sint nodi, quæ manibus tractari possunt.

Quarto, si sit pruritus et scabies illic.

Quinto, si aqua descendit per corpus, ac si transiret per rem unctuosam.

Sexto, si sit corrosio cutis, et proprie inter spondilem et dorsum.

Septimo sentiunt se graues cum dormitatione membrorum.

Octauo, sub cute transeunt formicationes, ac si esset urtica percussus, uel sicut uermes ibi essent.

Item plus appetunt coitum, et ardent.

Item sunt magis dolosi.

Item somnia uident terribilia.

Item incubum sæpius patiuntur, ac si cor eorum claudatur in nocte et comprimatur.

De pulsu.

Est debilis, et rarus, et subtilis.

Item formicatio in palato, lingua, genu, et palpebris, et in toto corpore.

Item color cutis liuidus.

Item fœtor sudoris.

Signa Alopitiæ sanguineæ.

Facies obscura, subtumida, cum ruboris multis ulcerosis, et

uirulenta saniosa, oculi sunt rubei, et lachrymantur, urina vergit ad rubedinem et spissitudinem.

Tyriæ signa.

Vrina alba, uergens ad spissitudinem, cum quadam globositate saniosa.

Leoninæ signa.

Manuum fissura, pedumque asperitas, cutis macies, pruritus et ardor, uox rauca, color citrinus, mobile lumen, gingiuarum corrosio, naris acumen, urina uergit ad citrinitatem et tenuitatem, et uenter constipatus.

Elephantiæ signa.

Vrina est clara, liuida, tenuis, subtilis, arenosa.

Est pondus, tumor, oculi turbatio, fœtor.

Pruritusque sitis, asperitasque cutis. — CONRAD GESNER, Chirurgia. De chirurgia scriptores optimi... plerique in Germania antehac non editi, in-fol., Tiguri [Zurich], 1555, ff. 391vo 392vo.

(**26**) « Savoir faisons que a le requestre a nous aujourdhuy faicte par Jehan Lecoustre dit Henaut lieutenant de bailly, Jehan le Sauvage, Alexandre Colart, et Pierre Contel hommes de fiefs de Mademoiselle la Comtesse de Comtenye dame de Loez et de Brebiere en sa terre et seignourie de Brebiere avons par Gilles Brochart notre sergent a verghe fait mener os espreuves par devers les ladres de Granval estans soulz nous et notre gouvernement une nommée Jehenne le Menuse femme de Pierrot Dumont demourant au dit lieu de Brebiere, que l'on disoit estre estant entequié de maladie de lèpre et illec par les dits ladres présens les dits sergens après qu'ils orent fait serment solennel de bien et loyalment faire la dite espreuve, et fait veoir, visité et esprouvé la dite Jehenne comme il appartient et est acoustumé faire en pareil cas par lesquels ladres après la visitation et espreuve ainsy faicte a esté dict et declairiée au dit Gille Brochart nostre sergent a verghes qu'ils ne voient ne trouvoient pour que le dite Jehenne le Menuse fust entechiéc de maladie de lèpre quant à présent, si comme nostre dist scrjent, auquel en ce cas et autres adjoutons foy plenière nous a rapporté, lequel rapport avons declairié aus dit lieutenans et hommes, presente le dit Jehenne pour ce comparant par devant nous qui en loa et remerchia nostre seigneur

Jhesus Christ dont iceux lieutenans et hommes nous ont requis lettres pour valoir ce qu'il appartenra. En tesmoing de ce icy fait le XXVIII[e] jour de mai l'an IIII[c] XLII par Mgs de Beauffort et Wille le Machon, eschevins pour scel V sols. » — M[t] 288, Pouillé de Thérouanne aux Archives de l'Evêché de Bruges. « Capitulum Morinense conperaverat scabinos ut sibi dicerent quid de ipsa muliere agendum foret ». — D'après G. Delamotte, l. c., pp. 45-46.

(**27**) *Medicorum Regis, super Morbo lepræ, Certificatio.*

. . . .

Primùm de Persona sua consideravimus, et, juxta quod Antiquiores et Sapientissimi Medicinæ auctores in hujusmodi casibus faciendum docuerant, Ipsam Tractavimus et Palpavimus, per Signa, hujusmodi Morbi declarativa, Discursum fecimus, si in ea reperirentur mature diligenter et prout oportuit Inquisivimus,

Inspectisque et consideratis singulis, quæ nobis, pro elicienda vera Notitia hujus Ambigui, inspicienda et consideranda videbantur debebantque videri, invenimus ipsam Mulierem nequaquam fuisse aut esse Leprosam, neque ex ea causa a communi Hominum Consortio Segregandam,

Docemur equidem ex Scientia Medicinali Morbum Lepræ in communi per plurima, Signa, *Item*, unamquamque ejus Morbi speciem (quæ Quatuor sunt, Alopecia (videlicet) Tiria, Leonina, et Elefantia per aliqua Signa debere cognosci et discerni, unamque ab alia specificè distingui,

Itaque in hoc casu, Mulieris Nobis oblatæ per Vigenti quinque et ultra Signa Lepræ in communi famosiora discurrentes, non invenimus ipsam ex illis aut eorumdem sufficienti Numero posse convinci Leprosam,

Et hoc quidem generaliter pro liberando ipsam a dicta Præsumptione sufficeret, cùm non sit possibile Lepræ Morbo quempiam laborare in quo non multa pars hujus modi Signorum reperiatur,

Caeterum et, ut de singulis Speciebus feramus Sententiam, per Quadraginta et ultra specierum Lepræ Signa distinctiva transeuntes, non Reperimus ipsam Mulierem ex aliqua Quatuor

Specierum Lepræ (a) notandam, sed ab omni Specie Lepræ liberam prorsus et immunem, ... paratique sumus idem per Processum Scientificum, si et quando erit opus, eidem vestræ Celsitudini pleniùs declarare,

Certificamus itaque vobis, in Cancellariam vestram prædictam, quod Mulier saepedicta *Johanna Nyghtyngale*, Nobis præsentata, per Nos inspecta, Visitata, et in hoc Casu, juxta rei exigentiam, in omnibus, ut congruum erat, Tractata, Inventa est Sana, Libera, nullâ penitùs Specie Leprosæ Contagionis Infecta.

In quorum onmium Fidem et Testimonium Nos dicti *Willielmus Hatteclyff*, *Rogerus Marchall*, et *Dominicus de Serego*, manibus vestris propriis nos ipsos præsentibus inscripsimus, et Sigilla nostra alternatim apposuimus.

Dat. primo Die Novembris, Anno Regni Regis Edwardi Quarti post Conquestum Angliæ Octavo [1468]. — Thomas Rymer, Fœdera, Conventiones, Literæ, et cujuscunque generis Acta Publica inter Reges Angliæ et alios quosvis Imperatores, Reges, Pontifices, Principes, vel Communitates..., Editio tertia, T. V, pars II, pp. 166-167, Hagæ Comitis, 1741, in-fol.

(**28**) Item, quoniam aliquoties in examinationibus leprosorum similitudinem et falsitatem per interpositionem personarum fieri contingit, statuimus et præcipimus, quod quotiescumque aliquis suspectus fuerit de infectione morbi lepræ, cum ejus sumtibus, si unde habeat; si non habeat, duo probi viri de parrochia cum parrochiæ sumtibus jurati coram sacerdote et gajariis ecclesiæ mittantur cum illo suspecto ad examinationem faciendam; qui dictum suspectum ad dictam examinationem ducant, et eum fideliter examinari faciant, nobisque litteras testimoniales afferant, ne collusionem de cetero contingat fieri de præmissis. — Dom E. Martene et Ursin Durand, *Veterum Scriptorum et Monumentorum... amplissima collectio*, Paris, 1733, in-fol., t. VII, col. 1286. Statuta Milonis, episcopi Aurelianensis, anno MCCCXIV, in Synodo autumnali edita, Stat. VI.

(a) Scilicet, Alopecia, Tiria, Leonina et Elefantia.

(**29**) Voici les textes. Statuts de 1264 : 13. Nullus de domo sanus vel extraneus sanus, cum leprosis comedat vel bibat, nec in domibus eorum nec pernoctet nec possit syper hoc dictus prior dispensare... — 14. Leprosi non intrent officinas sanorum ct cibaria communia tangere non presumant ; per curiam non discurrant ncc transeant petronam ubi oncratur bladum... — 15. Sorores sane non bibant nec comcdant nec jaceant cum mulieribus leprosis, tamen sanc mulieres tencntur servire leprosis mulieribus secundum dispositum priorisse. — 16. Teneatur autem priorissa providere de mulicribus scroribus ad faciendum lectos leprosorum secundum quod honestius videbitur cxpedirc... — 18. Panni vero sannorum cum pannis leprosorum nullatenus abluantur...

Acte dc février 1207 : ... ne quis leprosorum in granchiis domus illius moraretur et quod murus intcr sanos ct leprosos construerctur, etc.

(**30**) 16. Infirmi altare vel que sunt in altari attractare manibus non presumant, nec intrare cancellos cum clericis, sed orationes suas extra cancellos dicant reverenter pariter ac devote, nisi cos communicare contingat. — 17. Et nc forte contingat sanos aliorum propinquitate infici volumus quod in illo refectorio et in illo dormitorio, que fuerunt ab antiquo demarcata infirmis, idem infirmi utantur, nec sanorum sc immisceant offici[n]is, nec passim discurrant per eas, nec coquinam intrent donec fuerint cibaria distributa, sint infirmi de domo aut undecunque contingat eos ibi aliundc divertcre quacumque de causa.

(**31**) 28. Sacerdotes vero et clerici infirmi, vel alii literati [qui savent lire] infirmi, habeant unum commune breviarium in quo possint videre officium quod voluerınt cxercere, illudque breviarium volumus emi vel fieri de communibus expensis domus usque ad Natale Domini proximo nunc venturum, et ex quo liber ille domo fuerit, infirmi alios libros ecclesie non contingant.

(**32**) That nane of the said Personis Lepperis,or their wyffes, depart or resort fra the said hospitall, to na oyder pairt, or

place, bot sit still thairat, and remayne thairin nicht and day, haly day and wark-day ; and that they resave na oyder maner of personis, oyder man or woman within the said place, bot sic as sall be placit with thame thairin, at command of the said Counsall and Session ; and that they keip the dure of the said hospitall fast and clois, fra the dounpassing of the sone to the rysing thairoff, under the payne of hanging.

That the said Jonet Galt only cum to the markatts for buying sic viveris as is necessary to the saids personis, and presume to gang to na oyder pairt nor place in her cuming and returning to and fræ the said markatts, under the payne aforesaid. Quhilk and other injunctions being red to personis foresaids, they agreit thairto, and promisit to obey and underly the samyn, under the paynes therabove written. And thairfore, for the better obedience thairof, and for terrefying the said lepperis to trangress the samyn, the said commissioners has thocht meitt and expedient, that there be ane *gibbet* sett up at the gavell of the said hospital ; and that the forme and order thairof be insert baith in the buiks of Counsall and Sessioun of this burgh, *ad perpetuam rei memoriam*. — *MS. Records of the Town-Council of Edinburgh*, vol. IX, p. 123.

(**33**) That nane of the lepperis cry or ask for almes, utherways then be thair clapper ; and that every ane of thame, his day about, sitt at the dore of the said hospitall to that effect, the rest allwayes remaining within the samyn, and that thay distribute equallie amongs thame, quhatsoever money they purches be thair said begging, and gif the just declaration thairof to the visitour appointed everie Seterday, under sic payne as the counsill shall injoyne unto thame. — *Statuts de l'hôpital des lépreux à Greenside, près d'Edimbourg.*



BIBLIOGRAPHIE

Comptes - Rendus

E. Desnos. — *Histoire de l'Urologie, comptes-rendus*, grand in-8° Jésus de 294 p. avec 196 figures et 9 planches hors texte 1914, Doin, éditeur, réimpression.

Quand on ouvre la magnifique histoire de l'Urologie du regretté Desnos et qu'on en admire les belles figures, on se demande si l'on ne feuillette pas une histoire de l'art, dont l'iconographie est évocatrice. En effet la planche du *Traité d'anatomie de Mansour ibn Ahmed* avec la figuration de fœtus dans l'utérus, les personnages à volets de la *Cyrurgie d'Henri de Mondeville* pour montrer reins et vessie, les merveilleux dessins de *Léonard* de la *Bibliothèque de Windsor*, les miniatures, relatives aux urologues, de l'*Arbre des Petits Traités d'hygiène et de médecine* du xve siècle représentant la coloration des urines, les malades devant Hippocrate de la *Mer des Histoires*, incunable de 1488, montrent quel art fut dépensé au cours des siècles pour illustrer l'urologie. Et le texte est à la hauteur des figures et souligne l'intérêt de l'histoire d'une spécialité écrite par un spécialiste averti. L'urologie dans l'Antiquité, chez les peuples de l'Orient, en Grèce, à Rome, à Salerne, au moyen âge, est résumée en trois bons chapitres que suit un chapitre de plus de 70 pages sur l'urologie, de la Renaissance au XIXe siècle, et qui ne paraît pas trop long en raison de la richesse de la matière et de l'intérêt du récit. Viennent ensuite une étude synthétique sur la taille et les lithotomistes très utile pour les spécialistes et une autre sur l'uroscopie et les uromantes, qui intéresse autant les curieux de l'histoire de l'art que les médecins. Enfin dans un dernier chapitre sur le XIXe siècle, Desnos fait œuvre de grand historien en exposant les rapports de l'urologie et de la chirurgie générale et en montrant l'importance de la lithotritie et de l'endoscopie. Le temps lui a manqué pour y ajouter la prostatectomie. Ce très beau livre doit avoir des frères. Chaque spécialité s'honorerait en ayant ainsi son histoire. Dr Laignel-Lavastine.

Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 7 mars 1931.

Présidence de M. le Dr BARBILLION.

Etaient présents : Mmes Lipinska et Metzger, MM. Brodier, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Godlewski, Guy Godlewski, Hahn, Menetrier, Mieli, Molinery, Neveu, Olivier, Sévilla, Sieur, Tersian, Vinchon.

Excusé : Rouvillois.

M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE présente le volume de I. Fischer de Vienne sur *la terminologie des maladies* et celui de Frantz Adam intitulé, *Sentinelles prenez garde à vous*, enfin son ouvrage en collaboration avec J. Vinchon sur *les maladies de l'esprit et leurs médecins* du XVIe au XIXe siècle.

M. FOSSEYEUX présente le t. VIII des *Opuscula selecta neerlandicorum* : *De arte medica*, qui comprend des pages de Vesale, de Lemnie et de Forest; il fait part également de la communication qu'il a reçue du Dr Hult, de Suède, relatant les fêtes célébrées en décembre 1930 du tricentenaire de Olof Rudbeck, anatomiste et botaniste, fondateur du Jardin botanique d'Upsal auquel Linné devait donner une célébrité mondiale; à l'occasion de ce tricente-

naire ont été publié un volume d'études sur Redbeck composé de onze articles, et réimprimés trois volumes, dont l'hortus botanicus de 1688, catalogue de plus de 1800 plantes, par les soins de la Société linnéenne suédoise.

Communications :

M. le Dr Barbillion offre à la Société un manuscrit de Boulland, chirurgien d'un régiment d'infanterie du roi qui se trouve être une copie dictée aux écoles de médecine de Paris par Antoine Petit et daté de 1773. A cette occasion il retrace la brillante carrière (1718-1794) de ce praticien qui remplaça Ferrein comme professeur au Jardin du roi. Il insiste sur l'étude qui termine son cours et passionnait nos pères, celle des tempéraments.

M. le Pr Menetrier résume son discours aux membres de l'Association des étudiants musulmans nord-africains à l'occasion du millenaire de Razès, commémoré le 22 Décembre 1930, où il définit le rôle de la médecine arabe dans l'histoire, et son influence sur la médecine française.



Séance du 2 mai 1931.

Présidence de M. le Dr Barbillion.

Etaient présents : Mme Lipinska, MM. Delaunay, Dorveaux, Fosseyeux, Guelliot, Hahn, Laignel-Lavastine, Lebovici, Lemay, Mauclaire, Menetrier, Mieli, Mousson-Lanauze, Neveu, Sieur, Tanon.

Décès : M. le Président fait part du décès de M. le Dr A. Colin, l'un des plus anciens membres de la Société et des plus assidus aux séances ; cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

Candidats présentés :

MM. Caron Pierre, conservateur adjoint aux Archives nationales, 12, rue Guénégaud (vie), par MM. Fosseyeux et Laignel-Lavastine.

Pincherle (Dr Bruno), Via Giulia 59, Trieste (104), par MM. Barbillion et Fosseyeux.

Communications :

Sous le titre d'Un médecin militaire, avant et après Lister, M. le médecin général inspecteur Sieur fait revivre la physionomie et la carrière du médecin inspecteur Chauvel, membre de l'Académie de Médecine ; ce fut l'un des professeurs les plus appréciés de l'Ecole du Val-de-Grâce, et dont le traité de médecine opératoire a été le bréviaire de

toute une génération d'élèves de cette école ; l'un d'eux, devenu un maître à son tour, a tenu à rendre cet hommage à sa science et à ses précieuses qualités.

M. le Dr Neveu retrace la vie aventureuse de Louis Frank, ancien médecin du Bey de Tunis, du Pacha de Janina, et de l'armée d'Egypte, qui pourrait donner lieu à une de ces vies romancées à l'ordre du jour parmi nos modernes écrivains. C'était le neveu de Jean-Pierre Frank, dont la célébrité fut européenne et qui a fait dans notre Bulletin l'objet d'un article intéressant du regretté Dr Strebinski. Nul n'était mieux désigné que M. le Dr Neveu pour suivre les péripéties de sa carrière mouvementée, pour apprécier ses ouvrages, qui sont loin d'être sans valeur, et où l'on peut puiser maints renseignements curieux sur les mœurs et les traditions aujourd'hui périmées.

VOYAGE AU LEVANT DE TOURNEFORT

Par le Dr BARBILLION.

Le jeudi saint, 13 avril 1702, un vaisseau de guerre français, le *Soleil d'Or*, armé de six canons de fer, et de huit pierriers, petits canons de bronze à pivot, et commandé par le capitaine Laurent Guérin de la Cioutad, quitte le port de Smyrne à destination de Livourne. Il ramène en Europe la mission scientifique envoyée dans le Levant par ordre du roi Louis XIV, organisée et dirigée par l'illustre botaniste Tournefort.

Le voyage devait être poursuivi jusqu'en Afrique, comprendre l'Egypte et ne se terminer que sur les côtes de Barbarie. Mais une épidémie de peste qui ravageait la contrée à cette époque a dû faire renoncer à la dernière partie du projet. La mission rentre en France : à Livourne, après quatre jours de lazaret, une felouque la prend à son bord et la débarque à Marseille le 3 juin 1702. Le voyage a duré 28 mois : il s'est accompli dans d'heureuses conditions, malgré les dangers dont la route était semée, malgré les difficultés qui surgissaient à tout propos. Grâce à Tournefort, à ses qualités d'organisateur, à son endurance, à son énergie et à sa diplomatie, grâce à l'excellent esprit qui régnait entre lui et ses compagnons, le voyage au Levant peut-être considéré comme ayant parfaitement réussi et donné d'excellents résultats scientifiques et politiques.

Il nous a semblé qu'il pouvait y avoir un certain intérêt à détacher quelques parcelles des récits si passionnants que notre grand naturaliste nous a

laissé de ce voyage, en nous tenant exclusivement sur le terrain médical et en soulignant tout ce qui dans son ouvrage se rapporte à l'exercice de notre profession.

Jean Pitton de Tournefort est dans la force de l'âge. Né à Aix-en-Provence le 5 juin 1656, il a 46 ans, au moment de son retour. C'est un homme solidement charpenté, d'une santé robuste, d'une nature exubérante, d'un caractère enjoué ; un bon provençal passionné pour la nature et les joies exquises qu'elle réserve à ceux qui l'aiment et l'étudient ; avec cela un sportif courageux familiarisé avec toutes les surprises et difficultés de la route et entraîné à toutes les fatigues de la montagne. Tous les loisirs de sa jeunesse studieuse et de son âge mûr, dès qu'il a pu rompre avec la scolastique et la théologie où il manquait d'air et de soleil, il les a consacrées aux excursions, aux ascensions, dans les Alpes, dans les Pyrénées, en Espagne, en Hollande, en Angleterre ; partout il herborise avec ardeur ; la botanique devient sa passion dominante; elle commençait à l'être lorsque tout jeune écolier il recueillait les premiers échantillons de son herbier dans la campagne d'Aix ou dans le petit jardin ensoleillé d'un vieil apothicaire de la ville. Depuis lors bien des choses se sont passées, il a conquis à Montpellier son bonnet de docteur : il est venu à Paris, une amie de la famille de Tournefort, sous-gouvernante des enfants de France, Mme de Venelle, l'a présenté au premier médecin du roi, à Fagon, qui l'a jugé à sa valeur, et passionné lui-même pour la botanique, a reconnu en lui un génie supérieur. Surintendant du Jardin du Roi, Fagon y fait entrer Tournefort comme professeur en 1683. Le roi le charge de missions scientifiques, en Espagne, en Portugal, en Hollande, en Angleterre. En 1692, l'Académie des Sciences lui ouvre ses portes ; et il ne tarde pas à être nommé professeur au Collège royal. Ayant ainsi réuni tous les fleurons, à sa couronne, Tournefort jouit d'une notoriété mondiale due aux grands ouvrages de botanique qu'il a publiés.



Portrait de Tournefort.

En 1696, il est nommé docteur en médecine de la Faculté de Paris. C'est sur lui que se portera le choix du roi lorsque, sur la proposition de l'Académie royale des Sciences dont le président est le célèbre abbé Bignon ami et admirateur du grand botaniste, le voyage scientifique du Levant sera décidé.

Dans une lettre datée du 26 janvier 1700, Monseigneur le comte Phélypeaux de Pontchartrain, secrétaire d'Etat et des commandements de sa Majesté, ayant le département de la marine, accuse réception de la proposition faite par l'Académie « d'envoyer M. de Tournefort en Grèce, à Constantinople, en Arabie, Egypte et sur les côtes de Barbarie, pour y faire la recherche des plantes et des métaux et minéraux, s'y instruire des maladies de ces pays et des remèdes qui y sont en usage, et de tout ce qui regarde la médecine et l'histoire naturelle. » Il est entendu que le grand savant sera remboursé de tous les frais qu'il aura dû faire, avec recommandations toutefois d'être aussi économe que possible, et qu'une ordonnance de 3000 livres en acompte lui sera payée avant son départ.

Le 6 mars 1700, à Versailles, Tournefort est présenté par son vieux maître Fagon au comte de Pontchartrain et par celui-ci au roi à qui il remet un exemplaire de son fameux traité de botanique, *Institutiones rei Herbariæ*. Agréé par Louis XIV, Tournefort obtient de s'ajoindre son savant ami le médecin allemand Gundelsheimer, natif d'Anspach, docteur de l'Université d'Altorf, et un de ses collaborateurs habituels, le dessinateur Claude Aubriet qui, au retour du voyage, succédera à Jean Joubert, comme peintre au Jardin du Roi, dont il enrichira la bibliothèque d'une belle collection de vélins d'histoire naturelle.

Il est bien convenu que Tournefort pendant tout le cours de son voyage tiendra scrupuleusement au courant le comte de Pontchartain, par lettre régulière, de tout ce qu'il aura observé tant au point de vue de l'histoire naturelle que des mœurs, coutumes, ressources, et histoire des pays à peu près inconnus qu'il va traverser.

Et c'est l'ensemble de ces lettres, au nombre de 22, écrites toutes entières de la main de notre grand savant qui forme le très important ouvrage publié par lui sous le nom de Relation d'un voyage du Levant, fait par ordre du Roi, contenant l'histoire ancienne et moderne de plusieurs îles de l'Archipel, de Constantinople, des côtes de la mer Noire, de l'Arménie, de la Georgie, frontière de la Perse et de l'Asie Mineure (Paris 1717, imprimerie royale, 2 vol. in-quarto, avec nombreuses planches dessinées par Cl. Aubriet).

Tout est réglé. Trois jours après l'entrevue royale, le 9 mars, la mission composée de Tournefort, de Gundelsheimer et de C. Aubriet se met en route, passe par Lyon, Avignon, Aix-en-Provence, où Tournefort va prendre congé de ses amis et de ses parents ; et le 27 mars on arrive à Marseille. Il y faut attendre les vents favorables. Marseille avec son port admirable est comme un carrefour ou viennent se donner rendez-vous le Levant et l'Occident. Notre curieux et infatigable naturaliste ne perd pas son temps, il se familiarise avec toutes ces épices, qui ont pour lui un double intérêt, médical et botanique, quelles viennent des Indes orientales, scammonée, casse, rhubarbe, storax, encens, galbanum, opoponax, etc., ou des Indes occidentales, ipéca, quinquina, gingembre, casse des îles, baume du Pérou, etc....

Il note ce fait amusant que la culture maraîchère des environs de Marseille a su s'enrichir d'une source aussi précieuse qu'imprévue d'engrais humain. Une surveillance attentive permet en effet de recueillir sur chaque galère « les crottes des forçats » au grand bénéfice du major du pénitencier.

Enfin le 22 avril 1700, le Norroy (vent du N.-O) se décide à souffler. La barque, le *Saint-Esprit*, patron Carles, bon homme de mer, met à la voile, ayant à son bord les trois courageux missionnaires qu'il conduit directement sans escales, à l'île de Candie : et pendant plus de deux ans, ceux-ci vont poursuivre la passionnante aventure de parcourir cette partie de

notre chère vieille terre qui représente le berceau historique de la civilisation humaine.

Le 3 mai, le Saint-Esprit, après une excellente traversée mouille dans le port de la Canée : Tournefort arrive à Candie à l'époque où le vice roi nommé par Mohamed IV, n'est autre qu'un certain Haly-Pacha ; les grandeurs ne mettent pas à l'abri de certaines disgrâces. Haly-pacha est un grand personnage; mais un grand personnage vérolé. Notre ambassadeur, M. de Chériolles lui a procuré un chirurgien Irlandais qu'il avait à son bord : traitement mercuriel appliqué avec toute l'énergie véhémente de l'époque ; conséquence : stomatite intense, salivation profuse, et naturellement aussi, terreur et fureur du patient qui se croit perdu et se sent déjà emporté par les cheveux au Paradis du Prophète. Il veut faire donner la bastonnade à son bourreau, mais le Conseil assemblé est d'avis d'attendre. La stomatite guérit, la vérole également, et depuis lors la réputation du chirurgien grandit tous les jours.

A la visite qu'il fait du couvent du mont Ida, Tournefort s'extasie sur les caves merveilleuses et les vins fameux devant lesquels on le fait s'arrêter : vins vénérables, vins sacrés, vins bénits chaque année, par les moines avec le privilège d'une prière spéciale. Tournefort a l'excellente idée de troquer des herbes médicamenteuses, et quelques remèdes notamment de l'émétique contre quelques bonnes bouteilles de ces excellents crûs. Cela lui permet de boire à la santé du roi, sur le sommet du mont Ida, et de constater une fois de plus que contrairement a un certain adage répandu en France, les moines se trouvent fort bien de l'antimoine, surtout les moines grecs, solides gaillards, aussi gros mangeurs que buveurs intrépides.

Les yeux encore éblouis par la visite du labyrinthe que Dédale fit construire à Cnosse, il obtient avec beaucoup de difficulté d'assister à la récolte du ladanum. Cette gomme résine aromatique, utilisée comme stimulant et comme parfum, suinte sur cer-

tains arbrisseaux de la famille des cistes. On le recueille en fouettant cette végétation touffue avec des martinets aux multiples lanières : le produit recueilli forme une espèce de masse dure et granuleuse pleine d'impuretés.

C'est avec joie que Tournefort et Gundelsheimer sont appelés à donner en plein air des consultations médicales aux malades : ils se croient revenus aux temps hippocratiques. Les patients sont apportés ou viennent se ranger à l'ombre des maisons. On les soigne avec des simples et quelques drogues chimiques vomitifs ou purgatifs. Mais en général on préfère avoir affaire aux Grecs ; avec les Turcs, on ne sait jamais si les choses ne se termineront pas, pour le médecin, par la bastonnade. Et nos deux médecins périodeutes ont aussi la surprise et le plaisir de retrouver sur les lèvres des paysans grecs, les noms plus ou moins bien conservés des plantes autrefois étudiées par Dioscoride ou Théophraste.

C'est en Crète également qu'ils voient appliquer le supplice du pal. Le patient est couché sur le ventre, par terre, un bât d'âne est posé sur son dos par les bourreaux qui s'y installent pour l'immobiliser, et le pal, longue broche de bois est enfoncé à la main dans le fondement du supplicié, puis à coups de maillet jusqu'à ce qu'il ressorte par la poitrine.

Et puisque nous sommes dans l'horrible, rappelons que c'est à Mycône que Tournefort recueille, de visu, avec la satisfaction du collectionneur qui tombe sur un échantillon rare, l'aventure du fameux vroncolacas ou brucolaque, bien connue des psychiâtres qui ont étudié le vampirisme et ses formes variées.

Un paysan de Mycône, sournois et insociable, redouté de son vivant, meurt mystérieusement de mort violente dans la campagne. Deux jours après sa mise en terre, il commence à revenir harceler ses anciens compagnons : il hante la nuit, les maisons, y produit maints dégâts, dévaste les garde-manger, ravage les poulaillers, et vide les bouteilles dans les caves. On multiplie les messes pour apaiser le reve-

nant. C'est en vain, les méfaits continuent de plus belle. Enfin le dixième jour on exhume le corps ; et suivant la tradition le boucher fend l'abdomen et le thorax et arrache le cœur ; mais il le fait avec une maladresse qu'excuse peut-être l'effroyable puanteur du cadavre et la folle et délirante agitation de la foule. L'imagination est surexcitée au paroxysme.

On affirme que tous les signes du vampirisme sont ici réunis. Pas de raideur cadavérique ; sang vermeil ; conservation de la chaleur du corps. C'est en vain que Tournefort essaie de détromper les gens, la terreur règne. On se barricade la nuit dans les maisons. Ce qui n'empêche pas le vin de disparaître des celliers et les poulaillers de se vider de leurs volailles. Alors commencent les processions, les aspersions d'eau bénite, les exorcismes. On déterre et réenterre la lamentable charogne sous le moindre prétexte et à l'occasion des plus folles suggestions. On enfonce sur sa tombe des épées chrétiennes comme autant de croix préservatrices. De guerre lasse, on déterre une dernière fois ce qui reste du misérable cadavre en lambeaux et on le brûle solennellement. Et comme il faut bien que tout ait une fin, l'émotion s'apaise et tout rentre dans l'ordre.

La mission quitte Candie sur une barque française qui la conduit à l'île d'Argenteria on Kimolos. Les femmes y ont la réputation d'être de mœurs légères. Elles ont deux occupations favorites : elles font l'amour et des bas de coton. Quant à la terre du pays, c'est une argile très chargée de calcaire qu'on utilise en médecine sous le nom de Cimolée, pour résoudre les tumeurs.

A Milo, la terre se révèle riche en soufre et en alun, les bains à l'eau salée et chaude seraient bons pour les paralysies et les rhumatismes. Ils sont surtout fréquentés par des vieux débauchés, syphilitiques pour la plupart et qui n'y trouvent aucun soulagement. Par contre un gentilhomme de Céphalonie, atteint d'une gale horrible y a trouvé la guérison après une saison de vingt-cinq jours. On peut rappro-

cher de ce fait une observation d'Hippocrate d'un cas de gale intense guéri à Milo mais suivi à courte échéance d'une hydropisie mortelle.

A six mille au nord de Milo, est une fontaine qui purge, son eau est fadasse et chaude. C'est une station fréquentée. En mai les Grecs y viennent en foule ; ils ingurgitent d'énormes quantités de ce liquide. Ils en boivent jusqu'à ce qu'il ressorte par le bas aussi clair qu'il y est entré par le haut, alors ils se déclarent satisfaits et purgés pour toute l'année. A signaler aussi des grottes sulfureuses, avec fumées, vapeurs et même foyers en flammes. Dans ces grottes, véritables étuves, les galeux vont suer comme des alcarazas, et ensuite ils se lavent dans l'eau froide de la mer. Beaucoup guérissent, à la condition de ne pas être vénériens.

Au moment du passage de Tournefort à Milo, il y régnait chez les enfants une épidémie d'angine charbonneuse : maladie terrible, c'est la mort en deux jours ; sans doute quelque diphtérie hypermaligne, s'accompagnant de grosse fièvre et de charbon dans la gorge : Tournefort l'appelle la peste des enfants. Il conseille de faire vomir, vomir et encore vomir, puis des spiritueux, des toniques, de la thériaque, des gargarismes avec du styrax liquide dans de l'eau-de-vie, à son avis les médecins du pays sont ignorants et paresseux, les chirurgiens ne valent pas mieux. Beaucoup sont italiens, quelques-uns français. Il faut reconnaître cependant que M. Deschiens qui vient de l'Ecole de l'Hôtel-Dieu de Paris, M. Leduc qui vient de Vire en Normandie, sont tous deux d'excellents praticiens, de même que M. Spoleti de Padoue dont le succès est très mérité.

D'une façon générale les médecins ordinaires du Levant sont Juifs ou Candiotes. Toute leur thérapeutique se réduit à purger les convalescents, à prescrire une diète très rigoureuse, a défendre le bouillon gras aux fiévreux et à ne leur permettre que de légères panades ou de l'eau de riz.

Et que de superstition ! S'il se produit un transport

au cerveau, on croit que le malade est possédé, le papas l'asperge d'eau bénite et multiplie les oraisons. On le presse de questions pour connaître le nom du diable qui le hante. Une pauvre dame de Mycône est ainsi torturée par le papas. Tournefort veut en vain la saigner au pied ; le papas le regarde de travers, redouble son interrogatoire, menace la malheureuse de la faire enterrer vivante, si elle ne répond pas. Elle finit par mourir ; on lui refusa la sépulture en terre sainte.

Après s'être extasiés sur la merveilleuse grotte de marbre de Paros, après avoir salué la mémoire d'Archiloque, l'inventeur de l'Iambe, nos voyageurs abordent à Naxos où ils apprécient, en connaisseurs l'excellence des vins du crû. Ils sont là dans un pays de cocagne, parmi tant d'autres avantages la renommée veut que la grossesse n'y dure que huit mois. Les lentisques du pays sont célèbres pour fournir une huile de premier choix souveraine dans les cours de ventre, les flueurs blanches, les gonorrhées, et la descente du fondement. Dioscoride déjà la considérait comme recommandable dans les maladies de la peau.

A Naxos, la médecine est exercée par les moines. Le supérieur du couvent des Cordeliers est un ancien chirurgien de l'armée vénitienne. Il y a aussi trois médecins français qui sont loin d'être bons amis. Les Jésuites et les Capucins ont des apothicaireries bien tenues et bien pourvues, mais vivent entre eux en mésintelligence. Tandis qu'à l'île de Santorin où il n'y a qu'un seul monastère occupé par les Jésuites, les médicaments y sont donnés avec succès et charité. En matière d'assistance publique il vaut mieux pour ces îles, conclut Tournefort, n'avoir affaire qu'à une seule sorte de moines. Cela évite bien des conflits et bien des ennuis.

Le périple continue au milieu des Cyclades, à Nansio, ou l'on marche sur les œufs de perdrix, tant il y en a ; à Mycone, à Délos, berceau des enfants de Latone, Diane et Apollon, à Syra ou pousse l'Alhasi

manrorum qui produit la manne de Perse ; à Scio, enfin, la petite Rome ou pullulent les congrégations religieuses et qu'immortalisera au XIXe siècle le pinceau d'Eugène Delacroix. On y fait bonne chère ; le vin y est célèbre, et ses lentisques donnent le fameux mastic que mâchent les sultanes pour se parfumer l'haleine, surtout le matin et qui sert aussi à calmer les maux d'estomac, les enflures des gencives et les pertes de sang. La térébenthine qu'on y récolte est également réputée comme stomachique et diurétique. Et nous voilà à Lesbos, aujourd'hui Metelin, évocatrice du poëte Alcée et de Sapho, à Ténédos, voisine de la côte «Ubi Troja fuit», à Samos enfin où les femmes sont sales et mal tournées et les muscats magnifiques, où la scamonée est violente et mauvaise. Junon Lucine y avait son temple. Elle y exerçait une auguste magistrature génitale, puisqu'elle présidait aux mariages, aux naissances, aux accidents mensuels des femmes ; aussi, Déesse du mois, portait-elle des croissants symboliques aux pieds et a la tête.

Au couvent du Tonnerre, près de Vourlotte, Tournefort s'incline respectueusement devant le doyen du genre humain, pour l'époque. C'est un vieux caloyer de 120 ans, qui travaille encore au bois et au moulin, et qui tout le temps de sa longue carrière a largement usé du vin pur et de l'eau-de-vie. Mais que les prohibitionnistes se rassurent, on peut lui opposer un autre macrobite qui n'a jamais bu que de l'eau. C'est un vieux consul de Venise, le signor Luppazzolo, qui vit à Smyrne. Il a 118 ans ; de complexion très amoureuse, il a eu cinq femmes et 60 enfants, sa dernière fille a 16 ans, et il vient de perdre un fils de 85 ans. Mais que sont ces jeunes vieillards auprès du Mathusalem d'au moins 140 ans que Barbusse rencontré à Lati, en plein Caucase, et dont il nous donne dans son dernier livre (Russie) une savoureuse description.

Au coin de l'Eglise de Mételinous, on a conservé un bas-relief de marbre trouvé il y a quelques années par un papas. Le sujet est une cérémonie en l'hon-

neur d'Esculape, pour implorer son secours en faveur de quelque opulent malade. Le patient est étendu sur son lit, le buste relevé, il tient par les deux anses un vase qu'il approche de ses lèvres. Le Dieu de la médecine apparaît dans le fond, sous la forme d'un serpent, deux femmes, un jeune enfant, sont groupés près du lit, et un esclave pile des drogues dans un mortier.

Nous voici maintenant à Patmos, l'île ou saint Jean aurait écrit son Apocalypse dans un pauvre ermitage qui portait ce nom. Le Supérieur du couvent qui fait à Tournefort les honneurs de la grotte de Saint-Jean, lui montre la fissure du rocher par laquelle a passé la voix inspiratrice du Saint-Esprit, et lui fait cadeau de quelques cailloux qui ont la propriété de chasser les esprits malins et de guérir certaines maladies. En échange, Tournefort le force d'accepter quelques pilules de quinquina, pilules fébrifuges qui lui permettent de combattre les accès de fièvre intermittente dont le pauvre moine est atteint.

Et voilà avec la prude île de Skyros où les femmes trop légères sont promenées à dos d'âne et couvertes de boue et de bouse, le tour des îles de l'archipel enfin terminé. Le voyage a duré une année. Le 15 mars 1701, les trois inséparables missionnaires s'embarquent et traversent le canal de l'Hellespont, la mer de Marmara et arrivent à Constantinople. La peste y règne d'une façon à peu près permanente ; tantôt relativement débonnaire tantôt d'une violence extrême. Contre elle on ne fait rien ou pas grand chose. Aucune mesure d'hygiène, et les hardes des pestiférés sont vendues après décès, comme les autres. Tant que le fléau reste modéré, l'apathie et la résignation ottomane ne s'émeuvent pas. Quand il meurt de 1000 à 1500 personnes par jour, on commence à s'inquiéter, on fait des prières publiques, et les processions solennelles se multiplient.

Notre illustre confrère, pour ne pas être pris au dépourvu a emporté de la pierre à cautère. Il est

décidé, en cas de besoin, à cerner le bubon avec une lancette, a le scarifier, et le recouvrir d'une couche de cette pierre pelée, comme caustique, tout en se servant des moyens habituels, thériaque, orviétan, spiritueux, gouttes d'Angleterre, mais sans oublier l'antimoine surtout : c'est par lui qu'il faut commencer et en réitérer l'emploi, pour bien purger. Il est à noter que Tournefort ne parle pas de la variole et paraît avoir ignoré l'inoculation qui se pratiquait d'une façon empirique à Constantinople depuis bien des années.

Pendant son séjour à Stamboul où il est reçu par le marquis de Chériolles, ambassadeur du roi de France, Tournefort est l'objet de sa part, des plus flatteuses attentions. Il accompagne notre représentant à l'audience officielle du grand-vizir, et va rendre visite avec lui au célèbre Mavrocordato, grec d'origine, natif de Scio, conseiller d'Etat du Sultan.

Mavrocordato est docteur en médecine de l'Université de Padoue : il est l'auteur d'un Traité de la respiration et des mouvements du cœur. Mais il s'est évadé de la médecine pour se lancer dans la politique et les affaires étrangères. C'est un homme d'esprit, d'une haute intelligence qui a su conquérir la confiance de la Cour et du Sultan. Il n'aborde plus, dit-il, la médecine qu'avec timidité et se dit trop vieux pour essayer de se mettre à la page. Tournefort lui fait un grand éloge du sage hippocratisme de l'Ecole française. Fagon est foncièrement imbu des idées du vieux maître de Cos. Il préfère certes la casse et la manne aux violents purgatifs d'autrefois, l'ellébore ou la thymolée, et il use de l'antimoine qui chasse la cause des maladies les plus dangereuses sans attirer de nouveaux symptômes. « Mais que faites-vous, dans tout cela, de la saignée ? » lui demande le vieux diplomate. « Nous l'employons avant et après les évacuations, suivant le besoin (et M. Fagon le premier médecin de l'Empereur des Français, est en cela notre maître), pour éviter les inflammations qui succèdent parfois aux grandes évacuations ».

Le gouvernement turc est fondé sur l'autocratie absolue du Sultan, d'ailleurs adoré de son peuple, même des Eunuques, qui ont l'air d'accepter avec une insouciante philosophie la diminution fonctionnelle de leur organisme, Ici, pourtant, l'eunuchisme est complet. On taille à fleur de ventre. Ceux qui conservaient la mentule lui devaient un reste de puissance, dont s'alarmait la jalousie du maître. Telle qu'elle est actuellement pratiquée, l'opération est dangereuse et la mort n'est pas exceptionnelle. Complètement émasculé le malheureux doit, pour uriner, se servir d'une canule, non pas tant pour faciliter l'évacuation de l'urine, que pour éviter la souillure rituelle qu'elle entraîne lorsqu'elle mouille les vêtements.

Il y a des eunuques blancs et des eunuques noirs. Le chef des eunuques blancs n'est pas corporellement moins épargné que les autres, mais il trouve dans la majesté de ses fonctions officielles un dédommagement à la restriction de ses fonctions organiques. Il commande, en particulier, au grand dépensier qui régit la garde-robe, les boissons, les contre-poisons, les Bezoards et la thériaque.

Les eunuques noirs sont exclusivement occupés au service des femmes.

Quant aux pages, pour la plupart enfants chrétiens achetés ou razziés, on se contente de les circonscrire et d'en faire de fidèles Musulmans.

Si les femmes du Sultan tombent malades, elles ne sont même pas vues par le premier médecin du grand Seigneur, sinon à l'agonie. Il ne peut leur tâter le pouls qu'à travers une gaze ou un crêpe. Les eunuques noirs sont là, incorruptibles geôliers, pour surveiller et empêcher toute infraction au règlement. Le médecin serait immédiatement poignardé s'il demandait à voir la langue de la malade. Seul le bras peut passer par un orifice percé dans le mur de la chambre ou du dortoir en vue de l'examen du pouls; aussi bien Tournefort était-il tout d'abord vivement intrigué quand, visitant les couloirs des harems, chez les grands seigneurs, il voyait sortir de ces trous ména-

gés à dessein dans les murs, les bras blancs et satinés, mais revêtus de gaze, des recluses.

La circoncision que Mahomet a empruntée aux Juifs, tant par hygiène que pour s'attirer la race israélite si puissamment armée pour la vie, est obligatoire pour tout Musulman. Chez les petites filles, en Perse, on pratique l'excision des nymphes.

Les ablutions rituelles qui tiennent ici une si grande place dans la vie religieuse sont de deux ordres. La petite ablution est réservée aux mains, aux avant-bras, bouche, nez, oreilles, pour éviter la souillure de l'urine sur les vêtements, le Turc s'accroupit et il a grand soin d'étancher les dernières gouttes en essuyant le méat urinaire au mur le plus voisin. Aussi, par malice, les chrétiens frottent l'endroit du mur consacré à cet usage avec du poivre ou de la racine de pied de veau (*arum*) : d'où certaines irritations ou inflammations locales que le médecin ou le chirurgien, généralement chrétien, ajoute malicieusement Tournefort, s'efforce ensuite, moyennant salaire, de guérir avec des pansements à l'oxycrat. Pour effacer la souillure des garde-robes, le Turc se sert de mouchoirs spéciaux, et se munit d'un pot d'eau pour faire le Taharat, ablution plus profonde pratiquée avec le secours du doigt. Le grand Seigneur, tout le premier, observateur fidèle de la Loi, pratique le Taharat.

D'une façon générale, la mosquée a comme annexe son hôpital et son collège ; c'est l'empereur Orcan II qui, le premier, fit bâtir des hôpitaux pour les pauvres et les pèlerins, dans le voisinage des églises grecques transformées en mosquées.

Avant de s'embarquer pour la Mer Noire dont il va explorer les côtes méridionales, Tournefort a la bonne fortune d'être présenté à Numan Cuperli par l'ambassadeur M. de Chériolles et par M. Leduc, son médecin ordinaire. Numan Cuperli est un grand personnage, vizir, pacha à trois queues, qui doit partir pour Erzeroun où il vient d'être nommé vice-roi, et où il va rejoindre son poste. Par faveur spé-

ciale, la mission française fera partie de l'expédition. Numan Cuperli tient en grande estime la médecine française, en souvenir de son propre père qui a été soigné jusqu'à sa mort avec le plus grand dévouement par un médecin français M. d'Hermange. Il est bien disposé pour les occidentaux dont il admire l'activité laborieuse, alors qu'il considère comme méprisable la paresse orientale. Il s'intéresse à la botanique, aux dessins de plantes d'Aubriet, dont il examine et admire en secret la minutieuse exactitude pour qu'on ne lui reproche pas de prendre trop de part aux travaux des infidèles. Tournefort aura souvent l'occasion de s'entretenir avec lui, ainsi qu'avec son médecin français, l'excellent M. S. Lambert. Le Pacha a ordonné à ce dernier de montrer tous ses malades au célèbre naturaliste, son confrère ; Tournefort accepte, à la condition que, par correction professionnelle, ce soit toujours ensemble qu'ils les voient. A bord tout le monde d'ailleurs est malade; le pacha, sa femme, sa mère et sa fille, mais les choses s'arrangent au mieux et on n'aura eu à déplorer aucun décès au cours de la traversée.

La petite flotte composée des felouques du Pacha met à la voile. Le Vice-Roi d'Erzeroun est en tête naturellement, et Tournefort en queue, par déférence. Les Turcs lui jouent bien quelques mauvais tours. Appelé à donner ses soins à la fille de Numan Cuperli qui tousse à fendre l'âme, il est obligé de faire grande attention aux Eunuques noirs qui roulent des yeux féroces quand, avec son confrère, il franchit l'enceinte où campe la malade, entre deux traversées. Chemin faisant, Tournefort reçoit un témoignage de confiance de l'intendant du Pacha qui lui tend son pouls. Saigné une fois et purgé avec succès, il n'en est que plus obligeant et plus correct avec la mission française.

Arrêtons-nous à Sinope, patrie de Diogène, et à Trébizonde où Tournefort au cours de ses découvertes botaniques, tombe en extase devant le Chamarododendros, magnifique arbrisseau qui,

sous ses admirables dehors, cache de bien vilaines qualités. On l'accuse de troubler le cerveau, de donner des vertiges et des vapeurs. Le miel des abeilles qui l'ont butiné étourdit et provoque des nausées. Quand les Dix mille conduits par Xénophon approchèrent de Trébizonde, ils mangèrent gloutonnement le miel de plusieurs rûches et furent pris de coliques de dévoiement par haut et par bas, d'excitation furieuse comme au cours de l'ivresse. Beaucoup avaient l'aspect de moribonds, mais personne ne mourut.

Et maintenant, dernière étape avec la caravane de Numan Cuperli, de Trébizonde à Erzeroum, sans crainte des pillards et des assassins qui ne se frotteraient pas à une petite armée de plus de six cents personnes, ou la justice expéditive du Pacha les tient pour assurés qu'aussitôt pris, leur tête volera loin du corps, d'un maître coup de yatagan.

A Tiflis, en Georgie, pays de débauche et d'ivrognerie, les bons pères Capucins italiens se chargent de faire de la médecine de corps et d'âme. Il y a au couvent deux pères et un frater qui s'acquittent de la fonction médicale. Si le malade meurt ou ne guérit pas, on ne paie pas le médecin. S'il guérit on le paie en nature (vin, volailles, vache, mouton, esclaves) ; l'Hospice appartient à ces Capucins de la Romagne et est assez fréquenté.

Quand une personne de considération est malade, on consulte les devins, géorgiens, arméniens, mahométans, on égorge un mouton, on fait des croix de sang, sans omettre de faire ripaille avec les bons morceaux; d'ailleurs, les devins ont hérité des antiques augures de savoir s'entendre entre eux, comme larrons en foire, pour faire monter les frais.

Nous arrivons maintenant dans les merveilleuses vallées de la Georgie, et Tournefort avec une pointe de malice, se sent tout disposé à admettre qu'Adam et Eve sont sortis de la main du Créateur, au sein de cette nature ravissante. Il en serait encore plus convaincu s'il ne rencontrait à chaque pas, dans cet emplacement de l'ancien Paradis Terrestre, ainsi que

l'atteste le savant préhistorien, Mgr Huet, Evêque d'Avranches, des herbes archi-connues et archi-communes, orties, mélilot, chélidoine, mauves, chardons, etc. Heureusement qu'il découvre chemin faisant, une ciboulette exquise qui lui ouvrira l'appétit et assaisonnera le repas.

On arrive au pays dit des trois Eglises : la mission est reçue au monastère, chez les moines arméniens, qui sont les plus braves gens de la terre. D'ailleurs, rien de plus flatteur pour le peuple arménien, cette séculaire victime de la barbarie turque, que le jugement porté sur lui par notre grand savant : les arméniens dit-il sont les meilleurs gens du monde ; ils sont honnêtes, polis, pleins de bon sens et de probité.

Le monastère renferme des richesses considérables et les Persans, dont il est tributaire lui en laissent l'entière jouissance, avec une générosité que ne connaîtrait pas l'administration musulmane.

L'Eglise patriarchale, fondée par Saint-Grégoire l'Illuminateur, premier patriarche d'Arménie, en présence de Jésus-Christ qui en traça les plans en se se servant d'un rayon de lumière, en guise de crayon, se dresse avec les deux autres églises presque en ruines, au milieu d'un pays splendide, d'une adorable fécondité. On y cultive en abondance les ricins, et le lin dont l'huile sert à la cuisine. C'est peut-être à cela, avance Tournefort, que l'on doit de voir si peu de pleurésies dans le pays. Chacun sait, en effet, d'après le célèbre Gesner que d'huile de lin est un excellent médicament contre cette maladie. La vie ici serait des plus douces s'il n'y avait pas les moustiques.

Au cours de la périlleuse ascension du mont Ararat dont les neiges éternelles, demeurées inaccessibles renferment, au dire des moines la carcasse de l'Arche de Noë, les trois infatigables explorateurs, avec leurs figures tuméfiées par les piqûres d'insectes, ont l'occasion de déployer leur charité de pieux samaritains, en portant secours à deux malheureux ber-

gers qui se tordent dans les coliques, sans arriver à vomir, L'émétique les soulage : toute la troupe pastorale mise en confiance, se répand en actions de grâces et fait un touchant accueil aux voyageurs. Tournefort au retour manque de se noyer avec son cheval ; il revient tout déçu au point de vue botanique d'une excursion qu'il se promettait fertile en merveilleuses découvertes.

De retour à Cars, il y retrouve l'aga atteint d'une fistule au fondement auquel il a donné des remèdes demeurés inefficaces, et il est heureusement surpris que loin de lui garder rancune, cet officier lui témoigne une touchante reconnaissance. Un autre seigneur pourvu d'hémorrhoïdes a été très soulagé et par gratitude veut accompagner la mission et veiller à sa sécurité : Il y a donc des braves gens partout conclut Tournefort surtout en Arménie ; et il termine ainsi sa lettre à M. de Pontchartrain ; « une bonne boîte de remèdes est un excellent passeport ; partout on se fait de bons amis avec la médecine. C'est que partout on fuit la mort, et révère la Science qui rend la santé. Le Seigneur n'a établi la médecine que pour le soulagement du genre humain ; je vous prie, Monseigneur, de me pardonner cette petite digression en faveur de mon métier. »

Et le voyage continue ; à Angora, riche en inscriptions et en ruines, nos voyageurs peuvent apprécier la valeur des bains de Capliza, avec leurs sources chaudes, assez chaudes pour cuire un œuf en vingt minutes. Ces eaux sont fades, de goût cuivreux et laissent déposer sur les conduites une abondante couche de rouille.

A Cuchurtli ce sont des eaux sulfureuses ; toutes ces eaux blanchissent l'huile de tartre et ne changent pas la couleur du papier bleu, donc alcalines.

A Pruse, actuellement Brousse, Tournefort fait la connaissance de deux herboristes, l'un est un émir, l'autre un simple Arménien, tous deux savants docteurs ; ils lui fournissent une grande quantité d'ellebore noir, dont Tournefort fait un extrait, purgatif,

brun, amer, de consistance résineuse, qui purge à la dose de 20 grains à un demi gros. Trois arméniens qui en ont avalé, ont été très malades, nausées, convulsions, coliques, brûlure à la gorge, à l'œsophage, à l'estomac et jusqu'au fondement. Les turcs attribuent à cet ellebore des propriétés merveilleuses. Ce n'est pas l'avis de notre compatriote qui se rallie à l'opinion d'un vieux médecin de Constantinople, le sieur Cerci, lequel a complètement renoncé à cette drogue à cause des accidents qu'elle entraîne.

Enfin voilà nos gens arrivés sans encombre à Smyrne : Smyrne, la ville joyeuse, bruyante, dont les cabarets restent ouverts toute la nuit, où partout on chante, on boit, on danse et on rit. Un sardar et 200 Janissaires, pas de pacha, un cadi pour la justice, et c'est à cela que se borne le gouvernement Turc, ici particulièrement débonnaire. Smyrne est à ménager, c'est la ville commerçante par excellence; et nos marchands en tirent toutes les épices du Levant.

Le grand voyage se termine à Smyrne.

Avant de regagner les côtes de France, Tournefort et ses compagnons n'oublient pas qu'à l'extrémité de la ville, il y a des jardins, arrosés par le Melès. Ils s'y rendent en pieux pèlerinage. C'est là qu'il y a trois mille ans une courtisane chassée de Cumes pour inconduite, la belle Crithéis donna le jour à un enfant de père inconnu, et qui reçut le nom de Mélesigène.

Et ce voyage au Levant, décidé par le plus grand monarque de l'Europe, voyage scientifique et politique à la fois, se termine en beauté par la visite de la Mission française au berceau du vieil Homère.

N'y a-t-il pas là comme un symbole d'admiration impérissable et un émouvant hommage de reconnaissance à l'égard de l'immortel poète qui a le mieux chanté la vie de l'Hellade et les éternelles passions humaines ?

ANNEXE

Un document inédit relatif au voyage de Tournefort en Orient.

par Ed. BONNET.

Bulletin du Muséum d'Histoire Naturelle, 1910, n° 5, p. 26.

Lettre du chancelier Phélypeaux de Pontchartrain à l'abbé Bignon, Président de l'Académie Royale des Sciences.

Cette lettre fut communiquée à l'Académie des Sciences, le 16 février 1700, (elle est datée du 26 janvier 1700).

« J'ai rendu compte au Roy, Monsieur, de la proposition qui a été faite d'envoyer M. de Tournefort, botaniste de l'Académie des Sciences en Grèce, à Constantinople, en Arabie, Égypte et sur les côtes de Barbarie pour y faire recherche des plantes et des métaux et minéraux, s'y instruire des maladies de ces pays et des remèdes qui y sont en usage, et de tout ce qui regarde la médecine et l'Histoire naturelle.

Sa Majesté a fort approuvé ce dessein. Elle désire qu'il s'exécute et elle ne doute pas qu'il ne soit d'une grande utilité à la perfection de la médecine et à l'avancement des Sciences. Ainsi sa Majesté m'ordonne de vous écrire et lui dire de se disposer à partir incessamment avec un homme capable que l'Académie choisira pour travailler avec lui et un dessinateur.

Sa majesté veut bien lui faire payer à son retour toute la dépense qu'il aura faite sur les mémoires qu'il en donnera à condition qu'il fera cette dépense avec une grande économie. Cependant je lui expédierai dès aujourd'hui une ordonnance de 3000 livres à compte, dont il sera payé avant son départ. Je crois inutile de vous dire que les pensions lui seront conti-

nuées et payées régulièrement pendant son absence, et même qu'étant éloigné, il sera encore plus en droit de prétendre aux augmentations et autres grâces que sa Majesté pourrait faire aux académiciens. Il faut qu'il vienne ici afin que je puisse le présenter au Roi. Je lui ferai aussi expédier tous les passeports et lettres de recommandation dont il aura besoin, en sorte qu'il fera le voyage dans toute la sécurité et l'agrément qu'on sera en droit de lui procurer d'ici.

PHELYPEAUX.

(1) TURNEFORT. — Docteur de la Faculté de Montpellier fut admis à la licence le 29 novembre 1695, par la Faculté de Médecine de Paris, dans le Jubilé institué à la suite de la suppression de la chambre royale de médecine.

Il reçut le doctorat le 7 décembre 1696, la troisième thèse de licence est dédiée à Fajon.

(2) GUNDELSHEIMER (1668-1725), Docteur de l'Université d'Altorf exerçait à Paris avec succès.

Cl. AUBIRET à son retour succède à Jean Joubert comme peintre d'Histoire naturelle, au jardin du roi.



QUELQUES MAITRES-CHIRURGIENS BRIARDS

(*Suite.*)

Par le Dr Roger GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

III. JACQUES JOUANNYN (1649-1725).

Jacques Jouannyn était originaire de Moulins, dans le Bourbonnais, où il naquit en 1649. Son père était Roch Jouannyn, bourgeois de Moulins, et sa mère, Thérèse-Marie Molier. Il avait commencé son apprentissage de chirurgien en sa ville natale, chez Pierre Roger, maître-chirurgien. Ensuite, il avait « fait quinze places et boutiques, tant en la ville de Paris qu'ailleurs. » En dernier lieu, il avait été, pendant dix-huit mois, le compagnon de François Doguet, maître-chirurgien à Brie-Comte-Robert. Partout, il avait « exercé son métier avec honneur. » Le 16 janvier 1672, étant encore apprenti-chirurgien chez Doguet, il se maria avec la fille d'un bourrelier de Brie, et décida de s'établir dans la rue qui menait de la place du Marché au Château, actuelle rue du Marché, proche l'Hôtellerie des Trois-Maures, appelée aujourd'hui l'Hôtel du Bon-Accueil. La maison qu'il habitait existe encore.

La vie professionnelle de Jacques Jouannyn, qui s'étend de 1672 à 1725, soit pendant cinquante-trois paraît avoir été fort active. De nombreuses traces en subsistent dans les archives locales. Le 26 janvier 1672, Jacques Jouannyn adressa une requête au bailli de Brie afin d'être autorisé à « faire la fonction et exercice des métiers de barbier et chirurgien en cette ville de Brie-Comte-Robert, fauxbourgs et ressort de ce bailliage, et à cet effet, de tenir boutique ouverte avecq monstre et bassins. » Sur avis du procureur du Roi au siège, le bailli accorda à Jouannyn la permission qu'il demandait, à condition qu'il serait tenu de se faire recevoir maître-chirurgien dans les six mois

et qu'au préalable il ferait serment de se bien acquitter dudit art. Jacques Jouannyn prêta le serment exigé, le 27 février suivant, par-devant le bailli.

Antoine Gilles l'aîné, aussi maître-chirurgien à Brie, et Jacques Jouannyn, procédèrent, le 2 juillet 1675, à la requête du bailli, à l'estimation des pansements et médicaments faits et fournis par François Doguet, maître-chirurgien à Brie, à Etienne Rogier, geôlier des prisons du bailliage. Ils en évaluèrent le montant à la somme de onze livres quatre sols, qui ne fut, sans doute, jamais payée, le débiteur étant en fuite.

Le 21 juillet suivant, Jouannyn établit un rapport en justice pour coups et blessures portés par un sieur Leduc, à Antoine Vitalis, compagnon-chirurgien chez Gilles l'aîné.

Au commencement de l'année 1676, le premier janvier, Claude Terrier, maître-chirurgien à Brie, accusa publiquement son confrère, Antoine Gilles l'aîné, d'avoir, — étant lieutenant d'une compagnie d'habitants, — livré la ville aux ennemis du Roi, en septembre 1652, pendant les troubles de la Fronde. Le bailli ouvrit une information. Parmi les cinq témoins entendus par le juge, qui avaient assisté à la scène des injures, se trouvait Jacques Jouannyn. Claude Terrier fut, d'ailleurs, convaincu d'avoir diffamé Antoine Gilles.

Le sieur Nicolas Nodon, maître-tailleur et geôlier des prisons royales de Brie, ayant été assassiné dans la prison, au cours de la nuit du 5 au 6 juin 1679, le corps fut « visité » le lendemain par Antoine Gilles, commis du premier médecin du Roi pour faire tous rapports qui sont ordonnés par la Justice, assisté de Jacques Dufour, docteur en médecine à Brie et de Jacques Jouannyn.

En novembre 1681, Jouannyn fut mêlé à une affaire assez regrettable. Il engagea le sieur Nicolas Piot, marchand à Brie, à ne pas payer à la femme Tardif, matrone, ce que celle-ci lui réclamait pour les soins qu'elle avait donnés à sa femme. La matrone poursuivit

ses créanciers; le bailli entendit Jouannyn. Le maître-chirurgien déclara que la femme Tardif prétendait avoir soigné la femme Piot pour une affection vénérienne. Or, d'après lui, cette maladie n'existait pas; si elle avait existé, seul un médecin, et non une matrone, aurait eu le droit de la traiter. Pour appuyer son dire, il raconta que « le seize de ce mois, le sieur Piot l'envoya quérir, et estant arrivé en sa maison, il y trouva la deffenderesse qui dist qu'il estoit tellement vray que la femme Piot avait un chancre vérolique dans ses partyes pour la guérison duquel elle avait lourny des remeddes qu'il lui estoit venu du mal au doigt médius duquel elle l'avoit touchée, et qu'elle avoit accouché la femme du nommé Labbe après avoir accouché la femme Piot et qu'elle lui avoit communiqué le mesme mal. Sur cela, la femme dudit Piot dist qu'elle estoit une méchante femme..., etc. Dans ce temps, le déposant visita ladite Piot et ne reconnust point qu'elle eust aucun mal vénérien. Qui est tout ce qu'il a dit sçavoir. »

Dans la nuit du 8 au 9 septembre 1688, deux quidams arrachèrent les bassins de cuivre et l'enseigne de fer qui pendaient au-dessus de la boutique de Jouannyn. Une information menée par le bailli resta sans résultats.

En 1689, dans la nuit du 6 au 7 février, trois individus voulurent briser et desceller avec des pierres la porte de la maison qu'habitait Jouannyn. Ils ne purent arriver à leurs fins, grâce à l'intervention des voisins. Les trois malandrins furent arrêtés.

Le 28 décembre 1690, sur les onze heures du soir, le sieur Louis Deroches, âgé de vingt-quatre ans, garçon-chirurgien, auquel Jacques Jouannyn avait donné son congé dans la matinée, s'avisa de passer son épée entre les ouvertures des planches de la boutique de son ancien maître et de casser les vitres et les volets de la maison à coups de pierre et de bâton. En même temps, il insultait, de toutes ses forces Jouannyn, le traitant de bougre et de jean-foutre, par dépit d'avoir été renvoyé par lui. Des voisins se

levèrent et conduisirent Desroches en la geôle des prisons du bailliage. Interrogé le lendemain, par le bailli, le malandrin déclara qu'il avait agi en état d'ébriété. Il ajouta qu'il regrettait ses violences, et demandait pardon à son patron. Dans un sac qu'il avait avec lui, on trouva un étui de chirurgien garni, douze rasoirs à faire le poil, un livre de chirurgie et une chemise. C'était là tout son avoir.

« Sur un « rolle contenant les taxes des sommes de deniers qui doivent estre levez et payez pour la subsistance des pauvres pour l'année 1693 » on voit que Jacques Jouannyn, seul chirurgien juré du Roi pour le bailliage, est imposé pour deux livres.

Le 8 mars 1697, Jouannyn obtint du bailli que Charles Pillier, maréchal à Brie, fût condamné à lui payer les vingt-cinq livres qu'il lui devait pour pansements et médicaments faits et fournis à lui, à sa femme et à ses enfants.

Jacques Jouannyn, en sa double qualité de chirurgien juré du Roi et de doyen des maîtres-chirurgiens de Brie-Comte-Robert, adressa, en 1698, au ballli plusieurs plaintes contre Antoine Gilles et Louis Jouannyn, aussi maîtres-chirurgiens. Le chirurgien-juré accusait ses deux confrères d'avoir reçu, en la Chambre de la Communauté des chirurgiens, le 23 août 1698, la femme Lambert, née Denise Aluin, comme jurée sage-femme et matrone. Jouannyn soutenait que, seul, en qualité de juré, en présence des autres maîtres-chirurgiens régulièrement convoqués, il avait le droit et le pouvoir de procéder à cette réception, et qu'au surplus, était faux le certificat d'apprentissage qu'avait produit la femme Lambert. Charles Lesné, bailli de Brie, rendit, le 20 janvier 1699, une sentence conforme aux conclusions prises, le 20 novembre précédent, par le procureur du Roi. Vu les Edits et déclarations du Roi, et notamment l'édit de février 1692, vu les arrêts du Conseil d'Etat concernant l'art de chirurgie, vu les arrêts du Parlement de Paris portant règlement pour l'art des accouchements et, spécialement, celui du 3 août 1674,

le bailli ordonna que Antoine Gilles, Louis Jouannyn et les autres chirurgiens de Brie seraient tenus de s'assembler en la Chambre de leur communauté sous la présidence de Jacques Jouannyn, conformément à l'édit de 1692, pour procéder à l'examen et réception des aspirants chirurgiens et des aspirantes sages-femmes. Fut déclaré suspect de faux le certificat d'apprentissage donné par la nommée Claude Leleu, prétendue sage-femme, à Paris, à la femme Lambert. Fut annulé l'acte de réception délivré a ladite Lambert, le 23 août 1698. Antoine Gilles et Louis Jouannyn durent faire réparation, devant le bailli, des injures qu'ils avaient adressées a Jacques Jouannyn, et furent enjoints de lui porter honneur et respect comme à leur chef et de se comporter modestement en sa présence. Les frais de l'instance furent mis à leur charge. De son côté, la femme Lambert, qui avait proféré des propos subversifs à l'égard de la justice, fut condamnée à vingt livres d'amende. L'affaire n'en resta pas là. En 1702, Charles Teissier, maître-chirurgien et procureur du Roi à Brie, qui remplissait alors par intérim les fonctions de bailli, ordonna l'enregistrement des lettres de maîtrise qu'avaient accordées à la femme Lambert, Antoine Gilles et Louis Jouannyn. Ces derniers, semble-t-il, avaient été, en 1699, les victimes des mauvais procédés de Jacques Jouannyn.

A la mort d'Antoine Gilles l'aîné, survenue en 1689, la place de greffier de la Communauté des maîtres-chirurgiens de Brie était devenue vacante. Charles Desloges, procureur au bailliage, remplit la fonction pendant quelque temps En février 1698, Antoine Gilles le jeune demanda à être nommé greffier. Jacques Jouannyn, seul chirurgien juré du Roi, s'opposa à cette prétention, alléguant qu'Antoine Gilles n'était pas chirurgien-juré et que, d'autre part, il pouvait, lui, nommer tel greffier qu'il lui plaisait. Il proposa de désigner Louis Jouannyn ; ce que fit le bailli, le 17 février suivant.

En février 1699, le bailli condamna le nommé Mar-

tin que les religieux de l'abbaye d'Hyverneaux, près Brie, avaient recueilli par charité, à payer à Jacques Jouannyn ce qu'il lui devait pour les soins qu'il en avait reçus. Les religieux déclarèrent qu'ils n'étaient pas responsables de ces honoraires, le sieur Martin n'étant pas a leurs gages, et, d'autre part, le chirurgien ayant été appelé par le malade lui-même.

Encore une contestation d'honoraires ! Le 1er septembre 1702, Jouannyn fut choisi par la veuve Petit, de Brie, pour examiner le mémoire de pansements et médicaments, que lui avait présenté Antoine Gilles le jeune, mémoire qui se montait à deux cent cinquante livres pour dix années de soins (1690-1700). D'accord avec Jacques Cheminée, maître-chirurgien juré à Corbeil, choisi par Gilles, le montant de la note fut ramené à deux cent dix livres, somme que le bailli condamna la veuve Petit à payer à Gilles.

Plusieurs années plus tard, en mai 1718, Jacques Jouannyn, qui était toujours seul chirurgien juré du bailliage, obtint du bailli qu'un rapport en justice établi par Jean Haudry, maître-chirurgien à Brie, fut déclaré nul ; de plus, que Haudry lui restituât les trois livres qu'il avait reçues pour ce rapport ; enfin, que défense fût faite à Haudry de récidiver, sous peine de cinq cents livres d'amende, — le chirurgien-juré ayant seul le droit de rédiger les rapports en justice.

Dans la nuit du 28 au 29 avril 1719, Louis Barthélémy Rodon, écuyer, sieur de Forcilles, près Brie, fut assassiné. Prévenu aussitôt, le bailli se rendit sur le lieu du crime, accompagné de Jacques Jouannyn. Celui-ci, assisté de Charles Martinot, maître-chirurgien à Brie et médecin de la victime, procéda à la « visitation » du corps. Un coup de couteau mortel avait percé la plèvre, le médiastin, le péricarde et le cœur au niveau des deux oreillettes.

J'ai retrouvé dans les archives locales plusieurs rapports en justice établis par Jouannyn. Je me contenterai de transcrire ici le suivant, qui donnera une idée de l'instruction générale et des connaissances médicales de son auteur.

Raporté par mon chirurgien du Roy à Brye Conte Robert, certifie que de l'ordonnance de Monsieur le provost de Mesny, paroisse de Combelaville, du deux octobre mil sept cens vingt et trois, tandant à visite pour Jean Valton, limousin, lequel j'ay trouvé sans fievre et m'a dit avoir esté exédé par un chien, auquel je luy ay trouvé au bras droit, partie antérieure, proche l'articulation du coude trois playe simple emprinte de sang de la grandeur d'un gros poix ne pénétrant que le cuir, plus au même bras droit à sa partie extérieure cinq autre playe emprinte de sang de la mesme grandeur que les pressédente ne pénétrant que le cuir, lesquelles playes m'ont paru avoir esté faittes avecq quelque instrument pointu comme dent de chien ou autres fesent le semblable, et les dites playes peuyent estre guerrie dans huit jours, qui est tout ce qui m'est aparu, ce que je certifie véritable pour servir ce que de raison, le trois octobre mil sept cent vingt et trois.

Signé : J. Jouannyn.

Les noms de neuf compagnons-chirurgiens de Jacques Jouannyn sont parvenus jusqu'à nous. En 1680, celui-ci prit chez lui, pour deux ans et pour deux cents livres, son frère Claude, âgé de 17 ans. On a vu qu'en 1690, Louis Deroches chercha à se venger de son maître, qui l'avait congédié après l'avoir gardé trois mois. En 1691, Antoine Fréboux, âgé de 19 ans, entrait au service de Jouannyn pour deux années, moyennant la somme de trois cents livres. Puis se succédèrent Bernier Jean en 1695, Abraham Gaillard en 1696, Jaquotot Nicolas en 1701, Antoine Michon en 1712, et Benoit Bonny en 1718. Enfin, Roland Quimbert, qui obtint ses lettres de maîtrise en 1711, avait servi, d'après ces lettres, pendant trois ans chez Jouannyn, comme compagnon. Aucune précision n'est donnée sur la date de cet apprentissage.

Quoi qu'il fût, sans nul doute, assez occupé par sa clientèle, Jacques Jouannyn remplit deux fonctions publiques ! il fut échevin de la ville de Brie et receveur du grenier à sel.

Il se maria deux fois. D'abord, il épousa, à Brie, le 16 janvier 1672, Michèle Pillier, fille d'un bourrelier. Le ménage ne fut pas heureux, semble-t-il,

puisqu'en 1695, la femme déposa contre lui une plainte en mauvais traitements. Un peu plus tard, les époux se séparèrent de corps et de biens. Michèle Pillier mourut le 20 mai 1713, et fut inhumée en l'église paroissiale de Brie. De ce mariage, naquirent neuf enfants, qui moururent presque tous en bas-âge. L'un d'eux, toutefois, vécut quarante-quatre ans, et fut religieux-profès de la Charité.

Jacques Jouannyn se remaria je ne sais où ni quand. Son veuvage avait peu duré. On voit, en effet, sur le registre paroissial de l'année 1714, que le 3 juin, Marie-Madeleine Saubert, femme de Jacques Jouannyn, fut marraine. De ce remariage, naquirent trois enfants.

Le vieux maître-chirurgien Briard mourut à l'âge de 76 ans, et fut enterré, le 1er mars 1725, en l'église paroissiale de Brie. C'est par erreur que son acte d'inhumation lui donna l'âge de quatre-vingts ans. Sa veuve dut réclamer à plusieurs clients récalcitrants diverses sommes qui lui étaient dûes.

LE MILLÉNAIRE DE RAZÈS

La médecine Arabe, son rôle dans l'histoire et son influence sur la médecine française.

Par M. P. MENETRIER.

En ces temps où il est de mode de commémorer des centenaires, un millénaire ne saurait qu'être bien accueilli par la Société française d'histoire de la médecine, puisqu'il s'agit de celui d'un médecin.

Au 22 décembre de l'an dernier les membres de l'association des étudiants musulmans Nord-Africains, s'étaient réunis en l'Hôtel du Palais d'Orsay pour célébrer : le millénaire de l'illustre médecin Arabe Abou Bekr el Razi (Razès). Ils m'avaient demandé de présider cette cérémonie, et de leur exposer à cette occasion le rôle historique de la médecine arabe et son influence sur la médecine française.

C'est le discours que je prononçai à cette occasion, et qui est demeuré inédit, que je me permets de communiquer à notre Société, pour l'associer dans une certaine mesure à la commémoration du millénaire du grand médecin que fut Razès.

Le rôle de la médecine arabe dans l'histoire, et son influence sur la médecine des pays d'Occident et notamment de la médecine française peut être parfaitement représenté par une comparaison avec l'antique course du flambeau à laquelle Lucrèce a fait allusion dans un vers célèbre.

« Et quasi cursores vitaï lampada tradunt ».

Il s'agissait de la fête grecque des Lampadophories, fête nocturne où des relais de coureurs se

transmettaient de l'un à l'autre des torches enflammées.

Lucrèce entendait par là, la transmission de la vie, et comparait les hommes à ces coureurs qui rentrent dans la nuit après avoir passé le flambeau à un autre.

Et pour nous c'est le flambeau de la Science, qu'à un certain moment les Arabes ont pris de la main des Grecs, et qu'ils ont brillamment transporté de l'Orient à l'Occident. Non seulement il ne l'ont pas laissé éteindre mais plutôt en ont avivé la lumière, et ainsi l'ont transmis aux Occidentaux, en Espagne, en France et en Italie.

Et comme dans la réalité il ne s'agit pas là d'une simple métaphore, mais d'un fait historique, qui à vrai dire s'est déroulé en plusieurs siècles, et sur des espaces immenses il nous faut maintenant préciser les étapes de cette glorieuse randonnée.

Bien entendu et quand nous parlons ainsi des médecins arabes, il s'agit des médecins de langue et de civilisation arabe, mais qui dans la réalité appartenaient aux races et aux nations les plus diverses englobées à un moment donné de l'histoire dans l'immense empire arabe.

Nous y trouvons en effet, en outre des Arabes proprement dits, des chrétiens Orientaux, des Juifs, des Persans, les descendants des antiques races de Mésopotamie, des Syriens, des Egyptiens et tous les Africains du Nord jusqu'au Maroc, enfin des Espagnols.

Le point de départ de cette histoire est même antérieur à l'Islam. Pendant le cours des v[e] et vi[e] siècle de notre ère, les querelles religieuses qui incessamment divisaient les diverses sectes chrétiennes, eurent pour résultat de rejeter vers l'Asie, les sectateurs d'une des plus importantes d'entre elles, celle des Nestoriens. Ceux-ci, outre leurs préoccupations théologiques, cultivaient la philosophie et les sciences et notamment la médecine. Ils avaient fondé une école importante à Edesse ou Orfa en Mésopotamie.

Parmi les maîtres de médecine qui y enseignaient on cite Stephanos ou Etienne d'Edesse; et progrès remarquable ils y avaient établi un hospice public où les élèves apprenaient en même temps que la théorie scientifique, la pratique de la médecine.

Puis la persécution devenant plus violente, les Nestoriens se réfugièrent en Perse : ils y transportèrent leur Ecole et fondèrent un nouveau centre scientifique à Djondisabour, ville du Konzistan.

D'autes émigrés contribuèrent encore à ce transport de la science grecque dans les pays d'Asie. Ce furent les philosophes platoniciens, qui chassés d'Athènes par l'intolérance de Justinien, se réfugièrent également en Perse. C'étaient Damascius de Syrie, Simplicius de Silicie, Eulalius de Phrygie, Priscianus de Lydie, Diogène et Hermeios de Phénicie, Isidore de Gaza.

L'Ecole de Djondisabour fut fondée sous le règne de Chosroès (milieu du VI[e] siècle). Les cours étaient donnés en Araméen. A côté de l'Ecole, se trouvait l'hôpital le Bimâristan (mot persan qui signifie maison de malades et qui sert encore à désigner tous les hôpitaux de pays d'Orvent) et dont la réputation dura jusqu'à l'époque des Khalifes abassides. Pendant plusieurs siècles l'école et le Bimâristan de Djondisabour tinrent la première place dans le monde de la médecine et de la science. C'est parmi leurs étudiants que la Perse, l'Irak, et la Syrie recrutaient leurs médecins. Et la nation islamique n'a pas hésité à recourir aux services des médecins formés dans cette ville.

Le Prophète et les premiers Khalifes se firent soigner par Harets ebn Kalada et par son fils Nadr Ebn Harets ebn Kalada, médecins arabes, qui avaient fait leurs études à Djondisabour.

Et voilà comment commença de s'allumer le flambeau. Sans doute y eut-il également quelques médecins arabes qui profitèrent des derniers jours de l'Ecole d'Alexandrie pour en recueillir les enseignements.

Mais c'est un peu plus tard que se dessina le grand mouvement de la transmission de la science grecque aux Arabes, par le moyen des traducteurs qui dirigés et encouragés par les princes et de riches particuliers firent passer la pensée même des auteurs grecs dans la langue arabe, la rendant par là accessible à toutes les intelligences.

L'initiateur en fut Khalid ibn Yasid petit fils du fondateur de la dynastie des Omniades à Damas. C'est lui qui vers la fin du VIIe siècle ordonna la traduction des livres grecs en Arabe. Il se distingua par ses connaissances en alchimie, et l'Alchimie de Khalid est restée proverbiale dans tout le monde arabe.

C'est en effet par la traduction des livres d'alchimie que commença la transmission. Et le fameux Jabir ibn Haïan, que nous connaissons sous le nom de Geber, a acquis soit par ses traductions, soit par ses œuvres personnelles une telle réputation comme alchimiste, que les adeptes de cette science au moyen âge, ont bien souvent emprunté son nom, pour, ainsi que l'a montré Berthelot, donner crédit à leurs ouvrages, ce qui rend aujourd'hui difficile d'en faire la distinction exacte.

Mais l'action la plus importante dans cette voie, de l'acquisition de la science des Grecs par le moyen des traductions de leurs œuvres fut exercée par Al Mamoun, fils du fameux Haroun al Rachid. C'est lui qui, inspiré dit-on par un songe, où lui était apparu Aristote, déclancha le grand mouvement scientifique qui devait donner naissance à la science arabe.

Il avait appelé à Bagdad le médecin le plus célèbre de l'école de Djondisabour, Georges ou Djorgis de la famille des Bakhtichou qui venu pour soigner le Khalife d'une dyspepsie et l'ayant heureusement guéri, demeura à Bagdad, et y fonda un centre d'instruction médicale avec Ecole et Hôpital qui bientôt éclipsa celui de Djondisabour. Il y avait d'ailleurs fait venir quelques-uns des médecins de cette ville, et sa famille qui continua après lui la tradition ainsi inaugurée. Et pendant plusieurs siècles, Bagdad

devint ainsi le centre d'instruction médicale le plus florissant de tout l'Orient.

Georges, son fils, ses petits-fils et arrières-petits-fils, y enseignèrent, et firent des traductions de la plupart des ouvrages grecs. Comme aussi les Mésué venus également de Djondisabour. Jean fils de Mésué fut chef traducteur de Haroum Errachid. Jean fils de Sérupion, la Urifoury sont également à citer.

Le plus fécond et le plus justement célèbre de ces auteurs fut Honein ben Ishaq dont les traductions étaient payées au poids de l'or par le Khalife El Mâmoun.

Après lui sont encore à mentionner Ishaq ben Honein, son fils; Costa ben Luca, et surtout El Kendy. Ce dernier descendant d'une vieille famille princière Arabe, fut un savant universel qui embrassa à la fois la science des Grecs, des Indiens et des Persans et laissa plus de 200 ouvrages de philosophie, mathématiques, astronomie, astrologie, physique, musique et médecine.

Ainsi furent traduits, soit directement du grec en Arabe, soit bien souvent et surtout dans les commencements du grec en Syriaque et retraduits ensuite du Syriaque en Arabe une quantité considérable d'ouvrages scientifiques.

Car il est à remarquer que les Arabes ne demandèrent à la Grèce que des œuvres de science; philosophie, mathématiques, astronomie, géographie, et médecine; laissant de côté les œuvres purement littéraires historiques ou poétiques, se jugeant sans doute assez riches en ces matières dans leur littérature nationale.

Et pour ne citer que les auteurs de médecine, les Arabes eurent dès lors à leur disposition dans leur langue, les écrits d'Hippocrate, de Galien, de Dioscoride, Rufus, Archigène, Oribase, Alexandre de Tralles, Paul d'Egine etc.

Par là, au cours des VIIe, VIIIe et IXe siècles s'alluma le flambeau de la médecine Arabe par le feu emprunté à la littérature médicale des Grecs.

A partir du xe siècle ils en accroissent l'éclat par leurs propres forces. Ils s'émancipent de leurs initiateurs et s'engagent dans des voies nouvelles.

C'est alors que nous voyons apparaître les médecins illustres dont les œuvres après avoir jeté un éclat incomparable sur la civilisation de leurs pays ont par la suite et comme nous allons le voir, servi à l'instruction des médecins d'Occident auxquels elles furent transmises.

Citons-en quelques-uns. Et tout d'abord Razès (850-932), il naquit en Perse à Rey et c'est lui dont nous commémorons aujourd'hui le millénaire. Fécond producteur il a composé plus de 200 ouvrages. Ses grandes encyclopédies médicales le Haouy ou Continent, et le Mansoury, traduites en latin par Ferragnth et par Gérard de Crémone, ont servie à l'instruction des Ecoles de France et d'Italie. Sa description de la Variole, et de la Rougeole est demeurée un monument classique. Inutile d'insister puisqu'il nous en sera parlé tout à l'heure.

Je voudrais seulement rappeler à son sujet une anecdote, qui si elle est authentique, le montre le plus sagace précurseur des théories pastoriennes. C'est quand on lui demanda de choisir l'emplacement d'un nouvel Hôpital à Bagdad, il fit suspendre en diverses parties de la ville des quartiers de viande, pour juger d'après la rapidité plus ou moins grande de leur corruption, de la pureté plus ou moins grande de l'air de la région. Ainsi aurait-il pressenti que la cause des maladies était de même ordre que celle de la putréfaction des matières organiques, et faisait-il une expérience de tout point semblable à celle qu'aujourd'hui nous entreprendrions pour juger de l'abondance des microbes dans l'air, en y exposant des plaques de gélatine nutritive, qui n'est après tout qu'un suc de viande préparé.

Citons encore Ali ben Abbas el Madjoussy (le mage) auteur du Maleky ou livre royal dont la vogue considérable ne fut éclipsée que par le Canon d'Avicenne (xe siècle).

Abul Cassim Khalaf ibn Abbas el Zahrawi que nous appelons Abulcasis, né à Zahra près Cordoue où il vécut au XIe siècle, dont le Tesrif embrassait l'enseignement de toute la médecine, mais qui fut surtout un chirurgien hors de pair. Le premier il a figuré dans ses livres tout l'arsenal instrumental de la Chirurgie, où se trouvent notamment des appareils par lui inventés et qui sont de véritables et géniales découvertes. Traduit en latin par Gérard de Crémone au XIIe siècle il a inspiré et dirigé toute la chirurgie du moyen âge.

Avicenne (980-1137) né à Bokhara en 980, fut un esprit encyclopédique et de science universelle qui partagea avec Aristote et Galien le gouvernement des intelligences pendant plus de 600 ans. Ecrivain d'une fécondité prodigieuse il a laissé plus de 100 ouvrages. Mais c'est surtout son grand traité de médecine le Canon ou la règle dans lequel se trouve condensée toute la science médicale des Grecs et des Arabes par lequel en des traductions latines il fut enseigné et commenté dans toutes les universités d'Europe, et pour quelques-unes jusqu'au XVIIIe siècle.

Avenzoar (1072-1162) auteur du Teissir « livre de science pour la guérison et le régime » fut une des illustrations du XIIe siècle, qui fut le grand siècle médical de l'Espagne Arabe. Il fut aussi le maître d'Averrhoès (1126-1198) qui, médecin éminent, tient une place hors pair parmi les philosophes du moyen âge. Traducteur et commentateur d'Aristote il est l'un de ceux qui ont le plus profondément pénétré la pensée du maître grec.

J'arrête ici ces quelques mentions des grands médecins arabes, car s'il fallait entrer dans le détail, il me faudrait des heures et des heures, tant sont nombreux les auteurs qui ont mérité de prendre place dans l'histoire.

Cela nous suffit d'ailleurs, pour avoir idée de l'éclat que jeta le flambeau aux mains des arabes arrivés au plein épanouissement de leur génie.

Il nous faut toutefois et avant de voir comment leur

science fut transmise aux occidentaux faire une mention rapide du perfectionnement matériel qu'ils apportèrent à la science de médecine.

Leurs Ecoles, le plus souvent associées à des hôpitaux où les élèves trouvaient à la fois l'enseignement théorique et son application pratique, constituèrent un mode d'instruction qui, sinon entièrement nouveau, puisqu'ils suivirent au début l'exemple des Nestoriens d'Edesse et de Djondisabour, était du moins si parfaitement adapté à son but qu'il eut en effet les plus heureux résultats.

Ce fut d'abord à Bagdad, puis et progressivement dans tout l'empire d'Islam, en Syrie, en Egypte, au Maroc, en Espagne, etc.

Un autre instrument de la science leur dût un développement prodigieux, les bibliothèques qui atteignirent une importance extraordinaire dans tous les grand centres d'instruction. Les auteurs nous en citent des chiffres de volumes impressionnants : 600.000 à la bibliothèque de Cordoue ; 18 chambres remplies de livres au Caire ; et lorsque Bagdad fut prise par les Tartares en 1260, les livres des bibliothèques jetés au fleuve en couvrirent les eaux d'une rive à l'autre à la manière d'un pont.

D'ailleurs nombre de médecins avaient réuni pour eux seuls des collections aussi riches : Djemal Eddin en possédait de 600.000 volumes et Rachid Eddin de 900.000...

La profession médicale avait reçu une organisation sérieuse. L'exercice en était réglementé à Bagdad par des examens à partir du xe siècle. Il y avait des inspecteurs chargés de surveiller la pratique des médecins, de contrôler les médicaments des pharmaciens, etc. Enfin les princes favorisant la profession comblaient d'honneurs et de richesses les médecins les plus notoires.

De fait la science médicale fut en nombre de ses parties redevable aux médecins arabes de progrès importants. L'Anatomie à vrai dire, entravée par les défenses religieuses ne put bénéficier à aucun degré

de leur activité, et ils durent se contenter des notions apprises des Grecs. Mais en clinique, de nombreux types morbides furent mis au jour dans leurs ouvrages et tout particulièrement les fièvres éruptives.

La chirurgie leur dût la connaissance de méthodes opératoires et d'appareils de grand intérêt. Mais c'est surtout en Chimie, en Thérapeutique et en Matière Médicale que leur apport est le plus considérable et nombreuses sont les substances utiles dont nous leur sommes redevables.

Voilà donc le flambeau de la science allumé aux mains des Arabes et brillant du plus vif éclat. Il nous reste à voir comment il a été transmis aux Occidentaux.

C'est à partir du xe siècle et alors que les pays d'Occident longtemps bouleversés par les guerres et les invasions, n'avaient que péniblement conservé des fragments épars et incertains du patrimoine scientifique gréco-latin qui avait été autrefois leur apanage, que quelques esprits curieux de faire revivre leur antique supériorité songèrent à s'adresser aux foyers scientifiques arabes qui brillaient alors d'un vif éclat, à proximité de leurs frontières.

Pour la France, le plus proche était l'Espagne et Gerbert d'Aurillac, d'abord simple moine, et plus tard chef de la chrétienté sous le nom du pape Sylvestre II (999) fut le premier à aller chercher à Barcelone le complément de connaissances qu'il ne pouvait trouver dans son pays. Il se perfectionna ainsi dans les sciences de géométrie, de mécanique, d'astronomie et de médecine, et répandit dans l'Ecole de Reims qu'il dirigea un temps, les connaissances qu'il avait ainsi acquises. A lui on doit l'introduction des chiffres dits arabes dans nos pays.

Après Gerbert il faut citer Constantin l'africain, qui, né à Carthage, et après avoir voyagé et étudié dans tout le monde arabe, vint après sa conversion au Mont Cassin, près Salerne en 1065.

Salerne dont les origines se perdent dans la nuit des temps, avait sans doute déjà quelque connaissance de la médecine arabe, elle lui fut complètement révélée

par Constantin, soit par ses ouvrages personnels qui à vrai dire en sont tout imprégnés, soit surtout par ses traductions latines des auteurs arabes.

Au XIIe siècle, c'est à Tolède que se fait le grand travail des traductions, d'arabe en latin.

Le mouvement y fut provoqué et dirigé tout d'abord par Raymond d'Agen, évêque de Tolède de 1130 à 1150.

Parmi les traducteurs il faut citer au premier rang Gérard de Crémone (1114-1187), qui fit passer dans la langue latine un nombre considérable d'ouvrages de toutes sciences, et notamment en médecine, Galien, Razès Sérapion, Abulcasis, Avicenne, Alkindy, etc.

L'influence des écrits ainsi livrés à la connaissance des médecins d'Occident, fut considérable pour la rénovation de l'enseignement dans les grandes Ecoles de France et d'Italie et secondairement du reste de l'Europe.

A Montpellier notamment l'influence arabe fut dès l'origine prépondérante et s'il est difficile d'établir, comme on l'a soutenu que des médecins arabes aient participé à la fondation de la fameuse Ecole, du moins leurs œuvres, et celles qu'ils avaient empruntées à la Grèce et qui reparaissaient ainsi traductions de traductions, apportant un bagage inestimable de connaissances longtemps perdues ont elles servi de matériel d'instruction pour les élèves et les médecins.

Certains des maîtres, d'ailleurs, comme le célèbre Arnaud de Villeneuve avaient par eux-mêmes pris connaissance des ouvrages des médecins arabes.

L'influence arabe ne fut pas moins considérable dans le domaine de la chirurgie que dans celui de la médecine. Les chirurgiens italiens du XIIIe siècle, Roger, Roland, Brunus, s'étaient inspirés des écrits d'Abulcasis, et au XIVe siècle notre grand Guy de Chauliac le cite abondamment dans sa chirurgie.

A Paris et dans la plupart des Facultés de Médecine, l'enseignement de l'Ecole qui consistait à peu près uniquement dans la lecture et le commentaire par le professeur des écrits de médecins anciens, utilisait en

même temps que les grands auteurs grecs, Hippocrate, Galien qui d'ailleurs eux-mêmes provenaient bien souvent de traductions de l'Arabe, les grands auteurs arabes mis sur le même pied, Avicenne, Razès, Abulcasis etc.

Et ainsi jusqu'à la renaissance, où l'apport des manuscrits grecs, ramenés en Occident après la prise de Constantinople vint faire aux traductions arabes, une concurrence victorieuse. Mais c'est alors une nouvelle période de l'histoire qui commence, et jusque là c'est au flambeau transmis par les arabes aux peuples d'Occident qu'était dû le ravivement de la flamme scientifique après son effacement qui avait à peu près partout suivi la chute de l'empire romain, et l'apparition sur la scène du monde de peuples dont l'état de barbarie les rendait incapable de profiter immédiatement des trésors de science accumulés par la civilisation gréco-romaine. Car de tous les peuples qui prirent part à l'effondrement de l'empire romain, les Arabes seuls avaient une culture déjà assez avancée pour pouvoir les utiliser, et c'est pourquoi ils furent pendant un temps les porteurs du flambeau.

Et maintenant que la médecine, comme toutes les autres sciences, n'est plus la chose d'une nation, plutôt que d'une autre, mais bien la propriété de tous les travailleurs du monde entier, les médecines grecque, latine, arabe, française, italienne, du moyen âge ne sont plus que des souvenirs historiques. Comme telles elles méritent toujours l'intérêt des chercheurs, et c'est un devoir pour ceux de chaque pays d'étudier, de faire revivre, et de magnifier leurs médecines d'autrefois, comme partie intégrante de leur patrimoine national.

A ce point de vue je vous félicite d'avoir voulu célébrer le souvenir d'une de vos plus grandes gloires.

Et de même qu'on a conservé, reproduit, traduit et commenté les anciens médecins grecs, latins, français, italiens, allemands, etc., etc., il faut que les héritiers des Arabes fassent de nos jours un semblable effort,

pour faire connaître les auteurs illustres qui ont écrit en cette langue.

J'entends par là qu'on ne saurait se contenter des traductions latines faites autrefois et qui fort imparfaites, ont souvent trahi la pensée des auteurs, mais qu'il serait nécessaire de les produire dans les langues modernes des peuples les plus avancés en civilisation.

Aussi je termine en conseillant à ceux d'entre vous qui se sentent le goût des études historiques, d'utiliser à ce point de vue et de rendre accessible à tous par de bonnes traductions, les trésors manuscrits qui se trouvent dans nos bibliothèques, et particulièrement dans la collection des manuscrits arabes de notre bibliothèque nationale.

A PROPOS DU MILLÉNAIRE DE RAZÈS

Des communiqués aux journaux nous ont fait connaître la célébration à Paris par l'Association des Étudiants musulmans Nord-Africains, et sous la présidence d'honneur de M. le Pr Ménétrier, du millénaire d'Abou Bekr Mohammed ben Zakariyâ er-Râzi, le grand médecin persan du xe siècle que notre moyen âge connut sous le nom de Razès. Voilà certes une excellente idée que de resserrer autour d'un nom illustre de la médecine arabe, dans le sens très général que l'on donne à cette expression, les relations de confiante sympathie qui doivent exister entre les historiens français de la médecine, et ces étudiants venus des diverses régions du monde musulman écouter les leçons de maîtres éminents, comme leurs devanciers faisaient le voyage de Damas ou de Cordoue pour suivre un enseignement réputé.

Si l'histoire de la médecine arabe trouve des adeptes dans cette phalange jeune et vivante, nous serons, en France Nord-Africaine, les premiers à nous en réjouir. C'est malheureusement une science difficile et longue à posséder, peu à la portée de ceux qui n'ont pas une connaissance complète de la médecine gréco-romaine, fussent-ils familiarisés avec toutes les finesses de la langue arabe, manteau de la pensée antique, même chez les plus grands médecins dont s'honore l'Islam.

Hors de cette culture, de la connaissance du grec en particulier, il n'y a pas de travail convenable d'interprétation qui soit possible dans cet ordre de choses. Nous nous en sommes bien aperçus quand, suivant une idée chère au regretté Henry de Castries (dont nous partagions alors l'illusion), on voulut simplement mettre à la traduction de chroniques d'histoire de leur pays les meilleurs élèves musulmans sortis de nos collèges, capables non seulement de converser brillamment en français, mais même de rendre des points sur notre syntaxe à beaucoup d'écoliers métropolitains. Faute de culture spécialisée de la part de leurs auteurs, ces essais échouèrent et ne furent pas poursuivis.

Quand M. le Pr Menetrier souhaite de voir passer en français, en raison de leur intérêt historique, les nombreux et importants manuscrits arabes que possèdent les bibliothèques

de notre pays, il renouvelle très à propos un vœu émis à toutes les époques et qui nous a déjà valu cette admirable collection des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, parure de l'actuelle Bibliothèque nationale de Paris.

Mais où en sommes-nous aujourd'hui?

Cette forte culture générale, cette connaissance de la science antique et de son véhicule, la langue grecque, qui caractérisaient les auteurs de ces traductions, un Lucien Leclerc par exemple, arabisant et médecin, je crains bien que ce soit dans sa carence chez les étudiants et nos jeunes confrères musulmans qu'il faille chercher la cause de la médiocrité des travaux que certains d'entre eux ont fourni sur l'histoire de la médecine arabe.

Les thèses inaugurales, mises en librairie, que j'ai sous les yeux illustrent ce que j'avance. Dans l'une, de Bordeaux, je crois, datant de l'avant-guerre, l'auteur s'étonne de l'ordre adopté pour l'énumération des simples dans un ouvrage arabe de matière médicale, alors qu'il s'agit tout bonnement de l'ordre de l'alphabet grec !

Et que dire d'une autre thèse, de Paris celle-là, datant de moins de dix ans, étonnante compilation d'une science mal assimilée, fourmillant de naïvetés, pour ne pas dire plus, dont les orientalistes se sont gaussé partout où les services de librairie l'ont répandue. M. Ladreit de Lacharrière, dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, en a fait la critique avec beaucoup d'esprit.

Il faut avoir le courage de dire à nos maîtres, de province ou de Paris, dont les noms figurent en bonne place à la première page de ces thèses, qu'avec les meilleures intentions, ils rendent à la cause française un mauvais service, en acceptant, parce qu'elles viennent de nos protégés, à qui ils veulent marquer leur sympathie, des productions qui nous ridiculisent aux yeux des spécialistes, surtout de l'étranger. Une thèse d'histoire de la médecine intéresse les historiens tout court. S'il s'agit de médecine arabe, syriaque, indoue, chinoise, etc..., les orientalistes ne s'en désintéresseront pas non plus. De tels travaux dépassent en quelque sorte le domaine strictement médical.

Et je ne parle pas du danger de voir certains de ces néophytes, revenus dans leur pays d'origine, un peu vains des couronnes qu'on leur aura si facilement décernées, s'en prévaloir auprès des autorités mandataires ou protectrices et s'abriter derrière des noms respectés.

Quel remède à cela, puisque les jurys de nos facultés ne

comportent pas l'assistance technique de professeurs de l'École des langues orientales ou de membres de l'Académie des Inscriptions? D'abord, se débarrasser de l'illusion si répandue que la possession d'une langue, même difficile comme l'arabe classique ou l'hébreu, confère l'omniscience dans tous les domaines de la pensée dont cette langue est l'interprète. Cette question a été si magistralement et si clairement exposée dans un article récent de cette même *Afrique Française*, que je ne puis mieux faire que d'en citer l'essentiel :

« Il faut modifier notre conception de l'arabisant. L'instruction chez nous se fait en deux temps : une culture générale donnée par l'enseignement secondaire, une culture spécialisée donnée par l'enseignement supérieur. Dès que l'on passe dans le domaine de l'instruction en arabe, cette distinction disparaît. Dès l'instant que l'on sait parler, lire et écrire l'arabe, on est bon à tout, on est un « arabisant distingué ». On doit posséder toutes les techniques...

Et plus loin :

« C'est l'erreur qui a consisté à considérer la langue arabe comme une fin qui a entraîné la défaveur injuste dans laquelle sont tenus la culture et le rôle des interprètes. C'est pour avoir identifié l'interprète et l'arabisant que nous manquons aujourd'hui d'idoines pour les fins que nous nous proposons. »

Enfin la conclusion :

« Il convient d'introduire dans le domaine de l'instruction en langue arabe les méthodes qui s'avèrent excellentes pour nous, dans notre culture; à de solides connaissances générales de la langue et de la littérature arabe, s'ajouteront des enseignements spécialisés selon la destination que s'est fixée celui qui croit utile de s'adjoindre une culture arabe. »

Ces idées si justes ne s'appliquent pas exclusivement à ceux de nos compatriotes qui ambitionnent de devenir réellement des orientalistes; elles s'étendent à nos protégés musulmans aussi, désireux d'aborder une spécialité comme l'histoire des littératures, des sciences ou des civilisations et qui sont naturellement portés (ou même incités par nous) à choisir pour objet de leurs recherches le pays qui les a vus naître et la race d'où ils sont issus. Que ceux qui voudront « *adire Corinthum* », se mesurer avec les difficultés d'une étude sur quelque point de la médecine arabe, ou celles de la traduction des œuvres

d'un de ses représentants, fassent d'abord la preuve de leurs capacités, c'est-à-dire, d'une solide culture classique.

L'auteur d'une des thèses auxquelles j'ai fait allusion dit quelque part avoir été sollicité de refaire la traduction d'Ibn el-Beithar de Leclerc, parce qu'elle aurait été faite d'après un ou deux manuscrits arabes qui laissaient beaucoup à désirer. Singulière présomption!

Je voudrais voir Leclerc, qui était de tempérament combatif (témoin ses démêlés avec De Slane qu'a contés notre collègue Paul Dorveaux), bondir sous l'outrage, et prouver qu'il ne s'est pas contenté des manuscrits existant alors à la Bibliothèque Nationale, mais qu'il a fait le voyage de l'Escurial pour les compléter au moyen de ceux du Monastère de San Lorenzo. J'ai eu ses notes entre les mains. Il aurait ensuite contre-attaqué, — lui qui a montré les méprises innombrables et les insuffisances du maronite Casiri (l'auteur du premier catalogue de l'Escurial) en matière de science et de médecine arabe, — et dit que les travaux de cet ordre exécutés par des orientaux ne lui inspiraient qu'une confiance modérée. Plaise à Dieu qu'ils veuillent bien se contenter de nous établir des éditions convenables des textes arabes existant en manuscrits.

Je reconnais l'effort très réel fait en Egypte depuis quelques années, et qui a abouti à la publication d'ouvrages comme les *Epîtres des Frères de la pureté*, compendium des connaissances en Orient au xe siècle (Le Caire, 4 tomes en 2 vol.). Cela vaut mieux que de continuer à plagier les travaux des orientalistes européens. Qu'il me suffise de rappeler que l'édition égyptienne de l'ouvrage capital pour l'étude de la médecine arabe, les « *Classes de médecins* » d'Ibn abî Osaîbia (XIIIe s.) n'est que la reproduction servile de celle d'Auguste Müller, certains pays musulmans n'ayant pas adhéré à la convention internationale sur la propriété littéraire.

Mais des travaux d'interprétation analogues aux traductions publiées par Leclerc exigent bien d'autres qualités. Plus j'étudie son œuvre, et plus j'admire chez ce médecin, qui n'avait cependant appris l'arabe (le classique, et pas seulement le vulgaire) qu'au cours de sa carrière militaire en Algérie, la maîtrise à laquelle il est parvenu dans le champ de sa spécialité. Qu'on critique, si l'on veut, la méthode qui a présidé à la composition de son *Histoire de la Médecine arabe*, qu'on relève çà et là des erreurs de détail dans ses traductions. Des générations successives d'arabisants continuent bien à rire de contre-sens épiques échappés à la plume de Houdas et d'autres savants interprètes. Ce ne sont là, si je puis dire, que des

taches de lichen sur du granit. On ne s'en inelinera pas moins devant l'étendue des connaissances de Leclere et sa sûre érudition, puisée aux sources de la culture gréco-latine. Il a réussi le tour de force de faire seul ce que d'autres aujourd'hui ne peuvent réussir qu'au moyen d'une collaboration, en associant les spécialités.

Si quelque jour les œuvres médieales de Razès, abordables seulement pour les non-arabisants dans le latin barbare de l'édition de 1506 (*Venise, ap. Bonetum Locatellum*) doivent voir le jour en traduction française, que nos amis musulmans nous en préparent le texte en s'instruisant un peu plus à fond dans les méthodes de la eritique moderne. Je leur signale que la eollection la plus eomplète du *Hâwî* (*Totum Continens*) est à l'Eseurial. Mais, eeei fait, qu'ils passent la main, pour l'amour d'Allâh, ou qu'ils apprennent le grec.

Dr H.-P.-J. Renaud,

Directeur d'Etudes à l'Institut
des Hautes Études Marocaines.

DOCUMENTS

I. Sentence d'un bailli relative à une responsabilité d'honoraires (1699).

Du vendredy seiziesme jour de febvrier mil six cens quatre vingt dix neuf.

Entre Jacques Jouannyn, chirurgien-juré du Roy en cette ville de Brye-Comte-Robert, demandeur comme il est procéddé, et en exécution de notre jugement de 29[e] décembre dernier, présent en personne contre Rémi de Chantepuis, prieur de l'abaye d'Iverneau (1), tant pour luy que pour les autres relligieux de ladite abaye deffendeur au principal, demandeur en ladite opposition, présent en personne et assisté de M. Charles François Colleau, leur procureur, partyes ouïes, nous avons receu lesdits frères relligieux opposans à l'exécution de notre sentence du 29[e] décembre dernier, nous avons pareillement donné acte de leur serment audit sieur Chantepuis et frère Le Rot, relligieux, ensemble à Jullien Germain cy devant leur jardinier, lesquels relligieux, après avoir mis manus ad pectus, ont juré et affirmé ne devoir aucune chose au nommé Martin Augron, natif de la Forest de Lyons, près Gizors, et ne luy donner aucun gage, et au contraire le nourrir par charité dans leur couvent où il garde les bestiaux et n'ont point mandé ny envoyé quérir ledit Jouannyn de l'ordre dudit sieur prieur, ny autre relligieux, mais seullement de l'ordre dudit Martin, et en conséquence desdites affirmations avons sur la demande dudit Jouannyn mis et mettons les partyes hors de cause et candamnons ledit Martin Augron aux despens, sans préjudice de ce que ledit Jouannyn verra bon estre (2).

Signé : Lesné
(Bailli de Brie-Comte-Robert).

---

(1) Abbaye d'Hyverneaux : Petit monastère sis à deux lieues de Brie-Comte-Robert, transformé, depuis cent cinquante ans, en ferme.

(2) Archives départementales de S.-et-M. Actes du bailliage de Brie (1699.)

II. **Rapport en justice d'un maître-chirurgien briard** (1779).

Aujourd'huy mardy treize juillet mil sept cens soixante dix neuf, neuf heures du matin, en vertu de l'ordonnance de Monsieur le prévost de Lésigny (1) en datte de ce jourd'huy, et en conséquence de la sommation qui ma étée faite par Jébert, huissier à Brie-Comte-Robert, je me suis, Mathieu Muraour, maître-chirurgien, demeurant audit Lésigny soussigné, transporté en la maison de Henry Brunet, charon audit Lésigny à lefet de voir et constater létat et blessures de Marie Angélique Moineau, sa femme dans son lit, laquelle m'auroit dit que le jour d'hier sur les neuf heures du soir elle fut frapée par le nomé Lebourelier masson de ce lieu, lequel luy a donné un coup à la tête sur la partie latéralle gauche à la jonction des os temporal et pariétal et dont elle est tombée évanouie et que depuis ce moment elle se trouve mal à chaque instant; effectivement, je luy ay trouvé un poul dur et tendu, les yeux enflamés qui dénotte une commotion au cerveau, pour quoy je l'ay saignée où elle se trouva mal par trois différentes reprises, et incontinent après la saignée elle vomit avec effort, ce qui nous fait apréander que ladite femme ne fasse une fosse couche si devant grosse de trois mois, ce qui la met hors d'état de sortir du lit pendant neuf jours; dont et de tout ce que dessus, j'ay fait et rédigé le présent raport pour servir et valloir en tems et lieu ce que de raison, ledit jour et an (2).

Signé : MURAOUR.

III. **Contrat d'apprentissage de compagnon chirurgien** (1684).

Fut présent Jean Desagneaux, maistre tonnelier demeurant à Brie-Controbert, lequel a reconu et confessé avoir baillé et délaissé par ces présentes à titre de nouriture et aprentissage pour trois ans qui ont commancé au quinze de ce mois et finiront à pareil jour mil sept cens quatre vingt sept, promis faire jouir à honnorable homme Antoine Gilles, maistre barbier et chirurgien audit Brie-Controbert y demeurant et lieutenant du premier chirurgien du Roy, à ce présent et acceptant Jean

(1) Petite paroisse, sise à deux lieues de Brie-Comte-Robert.

(2) Collection particulière.

Pour ce rapport, Muraour reçut du prévôt de Lésigny la somme de rois livres, un sol et six deniers.

Desagneaux, fils dudit Desagneaux et de Claude Frémault, sa femme, aagé de seize ans ou environ à ce présent et de son consentement, auquel ledit Gilles a promis et s'est obligé aprendre l'art et mestier de barbier et chirurgien et le rendre capable d'y gangner sa vie en fin dudit temps, sy audit aprentif ne tient, et de le nourir, loger, coucher, chauffer et blanchir, lequel aprentif sera tenu obéir audit Gilles en touttes choses licittes et honestes, sans quitter son service avant la fin dudit temps et s'il le quitte sondit père sera tenu le faire retourner et parfaire son temps, à peine de tous despens et dommages-interests et lui fournira les outils nécessaires.

Ce bail fait auxdites charges moyennant la somme de trois cens livres sur laquelle ledit Gilles a reconu avoir reccu comptant ce jourd'huy dudit Desagneaux père cent cinquante livres dont il s'est tenu contant et l'en a quitté et quitte, et le surplus montant à pareille somme de cent cinquante livres ledit Desagneaux s'est obligé à le payer audit Gilles ou au porteur d'iceluy le quinze septembre de l'année prochaine mil six cens quatre vingt cinq, fournira une expédition des présentes à ses despens ès mains dudit Gilles.

Car ainsy sy comme promettans, obligeans et renonçans. Fait et passé audit Brye-Controbert en l'estude du tabellion roïal soubzigné le vingt troisiesme jour de mars mil six cens quatre vingt quatre avant midy, présents Jean Petit, clerc, et Jacques Robillon, cordonier, demeurans audit Brye, tesmoins et ont signé.

J. Desagneaux (père) A. Gilles
J. Desagneaux (fils)
Petit Robillon Berthod
(tabellion)

Le 5 mai 1687, par devant le même Berthod, tabellion, Antoine Gilles, l'aîné, reconnut avoir reçu du père de son apprenti chirurgien, la somme de cent cinquante livres qui lui étaient encore dûes « ledit aprentif ayant fait son temps » (1).

(1) Minutier de Me Roger Liébard, notaire à Coubert (S.-et-M.).

Communiqués par le docteur R. Goulard *de Brie-Comte-Robert.*

BIBLIOGRAPHIE

Fruchaud. — *La tradition chirurgicale angevine*, Archives médicales d'Angers, 34e année, nº 12, octobre 1930, p. 181-189.

Les chirurgiens angevins du moyen âge furent de pauvres barbiers à demi-empiriques qui incisaient les abcès et faisaient le poil. Le seul nom à citer est celui de Hermann de Vienne, curé de Villévêque, chirurgien du roi René, et dont on a retrouvé le tombeau dans l'église Saint-Martin. La corporation ne fut définitivement organisée qu'en 1498, époque à laquelle un édit royal défend la pratique à ceux qui ne sont point « expérimentés, examinés ni approuvés. » Au xviie siècle, la compagnie, placée sous le patronage des SS. Côme et Damien, est florissante, encore qu'assez bruyante : en 1678, MM. les chirurgiens d'Angers sont expulsés de leur salle du couvent des Jacobins « à cause des grands scandales et batteries par entre eux qu'ils faisoient dans la dite salle, dont il y a un monitoire. » Mais les études sont assez poussées, comme le démontrent les questions posées en 1678 et 1699 aux candidats Pierre Bouzanne et Antoine Jouan, devant la corporation des chirurgiens de Saumur, et qui permettent de préjuger des épreuves subies au même titre à Angers. La communauté avait organisé des séances de dissection, que double, après 1730, un enseignement officiel complet.

Wickersheimer. — *Note sur les œuvres médicales d'Alphane, archevêque de Salerne*, Janus, 34e année, 1930, p. 273-278.

Alphane Ier, issu d'une famille noble, fut d'abord moine de l'abbaye du mont Cassin, puis abbé de Saint-Benoît à Salerne, et archevêque de cette ville à partir de 1058. Il cumulait, avec l'étude des sciences sacrées, celle de la médecine et mourut en 1085, en dépit des soins de Constantin l'Africain. Deux de ses ouvrages médicaux ont été imprimés : l'un, le *Premnon physicon*, est une traduction latine du Περὶ φύσεως ανθρώπου de Némésius d'Emèse. L'autre, *De quattuor humoribus corporis humani*, a été retrouvé à Rome par Capparoni dans la bibliothèque Vallicellienne. Ses traités *De unione corporis et animæ*, *De unione Verbi Dei et hominis*, et aussi celui *de quibusdam quæstionibus medicinalibus*, encore conservé en 1300 dans la librairie de Christ Church, à Cantorbéry, sont aujourd'hui

perdus. Par contre, on trouve encore à Cambridge, au collège de la Trinité, un manuscrit intitulé *Experimenta archiepiscopi Salernitani* ; et Wickersheimer vient de découvrir à Paris, à la bibliothèque de l'Arsenal, mns. 1024, f° 16, v°, un *Tractatus archiepiscopi Alphani de pulsibus*, copie du XIVe siècle : titre à la vérité trop exclusif, car il s'agit d'une compilation dans laquelle entrent également deux écrits galéniques. L'œuvre d'Alfano n'y comporte que cinq colonnes, et se termine au f° 18. Elle s'inspire de vieilles conceptions sur l'analogie du macroscome et du microcosme ; donne une définition et une théorie du pouls ; la classification des pouls et les éléments pronostiques tirés de cet examen.

Pol Gosset. — *Les médecins et les chirurgiens Rémois du XIXe siècle*, Reims, Michaud, 1930, 60 p. in-8°.

Au lendemain de la Révolution, le corps médical est hétéroclite : docteurs des anciennes facultés, ci-devant maîtres en chirurgie, officiers de santé, empiriques. Pour écheniller la corporation des intrus et des indignes, l'administration départementale crée en 1799, à Reims et à Châlons, un Conseil de santé composé d'examinateurs méticuleux et impartiaux, et que remplacera bientôt, en vertu de la loi du 19 ventôse, an XI, le jury médical départemental. D'autre part, pour remplacer l'ancienne Faculté abolie, Nicolas Noël ouvre, en 1801, avec l'aide de Langlet, Pierret et Guillemot, un *cours gratuit et pratique de l'art de guérir*, auquel le décret du 4 mars 1808 donnera l'estampille officielle. C'est l'origine de l'Ecole de médecine de Reims. Cette même époque est marquée par l'active propagande du Comité de vaccine en faveur de l'inoculation jennérienne. Duquenelle, le premier, inocule une vache de bras à pis, ce qui permettra de vacciner de pis à bras. Seul, Fillion se montre l'adversaire déterminé de la nouvelle méthode. Puis, Gilbert de Savigny introduit à Reims la percussion découverte par Avenbrügger, et le fougueux Hector Landouzy, l'auscultation médiate due à Laennec. Landouzy fut le premier directeur de l'Ecole transformée par le décret du 12 mars 1853. Grâce à la découverte de l'anesthésie générale, la chirurgie prend à Reims (1847) un nouvel essor que développeront plus tard les méthodes listérienne et pastorienne. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, la médecine rémoise s'honore des noms de Henrot, J.-B. Langlet, Luton ; la chirurgie donne des succès à Decès, qui pratique à Reims la première ovariotomie le 17 septembre 1883 ; et l'on connaît la tapageuse réclame que se taille plus tard Eugène Doyen, opérateur émérite, aussi

expert à manier le bistouri qu'à lancer son champagne ! N'oublions pas enfin l'érudit et probe O. Guelliot.

Merle. — *L'œuvre scientifique du Professeur Vialleton*, biologie médicale de Billon, 28e année, n° 8, septembre 1930, p. 273-288.

Né à Vienne (Isère), le 22 octobre 1859, Vialleton fut d'abord, à Lyon, le disciple de Renaut, qui en fit un histologiste, aussi, consacra-t-il sa thèse inaugurale à *l'étude de l'endartère de l'homme* (1885). Il prépara ensuite, sous Morat, l'agrégation de physiologie (1889), tout en s'initiant à la zoologie, au Muséum de Paris sous Milne-Edwards, et à Messine, chez Kleinenberg. Il s'orienta alors vers les recherches embryologiques, et soutint sa thèse de doctorat ès-sciences sur le *développement de la Seiche*. Ainsi armé, il aborda l'embryologie et l'histologie comparées, et inaugura une nouvelle méthode d'étude, celle de l'embryologie topographique. Car il ne lui suffisait point d'accumuler observations ou menus faits ; sa culture générale lui permettait, après les travaux de l'analyse, de faire œuvre de synthèse, et de synthèse vraiment philosophique. C'est pourquoi il tenta la revision des bases de la systématique, démontrant que les grandes catégories (embranchements, classes, ordres), s'inspirent de l'organisation générale des êtres, et plus particulièrement de l'embryogénèse ; et constituent une sorte de hiérarchie. Au contraire, les catégories secondaires, familles, genres, espèces, sont purement formelles, ne s'enchaînent point, ne se subordonnent point, mais s'étalent sur un même plan, autour de points de convergence. Il y a donc, pour chacun de ces deux ordres de subdivisions, un critérium différent : et si la deuxième partie de l'inventaire montre une apparence de transition, de fusion, de liaison continue, à quoi se laissa prendre Darwin, la première affirme au contraire l'irréductible autonomie des grands types d'organisation. L'erreur transformiste est donc d'avoir confondu les types formels des catégories inférieures avec les types d'organisation ou catégories supérieures. A ne considérer qu'un appareil ou un organe, ou un segment de membre ; une famille, un genre, une espèce, on peut se donner l'illusion de transitions, d'évolutions, de passage d'une forme à l'autre ; on est évolutionniste à bon compte. Mais quand on envisage les corrélations générales de chaque appareil avec l'ensemble, de chaque type avec la collectivité, on constate que les mécanismes particuliers sont incapables de se transformer les uns dans les autres. Ainsi Vialleton réfuta la fameuse théorie de la

récapitulation embryologique de formes ancestrales ; ainsi démontra-t-il, à propos des *membres et ceintures des vertébrés tétrapodes*, que nombre d'homologations sont purement artificielles : trop souvent « on a sérié les organes d'après leur développement fonctionnel sans regarder si celui-ci s'accordait avec le développement de l'ensemble, seul capable de décider en faveur d'une descendance. » Les ressemblances de parties isolées ne sauraient affirmer une parenté. D'autre part, l'action du milieu, de l'usage ou du non usage des parties, l'hérédité des caractères acquis, la lutte pour la vie, la sélection naturelle, ne sont que des facteurs secondaires, contingents. Au-dessus de tout cela, et le commandant, il y a l'harmonie préétablie, la pensée créatrice, le grand plan de soumission de la matière à la forme idéale ; autonomie, spontanéité de l'être vivant, finalité interne, au sein de l'être ; finalité externe, au sein de l'univers, le tout s'adaptant aux contingences extérieures, mais leur préexistant, et n'en dépendant point en principe, telles sont au gré du très grand penseur que fut Vialleton, les lois directrices de la biologie.

Pottier. — *L'hygiène dans le passé, à propos de l'histoire des latrines et autres lieux*, Bull. médico-chirurgical du Mans et de l'ouest, t. VI, n° 2, 1930, p. 54-59.

J.-L. Faure. — *Quatrième centenaire d'Ambroise Paré, commémoration de son œuvre*, Bulletin de l'Académie de Médecine, 94e année, 3e S., t. CIV, n° 34, 28 octobre 1930, p. 260-286.

Éloge académique et du bon style dont est coutumier, pour le plaisir de ses lecteurs, le maître Jean-Louis Faure ; mais, par malheur rééditant, sans trop de critique, les légendes accumulées par des biographes ingénieux autour de la personne du Lavallois : Paré père coffretier? Nul n'en sait rien. Huguenot déjà ? Un peu précoce, si l'on songe que Calvin est né en 1509, un an environ avant maître Ambroise. Et je passe sur l'histoire du chapelain Orsay ou Orsoy (M. Faure l'appelle Dorsay, j'ignore d'après quels titres) et de sa mule, trait digne de la vie des enfants célèbres, et réédité sans contrôle par tous les historiens depuis Perdrix et Percy. Force m'est de renvoyer ceux qui veulent de l'histoire vraie, aux récentes et soigneuses études de Chaussade sur Paré, plutôt qu'à la biographie romancée, invoquée par M. Faure, de Léon Michelet.

E. Rolants. — *Notes sur l'histoire médicale de Lille et de sa région, la désinfection à Lille pendant l'épidémie de choléra de*

1832 ; les bains à Lille; *les blessés de Fontenoy soignés à Lille*, Lille, imprimerie centrale, 1930, 40 p. in-8°.

Affirmée par Moreau de Jonnès, la contagiosité du choléra était niée par Scontetten, par Ozanam, opinion partagée par l'intendance sanitaire de Lille. Cependant, lorsque l'épidémie éclata dans cette ville, le 31 mai 1832, le Conseil central de salubrité, qui avait succédé à l'Intendance, préconisa la désinfection des locaux à la chaux, ou par les fumigations chlorées (dites Guytoniennes) ou chlorurées. Des équipes sanitaires furent constituées à cet effet. L'administration des postes eut ordre de plonger dans le vinaigre les lettres ou imprimés provenant de la Belgique : il est vrai qu'on oublia de prendre ces précautions à l'égard des personnes et des marchandises. L'épidémie dura jusqu'au 17 novembre, on compta 1731 malades, avec 955 décès. Les dépenses sanitaires de la commune, du bureau de bienfaisance, grossies de souscriptions particulières, montèrent à 70.564 fr. 65. Une autre note concerne les bains publics ou *baigneries* de rivière : le magistrat dut maintes fois rappeler les baigneurs à la pudeur ; et les Pères Jésuites demandèrent en 1714 la couverture d'un canal riverain de leur maison, et trop mal fréquenté pour les exigences de leur pudeur et de celle de leurs élèves. Il y avait aussi, dès le XIIIe siècle, des étuves et bains chauds qui devinrent bientôt des lieux de plaisir et de débauche. La fermeture de ces établissements lors des trop fréquentes épidémies de peste en entraîna la décadence, et ils disparurent en vertu d'ordonnance de police, sur la fin du XVIe siècle. Le métier ressuscita lors de la création en 1673, des corporations de barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes. Celle de Lille élabora en août 1723 ses statuts ; elle était sous la surveillance du lieutenant du premier chirurgien du roi. Mais la plupart des maîtres se bornèrent à l'art du perruquier. L'un d'eux pourtant, nommé Cousin, ouvrit en 1767 comme annexe à un café, une maison de bains chauds qui ne prospéra guère, malgré l'appui du collège de médecine. La dernière note nous apprend que des dragons, blessés à Fontenoy et hospitalisés à Lille, s'amusèrent à fonder, pour occuper leurs loisirs de convalescents, une Académie, où l'on faisait des oraisons funèbres à la gloire des morts, des discours à l'éloge des vivants... et des bons vivants, sans compter des poèmes de circonstance et des chansons ! Tout finit en France par des chansons, même l'intéressant article de M. Rolants.

Van SCHEVENSTEEN. — *La lèpre dans le Marquisat d'Anvers aux temps passés*, extrait des mémoires de l'Académie royale

de Belgique, t. XXIV, Bruxelles, impr. L'Avenir, 1930, 129 p. in-8° et 4 pl. h. t.

Il y avait à Anvers trois classes de lépreux : les lépreux riches, vivant sur leur bien, sous la surveillance du magistrat ; les lépreux libres, mendiants à cliquette ; et les hospitalisés, internés au couvent de Terzieken. Ce couvent était régi par des frères et des sœurs. Les frères avaient déjà disparu en 1492 ; les religieuses étaient soumises à la règle de saint Augustin. Les statuts primitifs furent réformés en 1492, et de nouveau en 1680. Les guerres du XVIe siècle ruinèrent maintes fois la maison qui, d'abord située à l'emplacement actuel de la Chaussée de Malines, fut transférée en 1592 intra-muros, et réédifiée rue de la Cueiller. La lèpre ayant à peu près disparu, l'établissement fut supprimé en 1783 par ordre de Joseph II. Pendant la Révolution, Autrichiens, puis Français utilisèrent les bâtiments comme hôpital militaire. La nationalisation des biens corporatifs et religieux en entraîna, en 1798, le lotissement et la destruction.

Terzieken hébergeait non seulement des ladres, mais encore des pensionnaires sains qui, moyennant dons et legs, et s'utilisant dans l'établissement, s'y faisaient entretenir leur vie durant.

Quant aux lépreux libres, ils devaient gîter *extra-muros*, vers Dambrugge, dans un terrain concédé en 1553 par la ville aux aumôniers. Leurs masures furent rasées lors des sièges du XVIe siècle, puis rétablies en 1614. Mais les inondations en chassèrent maintes fois les occupants ; et la ville mettait peu d'empressement à faire les réparations nécessaires. La maladrerie avait une chapelle, dédiée à Saint-Job, pèlerinage fréquenté jusqu'à la Révolution française, puis rétabli, et enfin aboli *manu militari*, en 1797, par les Jacobins.

Les lépreux étaient soumis à des statuts particuliers, réglant l'attribution de leurs biens, leur discipline, leurs pièces d'identité, la nature de leurs insignes, leur mode d'admission. Celle-ci était prononcée moyennant approbation de la supérieure de Terzieken, lors de deux sessions médicales annuelles, l'une au printemps, l'autre à l'automne. Il y avait, en sus, des expertises particulières pour les individus dépistés entre temps. Le jury se composait des trois plus anciens médecins et chirurgiens jurés, assistés de l'officier de la Courte Verge. Un jury complémentaire rassemblait la supérieure de Terzieken et deux ou trois demoiselles expertes. On y adjoignait le curé du couvent, les quatre aumôniers, deux échevins, un secrétaire de ville et un notaire.

La supérieure de Terzieken offrait à dîner à l'aéropage, mais les honoraires médicaux étaient à la charge des visités, souvent trop gueux pour les payer. La ville finit par en prendre les débours à son compte, non sans rechigner ou les supprimer en diverses occasions. Finalement, les examinateurs furent payés à forfait. On n'en trouve plus trace après 1743.

La concorde ne régnait pas toujours parmi les corps délibérants : la supérieure protestait contre l'admission ou le maintien de pseudo-lépreux; plaidait, pour le respect de ses prérogatives, contre ses pensionnaires, contre les postulants, contre les aumôniers, contre le jury. Ces procès sont innombrables.

Les ladres libres vivaient de quêtes et de mendicité ; à ces produits casuels s'ajoutait le revenu de quelques fondations pieuses Le tout était réparti entre eux par leurs doyens. On leur donnait aussi des médicaments, et quelques-uns étaient envoyés à Aix-la-Chapelle pour y prendre les eaux.

Le nombre des lépreux annuellement recensés variait de 15 à 30 en moyenne : d'ailleurs, Terzieken ne comptait que 21 lits et Dambrugge à peu près autant. Encore faut-il compter avec les simulateurs ; et avec les erreurs de diagnostic des médecins; (ulcères banaux, gale, rogne, éléphantiasis, etc.), erreurs scientifiques..., ou erreurs plus intéressées : car les honoraires étaient bons, et les médecins et chirurgiens experts avaient avantage à maintenir l'institution de la visite. Or, celle-ci se maintint jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, alors que la vraie lèpre n'était plus, partout ailleurs, qu'un souvenir !

Aux historiens de la lèpre, le très consciencieux et documenté travail de van Schevensteen offrira des pages d'un très grand intérêt. P. DELAUNAY.

P. DELAUNAY. — *La médecine populaire*, ses origines magiques, religieuses, dogmatiques et empiriques. Tours, 1930, 79 p. in-8°, avec illustrations. Extrait de la Médecine internationale illustrée.

M. le D[r] Delaunay ne se contente pas d'écrire, pour le *Bulletin de la Société d'histoire de la médecine*, les substantielles études que l'on connaît; il ne se contente pas des précieux dépouillements bibliographiques qui achèvent de donner à ce Bulletin toute sa valeur ; il ne se contente pas d'être l'animateur de nombreuses sociétés savantes régionales, et le spirituel « reporter » de tous les Congrès internationaux d'histoire de la médecine; son érudition vogue dans le temps comme dans l'espace, et merveilleusement renseigné sur le folklore de tous les pays, ce dont témoigne une abondante bibliographie, il vient de brosser un tableau d'ensemble de nos connais-

sances actuelles sur la médecine populaire ; et c'est non seulement en historien, mais encore en philosophe, qu'il en dégage les origines.

Cette médecine populaire est faite de survivances et il nous les retrace sous leur quadruple aspect : survivances magiques, médecine religieuse ; survivances scientifiques ; empirisme ; divisions sans doute schématiques et arbitraires, comme il l'observe lui-même, et qui n'impliquent pas nécessairement une succession chronologique, mais qui lui permettent de grouper en chapitres didactiques une richesse de faits témoignant de son érudition infatigable, et d'un esprit toujours en éveil pour éclaircir tous les problèmes scientifiques et sociologiques.

Marcel Fosseyeux.

Hélène Metzger. — *Newton, Stahl, Boerhaave et la doctrine chimique.* — Bibl. de philosophie contemporaine. Alcan, 1930, 1 vol. in-8° de 332 p.

Madame Metzger, dont on connaît le rôle actif au Comité international d'Histoire des Sciences, a fait dans ce volume œuvre de pensée scientifique.

Elle a attiré l'attention sur l'évolution de la doctrine chimique et non sur les savants qui, par leurs efforts, ont contribué à ses progrès.

Afin de ressusciter véritablement les doctrines chimiques d'autrefois Mme Metzger les a abordées en se faisant autant que possible l'âme d'un contemporain de leurs auteurs ; et c'est du point de vue de la science du XVIIIe siècle qu'elle a exposé aussi bien les parties admirables qui assurèrent leur long prestige en ravissant l'adhésion de nombreux disciples, que les lacunes inévitables que la plupart des travailleurs se sont ingéniés à combler, avec plus ou moins de bonheur.

Dans cet esprit, on comprend la réunion dans un même volume d'études sur Newton, Stahl et Boerhaave.

L'auteur montre d'abord l'influence de la philosophie newtonienne sur le développement de la science chimique, décrit ensuite l'atmosphère théologique et mystique dans laquelle est encore plongée la chimie allemande au temps de Stahl, analyse la statique de la mixtion et de l'agrégation et les théories des sels et du phlogistique, et expose enfin dans divers chapitres sur le feu-chaleur, le feu-combustion, l'air, l'eau, la terre, les menstrues ou dissolvants, les doctrines chimiques du grand Boerhaave.

Ce plan ne fait pas encore saisir la haute valeur intellectuelle de ce livre.

Pour la mieux comprendre voici, à titre d'exemple, deux problèmes fondamentaux et précis, dont les solutions diverses ont fait varier les limites de la chimie à l'intérieur de la science du XVIIIe siècle et dont l'exposé est vraiment de l'embryologie spirituelle.

La lumière est-elle une substance ou un accident ? Si elle est accident, elle intéresse peu le chimiste ; si, au contraire, elle est corps, elle joue un rôle important dans les phénomènes matériels, et les diverses affinités de ce réactif puissant seront alors étudiées avec le plus grand soin. Nous comprenons maintenant pourquoi Stahl et ses disciples, qui ne considéraient pas la lumière comme un ingrédient, furent amenés psychologiquement et logiquement à ne lui faire aucune place, alors que les newtoniens, Higgins et Senebier, en la considérant comme une matière, la placèrent au centre de la théorie chimique.

Le *feu* est-il un élément matériel qui, s'immisçant dans la substance même des différents réactifs, en altère les propriétés ? Si oui, l'étude des phénomènes calorifiques sera à sa place dans un ouvrage de chimie et il ne faudra pas nous étonner que l'enseignement de Boerhaave lui ait accordé une importance prépondérante ; si non, si, comme le déclarent les stahliens, le feu n'est qu'un instrument utile et nécessaire à la chimie, mais aucunement réactif ou ingrédient, son étude approfondie appartiendra à la physique et les chimistes éviteront même de l'aborder.

Ces deux exemples suffisent à montrer le dessein de Mme Metzger de mettre en lumière la mobilité ininterrompue de l'orientation même de la doctrine chimique.

Considérons comme acquis, écrit-elle très justement, qu'il est vain et illusoire de fixer, avec une précision plus grande que ne le comporte l'évolution de la chimie, la définition, l'extension et la compréhension des concepts scientifiques, dont le sens a varié lentement ; rappelons-nous que l'on peut dire de chacun d'eux, de chaque discipline scientifique ce que M. Charles Singer a dit si judicieusement de la science en général : « Qu'est-ce que la science ? C'est une question à laquelle on ne peut répondre aisément et peut être à laquelle on ne peut répondre du tout. Pas une de ses définitions ne semble recouvrir exactement son champ : elles sont ou trop larges ou trop étroites. Mais nous pouvons voir la science dans son accroissement (growth) et nous pouvons dire qu'étant un

processus (procès) elle ne peut être qu'en s'accroissant. J'aime cette relativité évolutive dont le dynamisme promet.

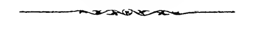
LAIGNEL-LAVASTINE.

LAIGNEL-LAVASTINE et JEAN VINCHON. — *Les maladies de l'esprit et leurs médecins du* XVIe *au* XIXe *siècle*. Paris, Maloine, 1931, in-4° 577, p. 42 illustrations.

Que le psychiâtre complet doive être un humanite, rien ne le prouve mieux que ce volume où l'érudition et la science se mêlent en une harmonie heureuse. C'est la société italienne du temps des Médicis qui transparaît dans l'étude de l'ouvrage de Thomas Garzoni sur l'*hôpital des Fols incurables*, ou celle de la Rome papale du Bernin dont nous suivons les réactions à travers les *questions médico-légales* de Zacchias publiées de 1624 à 1650, et on trouverait bien d'autres exemples. Et, ainsi les multiples aspects de la civilisation s'ordonnent dans le cadre de l'évolution de la thérapeutique des psychoses; les auteurs reprennent en les renovant les travaux des précurseurs, Calmeil, Morel, Trélat. Certaines physionomies représentatives du XVIe siècle les ont particulièrement retenus : Jean Schenck, dont les *observations médicales* ont paru de 1584 à 1597, Jean Wier, qui s'attache aux révélations des démoniaques, Ambroise Paré, dont l'œuvre est émaillée d'interprétations psychologiques. Le XVIIe siècle n'est pas oublié avec Le Camus, Willis, Isbrand de Dimerbrœk, mais le XVIIIe siècle est particulièrement en vedette avec les figures de La Mettrie et de Pinel, dont les préoccupations philosophiques et sociales s'apparentent déjà avec celles du monde moderne. Quant à la magnifique présentation du volume, et à son illustration, elle est un plaisir pour le bibliophile.

Marcel FOSSEYEUX.

N.-B. Quelques errata à ajouter (en note) p. 79, varietate, au lieu de varitate, p. 195; Corsini, au lieu de Corini (8e ligne), p. 196; Fracastor, au lieu de Frascator (in fine).



Le Secrétaire Général, Gérant :

Marcel FOSSEYEUX.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 6 juin 1931.

Présidenee de M. Barbillion.

Etaient présents : Mme Metzger; MM. Avalon, Brodier, Dorveaux, Fosseyeux, Godlewski, Hahn, Hervé, Laignel-Lavastine, Lemay, Mauclaire, Menetrier, A. Miéli, Orfila, Sieur, Trenel, Torkomian, Vinchon.

Excusés : Didsbury, Le Gendre, Neveu.

Candidats présentés :

Mme Rocher, 21, rue Froidevaux (14e), par MM. Avalon et Masson ;

M. le Dr Torlais (Jean), 9 *ter*, rue Amelot, La Rochelle, par MM. Sabrazès et Laignel-Lavastine.

Présentation d'Ouvrages :

M. le Pr Laignel-Lavastine présente l'*Histoire de la tuberculose*, de MM. Piéry, professeur à la Faculté de médecine et J. Roshem, de Lyon, aujourd'hui décédé. Il sera fait un compte rendu de cet important volume qui vient de paraître chez Doin.

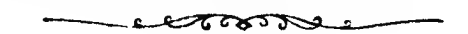
Nomination du nouveau professeur d'Histoire de la Médecine :

Des félicitations unanimes sont adressées à M. le Dr Laignel-Lavastine, nommé professeur d'histoire de la médecine en remplacement de M. Menetrier.

Communications :

M. le Dr Raymond Boissier, stomatologiste des hôpitaux, rend compte de ses thèses de doctorat, qu'il vient de passer à la Faculté des lettres, sur *Offray de la Mettrie, pamphlétaire philosophe et médecin* (1701-1751) et sur *Un pamphlet de la Mettrie*, intitulé *la politique du médecin de Machiavel* « ou le chemin de la fortune ouvert aux médecins, ouvrage réduit en forme de conseils par le Dr Fum Ho-Haw, et traduit sur original chinois, par un nouveau maître ès arts de Saint-Cosme ». Ce petit ouvrage paru en 1746 est très rare, car il fut brûlé à l'exception de quelques exemplaires. Il a eu deux éditions, conservées à la Bibliothèque nationale, l'une de 96 pages, l'autre de 64 pages. C'est un document important pour l'histoire de la médecine à Paris au milieu du XVIIe siècle, et M. le Dr Boissier a accompagné cette réédition de nombreuses notes qui éclairent plusieurs biographies de praticiens plus ou moins connus de cette époque.

M. le Dr P. Lemay donne lecture de quelques documents inédits qui ne figurent pas dans la biographie d'*Orfila* de M. Fayol, parue en 1930. Il a découvert notamment une lettre dans laquelle Orfila qui avait dû quitter l'Espagne et se trouvait sans gagne-pain, sollicite en 1807, une place de professeur de sciences, dans un lycée. Ses maîtres, Cuvier, Vauquelin, Lamark, Geoffroy Saint-Hilaire, appuyèrent sa demande, mais vraisemblablement sans succès. C'est alors qu'il commença les recherches chimiques qui devaient orienter différemment sa vie. M. Lemay a retrouvé également une note d'Orfila intitulée : Précepte d'hygiène à l'usage des enfants qui suivent les écoles primaires, et qui était destinée à M. Pompée, directeur d'une école professionnelle à Ivry qui eut son heure de notoriété à l'époque.



CONCOURS ET THÈSES DE CONCOURS POUR LE PROFESSORAT EN MEDECINE DE L'UNIVERSITE DE CAHORS DE 1611 A 1715

Par le Dr J. BERGOUNIOUX.

Dans un travail sur *les gradués en médecine de l'Université de Cahors au XVIIe siècle*, paru dans notre Bulletin en Janvier et février 1924, nous avons donné la liste des professeurs en médecine de cette Université pendant ce laps de temps. Nous voudrions aujourd'hui étudier avec quelques détails les concours qui eurent lieu pour leur nomination, de 1603, date à laquelle commencent les Archives de l'Université de Cahors, conservées à la Bibliothèque universitaire de Toulouse, jusqu'en 1715, où eut lieu un dernier concours pour les chaires médicales, interrompu d'ailleurs avant sa fin. A partir de ce moment les derniers professeurs de Médecine de l'Université, supprimée en mai 1751, furent directement nommés par le Roi.

En principe, les professeurs en médecine comme les autres d'ailleurs, étaient nommés à la suite d'un concours passé devant un jury composé des professeurs de toutes les Facultés qui les élisaient à la majorité des voix (1). Exceptionnellement ils étaient nommés *par postulation*, c'est-à-dire par le choix de l'Université, quand ils avaient pris part sans réussir à des concours antérieurs, malgré des épreuves brillantes, si on en croit les délibérations de cette compagnie, choix qu'elle demandait, d'où le terme de

(1) L'Université avait 12 professeurs : 4 de théologie ; 2 de droit civil ; 2 de droit canon ; 2 de médecine ; 2 des arts (grammaire et philosophie).

postulation, au Parlement de Toulouse et au Roi d'approuver. Parfois enfin, et plus rarement encore, le roi accordait directement, au grand déplaisir de l'Université, des lettres de provision, comme il le fit, à Pierre Puget en 1596, à Antoine Calvet en 1678, à Jean Mailhes en 1718, à Jean-François Laplasse en septembre 1722, et à Paul Laplasse en 1742. A partir de 1683, et par application d'un règlement de réformation, en date du 6 août 1682, au lieu d'élire à la chaire vacante le candidat le plus méritant à ses yeux, l'Université présentait au choix du roi par ordre de mérite trois candidats : en pratique Sa Majesté nommait toujours le premier présenté.

*
* *

Aussitôt qu'une chaire était devenue vacante, soit par la mort du titulaire, soit par sa démission, soit pour tout autre motif, on annonçait « urbi et orbi » qu'un concours allait s'ouvrir pour la remplir. Il était affiché à Cahors, dans les locaux et la chancellerie de l'Université, et sur la façade de la Cathédrale, ainsi que dans les Universités les plus fameuses, une annonce, un « *notum* », indiquant la vacance et la spécialité de la chaire.

Dans les trois mois qui suivaient l'affichage du « *notum* », les candidats se faisaient inscrire à la chancellerie. Aussitôt après la dernière inscription, commençaient les « disputes » ainsi que les appellent les délibérations, qui duraient fort longtemps, proportionnellement au nombre des concurrents, et parfois même s'éternisaient, si on peut dire.

Les épreuves cependant n'étaient pas nombreuses. Elles ne comprenaient aucune épreuve pratique : examen de malades, ouvertures de cadavres, dissections, détermination de plantes ou de drogues. Elles consistaient en une leçon sur un sujet proposé par la Faculté, et la soutenance de deux thèses : la première sur une question de pathologie ; la seconde sur l'in-

terprétation d'un aphorisme d'Hippocrate : tous sujets tirés au sort. Bref ! tout se passait en paroles.

Pendant un mois, les candidats faisaient à tour de rôle les leçons dont il a été parlé ci-dessus, et appelées « préleçons » parce qu'elles précédaient la soutenance des thèses. Le nombre des aspirants était quelquefois assez grand, pour qu'on ne consacrât, afin de diminuer la durée du concours, que quinze jours au lieu d'un mois aux « préleçons », dont le sujet était donné, comme celui des thèses, dans une réunion plénière de l'Université, aux « contendants » rangés par ordre de réception au doctorat.

A la suite de ces conférences, qui permettaient déjà de juger la façon d'exposer et le savoir de fond des concurrents, avait lieu de quinze jours en quinze jours, pendant trois jours consécutifs, le *triduum*, la discussion des Thèses préparées et remises à l'Université trois jours avant leur soutenance, par les aspirants à la chaire, qui avaient à répondre, en séance publique, aux arguments et aux objections des professeurs, des autres candidats, et de tous les docteurs, licenciés et bacheliers en médecine présents.

Ces séances auxquelles assistaient toutes les autorités, les personnes de qualité, la bourgeoisie, les étudiants étaient d'importantes solennités, qui ne se déroulaient pas toujours dans le calme nécessaire, surtout quand il s'agissait de chaires de droit très recherchées et disputées devant un auditoire, qui comprenait des hommes de loi innombrables, si on peut dire, dans une petite ville qui eut pendant vingt ans de 1642 à 1662 une Cour des aides, et qui comptait, en permanence, un présidial, un bureau des élus, une viguerie et une officialité dotés d'un personnel surabondant de conseillers et de juges.

Avec la séquelle des avocats, procureurs et autres suppôts, parfois au nombre de 200, sans compter les deux ou trois cents étudiants de toutes facultés, qui recherchaient toutes les occasions de faire du bruit, il y avait toujours assez d'argumentateurs pour que les disputes du droit fussent très animées et dégéné-

rassent parfois en bagarres, comme cela se passa le 12 juillet 1639, où l'on en vint aux mains entre partis contraires soutenant deux candidats préférés ; où l'on chassa de la salle de concours un professeur de théologie surexcité ; et ou on alla jusqu'à dégaîner les épées : tumulte qui força le chancelier à faire évacuer la salle, sous la menace d'une excommunisation générale par l'Evêque Alain de Solminihac (1).

*
* *

Les « bails des points », c'est-à-dire du sujet des préleçons ou des thèses, avaient lieu dans la chancellerie installée dans la partie orientale du cloître de la cathédrale, à la chapelle du Saint-Esprit, aujourd'hui chapelle Saint-Gausbert.

Cependant en 1611, elle était encore au couvent des Cordeliers, sis dans la rue qui conduisait au Pont Valentré (2), où elle avait été transportée après le sac de la Cathédrale par les Huguenots lors de la prise de Cahors par Henri IV en 1580. En 1613, l'évêque Siméon de Popian la ramena à la Cathédrale.

Ce couvent des Cordeliers désaffecté à la Révolution, devint en 1804, avec son voisin le Collège royal, ancien collége des Jésuites, fondé en 1605 et transformé en 1763, lors de leur expulsion, — le lycée actuel de Cahors. En 1897, on l'a démoli et remplacé par des constructions neuves.

Les concours se passaient dans les salles de classe de l'Université, qui se trouvaient d'abord chez les Cordeliers et ensuite dans la partie sud-ouest du Collège des Jésuites, jusqu'en 1680, époque de l'achèvement de la construction des bâtiments spéciaux de l'Université, qui les attendait depuis sa fondation en

(1) Cf. Les délibérations de l'Université de juillet 1639, avec une lettre écrite, le lendemain de la séance du 12, par le vénérable Alain de Salminihac, évêque de Cahors à M. Brandon, prêtre et conseiller d'Etat (évêque de Périgueux en 1648) pour être mise sous les yeux du chancelier Pierre Séguier (E. Sol. Alain de Solminihac. Lettres et documents, Cahors. Delsaud. 1930).

(2) Aujourd'hui rue du Président-Wilson, hier encore rue du Lycée.

1231. Ils furent édifiés sur l'emplacement des remparts que longeaient alors les fossés de la ville, près de la Porte-Neuve, qui existe encore. Les fossés comblés des remparts qui bordaient la ville à l'ouest, sont devenus le boulevard Gambetta, route nationale de Toulouse à Paris. L'Université a été démolie et remplacée après la Révolution par un pâté de maisons particulières, encadré par le boulevard Gambetta, la rue Georges-Clémenceau, la rue de l'Université, et la rue des Boulevards. Elle comprenait au rez-de-chaussée, trois grandes salles pour les leçons de théologie, de droit et de médecine.

*
* *

C'est donc dans ces salles des Cordeliers, des Jésuites et de l'Université qu'eurent lieu de 1611 à 1715 toutes les disputes et argumentations pour les chaires de médecine et devant un auditoire encore plus brillant que celui réuni à la chancellerie pour « le bail des points » : car l'Evêque et ce qu'il y avait de mieux en noblesse, en haute bourgeoisie et en fonctionnaires royaux et municipaux, y assistait habituellement.

C'est dans la chancellerie qu'après la dernière séance du concours, on proclamait les élus. Après leur avoir mis le chaperon sur l'épaule et le bonnet sur la tête, et leur avoir fait prêter serment à genoux entre les mains du Chancelier et du Recteur, « de bien et fidèlement exercer leurs charges, garder et entretenir inviolablement les statuts et ordonnances de ladite Université » — on les conduisait au banc de l'Université à la Cathédrale, et à la chaire de la salle des cours précédés des bedeaux et accompagnés de deux professeurs dont un de médecine, si les deux professeurs de cette faculté n'avaient pas disparu en même temps par décès, démission, ou autrement.

*
* *

Nous allons donner maintenant les détails nécessaires sur ces concours : sur la date du début et de la

fin et sur la durée des épreuves ; sur le nombre des concurrents, le lieu de leur origine, l'indication de la Faculté où ils avaient pris leur bonnet de Docteur, leur ancienneté dans le Doctorat, leur âge, leurs parentés ou leurs alliances et les questions qu'ils eurent à traiter dans les leçons ou dans les thèses.

1611. *Concours pour le remplacement de* Puget, *décédé.*

Six candidats.

Notum affiché le 9 avril 1611.
Première inscription des candidats...
Préleçons commencées le 9 août.
Thèses: Discussion commencée le 5 novembre.
Terminaison de la dispute par l'élection de Pierre Barre, le 22 mai 1612.
Durée du concours depuis le notum : un an, un mois, treize jours.
Depuis la première inscriotion...

Nom des candidats.

Hugues Solaville, de D^r en médecine de la Faculté de le (professeur ès-arts (grammaire) à l'Université de Cahors ;
Pierre Barre, de Cahors?, prof. ès-arts (philosophie de l'Université de Cahors ;
Jehan Chalvet ;
Rivan, de Périgueux ;
Loveat, de Périgueux ;
Chambert, de Toulouse.

1622. *Remplacement de Guillaume Pujol et Pierre Barre décédés.*

Six candidats.

Notum affiché le
Première inscription des candidats le 10 avril 1622.
Préleçons commencées le
Thèses : discussion commencée le 26 nov. 1622.

Terminaison de la dispute par l'élection de Guillaume Galtier et de Jean Pujol le 2 avril 1623.

Durée du concours depuis le Notum.

Durée du concours depuis la première inscription : Un an moins 8 jours.

Noms des candidats.

Melchior CARTIER, natif de Draguignan, docteur de Cahors, avant 1617 ;

Jean PUJOL, natif de Cahors, docteur en médecine de Cahors, avant 1617 ;

Antoine CANTAL, natif de Gourdon en Quercy, docteur de Cahors, avant 1617 ;

François DURRIEU, docteur de Toulouse, 2 mars 1619 ;

Pierre BAILLE ou BAYLE, natif de Montfaucon en Quercy, docteur de Cahors, avant 1617 ;

Guillaume GALTIER, natif de Saint-Affrique en Rouergue, docteur de Montpellier, avant avril 1622, docteur de Cahors par agrégation, 16 juin 1623.

1647. *Remplacement de Jean Pujol, décédé*

Sept candidats.

Notum affiché le 5 août 1647.

Première inscription des candidats, 10 août 1647.

Dernière inscription, 4 janvier 1648.

Préleçons.

Thèses : discussion commencée le 9 mai 1648.

Terminaison de la dispute par l'élection de François Durrieu, le 13 novembre 1648 (1).

(1) Trois jours après l'élection de Durrieu, l'Université se réunit de nouveau le 28 novembre, pour recevoir du Recteur ; communication d'une lettre de démission de sa chaire de médecine, envoyée de Toulouse, le 25 novembre, par Guillaume Galtier, qui, par procuration dressée par Desprau, notaire à Toulouse charge le recteur Valet de la présenter à l'Université.

Et le même jour, est rédigé par les Secrétaires, l'acte de réception « à deux régences vacantes, l'une en médecine, en faveur de Monsieur maître Bernard Douvrier, docteur en médecine, et l'autre en philosophie, en faveur de Monsieur maître Pierre Durand, aussi docteur en médecine », nommés par postulation.

C'étaient deux candidats malheureux du concours de l'année.

Douvrier remplace Galtier démissionnaire et Durand succède à Durrieu professeur de philosophie, nommé professeur de médecine à la place de Jean Pujol décédé.

Démission de Galtier, 25 novembre 1648.

Election par postulation de Bernard Douvrier, 28 novembre 1648.

Durée du concours depuis le notum : un an, quatre mois, un jour.

Durée du concours depuis la première inscription : un an, trois mois, vingt-six jours.

Noms des Candidats.

François Durrieu, natif de , docteur en médecine de Toulouse, le 2 mars 1619. Professeur ès arts de l'Université de Cahors du 22 mai 1626.

Bernard Douvrier (1), natif de Cahors, docteur de Cahors, 16 juillet 1641.

Jacques Balitrand, natif de Cahors, docteur de Cahors, 6 novembre 1627.

Pierre Durand, natif de Cahors, docteur de Cahors, 17 octobre 1645.

Antoine Galtier (2), natif de Cahors, docteur de Cahors, 4 octobre 1645.

Pierre Vilaret, natif de Castelneau-de-Vaux en Quercy, docteur de Cahors, 12 avril 1647.

François Drouauld, natif de Saint-Jean-de-Mont en Limousin, docteur de Cahors, 7 octobre 1645.

1663. *Remplacement de Durrieu décédé.*

Dix candidats.

Notum, 17 février 1663.

Première inscription de candidats, 6 juin.

Dernière.

Préleçons.

Thèses : discussion commencée le 22 novembre 1663.

Terminaison de la dispute par l'élection de Pierre Durand, le 31 mars 1664.

Durée du concours depuis le notum : un an, un mois, 12 jours.

(1) Gendre de Jean Pujol.
(2) Fils aîné de Guillaume Galtier.

Durée du concours depuis la première inscription : 9 mois environ.

Noms des candidats.

Pierre Durand, natif de Cahors, docteur en médecine de Cahors, 17 octobre 1645. Professeur ès arts de l'Université de Cahors, du 28 novembre 1648.

Pierre Planavernhe, natif de Cahors, docteur de Cahors.

Michel Dardenne, natif du Vigan près Gourdon en Quercy, docteur de Cahors, 20 juin 1651.

Géraud Chenaud, natif de Cahors, docteur de Cahors, 27 juillet 1651.

Jean Cahier.

Etienne Gilquin.

Bernard Pujol (1), natif de Cahors, docteur de Cahors, 6 juin 1663.

Jean Calvet (2), natif de Cahors, docteur de Cahors, 8 juin 1655.

Noelletou Noelly, natif de Creysse en Quercy, docteur de Cahors, 18 novembre 1655.

Guillaume Galtier (3), natif de Cahors.

1676. *Remplacement de Douvrier, condamné comme faux-monnoyeur.*

Nomination par postulation de Géraud Chenaud, professeur ès arts de l'Université de Cahors depuis 1665.

1678. *Remplacement de Pierre Durand, décédé.*

Par Antoine Calvet, de Cahors, docteur de Cahors, du 12 juillet 1672, nommé directement par le Roi.

(1) Fils du professeur Jean Pujol.
(2) Père du professeur Antoine Calvet, nommé par le roi en 1678.
(3) Fils cadet du professeur Guillaume Galtier.

1681. *Remplacement de Géraud Chenaud ou Chanaud.*
mort le 14 octobre

Nombre de candidats?

Notum.
Première inscription des candidats.
Dernière
Préleçons.
Thèses : discussion commencée en juin 1682.
Terminaison de la dispute par la présentation au roi le 13 mars 1683, conformément au nouveau règlement de l'Université du 6 août 1682, de trois candidats classés par ordre de mérite : Michel Dardenne, Guillaume Baudus, Jean Senaud ou Chenaud (1).
Le 16 mai 1683, Dardenne est nommé et installé.
Durée du concours depuis le Notum : un an, 4 mois, 15 jours.
Durée du concours depuis la première inscription.

Noms de candidats connus :

Michel Dardenne, natif du Vigan près Gourdon en Quercy, docteur en médecine de Cahors, 20 juin 1651.
Guillaume Baudus, de Cahors, docteur de Cahors, 16 octobre 1677.
Jean Senaud, de Cahors, docteur de Cahors.

1695. *Remplacement de Dardenne, décédé.*

Sept candidats.

Notum du 16 novembre 1695.
Première inscription des candidats, 3 décembre 1695.
Dernière inscription des candidats, 3 février 1696.
Préleçons du 11 mars au 26 juin 1696.
Thèses...
Terminaison de la dispute le 24 avril 1697 par la

(1) Fils de Géraud Chenaud.

présentation au roi de Senaud, Baudus et Roumiguières.

Le 26 juillet 1697. Nomination et installation de Senaud.

Durée du concours depuis le notum. Un an, six mois.

Durée du concours depuis la première inscription : un an, 5 mois, 18 jours.

Noms de candidats.

Pierre Romiguières, natif de Fons près Figeac, en Quercy, docteur de Cahors, vers 1680.

Jean Senaud ou Chenaud, natif de Cahors, docteur de Cahors.

Jean Ganilh, natif de Saint-Cirq Lapopie près Cahors, docteur de Cahors, 1 septembre 1672.

Pierre Pujol (1), natif de Cahors, docteur de Cahors.

François Bouchaud, natif de Cahors, docteur de Cahors, 24 janvier 1688.

Guillaume Baudus (2), natif de Cahors, docteur de Cahors, 16 octobre 1677.

Jean Mauret, natif de Moissac en Quercy, docteur de Cahors.

1715. *Remplacement de Jean Senaud, décédé.*

Quinze candidats.

Notum, 14 août 1715.

Première inscription des candidats, 14 septembre 1715.

Dernière inscription, 9 décembre.

Préleçons, de 15 jours en 15 jours, au lieu de mois en mois, elles se terminent un peu avant le 7 novembre 1716.

Thèses : discussion commencée le 7 novembre 1716 (Baudus); la dernière soutenue le 5 juin 1717 (Laplasse).

(1) Fils du professeur Jean Pujol.

(2) Conseiller médecin ordinaire du Roi dans la citté et faubourgs de Cahors (charge vénale), depuis 1692.

En mai 1717, un candidat, Pierre Roumiguières adresse au régent, Philippe d'Orléans, un placet demandant qu'en exécution de l'édit de 1707, la dispute soit renvoyée devant la Faculté de Paris ou devant celle de Montpellier « n'y ayant pas à Cahors dix médecins ayant dix ans de pratique pour constituer le jury (1) ».

Mais le 16 août un des concurrents Mailhe de Villefranche de Rouergue (compatriote de Chirac de Conques (Rouergue), premier médecin du régent) et docteur de Montpellier (où il avait été l'élève de Chicoyneau, chancelier de la Faculté de cette ville et gendre de Chirac), présente à l'Université des Lettres de provision obtenues du roi :

Vive opposition de la part de l'Université, surtout de la Faculté de droit. Elle est cependant obligée de céder aux ordres du souverain, après une installation provisoire en décembre 1717 et des contestations qui ne finissent qu'en juillet 1718, sur une lettre imperative de Phelipeaux, duc de la Vrillière, secrétaire d'Etat.

Durée du concours du notum à la signification des Lettres de provision, 14 août 1715, 16 août 1717 : deux ans.

Durée depuis la première inscription : deux ans moins un mois.

Noms des candidats

Guillaume Baudus, natif, de Cahors, docteur, en médecine de Cahors, 16 octobre 1677;

Pierre Roumiguières, natif de Fons en Quercy, docteur de Cahors, vers 1680;

François Bouchaud, natif de Cahors, docteur de Cahors, 24 janvier 1688;

François Joseph Laplasse, natif de Montfaucon-en-Quercy, docteur de Cahors, 1 décembre 1711;

Jérôme Combarieu, natif de Cahors, docteur de Cahors, 13 mars 1713;

(1) Il y avait ordinairement à Cahors, en plus des deux professeurs, trois ou quatre médecins praticiens.

Jean Mailhes, natif de Villefranche de Rouergue docteur de Montpellier, août 1713;

Etienne-Lucas Vidal, natif de Castel-Sarrazin, Languedoc, docteur de Cahors, 4 janvier 1714,

Pierre Gisbert, natif de Cahors, Dr de Cahors, 1715;

Jean-Baptiste Depeyre, natif de Montpezat en Quercy, docteur de Cahors, 1715;

Jean Mostolac, natif de Cahors, docteur de Cahors, 10 novembre 1715;

Jean-Baptiste de Canolle, natif de Bergerac en Périgord, docteur de Cahors, 8 décembre 1715.

Antoine de Belly, natif de Gourdon en Quercy, docteur de Cahors, 8 décembre 1715;

Pierre Lacombe, natif de Gourdon en Quercy, docteur de Cahors, 9 décembre 1715;

Léonard Grézes, natif de Domme en Périgord, docteur de Cahors, 9 décembre 1715;

Antoine Dumas, natif de Puybrun en Quercy, docteur de Cahors, 9 décembre 1715 ;

Ce concours est le dernier qui ait eu lieu devant l'Université de Cahors.

En 1722, Antoine Calvet fort âgé, professeur depuis 1678, démissionne en faveur de son gendre, François-Joseph Laplasse, nommé directement par le Roi. Ce dernier meurt en 1742 et est remplacé dans les mêmes conditions par son fils.

Les deux derniers professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université de Cahors furent Jean Mailhes et Paul Laplasse.

Le premier mourut le 26 avril 1751, quelques jours avant la réunion de l'Université de Cahors, à celle de Toulouse par l'édit de Mai 1751.

Le second, renonçant à aller s'installer à Toulouse, fut pensionné par le Roi. Il mourut à Cahors le 2 pluviose an V, 21 janvier 1799, âgé de 79 ans.

***

Les renseignements que nous venons de rassembler donnent lieu à quelques remarques intéressantes.

Des sept concours qui ont eu lieu de 1611 à 1715, il n'y en a pas qui n'ait duré au moins un an, à partir du « notum » ou de la première des inscriptions des concurrents.

Le concours commencé en	1611	pr 6 candid.	dura	13 m.
»	1622	» 5	»	12 m.
»	1647	» 7	»	16 »
»	1663	» 10	»	13 »
»	1681	» 10	»	16 »
»	1695	» 7	»	18 »
»	1715	» 15	»	2ans

Ce dernier aurait encore duré fort longtemps, car au moment où il fut interrompu par la nomination de Mailhes par le Roi, il y avait encore 12 thèses à soutenir de quinze jours en quinze jours c'est-à-dire qu'il fallait six mois pour le terminer. Et encore s'il ne se produisait pas des incidents imprévus, comme des maladies des candidats en 1647 et en 1681, où la dispute dura seize mois.

On se rend compte facilement des dépenses que devaient entraîner ces concours, de la perte de temps et de gain qui en résultait pour les candidats, de même que de la diminution des secours qui en était la conséquence pour la population.

*
* *

Les jeunes docteurs nouvellement reçus ou depuis peu de temps, étaient au moins en 1715 parmi les plus ardents à concourir. Evidemment comme il ne s'agissait que de mémoire et de facilité de parole, ils avaient l'espoir de vaincre leurs anciens rouillés par la pratique et depuis longtemps éloignés des disputes de l'Ecole, et n'étudiant plus ou ne consultant plus les œuvres qui faisaient le fond de leurs connaissances à tous, celles d'Hippocrate et de Galien. Ajoutez-y le dédain superbe des jeunes générations pour les barbons, qui les précédèrent.

*
* *

En 1622 tous les concurrents étaient encore sur les bancs, à la veille du concours; le plus ancien ne les avait quittés que depuis cinq ou six ans à peine.

S'il y en a deux, en 1647, qui ont 28 ans ou 20 ans de Doctorat; trois n'en ont que deux, et l'un même vient à peine d'être reçu docteur.

Les concurrents en 1663 sont docteurs depuis dix-huit ans, douze ans, huit ans. Ils sont déjà des praticiens ayant de l'expérience. Ils n'en ont pas moins à côté d'eux un docteur de l'année même 1663.

A la dispute suivante en 1681, où nous n'avons de renseignements précis que sur trois candidats, si l'un d'eux a fini ses études il y a trente ans; des deux autres, l'un les a achevées il y a quatre ans, et le dernier depuis moins de temps encore.

En 1695, les jeunes sont peu nombreux, mais ils surabondent en 1715, ou sauf 3 vétérans qui sont respectivement reçus docteurs depuis trente-huit ans, trente-cinq ans et vingt-sept ans, le plus ancien des 12 autres ne l'est que depuis quatre ans et 8 jeunes ambitieux ont été reçus docteurs en 1715 et même à la fin de l'année le 8 et le 9 décembre.

C'est à croire que c'était pour rester à Cahors quelques mois de plus que ces frais émoulus de l'Ecole se faisaient inscrire, et pour retarder le moment, où ils auraient à supporter les soucis de la clientèle, soit en ville, soit surtout à la campagne.

*
* *

Ils ne devaient pas d'ailleurs se faire beaucoup d'illusions sur le résultat de leur tentative, car l'Université semble, d'après ses délibérations, avoir pour ainsi dire ses choix faits d'avance, et en réalité, sauf de rares exceptions, elle ne nommait que des personnages d'âge rassis et quelquefois même un peu vieux.

Elle acceptait volontiers au XVII[e] siècle, car auparavant elle faisait choix de religieux réguliers, des

médecins comme professeurs de la faculté des arts, surtout en philosophie, trouvant celle-ci comme très voisine, alliée de la médecine. Et ces professeurs des arts devenaient presque tous des professeurs de médecine.

Ainsi en 1611 prennent part au concours : Hugues Solaville professeur de grammaire et Pierre Barré professeur de philosophie.

En 1647, François Durrieu	prof. ès arts	depuis 1626
En 1663, Pierre Durand	—	depuis 1648
En 1676, Geraud Chenaud	—	depuis 1665

Les trois derniers enseigneront la médecine après 21 ans, 15 ans et 11 ans d'enseignement(1). Et l'on peut penser que ces nominations étaient faites à l'avance.

*
* *

Quel était l'âge de ces candidats ? On était généralement reçu docteur entre 19 et 25 ans et plusieurs se présentaient peu d'années après leur doctorat.

Quelques-uns cependant sont des vétérans. Baudus se présente à 39 et 58, Dardenne à 42 et 62, Geraud Chenaud à 34 et 47 ans.

Parmi les élus, ils sont souvent nommés à un âge mûr, très mûr même. Durand à 53 ans, Dardenne à 62 ans, Chenaud à 47 ans.

Parmi les plus jeunes, il faut compter en 1623 G. Galtier à 23 ans environ et en 1718 Jean Mailhes à 28 ans.

Chose piquante, ces deux plus jeunes sont des étrangers et tous deux docteurs de Montpellier. Il est vrai que le dernier est nommé directement par le Roi à la fin de l'interminable concours de 1715-1718 et, ce malgré les demandes très pressantes de l'Université et du Corps de ville, en faveur de G. Baudus.

En somme quand on les nommait c'était des médecins exerçant depuis longtemps et dont plusieurs, déjà professeurs ès arts, avaient une assez longue pratique de l'enseignement.

(1) Ils enseignaient d'ailleurs plutôt la médecine. Voir le tableau des cours dans le travail : *Les gradués en médecine de l'Université de Cahors au XVII[e] siècle.* Bul[illegible] H. M. T. XVIII, 1921.

*
* *

D'où provenaient ces candidats ? Dans notre travail sur les *gradués en médecine de l'Université de Cahors au* XVIIe *siècle*, nous avons indiqué de quelles provinces étaient originaires les étudiants de Cahors. Ils appartenaisnt presque tous au Sud-ouest de la France, avec prédominance notable des Quercynois.

Il en était de même pour les aspirants professeurs. Quoique nous ayons des doutes sur le lieu de naissance de quelques-uns, nous pouvons admettre que sur 54 concurrents :

18 étaient de Cahors
18 du Quercy
4 du Périgord
2 du Rouergue
1 de Toulouse
1 du Limousin
10 d'origine inconnue, mais le plus souvent probablement de Cahors ou du Quercy. Parmi ceux qui furent nommés, c'est-à-dire sur 14 ; 10 dont 2 un peu douteux étaient de Cahors, 2 du Quercy et 2 du Rouergue voisin.

*
* *

Leur parenté. Les aspirants étaient assez souvent fils ou gendres des professeurs en médecine : 6 fils, 3 gendres, dont 3 fils et 3 gendres furent élus.

Un grand nombre étaient de familles de médecins, de chirurgiens ou de pharmaciens.

Ces deux dernières catégories donnaient bon nombre de médecins pour succéder à des chirurgiens : les Chenaud ; ou a des apothicaires : les Baudus, les Pujol.

Plusieurs étaient parents ou alliés, des professeurs du Droit ou des Arts.

*
* *

Quelles étaient les questions posées à ces candidats dans ces sept concours ?

Nous ne nous occuperons généralement pas des Aphorismes d'Hippocrate tirés au sort. Le hasard procédant à leur désignation, ils ne donneraient d'autre indication sur les tendances doctrinales de la Faculté de médecine ou sur son souci du choix des sujets, que sa fidélité à la doctrine hippocratique. Nous en parlerons et pour quatre aphorismes seulement quand il s'agira de nous rendre compte de la façon dont les candidats traitaient les sujets, qu'ils avaient à développer, dans les très rares thèses qui nous ont été conservées.

Nous sommes loin d'avoir l'indication de tous les sujets des Thèses, comme on le verra par la liste qui suit. Nous ne connaissons le sujet des Préleçons que pour les concours de 1695 complètement et partiellement pour 1715.

Voici cette liste par année de concours.

Concours de 1611

Thèses. — De affectibus et morbis hepatis et eorum curatione.

De melancholiœ causis, signis et cura.

De peripmeumoniœ causis, signis et cura.

De morbo colico, ejus causis et cura.

De uterici morbi causis, signis et curatione.

Concours de 1622.

Thèses. — De febre cartana, ejus causis signis et curatione.

De pleuritide, ejusque causis signis et curatione.

De morbis jecoris, ejusque (*sic*) causis signis et curatione.

De apoplexia, ejusque causis signis et curatione.

De elephantiasi, ejusque causis signis et curatione.

Concours de 1647

Thèses. — An Catharris curandis conveniat pulvis tabaci ?

An febrium intermittentium causa referenda sit ad humores aut ad naturam, vel ad astra ?

An vulnera pulmonis sunt ex necessitate lethales? (*sic*)

Concours de 1663

Thèses. — An a suppressionne intempestiva hemorroïdorum hidrops ?

An paralysis ab humore melancholico, et si detur, an in curatione illius sudorifica emeticis preferenda?

An asthmaticis venœ sectio ?

Concours de 1683

Thèses. — Positâ circulatione sanguinis (*an*) est immutanda methodus Galeni ?

Concours de 1695

Préleçons. — De affectibus hepatis.

De febribus malignis, in genere et in specie.

De actione spirituum in humano corpore.

De nutritione.

De humorum caractere.

De febribus continuis et intermittentibus.

De crisibus.

Thèses. — An appetitui depravato vinum absinthi ?

An Diarrhœa purgatio.

Concours de 1715

Préleçons. — De physiologia.

De sanguinis analysi.

De Hygiene.

De vena sectione.

De principiis massœ sanguinœ.

De Semiotica.

De vitiata humorum temperatura.

De causa morborum in genere.

De generatione.

De fermentatione.

Thèses. — An phrenetidi narcotica ?
An maniæ emeticum ?
An lui venereæ sudorifica ?

*
* *

Quelles étaient les tendances doctrinales et les théories en honneur à la faculté de médecine de Cahors, d'après les questions posées aux candidats et leurs réponses ?

Dans les libellés, qui nous sont connus des sujets des préleçons, celles-ci étaient consacrées à l'exposition d'un sujet de physiologie ou de pathologie générale.

Pour elles comme pour les Thèses, la série des douze questions à tirer au sort, et qui devaient être « disputables publiquement » devait être préparée d'avance pour faciliter la besogne, aux Chancelier, Recteur et Professeurs des autres facultés, quand il n'y avait pas de médecins dans le jury du concours comme en 1611-1622 et 1648.

Dans la période ancienne, celle des concours de 1611 et de 1622, on donne aux candidats, de sages, simples et précises questions. Ils ont à développer un chapitre de pathologie bien délimité : les causes, les signes et le traitement d'une maladie déterminée ou des maladies d'un organe déterminé.

A partir de 1647 les questions se retrécissent et se spécialisent, surtout sur des sujets de thérapeutique.

Il y a lieu aussi de signaler des sujets nouveaux : comme l'action de la poudre de tabac sur les catarrhes ; l'influence de la circulation sur la thérapeutique de Galien ; l'emploi de l'émétique dans la paralysie et la manie ; ou bien des atavismes anachroniques, comme en 1647, ou la Faculté se demande si les Fièvres intermittentes sont dûes à des troubles dans les humeurs ou à l'influence des astres.

Nous avons constaté dans le travail sur *les gradués en médecine de l'Université de Cahors au* XVIIe *siècle*, après examen du Tableau du programme des cours « que le fonds de l'enseignement, conformément

d'ailleurs aux statuts de création de l'Université était l'exposé de l'Hippocratisme et du Galénisme ». Il en était de même pour les préleçons et les Thèses; quoique cependant des découvertes et des théories récentes ne pussent être ignorées et laissées de côté. Mais en dépit de la circulation du sang, du chyle et de la lymphe, et de la chimiatrie, introduite nouvellement dans l'enseignement et la pratique, la forteresse Hippocratico-Galénique résiste énergiquement, car nous voyons que les candidats, s'ils admettent ces nouveautés, assurer qu'elles n'ébranlent en rien les méthodes des illustres ancêtres de Cos et de Pergame.

* * *

Comment répondaient aux questions qu'on leur posait les candidats au professorat de médecine de l'Université de Cahors ? Quels étaient les auteurs, en dehors d'Hippocrate et de Galien, dont ils avaient les ouvrages à leur disposition ? Quelles théories en dehors des anciennes exposaient-ils dans leurs travaux.

Nous ne savons pas si la Faculté avait une bibliothèque. Nous n'avons jusqu'ici aucun inventaire des bibliothèques des professeurs ou des médecins de la ville. Dans les nombreux actes notariés qui sont passés sous nos yeux, nous n'avons encore trouvé, que des inventaires de bibliothèques d'avocats, de juristes ou d'évêques ; aucun de médecins.

Nous avons les testaments de quatre docteurs régents en médecine : Michel Dardenne, Geraud Chanaud ou Chenaud, Jean Pujol, Jean Senaut ou Chenaud fils de Geraud. Il n'y est question en général que des biens à partager entre leurs enfants, et des legs divers qu'ils ont pu faire. Dans l'inventaire fait à la mort de Bernard Douvrier, il est parlé de sa bibliothèque, sans aucun détail. Dardenne lègue la sienne, en bloc, à un neveu, médecin à Gourdon. Dans aucun, il n'est établi d'inventaire.

Nous savons bien que quelques candidats avaient reçu une autre instruction que celle qu'on donnait à Cahors, que G. Galtier avait fait toute sa scolarité jusqu'au doctorat, à Montpellier ; qu'un fils de Jean Pujol, Bernard, candidat en 1663 y avait étudié ; que Durrieu était élève de l'Université de Toulouse.

Les professeurs G. Galtier et Jean Pujol connaissaient en 1624 les œuvres de Fernel, puisqu'ils exposaient sa Physiologie et sa Pathologie. Il s'agissait ici d'un maître illustre de l'Ecole de Paris, d'ailleurs à cette époque toute Hippocratique et Galenique.

Pour bien apprécier leurs opinions, il ne nous reste que les Thèses qui ont surnagé et qui sont celles de G. Baudus 1683-1697-1716 et celles de F. Bouchaud 1697. Elles sont à la Bibliothèque municipale de Cahors, où il n'existe du reste pas de thèses passées pour obtenir le doctorat en médecine. Ce dépôt en a bien quelques-unes de docteurs en droit ou en philosophie, mais aucune de docteurs médecins.

Il n'en existe d'ailleurs pas, comme nous nous en somme assurés auprès de leurs conservateurs (1), a la Bibliothèque nationale; à celles des facultés de médecine de Paris, et universitaires de Strasbourg, de Montpellier, de Toulouse (2) et de Bordeaux, ces trois dernières voisines de Cahors, et où il y avait le plus de chances d'en rencontrer.

Celles de 1683 et de 1697, ont été découvertes en 1912 par notre érudit confrère de la Société des Etudes du Lot, M. le chanoine Foissac, professeur au grand séminaire. Elles servaient de couverture aux actes de l'état civil ou registres de catholicité de la paroisse Saint-Laurent, dont le recteur a eu ainsi la bonne idée de nous les conserver. Celles de Baudus en 1716, l'ont été par nous en 1927. Elles enveloppaient le registre de la paroisse Saint-Maurice, qui contient les actes du 31 décembre 1716 au 17 février 1719.

(1) Que nous remercions bien vivement de leur obligeance à nous renseigner à ce sujet.

(2) Et aussi bibliothèque municipale de Toulouse.

la thèse sur un sujet donné et sur un aphorisme d'Hippocrate. Elles sont, bien entendu, rédigées en latin.

Ce sont des placards, grand in-folio-plano, qui contiennent dans leur moitié gauche la thèse patho-
Elles ont été détachées des registres et rassemblées sous la cote 113 B. Q. Y. Elles contiennent à la fois logique et dans leur moitié droite l'explication de l'aphorisme ; dans celles de 1716, les questions sont placées à la suite l'une de l'autre. Elles ne sont imprimées que sur le recto; en somme, elles sont dressées suivant le type habituel. Elles sont toutes dépourvues des images dont on ornait d'ordinaire celles du Doctorat et qui en faisaient le prix aux yeux de Toinette, la servante du *Malade imaginaire*.

Elles sont dédiées à Dieu très bon et très grand. *Deo optimo maximo* et rappellent le miracle du jour où commence la soutenance de la thèse.

Nous allons donner un compte-rendu de ces différentes thèses. Nous pensons en effet qu'il est bon d'avoir une idée de ce qu'on enseignait au XVII[e] siècle, et au commencement du XVIII[e] dans une des Universités de province, alors qu'on ne semble s'être préoccupé, en général, que de ce qu'on enseignait à Paris et à Montpellier.

Les anciennes Universités provinciales étaient accusées de recevoir le plus rapidement possible, pour leur argent, tous les candidats qui se présentaient, Guy Patin l'affirme sans hésitation. Dans le numéro de mai 1920 de la *Revue thérapeutique des alcaloïdes*, dans un article sur les *Transfuges de la médecine*, consacré à Théophraste Renaudot, le confrère qui écrit sous le pseudonyme du D[r] Benassis, nous apprend que le fondateur du bureau d'adresse, qui était, avec le titre de médecin ordinaire du Roy, chargé du *Règlement général des pauvres du Royaume* « signe en 1617, *un rapport officiel contre un certain docteur de Cahors dont tous les titres baccalauréat, licence, doctorat étaient datés du même jour*; ce qui est une chose inouïe, voire répugnante, vu que le mot de degrés

semble présupposer un intervalle, important et non pas un saut », expose-t-il.

Il y avait des abus, c'est certain. Mais ces Universités, n'en donnaient pas moins l'instruction à des élèves, qui y prenaient leurs inscriptions pendant trois ans. Il fallait bien qu'elles enseignassent quelque chose, car aussi peu de conscience qu'elles eussent, elles savaient bien que les docteurs en médecine qu'elles faisaient allaient bientôt, le lendemain de leur réception pratiquer la médecine *in animâ vili*, c'est possible, sur des malades de province ou des paysans; mais enfin, elles devraient se dire comme Baglivi, croyons nous, *Agitur de pelle humanâ*.

Voyons donc comment les aspirants au professorat de 1683-1697 et 1715 comprenaient la théorie de la médecine. Notons que dans leurs thèses, ils ne citent qu'Hippocrate et Galien et ne donnent aucune référence concernant les médecins postérieurs à ceux-ci ou leurs contemporains.

Thèses de G. Baudus 1683

De ces thèses accolées, il ne reste que la seconde moitié. La première, la moitié supérieure, a disparu. Elles ont été coupées en deux et une moitié a suffi pour recouvrir le registre de la paroisse Saint-Laurent.

La partie conservée est d'ailleurs la plus importante puisqu'elle contient la conclusion. Pour la thèse proprement dite, c'était si nous nous en rapportons à celle-ci, la discussion de la question.

Positâ circulatione sanguinis, an est immutanda methodus Galeni?

La circulation du sang étant admise, y a-t-il lieu de changer la méthode de Galien?

Baudus nous expose que les adenographes distribuent habituellement les glandes en deux classes : les *conglobées* (ganglions lymphatiques) et les *conglomerées* (glandes secrétoires). La raison, nous dit-il, et l'expérience démontrent que toutes ces glandes sont naturellement organisées pour produire une sé-

crétion. Les *conglomerées* séparent les liqueurs de la masse du sang, soit en vue de modifications à apporter aux aliments ingérés, soit afin que les éléments anciens et usés du sang soient extraits de la masse circulante et éliminés à l'extérieur par l'intermédiaire des conduits excréteurs à ce destinés. Des autres glandes, les *conglobées,* émergent certains vaisseaux découverts par les travaux récents des anatomistes, vaisseaux, qui partout où on les trouve entourent, comme le lierre les arbres, les vaisseaux sanguins. Ces dernières glandes déversent dans le sang veineux, soit immédiatement, soit par la voie des chylifères, un liquide aqueux appelé lymphe, par celui qui l'a découvert. Ce liquide est fermentescible, soumis à l'action de ferments naturels et des esprits animaux amenés dans les glandes par les extrêmités des nerfs ».

La circulation du sang, qu'il accepte, est provoquée, dit-il, par le mouvement de fermentation du sang et déterminée du cœur dans les artères, en raison de la disposition anatomique de cet organe. Cette circulation est maintenue par le concours de la lymphe et des humeurs gonflées d'esprits animaux, qui renouvellent et augmentent la fermentation du sang dans les vaisseaux. C'est ce qu'ont démontré de remarquables et récentes études.

Mais il faut que Baudus termine et donne une conclusion affirmative ou négative à la question qui lui est posée. Ces notions, dit-il, sont restées cachées à Galien. Le dogme Galénique paraît contraire à cette nouvelle doctrine. Certains même pensent à la suite d'un raisonnement erroné, que la méthode de Galien à leurs yeux très sûre, s'oppose à toutes ces nouveautés et doit les faire regarder comme inexactes. C'est pourquoi ils condamnent ces recherches en anatomie, comme des erreurs et regardent même cette occupation utile, comme téméraire. Il n'en est pas ainsi. Tout le monde sait que la méthode de Galien est parfaitement rationnelle. Les découvertes nouvelles la favorisent au lieu de la combattre et Baudus les juge

très peu contraires à l'enseignement de Galien. Comme d'ailleurs on se sert toujours dans la pratique des indications posées par lui et sur lesquelles repose toute sa méthode, comme on a toujours recours dans la cure des maladies, tout comme Galien aux ressources de la Diététique, de la Pharmaceutique et de la Chirurgie et qu'enfin on se sert toujours des altérants, des corroborants, des adoucissants et des évacuants, tous moyens thérapeutiques qui en général, donnent satisfaction à la méthode de Galien, Baudus se croit en droit de conclure :

Donc la circulation du sang étant admise, il n'y a rien à changer à la méthode de Galien.

Thèse de Baudus sur l'aphorisme d'Hippocrate. 1683.

Propter jecoris inflammationem singultus malum. (Aphor 17[e] s. 7.).

Dans les inflammations du foie, le hoquet est mauvais.

Comme pour la thèse précédente, nous n'avons que la moitié du travail.

Le troisième paragraphe, incomplet nous fait connaître que lorsque le sang sort des vaisseaux, s'extravase et s'accumule dans quelque partie du corps, il en consume les tissus comme s'il les brûlait. La raison manifeste de ces accidents est que les éléments, sel et soufre du sang extravasé, dépourvus de leurs propriétés par les esprits vitaux et animaux, deviennent nuisibles et provoquent des inflammations partout où ils se trouvent.

Dans le quatrième paragraphe Baudus nous dit — en cela fidèle aux conceptions de Galien, — que l'inflammation du foie est de tous les organes celle qui est la plus dangereuse. Maintes preuves le démontrent. Mais il suffit de se rapporter à une seule. Dans l'inflammation du foie, les fonctions des *acini* glandulaires sont troublées. Ils ne séparent plus la bile de la masse sanguine, bile, qui, par suite, se répand dans tout le corps. Et comme elle est abon-

damment imprégnée de sel alcalin, elle rend le sang plus fermentescible et consécutivement excite un orgasme plus grand des humeurs circulant dans la partie enflammée. La bile en outre n'est plus évacuée par le conduit biliaire ni par le vésicule du fiel dans l'intestin, et n'y provoque plus la transformation des aliments dans l'intestin grêle et l'expulsion des fèces du gros intestin.

Le chyle, mal préparé et insuffisamment expurgé de ses particules incongrues, sera versé imparfait dans les vaisseaux sanguins. Le sang altéré ne recevra pas dans le cœur une composition telle, qu'il puisse servir à la bonne nutrition des parties dans lesquelles il circule. Souillé par la bile et par d'autres déchets, il arrivera à mettre dans la pire situation l'économie vivante, dont petit à petit les ferments naturels perdront leur action et leur vigueur normales.

En outre quelques pertuis, quelques ouvertures qui naguère encore restaient fermées, et qui font communiquer le tissu du foie et la veine cave, laissent passer et répandent par tout le corps des particules malfaisantes, putréfiées, qui, s'insinuant profondément dans le système nerveux central, y soufflent la ruine. Enfin, elles s'introduisent dans le tissu des nerfs, où immédiatement elles agitent et entraînent dans des désordres nombreux et variés les esprits animaux. Et elles arrivent alors à secouer les parties avec une force explosive, semblable à celle de la poudre à canon, qui produit le hoquet, symptôme qui est le signe manifeste de l'action d'un virus contenu dans le sang putréfié provenant du foie enflammé.

Donc le hoquet est mauvais à la suite d'une inflammation du foie.

Thèses de Baudus 1697

An appetitui depravato, vinum absinthi ?

Dans la dépravation de l'appétit, doit-on prescrire le vin d'absinthe ?

L'âme commande à toutes les fonctions de l'organisme et cela par l'intermédiaire immédiat des esprits

animaux, qui sont une des trois choses qui constituent l'organisme — comme le dit Hippocrate — le contenant, le contenu et ce qui provoque le mouvement, c'est-à-dire les solides, les humeurs et les esprits. Ces derniers sont une matière subtile, qui circule dans le tissu du cerveau et de là se répand dans tout le corps, où elle porte les ordres de l'âme et inversement lui transmet les besoins ou les sensations des diverses régions.

Parmi les très nombreux besoins signalés à l'âme est celui qui pousse le corps à demander des aliments. L'homme se dessècherait, s'amaigrirait et mourrait si on lui refusait le secours alimentaire. Inversement, des aliments pris sans appétit ou intempestivement, incommoderaient l'organisme. Aussi l'âme, en temps voulu, commande au corps de se réconforter par des aliments qui, absorbés sans aller jusqu'à la réplétion, se digèrent par une fermentation parfaite ; et c'est ensuite le retour au moment opportun de l'appétit et du désir de nouveaux aliments. Cela est un indice que les esprits animaux restent sains et agiles, les liquides sans altération et les solides dans leur conformation naturelle.

L'appétit est naturellement excité par un mouvement doux et tranquille des fibres disséminés dans les tuniques de l'estomac. L'âme est utilement avisée de ce mouvement. Elle apaise cette sorte de plainte en commandant l'ingestion d'aliments nouveaux ; à la suite de laquelle sont mises en mouvement les fibres stomacales et en action le ferment nécessaire. C'est ainsi que se fait la digestion et que fonctionne l'estomac pour éviter la stagnation prolongée de la masse crue et non digérée des aliments et des humeurs : stagnation, qui engendrerait l'inappétence et le dégoût de la nourriture. Car l'âme ne se rendant pas compte en raison de cet arrêt, qui assoupit la sensation d'appétit, des besoins de l'organisme, ne pense pas à ordonner au corps de manger, et alors il ne prend de nourriture que sous l'influence de la raison ou par l'insistance de l'entourage.

Lorsque la digestion s'est bien faite, ilreste à peine dans l'estomac quelques rares débris d'aliments. Consécutivement, les tuniques se raccourcissent et se plissent. Les fibres nerveuses auparavant étalées et à leur aise, sont comprimées et souffrent un peu. L'âme se rend compte alors que l'estomac languit par l'absence de nourriture. C'est cette sensation qu'on appelle appétit.

En même temps, la tunique intérieure de l'organe, percée de canalicules, dépose dans sa cavité, provenant des glandes sous-jacentes, une précieuse rosée, suc fermentescible, imprégnée d'esprits qui digère les aliments et les transforme en chyle. Ce suc, par une douce effusion, est le suave stimulant de l'appétit. S'il est dépourvu d'esprits animaux, il devient plus âcre, développe une acidité excessive et provoque un appétit famélique que l'âme a de la peine à calmer.

. Mais si les agents de la digestion, si le suc de l'estomac sont viciés, les matières ingérées, retenues plus longtemps dans le viscère, se corrompent. Il se produit des éructations, de la distension gastrique ; et en même temps s'établit une fermentation mauvaise, que suit l'innappétence et le dégoût des aliments et qui provoque des sensations morbides douloureuses et parfois de pénibles et absurdes cauchemars. Il se produit aussi des variations dans l'acidité de l'estomac.

L'appétit est encore perverti, diminué, si le suc gastrique est dépourvu de l'assaisonnement balsamique des esprits; le résidu alimentaire s'acidifie, forme des obstructions, qui empêchent que le ferment stomacal se renouvelle par une sécrétion nouvelle. Si les restes alimentaires séjournent trop longtemps dans l'estomac, le malade tombe dans le marasme ou dans d'autres maladies, à moins que le médecin secourable ne vienne s'y opposer, en combattant la cause par des remèdes appropriés.

Pour que cet état s'améliore, il est nécessaire de faire disparaître les résidus anciens et usés, provo-

qués par l'acidité augmentée des sucs stomacaux. Cette acidité, il faut la combattre par un puissant alcali. Acide et alcali se neutraliseront pendant leur fermentation mutuelle, qui dégagera de leur adhérence aux parois les restes alimentaires et les fera s'éliminer. Dans ce but, il faut employer les amers qui contiennent l'alcali nécessaire.

Or, la plante qui tient la première place parmi les amers est l'absinthe, ce que démontre sa saveur. Le sel alcalin, qui la gonfle, est très prompt à produire l'effet désiré. Mais comme les sels n'agissent que s'ils sont dissous, *corpora non agunt nisi soluta*, il est bon de trouver un excipient convenable pour dégager l'alcali nécessaire afin de provoquer un mouvement de fermentatien favorable après neutralisation de l'acide.

On ne peut en trouver un meilleur que le vin, dont les particules volatiles si fermentescilles, qui font sa valeur, réjouissent magnifiquement le cœur de l'homme. Poreux, ce liquide s'imprègne facilement de sels. Aussi, l'emploi fréquent du vin d'absinthe est le meilleur remède pour ramener l'appétit. Il corrige l'acrimonie des acides, provoque, par une nouvelle fermentation, l'élimination des résidus alimentaires retenus dans l'estomac et pousse à un nouveau travail de nutrition, qui refocille le corps et l'âme par le retour de l'appétit normal.

Donc à un appétit dépravé, il faut donner le vin d'absinthe.

Thèses de Baudus. Aphorisme d'Hippocrate. 1697.

In quovis morlo valere ratione, recteque se ad ea quæ offeruntur habere, bonum : contrarium vero malum. Aphor. 33, s. 2.

Dans toute maladie, conserver l'intelligence saine et prendre volontiers les aliments qui sont offerts, c'est bon : le contraire est mauvais.

La santé parfaite exige l'union d'une âme saine avec un corps sain et résulte du bon commerce habituel entre eux. Mais sous l'influence de la plus légère

maladie, l'âme n'exerce plus normalement ses fonctions. Celles-ci ne s'accomplissent alors que sous l'influence de la raison, qui agit à regret d'ailleurs en pareil cas. En même temps, les instruments immédiats de l'âme, les esprits deviennent obtus et ne travaillent plus avec la même régularité. Tant qu'ils restent à peu près sains et vigilants, ils préviennent l'âme des troubles du corps et transmettent encore les ordres de l'âme au corps et réciproquement les demandes du dernier à la première.

Quand une maladie attaque tout l'organisme ou une de ses parties déterminées, les esprits excitent l'âme par une sensation douloureuse à se défendre et à utiliser les secours auxquels l'homme a recours d'habitude, et, en particulier, l'aide des autres personnes. On conçoit combien il est bon, en pareil cas, de rester maître de soi et d'accepter les choses qui vous sont offertes pour vous soulager.

L'aphorisme d'Hippocrate sur ce sujet est bien vrai. Si chez les malades l'intelligence reste ferme, et les esprits et les ferments normaux, cet état concourt à la conservation du corps, en excitant l'âme, avec leur secours, à corriger et à écarter les causes nuisibles.

Mais la cause morbide venant à triompher, les esprits n'ont plus l'activité nécessaire pour s'y opposer ; puis l'intelligence et la raison sont atteintes à leur tour et il arrive alors que, comme le dit Hippocrate « chez les malades qui souffrent et ne sentent pas la douleur, l'intelligence elle-même est malade ». Dans ce cas, un désastre menace d'être très prochain, car les esprits animaux étant détruits dans la partie atteinte, celle ci se consume et se détruit entraînant dans sa ruine les autres parties du corps.

Alors par le mélange des liquides fermentescibles ou pour tout autre cause vicieuse, les esprits animaux sont jetés dans le plus grand désordre et ne peuvent solliciter le corps et l'âme à organiser à propos les secours nécessaires et les livrent à des agitations pénibles et à des troubles mentaux.

En vain, les assistants, par de douces paroles ou des

menaces s'efforcent de surmonter l'opposition des malades, ceux-ci refusent les secours nécessaires et les relations de l'âme et du corps se font à l'inverse de l'état sain. Il existe à peine dans cet état séditieux des esprits des moments de repos, où l'âme pourrait, en en comprenant la nécessité, satisfaire aux instances des personnes présentes. Et, dans ce cas, il faut que les assistants et le malade saisissent ce moment opportun.

Toute maladie, toute chose contre nature indique par elle-même le pronostic à instituer : plus elle s'éloigne de l'état normal, plus elle est dangereuse.

L'inappétence invincible, le délire persistant, les éclipses de la mémoire sont des symptômes morbides graves. Ils indiquent la disparition de la lumière de la raison et entravent l'exercice du libre arbitre.

Toute maladie qui lèse gravement les facultés du corps et de l'âme est dangereuse, mais si la raison, la mémoire et l'appétit restent normaux, c'est d'un heureux augure et fait prévoir la guérison.

Donc, nous avons le droit de conclure avec Hippocrate :

Dans toute maladie, conserver l'intelligence saine et prendre volontiers les aliments qui sont offerts, c'est bon : le contraire est mauvais.

Thèses de Bouchaud 1697.

An diarrhœæ purgatio ?

Faut-il purger dans la diarrhée ?

Pour tout le monde, l'estomac est réputé pour être le laboratoire de la santé et des maladies, suivant que le chyle qui s'y forme par la fermentation des aliments, y subit une préparation bonne ou défectueuse. Dans le premier cas, le chyle est favorable à la réfection et à l'entretien du sang, et des esprits animaux et à la nutrition des diverses parties du corps. Dans le second cas, la digestion se fait mal : parfois, les aliments sont évacués non digérés ; d'autres fois, ils fournissent au sang des produits nui-

sibles qui provoquent, suivant les parties où ils sont transportés des maladies variées; s'ils le sont vers les intestins, ils y produisent la dysenterie avec ulcération de ses tuniques, la lienterie avec élimination d'aliments non digérés ou bien la diarrhée.

La diarrhée est tout écoulement exagéré des matières alvines. Les causes en sont la viciation des humeurs contenues dans le sang, le cerveau, l'estomac, le foie, les intestins, etc. Et suivant la diversité des humeurs corrompues, qui la provoquent, la diarrhée est pituiteuse (ce qui est dû aux vapeurs du sang retenues par l'insuffisance de la transpiration), bilieuse, ou purulente (si un abcès du poumon ou du foie s'ouvre dans l'intestin). Il faut ajouter à ces causes l'excès dans l'ingestion des aliments solides ou liquides et le défaut d'exercice corporel.

Elle est symptomatique d'une maladie au début ou critique à la fin d'une maladie qui s'améliore.

Toutes ces causes aboutissent par l'acrimonie des humeurs à une irritation des tuniques intestinales, qui trouble leur péristaltisme normal et régulier, acrimonie due à une effervescence, une fermentation du sang, qui absorbe toutes les humeurs corrompues ou stagnantes dans les divers organes.

Le pronostic des maladies se détermine d'après la violence ou la durée des symptômes. La diarrhée persévérante, rebelle, affaiblit les forces du malade et dissipe ses esprits. Elle peut, si elle résiste à la puissance des remèdes, entraîner la mort; si elle est facilement tolérée, elle peut donner quelque soulagement et même conduire à la guérison.

Pour le traitement, comme le dit Hippocrate, le médecin qui peut diagnostiquer une maladie peut la guérir (1), on s'efforcera de reconnaître les diverses espèces de diarrhée. Pour combattre l'affaiblissement des forces on usera des corroborants; la fièvre indiquera la phlébotomie; les lavements détersifs calmeront l'irritation intestinale; parfois ils devront être

(1) *Qui ad cognoscendum sufficit, ad curandum etiam sufficit.*

astringents pour émousser l'acrimonie des humeurs. Si elle est provoquée par des humeurs peccantes nocives, qui envahissent l'intestin, il faudra les expulser soit par un vomitif, soit par un purgatif assez énergique, un cathartique.

On a donc le droit de conclure :

Dans la diarrhée on peut purger.

Thèses de Bouchaud. Aphorisme d'Hippocrate 1697.

Apleuritide péripneumonia malum. Aphor. 11 S. 7.

A la suite d'une pleurésie la peripneumonie, c'est mauvais.

A peine avons-nous en naissant respiré l'air libre, qu'aussitôt nous sommes exposés à de nombreuses maladies mortelles, à tel point qu'il y a lieu de déplorer le misérable sort de l'homme. Les mêmes choses qui peuvent lui être favorables, peuvent le détruire s'il en use mal ou avec excès. La maladie s'abat sur nous à l'improviste, dans l'état de veille, pendant le sommeil, même au milieu des festins. Telle maladie s'ajoute à telle autre déjà déclarée et souvent elle est plus à redouter que la première. C'est ce qu'Hippocrate a dit dans son aphorisme : « à la suite d'une pleurésie, la peripneumonie, c'est mauvais ». Déjà une seule de ces maladies suffit pour nous emporter qu'est-ce, quand l'une vient compliquer l'autre? si la prudence d'un médecin habile ne conjure les effets de la complication.

Mais il y a lieu de signaler les différences et les ressemblances entre les deux maladies. Leur analogie est grande. Rien d'étonnant qu'elles se compliquent souvent entre elles, Les causes sont les mêmes, mais le siege de ces affections diffère.

La pleurésie se reconnaît au decubitus du malade; s'il se couche sur le côté affecté, il souffre davantage par suite de la compression exercée sur les muscles intercostaux ou leurs interstices. La respiration accroît cette douleur causée par une humeur séreuse et âcre amassée en ce point. Le malade ne peut non plus se

coucher sur le côté opposé, à cause du poids du phlegmon du côté atteint sur les organes sous-jacents. C'est en somme une inflammation de la plèvre ou de la membrane des intercostaux internes, occasionnée par l'afflux de sang effervescent et visqueux, provenant des artères vertébrales et caractérisée par une fièvre intense, une douleur pungitive, une toux fréquente et pénible, une respiration pénible aussi et précipitée, un pouls rapide et fort.

Quiconque ignore les causes antécédentes ou efficientes, contiguës ou immédiates d'une maladie reste toujours dans le doute sur sa nature. Parmi les causes antécédentes de la pleurésie se trouvent les choses qui provoquent une turgescence fébrile, par suite de la prédisposition qu'a le sang à s'épaissir et à faire effervescence et à occasionner ainsi un afflux vers la plèvre : exercice corporel violent, chaleur immodérée, ingestion d'une boisson trop froide, obstruction des pores de la peau. Mais la cause immédiate est l'arrêt, la stase du sang dans les petits vaisseaux recouvrant les côtes et les espaces qui les séparent : sang coagulé par un acide prédominant, se transformant rapidement en phlegmon, dont les particules corrompues en raison même de cette stagnation et de la pénurie des esprits animaux, venant à se déposer dans le poumon, font apparaître la pneumonie, dont les causes sont les mêmes que celles de la pleurésie et dont les moyens de traitement et le processus de guérison sont les mêmes.

La péripneumonie est l'inflammation du poumon. Elle est parfois solitaire, isolée ; d'autres fois la plève prend part à cette phlogose. Elle se dévoile, par une fièvre intense, une douleur gravative, une forte dyspnée, qui durent aussi longtemps que le sang est en état d'effervescence fébrile, car ne pouvant alors traverser les petits vaisseaux, il y stagne, transformant l'obstruction en phlegmon, qui, gonflant les conduits pulmonaires, augmente l'anhelation et en distendant et irritant les fibres nerveuses accroît la douleur.

Comme dans les choses humaines, il n'y a rien de

perpétuel et de permanent, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'âme soit affectée de diverses façons, tantôt par la joie tantôt par la tristesse. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le corps tombant d'une maladie dans une maladie plus grave, il est tourmenté par les deux à la fois. La pleurésie se change en péripneumonie, par ce que certaine matière s'amassant dans la plèvre qui recouvre les côtes, se corrompt, puis se répand dans le thorax et le poumon tout entiers, où elle empêche la circulation. Ce changement se fait de deux façons, dit Hippocrate, soit par *métastase* soit par *épiginomenès* (1). La partie la plus noble étant alors atteinte et les symptômes s'aggravant, il en résulte un péril mortel évident.

C'est pourquoi, avec Hippocrate on a le droit de conclure :

A la suite d'une pleurésie, la péripneumonie, c'est mauvais.

Thèses de Baudus 1716.

An phrœnitidi narcotica?

Faut-il prescrire les narcotiques dans la phrenitis ?

D'après Hippocrate, l'homme est un composé de solides, de liquides et d'esprits.

Tant que les esprits se meuvent dans l'ordre et sans agitation, ils soutiennent l'économie vivante, et provoquent sous le contrôle de l'âme, tous les mouvements du corps, par l'intermédiaire de la volonté, à la suite des vibrations imprimées aux fibrilles du cerveau, tant que celles-ci conservent leur flexibilité

(1) *Epiginomenès*, Symptômes succedans, survenans (Pathologie). Les anciens médecins entendaient par le mot *Epiginomenès*, des symptômes qui surviennent naturellement ou auxquels on se doit attendre dans le cours d'une maladie (Galien, comment., sur aphor 35. Sect. 6).

Le 7e livre des Aphorismes d'Hippocrate est intitulé par quelques-uns des « *Epiginomenès* » ou du surcroit des nouvelles maladies, ou des maladies qui se joignent à une autre qui existe déjà, Hip. (livre de *Morbis*), assure avec raison que la plupart de ces maladies sont mortelles.

M. Mahon.

Encyclopédie méthodique. Médecine T. VI p. 5.

naturelle et le tonus convenable. L'esprit juge bien ou mal suivant l'état de ces fibrilles.

Mais les esprits sont matériels et partant soumis aux mêmes altérations ou inflammations ou lésions que les solides ou les humeurs. Sortis de leur état naturel, devenus plus ardents sous l'action de l'incandescence des humeurs et de l'effervescence du sang, ils engendrent la Phrenitis (1), c'est-à-dire un délire perpétuel avec fièvre continue et mouvements violents. Les esprits mis alors tumultueusement en mouvement frappent le *sensorium commune* et provoquent l'apparition d'images déréglées, sérieuses ou ridicules, des discours désordonnés, et des manœuvres laborieuses, sans intervalles de repos.

Ce délire ne se rencontre pas dans toutes les élévations de température sérieuses, car l'état balsamique du sang s'y oppose. Les esprits bien portants rejettent les miasmes vénéneux. Cependant il peut se présenter dans le frisson de la fièvre intermittente au moment de sa plus forte intensité, car alors les principes du sang sont si confusément mélangés, que les esprits souillés, pénétrant dans les glandules du cerveau, y provoquent des fermentations irrégulières pervertissent les idées ; mais ce délire est fugace et disparaît avec le paroxysme.

Si la fièvre est continue et si l'incandescence du sang est telle qu'il communique aux esprits des particules hétérogènes, provoquant la phlogose du cerveau ou des méninges, ou bien l'inflammation du diaphragme, comme le dit Galien (2) il y a alors un délire continuel.

Si le malade a des idées plutôt gaies, le danger est moindre que si elles sont tristes et sombres ; les esprits dans le premier cas faisant moins de dégâts dans

(1) Pour Thomas Willis « La fréuésie consiste dans l'irritation des esprits du cerveau, lesquels se livrant à des mouvements confus et désordonnés, bouleverseut toutes les fonctions de l'âme. »
Renouard. Hist. de la méd. T. 2, p. 383.

(2) Baudus en revient à Galien qui faisait de l'inflammation du diaphragme la cause du délire.

les voies où ils passent. La tension et la rougeur des yeux, la sécheresse de la langue, les urines rares sont d'un mauvais présage. Si le malade a une forte propension au sommeil, s'il présente des mouvements convulsifs, il n'y a pas d'espoir de salut.

Les enfants, d'autant plus qu'ils sont plus petits, sont sujets à la phrénitis. Y sont plus sujets aussi les colériques, les alcooliques, surtout en été. La suppression de certaines évacuations sanguines la produit. Comme la maladie est la conséquence d'une agitation du sang et des esprits, on doit ouvrir la veine : bras, pied, jugulaire. Les purgatifs hâtent la fin de la fièvre, par évacuation des sels qui fermentent et accablent les esprits. Il faut un cathartique agissant fortement, car les esprits étant emprisonnés dans le cerveau, il faut une action énergique pour détacher les humeurs intestinales qui provoquent la maladie et qui sont opiniâtrement accrochés aux parois des premières voies. Il est bon de donner plusieurs jours de suite une tisane purgative — casse, tamarix — pour mettre en mouvement les sérosités du sang, les diluer et les faire évacuer par l'urine dont le flux abondant résout parfois la maladie. Ne pas négliger les remèdes rafraîchissants pour apaiser l'agitation du sang et des humeurs.

On peut même se servir salutairement des narcotiques, qui ne seront employés qu'avec beaucoup de prudence et d'attention et d'une main experte. Ils sont indiqués principalement au début, quand les esprits sont encore vigoureux et vigilants. On choisira de préférence le laudanum. Avec les progrès de la maladie et la diminution des forces, l'emploi en est plein de périls, les narcotiques liant par leurs parties rameuses les esprits qu'ils suffoquent. Nous approuvons, avec les réserves exprimées, l'usage du laudanum et l'on a le droit de conclure.

On peut donner les narcotiques dans la phrénitis.

Thèse de Baudus sur l'aphorine d'Hippocrate. 1716.

Febrem convulsioni supervenire satius est, quam convulsionem febri. Aphor 26. 5. 2.

Il vaut mieux que la fièvre vienne à la suite d'un spasme que le spasme à la suite de la fièvre.

Lorsque les esprits malades agitent les fibrilles du cerveau, ils provoquent la phrénitis, comme il est dit dans la thèse précédente. Si leur action dépasse le cerveau et s'ils se transportent tumultueusement dans les nerfs, ils agitent tout le corps, engendrant, si l'agitation est continue, le *spasme véritable*, et, si interrompue, les *mouvements convulsifs*.

Les esprits malades ne s'écoulent pas facilement en dilatant les parties intérieures des nerfs ; au contraire, souillés par quelque matière âcre et fermentative, ils acquièrent une force explosive, qui les fait refluer impétueusement vers le cerveau, qui à son tour les repousse dans le corps, sur lequel ils exercent leur action malfaisante. Sous l'influence de ces chocs alternatifs et répétés, les esprits s'éteignent ou se dissipent. On est bien heureux, si sous ces efforts renouvelés, le cerveau ne se déchire pas.

Ces mouvements indépendants de la volonté, sont dûs à l'acrimonie des esprits, qui irritent les nerfs. Aucune force extérieure ne peut empêcher l'effet de l'explosion, pas plus qu'on ne peut empêcher celle de la poudre à canon emflammée ; explosion produisant ses dégâts habituels, qui, s'ils sont étendus à tout le corps, engendrent le *tétanos* par contraction des muscles antagonistes ; on le nomme *emprosthotonos* si le corps est fortement incliné en avant, et *opisthotonos*, s'il l'est en arrière.

Lorsque le corps est secoué par ces mouvements convulsifs, sans qu'il y ait de la fièvre, il est vraisemblable que les esprits sont épais, visqueux ou aqueux et que par leur manque de ténuité, de limpidité et de finesse, ils ne peuvent parcourir les voies habituelles et normales sans une tumultueuse agitation. Les parties hétérogènes, qu'entraînent les esprits, unies à une matière fermentescible, provoquent par leurs mouvements rapides dans les tissus, des explosions et des convulsions aboutissant à l'éclatement final qu'Hippocrate appelle un spasme mortel.

Si la fièvre excite des mouvements spasmodiques par l'intermédiaire d'esprits trop échauffés, situés dans le cerveau, il y a péril imminent que le cerveau soit atteint d'inflammation ou de sphacèle. Après tant d'agitation des esprits qui en deviennent énervés et consumés, et malgré la tendance à l'apyrexie, le spasme persiste jusqu'à la mort, à moins que la fièvre soit de peu d'intensité et de durée, et n'ait pas une cause permanente. On peut en conclure qu'un spasme survenant au cours d'une fièvre est une chose très dangereuse. D'un autre côté, quand la fièvre succède à des convultions ; l'état vicieux des esprits s'atténue, diminue ; leur viscosité est atténuée par la fermentation fébrile, qui fait disparaître l'aquosité et entraîne une dépuration, après laquelle les matières qui irritaient les esprits sont adoucies, neutralisées ou éliminées. Si la fièvre était trop légère, elle n'agirait pas suffisamment sur les esprits, si elle était trop violente, les esprits seraient plus échauffés, et l'affection empirerait. La fièvre, donc, doit être moyenne pour résoudre le spasme, en raison de la quantité de matière morbide à éliminer, ou du temps nécessaire pour la faire disparaître ou en changer l'essence... D'où je conclus avec Hippocrate.

Il vaut mieux que la fièvre vienne à la suite du spasme, que le spasme à la suite de la fièvre.

*
* *

Les thèses dont nous venons de rendre compte, ne sont pas précisément des modèles de raisonnement. La conclusion que l'on sent obligée, ne découle pas nettement de prémisses mal posées et qui paraissent quelquefois un peu étrangères au sujet axiomes ; prud'hommesques, truismes et redites y abondent. Le souvenir de Molière vous revient à l'esprit, et l'on se rappelle la démonstration de *Sganarelle* dans le *Médecin malgré lui* qui se termine par le triomphant « Voilà pourquoi votre fille est muette ». Evidemment ni Baudus, ni Bouchaud n'étaient des esprits supé-

rieurs. Ils étaient taillés à la dimension du modeste théâtre sur lequel ils jouaient leur rôle. Mais laissons de côté l'appréciation de leur valeur personnelle et de celles de leurs thèses, et tenons-nous, en ce qui est plus intéressant, aux indications que ces écrits nous donnent sur les théories enseignées à la Faculté de médecine de l'Université de Cahors au XVII[e] siècle et au début du XVIII[e].

Le tableau des cours magistraux, et les sujets des Préleçons et des Thèses nous ont bien informé sur les tendances dogmatiques de la Faculté. Elle est restée, dans la période envisagée ici, la gardienne des traditions hippocratiques et galéniques, conservatrice par excellence. Mais elle n'en est pas moins au courant des découvertes récentes. Elle connaît les travaux de Wharton et de Stenon sur les glandes et les ganglions, ceux d'Aselli et de Pecquet sur les chylifères et d'Olaüs Rudbeck sur les lymphatiques. Elle accepte la circulation harveienne dès 1683 au moins, comme l'indique la thèse de G. Baudus à cette date. Elle professe que les mouvements du cœur sont dûs à la fermentation.

En cela d'ailleurs, elle n'est pas beaucoup en retard sur Paris. Car si en 1663, Fagon y soutient affirmativement la thèse. *Anan sanguine impulsum cor sälit?* et si, en 1665 P. Mattot oppose la négative à la question : *an motus cordis a fermentatione ?* thèses, où la circulation d'Harvey est expressément et complètement approuvée, nous voyons en 1670, J. Cordelle sous la présidence de Guy Patin, répondre négativement à la demande : *an sanguis per omnes corporis venas et arterias jugiter circumferatur ?* et en 1672, F. Bazin répond affirmativement à la question : *Est-ne sanguinis motus circularis impossibilis ?*

Au point de vue thérapeutique les nouveautés ne lui font pas peur. En 1647, elle utilise la poudre de tabac et en 1662, trois ans avant la réhabilitation de l'antimoine par la Faculté de médecine et le Parlement de Paris, on se demande à Cahors, si dans la paralysie dûe à une humeur mélancolique, on doit préférer les sudorifiques aux émétiques.

Mais l'influence qui se fait le plus vivement sentir, semble-t-il, à la Faculté de Cahors, c'est celle de la Chimiatrie professée par Sylvius de la Boë et Thomas Willis. Ce ne sont que fermentations dans les viscères, l'estomac principalement et dans le sang, agitations des esprits animaux dans le cerveau ou dans les nerfs, avec les explosions chères à Willis et qui rappellent celles de la poudre à canon, actions des acides et des alcalis sur les cinq éléments, eau, sel, terre, soufre et esprits : théories qui en conservant l'humorisme galénique le modifient en y ajoutant l'action de la chimie nouvelle (1) dans le corps vivant, sous la direction supérieure de l'âme.

Tout cela nous montre que la Faculté de médecine de l'Université de Cahors, n'était pas plongée au XVIIe siècle dans le sommeil scientifique, qu'elle s'intéressait aux découvertes nouvelles et les exposait à ses élèves, en même temps que les opinions anciennes, auxquelles elle ne restait que trop fermement attachée.

Une étude pareille au sujet des autres Universités provinciales, montrerait, peut-être, qu'elles ne méritaient point complètement le discrédit dans lesquelles elles étaient tombées, quoiqu'elles le méritassent par l'absence de découvertes et de travaux scientifiques dans leur sein et par leur facilité à accorder aux étudiants le bonnet de docteur.

C'est pourquoi, il nous a paru qu'il y avait quelque intérêt à donner un aperçu des thèses de concours de médecine, de 1683, 1697 et 1716, soutenues devant l'Université de Cahors, qui ont survécu.

Bibliographie

Baudel et Malinowski. — *Histoire de l'Université de Cahors*, Cahors, Girma, 1876.

(1) C'est peut-être par l'intermédiaire de Montpellier, où des profeseurs ou des étudiants cadurciens avaient fait leurs études que Cahors a été initié à la Chimiatrie ; de Montpellier, où Lazare Rivière, partisan des théories de Paracelse ou de van Helmont, les avait introduites dès 1622.

Dr Paul Lafeuille. — *La Faculté de médecine dans l'ancienne Université de Cahors*; Lyon-Paris, Storck, Masson, 1895. Thèse.

Dr J. Bergounioux. — *Galerie médicale du Lot; Guillaume Baudus, conseiller médecin ordinaire du Roi en la ville, faubourgs et dehors de Cahors*, 1658-1739, Bull. de la Société des Etudes du Lot, t. XXXVII, 1912.

Dr J. Bergounioux. — *Galerie Médicale du Lot; Un médecin des pestiférés de Marseille en 1720 : Jean Mailhes, professeur royal de médecine à l'Université de Cahors*, Bull. Soe. Et. Lot, t. XLI, 1920, t. XLII, 1921.

Dr J. Bergounioux. — *Les gradués en médecine de l'Université de Cahors au XVIIe siècle*. Bull. Soe. franç. d'Hist. de la médecine, t. XVIII, nos 1-2 (janvier-février 1924).

Dr J. Bergounioux. — *Deux professeurs en médecine de l'Université de Cahors condamnés comme faux-monnoyeurs au XVIIe siècle*. Bull. Soc. Franç. d'Histoire de la médeeine, t. XXII, nos 9-10, 1928.

Dr J. Bergounioux. — *La paroisse Saint-Maurice de Cahors sous Louis XIV*. Conférenee faite au Xe Congrès de l'Union historique et archéologique du sud-ouest. Cahors, A. Bergon, 1928.

A. Portal. — *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie, contenant l'origine et les progrès de ces sciences*, Paris, 1770.

P. V. Renouard. — *Histoire de la Médecine*, Paris, J.-B. Baillière, 1846.

E. Bouchut. — *Histoire de la Médecine et des Doctrines médicales*, Paris, Germer-Baillière, 1864.

Ch. Daremberg. — *Histoire des Sciences médicales*, Paris, J.-B. Baillière, 1870.

L. Boyer. — *Histoire de la médecine*, in Diet. encyelop. des Scien. méd. de Deechambre, 2e série, t. VI, Paris, P. Asselin, G. Masson, 1878.

Goulin. — *Encyclopédie méthodique: Médecine*, 1793. *Galien*.

R. Geoffroy. — Ibid. Histoire de la médeeine, 1816, Galien.

Bayle et Thillaye. — *Biographie médicale*, Paris, A. Delahays, 1855.

J.-E. Dezeimeris. — *Dictionnaire historique de la médeeine*, Paris, A. Delahays, 1858.

Dechambre. — Dict. Eneyel. des Se. méd. Paris, G. Masson (partie historique et biographique).

E. Boinet. — *Les Doctrines médicales. Leur évolution.* Paris, E. Flammarion, s. d. (1906).

Maurice Raynaud. — *Les médecins au temps de Molière.* Paris, Didier, 1863.

F.-A. Longet. — *Traité de Physiologie*, 3e éd. Paris, Germer-Baillière. — 1873. *Digestion, circulation*, etc., historique.

Ch. Daremberg. — Œuvres d'Hippocrate. Paris, Charpentier, 1845.

Sources

Arch. de l'Université de Cahors à la Bibliothèque universitaire de Toulouse.

Reg. des délib. de l'Université, 1611 à 1744 : nos 146 à 152. *Reg. des graduations et inscriptions en toutes faculté et en médecine*, nos 104, 168, 169, 179, 180, 181, 182, 194.

Bibliothèque municipale de Cahors.

Actes civils des diverses paroisses. Délibérations des conseils de la communauté au XVIIIe siècle.

Thèses de Baudus et de Bouehaud, 1683-1697, 1716, conservées sous la côte : Q 113, B q y.

Archives départementales du Lot.

Actes de notaires. Reg. des Insinuations. Reg. de contrôles des actes notariés.

ANTOINE PETIT

ET LA PHYSIOLOGIE AU XVIIIe SIECLE

Par le Dr BARBILLION

L'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à la bibliothèque de notre société est un manuscrit signé de la main d'un sieur Boulland, chirurgien d'un régiment d'infanterie du Roi. C'est une copie du cours de physiologie dicté aux Ecoles de médecine de Paris par M. Petit, professeur. Cette copie porte la date du 1er novembre 1773.

Bien que la page de tête ne porte pas de prénom, il est incontestable qu'il s'agit ici de M. Antoine Petit, né en 1718, mort le 21 octobre 1794 après une brillante carrière de praticien et de professeur dont il suffira d'esquisser les grandes lignes.

Antoine Petit voit le jour à Orléans. Son père exerce dans cette ville le métier de tailleur. Il est pauvre mais s'impose de grands sacrifices pour permettre à son fils de faire de bonnes humanités et de venir ensuite à Paris se perfectionner dans l'étude de la médecine et de la chirurgie. Ambitieux et travailleur, le jeune Petit ouvre des cours qui le mettent en lumière, et la Faculté généreuse suivant sa coutume lui offre de l'admettre sans frais, sous condition qu'il se désintéressera plus tard vis-à-vis d'elle, quand il le pourra. C'est presque déjà avant la lettre, une forme de prêt d'honneur pour étudiant. Antoine Petit passe sa thèse en 1746. Il ne tarde pas à se faire une

grande réputation comme médecin et comme chirurgien. C'est un consultant très recherché que certains comparent à Boerhaave. Il n'est pas moins apprécié comme professeur. Membre de la Société d'apiculture, membre de l'Académie des sciences de Stockholm, il voit s'ouvrir devant lui, en 1760 les portes de l'Académie royale des Sciences de Paris, et il est nommé professeur d'anatomie au Jardin du Roi où il succède à Ferrein. L'âge de la retraite a sonné. En 1776 il se retire à Fontenay-aux-Roses avant d'aller mourir à Olivet. Il rêvait de léguer sa chaire à son élève et ami Vicq-d'Azyr, au noble Vicq-d'Azyr dont les mérites scientifiques égalaient la haute valeur morale, mais il se heurta à Buffon qui choisit, proposa et fit agréer Antoine Portal déjà professeur de Médecine au Collège de France.

Antoine Petit écrivit peu. Il nous a laissé une traduction du traité d'anatomie chirurgicale de Palfyn, chirurgien réputé des Pays-bas, un recueil de pièces sur les naissances tardives, et deux rapports consciencieux lus à l'assemblée de la Faculté de Médecine en 1764 et 1766, sur l'inoculation variolique dont il était un partisan convaincu.

En feuilletant ce cahier d'élève, peut-être rédigé avec les notes recueillies sur les gradins de l'amphithéâtre reconstruit en 1744 rue de la Bûcherie, sous la grande lumière déversée par les larges fenêtres de ce dôme trapu que connaissent bien les vieux Parisiens, et que décorent à l'extérieur des sculptures allégoriques, nous nous efforcerons de dégager quelques-unes des idées générales que les jeunes étudiants en Médecine, sous le règne de Louis le Bien-aimé pouvaient recueillir dans l'enseignement de leur éminent professeur de physiologie.

1° *Organisation générale du corps* :

Au point de vue de la vie, cette fonction suprême de l'organisme lui paraît dépendre du perpétuel mouvement des humeurs qui ne sauraient s'arrêter sans

s'aigrir, fermenter et se corrompre, en donnant naissance à mille sortes de disgrâces et enfin à la Mort.

Ce mouvement des liquides est dû à l'action des solides, qui seuls sont dépositaires du mouvement et qui le communiquent aux humeurs. Quant aux solides ils sont formés par une agglomération de fibres.

La fibre est le dernier terme auquel parvient l'analyse dans l'étude des éléments qui constituent le corps. La fibre joue dans la physiologie de l'époque le rôle d'élément fondamental que prendra plus tard la cellule après les travaux de Schwann et de Virchow.

Imaginée plutôt qu'observée, la fibre est une partie longue, blanche, terrestre, extrêmement fine, échappant aux meilleurs microscopes, ce qui n'empêche pas qu'on lui reconnaît deux variétés : 1° La fibre ronde, la vraie, *vera dicta*, sorte de cheveu tellement ténu qu'il en est invisible, mais néanmoins doué de mouvement et qui va former la substance même de nos tissus nobles, les muscles, les vaisseaux, les viscères, etc., 2° la fibre plate, la fausse, *impropria dicta*, qui elle n'est pas douée de mouvement et n'est qu'une sorte de colle destinée à relier les vraies fibres. Quant à la substance même de ces fibres c'est une sorte de gluten à base d'huile et d'eau, concept qui ressemble comme un frère à notre protoplasma. Complétant la pensée de M. de Buffon qui croit que la molécule organique existe partout mais qu'il faut des vaisseaux pour la recevoir, la draîner, et la faire circuler, notre professeur nous enseigne que ces molécules organiques se font jour à travers le gluten, y forment et y entretiennent des canaux suivant un travail analogue à celui de l'eau qui serpente à travers des entrailles de la terre. Que cette belle figure de rhétorique ne nous fasse pas oublier que la vraie fibre, la fibre ronde est douée de trois mouvements, un mouvement tonique, un mouvement élastique, un mouvement de contraction et que le corps humain est comme un bloc de tissu organique formé de fibres plates traversées en tous sens par des fibres rondes.

2° *Les Esprits animaux* :

Comment seront mis en action les rouages de l'organisme, et qui va fairemouvoir les fils du pantin ? Ce seront les Esprits animaux. A l'époque où nous sommes entrain de faire notre éducation physiologique la doctrine des Esprits animaux est encore puissante, et Antoine Petit en est un ardent défenseur : cette doctrine après Galien, a deux patrons éminents, Malebranche et surtout Descartes qui lui a donné avec son dogmatisme autoritaire une sorte de consécration scientifique.

Les Esprits animaux sont considérés comme une substance particulière qui forme avec les fibres du cerveau l'organe de la motilité volontaire et involontaire et de la sensibilité consciente et inconsciente.

Il naissent du sang dont ils forment la partie la plus subtile, la première à s'en dégager au cours du mouvement qui l'agite. Comme une vapeur éthérée le sang par le chemin des artères les entraîne au cerveau et celui-ci se charge de les filtrer, de les secréter, de les répandre dans tout l'organisme par le moyen des nerfs. Leur existence a beau être contestée par certains physiologistes, elle s'impose à notre maître comme une de ces vérités de bon sens et d'évidence chères aux Cartésiens. Est-ce que vraiment, en conscience, le mouvement et la sensibilité peuvent être le résultat comme d'aucun le prétendent d'une vibration, d'un ébranlement du nerf par une excitation extérieure ? Peut-on établir une comparaison entre un nerf qui baigne dans un milieu charnu et mollasse, et une corde de violon tendue et vibrante sous l'archet ? Combien il est plus raisonnable d'admettre l'existence du fluide animal, de cet écoulement de matière subtile, la plus subtile qui soit peut-être. Personne ne l'a vue, c'est vrai. Mais a-t-on vu l'électricité autrement que par ses effets ? Ce fluide résultant de la partie la plus fluide de nos humeurs est bien plus léger que l'air car il passe par des tuyaux infiniment plus petits où l'air ne peut avoir accès. Il

y circule avec une vitesse infinie, et quant à ces esprits animaux qui le constituent et qui émanent du sang, à quoi peut-on les rattacher ? « Je crois dit A. Petit dont la philosophie s'élargit ici et s'élève qu'il existe dans la nature un principe universel destiné à vivifier plantes et animaux : c'est l'Esprit Recteur. » Insaisissable tant il est subtil, c'est lui qui se dégage tout d'abord dans la distillation des plantes. Il existe chez l'animal, non moins volatil et non moins insaisissable; ce qui n'empêche de lui reconnaître les qualités suivantes : substance âcre, éthérée, qui se dégage dans la partie grise du cerveau, du cervelet et de la moelle épinière et qui se distribue à toutes les parties du corps pour revenir ensuite à ses centres d'origine, établissant ainsi une véritable circulation analogue à celle du sang. Ainsi les esprits animaux s'acquittent de leur triple mission : entretenir l'action tonique, produire le mouvement musculaire, et permettre aux sensations de s'effectuer. Certains physiologistes ont été entraînés à admettre l'existence d'une âme qui est le principe de toutes les sensations. Or cette âme, on la retrouve non seulement chez l'homme, mais aussi chez certains animaux qui possèdent à n'en pas douter l'imagination, la mémoire et le jugement. Il faut donc pour éviter de confondre l'homme avec la brute, imaginer deux âmes, l'une corporelle commune avec les animaux, l'autre spirituelle, privilège divin de l'Homme. Tout cela est œuvre de métaphysique et de l'aveu de notre physiologiste, ce sont systèmes compliqués et au fond on n'y connaît rien.

Quant aux Esprits Animaux, s'il nous plaît à nous modernes de les considérer comme une matérialisation gratuite de ce que nous appelons l'influx nerveux, nous devons reconnaître que nous n'en sommes pas beaucoup plus avancés pour cela, et que le problème de la nature de cet influx reste aussi obscur pour nous, même si l'énergie nerveuse nous apparaît comme une des infinies spécialisations de l'Energie Electrique.

Une fois réalisée sur le papier, la théorie des Esprits Animaux prend une ampleur merveilleuse. On les voit évoluer en tous sens, se trémousser de mille manières, bienfaisante légion de vigilants génies lilliputiens, toujours affairés à leur œuvre de salut. Grâce à eux, les explications physiologiques se présentent à l'esprit avec une clarté éblouissante. Comment douter par exemple que la salive ne soit gorgée, surtout le matin, d'Esprits animaux quand on voit le volume excessif des nerfs qui se rendent aux glandes salivaires? Comment ne pas être convaincu que la dyspepsie des mélancoliques et des surmenés n'est autre chose que le résultat du gaspillage des Esprits animaux que l'on a détournés de leur voie en les faisant servir à d'autres besognes que la digestion? C'est également en suite de raisonnements aussi judicieux que nous voyons la circulation des Esprits animaux organiser d'une façon remarquable le jeu alternatif de la systole et de la diastole cardiaque, de l'inspiration et de l'expiration thoracique, etc...

Sous leur livrée imprécise, ces petits serviteurs représentent assez bien toutefois à notre esprit ce que nous imaginons sous le nom d'influx nerveux. Lui aussi, cet influx, n'est qu'un mot comme l'irritabilité, l'excitabilité, la contractilité, la sensibilité. A une époque comme la nôtre où l'atome règne en maître dans la physique, et où sa notion s'étend jusqu'à la constitution de la lumière et de l'électricité, la conception des Esprits animaux est bien faite pour nous séduire. Elle retrouve une nouvelle fraîcheur, et à bien y songer, il semble que le passé ait eu là comme une intuition de la manière dont serait envisagée l'Energie tout au moins dans la première partie du xxe siècle.

3° *De la génération* :

Les anciens pensaient en général que l'homme est le semeur et que la femme n'est que le terrain où doit croître le germe.

Hippocrate au contraire, croyait que le concours et le mélange de la semence mâle et de la semence femelle était nécessaire à la formation du nouvel être.

C'est à cette sage doctrine du père de la Médecine que notre auteur est resté fidèle, malgré les assauts qu'elle a subi depuis que les ovaristes sont entrés en scène avec leur œuf, ce point de départ de tout être vivant! ils ont découvert que ce petit œuf qui se détache de l'ovaire est recueilli par la trompe et qu'il va fécondé par l'animalcule trouvé par Leeuwenhoeck, se développer dans la matrice. Petit ne voit dans cette théorie qu'une suite d'impossibilités. L'œuf n'existe pas chez la femme : ces prétendus œufs ne sont que des hydatides, des produits pathologiques. Il n'admet pas davantage l'existence du spermatozoïde, ni le rôle de lézard frétillant qui le fait courir à la conquête de cet œuf pour le gonfler, provoquer son détachement et sa migration vers l'utérus où il va se greffer. Il convient bien de la présence dans le sperme de corpuscules animés de très vifs mouvements, mais ce ne sont là que molécules organiques si bien observées par M. de Buffon et qui existent dans bien d'autres liquides à commencer par le vinaigre. Il n'y a rien à retenir de ces nouveautés ridicules : l'embryon ne se forme que par la fusion de la semence mâle sécrétée par le testicule avec la semence femelle sécrétée par la matrice. Une fois mélangées et douées comme elles le sont d'une vertu prolifique, elles attirent de toutes parts les particules organiques qui deviendront par prédétermination, soit du cerveau, soit du cœur, soit du poumon, du muscle, ou toute autre partie du corps.

Et dans cet être en voie de construction où le mouvement va-t-il s'éveiller tout d'abord? on pourrait croire que ce sera dans le cerveau embryonnaire auquel il appartient de fournir les esprits animaux nécessaires au mouvement initial du cœur. Eh bien! non. C'est dans le cœur, dans le *punctum saliens* de Malpighi sa première ébauche, qu'apparaît le mouve-

ment originel du nouvel organisme, et cela tient à ce qu'il a reçu directement les esprits animaux dont il a besoin de la semence elle-même.

4° *Sang et respiration* :

Pour A. Petit, le grand acteur de la respiration, c'est le diaphragme. Ce muscle est d'une excitabilité et d'une contractilité extrêmes. Un rien le met en branle; sous ce rapport il s'apparente au cœur. Grâce à l'influx alternatif des Esprits animaux qui lui sont apportés par le nerf phrénique, il joue dans la respiration le rôle que le cœur joue dans la circulation; et les mouvements successifs d'inspiration et d'expiration où il est aidé par les muscles intercostaux, sont comparables à la diastole et à la systole du myocarde.

Aristote pensait que l'air entre dans le poumon pour rafraîchir le sang. La question est redevenue d'actualité à l'époque où nous sommes transportés, et certains croient, comme l'enseignait déjà l'Anglais Jean Mayow au commencement du XVIIIe siècle, que l'air sert à apporter au sang un nitre aérien qui lui donne sa couleur rouge. D'autre part, Priestley, fidèle à la théorie du phlogistique et Lavoisier, le génial inventeur de l'oxygène, sont encore plongés dans les travaux préparatoires qui bientôt leur permettront de découvrir l'hématose, et notre maître, ignorant ces recherches, est bien excusable de rejeter comme une hérésie l'opinion que l'air pénètre dans le sang au niveau du poumon et le revivifie. Pour lui la respiration n'a d'autre rôle que de parfaire le mélange du chyle avec le sang qui s'effectue dans le poumon. C'est là que les globules blancs du chyle broyés et triturés deviendront ces petits globules sanguins qui, individuellement pâles et décolorés, n'apparaissent rouges que lorsqu'ils sont groupés, ce qui explique pourquoi le sang est d'autant plus coloré qu'ils sont plus nombreux. C'est la raison pour laquelle le sang veineux est plus foncé que le sang artériel : les glo-

bules y sont plus tassés, puisque le sang des veines est débarrassé de sa lymphe et qu'il a de plus fourni aux glandes sécrétoires le liquide dont elles ont besoin pour l'exercice de leur fonction.

Quant à la lymphe, cette parente pauvre du sang, on ignore ce qu'est cette substance gélatineuse dont elle est formée et qui est peut-être nourricière de nos tissus. On sait seulement qu'elle se sépare du sang aux extrêmes confins du territoire artériel où elle trouve de très petits tuyaux dans lesquels elle s'engage. Ces vaisseaux lymphatiques la conduisent dans des glandes dites conglobées que certains ont considéré à tort, comme autant de petits cœurs contractiles chargés de faire progresser la lymphe, ce qui est inadmissible puisque ces glandes sont dépourvues de fibres musculaires. D'ailleurs Petit est le premier à reconnaître que sur ce sujet, malgré les travaux de son prédécesseur Ferrein au Jardin du Roi, les connaissances sont encore bien incomplètes. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les chylifères qui longuement étudiés par Ruysch, Malpighi, et Pecquet sont dans les leçons de notre maître l'objet d'un exposé très satisfaisant.

5° *Tempéraments.*

Le cours d'A. Petit se termine par l'étude d'une question qui passionnait nos pères et qui a perdu pour nous une grande partie sinon la totalité de son importance scientifique, la question des tempéraments.

« On appelle ainsi certaine constitution du corps en vertu de laquelle les fonctions s'exercent de telle ou telle façon » et cette définition est déjà loin d'être claire.

La différence des tempéraments pour les humoristes vient de la différente constitution des solides et des fluides, ce qui n'est qu'une tautologie: pour les chimistes, d'un excès dans les humeurs de soufre, de terre, de sel, d'eau, etc., ce qui reste bien vague et

semble plutôt une vue de l'esprit qu'une précision de laboratoire.

Pour déterminer les tempéraments, il faut une synthèse des différences que présentent les individus au point de vue fonctionnel. Cette étude chère aux anciens avait été abandonnée presque complètement. Elle refleurit à la grande satisfaction de Petit qui estime que la question est de premier ordre pour le médecin et qui distingue en bon disciple de Galien les quatre tempéraments suivants en rapport avec les quatre humeurs fondamentales et les qualités élémentaires chères au vieux maître de Pergame, le chaud, le froid, le sec, et l'humide ;

1° Tempérament sanguin, chaud et humide, le meilleur et le plus pondéré de tous. Juste milieu, fibre modérément tendue, santé, gaîté, vivacité, jugement sain, petites vertus, petits vices, cheveux châtains, ni bruns, ni blonds.

2° Tempérament bilieux, chaud et sec, fibre tendue, sèche, vibrante. Caractère vif et pétulant, volontaire. Activité physique et intellectuelle. Amis fidèles, ennemis terribles, gens de petite taille mangeant beaucoup; rejetant peu d'excréments. Bruns, jaunes, maigres, velus ; peuvent faire de grands rois et d'excellents médecins ;

3° Tempérament phlegmatique, froid et humide, fibre relachée, taille élevée, peau blanche et molle, peu portés à l'action, peu résistants à la fatigue, abondance de sérosités, mangent peu, rejettent beaucoup d'excréments. Bons reproducteurs, amis faibles, ennemis peu redoutables, langoureux et paresseux. Sujets aux hydropisies, aux enflures, aux cachexies, blonds clairs, peuvent être bons mathémaciens ou naturalistes, mais font de piètres médecins et de mauvais souverains.

4° Tempérament mélancolique. Froid et sec, fibre très tendue et vibrante, sang circulant avec violence, pouls sec et serré, peau sèche, brûlante, sujets mai-

gres, très bruns, cheveux et poils noirs, grand nez, grande bouche, ardeur au travail et à l'amour, imagination puissante. Ce tempérament fournit de grands savants, de grands poètes auteurs des plus sombres tragédies. De bons amis, des amants passionnés capables d'en arriver au suicide. — Il donne de bons rois.

Ce curieux chapitre qui fait penser aux horoscopes et à l'avenir dévoilé par les lignes de la main, termine le cours d'Antoine Petit, sur cette phrase froide et sèche, aussi froide et aussi sèche que le tempérament mélancolique : « Voilà Messieurs ce que j'avais à vous apprendre sur l'histoire de l'Homme considérée dans l'état naturel »

Nous aurions mauvaise grâce à refuser nos applaudissements très nourris et très sincères au professeur éminent qui vient de descendre de sa chaire et de prendre congé de son auditoire. Son enseignement est complet, clair, honnête, bien ordonné, élémentaire et tout à fait à la portée des jeunes intelligences auxquelles il s'adresse.

A chaque page s'y révèle un finalisme convaincu, bien dans l'esprit de l'époque où il est convenu que l'on doit s'extasier sur l'ordre et l'harmonie de la nature et sur l'art merveilleux avec lequel elle réalise des intentions évidentes pour la perspicacité humaine. Et ce n'est pas sans un sourire et parfois même sans un léger agacement que nous voyons notre auteur pénétrer avec tant d'assurance bien des secrets et expliquer bien des énigmes ; affirmer comme réalité ce qui trop souvent n'est qu'hypothèse; user de vaines comparaisons, d'analogies parfois puériles, et de déductions qui peuvent nous sembler un peu naïve. Il serait injuste et déplacé de lui en faire un reproche qui est bien loin de notre pensée profondément respectueuse et reconnaissante pour le patient labeur de nos ancêtres. On est encore au temps où la pauvre logique humaine semble s'adapter aux phénomènes de la biologie. On sent chez ce vieux maître briller quelques rayons du soleil couchant de la

scholastique, et son esprit a gardé la forte impression de cette lumière dont Aristote et Galien ont, pendant tant de siècles, inondé la pensée médicale.

Quoiqu'il en soit, le cours d'Antoine Petit nous aura permis de promener notre curiosité dans le jardin physiologique tel qu'il était cultivé à une époque très vivante, très avide de connaissances, très éprise de nouveautés. Certes, beaucoup d'herbes parasites ou vénéneuses y poussaient encore, comme il en pousse peut-être aujourd'hui à notre insu. Mais elles étaient sur le point d'en être définitivement arrachées et remplacées, par de nouvelles, saines, et robustes plantes qui pour ne citer que l'hématose étaient destinées à s'épanouir sur un terrain scientifique rajeuni par une observation peut-être plus indépendante et par une plus rigoureuse expérimentation.

LA VIE AVENTUREUSE DE LOUIS FRANK
Ancien Médecin du
Bey de Tunis, du Pacha de Janina et de l'armée d'Egypte

Par le Dr Raymond NEVEU (1).

Le Dr Louis Frank, neveu du savant médecin Jean-Pierre Frank, dont la célébrité fut européenne, naquit a Lanterbourgh (Bas-Rhin) en 1761. Sa famille était belge mais d'origine française, et ainsi que l'a écrit fortjustement J.-J. Marcel qui l'avait connu en Egypte : « dans ses affections, comme dans la carrière qu'il s'était tracée, il s'est toujours considéré comme véritablement Français ».

Il fit ses premières études à Bruchsal dans le grand duché de Bade, puis étudia la médecine à Gottingue sous la direction de son oncle Jean-Pierre Frank où il fut à bonne école. Il le suivit à Pavie et fut reçu docteur en 1787.

Muni de son diplôme, il s'installa à Milan où il fut médecin du prince de Kovenhneter et médecin adjoint au grand hôpital.

Il suivit le prince à Florence où il resta jusqu'en octobre 1797.

Certains prétendent qu'il quitta l'Italie pour étudier les maladies des pays chauds et qu'il se rendit en Egypte. Après avoir séjourné à Alexandrie et au Caire, il explora la Haute-Egypte où considéré comme suspect, il fut fait prisonnier. L'armée française venait de débarquer et Monge et Berthollet qui connaissaient intimement son oncle, le présentèrent à Bona-

(1) Nous tenons à remercier notre distingué collègue et ami M. le Dr Dorveaux qui nous a guidé avec sa bienveillauce habituelle dans la Bibliothèque de l'Institut, ainsi que notre excellent ami M. le Dr M. Genty qui nous a fait profiter de ses recherches au ministère de la guerre.

parte qui le nomma médecin ordinaire de l'armée d'Egypte.

J.-J. Marcel écrit que c'est à Pavie que le jeune Frank alors étudiant en médecine, offrit ses services au général en chef et fut attaché au service particulier de l'état-major général.

Comme on le voit, les renseignements diffèrent, mais étant donné l'esprit aventureux de Louis Frank, son goût des voyages lointains, nous pensons que la première version est la vraie et que c'est en Egypte seulement, où il avait devancé Bonaparte, qu'il fut attaché à son armée.

En tout cas, il fut un médecin zélé, dévoué, scrupuleux, et un précieux collaborateur de la Décade Egyptienne.

« Les services qu'il rendit à l'armée, a écrit un de ses contemporains (1), lui valurent fréquemment les plus grands éloges dans les rapports de Desgenettes et entretinrent l'amitié particulière de cet habile appréciateur du mérite. »

On ne peut pas mieux dire, et, cela paraît parfaitement exact : cependant, nous avons relevé à la fin de la troisième édition de l'histoire médicale de l'armée d'Orient (2), cette note plutôt dure à l'égard de l'ancien médecin de l'armée d'Egypte :

« Le docteur Louis Frank, écrivain trop fécond et très incorrect, était neveu du célèbre professeur. Il fut parfois trafiquant et toujours courtisan en Egypte, à Tunis, à Janina et indubitablement à Parme où il est mort en 1826, premier médecin de Marie-Louise. »

Or cette note de la troisième édition, semble être une petite vengeance personnelle qui ne correspond pas du tout à la réalité.

Si Louis Frank avait été le trafiquant que l'on dit, il n'aurait pas eu pendant toute la durée de la campagne l'amitié et la confiance de Desgenettes, on

(1) J.-J. Marcel, Membre de l'Institut de France, professeur au Collège de France.

(2) R. Desgenettes, *Histoire médicale de l'Armée d'Orient*, F. Didot, 1835.

ne lui aurait pas fait l'honneur de lui confier la direction du dernier hôpital militaire d'Alexandrie.

Cette marque de confiance est certainement la meilleure preuve de l'estime dans laquelle le médecin général en chef tenait Louis Frank.

En effet, lorsque les efforts réunis de l'Angleterre et de la Porte ottomane contraignirent Bonaparte à évacuer l'Egypte, c'est à lui que le général en chef confia la direction de l'hôpital militaire d'Alexandrie. Il resta donc un des derniers sur la terre égyptienne, ayant la garde des grands blessés et des grands malades intransportables.

Ce fut un grand honneur dont il fut toujours très fier.

Rentré en France, nous le retrouvons plus tard à la Malmaison, d'où il fut éconduit, paraît-il, à la suite d'une discussion bizarre que nous tenons à reproduire textuellement :

« Il soutenait (1) un jour envers et contre tous, qu'il avait vu dans les bazars du Kaire des hommes portant des queues comme des singes, ou du moins des cicatrices qui prouvaient l'enlèvement d'une queue.

Le général, depuis maréchal, Davout qui redoutait les mystifications interrompit brusquement le crédule docteur, et l'engagea à ne conter que de semblables extravagances qu'à ceux qu'il prenait pour des animaux à quatre pattes et à longues oreilles. La cour consulaire s'égaya beaucoup de cette querelle et Frank en partit de dépit pour la côte de Barbarie ».

Nous ne savons pas si cette anecdote est exacte, mais ce que nous savons c'est qu'à peine rentré en Franee, Louis Frank eut bien vite la nostalgie des pays du soleil et de la terre d'Afrique.

Il était orientaliste dans l'âme, et ceux qui comme lui ont subi le charme irrésistible de l'Orient, ne sont pas étonnés qu'il n'ait pu rester à Paris. Il fallait à Louis Frank le vent chaud du désert et non pas les brouillards de la Seine.

D'ailleurs si nous avions un doute à ce sujet, il suffirait de lire seulement les premières lignes de

l'introduction de son ouvrage sur la Régence de Tunis !

« Les impressions favorables que j'avais conservées de mon voyage en Egypte, écrit-il, un attrait naturel que j'éprouvais pour les voyages et l'instruction qui en résulte, le prix que j'attachais à une vie isolée, loin du fracas de la vie européenne, l'analogie enfin qui me paraissait s'établir entre ce pays, qui le premier m'avait révélé l'Orient, et les côtes de la Barbarie, tels furent les principaux motifs qui me déterminaient à me rendre à Tunis et à y faire un assez long séjour ».

En réalité, quoique fort bien reçu par le Bey, il ne séjourna pas alors longtemps dans la Régence, car elle ne parut pas, du moins à ce moment-là, pouvoir lui fournir de nouvelles sources d'observations.

Nous verrons qu'il y retourna plus tard et qu'il y fit cependant une ample moisson de documents.

C'est alors qu'il partit pour l'Epire, à la cour du pacha de Janina, le terrible rebelle Ali Tebelia, sur lequel l'Europe entière avait les yeux fixés.

C'était l'époque des luttes acharnées, la vie était pleine de dangers, mais bien faite pour lui plaire.

Nommé médecin particulier d'Ali Tebebia Pacha, il acquit dans toute l'Epire une réputation considérable, mais un jour, malgré la somme fabuleuse qui lui était allouée, malgré la faveur apparente dont il était investi, et craignant pour sa vie, il décida de s'enfuir clandestinement.

Le pacha, en effet, chaque fois que son état de santé s'aggravait, en rendait responsable Louis Frank et le menaçait de lui faire trancher la tête. C'était évidemment un moyen énergique pour obtenir un diagnostic plus sûr et un traitement plus efficace, mais comme tout le monde sait que si le médecin soigne... il ne guérit, hélas, pas toujours, ce procédé était quelque peu dangereux, et l'on s'imagine fort bien que Louis Frank malgré son esprit aventureux, ait pu regretter

souvent d'être allé en Epire. Un jour, où le despote était absent, il put enfin s'enfuir.

Les uns disent qu'il fut nommé médecin chef de l'hôpital de Corfou, les autres, comme J.-J. Marcel, écrivent qu'il se rendit directement à Tunis.

En tout cas, il ne séjourna pas longtemps à Corfou, car il fut en 1814 licencié, ainsi que tous les fonctionnaires des Iles Ioniennes.

En revanche, son séjour à Tunis fut de longue durée, il remplit à la cour les fonctions de médecin particulier du Bey, qui l'honora de son amitié.

Marié dans le Levant à une femme chrétienne mais arabe de naissance, tous les milieux indigènes lui étaient ouverts, et c'est pendant son séjour dans la Régence qu'il recueillit avec soin, et selon le plan de Desgenettes, tous les matériaux de son ouvrage sur le pays. Cet ouvrage ne parut que beaucoup plus tard après sa mort, et fut publié par J.-J. Marcel qui y ajouta quelques notes, et ne voulut pas changer dans le texte malgré les recommandations que lui avaient faites Louis Frank quand il lui avait envoyé le manuscrit.

Rappelé par son oncle à Vienne, il exerça la médecine dans cette ville pendant un an et fut ensuite nommé médecin de la duchesse de Parme et conseiller d'Etat.

Dans la notice de J. J. Marcel, nous voyons qu'à la fin de ses jours on lui avait confié la direction du grand hôpital militaire d'Alexandrie, en Italie, et que c'est là qu'il écrivit son travail sur la Régence de Tunis, nous n'avons pas trouvé ce renseignement dans les autres documents, et, nous pensons que c'est bien à la cour de Parme que notre médecin orientaliste mourut le 19 octobre 1825 et non pas à Alexandrie.

Maintenant que nous avons rappelé très brièvement la vie agitée de Louis Frank, voyons un peu son œuvre, cette œuvre est considérable et intéresse au plus haut point non seulement les médecins mais aussi les orientalistes.

Sans compter les très nombreux articles qu'il

publia dans la gazette médicale de Salzbourg, mentionnons: un rapport sur l'Etat sanitaire de l'hôpital d'Ibrahim-Bey, un mémoire sur le commerce des nègres au Kaire et sur les maladies auxquelles ils sont sujets en y arrivant, une notice sur la topographie physique et médicale de Rosette, que Desgenettes jugea digne d'être publiée dans la Décade Egyptienne, enfin, un très important et très intéressant travail sur la Régence de Tunis.

Dans ses ouvrages et dans ses communications, Louis Frank s'inspira toujours du plan que Desgenettes avait, dans une lettre circulaire, suggéré aux médecins de l'armée d'Orient.

Cette lettre qui fut écrite au quartier général du Kaire le 25 thermidor an V de la République Française mérite d'être résumée.

Elle débute sur un ton emphatique si cher à cette époque troublée.

« L'armée, citoyens collègues, après un siège, plusieurs batailles, plusieurs combats et les marches les plus pénibles à travers des déserts, commence enfin à goûter quelques moments de repos depuis son arrivée en Egypte.

Sa prodigieuse activité a comprimé jusqu'ici le germe des maladies qui vont se développer et du traitement desquelles il faut nous occuper..... »

Puis, après avoir attiré l'attention sur les dysenteries, l'ophtalmie et d'autres affections si fréquentes dans le Delta, Desgenettes recommande la lecture du De Medicina Aegyptorum, de Posper Alpin.

Pour appliquer les principes de l'hygiène, pour trouver les médicaments efficaces dans un pays nouveau pour le corps médical, il faut rédiger soigneusement la topographie de ce pays, classer les observations, et pour cela, Desgenettes indique à ses subordonnés le plan suivant, que nous reproduisons in extenso :

1° Indiquer la nature du sol du pays.

2° La longitude, la latitude, l'exposition en général.

3° Quels sont les vents dominants ?

4° Quelles sont les principales qualités des eaux du Nil, des puits, des citernes, leur influence sur la végétation et sur la santé des hommes et des animaux.

5° Quels sont les arbres, les arbustes, et les autres plantes particulièrement potagères ou médicinales qui croissent dans les lieux décrits.

6° Quelles sont les graines que l'on cultive ? Quelles sont leurs maladies.

7° Examiner soigneusement et indiquer les nombreuses substances médicamenteuses que le commerce d'Asie verse en Afrique et en particulier en Egypte.

8° Quels sont les animaux de toutes les classes qui sont particuliers à l'Egypte ?

9° Enfin, faire connaître le tempérament général des habitants, leurs aliments, leurs besoins, leurs vêtements, leurs habitudes, leurs mœurs, les maladies les plus ordinaires, les méthodes habituelles de traitement, à quelle époque commence la menstruation, indiquer si la fécondité est considérable et quel est le terme ordinaire de la vie....

Enfin, en terminant, Desgenettes insiste particulièrement sur l'étude de l'antique science égyptienne.

Comme on peut le voir, le médecin en chef de l'armée d'Egypte ne laissait rien dans l'ombre, et, dressait un plan de travail considérable qui devait enrichir non seulement la science médicale, mais aussi l'ethnographie, l'archéologie, en un mot toutes les sciences en général.

On conçoit fort bien que ce vaste projet d'études ait tout de suite conquis Louis Frank dont l'esprit curieux était ouvert à toutes les recherches.

Dès les premiers jours de nivôse, Louis Frank adressa au médecin-chef de l'armée d'Orient un rapport (1) sur les maladies régnantes à cette époque.

Il était alors médecin de l'hôpital militaire de la

(1) Desgenettes, Histoire médicale de l'armée d'Orient, 3e édit. F. Didot, 1835, page 31.

ferme d'Ibrahim-Bey. Dans ce rapport il signalait particulièrement l'extrême fréquence des dysenteries et des diarrhées chez les malades évacués de l'hôpital du vieux Kaire et de celui de Gizel, et il montrait les bons effets du simarouba en poudre, de la rhubarbe à petite dose, du diascordium, du laudanum, et même de l'eau-de-vie prise en petite quantité. Mais cependant d'après lui, deux causes entravaient le traitement et retardaient la guérison, d'abord c'est que les malades étaient obligés « de se rendre aux latrines la nuit malgré le froid », et aussi qu'ils étaient astreints malheureusement à un régime formellement contre-indiqué. Il aurait fallu pouvoir interdire la viande, les œufs, ne donner que du riz à l'eau, des fèves d'Egypte en purée fine, légèrement acidulées au citron, des graines de sumach (rus coriaria) avec de la semence de coriande et du sel.

Quant aux fièvres il rapporte avoir eu d'excellents résultats par l'usage seul du quinquina sans administration de vomitif ni de purgatif.

Nous le voyons ensuite publier une notice sur la topographie physique et médicale de Rosette, dans laquelle il étudie selon le plan de Desgenettes tout ce qui peut intéresser non seulement les médecins, mais tous les savants.

Pour lui, les rizières ne semblent pas entraîner l'insalubrité dont on se plaint en Europe.

Cette observation est d'autant plus intéressante qu'actuellement, on préconise la riziculture intensive comme moyen prophylactique du paludisme, et que Grassi a pu écrire que « la rizière est le paradis de l'anophèle ».

Les maladies qu'il observa le plus furent, la peste, la dysenterie, la petite vérole, les maux d'yeux ; ainsi qu'une tuméfaction monstrueuse des membres inférieurs, qui semble bien être de l'éléphantiasis.

Il signale également que les médecins du pays qui ne sont « ni instruits, ni expérimentés », soignent les maladies vénériennes par la salsepareille et les bains.

Il réserve plusieurs chapitres à la climatologie, —

qu'il faudrait pouvoir analyser en entier — à l'étude des qualités physiques et morales des habitants, à leur manière de vivre, aux bains, aux études et à l'influence que l'usage de ceux-ci peuvent avoir sur la santé.

C'est dans ce travail qu'il fait part de son intention de publier plus tard « dès que les circonstances le lui permettront », un mémoire sur le commerce des nègres au Kaire et sur les maladies auxquelles ils sont sujets en arrivant.

Ce mémoire, il le publia en effet. il faut croire que la question l'intéressait beaucoup, puisque dans son ouvrage sur Tunis il réserve également un chapitre sur l'esclavage dans la Régence.

De toutes ses publications, la description de la Régence de Tunis, nous paraît la plus importante et la plus intéressante. Comme nous l'avons dit, elle fut rédigée en Italie peu de temps avant sa mort, avec les nombreuses notes qu'il avait accumulées lorsqu'il était médecin du Bey. Le manuscrit tout entier écrit de sa main était accompagné de dessins inédits, représentant des costumes et des monuments, c'est dire avec quel soin Louis Frank avait tenu à noter tout ce qu'il avait observé.

« Dans le manque total de renseignements antérieurs, écrit-il, à peine étais-je arrivé à Tunis que je m'empressai de recueillir des notes sur tous les objets qui frappèrent mes regards, et je ne cessai de me livrer à cette consciencieuse investigation, pendant tout le temps que j'y séjournai dans mes deux voyages successifs sur cette terre inexplorée », et il ajoute :

« Ce sont ces notes que j'offre aujourd'hui au public, j'ai pensé qu'elles pourraient intéresser, non seulement les curieux, mais encore les commerçants, les navigateurs et peut-être aussi notre gouvernement lui-même... »

Cette dernière phrase est tout un monde, et prouve qu'il ne se faisait guère d'illusions sur l'attention que pouvait apporter le gouvernement sur les questions d'outre-mer.

Il aurait pu ajouter également que son livre pour-

rait intéresser les médecins, car les chapitres réservés à la médecine indigène et aux maladies exotiques sont du plus haut intérêt.

Le but de Louis Frank en écrivant cet ouvrage était non seulement de collationner tous les documents qu'il avait recueillis, mais aussi comme il le dit lui-même :

« D'engager quelque savant voyageur qui aura l'occasion et le temps d'entreprendre des recherches plus approfondies, à perfectionner, par un nouveau travail, celui que je n'ai pu qu'ébaucher moi-même »

Lorsqu'on lit les nombreux travaux qui ont été publiés sur la Tunisie depuis l'occupation, on est vraiment étonné de constater que ce livre fondamental n'est pas, ou du moins presque jamais cité, il ne mérite pourtant pas cet oubli et bien des ouvrages modernes ne le valent pas.

Dans le premier chapitre, il étudie avec soin tout le grand passé historique de la Régence, il relève et situe les anciennes grandes villes Romaines, puis après avoir consacré plusieurs pages à la ville de Tunis, aux aqueducs de Zaghouan, à Carthage et à Bizerte, il recopie et commente toutes les inscriptions latines qu'il a rencontrées sur sa route. Ces inscriptions soigneusement relevées sont fort précieuses pour les archéologues, car nombre d'entre elles aujourd'hui ont malheureusement disparu.

Mais les pages, les plus intéressantes pour les médecins, sont celles qui sont consacrées à la climatologie, à l'hygiène et aux maladies tropicales.

Le chapitre sur la climatologie est particulièrement étudié, il faudrait pouvoir, dans cette rapide étude, l'analyser en entier. Il signale déjà les odeurs méphitiques que le lac de Tunis répand sur la ville. « Les vents du sud, écrit-il, favorisent plus que tous les autres le dégagement du gaz hydrogène carboné; c'est par cette raison qu'il règne alors dans plusieurs endroits de Tunis une puanteur insupportable qui ferait croire qu'on est plutôt dans une vaste latrine que dans une ville habitable !! » et il ajoute... « il est

plus étonnant encore d'observer que les émanations qui s'élèvent de ces cloaques ne soient jamais devenues le germe de maladies épidémiques... le docteur Shaw ainsi que plusieurs habitants de Tunis pensent que ces miasmes sont neutralisés par les émanations salutaires de la grande quantité de broussailles aromatiques qu'on brûle journellement dans les fours nombreux qui servent tant à calciner la chaux qu'à cuire le pain. On ne croira pas qu'il soit nécessaire de combattre cette opinion, car pour peu qu'on soit versé dans les sciences physiques, on sait que le feu en lui-même, loin de corriger les mauvaises qualités de l'atmosphère peut, au contraire, le vicier, en consommant une trop grande quantité d'oxygène !! »

... Nous savons depuis, combien les fumées des villes sont dangereuses et quelle campagne ardente on mène avec juste raison pour que les industriels comprennent enfin que l'atmosphère ne doit pas être le dépotoir de leur industrie... et c'est pourquoi il nous a paru intéressant de recopier *in extenso* ce passage de Louis Frank qui, il y a plus d'un siècle, signalait le danger de la pollution de l'air par les fumées.

Les pages consacrées au genre de vie des Tunisiens, à leur alimentation, sont également fort intéressantes. Les cérémonies des mariages, des funérailles, de la circoncision sont à lire avec soin. A propos de la stérilité de la femme qui, comme on le sait, est un véritable malheur en pays d'Islam, Louis Frank rapporte l'histoire suivante qui est bien curieuse :

« Les femmes mauresques ont réussi à accréditer une opinion aussi déraisonnable que ridicule ; suivant elles, l'enfant, une fois conçu, pourrait dormir plusieurs années dans le sein de sa mère, et n'en sortir qu'à son réveil, après cette gestation prolongée contre les lois de la nature : d'après ce préjugé absurde, il y a des exemples de femmes qui attestent que leur enfant a dormi plusieurs années et qui prétendent que leur accouchement a été séparé de la con-

ception par un intervalle de six à huit ans. Ce préjugé, du reste, leur est de la plus grande utilité dans deux circonstances importantes : tantôt une femme répudiée, qui devient enceinte quelques années après que son mari l'a abandonnée, prétend que l'enfant provient néanmoins de ce mari..., tantôt une femme s'aperçoit d'un refroidissement de la part de son mari, elle se croit en danger d'être répudiée, alors elle commence à se dire enceinte, plus tard, elle déclare que l'enfant s'est endormi ».

D'ailleurs, c'est encore un peu vrai aujourd'hui, et dans certains coins perdus de Kabylie, nous avons assisté aux mêmes supercheries.

« Les maladies qui règnent le plus communément à Tunis sont occasionnées en général, ou par les vicissitudes rapides de l'atmosphère, ou par la quantité de fruits qu'on y mange avant leur parfaite maturité. On peut en conséquence préjuger avec quelque certitude le caractère des maladies régnantes pendant la saison des fruits, et selon qu'ils sont plus ou moins abondants. Ces maladies sont : les diarrhées, la dysenterie, les coliques, les fièvres intermittentes, et, même celles que l'on désigne sous le nom de fièvre putride : des ophtalmies assez analogues à celles qui ont été observées en Egypte et qui se répandent dans un grand nombre de localités pendant l'automne ?

Louis Frank estime que si les maladies chroniques sont moins communes dans la Régence qu'en Europe, cela est dû surtout à la bonté du climat et au régime de vie. Il a eu cependant l'occasion d'observer d'une façon très rare d'ailleurs, des malades atteints d'asthme, de gravelle, de scrofule ou de cancer.

A propos de l'éléphantiasis, il cite surtout Prosper Alpin, dont Desgenettes avait recommandé si souvent la lecture aux médecins d'Egypte. On voit une fois de plus que Louis Frank n'a jamais cessé de suivre les conseils de Desgenettes.

Au sujet de la peste, il estime, contrairement du reste à ce qu'aurait écrit Prosper Alpin, que cette

maladie n'est pas inhérente au pays, et qu'elle semble plutôt avoir une évolution cyclique.

Il montre que si en 1785 l'épidémie s'installa dans la Régence après le débarquement à Sousse des pestiférés venant de Constantinople, ce fut uniquement parce que le Bey méprisa toutes les mesures préventives et les précautions sanitaires conseillées par les européens. Lorsque la peste étendit ses ravages jusque dans le palais, il se décida à prendre des mesures inefficaces d'ailleurs; sur lesquelles nous avons insisté dans une communication au dernier Congrès de Rome, comme la double barrière au fondouk, la désinfection des papiers par le vinaigre, la suppression de la cérémonie du baise-main.

Nous disions alors que les rats réservoirs de virus ne connaissaient pas de barrières — et que la chéopis pouvait continuer son œuvre néfaste impunément — tant il est vrai que les mesures prophylactiques ne peuvent être efficaces que lorsque l'on connaît exactement le mode de propagation de la maladie.

Au congrès de Rome nous avons signalé les bons résultats obtenus par les médecins de l'époque avec les onctions huileuses sur tout le corps... aujourd'hui encore on emploie les frictions à l'essence de verveine pour se préserver de la piqûre des puces.

Se basant sur ce fait que les nègres qui se font des onctions huileuses n'attrappent pas la peste, Louis Frank en excellent observateur, a eu l'idée que la peste bubonique devait s'attrapper par la peau.

« On a vu généralement, jusqu'à présent, écrit-il, que la contagion de la peste se communiquait par les organes de la déglutition, ou par l'organe de la respiration..... mais si l'observation des porteurs d'huile est incontestable, il faut nécessairement en conclure que la peau est la voie principale par laquelle la contagion pénètre dans le corps humain », évidemment il ne s'agit pas ici de la peste pneumonique.

Paroles prophétiques que les belles expériences de Simond devaient confirmer un jour !

Chez les nègres, Louis Frank a eu souvent l'occa-

sion d'observer des lésions catarrhales des ophtalmies, la variole et une autre affection cutanée qui semble être la bourbouille et enfin les dysenteries et la filariose, jamais il n'a rencontré de pian « qui tue tant de nègres en Amérique ».

Nous n'analyserons pas ici le chapitre consacré aux médecins Tunisiens, nous avons publié ailleurs un article sur ce sujet, nous n'y reviendrons donc pas.

Nous voudrions plutôt insister sur les pages qu'il consacre aux stations thermales de la Tunisie — ces pages sont une véritable prophétie — à propos d'Hammam Lif par exemple, dont il vante les eaux, il regrette qu'il n'y ait point d'installation digne de ces sources.

« Les eaux qui découlent des bains s'arrêtent dans le voisinage, y croupissent et exhalent une puanteur malfaisante qui augmente à mesure que l'été s'approche.

Voici le triste tableau d'un établissement qui pourrait présenter beaucoup plus d'avantages à l'humanité souffrante *et rendre avec usure au Bey les sommes qu'il avancerait pour les réparations indispensables*, cet endroit serait véritablement charmant si on y faisait des plantations d'arbres, des allées qui conduisent au bord de la mer... ».

Il a fallu près d'un siècle pour que le désir de Louis Frank fut réalisé, à l'heure actuelle Hammam-Lif possède son établissement, les eaux n'exhalent plus leur puanteur malfaisante et de superbes avenues plantées d'arbres conduisent à la mer.

La délicieuse station de Korbous était à l'époque de Louis Frank bien loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui.

D'abord, l'accès en était presque impossible, il fallait suivre un sentier bordé de précipices, et la piste était si dangereuse « que si la curiosité l'eut porté à visiter de rechef cette source, il aurait pris le parti de s'y rendre par mer en s'embarquant à la goulette. »

Les Bains d'étuves qui existaient à cette époque

étaient très médiocres — des baignoires avaient été creusées dans le rocher « quel endroit délicieux, s'écrie Louis Frank on pourrait faire de ces bains s'ils étaient entre les mains des Européens, et si l'art suppléait à l'aridité des roches qui entourent les sources ! »

Là encore, le rêve de Louis Frank a été réalisé, grâce à une initiative privée, la station thermale a été créée de toutes pièces et une superbe route en corniche y conduit rapidement.

*
* *

Nous venons de voir quelle fut la vie mouvementée de Louis Frank, nous l'avons suivi à Pavie où il fut reçu docteur en médecine, en Egypte avec Bonaparte, à la Malmaison, en Epire, à la cour du terrible pacha de Janina, à Tunis où il fut le médecin du Bey, enfin, à la cour de Parme où il mourut.

Nous avons analysé quelques uns de ses travaux scientifiques, tous empreints de cette méthode que Desgenettes avait inculquée à son entourage.

Maintenant, il faut conclure.

A notre avis, Louis Frank a mérité grandement les éloges qu'on lui a décernés.

Nous avons vu qu'on l'avait accusé d'être courtisan et trafiquant.

Courtisan, parce que il fut estimé de ses chefs de l'armée d'Egypte, parce que on lui confia la garde des grands blessés pendant l'évacuation. Courtisan, parce qu'il eut l'estime, du Bey de Tunis et de la cour de Parme. Si Louis Frank avait été courtisan, il n'aurait point quitté la Malmaison à la suite de la petite scène plutôt grotesque du général Davout. Trafiquant, il ne le fut pas davantage, il suffit d'ailleurs de lire les pages qu'il a consacrées aux noirs et à leur lamentable situation, pour se rendre compte qu'il fut leur défenseur.

On l'a accusé aussi d'être un écrivain trop fécond et très incorrect. Or, s'il a beaucoup publié, tous ces travaux sont en général très courts, très condensés, parfaitement étudiés. Il s'excuse au contraire sans cesse, d'ébaucher simplement les sujets, s'estimant heureux que ses travaux puissent servir à d'autres par la suite pour des publications plus importantes, et, quant à l'incorrection il n'y a même pas à relever cette accusation, car elle ne repose absolument sur rien.

On peut reprocher seulement à Louis Frank son manque de stabilité, d'avoir erré par le monde sans pouvoir se fixer.

Mais, son esprit curieux et observateur avait besoin de changement, et du reste, nous devons nous en féliciter, car c'est grâce à cela qu'il put ramasser une ample moisson de documents fort précieux aujourd'hui.

Médecin consciencieux, orientaliste dans l'âme, Louis Frank nous intéresse à ce double titre. Et c'est pourquoi, nous avons pensé qu'il méritait plus que les quelques lignes du dictionnaire Dechambre et que le silence absolu du Larousse.

BIBLIOGRAPHIE

A. Castiglioni. *Histoire de la Médecine*. — Edition française établie par l'auteur. Traduction par. J. Bertrand et F. Gidon. 1 vol. in-8°, Jésus de 781 p. avec 279 fig. Payot 1931.

C'est avec délices qu'en 1927 je m'étais plongé dans l'édition originale italienne de l'*Histoire de la médecine* de mon ami Castiglioni, parue à Milan et richement illustrée. J'avais pris plaisir à retrouver dans le texte imprimé la belle langue italienne musicale et colorée, qui enchante mes oreilles quand elle est parlée par l'orateur qu'est Castiglioni.

Aujourd'hui je remercie le professeur d'Histoire de la médecine à l'Université de Padoue d'avoir admirablement adapté son travail au public français. Et je suis sûr que cette histoire de la médecine, qui complète celle de Garrison, rendra de grands services à tous ceux d'entre nous qui désirent éclairer le présent par la connaissance du passé. Elle sera lue aussi par beaucoup d'esprits cultivés, qui, non médecins, s'intéressent quand même à nos disciplines, en raison de l'interpénétration des recherches, qui caractérise notre époque éprise d'un besoin de synthèse, que figure bien le *Centre international de Synthèse*.

Dès le début de son livre Castiglioni se montre historien qui sait dominer son sujet. Ce qui s'applique à l'organisme de l'individu biologique, fait-il remarquer, s'applique également à cet organisme complexe mais solidement construit que constitue la somme de nos connaissances scientifiques. Ces connaissances s'entrelacent, se dépassent et alternent comme les branches d'un arbre vigoureux, au feuillage touffu, mais tirant leur nourriture d'une racine unique. Celui qui suit le long des branches l'histoire de la pensée médicale ne trouve pas, comme on l'a souvent et faussement affirmé, le progrès continuel d'une ligne constamment ascendante ; c'est avec les plus étranges interférences et les plus extraordinaires retours que cette pensée va du démonisme des anciens à la thérapeutique suggestive des modernes, de l'organothérapie biblique à l'opothérapie, de la pathologie humorale d'Hippocrate à l'endocrinologie. C'est

bien souvent que l'idée de prophètes audacieux, de précurseurs géniaux fut abandonnée et enterrée et que d'antiques erreurs, qui semblaient oubliées pour toujours, revinrent à la lumière. Et ce sont bien souvent les découvertes, qui paraissaient le plus assurées d'un succès rapide, qui suscitèrent les batailles les plus acharnées et la plus farouche opposition.

Le retour presque universel, sinon encore universellement conscient, à la pensée hippocratique démontre que la médecine, dans le libre exercice de son art et dans le laborieux travail de sa pensée, ne saurait être liée exclusivement aux recherches chimiques et microscopiques ni comprimée dans la charpente artificielle de quelque système définitif. De par les changements mêmes auxquels, en vertu de la continuelle évolution de tout ce qui vit, se trouve soumis l'organisme biologique, tant individuel que collectif, la médecine même est constamment en voie de formation.

L'alternance des erreurs et des victoires constitue l'essence même de notre histoire, qui nous conduit par des voies, parfois lumineuses et parfois presque indiscernables, à des lois, indiscutables aujourd'hui, vagues et lointaines hier.

Etudier ce devenir de la médecine, scruter les origines lointaines et la charpente de nos connaissances élaborées si lentement et si péniblement et par tant de voies différentes, analyser scrupuleusement le rôle de l'instinct, de la peur, de l'espoir, de la foi, dans la formation de la pensée médicale, l'influence exercée sur cette pensée par les grands évènements de l'histoire et les bouleversements politiques et sociaux, mesurer inversement l'action de la médecine dans les modifications de la culture, de l'art, de la politique, de la vie sociale, chercher enfin à relier logiquement et harmonieusement le présent au passé, tel est le programme que Castiglioni s'est tracé et qu'il a magistralement exécuté.

Il a parcouru toute la vie de l'humanité sans jamais s'égarer, mais en distinguant l'histoire des idées, l'histoire des faits et l'histoire des hommes.

Dans la *préhistoire* il montre la médecine empirique, démoniaque, animiste, magique ; en *Mésopotamie* la médecine astrologique, et sacerdotale ; en *Egypte* la médecine d'initiation et le début des conceptions philosophiques ; dans la Bible la médecine théurgique et les codifications canoniques des prescriptions sanitaires ; en *Perse* et dans l'*Inde antique* des constructions métaphysiques médicales ; en *Extrême-Orient* et l'*Amérique précolombienne* des systèmes de médecine scolastique.

Castiglioni étudie ensuite classiquement la médecine grecque et romaine et la médecine arabe.

Il fait un chapitre très vivant sur la médecine à la fin du moyen âge et montre l'aube de la Renaissance dans l'humanisme des universités.

Avec la Renaissance il étudie la réforme des études anatomiques et physiologiques et l'orientation clinique.

Au XVIIe siècle il indique l'orientation des médecins vers la science expérimentale ; au XVIIIe siècle le passage de la médecine systématique à la conception anatomo-pathologique ; au XIXe siècle enfin la conception médicale, d'abord matérialiste puis microbiologique, aboutissant au néo-hippocratisme actuel.

La fresque de l'état de la médecine universelle au début du XXe siècle était une gajeure. Elle ne pouvait par définition être parfaite en raison du manque de recul. Telle quelle elle fait déjà grand honneur à son peintre, qui lui-même demande des retouches.

Et la cause de la médecine occulte et du charlatanisme d'après guerre est magistralement dégagée. L'histoire nous enseigne en effet que ce retour à des formes primitives de médecine animiste et magique, astrologique et théosophique est un phénomène caractéristique de toutes les époques où, par suite d'évènements politiques ou sociaux, ayant atteint gravement l'humanité, ayant amené de grandes pertes de vies humaines et des changements notables dans la situation économique, l'humanité se trouve de par toutes ces diminutions dans un état de dépression morale. Ce sont des suites de maladies, ce sont aussi des symptômes du déséquilibre de l'âme collective, mais ce sont des faits transitoires, qui disparaissent dès que l'organisme social s'est remis à fonctionner de façon normale.

La *conclusion* générale de cette belle histoire de la médecine, c'est que la médecine ne saurait être à la hauteur de son rôle qu'à la condition de conserver au médecin son double caractère de savant et d'artiste. Dans la réalité des faits toute scission entre la science et l'art est fatalement nuisible. Et le médecin d'aujourd'hui, las des recherches bactériologiques et des exercices de technique, sent la nécessité de retourner au chevet du malade, d'où la médecine n'aurait jamais dû s'éloigner. Aucune des découvertes merveilleuses de notre époque ne saurait changer le poste de combat du médecin, le seul qui lui permette de saisir au vif le déroulement des phénomènes morbides et de suivre avec attention le rythme mystérieux de

la vie et de la mort. Ce poste est au chevet du malade ; c'est là que le drame éternel se joue.

La préparation complète et la *documentation* d'un livre si complexe et si difficile n'a pu s'obtenir que par une recherche avertie des textes anciens et l'étude des faits du passé examinés à la lumière d'une critique historique sévère.

Aussi puis-je adapter au Pr Castiglioni à la fois médecin et historien la comparaison féconde, qu'il établit entre médecin et historien :

« Le médecin d'aujourd'hui doit être l'historien de tous les cas individuels et creuser partout, comme un archéologue, dans l'espérance de découvrir la première attaque de la maladie. Il en est de même lorsqu'on fouille dans l'histoire de la médecine les origines de la pensée médicale et les conceptions pathologiques ». Et Castiglioni en mettant au jour des restes desséchés les fait fleurir comme jadis la verge d'Aaron. Il donne ainsi un démenti au mot de Goethe dans le Second Faust : « Le rameau de la science est desséché, mais l'arbre de la vie est vert ».

Pr Laignel-Lavastine.

Dr P. Farez. — *Comment échapper à la maladie*. Paris, 1930, 1 vol. in-8°, 304 p.

Je connais un vieil abonné des *Débats*, qui me ressemble comme un frère et qui, quand paraît la *Chronique médicale* du rez-de-chaussée, signée du Dr P. Farez, a pris la manie de la découper, et de la ranger dans ses cartons, pour la retrouver, la relire et s'en servir à l'occasion.

J'avais donc constitué pour moi-même avant qu'il ne paraisse, et craignant qu'il ne parût point, le dernier volume de mon excellent collègue à la Société d'histoire de la médecine, sous cette réserve que mon classement n'était pas tout à fait le même, et qu'il y manquait la charmante préface où Louis Madelin rend tout un hommage mérité à la science et à l'expérience de l'auteur. Les lecteurs des *Débats* sont gens difficiles, il leur faut de l'érudition, mais aimable, de la culture, mais profonde, du style, mais point pédant. De sorte que le chroniqueur médical doit posséder toutes sortes de qualités intrinsèques et de séductions extérieures, qui sont justement celles de ces études aimables et variées. Quant au profit qu'on en peut tirer, il est inutile de le souligner, s'il est vrai que la maladie est souvent la sanction de nos erreurs, la rançon de nos incuries. On trouvera dans le livre de M. le Dr Farez tous les avertissements nécessaires, les précautions à prendre, les

imprudences à éviter, tout ce qui fait de la médecine préventive la meilleure de toutes les médecines.

Marcel Fosseyeux.

P. Saintyves. — *En marge de la légende dorée.* Songes, miracles et survivances ; essai sur la formation de quelques thèmes hogiographiques, Paris. S. Nourry, 1931, 576 p. in-8°.

Depuis de longues années, et au cours d'une quinzaine de volumes, la plupart épuisés, Saintyves s'est efforcé de rattacher les multiples survivances du folklore à quelques problèmes fondamentaux; soit qu'il traite des liturgies populaires, soit qu'il essaye de déterminer la part de la magie et celle de l'empirisme dans l'origine de la médecine, soit qu'il nous présente les saints comme les successeurs des dieux, son esprit averti se plaît aux rapprochements inattendus, et aux déductions ingénieuses. Cette fois ce sont des thèmes hagiographiques, la plupart bien connus, mais choisis avec un heureux discernement qui lui permettent de poursuivre ses études dans le sillon qu'il s'est tracé. Sa connaissance approfondie de la littérature hagiographique et du folklore l'entraîne d'abord vers les songes et les phénomènes issus d'eux, comme la croyance aux revenants, les prémonitions funèbres, etc., puis vers l'explication de quelques miracles, comme celui des saints céphalophores, ou l'incorruptibilité des cadavres comme signe de sainteté; chacun de ses chapitres est suivi d'une bibliographie qui révèle l'étendue de ses recherches et la conscience de ses travaux.

Marcel Fosseyeux.

Cent ans du Journal de médecine et de chirurgie pratiques, Journal de médecine et de chirurgie pratiques, T. CI, 25 octobre 1930, p. 725-735. — A l'heure actuelle, notre courrier quotidien s'encombre de périodiques multicolores et gratuits, réceptacles d'une réclame plus ou moins déguisée, et qu'on aimerait voir se raréfier. Il y a cent ans, la presse médicale était moins abondante, et les abonnements coûtaient fort cher. C'est le 10 janvier 1830 que Just Lucas Championnière fonda, à l'usage des médecins impécunieux, un journal d'informations pratiques, d'analyses brèves et précises, de lecture rapide et facile, de critique impartiale affranchie de toute sujétion d'Ecole ou de coterie ; et de conseils professionnels. Pendant vingt-huit ans, seul, il en assuma la charge, qu'il partagea, à partir de 1843, avec Chaillou. A la mort de ce dernier (1874), la direction échut à Just II Lucas Championnière, aidé de son frère Paul. Celui-ci, à la mort de Just (1913) s'adjoignit Dela-

génière, Michon, Sergent et Siredey, et s'éteignit à son tour en 1918. La rédaction passa alors (1920) aux mains de Mirande, disparu en 1928, et de Paul-Henri Lucas Championnière, tué en 1922. Le dernier des Championnière, Just III, professeur à l'Ecole de médecine d'Hanoï, n'est plus qu'un lointain collaborateur.

QUÉNU, *L'œuvre de J.-L. Championnière*, *ibid.* p. 744-745.

FORGUE, *La cure radicale de la hernie inguinale et l'œuvre initiatrice de Lucas-Championnière*, *ibid.*, p. 756-769.

Ch. RICHET fils, *Emile Gley*, Progrès médical, n° 45, 1er novembre 1930, p. 1929-1930. — Elève de Beaunis à Nancy, de Béclard et G. Sée à Paris, agrégé de la Faculté de Paris, chef des travaux physiologiques à la Faculté, Gley professa ensuite au Muséum et au Collège de France. Son œuvre de novateur est à l'origine de toute l'endocrinologie moderne. Critique impitoyable, il n'admettait que la précision, la plus rigoureuse observation, et ne s'en départait point même à l'égard de ses maîtres : « En 87 ou 88; tout jeune, Gley travaillait au laboratoire de Germain Sée, alors à l'apogée de son renom. Un jour, les élèves intimes se réunissent dans le cabinet de travail de Sée. Le « Maître » leur lit une note qui doit être présentée à l'Académie de Médecine. Qu'en pensez-vous? Avez-vous des critiques à formuler ? demande-t-il soucieux. Naturellement seules sont formulées les critiques qui mettent en relief la valeur de ce travail. Pourtant le jeune Gley se lève et déjà inspiré par cet esprit critique qui fut chez lui la qualité dominante, il conseille à Germain Sée de ne pas publier cette note : expériences qui ne sont pas assez nombreuses ; faits non convaincants, recherches de même ordre déjà publiées, etc., et Germain Sée, courage analogue, ne publia pas ce travail ».

A. GOSSET, *Henry Delagénière*, allocution prononcée à la Société nationale de chirurgie dans la séance du 15 octobre 1930, Paris, Masson, 1930, 3 p. in-8°. — Eloge du grand et probe opérateur manceau, élève de Terrier, et qui fut un des premiers artisans de la décentralisation chirurgicale.

Dr Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, Gérant :

Marcel FOSSEYEUX.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 juillet 1931.

Présidence de M. le Dr Barbillion.

Etaient présents : MM. Brodier, Hervé, Menetrier, Mousson-Lanauze, Neveu, Récamier, Sévilla.

Excusés : M. le Dr Laignel-Lavastine qui représente la Société au Congrès d'histoire des sciences à Londres.

M. le Président rend compte de la cérémonie qui a eu lieu à l'hôpital Saint-Michel en l'honneur du Dr Récamier.

Communication :

Reprenant une suite de communications faites à la Société, il y a quelques années, et relatives à Emile Küss, le célèbre physiologiste de Strasbourg, maire de la citée aux heures tragiques de 1870-71, le Dr Georges Hervé communique aujourd'hui un ensemble de documents biographiques du plus grand intérêt. La personnalité de Küss, sa figure intellectuelle et morale, ses qualités professionnelles, son caractère intime, ses vertus civiques, en reçoivent la plus vive lumière.

Ces documents sont, en premier lieu, une très remarquable notice sur Küss, rédigée au lendemain de sa mort par le Pr Beaunis, son élève, ancien agrégé de la Faculté de Strasbourg, notice qui parut en feuilleton, le 1er juillet 1871, dans la *Gazette médicale de Paris*. Elle méritait à tous points de vue d'être tirée de l'oubli, et complète admirablement celle que publia à la même époque le Pr Herrgott père.

A la notice de Beaunis, qu'il réédite, M. Hervé joint d'autres renseignements, recueillis par lui au cours d'une enquête personnelle, et qu'il doit en particulier à feu Mme G. Fischbach, née Anna Küss, à son frère M. Gustave Küss, et à deux des élèves du maître Strasbourgeois, le Dr D. Golscdhmidt et le Médecin-Colonel Léon Oberlin.



UN CHIRURGIEN MILITAIRE AVANT ET APRÈS LISTER

(Le Médecin-Inspecteur CHAUVEL, membre de l'Académie de Médecine).

Par le Médecin Général-Inspecteur SIEUR.



Les chirurgiens, qui, au siècle dernier, ont été les premiers maîtres de la génération d'étudiants à laquelle j'appartiens, découragés par la fréquence et la gravité des accidents infectieux observés à la suite du moindre traumatisme, en étaient arrivés a une sorte de fatalisme. « Il me suffisait, écrivait le Pr Gosselin, en 1878, d'avoir poursuivi les lésions jusqu'aux parties les plus reculées, je ne songeais pas à les prévenir. »

Les découvertes de Pasteur, si heureusement appliquées à la pratique de la chirurgie par Lister, allaient en appeler de cette désespérance et inaugurer cette chirurgie dont nous admirons aujourd'hui la maîtrise et les succès.

Aussi, avant que le temps n'ait complètement effacé le souvenir de la période chirurgicale antélistérienne, j'ai cru intéressant de vous exposer la carrière scientifique d'un chirurgien militaire qui, bien qu'ayant pratiqué la chirurgie avant l'ère antiseptique, n'en a pas moins été par ses écrits et par le rôle qu'il a joué dans nos Sociétés savantes, un propagandiste convaincu de la méthode nouvelle.

Chauvel (Jules, Fidèle, Marie) est né à Quintin (Côtes-du-Nord), le 9 juin 1841. Son père, établi pharmacien de 1re classe dans cette petite ville, avait cinq enfants dont son fils Jules était le troisième.

Après de solides études au lycée de Saint-Brieuc, il prend ses premières inscriptions de médecine à l'école de médecine de Rennes et, au mois de juillet

1860, il remporte le prix d'anatomie et de physiologie et est reçu élève à l'Ecole impériale du Service de Santé militaire, récemment fondée près de la faculté de médecine de Strasbourg.

Dès son entrée à l'école, il se signale parmi ses camarades par le sérieux de son caractère et son ardeur au travail. Aussi, le voyons-nous nommé successivement externe, puis interne des hôpitaux et obtenir, à la fin de chaque année scolaire, d'abord le prix d'anatomie et de physiologie, l'année suivante le prix de pathologie et en dernière année celui de médecine opératoire, clinique et accouchements. C'était préluder d'une manière remarquable aux récompenses que lui réservaient plus tard la Société nationale de chirurgie et l'Académie de Médecine.

Son temps d'école terminé et pourvu du diplôme de docteur en médecine, Chauvel est admis avec le N° 1 à l'Ecole d'application du Service de Santé du Val-de-Grâce, le premier février 1864. Il en sortait, toujours avec le N° 1 au mois de novembre suivant, avec le grade de médecin-aide-major et était attaché à l'hôpital des Invalides sous les ordres de Maurice Perrin, celui de ses maîtres qui allait avoir sur l'orientation de ses travaux et de sa carrière la plus grande influence.

Quand éclata la guerre de 1870, il était médecin surveillant à l'école du Val de-Grâce. Nous ne le suivrons pas dans les multiples déplacements que lui imposa cette période si triste de notre histoire. Nous nous bornerons à rappeler que, fait prisonnier à Sedan avec l'ambulance qui s'y trouvait installée, il rentre en France quelques jours après par la Belgique et est envoyé a l'armée de la Loire où le général d'Aurelles de Paladine le fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille. Envoyé ensuite à l'armée de l'Est qu'il accompagne en Suisse, il est, à son retour en France, promu médecin-major en février 1871. L'année suivante, le 24 décembre 1872, il est nommé après concours professeur-agrégé de médecine opératoire; huit ans plus tard, il deviendra titulaire de la chaire et il l'occupera de 1880 à 1890.

Ses titres et ses travaux scientifiques universellement appréciés par ses collègues civils lui valent alors les plus belles distinctions.

Membre de la Société nationale de Chirurgie depuis 1882, il en devient successivement le secrétaire général en 1885 et le président en 1892. Entre temps, en 1889, il préside la Société d'ophtalmologie et quelques années plus tard le Congrès Français de Chirurgie. Enfin, en 1892, l'Académie l'appelle à siéger parmi les membres de la section de chirurgie.

Promu médecin-inspecteur le 26 décembre 1893, il est d'abord nommé directeur du Service de Santé du 19e Corps à Alger et trois ans plus tard, directeur du Service de Santé du Gouvernement militaire de Paris et membre du Comité Consultatif de Santé. C'est dans ces dernières fonctions qu'il put faire adopter ses propositions concernant la transformation de nos pansements et de notre matériel chirurgical de guerre.

Admis, en 1903, au cadre de Réserve, il n'en resta pas moins, comme par le passé, en liaison avec ses camarades de l'armée, s'intéressant à leurs travaux et les guidant de ses conseils.

Malheureusement son état de santé, qui laissait à désirer, s'aggrava brusquement et il s'éteignit doucement en décembre 1908, entouré de la considération universelle.

*
* *

Nous ne savons rien des débuts de Chauvel à l'école de médecine de Rennes, sinon qu'il dut être un étudiant laborieux ainsi qu'en témoignent l'obtention de deux prix de fin d'année et l'admission, après concours, à l'école du Service de Santé militaire de Strasbourg.

Placée à la porte de l'Allemagne qui possédait en médecine des hommes de grande valeur et dont les travaux lui étaient bien connus, la Faculté de Médecine de Strasbourg comptait à cette époque une pléiade de maîtres tout à fait remarquables. L'un d'eux, Sédillot, appartenait au corps de santé de l'armée et

allait assurer, en même temps que les fonctions de professeur de clinique chirurgicale, celles de directeur de la nouvelle école. C'est dans ces doubles fonctions que Chauvel put l'apprécier, en 1863, lorsqu'il devint son interne.

Sédillot avait près de 60 ans quand Chauvel eut l'honneur recherché d'être son interne et l'impression qu'il produisit sur son jeune élève par son intelligence élevée, par son habileté manuelle, par la précision de son diagnostic, par sa bonté à l'égard de ses élèves et de ses malades et par les soins attentionnés dont il entourait ces derniers, devait se graver dans l'esprit de Chauvel en traits ineffaçables et lui faire vouer un véritable culte à sa mémoire.

Comme tous les grands hôpitaux de cette époque, l'hôpital civil de Strasbourg, avec ses salles infectées, avec l'érysipèle, les phlegmons diffus, la pyohémie et la fièvre puerpérale presque en permanence, ne constituait pas un milieu favorable à une réunion immédiate des plaies.

Et Sédillot, qui avait assisté à la seconde expédition de Constantine en qualité de chirurgien en chef de l'ambulance d'avant-garde, avait pu constater que la chirurgie d'armée n'était pas plus heureuse que la chirurgie civile, puisque sur 29 amputations ou résections, il n'avait eu que 6 succès, soit une mortalité de près de 80 %.

Frappé, comme tous les chirurgiens ses contemporains, par la gravité de ces accidents, mais ne partageant pas leur fatalisme, Sédillot avait, dès 1839, publié un traité de l'infection purulente dans lequel il cherchait à montrer à ses élèves que l'étranglement des tissus, la rétention des liquides étaient les causes principales des accidents infectieux. De là sa méthode d'amputation à lambeau unique antérieur retombant par son propre poids. Ainsi préparé par ses recherches touchant l'infection, il ne faut pas nous étonner si, avec son esprit ouvert à toutes les découvertes nouvelles, il a été l'un des premiers à comprendre l'importance des travaux de Pasteur sur le rôle, en

pathologie, des infiniments petits auxquels il a même donné le nom de *microbes* qui leur est resté.

En 1877, Chauvel se rappelant les leçons de son maître, aborde à son tour, le même sujet. La pratique de Lister, basée sur les découvertes de Pasteur, n'était alors connue que de quelques initiés. Après avoir examiné les diverses théories physiques, chimiques, organiques ou vitalistes émises par les chirurgiens anciens et modernes et passé en revue les diverses causes assignées à la pourriture d'hôpital, à l'érysipèle, à l'infection putride et purulente, il arrive à conclure que l'air exerce sur les plaies une action manifeste et rarement favorable. Localement, l'air est irritant pour les éléments anatomiques et par son oxygène, il permet et favorise les décompositions putrides dont les produits peuvent infecter l'économie. D'une manière plus claire et surtout plus judicieuse, il ajoute « mais l'action la moins contestable de l'air est celle qu'il emprunte aux germes microbiens dont il est le véhicule et d'où ils partent pour envahir l'organisme. »

Trois ans plus tard, le sujet lui tenant à cœur, Chauvel publie dans le recueil des mémoires de médecine militaire et dans le dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, une longue étude sur la septicémie. A la lumière des travaux de Pasteur ses idées se sont affermies et, cette fois, il conclut nettement à la nature microbienne de l'infection.

Indépendamment de ses idées sur la pyohémie, Chauvel devait, au cours de son internat, partager l'enthousiasme de son maître pour l'emploi, en chirurgie, des agents anesthésiques.

Avant la venue de l'anesthésie chirurgicale, le chirurgien était dominé tout à la fois par le culte de l'anatomie et de la physiologie pathologique et par la passion des procédés exacts, rapides, mathématiques dans l'exécution des opérations. L'essentiel était d'aller vite afin d'éviter à l'opéré des douleurs trop prolongées. Avec la découverte des anesthésiques, on voit se modifier de fond en comble les conditions de l'intervention chirurgicale. La douleur étant sup-

primée, le chirurgien peut opérer avec calme et sécurité. Mais comme à ses débuts, par suite d'une pratique insuffisante, l'emploi des anesthésiques est parfois suivi d'accidents mortels, le nombre de ses adeptes ne progresse que lentement. Sédillot, qui proclamait tout à la fois l'action bienfaisante et la supériorité du chloroforme, dut lutter 10 ans soit par la plume, soit par la parole pour faire admettre cet agent dans la grande pratique chirurgicale. Et sa foi était telle qu'il n'hésitait pas à affirmer que « le chloroforme pur et bien administré ne tue jamais ». Chauvel, plus circonspect, considère cette affirmation comme dangereuse, car elle fait peser sur le médecin, témoin d'un accident, un soupçon souverainement injuste. « Continuons donc, écrit-il, à faire profiter nos malades des bienfaits de l'anesthésie. Sans leur en exagérer le danger, apprenons-leur qu'il n'est pas en ce monde de si petit bien qui ne se paye, et que la douleur, la crainte de la souffrance ont tué jadis plus de gens que le chloroforme n'en fit jamais mourir. » On ne saurait mieux dire et l'opinion si judicieuse de notre maître est toujours d'actualité.

A peine sorti des bancs de l'école d'application du Val-de-Grâce, Chauvel commence les recherches bibliographiques qui devaient lui fournir la matière de ses nombreux écrits.

Aide-major à l'hôpital des Invalides, il publie en 1865 un premier travail dans léquel il étudie les ruptures de l'aorte, en s'appuyant sur 14 faits dont 3 personnels.

En 1869, il se voit attribuer par la Société de Chirurgie le prix Laborie pour une étude sur *la valeur relative des amputations sus-malléolaires, tibio-tarsiennes et sous-astragaliennes*. La venue de l'antisepsie en a singulièrement modifié les conclusions soit en ce qui concerne la mortalité dont ces opérations étaient alors suivies, soit en ce qui a trait à la valeur comparée de chacune d'elles.

Un second travail, intitulé « *Recherches sur l'anatomie des moignons d'amputés* » lui vaut sa première

récompense à l'Académie de Médecine (prix Godard 1869). Les guerres de Crimée, d'Italie et du Mexique avaient fait affluer aux Invalides un grand nombre d'amputés, ce qui permit à Chauvel de pratiquer en deux ans 32 autopsies. Au cours de chacune d'elles, il note avec soin :

a) L'état des cicatrices cutanées ;

b) L'état des muscles ;

c) L'état des artères ;

d) L'état des nerfs ;

e) L'état des os dont certains sont hérissés de stalactites, d'épines, de prolongements ou hypertrophiés en massue à leur extrémité dans les amputations dans la continuité et, au contraire, amincis, atrophiés dans les désarticulations.

L'étude de cette pathologie des moignons, reprise par Tuffier sur les amputés de la grande guerre, n'a fait que confirmer les remarquables observations du médecin aide-major Chauvel.

La guerre de 1870 a été, comme vous le savez, une guerre très courte et une guerre de mouvement. Elle a donc obligé Chauvel à des déplacements incessants qui ne lui ont pas permis de rassembler des observations. Ce qui l'a surtout frappé, comme hélas ! tous ceux qui ont pris part à cette triste guerre, c'est le désarroi et le dénuement dans lesquels s'est trouvé le Corps de Santé. On connaît la boutade de Sarrazin, hélant un fiacre à Strasbourg lors de la mobilisation, pour y installer quelques flacons de chloroforme et quelques paquets de pansement et s'écriant ironiquement : « découvrez-vous, habitants de Hagueneau, voilà l'ambulance de la 1re division du 1er Corps qui passe. Tout y est : personnel et matériel. Ah ! si ce n'était pas si triste, ce serait bien risible ! »

Malgré la relation si documentée de Scrive sur la guerre de Crimée et qu'il résume par ces mots : « Ne pas profiter des enseignements que donne cette guerre, ce serait un crime de lèse-humanité. » Malgré les rapports aussi pressants que douloureux écrits par Michel Lévy et Baudens pendant le siège de Sébas-

topol et par le baron H. Larrey et le pasteur Dunan au cours de la campagne d'Italie, aucune modification n'avait été apportée dans l'état du Service de Santé.

Chauvel en prit prétexte pour faire, en 1872, aux officiers du 7[e] de ligne, auquel il était alors affecté, une conférence « *sur l'organisation défectueuse du service de santé et ses conséquences désastreuses.* » D'ailleurs, il ne fut pas le seul à élever la voix et nous devons garder le souvenir de la courageuse campagne mené par U. Trélat, Lucas-Championnière, Léon Lefort, Lereboullet et tant d'autres et qui aboutit, en 1882, à la parcimonieuse autonomie qui nous régit encore.

Mais si les circonstances ne lui ont pas permis de se documenter en soignant activement et utilement les blessés tombés sur le champ de bataille, il avait rapporté de la guerre la conviction qu'il fallait se maintenir au courant de sa chirurgie un peu spéciale. En 1874, il publie la traduction d'un chapitre de la relation d'Otis concernant la guerre de Rébellion Américaine, ayant trait aux fractures par coup de feu de la table interne des os du crâne. Quelques années plus tard, en 1878, il donnera, dans le Recueil de Mémoires de Médecine militaire, une analyse détaillée des deux volumes qui composent cette Relation pour ceux de ses collègues qui ne pouvaient avoir en main cet admirable ouvrage.

Des recherches cliniques et expérimentales sur l'emploi de l'ischémie temporaire pendant les opérations lui valent une seconde fois le prix Laborie à la Société de Chirurgie. Après l'anesthésie, l'hémostase temporaire a été, en effet, l'un des grands progrès réalisés par la chirurgie d'alors. Chauvel concluait en faveur de la bande élastique et du tube d'Esmarch, seuls capables d'obtenir une ischémie complète.

Revenons à l'année 1874, Chauvel est, depuis un an, professeur agrégé à l'école d'application du Val-de-Grâce et chargé, en cette qualité, des travaux pratiques de médecine opératoire. C'est la période la plus laborieuse de sa carrière, celle qui va lui per-

mettre d'étendre ses connaissances à tout ce qui concerne la chirurgie de son temps. Nous en avons une preuve dans les nombreux articles signés de son nom et parus dans les deux grands dictionnaires médicaux, alors en cours de publication. Mais les recherches bibliographiques ne lui font pas négliger les exercices pratiques. Sous la direction de Gaujot, professeur de médecine opératoire, il recueille les documents qui serviront plus tard à écrire son précis d'opérations de chirurgie.

Chargé, d'autre part, de conférences d'ophtalmologie, sous la direction de son autre maître Maurice Perrin, il va se préparer à inaugurer officiellement au Val-de-Grâce l'enseignement de cette spécialité. C'est en 1883, alors que nous étions stagiaire dans cette école, que Maurice Perrin, qui en était le directeur, enleva de sa propre autorité l'enseignement de la médecine opératoire à Chauvel pour lui confier celui des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. C'était pour l'époque une innovation hardie, puisque si l'enseignement de l'ophtalmologie venait d'être instauré dans les facultés de médecine, l'otorhinolaryngologie allait attendre vingt ans avant d'être enseignée par Moure à la faculté de médecine de Bordeaux.

Les titres de Chauvel à la nouvelle chaire étaient déjà nombreux.

Outre l'enseignement pratique dont il avait été chargé au cours de son agrégation, il avait, dès 1874, publié une note très détaillée pour servir à l'histoire de la cataracte centrale et pyramidale antérieure, congénitale et acquise. En 1880, il avait fait paraître l'article orbite dans le dictionnaire des sciences médicales et en 1881, s'appuyant sur les données anatomiques développées dans cet article, il publie sept cas de perte immédiate et unilatérale de la vue à la suite de traumatismes du crâne et de la face et il en explique le mécanisme.

Tous les élèves qui sont passés par l'école du Val-de-Grâce connaissent son *précis théorique et pratique*

de l'examen de l'œil et de la vision où se trouvent résumées les notions essentielles destinées à guider le médecin non spécialiste dans la recherche des vices de réfraction et dans le diagnostique des paralysies musculaires et des affections du globe.

S'appuyant sur des recherches expérimentales et sur 50 cas cliniques choisis avec soin, il s'efforce en 1881 de régler le manuel opératoire et de limiter les indications de l'élongation des nerfs en général et du nerf optique en particulier.

Enfin, outre sa collaboration à la rédaction de l'Instruction sur l'Aptitude physique pour ce qui concerne la vision et l'audition, il a rédigé dans le dictionnaire encyclopédique des sciences médicales les articles *Iris*, *presbytie*, étudié dans les archives d'ophtalmologie la *myopie dans ses rapports avec l'astigmatisme* et résumé sa pratique dans ses « *études d'ophtalmologie* » parues en 1896.

En *otologie*, son œuvre est moins importante. Il faut nous rappeler, en effet, que l'étude des affections de l'oreille et surtout leur chirurgie est de date relativement récente !

Chauvel, dans ses leçons, s'est inspiré de l'enseignement spécial que son maître Gaujot avait adjoint, à l'exemple de Duplay, à ses leçons de clinique chirurgicale. Quant à sa contribution personnelle en otologie, elle se borne à une communication à l'Académie de Médecine sur les abcès intra-crâniens consécutifs aux suppurations de l'oreille. Il se montre partisan d'aller à leur recherche dans la partie inférieure du lobe temporosphénoïdal et d'ouvrir le crâne au-dessus ou en arrière du méat auditif et de ponctionner le cerveau avec un fin trocart.

C'est en 1877, au moment où prenaient fin ses fonctions de professeur agrégé de médecine opératoire que Chauvel a fait paraître la première édition de son *précis d'opérations de chirurgie*. Bien que rédigé conformément au plan adopté pour la rédaction des traités classiques de médecine opératoire, ce livre est incontestablement son œuvre maîtresse. On y trouve,

en effet, exposés avec beaucoup de clarté et de précision, des procédés qui lui sont personnels et ceux qu'une longue pratique de la chirurgie militaire avait enseignés aux maîtres qui l'avaient précédé.

Si l'on en croit Delorme, « c'est Gaujot qui, en qualité de professeur de médecine opératoire, a donné à cet enseignement les caractéristiques générales ou partielles qui font appeler aujourd'hui maints procédés ou techniques *méthodes* ou *procédés du Val-de-Grâce*. C'est lui qui a mis dans toutes nos opérations, la rigoureuse méthode des temps, le développement vécu, précis des actes de chacun de ces temps. Marcellin Duval est précis et lent; Gaujot est non moins précis, mais il est rapide tout en étant sûr. Elève assidu de Gaujot, dont il avait pu suivre pendant plusieurs années l'enseignement pratique, Chauvel a fixé celui-ci dans son manuel de médecine opératoire. Je tiens de Gaujot lui-même qu'aux descriptions de son successeur, il reconnaissait les siennes ».

Cette appréciation de Delorme, que nous avons tenu à reproduire, ne diminue en rien la valeur de l'œuvre de notre maître. Sans lui, il n'existerait pas de procédés du Val-de-Grâce, puisque Gaujot, qui les tenait lui-même en partie des chirurgiens qui l'avaient précédé, a omis de les publier. N'oublions pas d'autre part que Chauvel a été pendant un an l'interne de Sédillot et que l'éminent chirurgien de Strasbourg, qui, le premier, a pratiqué la gastrostomie et en a réglé le manuel opératoire, était aussi l'auteur d'un traité de médecine opératoire dont plusieurs éditions successives attestaient la valeur. Faut-il s'étonner que Chauvel, dont toutes les œuvres portent la marque d'un esprit critique particulièrement avisé, ait su mettre à profit les leçons qu'il avait reçues de ses deux maîtres en rédigeant une œuvre qui, tout en étant celle d'une école, n'en garde pas moins un cachet très personnel ! D'ailleurs, il ne craint pas d'en faire lui-même l'aveu détourné lorsqu'il écrit les lignes suivantes placées en tête de sa deuxième édition : « Améliorer son œuvre en profitant de l'expérience

acquise et des observations critiques; la maintenir au courant de la Science, doit être la constante préoccupation d'un auteur ». Nous sommes en 1883, le pansement de Lister est entré dans la pratique de quelques chirurgiens et leur a permis des audaces jusqu'alors insoupçonnées, mais aussi de pousser à une conservation jusqu'alors aussi jugée téméraire. Sans condamner les anciens procédés, Chauvel estime qu'une place plus large doit être faite désormais à ceux qui s'adaptent mieux au pansement listérien et à la méthode de Lister. Et quand, en 1891, apparaîtra la troisième édition de son livre, loin d'être, comme certains, un opposant ou un tiède à l'égard des idées nouvelles, il écrira en tête de sa préface : « qu'opérer sans antisepsie, c'est exposer un malade à des accidents facilement évitables. Le chirurgien n'a pas ce droit. Aujourd'hui, la méthode antiseptique doit lui être aussi familière que la technique opératoire ».

Du fait des circonstances, l'œuvre chirurgicale de Chauvel est bien moins importante que ses écrits. A ceux que nous avons cités viennent s'ajouter les nombreux articles parus soit dans les archives de médecine, soit dans le dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. « Tous, suivant la remarque de notre maître le médecin général inspecteur Mignon, se font remarquer par la richesse de la documentation. La septicémie tient à elle seule un volume ; la cystotomie va jusqu'à comprendre 118 pages d'historique à 50 lignes par page et tant de noms, sont cités dans l'article *pied* que pas un auteur ne manquerait d'y trouver la mention de sa publication. »

Nous n'insisterons donc pas sur les opérations pratiquées par lui, bien qu'elles aient toutes été exécutées avec habileté et suivant une méthode rigoureuse. Mais les progrès de la chirurgie actuelle ont tellement bouleversé les vieux procédés opératoires que bien peu d'entre eux sont restés dans la pratique courante.

Le moment est plutôt venu de nous souvenir que Chauvel est avant tout un chirurgien militaire et qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler le rôle qu'il a joué dans l'évolution de notre service.

Nous avons déjà signalé le soin avec lequel il a modifié certains procédés de son traité de médecine opératoire, pour le mettre en harmonie avec les travaux de ses contemporains et notamment avec ceux de Pasteur et de Lister.

Guidé par les mêmes principes, nous allons le voir entamer une véritable lutte en faveur des meilleurs pansements à employer dans la chirurgie d'armée en campagne. C'est en avril 1885, lors du premier Congrès français de chirurgie, qu'il essaye, comme il le dit, « d'attirer l'attention une fois encore sur des questions depuis longtemps discutées sans être jamais résolues. En France, moins qu'à l'étranger, moins surtout qu'en Allemagne, l'importance de ce problème semble avoir été comprise et sa solution scientifiquement recherchée ». Et cependant, « quand on a vu, comme lui, les désastres chirurgicaux de 1870-71, « désastres causés par la septicémie sous toutes ses formes, on ne saurait douter de l'impérieuse urgence de faire à tout prix de l'antisepsie en campagne ».

Qu'on ne lui objecte pas, comme le font certains, que le « problème n'existe pas, que la chirurgie étant une, ce qui est prouvé juste et bon pour la pratique ordinaire, ne saurait être mauvais ou inapplicable dans la chirurgie d'armée en campagne ». Une telle opinion ne lui paraît pas soutenable. « Dans un service d'hôpital organisé de longue main, muni de toutes les ressources, entouré d'aides nombreux et exercés, libre de son temps, le chirurgien peut utiliser les méthodes de pansements les plus compliquées comme les plus parfaites ; rien ne lui fait et ne lui fera défaut. L'opération terminée, le blessé reporté dans son lit y trouve, en même temps que le repos, tous les soins que nécessite son état. Ecrasé par le nombre toujours énorme des blessés, souvent mal servi par des aides qu'il connaît à peine, pressé par le temps, brisé par la fatigue, le médecin militaire, un jour de bataille, se trouve dans des conditions bien autrement difficiles ».

Combien au début de la dernière guerre, ont pu se convaincre que Chauvel avait raison de réclamer ainsi pour les blessés de guerre une organisation spéciale ! Si les ambulances et les centres hospitaliers de l'avant ont pu être, à la fin des hostilités, dotés d'installations chirurgicales dont la perfection ne le cédait en rien à celle des grands hôpitaux de l'Intérieur, ce n'est que grâce à la longue durée de la guerre et à son mode de stationnement.

Son but était tout d'abord « de faire pénétrer dans les esprits la nécessité des précautions, des soins, de la propreté minutieuse qu'exige le traitement des plaies. Ensuite d'avoir un bon pansement ». Persuadé qu'on n'improvise pas plus un matériel sanitaire qu'un matériel d'artillerie, il veut que les caissons d'ambulance, les cantines médicales des corps de troupe, les paquets de pansement du soldat soient chargés, préparés d'avance, tout prêts pour le jour de la mobilisation.

A cette époque de début de l'ère antiseptique chirurgicale nouvelle, il n'était pas question d'asepsie, seule avait cours l'antisepsie prônée en Angleterre par Lister et en France par Lucas-Championnière. Avant de fixer son choix, Chauvel passe en revue les divers agents antiseptiques proposés au cours de cette même session du congrès français de chirurgie et arrive à cette conclusion qu'aucun des pansements proposés par ses collègues ne réalise, à ses yeux, les conditions exigibles d'un pansement destiné à la chirurgie d'armée en campagne.

Parmi les agents antiseptiques, il en est trois seulement qui, par leur prix peu élevé, la facilité de leur transport, leur action énergique, la faculté d'entrer aussi bien dans les pansements secs que dans les pansements humides, lui semblent, comme à son collègue Bousquet, utilisables aux armées. Ce sont : l'acide phénique, le chlorure de zinc et le sublimé. Comme substratum : la gaze hydrophile, la jute, l'étoupe purifiée ont leurs partisans. Moins exclusif que Bousquet, en même temps que ménager

des deniers de l'Etat, il ne rejette pas de parti pris l'emploi de la charpie, des compresses et des bandes de toile, dont il existe des quantités considérables.

Mais là ne s'arrête pas son souci d'avoir un bon pansement. Il estime qu'il est de première nécessité d'avoir des pansements taillés à l'avance. Il est d'accord sur ce point avec un certain nombre de médecins de l'armée et notamment avec le médecin-major Nimier, alors au Tonkin, et qui, dans sa correspondance, appelait son attention sur ce désidératum de nos approvisionnements. Ouvrir deux ou trois paniers ou cantines pour y trouver les pièces nécessaires à la confection d'un pansement ordinaire, couper, tailler, préparer est une cause de souillure et une perte de temps dans les moments où chaque minute est précieuse. Ne serait-il pas plus simple de fixer à l'avance la composition de deux ou trois numéros et d'en déterminer le volume, le poids et la grandeur?

Il lui faudra lutter dix ans au Comité consultatif de Santé et dans la presse médicale, avant d'obtenir une modification que l'expérience de la dernière guerre a amplement justifiée!

Enfin, toujours dans un but de simplification, il croit préférable de s'en tenir sur le champ de bataille à l'application d'un pansement sec. En effet, dans les postes de secours et même aux ambulances de première ligne, l'eau peut manquer, les solutions sont longues à préparer, les récipients sont faciles à briser ou font défaut. Un pansement humide exige, pour conserver son humidité, son enveloppement dans un tissu imperméable ou mieux encore son renouvellement, toutes conditions qui cadrent mal avec les ressources dont dispose le service de l'Avant.

D'ailleurs, avec sa précision coutumière, voici comment il résume les conditions que doit remplir un pansement destiné à la chirurgie en campagne : être d'un transport facile, avoir une action énergique sous un petit volume, une grande fixité, c'est-à-dire une conservation presque indéfinie; être d'une applica-

tion aisée et rapide ; d'une souplesse assez grande pour matelasser la blessure et les parties voisines ; ne pas se déplacer au moindre choc et amortir les secousses d'un voyage parfois long.

Lors de la malheureuse campagne de 1870-71, nos médecins avaient, en maintes circonstances, regretté que nos soldats ne fussent pas, comme leurs adversaires, munis d'un paquet individuel de pansement. Depuis 20 ans, en effet, les Russes, les Anglais et les Allemands portaient un pansement réglementaire. La guerre finie, deux opinions se firent jour. D'après les uns, le paquet de pansement représentait une dépense inutile, une surcharge sans valeur que le blessé ne pouvait utiliser, pas plus que ses camarades. Du reste les soldats se débarrassaient eux-mêmes au plus vite de ce *paquet de malheur* qui leur rappelait constamment la blessure dont ils étaient menacés.

Au contraire, d'après les partisans, au nombre desquels Chauvel se rangeait, le paquet individuel remplaçait avantageusement les objets de fortune : mouchoirs, lambeaux de vêtements ou linges divers dont on enseignait l'utilisation. Et si le blessé ne peut se panser lui-même, le paquet, si minime soit-il, n'en constitue pas moins dans les moments difficiles, entre les mains du personnel de secours, une ressource précieuse pour étancher le sang et protéger les parties atteintes. Moralement, il ne peut que donner courage et confiance au blessé.

Je me suis peut-être étendu un peu longuement sur un sujet qui a perdu aujourd'hui tout intérêt. On a quelque peine, à notre époque, à comprendre quel devait être l'état d'esprit de ces hommes qui vivaient dans l'infection et dont certains ne supposaient pas qu'il pût en être autrement. Aussi, comme le dit Lecène, les chirurgiens de la génération de Chauvel qui ont été les spectateurs et les artisans de l'ascension vertigineuse de notre art sont tout à la fois à admirer, à envier, à remercier et à plaindre.

Cet homme, à l'esprit critique si pondéré et que

les circonstances au milieu desquelles il a vécu ont seules tenu éloigné de la chirurgie active, devait un jour provoquer l'étonnement des chirurgiens, ses contemporains, en se montrant un interventionniste audacieux.

La lecture des divers travaux concernant les blessures de guerre l'avait amené à cette conviction que la conduite à tenir dans les coups de feu pénétrants de l'abdomen par petits projectiles était à réviser. On avait, pensait-il, un peu trop perdu de vue que depuis cent ans des chirurgiens militaires avaient conclu à l'utilité de l'exploration, de l'intervention active dans les lésions de l'intestin par projectiles de guerre.

Thomassin en 1788, Méhée de la Touche en 1799 et Dufouart en 1801 ne craignaient pas de rechercher les balles et les corps étrangers inclus dans l'abdomen et de fixer la plaie instestinale à l'ouverture extérieure. Mais le plus audacieux et également le plus heureux avait été Baudens, surnommé avec raison le Larrey de la conquête de l'Algérie. La paroi abdominale ouverte, il poursuit les lésions, suture les plaies intestinales, résèque au besoin une portion du tube digestif, enlève les liquides épanchés, lave largement le péritoine, en un mot pousse l'opération à ses dernières limites.

Malgré ses succès et l'appui que lui prêtent dans leurs écrits Pirogoff et Legouest, sa conduite devait être fortement combattue par Larrey, Guthrie, Neudorfer, Socin, etc. Faut-il s'en étonner, quand on se rappelle les hécatombes de la chirurgie hospitalière avant l'ère antiseptique et quand on connaît les conditions matérielles si détestables dans lesquelles s'est exercée la chirurgie française au cours des guerres qui ont précédé celle de 1914!

C'est en 1888, d'abord à la Société de chirurgie et, quelques mois après, à la troisième session du Congrès français de chirurgie, que Chauvel a fait son exposé sur la conduite à suivre dans les blessures par coups de feu des cavités viscérales.

« Si, nous dit-il, dans les blessures de l'encéphale,

du cœur, des poumons, la mort résulte des changements apportés par les lésions des tissus au fonctionnement des organes plus souvent que des complications inflammatoires ou infectieuses, dans les coups de feu de l'abdomen, c'est la sortie des matières contenues dans le tube digestif, dans les réservoirs de la bile, de l'urine ; c'est leur action sur le péritoine, son irritation, sa phlegmasie violente qui sont d'ordinaire la cause de la terminaison fatale. L'occlusion antiseptique des plaies extérieures ne saurait agir contre une infection qui vient du dedans, ce sont les viscères eux-mêmes, leurs blessures que le chirurgien doit atteindre. Et il pose, en principe, cette conclusion « que toute plaie pénétrante de l'abdomen par coup de feu de petit calibre avec lésion intestinale, vasculaire ou viscérale probable exige l'élargissement de la plaie, l'exploration des viscères et, s'il y a lésion constatée, nécessite la laparotomie immédiate ».

A la Société de chirurgie, bien que le mot d'opération n'éveille plus, comme il le faisait 15 ans auparavant, l'idée d'un danger mortel, Verneuil et Tillaux concluent nettement en faveur de l'abstention, tandis que Bouilly, Reclus et Lefort conseillent d'attendre pour opérer les premiers signes d'une réaction péritonéale.

Les objections les plus sérieuses sont formulées par Reclus et il le fait en s'aidant de statistiques récentes et d'expériences sur les chiens. D'après ses recherches, l'abstention donnerait trois guérisons contre une mort. Quant aux expériences sur les chiens, elles lui ont montré que les épanchements de matières intestinales étaient rares et que la nature obtenait aisément et rapidement l'occlusion des orifices soit par le renversement, la hernie de la muqueuse, soit par l'accolement aux anses voisines, à l'épiploon, voire même à la paroi. Aussi conclut-il que « la laparotomie est dangereuse, souvent incomplète, presque toujours inutile ».

Au Congrès français de chirurgie, c'est Delorme

qui émet les réserves les plus sérieuses. Il est tout à fait partisan de l'intervention dans les conditions ordinaires de la pratique civile. « Mais combien différente est la situation dans laquelle se présente le soldat blessé sur un champ de bataille! Atteint par une balle animée d'une plus grande vitesse, sidéré par un choc intense, souvent en état de mort apparente, il lui faut attendre souvent de longues heures avant d'être relevé et ce ne sera qu'après avoir subi un transport rude et accidenté, parfois sur une longue distance qu'il recevra les soins d'un chirurgien d'ambulance. Le local, dans lequel est établie cette ambulance, n'a plus rien des dispositions compliquées, si utiles, d'une salle d'opération préparée en vue de la pratique d'une intervention abdominale. C'est une tente, une chambre de ferme, un hangar, un abri quelconque mal éclairé, difficile ou impossible à chauffer. Là, il ne saurait être question du calme nécessaire à la pratique d'une intervention, opération méticuleuse et le plus souvent très longue. Les vicissitudes de la lutte s'y font sentir à tout instant sur tout le personnel. Enfin le temps presse, absorbé qu'il est par des centaines de blessés qui réclament des soins dont l'urgence est tout aussi grande et l'utilité moins contestable que celle de ceux que demande le blessé frappé d'un coup de feu de l'abdomen. Ce n'est donc que dans des conditions exceptionnelles qu'on peut être autorisé à recourir à la laparotomie ».

La discussion se trouve, comme on le voit, engagée dès le début telle que nous la verrons se reproduire au cours des hostilités de 1914-1918.

Sans nier la possibilité de guérisons spontanées, Chauvel les croit rares et les attribue : d'une part à ce que, malgré les apparences les mieux établies, il n'existait pas de lésions viscérales et, d'autre part, à ce que les lésions existantes portaient sur le gros intestin et exceptionnellement sur l'estomac ou l'intestin grêle : Attendre que la péritonite soit déclarée ou que le blessé soit saigné à blanc lui paraît un non

sens. En effet, Trélat, partisan judicieux de l'intervention, fait remarquer que les chances de celle-ci vont en diminuant à mesure que l'on s'éloigne du moment de la blessure. 18 laparotomies faites avant douze heures donnent 7 succès et 11 morts. De douze à vingt-quatre heures, le nombre des succès est encore de 30 %; après vingt-quatre heures, l'opération est toujours mortelle.

Quant aux expériences faites par Reclus sur des chiens, Chauvel en conteste la valeur. Outre qu'on ne saurait établir aucune comparaison entre l'épaisseur des parois de l'intestin de l'homme et celle des parois de l'intestin du chien, les conditions dans lesquelles les expériences avaient été réalisées s'éloignaient par trop de la réalité. Reclus purge ses animaux plusieurs jours de suite et les soumet à une diète absolue de longues heures avant le traumatisme. « Nos soldats ne sont pas pour être soumis à un pareil régime en campagne. Quand ils sont atteints, ils ont chance de l'être en pleine digestion et on ne saurait compter sur un renversement de la muqueuse et encore moins sur des adhérences avec les anses voisines pour s'opposer à l'issue du contenu intestinal ».

Mais si grande que soit la confiance de Chauvel dans la valeur de la laparotomie, elle ne lui fait pas perdre de vue les circonstances qui peuvent s'opposer à son exécution et sur lesquelles nous avons vu Delorme insister longuement. C'est au chirurgien de voir si les données cliniques et les conditions matérielles lui permettent d'agir. A ses adversaires qui soutiennent que « la laparotomie est dangereuse, incomplète, le plus souvent inutile » il répond : « la laparotomie est utile souvent, elle n'est que rarement incomplète et ses dangers sont moindres que les accidents auxquels elle a mission de remédier ». Et comme il ajoute que les faits seuls peuvent terminer le désaccord et résoudre le problème, quels sont sur ce point les enseignements de la dernière guerre?

Celle-ci a, tout d'abord, montré aux plus aveugles

que nous sommes loin de la blessure par revolver envisagée surtout par Reclus. Du fait de l'armement moderne, nous nous trouvons en présence de désordres graves et étendus : lésions vasculaires des méso, déchirures du mésentère, perforations intestinales multiples, atteintes fréquentes de la rate, du foie, de l'estomac, du rein, de la vessie, rétention également fréquente de fragments de projectile accompagnés de débris vestimentaires, etc. En présence de pareils dégâts, il serait évidemment illogique ou même déraisonnable de supposer qu'un traitement médical puisse tout arranger. Mais c'est alors qu'entrent en jeu les circonstances défavorables à une opération bien réglée dont parle Delorme : afflux considérable de blessés, conditions de milieu, de transport, de matériel, d'intervalle écoulé entre la blessure et l'arrivée au centre opératoire, enfin état du blessé. Ce sera l'éternel honneur de notre service d'avoir tout tenté pour les pallier sinon pour les faire disparaître.

La dernière guerre a notamment bien mis en relief l'importance de la rapidité des soins donnés après la blessure. Aussi la Société de chirurgie a-t-elle, le 10 mai 1916, émis le vœu suivant au sujet des blessures de l'abdomen : « La Société de chirurgie s'étant prononcée en faveur de l'intervention précoce dans les cas de plaies de l'abdomen, émet le vœu que pour assurer aux blessés du ventre et à tous les blessés graves des soins où la rapidité de l'opération exerce sur le succès, thérapeutique une influence considérable, les ambulances automobiles soient concentrées selon les besoins et pour le temps nécessaire au point où affluent les blessés ».

Ce vœu réalise dans ses données essentielles celui que notre maître, exprimait à la fin de sa communication de 1888 et l'ensemble des chirurgiens, appelés à servir au front, ont reconnu la justesse de ses conclusions. N'est-ce pas le meilleur éloge que l'on puisse faire de l'homme dont le robuste bon sens a su triompher de l'espèce de routine dans laquelle s'attardaient la plupart de ses contemporains!

L'homme éminent, dont je viens d'étudier devant vous les principaux travaux, a été aussi l'un des professeurs les plus appréciés de l'Ecole du Val-de-Grâce. Son livre de médecine opératoire, qui a été le bréviaire de notre jeunesse, mériterait encore de figurer à côté du traité de Farabeuf et de ceux qui l'ont suivi si, comme le dit Mignon, l'usage ne voulait pas qu'une génération refusât de s'instruire aux sources de science exploitées par son aînée.

Petit de taille, au parler un peu rude, au visage émacié, surmonté d'un front largement découvert et éclairé par des yeux clairs, rappelant son origine celtique, si Chauvel n'eut jamais le talent d'émouvoir, d'entraîner ses auditeurs par une exposition animée et brillante ainsi que le faisaient, dans un cadre différent, ses deux contemporains Dieulafoy et Farabeuf, il eut le mérite de graver par la clarté, par la méthode son enseignement dans les esprits.

Homme de savoir et de principes appliqués avec une certaine rigidité bretonne, il a donné à ses élèves et à ses subordonnés, au cours de sa carrière, l'exemple d'une vie ignorante de l'intrigue et toute consacrée à l'accomplissement de son devoir.

Esprit distingué, écrivain fécond et de grande valeur, il a su par son seul mérite se faire une place enviée parmi les chirurgiens de son époque. Ses éloges à la Société de chirurgie sont cités comme des modèles de tact et d'érudition et pendant son passage au secrétariat général de la Société, il sut se concilier l'estime et l'affection de tous et en particulier ceux des jeunes chirurgiens qui ambitionnaient le titre envié de membres titulaires.

Respectueux de l'autorité, il ne formula aucune plainte lors de son envoi en Algérie, alors qu'il venait d'être élu membre de l'Académie de médecine et qu'il eut été rationnel de le maintenir en France pour lui permettre de remplir des fonctions qui, en sa personne, honoraient le Corps tout entier. Mais il n'hésita pas, en plusieurs circonstances, à encourir le blâme de l'Administration en critiquant dans les

périodiques médicaux ce qu'il jugeait contraire aux intérêts scientifiques du Service de Santé.

L'un de ses annotateurs nous dit qu'il « ne se piquait d'aucun enthousiasme pour les nouvelles prérogatives accordées au Service de Santé ». Sa modestie était telle qu'il n'attachait, évidemment, aux galons que la valeur qu'ils méritent, mais je puis me porter garant, ayant eu l'honneur d'être parfois son confident, qu'il regrettait l'espèce d'abaissement dans lequel est tenu notre Corps. Durant toute sa carrière, il a lutté par la plume et par la parole pour en améliorer la situation matérielle et morale et quand on parcourt les notes élogieuses qui lui ont été données par les Officiers généraux dont il a été le directeur du Service de Santé, on ne peut que le remercier d'avoir su par sa façon de servir nous concilier de pareilles sympathies.

Comme l'a dit l'un de ses biographes, Chauvel « a su échapper au mal des Hauteurs. Il est toujours resté l'homme simple, le camarade du début de sa carrière. Il a, sa vie durant, jugé et apprécié les hommes non suivant le nombre de leurs galons, mais d'après leur valeur morale. Sa main, souvent tendue aux petits, ne l'a pas toujours été aux grands ».

Il nous a semblé qu'une vie aussi digne et aussi bien remplie, toute consacrée au travail et à l'accomplissement des devoirs qui incombent à un médecin militaire, méritait de vous être rappelée et d'être donnée en exemple à nos jeunes camarades. Puissais-je ne pas avoir été trop inférieur à ma tâche et qu'il me soit permis, en terminant, de remercier Madame Chauvel d'avoir bien voulu me confier des documents qui lui sont chers et qui m'ont permis, avec mes souvenirs, de rédiger cette notice.

L'ENCYCLOPEDISTE (1) ALBERT DE HALLER ENVISAGÉ COMME HOMME DE LETTRES

Poète préromantique, moraliste et religieux.

Ses opinions et son caractère d'après ses Poèmes, sa Correspondance et son Journal.

Je serais ridicule si je paraissais vouloir vous apprendre quelle place considérable Albert de Haller a tenue dans l'histoire de la médecine au XVIIIe siècle, comme physiologiste, comme botaniste et comme médecin, encore plus comme érudit et en un mot comme encyclopédiste. Mais mon intention est moins ambitieuse. Je désire vous parler de ses œuvres littéraires et surtout de ses poésies, trop oubliées, bien qu'elles aient été très admirées par ses contemporains.

Je vous apporte ainsi un nouveau chapitre de l'Essai que j'ai commencé sur quelques médecins poètes, avec le dessein d'étudier dans quelle mesure les poésies de ces médecins peuvent nous renseigner sur leurs caractères et leurs opinions. J'ai commencé la série, vous vous en souvenez peut-être, par un français du XIXe siècle P. A. Piorry, qui ne fut pas sans valeur comme médecin, mais qui fut ridicule comme poète, ridicule du moins par la forme de sa technique et l'emphase de son style, alors que ses idées étaient

(1) Ce qualificatif est vraiment le plus caractéristique de l'envergure d'esprit et de l'universalité des connaissances de Haller. Il a l'inconvénient de paraître le rapprocher des collaborateurs de d'Alembert et de Diderot. Mais, dès qu'on est initié aux opinions et au caractère de Haller, la confusion cesse d'être possible.

élevées, souvent originales et parfois prophétiques. Et pourtant par l'analyse de son poème manqué j'ai cru pouvoir faire ressortir les traits particuliers de son caractère et la nature de ses opinions (1).

C'est un essai du même genre que j'ai tenté, en attirant aujourd'hui votre attention sur les poésies du grand biologiste suisse du XVIIIe siècle, avec la perspective plus agréable de vous mettre en face d'une œuvre littéraire d'une valeur incontestable, si on veut bien se reporter à ce qu'était alors la poésie en Suisse et en Allemagne, puisque presque tous les poèmes de Haller sont en allemand.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet je ne puis me dispenser de rappeler brièvement les principaux points de la biographie de Haller, sans la connaissance de laquelle on ne pourrait comprendre l'origine et la portée de ses œuvres littéraires.

Résumé biographique.

Albrecht Haller, qui à l'apogée de sa carrière reçut de l'Empereur d'Autriche le titre de *baron héréditaire* et le droit au *Von* nobiliaire, naquit en 1708 à Berne d'une famille ancienne et patricienne : son père était avocat chancelier du comte de Baden; sa mère, Anne-Marie Pagel, fille d'un membre du Conseil souverain de la République bernoise.

Son enfance fut celle d'un prodige de précocité et on est tenté de la dire légendaire, malgré le nombre et la concordance des témoignages des biographes.

D'une santé fragile, n'aimant pas jouer avec d'autres enfants, il se confinait dans sa chambre, lisant, écrivant, dessinant.

Ses premières lectures furent les deux Testaments qu'il sut par cœur. Se faisant un dictionnaire personnel avec tous les mots qu'il rencontrait, il avait à

(1) Caractère et opinions de P. A. Piorry, d'après son poème intitulé : Dieu, l'Ame et la Nature (Bull. de la Soc. franç. d'Hist. de la Médecine, 1927 et 1928).

9 ans formé un vocabulaire hébreu et grec tiré des Livres Saints et une petite grammaire chaldéenne.

Il avait extrait 2000 résumés biographiques des Dictionnaires de Bayle et de Moreri.

Dès 10 ans, il écrivait des vers en quantité considérable et nous reviendrons plus loin sur les caractères de cette métromanie précoce.

Il ne s'entendit guère avec son premier instituteur, Bailliod, un ecclésiastique, qui blâmait cette curiosité universelle et pronostiquait que son élève ne serait bon à rien.

Ayant perdu à 13 ans son père, il fut mis pendant un an au gymnase de Berne, puis confié à un ami de sa famille, chirurgien à Bienne, très cartésien.

Son père l'avait destiné au ministère religieux; mais son goût se développa du côté des Sciences naturelles et il commença à étudier la médecine à Tubingen en 1723, c'est-à-dire à 15 ans.

Adonné simultanément à la botanique, à l'anatomie avec Camerarius et Duvernois, il réfuta en 1724 une erreur du professeur Coschwitz (de Halle), qui avait pris une artère pour un nouveau canal salivaire.

Il n'eut aucune peine à se préserver de la vie brutale et des habitudes d'ivrognerie de beaucoup d'étudiants : il vit avec horreur un d'eux en état d'ivresse tuer une fille d'auberge et mourir un gardien de nuit qu'on avait gorgé d'eau-de-vie.

En mai 1725 il est inscrit à l'Université de Leyde, où les mœurs des étudiants étaient beaucoup meilleures. Boerhaave y brillait dans tout l'éclat de sa gloire mondiale et Haller y mène une vie délicieuse, travaillant avec une ardeur croissante et recueillant toutes les leçons du grand médecin, qu'il devait publier plus tard. Deux heures par jour il étudiait les plantes au Jardin Botanique et pendant les vacances il visitait les principales villes de l'Allemagne du Nord, se liant, malgré sa jeunesse, avec les savants en renom.

Le voilà docteur à 19 ans en 1727. Il se rend en Angleterre, où il se perfectionne avec Douglas et

Cheselden, puis à Paris, où il fréquente Geoffroy et de Jussieu, Winslow et Ledrain, prend des observations le matin à la Charité et dissèque avec ardeur même dans sa chambre le soir et la nuit, si bien que, dénoncé à la police, il craint les galères et se croit obligé de s'enfuir après six mois de séjour.

Il se rend à Bâle, où professait Bernouilli, s'y passionne pour les mathématiques et l'astronomie. Il fait avec un ami une randonnée de plus de 200 lieues dans les Alpes, recueillant plantes et minéraux et emmagasinant les impressions qui lui permirent de composer plus tard le plus célèbre de ses poèmes.

A 21 ans il est rentré dans sa ville natale, pour y exercer la médecine. Mais il est déjà connu comme littérateur. Les uns disent qu'il est trop poète pour être bon médecin, d'autres qu'il est trop savant pour faire de beaux vers ; d'autres critiquaient son goût trop prononcé pour la botanique et ses longues promenades pour herboriser. On lui reprochait de lire même en visitant ses malades. Si bien qu'il ne fut vraiment apprécié comme médecin par ses compatriotes Bernois que quand toute l'Europe voyait en lui le grand médecin de son temps. Il ne put obtenir la place de médecin de l'Hôpital. On lui aurait plutôt donné une chaire de littérature et d'histoire, parce qu'on avait admiré ses brillantes disputes publiques sur cette matière. Mais il préféra se contenter d'enseigner l'anatomie dans un amphithéâtre privé. On le nomma aussi bibliothécaire de la Ville et conservateur des collections ; en peu de temps il eut classé livres, manuscrits et médailles.

En 1734, déjà connu dans le monde scientifique nordique, il était nommé membre de l'Académie des Sciences d'Upsal.

En 1736 l'Université de Göttingen, que venait de fonder le roi Georges II d'Angleterro, prince électeur de Hanovre, offrait à Haller une chaire de Médecine, comportant aussi l'enseignement de l'Anatomie, de la Chirurgie et de la Botanique. Il y professa pendant 17 ans et dans cette période de sa vie il déploya

une activité vraiment prodigieuse, expérimentant sans cesse, publiant d'innombrables mémoires et des ouvrages d'une importance capitale, ses *Commentaires sur les leçons de Boerhaave*, ses *Bibliothèques* qui sont des modèles de bibliographie analytique, créant et présidant une Société scientifique dont le renom s'est maintenu.

Il résumait lui-même sa dure existence en écrivant à un ami :

« Je dois vivre ici selon mon devoir : disséquer des grenouilles, des hommes et des chiens, ramper sur les montagnes (du Hartz) et dans les vallées pour m'emparer des plantes et des cailloux. Je dois lire un nombre effroyable de livres inutiles, mais qu'il faut parcourir pour me conformer à *ma méthode d'étudier la médecine.* »

C'est alors qu'il fit la grande découverte inséparable de son nom, la *distinction de l'irritabilité des tissus et de la sensibilité proprement dite.*

En 1745 il avait été élu, quoique absent, membre du Conseil souverain de Berne (dit des 200).

En 1753, cédant à la fatigue de son écrasant enseignement, las aussi de certaines difficultés avec des collègues, il se décida à rentrer dans sa patrie où on lui offrait honneurs et fonctions : gouvernement de l'Hôtel de Ville, préfecture du bailliage d'Aigle, direction des Salines de Bex avec habitation au château de Roche. Dans ce poste, il resta six ans, réalisant de précieuses améliorations pour l'exploitation, chargé de diverses missions politiques par sa ville auprès des autres cités et notamment de diriger l'Académie de Lausanne.

Frédéric II avait voulu l'attirer à Berlin par des offres flatteuses, mais Haller était trop opposé par son caractère et ses opinions religieuses à l'entourage habituel du roi athée et refusa. Catherine II lui fit faire aussi l'offre d'un poste à sa cour. Georges II voulut le faire revenir à Göttingen ou l'amener en Angleterre. Mais Berne, fière enfin de son grand homme, avait résolu de se l'attacher définitivement par un décret offi-

ciel, déclarant qu'il était *réquisitionné à perpétuité pour le service de Berne*. Il y termina en effet ses jours, visité par tous les voyageurs illustres, notamment par l'empereur François II, qui resta deux heures en conversation avec lui, alors qu'il évita d'aller visiter Voltaire à Ferney.

Quel était son portrait physique? — Si je regarde celui qui, gravé par Couché d'après Ruber en tête d'une de ses biographies, le représente à l'âge de 28 ans, je vois une jolie figure d'un ovale régulier, de grands yeux mélancoliques, des sourcils bien dessinés, un nez long, aquilin, fort, des joues assez pleines, une bouche arquée avec lèvres un peu épaisses, menton fermement accusé, cheveux longs ou perruque bouclée : un ensemble aimable et qui me rappelle certains portraits de J.-J. Rousseau jeune. Il est drapé dans un manteau à mi-corps, jabot et manchettes simples et cravate molle un peu haute ; un cahier est ouvert sur ses genoux, dans la main droite une plume, dans la gauche un encrier — derrière se voit un fond de montagnes.

Cette description n'est pas superposable à celle que donne de l'homme plus avancé en âge J. M. Guardia : « Cette large face, calme, placide, épanouie, annonce plutôt un athlète qu'un héros de l'intelligence. Ce masque un peu plat est celui d'un bon Suisse, croyant, rangé, économe, patient, persévérant, industrieux, positif et pratique, conservateur plutôt que novateur. » Voilà bien des déductions d'ordre moral et intellectuel tirées d'un faciès et cet historien est un physiognomoniste intrépide.

On s'accorde à reconnaître qu'Haller avait une haute stature et un extérieur imposant. Un Suédois qui le visita dans sa vieillesse lui voit une tête de dimension très forte, visage plein et rond, front élevé, yeux bleus pleins de feu. « C'est vraiment ce qu'on nomme en France un bel homme. »

Pour compléter son portrait physique, il importe d'ajouter que cet excellent observateur était *myope*. Vicq d'Azyr nous dit aussi qu'il était « d'une taille

grande et avantageuse; sa physionomie, qu'une vue basse et la tension habituelle des muscles avaient rendue sérieuse, était variable selon le degré d'énergie des idées qui l'occupaient. » Avec l'âge, son embonpoint s'était considérablement accru (par suite de sa sédentarité, d'une alimentation disproportionnée avec l'absence d'exercice et de l'état goutteux). Comme beaucoup de myopes, il avait une écriture « si menue qu'elle devenait presque illisible. »

Plus importants que son portrait physique, nous allons étudier dans ses œuvres les traits de son caractère. Tous ses biographes s'accordent à dire que le plus frappant était sa scrupuleuse conscience. En 1767, ayant dû accepter une fonction de magistrature (bailliage), il écrivait :

« Il est donc vrai qu'il faut se livrer à des devoirs pour lesquels on n'est pas fait par la nature ! *J'ai été anatomiste, craignant plus que personne les mauvaises odeurs ; botaniste, ayant la vue basse. Me voici juge, haïssant à la mort l'injustice, la chicane et surtout la supériorité de la forme sur le fond.* »

I

Le poète préromantique, descriptif et lyrique.

Les poésies de Haller peuvent être réparties en quatre catégories d'après la nature des sujets traités : la poésie descriptive, les développements sentimentaux (amour, amitié, patriotisme), les questions morales et religieuses, certaines pièces de circonstance, très accessoires dans son œuvre, mais qui marquent pourtant un côté de son caractère.

Les Alpes, son poème le plus célèbre, étaient composées en 1720, l'auteur ayant 21 ans; elles ne furent publiées qu'en 1729 et d'abord anonymes, puis sous son nom en 1732. Mais ce premier poème avoué par lui était l'épanouissement d'un don de versification d'une extraordinaire précocité.

Il commença à écrire des vers à 10 ans et ne cessa pas d'en accumuler jusqu'à 16 ans, en allemand d'abord,

puis en français, malgré les railleries de son entourage. S'il faut en croire tel de ses biographes, ce furent successivement des traductions de passages d'Ovide et d'Horace, puis des pièces fugitives, ensuite des tragédies et jusqu'à un poème épique de 4000 vers! On raconte que, un incendie ayant éclaté dans la maison, l'adolescent s'enfuit sur une colline avec son trésor poétique. Pourtant sept ans plus tard, s'étant convaincu du peu de valeur de ces enfantillages, il brûla le tout.

Voici ce qui nous est rapporté de sa manière de composer, à partir de ce qu'on peut appeler son « âge de raison » poétique. Il n'écrivait ses vers qu'après les avoir longtemps remaniés de mémoire ; il composait à table, à la promenade, à cheval, en assistant à une réunion. Il accusait le papier et la plume d'inciter aux longueurs et au remplissage. Une pareille manière de composer suppose une extraordinaire mémoire, mais de celle-ci nous avons les plus indiscutables preuves dans sa prodigieuse érudition en toute matière.

Entraîné dès ses premières années à manier l'allemand et le français, Haller n'est arrivé dans notre langue qu'à la correction, et n'a pas dépassé le stade de l'imitation banale de nos écrivains.

En allemand il atteignit une forme personnelle et une originalité d'expressions qui ont fait dire a des critiques qu'il avait contribué avec J.-J. Bodmer (de Zurich) et plus tard Gessner, « à rénover la littérature allemande ». Il n'était pourtant pas indulgent pour lui-même ; car il a écrit :

« On me reproche avec raison bien des fautes de langage, mais je suis Suisse. A mes débuts je connaissais à peine la langue allemande ; les mots me manquaient à chaque instant et le caractère abstrait de mes pensées diminuait encore l'étendue de mes ressources pour les exprimer ».

Il est intéressant de connaître son opinion sur *les ressources littéraires des langues française et allemande.*

« La première, dit-il, est parvenue par la puissance et l'entêtement de Louis XIV à être la langue de la conversation et celle des affaires ; elle a été très bien cultivée : la grammaire est assurée par des auteurs classiques qu'elle a fournis en grand nombre depuis un siècle ; les synonymes sont très bien définis ; sa marche est simple et uniforme, mais, pour le style pittoresque et poétique, cette marche même l'empêche de s'éloigner de la prose ; elle est attachée à une uniformité d'expression, à un cercle magique dans lequel elle est renfermée ; elle manque de *sons* : ses *e* muets sont la plus triste voyelle qu'on puisse imaginer ; il y a encore des diphtongues très désagréables comme le *oui* ; elle a *négligé* la valeur prosodique des syllabes, de là elle manque de rythme même dans les vers. Un grand génie ne laisse pas d'en tirer parti, mais le génie même ne saurait lui donner le sonore et les inversions du latin, ni les mots pompeux du grec et de l'allemand.

Cette dernière langue est celle de la peinture et même de la grandeur : moins monosyllabique que l'anglais, plus originale, plus sonore et plus régulière dans sa grammaire, elle réussit très bien pour la poésie sublime, elle abonde en mots composés tels que celui-ci *sonft-thauende Wolke*, une nuée qui se dissout doucement en rosée.

Rien n'est si commun que les expressions *glowing*, dit l'anglais, *glühend*, dit l'allemand, *brûlante*, dit le français ; cette dernière expression est fautive, c'est l'état du fer rouge, c'est un être pénétré de feu de toutes parts.

L'allemand n'est pas tout à fait correct ; ses dialectes n'ont pas un centre commun aussi authentique que le langage de Paris l'est pour la France. Il y a trop de *e* muets trop peu d'*a* longs et d'*o*, trop de consonnes sourdes qui reviennent souvent ; mais sa majesté est dans la réunion de deux idées nobles, dont il compose un seul mot, dans des inversions qui ont leur dessein marqué, qui expriment la passion et le feu, dans des images hardies qu'exclut la timidité du français. »

Poésies descriptives.

Elles attestent chez Haller un sentiment vrai, profond de la nature, qui à l'époque (1729) où parut la première édition anonyme de ses poèmes était certainement bien peu répandu, tout au moins dans la littérature. Le XVIIe siècle avait peu parlé de la nature simple, champêtre, sylvestre, non cultivée. La Fontaine, seul

animateur de toutes choses, a su évoquer, par des trouvailles d'expressions concises, mais pittoresques, la communion des gens et des bêtes avec la nature inanimée. Il faut remonter jusqu'au XVIe siècle et à certains poètes de la Pléïade française pour y trouver l'émotion résultant d'*un sentiment sincère du charme de la nature* et *la peinture des sentiments qu'elle peut inspirer à l'homme.* La description consiste d'ailleurs sur tout en traits généraux : le détail échappe.

Au XVIIIe siècle, les historiens et critiques littéraires, sont ou étaient naguère unanimes à voir en Jean-Jacques Rousseau le premier écrivain qui eût senti profondément les charmes de la nature et la communion qui peut s'établir entre les sentiments intimes du spectateur et les paysages qu'il a sous les yeux. Tout au moins l'écrivain, s'il était impressionné d'une certaine façon, négligeait il de le faire savoir au lecteur et d'analyser les modalités de ses impressions.

J.-J. Rousseau, premier des peintres de la nature, et père ou précurseur au moins (avant Gœthe, Chateaubriand et Lamartine) du romantisme, ce fut longtemps un lieu commun Ce n'est guère qu'au XXe siècle qu'on s'est avisé de rechercher des indices de cette tendance chez d'autres écrivains de moindre envergure : or l'étude du *Préromantisme* n'est vraiment pas sans intérêt.

A ce point de vue nous avancerons que *Haller est un précurseur* : il a devancé Rousseau dans la description de ce que Gustave Lanson définit le *paysage sentimental*, expression préférable à ce cliché devenu banal : le *paysage état d'âme.*

G. Lanson a écrit (1) : « Avant Rousseau la nature n'avait guère tenu de place dans la littérature. Il l'y établit en souveraine, elle y devient objet d'étude et d'expression. Il a dit la splendeur des levers du soleil, la sérénité pénétrante des nuits d'été, la volupté des grasses prairies, le mystère des grands bois

(1) G. LANSON. — Histoire de la littérature française. Le XVIIIe siècle et ses principaux aspects

silencieux et sombres, toute cette fête des yeux et des oreilles pour laquelle s'associent la lumière, les feuillages, les fleurs, les oiseaux, les insectes, les souffles de l'air. Il a trouvé pour peindre les paysages qu'il avait vus une précisien de termes qui est d'un artiste amoureux de la réalité des choses. Il a découvert *à nos Français* la Suisse et les Alpes, les profondes vallées et les hautes montagnes, tantôt il a peint les vastes perspectives, tantôt les paysages limités. Il ne s'est pas élevé jusqu'aux glaciers ; il a l'âme tendre et douce, il aime la belle, non l'effrayante nature, celle que son âme peut absorber et contenir, qui le réjouit et ne l'écrase pas. M. Daniel Mornet, étudiant le préromantisme, a montré que le mouvement qui ramène la Société à la Nature était antérieur à Rousseau. Mais le premier avec une intensité extraordinaire il a lié la nature à l'âme ; il a projeté dans ses paysages tous les frissons et les transports de sa sensibilité. Il a exprimé et amplifié ses états de conscience par ses tableaux du monde extérieur. Il a créé en un mot le *paysage sentimental* ».

On ne peut qu'admirer le style et le jugement de l'éminent critique et historien de la littérature qu'est G. Lanson, parlant de Jean-Jacques.

Mais je trouve que ce qu'il dit du grand écrivain Genevois francisé est applicable à Haller qui a senti et exprimé — en allemand, il est vrai, — les mêmes impressions, *vingt ans avant* Rousseau (1).

D'ailleurs M. G. Lanson dit aussi que Haller et quelques allemands, comme les Anglais Young, Thompson, ont servi à « amuser cette faim de poésie que le public français commençait à ressentir et que nos vers français ne satisfaisaient plus. » Les citations que je ferai de plusieurs passages des poèmes suisses du savant Bernois écrivant en allemand prouvent, je crois, qu'il mérite d'être considéré comme un vrai peintre de la nature et avec une saveur déjà romantique.

(1) J.-J. Rousseau. — La Nouvelle Héloïse, 1761.

Il a même senti et peint des côtés de la nature alpestre que Rousseau n'a qu'à peine touchés, comme le dit A. Chuquet dans le passage suivant (1).

« Cette nature que représentait Rousseau (dans la Nouvelle Héloïse), c'était ce pays Vaudois aux rives si fertiles et si pittoresques, aux villages nombreux et denses, aux grands roseaux verdoyants ; c'était ce Léman aux ondes vives et courtes que le *séchard* fraîchissant rend soudain terribles ; c'était le Valais et ces Alpes au sein desquelles le lac forme une immense plaine d'Eau.

« Rousseau révèle les Alpes à ses contemporains... Certes son tableau du paysage alpestre est un peu confus et incomplet, Rousseau n'a pas dépassé les collines et il parle à peine des cimes blanches qui se revèlent d'une belle teinte de rose lorsqu'elles sont illuminées par le soleil couchant. C'était Saussure qui devait conquérir les Alpes et peindre en style simple et sobre la région des glaciers et des pics. C'était Ramond qui devait rendre avec force et vérité les aspects des sommets les plus élevés. Mais Ramond imitait l'auteur d'Héloïse et Buffon le félicita d'écrire comme Jean-Jacques. »

Il me faut faire remarquer d'abord que Rousseau n'a commencé à écrire l'Héloïse à Montmorency qu'en 1756 et qu'elle n'a paru qu'en 1761 ! — que H.-B. de Saussure, ami et compagnon de Haller à une certaine époque dans des excursions alpestres, était plus jeune de 32 ans, étant né en 1740 à Genève, et ne publia qu'en 1779 son voyage dans les Alpes, (2) tandis que le poème de Haller sur les Alpes parut en 1731. — Quant à Ramond de Carbonnières, il ne fit qu'en 1778 l'exploration des Alpes suisses et ses Lettres sur la Suisse ne furent publiées qu'en 1781.

Je me crois donc en droit de conclure que Haller a le premier célébré, en vers allemands, il est vrai, les beautés de la Nature alpestre *sous tous leurs aspects*,

(1) A. Chuquet. — J.-J. Rousseau, Paris, Hachette.
(2) H. B. de Saussure. — Voyage dans les Alpes, 4 vol., 1789-18.
(3) Ramond. Lettres sur la Suisse, 1781.

grandioses et gracieux, dès le premier tiers du XVIIIe siècle, *avec les sentiments d'une communion intime et même religieuse*, qui sera un des traits les plus frappants des écrivains romantiques.

Si je le considère seulement comme un *préromantique*, c'est qu'au point de vue du style, il ne s'est pas encore débarrassé totalement de certaines formes classiques, de quelques périphrases ou banales ou trop recherchées. Ces mélanges de formes usées et d'efforts de nouveauté sont propres aux époques de transition : on les trouve plus longtemps chez les poètes, entravés par la rime ou le rythme, ou considérant comme trop peu nobles certains vocables expressifs et pittoresques pris dans la langue populaire ; ainsi chez nous André Chénier et Lamartine ont marché plus lentement que J.-J. Rousseau et Chateaubriand vers la langue nettement romantique.

Les poèmes de Haller où prédomine la description de la nature lui ont sans doute été inspirés par les courses dans les Alpes bernoises auxquelles son goût précoce pour la botanique l'entraîna.

Une circonstance à noter est sa myopie, qui n'entravait pas l'examen minutieux des plantes, mais ne lui permettait pas d'embrasser d'emblée de vastes horizons. Sans doute un myope, pourvu de lunettes, peut apprécier à la fois l'ensemble d'un paysage et en noter les détails. Mais l'aptitude à comprendre la beauté ou la grandeur d'un site, sa signification morale, à en éprouver une émotion particulière, n'est pas liée à la capacité de vision !

Elle requiert une sensibilité morale et intellectuelle qui n'est apparue qu'à certaines époques et chez certains hommes. Chez quelques-uns elle est spontanée, chez d'autres préparée et soutenue par l'érudition littéraire. Pour un homme aussi lettré que l'était Haller, quand il composa ses premières poésies, il est probable qu'une part doit être faite dans la réalisation de ses descriptions aux impressions que les spectacles de la nature suisse avaient provoquées chez lui dès son enfance et une autre à la connaissance si précoce

qu'il eut des littératures anciennes. Le grec et le latin lui étaient familiers et il est certain que le sentiment de la nature s'est manifesté à un haut degré chez les anciens : Homère, Théocrite, Lucrèce, Virgile montrent dans bien des passages qu'ils sentaient les beautés naturelles beaucoup mieux que les littérateurs du Moyen Age et des temps modernes jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, et ils ont eu des trouvailles d'expression qui le prouvent. Alex. de Humboldt a souligné dans son *Cosmos* le sentiment de la nature chez les Anciens.

Mais, pour ce qui concerne les impressions causées par les hautes montagnes, Emile Littré, dans un charmant article où il décrit ses impressions après une ascension sur le Pic du Midi de Bigorre (1) signale l'indifférence apparente des Anciens pour les altitudes; ils y plaçaient les Dieux, mais ne semblent pas avoir éprouvé les émotions humaines que les Byron et les Lamartine ont décrites ; on ne trouve aucune allusion de ce genre dans Homère, ni Virgile. Littré pense que ce sont les découvertes de la science astronomique qui, en révélant l'immensité des cieux et du monde, ont excité les poètes à célébrer les hauts lieux. A ce point de vue on voit à chaque instant Haller évoquer les découvertes de Newton.

— Pour que les impressions de nature emmagasinées dans un cerveau puissent jaillir à un moment donné en effusions poétiques, encore faut-il des occasions. Haller nous apprend que sa première poésie « *Hymne au Matin* » fut écrite à la suite d'une nuit d'insomnie, causée à la fois par une débauche d'étudiants, à laquelle d'ailleurs il ne prit guère part — car il fut vite dégoûté, je l'ai dit, des habitudes de ses camarades d'Université, — mais pendant laquelle il avait été obsédé par la préoccupation d'un exposé oratoire qu'il devait faire le lendemain.

La nuit se dissipant, il assista au lever du jour avec un frémissement de joie, qu'il éprouva le besoin im-

(1) Journal des Débats, 7 juillet 1857.

périeux d'extérioriser, et composa cet Hymne que Maurice Barrès a appelé « un modèle d'observation et de poésie ».

« La lune disparaît, le voile gris du brouillard ne cache plus le ciel et la terre. La clarté des étoiles s'évanouit; le feu vif du soleil tire du repos tous les êtres. Le ciel se colore de pourpre et de saphir ; l'aurore sourit et l'éclat des roses qui parent son front chasse les pâles fantômes de la nuit. Par la porte rouge du matin la glorieuse lumière du monde s'avance sur la scène des astres radieux ; les nuages jaunes s'enflamment des éclairs du rubis et un or flamboyant couvre la campagne. Les roses s'ouvrent et reflètent le soleil dans les perles de la fraîche rosée du matin ; le parfum d'ambre des lis se dégage, pour notre ravissement, du satin gris de leurs feuilles. Dès son réveil le cultivateur se hâte vers ses champs raboteux et pousse avec plaisir sa lourde charrue ; la troupe des oiseaux emplit l'air de ses voix et de son vol matinal ».

Cette description est suivie d'une effusion religieuse à l'adresse du Créateur.

« O Créateur ! tout ce que je vois est l'image de ta puissance.. Tu es l'âme de la Nature... Le feu éclatant du soleil est l'œuvre de tes mains. C'est toi qui allumes le flambeau des nuits, qui donnes des ailes au vent, qui répands la rosée... O incompréhensible ! Je me tais ébloui par ta lumière. Celui auquel le Ciel doit son existence n'a pas besoin de la louange d'un vermisseau. »

Ce besoin d'associer toujours l'œuvre et son auteur se retrouve dans toutes les poésies de Haller. C'est même un trait qui souligne l'épithète de *préromantique* que je propose pour Haller; il éclate dans la citation suivante d'un romantique authentique. Lamartine écrit dans le commentaire d'une des *Méditations*. « Ce sentiment naturel, constant, passionné, de la présence de Dieu est la base fondamentale de cet instrument que la nature, en me formant, a mis dans ma poitrine : harpe ou âme, c'est la même chose ».

Mais ce sentiment passionné de la présence de Dieu est bien pour surprendre en plein XVIIIe siècle, au moment où la poésie française, qui donnait le ton à l'Europe, allait de Voltaire à Parny.

Nous verrons d'ailleurs plus loin qu'Haller, pieux calviniste, n'aimait guère les Français, ni Voltaire.

Voici un exemple de l'association d'un paysage du caractère le plus sombre avec la douleur causée par la mort d'un ami et les pensées éveillées sur les problèmes de l'Au-delà :

« Forêts où sous les sombres sapins ne se glisse aucune lumière et où dans chaque buisson se peint la nuit du tombeau; grottes ténébreuses, broussailles où siffle tristement un oiseau solitaire, ruisseaux qui coulez lentement sur d'arides collines et dont le courant se perd dans de stériles marais, plaines incultes, bas-fonds pleins d'horreurs, je vous trouve bien les couleurs de la mort. Nourrissez ma souffrance d'une terreur glaciale et d'une noire mélancolie. Montrez-moi l'image de l'Eternité. Mon ami n'est plus... »

(Début d'un fragment de poème *sur l'Eternité*).

Et voici en opposition une description charmante, début d'un poème *sur l'origine du mal* où l'auteur veut marquer le contraste entre la beauté de la nature, qui devrait être une source de joie pour l'homme, et les souffrances que ses vices lui ont attirées.

« Sur une hauteur paisible, où un ruisseau tranquille sort d'une source intarissable, je me suis arrêté dans un bois, doucement caressé par le vent du soir. Ici la vue s'étend sans limite jusqu'aux ombres bleuâtres du Jura. Les collines dominent de vertes vallées, où éclate agréablement la teinte jaune des champs. A travers le pays serpente en bouillonnant l'Aar limpide et lumineux par intermittences... Aussi loin que l'œil atteint, règnent le repos et l'abondance. Même sous le chaume brun des huttes moussues on jouit de la liberté et après la fatigue on goûte le plaisir.

« Ici la terre est couverte de brebis, dont les troupeaux bigarrés broutent avec avidité ; là des bœufs, mollement étendus dans l'herbe, savourent en ruminant le trèfle fleuri. Le cheval, délivré du frein et du travail, bondit sur le gazon naissant des champs qu'il a souvent labourés. Et les bois ! quel spectacle charmant ! Des hêtres presque dénudés brillent encore par la rougeur éclatante de leurs feuilles. Ailleurs le vert foncé des sapins ombrage la pâle verdure de la mousse. Les rayons du soleil tremblent à travers l'épaisseur des branches et dans un curieux mélange se confondent une verte nuit et un jour doré.

Quel agrément dans ces bois tranquilles ! Quel charme y a l'écho, quand des créatures humaines, heureuses dans le repos et l'abondance, s'unissent en des chants d'amitié, et quand chaque ruisseau, après avoir serpenté dans l'herbe en faibles ondes murmurantes, se change tout à coup en écume neigeuse, après s'être précipité en grondant à travers les rochers abrupts.

« Sur cet étang flotte l'image du soleil, étincelante comme un bouclier de diamant, tandis que l'original cache aux yeux des mortels sa tête flamboyante dans une mer de rayons et, invisible à cause de son excessive lumière, se dissimule par son éclat même.

« Là-bas le Wetterhorn dresse, sous une couronne d'épais nuages, sa cîme, où l'oiseau n'a jamais volé ; sa tête grise, ornée de neige et de pourpre, humilie les croupes bleues des simples montagnes. Oui, tout ce que je vois, les hauteurs profondes du ciel dans la lumière azurée duquel le monde nage en cercle et où brillent de l'or transparent et de l'argent liquide, tous ces spectacles sont des dons du Destin ! Le monde est fait pour le bonheur de ses citoyens, la nature encourage au bien-être général et tout porte l'empreinte du Souverain Bien. »

Mais la nuit vient et le caractère du même paysage se transforme en celui que le poète a décrit dans son *Ode sur la mort d'un ami.* Parallèlement ses pensées s'assombrissent.

« Dans un doux repos je jouissais de ce tableau riant, quand le crépuscule du soir affaiblit les couleurs du ciel. La tranquille solitude, mère de l'invention, maintient la suite de mes idées dans une rigoureuse liaison et peu à peu mon esprit s'égare de conséquence en conséquence et se contredit par ces mots :

Est-ce là ce monde dont les sages se plaignent et qu'on regarde comme une étroite prison ?... »

Ainsi le passage d'un beau coucher de soleil à la nuit fait succéder dans l'esprit du poète la tristesse au contentement et il va confronter le pessimisme qui résulte des fautes de l'Humanité et le bonheur dont elle devrait jouir si elle avait su se contenter des dons naturels que Dieu lui avait faits. Nous retrouverons plus tard les développements du thème philosophique et religieux. Mais j'ai voulu montrer d'abord le poète associant le paysage à l'état de son âme ou la réaction de l'âme en face du paysage.

LES ALPES.

Les descriptions de nature forment une partie de son poème *Les Alpes*, mais celui-ci nous révèle chez le jeune poète des sentiments plus complexes que les seules impressions pittoresques; les sentiments et les mœurs des montagnards, la fierté patriotique du Républicain suisse encadrent les descriptions. Nous voyons poindre aussi le moraliste, et surtout l'homme religieux.

Tout de suite nous sentons que dans la nature le poète admire surtout l'œuvre de son Créateur.

Le poème se compose de 460 vers par strophes de 10, qui sont plus propres aux élans lyriques que ceux de la plupart des poèmes didactiques,

> Qui marchent deux par deux.
> Tels les alexandrins classiques et les bœufs.

Le début est d'une note moraliste.

Les raffinements de la vie matérielle, dus à l'art, s'ajoutent aux dons de la nature (parcs aux parterres fleuris avec eaux jaillissantes et pavillons de marbre, palais ornés de tapis persans, musique délicieuse pour vous éveiller) n'empêchent pas l'homme d'être malheureux, si son âme n'est pas maîtresse d'elle-même.

Les poètes ont regretté l'Age d'or; mais, si l'homme primitif était heureux, ce n'était pas parce que la nature lui prodiguait un printemps éternel, des moissons sans culture, des fleuves de lait et de miel. La vérité est qu'il se contentait de ce qu'elle lui donnait et ne cherchait pas son bonheur dans le superflu. L'Age d'or, les disciples de la nature le connaissent encore ; ils n'ont pas besoin des délicieuses vallées de Tempé. Dans un pays où des vallons froids sont entourés de glaces éternelles, la vertu fait trouver le plaisir dans le travail et le bonheur dans la pauvreté.

« La nature n'est pas tendre pour le montagnard Suisse », mais il a l'avantage d'être séparé du reste du monde par les Alpes qui le préservent de la contagion des mauvaises mœurs.

« Il n'a comme boisson que l'eau pure et le lait, mais l'appétit donne du goût aux glands mêmes ». Du fer seulement dans ses mines lui est plus utile que l'or du Pérou. « Toutes les peines sont légères où règne la liberté ». L'indigence n'exclut pas l'union des âmes ; on goûte du plaisir sans inquiétude, « on aime la vie sans maudire la mort. Ce qu'Epictète a pratiqué, ce que Sénèque a écrit, on le voit régner ici sans qu'on l'ait enseigné et sans contrainte. »

Ici point de distinctions entre les hommes, basées sur la vanité ou la richesse. Aucun mécontent ne se plaint de la fortune. On mange, on dort, on aime et on remercie le Destin. On n'a cure de la science des livres, mais le savant est-il plus heureux de connaître la structure du monde s'il ne se connaît pas lui-même ? Peu de grandes émotions ; plaisirs et peines s'équilibrent. Les seuls événements importants sont la naissance et la mort. Les moments de gaité viennent de l'amour et des jeux.

Dans quelques strophes on regrette de trouver un style trop ampoulé, dont les métaphores banales font penser à celles que notre abbé Delille devait, une cinquantaine d'années plus tard, affectionner de fâcheuse manière, mais qui permettent de mieux apprécier le grand progrès vers les descriptions plus impressionnantes dans leur simplicité précise dont la suite du poème nous fournira de beaux exemples.

Pour échantillons de la banalité solennelle, je cite cette description du tir et du jeu de boule.

« Ici le plomb part avec la vitesse de la foudre, l'éclair brille ; dans le même instant l'air et le but sont traversés. — Là une boule ronde roule en bondissant suivant une ligne prescrite et frappe au terme choisi ! »

« L'amour est simple et fidèle chez les montagnards, la beauté est adorée même dans la pauvreté ; l'ambition ne sépare jamais ceux que la tendresse a unis ; la politique ne forme pas de liens malheureux ; on aime pour soi-même et non pour des parents ambitieux.

Dès qu'un jeune berger éprouve la douce flamme que les beaux yeux de l'objet aimé allument dans un cœur sensible.., un aveu sincère déclare son tourment. La bergère l'écoute et, si son cœur partage les mêmes sentiments, elle l'avoue sans

détour. Les tendres mouvements ne déshonorent pas les belles, quand la vertu est d'accord avec eux. Refus d'une fausse pudeur, singes de la vraie chasteté, l'orgueil ne vous a créés que pour notre supplice.

Un amour réciproque achève le contrat, de simples promesses tiennent lieu de serment, un baiser en est le sceau. Le tendre rossignol les salue d'une branche voisine, la volupté leur prépare un lit sur la mousse, un arbre leur sert de rideau, la solitude est leur témoin et l'amour conduit l'épouse entre les bras de son berger. Heureux couple ! Un prince doit vous envier. Car l'amour est embaumé sur le gazon, et le dégoût règne sur la soie.

Dans ces lieux charmants la foi conjugale n'est jamais violée, la pudeur et le bon sens veillent sur elle. Celle qu'on aime est encore belle après la possession. Le chaste amour répand des roses sur les travaux ; le devoir a des charmes, quand on travaille pour ce qu'on aime. Le langage le plus rustique est doux, pourvu que ce soit le cœur qui parle. La complaisance et le badinage, aimables compagnes de l'union, vivifient les baisers et règnent sur les cœurs.

Dans ces ménages règnent tranquillité de l'âme et santé. Pas d'obésité. Un sang pur coule dans les veines ; aucun poison héréditaire, fruit des déréglements d'un père vicieux, ne s'y est glissé ; il n'est ni corrompu par le chagrin, ni enflammé par des vins étrangers, ni gâté par un venin lascif, ni aigri par les artifices d'une cuisine raffinée. »

Ici commence l'élément descriptif vraiment digne d'être admiré, précis, simple et touchant.

« Dès que le rude Aquilon a perdu l'empire des airs, dès qu'une sève vivifiante pénètre les plantes et que la terre s'orne d'une nouvelle parure, qu'un doux zéphir lui apporte sur des ailes échauffées dans des climats plus doux, aussitôt le peuple fuit les vallons, dont la neige s'écoule en ruisseaux d'une eau trouble ; il s'empresse à retrouver sous ses pas l'herbe printanière, qui pousse à peine à travers la glace. Le bétail, quittant l'étable, salue avez joie la montagne, ornée pour son usage par le printemps et la nature.

Aussitôt que les alouettes annoncent la naissance du jour et que la lumière du monde nous jette ses premiers regards, le Berger s'arrache aux caresses de son épouse, qui est fâchée de son départ, mais ne le retarde pas. Les lents troupeaux de ses génisses marchent pesamment devant lui avec un mugissement joyeux, sur des sentiers couverts de rosée ; ils se promènent

sans se hâter dans les prairies, où fleurissent le trèfle et le sainfoin, et chemin faisant ils broutent à petits coups de leurs langues agiles. Le berger, assis auprès d'une chute d'eau, éveille au son du cor les échos environnants.

Lorsque les rayons obliques allongent les ombres et que Phébus offre à sa lumière fatiguée un repos rafraîchissant, le troupeau repu regagne avec des mugissements confus ses étables. La bergère témoigne sa joie du retour de son mari; la troupe espiègle des enfants badine gaiement autour de lui; dès que le lait est écrémé, le couple fatigué s'asseoit devant un repas rustique, l'appétit rend savoureux les aliments simplement préparés, puis le désir du sommeil et de l'amour conduit les époux à leur paisible lit.

Quand la chaleur de l'été commence à brûler la campagne et que dans les prés jaunis mûrit l'espoir de la moisson, le berger industrieux vole dans les vallons couverts de rosée, avant même que l'aurore ait doré le sommet des montagnes. Flore est maintenant chassée de son aimable royaume, la parure de la terre tombe sous les coups obliques de la faux; une odeur suave, composée de mille odeurs différentes, s'élève des rangées émaillées d'herbes abattues. Les bœufs amènent d'un pas pesant la provision de l'hiver et leur marche est accompagnée de chansons dictées par la joie.

Voici l'automne : chute des feuilles fanées, air plus frais, brouillards, mais décoration nouvelle de la terre. Les pommes d'or, parsemées de zones pourprées, font plier la branche étayée comme pour s'approcher de la bouche ; les poires parfumées et les prunes, aussi douces que le miel, invitent la main du maître et l'attendent sur l'arbre.

Ici pas de vignes sur les coteaux, on n'y exprime point des grappes foulées un jus qui fermente. La terre n'offre à la soif que des fontaines ; aucune liqueur artificielle ne vous précipite au tombeau. Ne vous plaignez pas, peuples heureux, vous gagnez en paraissant perdre... La bienfaisante nature a défendu le vin aux bêtes, l'homme seul en boit et devient brute. Le destin, s'intéressant à vous, a caché à vos yeux le chemin qui vous conduirait à la ruine.

Mais pour vous l'automne a pourtant des plaisirs. Dès l'aube retentit le cor du chasseur, éveillant l'écho, enfant des rochers. Là un daim timide, à qui la peur donne des ailes, franchit d'un saut le vaste intervalle de deux rochers. Un plomb rapide arrête la course d'un chamois agile ; un chevreuil léger fuit, chancelle et va tomber. Les cris de la meûte, l'explosion du coup de feu mortel résonnent dans les détours des vallons et fait retentir les bois.

Avant d'être surpris par l'hiver, le montagnard laborieux tire du lait le pain des Alpes. Le lait épaissi sur la braise ardente se condense et se change en une huile figée. Une liqueur acide sépare l'eau de la graisse. Ici on cuit pour les pauvres la seconde coagulation du lait et là le nouveau fromage prend sa forme dans un cercle de bois. Tout le monde prête la main à ces travaux, on aurait honte de ne pas s'occuper.

Enfin le monde est enseveli sous le gel, les vallons, couverts de glace et les montagnes de neige. Que les champs épuisés se reposent pour une nouvelle récolte, une digue de cristal arrête le cours des eaux. Le berger se retire dans sa cabane chargée de neige ; la fumée des pins résineux y noircit les poutres desséchées. Pendant cette période de repos, pour se distraire, les voisins s'assemblent autour du foyer et leurs entretiens méritent l'attention du philosophe.

Un berger apprend à ses compagnons à prévoir le temps suivant la marche des nuages, prédit la route des vents et des tempêtes et voit de loin l'orage s'approcher. Il connaît l'influence de la lune et l'effet de ses colorations, signale la menace d'un brouillard qui sort d'une montagne avec le jour, compte dès le printemps les gerbes de la moisson future ; mais, pendant que tout le monde est occupé à faucher, lui il a cessé de le faire, pressentant une pluie prochaine. Oracle du hameau, il inspire confiance dans ses décisions, l'expérience lui tient lieu de tous les livres. »

Le poète énumère les sujets de causeries entre les montagnards pendant les veillées d'hiver. Si les jeunes gens des deux sexes parlent d'amour, les vieillards entretiennent le patriotisme, en retraçant les exploits des ancêtres héroïques, les souvenirs du temps où le luxe des princes consumait la force des peuples, le courage de Guillaume Tell, brisant le joug des tyrans, sous lequel gémit encore la moitié de l'Europe ; l'auteur fait déplorer par ses fortes paroles les chaînes et la pauvreté des peuples voisins.

L'Italie, le Paradis de la terre des Welsches, n'a que des habitants indigents et malheureux, parce qu'ils sont privés de liberté, tandis que l'union, le courage attachent les ailes de la Fortune même à une petite nation.

Ainsi Haller poète est hautement libéral et patriote.

Il décrit dans des strophes enthousiastes tous les trésors naturels de l'Helvétie, et c'est une belle envolée.

« Car, si le Gothard perce les nues, la Nature a renfermé dans ce petit pays tout ce que la Terre produit de curieux, tout ce qui est utile, rien de ce qui est superflu. Les glaces amoncelées produisent les fleuves qui fertilisent les plaines.

Quand les premiers rayons du soleil dorent les rochers et ont dissipé les brouillards, du haut des monts ou découvre les territoires de plusieurs peuples.

Un mélange agréable de montagnes, de lacs, de rochers s'offre à la vue, les couleurs s'en affaiblissent peu à peu, mais on distingue mille objets. Dans le lointain des hauteurs où de sombres forêts étouffent les derniers rayons. Une montagne proche montre des collines aux pentes insensibles, les mugissements des troupeaux en font retentir les vallons. Un lac offre un miroir immense où une lumière tremblante brille sur les flots unis. Là des vallons tapissés de verdure forment des replis qui se rétrécissent en s'éloignant.

Une montagne chauve revêt ses précipices d'une glace éternelle, qui, semblable au cristal, renvoie les rayons du soleil et qui résiste même à la canicule. Une autre montagne fertile se couvre de paturages abondants, de l'éclat des blés mûrissants, les coteaux sont couverts de troupeaux. Des climats si opposés ne sont séparés que par un étroit vallon où se trouve une ombre toujours fraîche.

Là une montagne escarpée est taillée en précipices dont les parois sont à pic ; un torrent passe avec fureur entre les rochers et tombe par une ouverture, une chute suit l'autre, les flots écumeux s'élancent avec une force impétueuse au-delà du roc. L'eau, dispersée par la vitesse de la chute profonde, forme une vapeur grise et mobile, suspendue dans un air épaissi. Un arc-en-ciel brille à travers ces gouttes légères et la vallée s'abreuve au loin d'une continuelle rosée. L'étranger voit avec surprise couler dans les airs des rivières qui sortent des nues et forment elles-mêmes des nuages.

L'œil éclairé par l'art et la science trouve à chaque instant une merveille qui l'arrête. Le flambeau de la physique, porté au sein de la terre, vous montrera l'argent dans les mines et l'or enrichit nos rivières. Parcourez l'aimable empire des plantes bigarrées, qu'un zéphir amoureux couronne le matin des perles de la rosée, vous trouverez partout des beautés différentes et des trésors inépuisables.

Ici l'érudit botaniste double le poète et c'est un curieux mélange de science positive et d'art pittoresque (1).

Phœbus, perçant les brouillards légers, essuie du front de la terre les larmes que les nues y ont répandues. Les plantes brillent d'un éclat nouveau, qui nage sur les feuilles et rafraichit la nature. L'air se remplit d'une odeur agréable, tribut que les enfants de Flore payent aux doux zéphirs. Les fleurs empanachées semblent rivaliser, un vif azur lutte avec l'or d'une plante voisine. Une montagne entière paraît un tapis de verdure brodé d'arcs en ciel.

La noble gentiane (*Gentiana major lutea floribus rotatis verticillatis*) élève sa tête altière au-dessus de la troupe rampante des plantes plébéiennes. Tout un peuple de fleurs se range sous son étendard ; son frère bleu (*G. pratensis foliis amplexis caulibus, flores fauce barbata*) lui-même s'incline devant elle. L'or de ses fleurs s'étend en rayons ; il embrasse sa tige, les feuilles radiées d'un vert foncé brillent du feu d'un diamant humide. Juste loi naturelle ! la vertu est unie à la beauté. Dans un beau corps vit une âme plus belle encore.

Ici une plante rampante étale ses feuilles cendrées (*antirrhinum caule prœcumbente, foliis verticillatis, floribus congestis*) que la nature a disposée en croix ; la fleur porte fièrement les deux becs dorés, que soutient un oiseau d'améthyste. Là une herbe luisante, dont les feuilles sont en forme de doigts, mire son image verte dans un clair ruisseau. La tendre neige de ses fleurs, teinte d'une pourpre adoucie, forme comme une étoile aux blancs rayons. L'émeraude et la rose fleurissent jusque dans les bruyères qu'on foule aux pieds et les rochers se couvrent d'un manteau de pourpre (*Silena acaulis*).

Dans les lieux mêmes où jamais le soleil ne jette ses doux regards, où une glace éternelle prive de verdure le vallon désolé, le sein des rochers s'orne d'une parure que ne flétrissent ni l'hiver, ni le temps. Le limon humide forme des voûtes d'un cristal brillant dans des grottes naturelles ; un roc de diamant, où se jouent mille couleurs, éclaire de ses rayons les ténèbres (2). Richesse de la Nature. Effacez-vous, productions de

(1) Voir l'*Historia stirpium Helveticarum* de Haller.

(2) Haller a vu dans la montagne de Grimsel une mine de cristal, un fragment pesant 695 livres, tandis que sous Auguste un bloc de cristal de 50 livres fut consacré aux Dieux comme merveilleux.

l'Italie. C'est ici que fleurit le diamant d'Europe et il s'accroît jusqu'à former montagne (certains sélénites ont été dénommés fleurs de cristal).

Haller n'oublie ni les ressources thermales de la Suisse, ni ses riches salines, dont il sera un jour l'administrateur à Bex.

« Dans un vallon entouré de glaces d'une hauteur immense où s'élève le trône du froid Aquilon on voit sourdre une source d'eau brûlante, qui roule ses flots à travers l'herbe flétrie et brûle tout ce qu'elle touche. Son eau transparente charrie des métaux liquides ; un fer salutaire dore sa route ; elle s'est échauffée dans le sein de la terre et ses veines bouillonnent par le combat intérieur des éléments. Malgré le vent et la neige conjurés son essence est le feu et ses ondes, des flammes (1).

« Là où le rapide Avançon entraîne des forêts dans les goufres écumeux de ses ondes, les montagnes voisines fournissent des sources qui fondent le sel des rochers. Une colline excavée, voûtée d'albâtre, renferme ces eaux dans des bassins profonds, mais elles rongent le ciment du marbre, s'infiltrent dans les fissures des rocs et s'empressent à en surgir pour notre usage, condiment naturel et trésor principal du pays (2).

« De la cime glacée de la Fourche partent les plus grands fleuves d'Europe qui nourrissent deux mers (3). L'Aar se précipite avec fracas par des chutes rapides sur des rochers qu'il couvre d'écume. A ses ondes cristallines les mines des Alpes mêlent le métal le plus précieux, il jette sur ses rives des parcelles d'or, comme les autres fleuves du sable grisâtre. Le berger voit ces trésors, mais — quel exemple pour le monde ! — il les voit et les laisse couler... »

Après ces descriptions si éclatantes en même que si réalistes, Haller termine son poème par quelques oppositions de moraliste entre les vices des nations corrompues par la richesse, celles qui sont soumises à des tyrans, et la vie vertueuse, libre et tranquille des habitants des Alpes helvétiques « dont la mort est aussi simple et paisible que l'a été leur vie ».

Et dans une explosion lyrique, tout imprégnée des

(1) L'auteur a visé, paraît-il, les bains chauds du Valais qui se trouvent dans une région où on ne peut même résider l'hiver.

(2) Salines de Roche, dans le canton de Berne.

(3) Le Rhône et le Tessin vers la Méditerranée, l'Aar et la Reuss par le Rhin vers la mer du Nord.

réminiscences de l'antiquité grecque et romaine, le poète, dont j'estime que l'inspiration naturiste est dans beaucoup de passages une préparation à la facture romantique, mais chez qui sa forte culture classique reparaît, s'écrie, plein de Virgile et d'Horace;

« Heureux qui laboure son héritage avee des bœufs élevés par lui-même ; qui, vêtu de pure laine et eouronné de guirlandes, se eontente d'un simple repas de lait doux ; à qui le souffle exquis des zéphirs et la fraîcheur des cascades font goûter un sommeil tranquille sur le tendre gazon ; que jamais le bruit des vagues furieuses n'éveille sur les mers irritées, ni le son des trompettes fatales sous des tentes voisines de la Mort ! Content de son sort, il n'en souhaite point d'autre. Assurément le Ciel ne peut augmenter son bonheur. »

Ce poème des Alpes fut accueilli avec un tel succès par les contemporains de ce poète de 20 ans que *vingt-deux éditions* en allemand se succédèrent en peu de temps et qu'il fut traduit en anglais, en italien, en latin et en français par Tscharner. Il m'a semblé qu'il méritait d'être tiré de l'oubli où il est tombé de notre temps ; c'est pourquoi j'ai cru pouvoir lui consacrer une analyse aussi détaillée et en extraire de nombreuses citations.

— Je ne suis pas seul à penser que ee poème d'un jeune Suisse écrivant en allemand intéresse même notre histoire littéraire, puisque réeemment une Thèse pour le Doctorat ès lettres a été soutenue devant la Faeulté de Caen (G. Cunche : *La renommée de A. de Haller en France : influenee du poème « Les Alpes » sur la littérature deseriptive du XVIIIe siècle : 1918*) (*1*)

Poésies lyriques : l'amour et l'amitié.

Plusieurs pièces de vers nous font connaître la sensibilité affective de Haller : l'amour et l'amitié, après la religion et la science, ont joué un rôle important dans sa vie.

(1) Je dois cette indication à mon érudit collègue M. Marcel Fosseyeux, docteur ès lettres, secrétaire général de la *Soc. Fr. d'Histoire de la Médecine*.

L'amour, ce fut toujours l'amour *conjugal*. Ce huguenot pieux n'envisagea dès son adolescence que l'amour dans le mariage ; mais il se maria trois fois.

Le premier mariage fut peut-être le seul mariage d'amour. Il avait 23 ans, quand il s'éprit d'une jeune fille de l'aristocratie, Mariane Wys de Mathod et La Motte. De ces sentiments nous possédons un reflet dans une pièce en allemand, adressée *à Doris*, suivant la mode du temps ; c'est une déclaration d'amour brûlante, mais avec les intentions les plus honnêtes. Toutefois l'auteur réfute les objections que l'innocence, la pudeur opposent à ses désirs. La dernière strophe pourrait être celle d'une Oarystis, si la qualité des deux jeunes gens ne garantissait pas que leurs feux ne doivent allumer que le flambeau de l'hyménée le plus légitime.

« Pourquoi ces regards craintifs, furtifs, langoureux ? Nous sommes sans témoins, mon enfant ; ne puis-je t'attendrir ? Mais tu dis oui, quoique ta bouche ne me donne aucun signe ; seuls tes soupirs me disent, oui. »

Nous avons un autre tableau de l'évolution amoureuse chez le jeune Haller dans une pièce qu'il écrivit *en vers français ;* c'est la seule, je crois, qui montre sa facilité à versifier dans cette langue. Nous avons de nombreuses preuves en prose de sa connaissance complète du français. Mais dans ses vers français il paraît s'être surtout inspiré de nos plus fades poètes.

Ce petit poème intitulé : Résolution d'aimer, se compose de trois parties : *Déclaration*, *Succès*, *Retour*. La première commence par ce vers, qui sent son époque :

Mon cœur, que sentez-vous pour la jeune Thémire ?

Le cœur ainsi interrogé répond dans un style digne des Précieuses

Ah ! c'est un sentiment trop confus et trop doux,
Plus doux que l'amitié, moins hardi que l'amour,
Trop fort pour se cacher, trop fort pour l'oser dire.

Et cependant l'amoureux se déclare et sa déclaration débute par deux vers qui font penser au début de la tragédie de Zaïre de Voltaire.

Combien je suis touché, jeune et belle Zaïre,
De ce tendre intérêt que mon sort vous inspire
(Lusignan)
Assez longtemps vraiment, jeune et belle Thémire,
Vous avez ignoré le pouvoir de vos yeux :
Sans bruit et sans triomphe ils fondent leur empire

La déclaration n'est pas repoussée ; l'amoureux se flatte du succès.

Je l'ai vu ce moment, ce moment glorieux
Qui le premier vit soupirer Thémire.
J'ai lu mon bonheur dans ses yeux.

Mais ce consentement muet ne lui suffit pas.

Amour, je suis heureux, je ne suis pas content.
Ma Thémire ne sent encore
Que de ces feux naissants, semblables à l'aurore
Que précède un soleil ardent,
Et j'attendrai pour ne souhaiter rien
Qu'ils soient aussi forts que le mien.

Mais la belle est vraiment conquise, puisque pendant le retour de la promenade sentimentale le poète s'écrie :

N'ayons plus de pensées où l'amour n'entre pas :
Ne pense plus qu'à mon amour sincère,
Je ne pense qu'à tes appas.

Et le jeune savant proclame que l'amour donne une joie encore supérieure à celles de la science et de l'amitié.

J'ai senti les transports, connus de peu d'humains,
Que la vérité vous inspire
Quand on en a percé les voiles incertains.
L'amitié la plus tendre a fait voir à mon âme
Les tranquilles douceurs d'un sincère retour.
Mais, depuis que mon cœur a goûté de sa flamme,
Il ne sent plus que pour l'amour.

Cette belle passion fut couronnée par un parfait bonheur conjugal. Hélas ! bien court, cinq ans. A cette

époque Haller, exerçait à Berne la médecine, donnait des leçons d'anatomie et remplissait les fonctions de bibliothécaire de la ville. L'heureux époux, père de trois enfants, dut accepter les offres flatteuses d'une chaire à l'Université de Gœttingen, fondée par Georges II. Il s'y rend, mais son arrivée est marquée par un déplorable accident. Gœttingen était alors une petite ville; la protection royale, qui lui valait une Université, ne lui assurait par des rues carrossables, la voirie laissait fort à désirer... La chaise ou le carrosse qui portait le ménage versa en arrivant dans une rue dépavée. La jeune femme fut si grièvement blessée qu'elle mourut quinze jours plus tard, malgré les soins empressés de Werlhoff, médecin du Roi. Au chevet de la patiente, Haller se désespérait, quand des signes d'amélioration se manifestèrent. Cette convalescence apparente inspira à l'époux une poésie dans laquelle il remerciait Dieu et le médecin sauveur. Hélas ! deux jours plus tard, une mort inopinée plongeait Haller dans l'accablement. Il fut alors incapable d'aucun effort et resta quelque temps dans une silencieuse inertie. Mais, sa profonde piété, l'obligation de se consacrer à ses enfants amenèrent un retour de courage et de résignation. Ce fut alors qu'il écrivit une admirable élégie : *Ode funèbre sur la mort de ma bien aimée Mariane.*

En voici quelques strophes émouvantes.

« Ces vers ne sont pas dictés par l'esprit ; ce ne sont pas les plaintes d'un poète, ce sont les soupirs d'un cœur en deuil... Je te vois encore telle que tu expiras : je m'approchais en proie au désespoir, tu rappelas tes forces pour me dire le mot de réponse que j'implorais. O âme, pleine des sentiments les plus purs, tu ne t'inquiétais que de mon affliction. Tes derniers mots étaient de bonté et d'amour ; ton dernier acte, la résignation.

Tu n'avais ici d'autre ami que moi, c'est moi qui t'ai arrachée du sein de ta famille. Tu l'as quittée pour me suivre, je t'ai privée de ta patrie, des parents qui te chérissaient, pour te conduire, hélas ! au tombeau.

Dans ces tristes adieux, quand ta sœur t'embrassait, puis, quand le pays disparaissant peu à peu eut échappé à nos derniers regards, tu me dis avec autant de bonté que de résigna-

tion « Je pars tranquille, que me manque-t-il? Haller m'aeeompagne. »

Puis tu fuyais le monde pour te donner à moi, tu n'étais belle que pour moi seul. Ton eœur était étroitement attaché au mien ; sans souci de ta propre destinée, mais inquiète de mes moindres douleurs, ravie d'un seul de mes regards, lorsqu'il manifestait mon contentement.

Oh ! je t'aimais tendrement, plus que ma bouche ne le disait, plus que le monde ne pourra croire, plus que je ne l'ai cru moi-même. Combien de fois, quand je t'embrassais le plus étroitement, mon eœur tremblait et disait : « Hélas ! s'il fallait la perdre ? » et je versais des larmes en seeret. Oui, mon deuil durera, même lorsque le temps aura séché mes pleurs ; le cœur connaît d'autres larmes que celle qui couvrent le visage. Le premier amour de ma jeunesse, l'intime souvenir de ta tendresse et l'admiration de ta vertu sont une dette éternelle pour mon cœur. »

Ici apparaît le lyrisme romantique, mystique et hyperbolique.

« Dans les bois les plus épais, sous l'ombre obscure des hêtres, où personne ne pourra entendre mes plaintes, je veux chercher ton aimable visage... Là, je reverrai ta démarche, ta tristesse quand tu me disais adieu, la tendresse de tes embrassements, ta joie quand je revenais.

Dans le lointain le plus profond du Ciel je chercherai tes traces dans l'obseurité et je te poursuivrai au-delà de tous les astres qui roulent sous tes pieds. Là, ton innoeence sera illuminée par la connaissance parfaite. Là, ton âme, débarrassée des anciennes entraves, s'élanee avec une foree sans limites. Là, tu apprends à ne pas être accablé par le rayonnement de Dieu.. Tu mêles ta voix aux chants des Anges ; tu pries pour moi. Tu connais l'utilité de ma souffranee, la signification de notre séparation et le cours déterminé de ma vie.

Si je t'aimai avec ardeur, ce n'était pas eneore assez. Tu es encore plus aimable, environnée de la lumière céleste. L'espoir me saisit d'être enlevé vers toi. Tiens tes bras ouverts pour me recevoir. Je brûle d'être à toi pour l'Eternité. »

Peu à peu le travail le reprit, la résignation fit place au désespoir et il exposa dans une épitre à Johann Jacob Bodmer, professeur et membre du Grand Conseil de Zurich, l'état de ses sentiments, en réponse

à cet ami qui, désolé lui-même de la mort d'un fils, avait cru adoucir la douleur de Haller en lui dépeignant la sienne. Haller se récrie :

« Chacun croit son malheur le plus grand. Mais mon cœur donnerait tous les plaisirs de ce monde, les enfants, la gloire, la richesse, comme une faible rançon pour Mariane. Accorde à ma douleur la faible consolation de la préférence. Un enfant n'est qu'une espérance, arbrisseau qui n'a que des feuilles vertes. Un autre jouira des fruits, à peine vivons-nous assez pour en voir les fleurs. Les enfants ne vivent que pour eux-mêmes.

Mais une épouse, qui nous a choisi entre tous, confidente, soutien... Telle était celle que j'ai perdue. Sur les bords déserts de la Leine tranquille, son image vient souvent me chercher pour écarter mes plaintes. Quand je revois son port céleste ennobli encore par la majesté de l'Eternité, je souhaite tour à tour la rappeler à moi et la rejoindre. Enfin mes larmes coulent avec uns douleur voluptueuse, puis c'est une douce mélancolie. Hélas ! Si je pouvais rappeler une seule des heures d'autrefois, entendre un seul des sons de sa voix ; l'amour et l'imagination étourdissent peut-être à la longue la douleur. Non, le temps vole, les années se succèdent ; il n'est plus pour moi ni consolation, ni Mariane. Le courroux de l'Etre infiniment juste a fixé mon sort en ce pays éloigné du mien, et je n'ai ici que l'affliction et le tombeau de Mariane, creusé dès l'Éternité. »

Au tableau de son désarroi mental succède une réaction de courage, figurée par une sorte de prosopopée de la Raison gourmandant le désespéré au nom de la volonté divine.

« Pendant une nuit aussi longue qu'un jour de moisson, je luttais contre mon chagrin dans mon lit désert, alors que les ombres noircissent encore nos malheurs et que la funeste troupe des soucis veille avec nous, la Raison se mit à blâmer mon Cœur de refuser toute consolation et lui parla d'un ton qu'il n'osa pas mépriser : « Mortel à courte vue, ton chagrin a imprégné de bile ton visage — (cette réflexion est bien médicale) — et te fait voir les objets noirs et déformés. La vie actuelle n'est pas ton but, ce n'est qu'une goutte dans l'Océan du Temps. Tu fais ton stage de chrysalide. Ton but, c'est l'Éternité... Veux-tu que Dieu suspende en ta faveur les lois éternelles qu'il a prescrites à l'Univers ?... Un immortel pleure-t-il pour une heure de souffrance ?... Celui qui meurt aujourd'hui et celui

que Dieu forma lui-même du limon sont des roses d'une même tige, fanées plus tôt ou plus tard. La vie d'un monde passée dans le malheur n'est qu'un jour brûlant où le soleil te pique ; une fraîche nuit apporte bientôt un matin où il ne subsiste rien des plaisirs, ni des soucis du monde. Mariane même ne pense à toi et à ses liens que comme un voyageur, en se retournant, regarde du rivage où il est en sureté un ami avec lequel il a supporté la fureur des vents et des flots. Songe que le chagrin, l'impatience ne sont pas le chemin pour aller vers elle. Celui qui te l'avait donnée par bonté avait le droit de te la reprendre. Elle ne devait pas être ton Dieu, ni toi son Ciel. Le but de sa création ne pouvait être atteint sur terre... Tourne tes yeux vers le Ciel où l'Esprit délivré voit le monde sous son aspect véritable. Dieu punit ceux qui ne se résignent pas à sa volonté. Il est juste et sévère pour ceux qui se rebellent. Ainsi a parlé la Raison. O ami, dois-je l'écouter ? »

Dix-huit mois après avoir perdu Mariane, Haller voyait son fils aîné succomber à une « maladie de langueur », dit un de ses biographes. Son désespoir et son découragement à la suite de ses deuils furent tels que, pris de nostalgie, il voulait retourner en Suisse. Mais son enseignement et sa valeur avaient été si appréciés à Gœttingen que les professeurs, le gouvernement Hanovrien et un grand nombre d'habitants, qui s'étaient attachés à lui, eurent l'idée de faire venir à Gœttingen un jeune homme de Bâle, nommé Huber, qu'on savait son ami intime. Le résultat de cette pensée généreuse fut bon : Haller s'épancha dans le cœur de cet ami et reprit courage, puisqu'il resta 17 ans à son poste.

Mais, sans se consoler de la perte de sa femme, resté seul pour élever deux enfants (fille et garçon) encore en bas âge, et aussi convaincu probablement que l'état conjugal est un devoir social et chrétien, Haller, qui n'avait encore que 33 ans, fut amené à contracter un second mariage en 1741 avec la fille d'un banneret de Berne, Elisabeth Bucher.

Il aima, comme il le devait, cette seconde femme. Hélas ! Elle mourut en donnant naissance à un enfant qui ne vécut que 6 mois. Ce second veuvage l'accabla moins que le premier. Toutefois il lui inspira aussi

une *Elégie*, honorable certainement pour la mémoire de la défunte, mais plus courte et plus banale que les accents déchirants de l'ode funèbre à Mariane. J'en détache quelques vers.

« Il y a déjà trop longtemps, Elise, que je me tais, ne t'offrant que des larmes muettes... Voici la maison où nous vivions ensemble, la chambre où se trouve son image et où elle ne viendra plus ; c'est ici qu'elle s'asseyait, qu'elle reposait. Ici tu m'as embrassé pour la dernière fois ; tu disais doucement à ton enfant, qui t'avait coûté d'amères douleurs, qui te ressemblait et auquel n'a été accordée qu'une courte vie : Je meurs, que va devenir Haller ? »

Ce second veuvage ne découragea pas Haller de contracter un troisième mariage avec Sophie Teichmeyer, fille d'un professeur de l'Université d'Iéna. Si nous n'avons pas de témoignage poétique de son affection pour cette troisième femme, nous savons par ses biographes qu'elle fut une mère féconde et une maîtresse de maison modèle. D'elle Haller eut six enfants ; les deux qui restaient du premier lit furent l'objet des mêmes soins de la part de leur belle-mère, et, quand Haller mourut, il comptait vingt petits-enfants et deux arrière petits-enfants.

La troisième Mme Haller eut à coup sûr du mérite ; car, au témoignage de Bonstetten, Haller ne s'occupait guère de l'éducation de ses enfants, si ce n'est au point de vue de leur instruction religieuse (1).

Pour suffire à l'énormité de ses travaux, il vivait continuellement dans sa vaste bibliothèque et le plus souvent y prenait seul ses repas. Or il aimait la bonne

(1) On ne peut lire sans attendrissement la lettre qu'il écrivit à un de ses gendres en lui accordant la main de sa fille : il y trace en termes religieux les devoirs de deux époux pour marcher la main dans la main dans le chemin de la vertu.

Mais ses enseignements religieux n'empêchèrent pas un de ses fils de se convertir au catholicisme romain pour entrer dans la diplomatie autrichienne.

Un autre de ses fils fut un grand manieur d'argent et gagna des millions comme administrateur de l'armée française en Italie, en même temps que la confiance de Bonaparte.

Un troisième même eût une existence d'aventurier et se fit tuer en duel. Ses autres enfants (fils ou filles) furent irréprochables.

chère et Mme Haller, pour lui assurer ce genre de jouissance, présidait à la confection des plats ou même y prenait part, mais avec des gants et un voile vert, (Pourquoi vert ? Afin de protéger son teint contre la chaleur des fourneaux ?), désireuse de conserver ses agréments physiques par coquetterie conjugale.

La famille ne devait d'ailleurs guère regretter l'absence habituelle du père aux repas ; car celui-ci ne cessait pas de lire et exigeait à tel point le silence que, si l'un des enfants laissait tomber quelque ustensile de table, il était sur-le-champ expulsé.

Pour revenir aux poésies, nous y trouvons la preuve que son cœur n'était pas moins ouvert à l'AMITIÉ qu'à l'amour : ses épîtres en vers adressées à Stahelin, à Gessner, à Drollinger, à Bodmer sont pleines d'expressions qui témoignent de ses sentiments affectueux. A Gessner il écrit :

« Si avec le génie de Virgile je pouvais chanter pour la postérité une ode immortelle, vous seriez, toi et Stahelin, jusqu'à la fin des siècles, le modèle de la véritable amitié »

Et il termine une épitre à Stahelin par ces vers :

« Oh ! que le Ciel m'accorde dans la mort que ma cendre puisse être mêlée à la tienne ! »

Nous retrouverons d'autres preuves du culte qu'il avait pour l'amitié dans sa correspondance avec cet autre grand naturaliste philosophe, Ch. Bonnet, de Genève.

II

HALLER, MORALISTE SATIRIQUE.

Les plus nombreuses poésies de Haller traitent de la morale et de la religion. Les pièces de caractère ardemment religieux, *Epître sur la Raison, la superstition et l'incrédluité*, — *Epître sur la fausseté des vertus humaines* (littéralement les vertus fardées). — Un poème en trois chants *sur l'Origine du mal.* — Un fragment de poème *sur l'Eternité.*

A la morale sont plus particulièrement consacrées : *Epître à Gessner sur les Consolations qu'on trouve dans l'Etude. — Satire sur la Corruption des mœurs. — L'homme suivant le Monde. — La Vertu*, dédiée au conseiller de cour Drollinger. — *La Gloire* dédiée au Dr Giller.

Parmi ces poésies plusieurs nous donnent des vues non seulement sur les sentiments religieux de l'auteur, mais sur ses opinions politiques.

Le moraliste se montre sous un jour assez sombre, avec une note de pessimisme, dans une épitre sur *la fausseté des vertus humaines*. L'auteur dénonce à la manière de La Rochefoucault l'hypocrisie de la plupart des sentiments humains.

« Je veux vous démasquer, après vous avoir trop longtemps estimées, vertus fardées.. Je suis les pas des Swift et des Hobbes. Les héros sont presque tous surfaits. »

Le moraliste chrétien qu'il est, — nous étudierons plus loin les caractéristiques de son point de vue religieux personnel — n'hésite pas à nous scandaliser en attaquant Socrate lui-même.

« Qu'était Socrate ? Un sage voluptueux, esprit génial, vertu très mince. De sa bouche coulaient les enseignements les plus purs. Seulement son cœur était en désaccord avec ses lèvres. Son âme, amie du plaisir, s'abandonnait à la volupté. Il appuie tendrement sa tête sur la poitrine de beaux garçons, danse quand son Phédon danse, enseigne la pudeur et brûle d'ardeur impure... Et c'est celui-là qu'un Dieu a proclamé le plus sage des hommes. »

Il n'épargne pas même les héros de la Vie des Saints.

« Il y a bien quelques sages qui ont dompté leurs passions... Mais l'Ange d'Assise doit se rouler dans la neige pour calmer son ardeur sensuelle...

« On remplace les vices par d'autres, l'orgueil, l'hypocrisie. Le vice se découvre sous les couleurs de la vertu et les cicatrices apparaissent là où les plaies sont fermées. »

Ennemi des prêtres catholiques et des moines, en bon huguenot, il continue :

« Les prêtres, qui prêchent la charité, ne respirent que la fureur. Dominique par ses prières amène la ruine de Toulouse et se sert du bras de Montfort pour écraser les Albigeois.

Admettons que la perfection n'est pas le partage de l'homme ; le soleil lui même a des taches. Mais l'opinion du monde ne distingue pas le vrai du faux. »

Jolie comparaison avec les étoffes à reflets changeants :

« Au moindre mouvement qu'on leur imprime, l'œil se contredit. Tantôt le rouge à la place du bleu et inversement.

Les préjugés sont comme le verre coloré transparent qui nous trompe sur le monde extérieur. Et ils se transmettent. « Le père lègue à ses héritiers ses préjugés avec ses biens. »

Le poète compare le courage de tel néophyte catholique que François Xavier avait conquis « en remplaçant les idoles du Japon par la sienne, et qui refusa au prix de sa vie d'abjurer, celui d'un Huron, qui, tombé aux mains de ses ennemis, subit le supplice en chantant.

« Celui qui meurt en priant, l'Europe le place sur des autels.

Les blessures du martyr sont payées par des temples ; le Héros nu de Québec expire sans compensation.

« Le pénitent qui se donne la discipline et se fait admirer du peuple n'est pas aussi respectable que le Bramine délicat qui assaisonne d'ordures ses repas et jeûne des semaines pour expier ses péchés. Rome pardonne les péchés pour de l'argent et nous traitons le Bramine d'extravagant.

« La jeune fille qui se cloître au bruit de l'allégresse et dont on fait un ange, et qui plus tard le regrette, c'est souvent la ruse et l'avarice qui la forcent au célibat. Celle que le Créateur avait destinée à l'amour, étouffe peut-être une lignée de héros futurs. Le Saint homme qui méprise toutes les joies du monde le fait non pour Dieu, mais pour être glorifié après sa mort.

Caton s'écrie : « Le monde qui sert César n'est plus digne de moi » et se tue. Sa magnanimité n'est qu'un orgueilleux entêtement. Quoi ! la vertu est-elle bannie du cœur des hommes ? »

Non, mais la conclusion du poète est que l'homme ne peut être vertueux sans la Grâce divine. Nous entendons l'écho de la doctrine de Calvin, réduisant à

presque rien, comme Saint Augustin et Jansénius, la part de la volonté humaine dans l'œuvre du Salut.

« La vertu sommeille dans nos consciences et la voix du ciel se fait entendre quand nous l'écoutons.

« Etre parfait ! c'est de toi que nous vient le penchant intérieur qui, si nous le suivons, nous fera mépriser l'excès dans la volupté et les biens imaginaires. Devant toi la fausse vertu disparaîtra comme l'alliage de l'or impur dans le creuset et les peines seront le prix de beaucoup d'actions que le monde sur une apparence trompeuse honore aujourd'hui. »

Ecartons provisoirement le problème religieux ; nous devrons l'approfondir, car il domine toute la personnalité de Haller.

Voici deux pièces qu'on peut comparer tantôt aux satires d'Horace, tantôt à certaines pages de La Bruyère.

Dans *la Corruption des mœurs* nous allons trouver des peintures de la vie politique dans la Cité helvétique, républicaine, mais aristocratique et oligarchique, et nous y saisirons le sentiment du bien public tel que le concevait Haller.

Il commence en déclarant qu'il a renoncé à blâmer le monde.

« Les satires n'ont jamais servi de rien. Juvénal, le fouet de l'Antiquité, n'a réussi qu'à se faire exiler et Rome a continué ses excès. Boileau n'a pas chassé à jamais le faux bel esprit du Parnasse et, s'il n'avait chanté le Passage du Rhin, il serait mort de faim, triste gueux comme Saint-Amant. Désormais, je ne veux plus que louer. Mais qui ? Je ne trouve aucun héros qui n'appelle le satire. Il y eut pourtant jadis des Héros dans l'Helvétie. »

Après avoir rappelé les noms de ceux qui fondèrent et défendirent la République de Berne et l'époque où les femmes firent le sacrifice de leurs bijoux pour aider l'Etat, il déplore que maintenant les bons serviteurs de la communauté soient rares. Il en reste pourtant.

« Steigner porte le faix d'une dignité bien acquise. »

Ce personnage était alors le premier magistrat de Berne, et c'est à lui que Haller a dédié ses poésies.

Mais l'éloge qu'il en fait n'a paru que dans l'édition de 1750, époque où Haller, étant à Gœttingen, ne pouvait être soupçonné de reehereher son patronage. Dans les éditions de 1732 et 1734 il ne l'avait pas nommé, craignant alors de paraître flatter par intérêt le chef de la République.

« Il apprit l'art de commander avant de l'exercer, différent d'autres grands qui ne s'instruisent que dans l'exercice de leurs charges. »

Haller cite encore sous le nom de Caton (pseudonyme elair, paraît-il, pour les eontemporains) un autre magistrat bernois qui opposait aux mœurs eorrompus l'exemple de son intégrité.

« Mais, quand ces amis de la vertu auront disparu, qui marchera sur leurs traces ? »

Et ici se place une série de courts portraits d'hommes politiques burinés eomme à l'eau forte sous des noms d'emprunt antiques, à la manière de La Bruyère.

« *Ce ne sera ni Appius*, esprit commnn soutenu par l'orgueil, palais superbe dont les appartements sont déserts, — *ni Sylvius*, le favori des femmes, qui suit les modes de Paris et donne les cartes avec grâce ; — *ni Démocrates*, qui distribue à sa famille toutes les charges de l'Etat, promet tout à tous et traite chacun de cousin, — ni *Rustique*, qui parle et boit comme les ancêtres, dont les capacités ne se révèlent qu'à la cave,... — ni *Sicin*, ce fraudeur qui trouve toujours tout mal, ainsi que les grenouilles dans les roseaux coassant par beau temps comme pendant l'orage, — ni *Héliodore*, qui méconnaît la patrie et, la voulant esclave de la France, fait parade des portraits de son roi ; — ni *Héréphile*, chrétien de tous les cultes, membre de toutes les sectes, protecteur des faux dévots, qui semble dédaigner les richesses : si son *âme* est dans le ciel, ses mains sont sur a terre ; — ni *Zélote*, cet ange de l'Eglise, prêt à me tirer au ciel, la corde au cou ; — ni *Timon*, le misanthrope qui ne sourit que lorsque l'on condamne un criminel au supplice ; — ni ce singe des Français, qui prend du tabac pendant l'élection, badine en prêtant des serments et siffle dans l'assemblée du Sénat. — Cet autre qui, mal affermi sur ses pieds, voit tourner l'Hôtel de Ville, va de la table au Sénat et du Sénat à la table, — le politique profond, qui hait et embrasse tout le monde, —

le riche ignorant qui croit le soleil carré et les astres des lanternes, et tant d'autres qui servent de gardes du corps (Leib Trabanten) aux grands, zéros de notre état, consonnes du Sénat. »

Après cette tirade d'une verve caustique et imagée, Haller expose comment devraient être formés les citoyens appelés à diriger l'Etat. — Il existait à Berne une sorte d'École de gouvernement, institution datant de deux siècles, appelée l'Etat extérieur (Aüssern-Staat) ou la République — ombre de la Jeunesse (die Schatten-Republic der Jugend) ; on pouvait dans cette sorte d'« Ecole des Sciences politiques » ou de « Conférence Molé », apprendre l'habitude de la parole en public et les formalités législatives, les jeunes gens usant des mêmes titres et du même cérémonial qu'au Sénat. Haller pense que les futurs dirigeants devraient y passer dix ans. Il expose en termes éloquents tout ce que doit apprendre un homme qui se voue au service de l'Etat et, s'adressant directement à ce candidat idéal, il lui dit ces nobles paroles :

« *Forme ton cœur dès la jeunesse à la vertu, aime la justice,* « *montre que l'Unité de la Foi peut être entretenue sans esprit* « *de persécution. Si un jour tu es élevé au premier rang, mérite* « *par ta conduite l'éloge de nos derniers neveux ; que ta mort* « *afflige l'État, que ton peuple te regrette comme les orphelins* « *leur père. Si étroites que soient les bornes de ton pays, tu seras* « *selon moi le premier des héros ; tu seras pour le monde un* « *instrument de la bonté de Dieu et plus grand que tous les con-* « *quérants* ».

Dans le même ordre d'idées Haller a composé une satire sur l'*Homme suivant le monde* ou l'*Homme du siècle* ; nous y relevons ces vers :

« La vertu est devenue la risée du grand monde. On fait cas des enseignements de la morale autant que des ordres de Chevalerie du roi Arthur et on s'égaye d'un livre parlant de gens qui se sont refusé des plaisirs *ou qui ont aimé quelque chose hors eux-mêmes.*

Un homme ne plaît plus « *s'il n'étale du luxe, s'il ne possède pas la science délicate de la débauche, s'il n'enivre pas ses amis de vins étrangers. On le renverrait à sa bêche et au pain de seigle de tel républicain bernois du XV*e *siècle* ».

L'homme du jour, c'est ce « *Pomponius*, si élégant que Paris seul peut fournir l'art et la poudre capables d'orner sa tête, qui risque sur une carte la moitié de son patrimoine ; après boire il brise tout sur son chemin, vitres et fenêtres, criant dans les rues désertes « Malheur à la patrouille! ». Il prouvera sa valeur contre des fusils non chargés et des épées qu'il est défendu de tirer. Séducteur de toute femme, l'épouse ou la fille de son ami, il ne paye que ses dettes d'honneur, tandis que les artisans qui ont travaillé pour lui sont dans la misère S'il brille dans son cercle par des bons mots, ailleurs son esprit est à sec comme le poisson sur le rivage. Quand la belle qu'il a séduit n'a plus d'argent pour le retenir, sa flamme se refroidit : tel que certains insectes qui laissent la rose pour fuir en bourdonnant vers la première ordure, il ira éteindre dans les sales caresses des catins le feu qu'Iris vient d'allumer ».

Haller se demande s'il faut préférer à ce prétendu galant homme

« *Porcius*, l'homme actif, mais cupide et parcimonieux, aussi assidu au prêche que le banc qu'il occupe, aussi vétilleux à examiner les crucifix qu'un changeur l'or, si impitoyable dans l'exécution des formalités légales et des jours d'échéance qu'il amène la banqueroute immédiate de gens qui auraient pu se soutenir quarante ans encore, accaparant des grains en vue d'une disette éventuelle, maintenant le peuple dans la pauvreté sous le prétexte de prévenir son libertinage et son insolence, utilisant pour sa politique les fausses promesses, les menaces, l'espionnage, les repas et l'argent corrupteur. »

Puis, abandonnant l'ironie, le poète fait de nouveau vibrer la « corde d'airain » de sa lyre.

« Trève à ce badinage! On ne doit railler que les maux médiocres. Caton n'a pas ri de Clodius. O temps, ô mœurs! que nous manque-t-il pour ressembler à Rome que de nous assassiner impunément?

« Nous n'en étions pas là avant de connaître la France... Notre ancienne simplicité nous protégeait contre ses poisons subtils. Nous étions heureux avant que par des victoires fréquentes Berne se fût élevée au-dessus de ses voisins sur les ruines des Habsbourg. L'enceinte étroite de nos murs renfermait de grands hommes sans territoire, mais dignes de commander. Ils avaient une même patrie, un seul Dieu, un cœur

libre. Leurs âmes n'étaient pas vénales, ils ne regardaient pas la trahison comme une bagatelle. Aujourd'hui amollis par un long repos, nous glissons sur la pente du précipice, comme Rome et tous les états qui touchent à leur terme. Le cœur des citoyens, l'âme de l'Etat, le nerf de la Patrie, tout est affaibli et vermoulu. Le monde lira un jour dans notre histoire comment la perte de l'Etat suivit de près celle des mœurs ».

Cette éloquente et mélancolique tirade n'était pas de pur style littéraire ; c'était une prophétie justifiée. Car, peu après, la République de Berne fut gravement compromise par des complots où trempèrent des néo-Catilinas, dont le luxe avait dérangé la fortune et qui voulurent renverser l'Etat pour rétablir leurs affaires.

A la satire morale et politique succède la souriante philosophie de l'homme d'étude, auquel les charmes de la nature, de la recherche scientifique et l'amitié font oublier les tristesses de la vie. On trouve le charme d'Horace dans les *Consolations de l'Etude*, poésie dédiée à N. D. Gessner, professeur de mathématiques et de physique de Zurich.

Après une jolie description du printemps, Haller continue :

« Les oiseaux nous parlent dans chaque buisson, mais nous sommes sans yeux et sans oreilles. Chassons les soucis, qui font du monde un sépulchre ; de chaque colline coule sur nous un océan de voluptés. Que le vulgaire borné méprise des biens trop nobles pour lui ; un esprit supérieur peut-il languir dans ce paradis de la nature? Libre au stoïcien ridicule de l'école de Zénon d'abjurer l'humanité en affirmant que la douleur n'est pas un mal, tout en grinçant des dents en secret ! Le sage n'est pas affranchi des coups du Destin, qui sait trop bien à quelles places il faut nous frapper ; un Antonin même n'y échappe pas. Mais le sage peut se dégager des passions. « Leur feu ne nous éclaire que comme la lueur fumeuse d'un flambeau qui ne permet pas de distinguer le cristal du diamant, tandis que la sagesse, comme les rayons du soleil, trahit les moindres taches des objets et découvre leurs beautés les plus secrètes ». Toi, du moins, tu as les moyens de chasser les chagrins, toi dont l'esprit embrasse d'un regard perçant la sphère de plusieurs sciences, tu dois trouver dans ton âme

des plaisirs que les richesses ne procurent pas. Tantôt, sur les traces de Newton, tu pénètres les secrets de la nature où te conduit la lumière du calcul. O géométrie, frein de l'imagination, nous n'errons jamais sous tes auspices, nous nous égarons toujours en t'abandonnant. Tantôt, ouvrant cette admirable machine, chef-d'œuvre de la Nature, mue par ses propres ressorts, tu vois les mouvements intérieurs du cœur, leurs variations, comment il se précipite, se ralentit, s'use enfin. Tantôt tu voles où la Parque menace : semblable aux frères d'Hélène, tu te montres dans le fort de la tempête, au moment du danger le plus pressant. Ton regard rassure le malade affaibli, son sang se calme et l'espoir lui vient avec toi. Tantôt Flore t'appelle dans ces prairies où mille fleurs couvertes de rosée t'invitent et attendent tes regards ; même sur les cimes glacées des Alpes tu trouves sous la neige un jardin diapré.

Pour moi, à qui la fortune refusa des ailes pour m'élever, je resterai au bas du Pinde ; là, errant dans les bois, je chercherai des sons harmonieux qui puissent te distraire ».

Malgré sa modestie, en énumérant toutes les richesses intellectuelles et les ressources scientifiques dont disposait son ami pour se consoler des soucis, Halier fait le bilan des siennes : sciences mathématiques, physiologie, médecine, botanique... et poésie en outre.

Plus banales que les pièces précédentes sont d'autres poésies de moindre envergure où le moraliste met en balance la *vertu* et *la gloire*. Nous y pouvons relever pourtant des sentences nobles en vers bien frappés.

Dans la première, dédiée au conseiller de cour Dollinger, il affirme que la vertu n'est pas un vain nom, puisque le germe du bien a été mis dans le cœur de l'Homme par ce Dieu, « qui fait flamboyer les éclairs sur les cimes des monts ». Si le vice trop souvent prospère, le ciel compte encore des enfants, mais ils vivent obscurs et méconnus. C'est de la vertu que découle la paix véritable, on se dégoûte de la volupté, des richesses, de la gloire même ; la vertu est toujours un soutien.

« La tristesse comme la joie sont des vêtements toujours seyants au sage, quand la vertu les orne. Le sage ne choisit pas sa destinée, mais il fait servir le malheur même à sa félicité. Que le ciel tombe, il peut écraser le sage, mais non l'effrayer ».

La citation d'Horace dans sa banalité atteste combien Haller était imprégné de l'Antiquité.

La diatribe sur *le néant de la gloire*, dédiée au Dr Giller, quand il reçut le bonnet doctoral, sent bien le pédantisme et l'érudition.

« Alexandre vole à travers mille épées nues pour que les oisifs d'Athènes s'informent à table de ses exploits ; mais, jamais satisfait de ses conquêtes, il voudrait se faire ouvrir les cieux. Il a pillé la terre pour des héritiers inconnus. » Mais voici un beau vers : « Les poignards qui ont frappé César étaient aiguisés avant sa naissance ».

Que reste-t-il aux conquérants après leur mort?

« Le poids des Pyramides, que les monarques d'Egypte ont fait élever en les cimentant du sang de leurs sujets, n'ajoute rien à la doueeur de leur repos ».

La renommée confond les bonnes actions avee les crimes. L'histoire qui a glorifié les conquérants, qui n'a presque pas gardé les noms de ce roi d'Espagne *Habis* qui apprit à ses sujets l'agriculture et les arts, de cet ancien roi de Suède *Ung* qui a gouverné dans la paix et l'abondance ; le nom d'Ascou, fondateur de l'Empire germanique est tombé dans l'oubli.

Aux écrits moralisants de Haller se rattachent trois Contes, *Caton*, *Alfred* et *Usung*. Ce sont des fantaisies romanesques dont il conçut le plan pendant ses nuits d'insomnie. Je ne résumerai que la dernière.

Usung est la plus intéressante ; elle est située en Perse, ce qui la rattache à la mode du temps, des Lettres persanes de Montesquieu et des romans de Voltaire, mais elle est, bien entendu, dénuée de toute légèreté inconvenante.

Usung est un prince Mongol, qui, après maint aventures et conquêtes, est monté sur le trône de Perse ; il est le modèle des souverains absolus et le républicain qu'est Haller expose des idées dont

l'application tendrait à diminuer les inconvénients de la monarchie.

Usung a visité les contrées les plus lointaines et c'est à Venise qu'il étudie les mœurs européennes, cette Venise, république aristocratique, où Voltaire dans *Candide* a réuni autour d'un banquet plusieurs souverains détrônés et désillusionnés. Le héros de Haller est au contraire un convaincu de l'utilité de la vertu ; on l'a comparé à un Télémaque ou à un Grandisson qui se préparerait aux responsabilités du gouvernement des hommes. Il épouse une princesse chinoise, la belle Liojna et l'aime passionnément, mais ne tarde pas à la perdre. Elle lui a donné heureusement une fille *Nuschirvani*, qui par ses charmantes qualités le console.

On retrouve dans ces deux personnages la première femme Mariane de Haller et sa fille aînée Charlotte, sa préférée, celle qui était née à Gœttingen en 1748 et qui servit, paraît-il, de modèle à Mme de Staël sous le nom de Mme de Cerlèbe pour son roman *Delphine*.

Peu avant la mort d'Usung, arrive en Perse un Vaudois, du Piémont, armurier, *Veriberi*, qui, par ses connaissances pratiques et ses qualités morales, conquiert la faveur du souverain. Ce favori chrétien convertit secrètement au christianisme le souverain, qui abdique en faveur de son petit-fils Ismaël et meurt dans la retraite après avoir donné les plus sages conseils à sa fille, qui exerce la régence.

Ce conte moral, apparenté à ceux de Marmontel, est assez fade ; il parut en 1771, dédié, comme modèle à donner à un souverain, au prince héréditaire de Norvège, Fr. Louis de Holstein-Goltorp. Il fut rédigé en onze jours, paraît-il ; le lecteur s'en aperçoit. Disons à la décharge de l'auteur qu'il était alors vieux et malade, tourmenté par la goutte, que sa détestable hygiène (sédentarité, excès de lecture même en mangeant), usage enfin de plus en plus d'opium pour combattre ses insomnies, ses douleurs ou entretenir l'euphorie nécessaire à ses travaux.

— Haller a écrit encore quelques Fables.

De la classique histoire du *Renard et des Raisins*, il modifie la moralité. « Il en est ainsi de la Science. On la méprise par crainte de se donner de la peine à la conquérir. Qui ne la possède pas en dit du mal.

Quelques-unes sont des allusions politiques.

Dans *le Meilleur Roi* les animaux hésitent entre le lion et le cerf ; mais l'âne préfère l'éléphant qui unit la bonté à la force. « Un prince est trop faible, s'il ne sait pas se mettre en colère ; son peuple devient la proie de l'étranger. Le conquérant est un bourreau pour tous, inspirant la crainte à ses voisins, et encore plus dangereux pour ses sujets. Mais le plus grand est celui qui, instrument de la justice divine, protège le bon droit et répand ses faveurs pendant la paix et déploie sa force, quand on tire l'épée ».

Le Renard et les autres animaux conte *en prose* qu'un prince indien ayant commencé à entourer une forêt d'un cercle de toiles et de chasseurs, le renard conseilla aux animaux qui l'habitaient de se sauver au plus vite. Le lion compte sur sa force, le cerf sur sa vitesse ; mais en vain : le renard seul échappe par son terrier.

Moralité en vers : Le courage trop confiant en soi se rit du danger avant et laisse passer les heures où la fuite était possible ; quand la tempête est sur sa tête et que les flots vont le submerger, sa superbe aveuglée tombe à plat. La prudence prévoit la tempête d'après les nuages qui s'amoncellent, cingle vers le hâvre et y reste à l'abri, laissant l'Océan faire rage là-bas.

— Je ne puis passer sous silence quelques Poésies de circonstance qui nous montrent Haller, sinon courtisan, du moins poète officiel prêt à célébrer, quoique républicain, l'auguste fondateur de l'Université de Göttingue. Georges II, roi d'Angleterre en même temps souverain du Hanôtre, avait créé cette Université dite Georgia-Augusta en 1735 et Haller, le plus éminent des professeurs, célébra la fête inaugurale par une poésie, où nécessairement la bonté et la grandeur du fondateur devaient être

exaltées. Dans cette pièce le poète déclare en termes aussi mythologiques que classiques que les Muses, notamment celles de la Poésie, de l'Histoire et de l'Astronomie, accompagnées de la Vérité et de la Beauté, sont venues pour créer sur les bords de la Leine tranquille une nouvelle Athènes, où naîtra un jour quelque nouveau Platon.

« Car ici une science solide est payée à sa valeur, le génie récompensé dignement et dans ce Temple, où ils sont assurés contre l'esclavage avilissant de l'indigence, les plus nobles esprits consacreront au culte de la Vérité les heures précieuses du matin. »

(Cette indication ressortit à l'hygiène et paraît un conseil donné aux intellectuels de préférer aux veilles épuisantes le travail plus sain pendant les premières heures du jour).

« Muses, annoncez votre protecteur à la Postérité : lorsque le Marbre sera usé, dites à celle-ci. Ce que vous voyez, c'est Georges qui le fit : O Princes, parmi des millions d'hommes Dieu n'en choisit qu'un pour le couronner et lui confier la destinée des Peuples. Profitez du modèle qui vous est proposé ; Dieu lui a remis la puissance pour qu'il soit l'instrument de sa Bonté ! »

Le poète se défend de vouloir mêler à la reconnaissance de ses sujets hanovriens les titres que le roi d'Angleterre s'est acquis à la gloire.

« S'il combattit comme un Lion, Georges sait préférer la paix à la victoire : il ne combat jamais par vanité et il a remporté le plus beau triomphe d'un héros, en repoussant une gloire qui coûterait trop à ses sujets. »

Mais il surmonte avec vigueur les obstacles qui s'opposent au bien public :

« Un fleuve se précipitait avec fureur dans les vallons ; la Nature a laissé des défauts sur la Terre pour exercer la sagesse des Princes (!). Georges dit et les montagnes s'affaissent ; les ondes tranquilles coulent à travers les rocs, auxquels il a commandé de s'abaisser. »

Cette vague périphrase signifie la construction d'une écluse destinée à rendre la Weser plus navigable.

Et voici la fondation d'une colonie en Amérique :

« Georges jette ses regards bienfaisants au-delà du Vieux Monde et, digne de commander à tous deux, il fait la félicité d'une terre nouvelle. Chaque forêt devient une ville, un peuple barbare commence à connaître de nom de la vertu et le prix des bonnes mœurs..., il célèbre le bonheur de l'autre hémisphère qui le possède aussi pour père ».

Outre l'ode inaugurale, Haller composa une *Cantate* et une *Sérénade* qui fut exécutée *comme une marque très humble du plus profond respect* par les étudiants *en la très haute présence de Georges II, roi de Grande-Bretagne, France et Irlande, protecteur de la Foi, duc de Brunswich et Lunebourg, architrésorier du Saint Empire Romain et prince palatin.*

« Faites sonner les joyeuses trompettes ; peuples, poussez des cris d'allégresse : Georges est ici. Il se plaît à notre tête et aime les moindres ornements des Muses. Recevez, Seigneur, de nous, fils de l'Augusteum, l'offrande de nos poitrine se mues. L'air et la terre doivent retentir de votre gloire et de notre joie ».

Ce style suranné de poète lauréat, que les circonstances rendaient excusable, nous paraît aujourd'hui déparer l'œuvre de Haller et contraste avec sa qualité de républicain bernois ; mais c'était le haut fonctionnaire d'une Université princière qui tenait la plume.

(*A suivre*).

BIBLIOGRAPHIE

Fillassier. — *Nécrologie, le Dr Henri Colin*, Progrés médical, nº 46, 8 novembre 1930, p. 1988-1991.

Ancien externe des hôpitaux de Paris, ancien élève de Charcot à la Salpêtrière, Colin fut reçu en 1887 interne des Asiles de la Seine, en 1890 médecin des Asiles publics d'aliénés, et dès lors passa par les asiles de Sainte-Gemmes-sur-Loire, de Lafond, de Gaillon, et, le 4 octobre 1901, fut nommé médecin en chef des Asiles de la Seine. Fort de l'expérience aequise dans le service d'aliénés criminels de Gaillon, il dirigea avec succès le quartier d'aliénés difficiles de Villejuif, dans lequel on déversa, à partir du 2 août 1914, les militaires atteints de troubles mentaux. C'est sur son initiative que fut fixé le droit à pension des soldats atteints de paralysie générale, les contribuables étant désormais astreints à rétribuer toutes les tares des mobilisés, même eelles qui, de toute évidenee, relèvent plutôt de Vénus que de Mars. Le 1er janvier 1922, Colin succédait à Briand à la tête de l'Asile Clinique. Il réforma le programme de l'Ecole d'infirmiers des Asiles de la Seine ; fut secrétaire général de la Société médico-psychologique et de la Soeiété elinique de médecine mentale, médeein expert prés les tribunaux, présida en 1923 à Besançon le congrès des médecins aliénistes et neurologistes de langue française, et vient de mourir âgé de 71 ans.

Trifonoff. — *La vie d'un savant. Ibid.*, p. 1908-2002.

Il s'agit de Ramon y Cajal, fils d'un chirurgien de eampagne, né à Pétilla (prov. de Sarragosse), le 1er mai 1852. Son enfanee à la foi turbulente, indiseiplinée et rêveuse, se heurta d'abord à l'autorité paternelle, qui contrariait sa vocation pour la peinture ; puis à la sévérité des Pères du Collége de Jaca, qui n'en purent rien faire. Enrôlé en 1867 dans les troupes de Zuniga, refroidi par la défaite de ses partisans, il se déeide enfin à passer son baecalauréat, et se résigne à faire ses études médicales sous la direction de son pére, nommé en 1870 professeur de dissection à l'Université de Sarragosse. Les obligations du service militaire l'envoient à Cuba (1874), où il manque périr de paludisme. Rentré en Espagne en 1875, il

est nommé en 1877 professeur auxiliaire d'anatomie à Sarragosse, s'essaye à la micrographie ; une hémoptysie interrompt ses travaux ; déprimé, il a la hantise du suicide, puis se ressaisit, se fait nommer en 1879, directeur du musée anatomique de Sarragosse, deux ans plus tard professeur d'anatomie à Valence, et commence enfin, sous l'impulsion de Krause (de Göttingen), les beaux travaux d'histologie auxquels il devra sa gloire. En 1892, il est promu professeur à Madrid. En 1899, il va faire une série de conférences à l'Université de Worcester (Amérique), en revient fatigué et neurasthénique, puis, réagissant, se remet au labeur et reçoit en 1906 le Prix Nobel. Atteint par l'âge de la retraite, il se retira de l'enseignement à l'âge de 70 ans. Un Institut biologique construit à Madrid porte aujourd'hui son nom.

M. Ferron. — *Les soldats chirurgiens et Fraters des régiments d'infanterie sous le règne de Louis XVI. L'insigne des fraters, la lancette*, Progrès médical, 30 octobre 1930, supplément illustré n° 8, p. 57-61.

Les Fraters, qui servaient d'aides aux chirurgiens-majors régimentaires, existaient sans doute depuis longtemps, lorsque l'ordonnance du comte de Saint-Germain, en date du 25 mars 1776, leur donna l'investiture officielle. Exempts de service, ils étaient à la fois barbiers, perruquiers de leur compagnie, et garçons-chirurgiens ; grenadiers, chasseurs ou fusiliers, ils avaient rang de soldats d'élite, et, à ce titre, portaient le sabre comme les gradés, et touchaient la solde de caporal de grenadiers : 186 # par an. Leur insigne consistait, aux termes du règlement du 21 février 1779 sur l'habillement, en une « patte d'oie » en petit galon de laine, de trois lignes de large, bleu sur le blanc, ou blanc sur la couleur tranchante, apposée sur les parements de manches de la veste ou de l'habit. Cette « patte d'oie » trifide est, en réalité, la schématisation d'une lancette ouverte, instrument traditionnel des fraters. L'ordonnance de M. de Ségur, du 12 juillet 1784, supprime, non l'emploi, mais le titre de frater, remplacé par celui de « soldat perruquier ». En général, ces fonctions étaient occupées par de vieux soldats, au bon esprit et au zèle desquels Percy a rendu hommage. Beaucoup arboraient les chevrons (un par 8 années de services) ou le médaillon de vétérance décerné après 24 ans de services. Le frater fusilier Thuret, du régiment de Touraine, avait même trois médaillons de vétérance. Engagé en 1716, il mourut le 10 mars 1807 chevalier de la Légion d'honneur depuis le 26 octobre 1804.

A côté de ces vétérans, condamnés à ne jamais sortir du rang, l'ordonnance du 20 juillet 1788 plaça dans chaque bataillon d'infanterie ou régiment de cavalerie deux élèves-chirurgiens, susceptibles de concourir pour les places de chirurgiens sous-aides surnuméraires des hôpitaux-amphithéâtres. Mais c'étaient là des étudiants en chirurgie, appelés à de plus hauts postes dans le service de santé militaire.

M. Genty. — *L'odyssée des restes du Maréchal Lannes*, *ibid.*, p. 61-64.

Blessé à Essling, amputé par Larrey, Lannes mourut de septicémie à Ebersdorff le 30 mai 1809. L'Empereur donna l'ordre d'embaumer le corps à Larrey, qui, avec Cadet de Gassicourt, immergea le cadavre, déjà putréfié, dans une solution de sublimé corrosif, opération pénible et dangereuse, dont Larrey fut fort incommodé et intoxiqué. Après huit jours d'imbibition, les restes du maréchal furent transvasés dans un tonneau rempli de la même solution, que le pharmacien-major Fortin se chargea de transporter à Strasbourg. Cet officier alla à Paris, rendre compte de sa mission à la maréchale, et regagna Strasbourg avec Caïn, chirurgien de la Garde, pour compléter l'aménagement du caveau. Lorsque la duchesse de Montebello, dame d'honneur de Marie-Louise, se rendit à Braunau au devant de l'impératrice, elle voulut voir les restes de son époux ; on ouvrit le cercueil, et, devant ce putrilage, la malheureuse s'évanouit. Le 22 mai 1810, anniversaire de la bataille de Wagram, la bière fut embarquée pour Paris ; une cérémonie funèbre fut célébrée aux Invalides, et le corps fut ensuite inhumé au Panthéon. Larrey, alors, avoua qu'il avait conservé le cœur de Lannes, ce qui lui valut les remontrances du ministre de la Guerre ; il dut le restituer. C'est pourquoi le cœur du guerrier est au cimetière Montmartre, tandis que le corps repose dans les caveaux du Panthéon.

M. Gille. — *Les hommes à l'envers*, Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 24e année, n° 3, mars 1931, p. 74 et suiv.

La plus ancienne observation d'inversion viscérale est probablement celle que publia en 1569 Cornelius Gemma (*De arte cyclognomonicâ*). Puis vinrent Fabrice d'Acquapendente et Schenckius. En 1650, des malfaiteurs attaquèrent rue Saint-Honoré, près la Croix du Trahoir, le carrosse de M. de Beaufort. Leur procès instruit, ils furent rompus vifs et pendus. De

l'un d'eux on fit l'anatomie, sous la présidence de Riolan : il se trouva que le bandit avait le foie à gauche, et le cœur à droite. Guy Patin en manda la nouvelle à ses correspondants, et Bartholin en disserta.

Dix ans plus tard, Morand, chirurgien des Invalides, constata le même fait sur un de ses pensionnaires ; l'Académie royale des Sciences s'en émut, et l'on en fit des chansons. Cas analogue en 1660 chez un chanoine de Nantes. Molière s'est sans doute rappelé ces faits en écrivant *le Médecin malgré lui* (1666) où Sganarelle objecte à Géronte, qui prétend mettre le cœur à gauche et le foie à droite, que « nous avons changé tout cela ».

Barbatis. — *L'épidémie de vérole à Naples au XVe siècle*, l'Hôpital, n° 285, avril 1931, p. 284-288.

L'auteur admet l'origine américaine de la syphilis, rapportée en Espagne par les compagnons de Christophe Colomb, et transmise à l'Italie d'une part par les bandes espagnoles au service de Charles VIII, d'autre part par les troupes castillanes envoyées au secours du royaume de Naples.

Ch. H. La Wall, *The History of Quinine*, Medical Life, n° 127, avril 1931 (New-York), p. 195-218.

X.... — *Nécrologie, Le Dr Edmond Chaumier*, Gazette médicale de France, n° 10, 15 mai 1931, p. 239.

Né à Saint-Florier (Indre-et-Loire), élève de l'Ecole de Tours, puis, à Paris, de Parrot. Chaumier s'installe à Tours comme pédiâtre, puis fonde au Plessis-lez-Tours un institut vaccinal où il étudie et perfectionne les procédés d'obtention et de récolte de la lymphe vaccinale. Il n'est pas un curieux qui n'ait visité, au Plessis-lez-Tours le musée historique de la vaccine, dont les précieuses collections ont été léguées à l'Académie de médecine par le défunt, qui était inscrit sur la liste des correspondants nationaux.

Brochin. — *Souvenirs sur Péan*, Gazette des hôpitaux, n° 96, 29 novembre 1930, p. 1701-1702.

Détachons-en cette anecdote :

« Parmi les adversaires les plus acharnés de Péan se trouvait Ricord. Il ne faudrait pas rester sur cette impression, et ici s'impose le récit d'une aventure qui ne fait pas moins honneur à Ricord qu'à Péan. La voici :

Une jeune et charmante Américaine, atteinte d'un kyste de l'ovaire, vint consulter Ricord. Celui-ci déclara qu'elle ne

devait pas se laisser opérer et surtout ne pas aller demander conseil à un certain Péan qui ne manquerait pas de lui proposer une opération qui la tuerait.

Fut-ce l'attrait du fruit défendu, fut-ce sur la réputation de notre maître, toujours est-il qu'en sortant de chez Ricord notre jeune malade se rendit chez Péan qui, naturellement, lui conseilla l'opération. Elle lui avoua alors qu'elle avait vu Ricord, lequel lui avait nettement défendu de se laisser opérer. Péan, qui avec juste raison considérait ce cas comme très favorable à l'opération, insista, mais en déclarant formellement qu'il ne l'opérerait qu'en présence de Ricord.

Ce dernier, chez qui notre jeune femme courut aussitôt, refusa, déclarant « qu'il ne voulait pas se rendre complice d'un assassinat. » Après bien des pourparlers, la jeune femme obtint de Ricord qu'il assisterait à l'opération. Il y vint. J'y fus aussi. Mais connaissant Ricord pour l'homme le plus gai, le plus aimable, le plus charmant, quel ne fut pas mon étonnement de voir un Ricord froid, guindé, de mauvaise humeur. L'opération fut simple et facile, et quinze jours après notre malade se promenait au bois.

Rien ne fut plus touchant que la façon dont Ricord fit amende honorable. Il demanda à Péan d'assister à ses opérations. Pleinement convaincu, il déclara que « Péan avait été sa plus grande erreur de diagnostic ». A partir de ce moment, Ricord devint le plus ardent défenseur de Péan et son plus fidèle ami. Ces deux natures franches et droites étaient faites pour s'entendre. De toutes les victoires remportées par notre maître, celle-là ne fut pas moins flatteuse. »

J. L. Faure. — *L'œuvre de Péan*, 1830-1930, *ibid.*, p. 1705-1717.

Dans cette belle langue dont il a le secret, J. L. Faure évoque la figure de Péan. Fils d'un minotier beauceron, Péan naquit le 30 novembre 1830 à Marboué, près de Châteaudun. Reçu interne en 1855, puis prosecteur, puis chirurgien des hôpitaux, il présentait le 18 juillet 1865, à l'Académie de médecine, une femme qu'il avait guérie d'un kyste de l'ovaire par l'ovariotomie : opération alors audacieuse, qui n'avait connu de succès qu'entre les mains de Woicikowski, dans le Doubs (1844), et de Vaullegeard dans le Calvados (1847), qui n'avait valu à Nélaton que des revers, et que seul Kœberlé, de Strasbourg, osait reprendre, et avec quelque bonheur. Il en surgit, entre le Strasbourgeois et le Parisien, quelque rivalité, aggravée de revendications quant à la priorité de découverte

de la pince hémostatique qui permettait l'intervention. En réalité, le modèle initial avait été créé en 1851 par Charrière; Kœberlé le réinventa en 1865 ; Péan l'emprunta, en le modifiant, en 1868, et le doubla d'autres instruments, tels que la pince à crémaillère. L'hémostase opératoire, c'est une des grandes pensées de Péan. Après s'être attaqué aux kystes ovariques, il s'en prit aux fibromes, et en revint à l'hystérectomie vaginale (1882), oubliée depuis Récamier ; mais à l'hystérectomie par morcellement. Il appliqua ensuite ce procédé à l'ablation des annexites. D'autre part, il avait, le premier, en 1867, pratiqué la splénectomie. En 1879, il fit, le premier encore, la pylorectomie, avec anastomose gastro-duodénale, pour cancer de l'estomac ; opération dont une injuste terminologie attribue le mérite à Billroth. A l'avènement de la méthode antiseptique, Péan n'eut point de part. Il l'adopta, et s'y adapta, partiellement, continuant d'opérer en habit, et mettant sa coquetterie à ce qu'aucune goutte de sang, ne vint, triomphe de son hémostase, maculer son plastron. Lorsqu'il dut quitter son service de l'hôpital Saint-Louis, il considéra que la limite d'âge n'était point nécessairement la limite du labeur. Au grand dépit des envieux, il ouvrit un hôpitel particulier, devenu l'hôpital Péan, où, sans relâche, il continua de tailler dans la chair humaine. Et le vieux lutteur, qui s'était toujours battu avec la mort, continua de se mesurer avec la même ardeur, avec ses adversaires : les jeunes, comme Doyen, qui critiquaient ses procédés ; les vieux qui lui reprochaient d'avoir inventé la *dichotomie*, et, au fond, ne lui pardonnaient point ses succès. Il n'avait pu entrer dans les rangs de l'Académie de médecine qu'à la troisième tentative, en 1887.

Jusqu'au bout, il travailla, et, « comme le grand chêne de la forêt, il fut abattu d'un seul coup. »

Menetrier. — *François Sigismond Jaccoud, 1830-1913*, Eloge prononcé à l'Académie de médecine dans la séance annuelle du 9 décembre 1930, Progrès médical, n° 51, 13 décembre 1930, p. 2213-2225.

Né à Genève le 20 novembre 1830, Jaccoud perdit son père, ruiné, en 1848. Il vint à Paris pour trouver son gagne pain comme premier violon au théâtre de l'Odéon (1849-50) et second violon au Gymnase. Il se fit encore, en 1851, courtier en librairie, et se mit, cette année là, sur les bancs de la Faculté de médecine, qu'il quitta un moment pour prendre une place de précepteur chez le marquis d'Argenson. De retour à Paris,

il suivit l'enseignement de Dupré, professeur libre d'anatomie, dont il devint ensuite le préparateur. Reçu premier au concours de l'externat (1854), interne en 1855, médaille d'or, docteur en 1860, il se fit naturaliser français en 1862, emporta les places de médecin des hôpitaux (1862), d'agrégé (1863) avec une thèse demeurée fameuse sur *l'humorisme ancien comparé à l'humorisme moderne*, et fut chargé par le ministre Rouland, à la demande du doyen Rayer, d'une mission en Allemagne. Il en rapporta une remarquable enquête sur l'enseignement médical d'Outre-Rhin, où l'influence des doctrines philosophiques transcendentales de Schelling et de Hegel exerçait sur la médecine une action pernicieuse.

Le raisonnement à la place de l'observation, l'hypothèse au lieu du fait, la rêverie substituée à l'étude ; les fantaisies de l'imagination tenant lieu des enseignements de l'expérience : tels sont les fruits qu'elles ont produit.

Et Gœthe pouvait dire : « Les Allemands sont depuis de longues années dans le transcendentalisme ; quand ils s'en apercevront, ils seront bien étonnés. »

Comment s'en sont-ils aperçus ? Sous l'influence des progrès merveilleux accomplis par les grands médecins français ».

Il paraît que l'Allemagne, alors, convenait de la supériorité de la méthode française, et en montrait une reconnaissance, qui s'est quelque peu démentie depuis.

Malgré ces conclusions flatteuses pour notre amour-propre national, le rapport de Jaccoud servit de base à une réforme de notre enseignement médical.

En 1867, Jaccoud organisa, en qualité de secrétaire général, le premier *Congrès médical international* qui siégea à Paris. Polyglotte très informé, il mena la besogne à bien, et commença la publication du *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (1864-86) qui a conservé le nom de *Dictionnaire de Jaccoud*, et où se révèle un souci de la documentation étrangère jusqu'alors trop négligée. Il y ajouta en 1870-71 son *Traité de pathologie interne* qui n'eut pas moins de sept éditions. Nommé en 1876 professeur de pathologie interne, il entrait en 1877 à l'Académie de médecine. En 1883, il prit la chaire de clinique médicale de la Pitié, qu'il abandonna en 1901. Esprit très ouvert, il avait, un des premiers, admis les théories de Villemin sur la contagiosité de la tuberculose, dont il proclamait d'ailleurs la curabilité, et accepta les théories pastoriennes que combattaient tant d'attardés. Président de l'Académie de médecine, il en devint en 1901 le secrétaire perpétuel, chargé des éloges académiques. On n'a pas oublié ceux qu'il consacra

à son maître Malgaigne, à Villemin, à Nocard, à Le Fort. Il mourut le 26 avril 1913.

ACHARD. — *Jaccoud à l'Académie, Ibid.* p. 2225-2229.

Elu le 2 janvier 1877 dans la section de pathologie médicale, en remplacement d'Andral, Jaccoud fut en 1897 vice-président, en 1898 président, en 1901 secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine. Il eut à préparer, en cette qualité, le transfert de l'Académie dans les nouveaux locaux de la rue Bonaparte, et prononça le 17 décembre 1901 son fameux discours d'*Adieu à la rue des Saints-Pères.* Le 25 novembre 1902, ce fut le *Salut à la rue Bonaparte*, en présence du Président de la République qui lui remit, ce jour là, la cravate de commandeur.

BUSQUET. — *Les causes des maladies d'après la Médicina catholica de Robert Fludd*, 1631, *ibid.*, supplément illustré n° 12, p. 89-92.

Imbu de mysticisme, Robert Fludd s'affilia à la Société des Frères de la Rose-Croix. A l'entendre, le monde est régi par les anges Michael, Gabriel, Uriel, et Raphaël, chefs des légions angéliques. Mais en face d'eux se dressent les chefs des mauvais anges, Samael, Mahazael, Azazel et Azoel. Lorsque les fautes des hommes appellent quelque châtiment, les bons anges s'éloignent et permettent aux mauvais anges de déchaîner les fléaux. Il y a quatre vents qui se tiennent aux quatre angles de la terre : Eurus est aux ordres de Samael ; l'Aquilon aux ordres de Mahazael ; le vent du midi aux ordres d'Uriel ; le vent d'ouest aux ordres d'Azazel. Chacun de ces vents amène des calamités variées : Eurus dessèche les sources, brûle les moissons ; l'Aquilon engendre les maladies *a frigore* ; le vent du Midi les fièvres contagieuses et putrides ; le vent d'ouest l'hydropisie, la folie, les paralysies. Ajoutez à cela les méfaits d'une nuée de démons inférieurs, scorpions, dragons, serpents. Lorsque l'expiation est suffisante, les archanges font rentrer dans le rang les esprits mauvais.

Dr Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, Gérant :

Marcel FOSSEYEUX.

L'ENCYCLOPÉDISTE (1) ALBERT DE HALLER ENVISAGÉ COMME HOMME DE LETTRES

Poète préromantique, moraliste et religieux.

Ses opinions et son caractère d'après ses Poèmes, sa Correspondance et son Journal.

(*Suite et fin*).

III

Haller polémiste religieux.

Haller était un antipapiste, mais un calviniste intransigeant.

En ce XVIIIe siècle où l'histoire nous transmet presque exclusivement les échos du déisme de Voltaire agressif contre toutes les religions et du déisme sentimental de J.-J. Rousseau, des affirmations matérialistes des d'Holbach, Helvétius, La Mettrie et du scepticisme à la Diderot, la physionomie toute religieuse d'un biologiste aussi savant que Haller est pour surprendre d'autant plus que chez lui la conviction théologique se double d'un zèle de propagandiste. Si son ami le naturaliste Ch. Bonnet est religieux aussi, Haller éprouve le besoin de polémiquer même sur des nuances du dogme. Sa *Correspondance* avec Voltaire, Maupertuis, Bonnet, Tissot, son *Journal* mettent en évidence un théologien si âpre qu'il ne consent même pas à stigmatiser le meurtre de Michel Servet.

Il avait, il est vrai, dans le sang *par hérédité* le protestantisme militant. Parmi ses ascendants depuis le xve siècle se trouvaient des amis de Luther et de Mélanchton, tour à tour prédicateurs et guerriers, un Jean Haller qui périt sous la cuirasse à côté de Zwingle dans une bataille contre les catholiques en 1531; il avait copié en entier le Nouveau Testament en grands caractères avec de larges interlignes pour les observations que lui inspiraient la lecture et la méditation.

Son grand-père laissa la mémoire d'un hébraïsant pieux, éloquent et savant et mourut goutteux.

Albert de Haller conserva cet héritage, y compris la goutte. Son père, qu'il perdit de bonne heure, le destinait au ministère religieux et il était naturel qu'il préjugeât cette vocation, ayant vu l'enfant de 4 ans, déjà familier avec les Deux Testaments et ambitionnant même d'instruire autrui, hissé dans un fauteuil sur un poêle, expliquer le dimanche aux domestiques ce qu'il avait appris.

Plus tard d'autres curiosités lui vinrent : la botanique, l'anatomie et la médecine l'accaparèrent, mais sans étouffer l'ardeur biblique et le zèle religieux, ainsi que l'attestent plusieurs de ses poèmes.

Dans une *Epître en vers à Stahelin*, il développe ce thème que la Raison ne peut arriver par ses propres forces à connaître ni l'origine, ni la nature, ni les fins de l'homme.

« Et pourtant l'homme est doué d'une intelligence si industrieuse! Huyghens a découvert les lois de la marche des soleils, mesuré leurs grandeurs, leurs distances.

Colomb fait le tour du monde. Quelle épopée! Malgré vents et tempêtes, il traverse des mers nouvelles. Un autre ciel, constellé d'étoiles inconnues, s'offre à ses yeux. Les oiseaux n'ont jamais poussé leur vol jusqu'à ces rivages éloignés qu'entoure le vaste Océan. La mer est sa route, une pierre aimantée son guide : il cherche un nouveau monde, il veut le voir, il le voit.

Un autre Prométhée dérobe de nouveau le feu du ciel; il tire de la poussière l'éclair et la foudre, frères du tonnerre. Newton découvre par le calcul ce que l'observation n'avait pas

révélé : il pèse cette force intérieure des corps qui précipite celui-ci et fait tourner celui-là autour de son centre ; il ouvre les tables de ces lois éternelles que la Nature a établies et qu'elle n'ose enfreindre.

Mais, savants mortels, vous connaissez tout sans vous connaître vous-mêmes. L'enfant a ses jouets, le jeune homme la volupté ; l'homme fait, l'ambition qu'il n'arrive pas à satisfaire ; viennent la vieillesse et la mort : une pierre apprendra à la postérité son nom et ses titres. Mais il ne s'est jamais connu, n'a même pas cherché à se connaître. Si ainsi meurt un grand homme, ainsi meurent les esclaves. »

Ce qu'il nous importerait de connaître, c'est notre origine et notre destin après la mort.

« Mais celui qui, s'armant de courage et de résignation à la tristesse, sonde les abîmes de sa conscience, ne trouve, au lieu de lumière et de repos, que le doute dans sa tête et un couteau dans son sein. »

L'homme, ne pouvant résoudre ses doutes par la Raison, s'est depuis les temps les plus reculés nourri d'illusions et deux sortes de croyances se sont partagé le monde.

Celle qui domine encore, c'est le catholicisme romain, et Haller trace des peintures saisissantes des maux créés par les hiérarchies ecclésiastiques et les guerres de religion.

« Devant les Mitres s'incline le sceptre du prince, pour elles travaille le laboureur et se bat le soldat ; cette religion donne naissance à la fraude et se continue grâce à la naïveté crédule. Les prêtres la nourrissent et s'en engraissent. Quiconque s'y attache abjure la raison, la réflexion et la liberté. Le peuple accepte la foi du prince ; plus il donne au clergé, plus il se croit heureux ; il s'attend à occuper après la mort la place que les prêtres lui assignent, il est sauvé ou damné sur leur décision.

L'homme a tour à tour divinisé les phénomènes naturels, la nuée orageuse, le soleil, puis les héros de l'âge d'or. Ceux-ci montaient au ciel par des victoires, la ruse et la flatterie ; le monde qu'ils avaient désolé pendant leur vie les adorait après leur mort et le Jupiter de Babylone avait mérité la roue. »

On divinisa les crimes, on éleva des autels à l'avarice, au mensonge, au luxe. Les prêtres s'attiraient

les hommages par les apparitions, les faux prodiges. Tout plia sous la *Superstition*.

Le poète peint de celle-ci une fresque allégorique qui fait penser à Lucrèce et à Milton.

« Monstre horrible, sa fureur surpasse tout ce que le Ciel en courroux a fait naître pour notre supplice. Caché au fond d'un sanctuaire, loin des yeux du profane, son trône est appuyé sur la Crainte et le Préjugé. L'Hypocrisie, avec sa tête penchée, et sa mère l'Imposture, couverte d'un masque trompeur, sont à ses côtés ; il remplit de fumée les voûtes éclatantes des temples, il y adore son propre ouvrage. Lorsque l'imprudente Vérité par sa voix libre ébranle ces lieux sacrés, bientôt le Fanatisme aux yeux enflammés ne réclame que la vengeance avec un zèle furieux ; son bras armé de fer, sa bouche écumante de venin menacent de la mort et de la ruine. La Malice et la Trahison, ministres cruels de sa rage, révolutionnent l'Eglise et l'Etat ; à peine la ruine d'un Empire peut-elle satisfaire sa vengeance, trop heureux si des autels fumants du sang des rois ne s'élèvent pas sur les débris des trônes renversés. »

Et ces vers de haute ironie.

« Paris en désordre et qu'un d'Argenson ne tient plus en respect ne contient pas plus de voleurs qu'on n'a honoré de Dieux ! »

Et ce tableau des guerres religieuses.

« Nos ancêtres mêmes, enflammés d'une sainte ardeur, jugèrent dignes de la mort ceux qui osaient estimer ce qu'ils condamnaient. Leurs enfants, animés de la fureur des aïeux, plantèrent la religion par le fer et l'arrosèrent de sang. Le Nouveau Monde fut désolé par l'Ancien, parce qu'il n'avait pas le même culte. Des Saints, que des peuples entiers adorent aujourd'hui, ont porté un fer meurtrier dans le sein des rois. Des Princes ont souillé leurs lauriers du sang de leurs sujets fidèles qui soutenaient des opinions différentes et qui marchaient avec joie au supplice pour une dispute de mots où ils n'entendaient rien. Là où règne la discorde religieuse, les frères s'arment contre les frères, l'Etat se détruit et dévore ses membres, on se permet le parjure et la trahison pour la gloire de son Dieu. Quel mal un prêtre n'a-t-il pas fait ? »

En opposition à tous les maux engendrés par la superstition et les querelles religieuses, Haller fait le

procès de l'*Incrédulité*, qui règne secrètement sur la pensée humaine, bien que certains fous s'en targuent publiquement, qui regarde la Divinité comme un être chimérique inventé pour le bien de l'Etat. Pour ces athées le monde n'est dû qu'à un hasard aveugle. L'âme devient une montre dont les ressorts sont montés pour marcher le même temps que ceux du corps uni à elle. Après avoir passé en revue les systèmes philosophiques où dominent le sensualisme et le matérialisme, le poète demande à l'ami auquel son poème est dédié.

« Quel choix as-tu fait entre la foi et le doute ? »

Il va au-devant des questions troublantes qui ont de tout temps hanté les moralistes et les philosophes.

« Vous me demandez comment Dieu s'occupa dans l'Eternité qui précéda la Création ? Pourquoi il créa les mondes dans un temps plutôt que dans un autre ? Quel était l'Etat de notre âme avant qu'elle fût unie au corps ? Comment elle pourra subsister quand elle en sera séparée ?... Comment nos idées se sont formées ?... Comment les révolutious immenses d'une durée sans bornes, arrêtant leur cours, ont été assujetties au Temps et comment, après un terme fixé, le Temps sera englouti dans l'Océan de l'Eternité ? — Voilà ce que je ne dois pas comprendre et ce qu'aucune créature ne doit demander. Je laisse mes ennemis se tourmenter d'une curiosité si vaine. »

Mais cet aveu d'agnosticisme et cette résignation à l'ignorance sur le fond du problème philosophique et religieux n'aboutit qu'à cette profession de foi simpliste :

« Il me suffit qu'il y ait un Dieu. La Nature le proclame. Toute l'architecture du monde montre la trace de ses mains... Il n'y a pas une pierre sur la terre où la sagesse de Dieu n'ait fait des merveilles... Les organismes des animaux et l'homme, dont la parole doit commander sur la terre, et qui est le chef-d'œuvre, et les fleurs, et les mille soleils dans les espaces du ciel, et les abîmes de la mer sont les merveilles de Dieu.

Dieu se manifeste en outre en moi par sa Grâce ; la Raison ne peut nous guider que comme la lune, quand elle apparaît dans une nuit sombre. L'aurore de la Vérité vient nous révéler le monde vrai, mais c'est la lumière solaire de Dieu qui dissipe

pleinement notre crépuscule. La Raison par ses connaissances acquises n'est qu'un balbutiement pour honorer Dieu dans les connaissances qu'il nous révèle. Depuis longtemps nous avons reconnu le néant des connaissances humaines : notre sagesse, a des bornes que méconnaissent les fous et que Newton n'a pas oubliées. Dieu seul donne la tranquillité de l'âme, que Zénon a cherchée sans la trouver. Que la science soit notre distraction, comme les jardins fleuris et les prairies verdoyantes, comme un livre, la méditation, l'amitié ! Il faut aimer la vie sans craindre la mort. »

Ainsi à cette poésie, d'une grande richesse descriptive et d'une incontestable éloquence, il ne faut trouver comme conclusions théologiques que la Foi du charbonnier. Mais c'est une surprise d'entendre un homme de science, qui a usé sa vie dans un labeur sans trêve, juger la science comme une simple distraction. Haller, si on l'en croyait, paraîtrait n'avoir voulu emmaganiser toutes les connaissances humaines que par une sorte de boulimie intellectuelle.

L'analyse d'autres poésies et de ses écrits en prose nous montrera la nature de sa croyance religieuse sous ses divers aspects, dont certains assez décevants.

Les deux fondements de la Foi étaient pour Haller la beauté et l'harmonie de l'Univers, mais plus encore la Révélation par les Livres bibliques, les deux Testaments ; il invoquait l'accord entre les Prophéties de l'Ancien et la réalisation de celles-ci par le Christ. Sa connaissance de l'hébreu et du grec lui donnait la certitude de l'interprétation exacte des textes, et il déniait toute valeur aux critiques et aux négations des philosophes, de Voltaire en particulier, à cause de leur ignorance des langues dans lesquelles ces textes nous sont parvenus.

Sur le premier point on est étonné que l'anatomiste et le physiologiste, tout en admirant en connaissance de cause l'organisation des êtres vivants, n'ait pas fait quelques réserves au sujet de certaines imperfections ou lacunes, ou sur la difficulté de concilier avec la bonté illimitée du Créateur l'obligation im-

posée à la plupart des espèces de vivre aux dépens des autres en les faisant souffrir. L'existence de la douleur imméritée infligée à tous les êtres n'a pas effleuré sa conviction au sujet de la perfection du plan de la Création. Il s'en tire en disant que le Créateur ayant dû choisir entre tous les plans possibles n'a pu choisir que le meilleur. Il ne s'arrête pas à l'objetion que la puissance illimitée de Dieu n'avait pas à choisir, comme un ingénieur ou un architecte humain, entre des plans différents en tenant compte des possibilités.

Son argument le moins réfutable est que le plan divin, les intentions divines sont *incompréhensibles* et que l'homme ne peut que les accepter avec résignation, en attendant l'heure où il sortira de ce monde avec *l'espérance* d'être plus tard instruit de sa destinée inconnue. C'est la Foi absolue, dans son humilité complète, qu'Haller accepte, et cet aveu d'agnosticisme rationnel de la part du plus savant des encyclopédistes de son temps est émouvant.

L'argument tiré de la concordance de textes bibliques des deux Testaments ne vaut qu'à la condition de ne pas mettre en doute l'unique influence Divine sur l'inspiration des Livres Saints avant et après Jésus. Au temps de Haller les critiques historiques, la philologie, l'étude comparée des Religions n'étaient guère avancées. Pourtant Voltaire en tirait un certain parti dans ses polémiques. Il posait la question : « Pourquoi la Révélation Juive si longtemps après les religions de l'Inde et de la Chine, de la Chaldée, de l'Egypte ? »

Le cas Haller nous montre qu'il y avait au XVIII[e] siècle, même parmi les hommes les plus instruits, des esprits que n'entamèrent ni Voltaire, ni La Mettrie.

La croyance de Haller est celle d'un chrétien quelconque, l'étendue de ses connaissances scientifiques ne lui a pas suggéré de doutes.

Nous pouvons le rapprocher de Newton, sur la foi duquel Haller s'appuyait.

La question de l'*Origine du mal* a été traitée par Haller dans un long poème de métaphysique religieuse; qui débute par une brillante description d'un paysage

romantique que j'ai citée précédemment et au cours de laquelle quelques images bien choisies viennent rompre l'aridité des développements théologiques.

Le point de départ de ceux-ci est que ce sont nos passions, échappant au gouvernail de la Raison, qui empoisonnent l'existence humaine et qui, après nous avoir empêchés de goûter les attraits dont Dieu a paré l'Univers, continueront à faire souffrir au-delà de la mort l'homme coupable ici-bas, puisque l'immortalité est le privilège de son âme. Cette menace de souffrances inéluctables et interminables fait naître un mouvemement de révolte chez le poète.

« O Père, dont le cœur ne connaît ni la haine, ni la vengeance, tu ne peux prendre plaisir à nos tourments. Pouvant choisir tous les plans possibles de création, comment n'en as-tu pas créé un plus parfait, qui ne fut pas incompatible avec le bonheur de tes créatures ?... Mais où suis-je entraîné ? Dieu réclame notre obéissance et non des spéculations ; il nous ordonne de fuir les vices, sans nous livrer à de vaines recherches sur leur origine. »

Mais cependant, quand l'homme pieux voit les disciples de Manès oser conclure à l'imperfection du Créateur, laissera-t-il cette hérésie triompher ? — Non, l'auteur du poème va s'efforcer de faire percer la Vérité à travers les nuages dont les Manichéens veulent obscurcir ses rayons et il supplie cette Vérité, fille du Ciel, de l'inspirer.

Il est évident qu'à l'origine des Temps Dieu, source intarissable de tout ce qui est, a choisi dans sa toute puissance et sa bonté le meilleur plan de l'Univers.

« Parmi tous les plans exposés devant lui, le Néant enfanta par son ordre les mondes matériels se mouvant suivant dans leurs orbites. Mais il voulut des êtres auxquels il put se manifester et créa le monde des Esprits, composé d'espèces innombrables, inégalement pourvus de la lumière émanée de lui et formant une chaîne immense de Dieu jusqu'au Néant. Dieu leur inspira un penchant pour le Bien, proportionné à leur rang dans cette hiérarchie spirituelle et la tendance à la perfection de leur espèce, en même temps que le désir de concourir au Bien Universel.

Mais Dieu voulut que chacun agît librement, sans contrainte·

L'exercice de la vertu n'a de prix que s'il est le fruit de notre choix ».

Dieu accorda à sa créature la gloire inestimable de l'aimer lui-même par choix et il abandonna les esprits à leur volonté. Il ne se réserva que le gouvernail des mondes matériels. »

Le poète admet qu'au sommet de la hiérarchie des Esprits il doit y en avoir qui possèdent des perfections dont nous ne possédons que les ébauches, et les désirs de ces Anges vont toujours à Dieu comme à leur patrie, éternellement occupés à le louer et à l'adorer.

« Mais bien loin au-dessous est la race des Mortels, composés de deux êtres différents, l'un appelé à l'Eternité, l'autre voué à la corruption, mélange ambigu de l'Ange et de la Bête, qui se survit à soi-même et meurt sans s'anéantir. »

Il fut un temps où notre espèce fut vertueuse. Mais le Créateur avait gravé dans nos cœurs deux penchants différents : *l'amour de soi-même* et *l'amour du prochain.*

Au premier nous devons, par le travail et la patience, les acquisitions de la civilisation, la gloire des héros, le feu, les arts et les sciences. Mais un zèle trop ardent à la poursuite d'un bonheur imaginaire peut le faire dégénérer en une source de malheurs réels.

Notre second penchant, plus noble et vraiment divin, nous pousse à contribuer au bonheur de la Société et de chacun de nos frères en Humanité par l'amour, l'amitié, l'affection pour nos enfants ; enfin les flammes pures de cette ardeur s'élèvent vers Dieu, le Bien suprême.

Ici le poète religieux fait appel à ses connaissances d'anatomiste et de physiologiste pour décrire dans la nature humaine un moyen de défense que Dieu a placé pour secourir notre faiblesse.

« C'est un sentiment vigilant, un instinct de défense qui, sensibles à la moindre offense, excitent tout notre corps à repousser l'attaque. Dans les tissus fragiles de ce canaux infiniment petits qui donnent la force à chaque partie du corps, tout excès romprait leur faible liaison. Nous serions, dans la santé même, insensiblement conduits au tombeau. Mais dans

la tendre moelle des nerfs les plus délicats réside un aiguillon secret qui, à la fois source de nos pleurs et de la vie, nous force à la résistance contre un ennemi, qui sans lui nous minerait dans un silence perfide ; c'est lui qui resserre les nerfs à l'approche du froid et des corps trop chargés de sels ; il adoucit les humeurs âcres en les inondant d'humeurs plus douces et rafraîchit le sang échauffé en nous forçant à boire par la violence de la soif. Pour tous les maux qui ruinent notre corps, la Douleur est une médecine amie dont la Nature se sert pour notre guérison. »

Il est vraiment remarquable, cet exposé en vers de la réaction de défense, de la théorie des réflexes de défense, comprise par Haller sous le nom *d'Irritabilité*, bien que ses célèbres expériences aient surtout différencié la contractibilité musculaire et l'élasticité.

Mais ces considérations physiologiques amènent le psychologue moraliste à mettre en parallèle avec la propriété de défense corporelle le sentiment encore plus nécessaire à la défense de notre âme, la *Conscience*, juge de nos actions. C'est par elle que Dieu a tracé aux hommes leurs devoirs naturels. Haller pense que l'homme a en principe l'horreur du vice et que les remords font de la vie un enfer, que « chaque mortel, le génie sublime, le philosophe, le laboureur, la mère de famille, possède un degré de lumière proportionnel à ses devoirs et à ses besoins, et que nul homme ne dégénère si fort de la nature qu'une lumière naturelle ne le condamne dès qu'il s'égare. »

Développant un thème que tant de grands poètes ont chanté, de Dante et Milton jusqu'à Lamartine, Haller admet la *chute de certains anges* même par orgueil et envie impuissante de l'Etre souverain.

Dès lors comment s'étonner si la faible race des mortels offrit moins de résistance encore au mal moral?

« Le corps par de tendres liens invita l'âme à la volupté... La conscience ne put que blâmer les vices sans pouvoir les arrêter. »

Les vices règnent maintenant avec ou sans masques sous tous les climats.

« Qu'importe si dans une querelle c'est la graisse d'un poisson ou un métal coloré qui excite la discorde ?... C'est plutôt la jalousie que le prix des objets qui nous pousse à nous arracher les objets pour en priver les autres, comme les enfants leurs jouets. Mais le dégoût suit habituellement la jouissance. Le corps, qui a corrompu l'âme, souffre à son tour des souffrances de celle-ci. Mais la mort qui met fin à celles du corps n'en libère pas l'esprit immortel, devenu après la mort pleinement conscient du mal qu'il a fait et torturé par les remords. Heureux alors ceux qui, ayant méprisé en ce monde les richesses et les vains honneurs, seront dans l'autre vie tendrement unis à Dieu et posséderont le Bien suprême. »

Ici encore reparaît ce sentiment de révolte contre la pensée que la Justice, la Bonté, la Clémence de Dieu puissent s'accorder avec nos tourments.

« Pourquoi n'avoir pas laissé dans le Néant un monde où le mal devait régner ? »

Et le poète cherche quelques explications à ce mystère.

Peut-être un jour la Vérité, qui nous tourmente, apparaîtra-t-elle à nos Esprits refondus par les supplices.

Peut-être le bonheur parfait des Elus compense-t-il la douleur des Damnés en l'allègeant.

« Peut-être notre Terre, qui flotte comme un grain de sable dans l'océan des Cieux, est-elle la patrie du Mal, tandis que les Etoiles sont l'habitation d'Intelligences glorieuses. Si la vie réside ici, la vertu règne-t-elle là-bas ? Ce coin du monde, qui nous semble imparfait, contribue peut-être à la perfection de l'Immense Univers et nous qui n'en connaissons qu'une infime partie le jugeons-nous mal en le séparant du tout. »

Mais le physiologiste, admirant toujours les merveilles de l'organisation du corps où rien ne manque pour l'utilité et le plaisir, se dit :

« Dieu, qui a paré avec tant de magnificence ce corps destiné à être la pâture des vers, n'estimera-t-il pas davantage l'âme, l'essence de l'homme ? Aurait-il destiné le corps au plaisir et l'esprit à la misère ? Non, ta bonté, Grand Dieu, prouve que l'amour est ton essence... et sans doute, quand notre esprit purifié pourra soutenir ta lumière, lorsque le livre du Destin sera ouvert à nos yeux et que tu daigneras nous apprendre les

motifs de tes actes, alors, ô Divin Père, informés de tes desseins, nous ne verrons dans ta Justice que bienveillance et sagesse

(in der Gerichtigkeit nur Gnad und Weissheit).

—

Un autre poème inachevé sur *l'Eternité* ne désavoue aucune des protestations pieuses des précédents, mais est digne d'être cité à cause de la grandeur et de la richesse des images. — Haller vient de perdre un ami cher et il se voit lui-même à la veille d'entrer à son tour dans l'Inconnu Divin et son imagination s'excite à vouloir donner une idée de l'Eternité

« Effrayante mer de la sévère Eternité ! Source antique et immense tombe des mondes et du Temps, empire perpétuel du Présent, la Cendre du Passé est pour toi le germe du Futur. Infini ! Pour toi les mondes sont des jours et les hommes des instants. Peut-être des milliers de soleils ont-ils disparu et mille autres apparaîtront-ils. Le soleil est mu par la force de Dieu comme une horloge par ses poids. Son cycle s'achève, un autre vient frapper les heures. Toi, tu restes et ne les compte pas. La Majesté tranquille des astres, qui servent à nous diriger, passe devant toi comme l'herbe se flétrit dans les chaleurs brûlantes de l'Eté. Comme des roses qui, jeunes à midi, sont fanées avant le crépuscule, sont en face de toi l'Etoile Polaire et la Grande Ourse. L'essor rapide des Pensées, auprès desquelles le son, le vent, l'aile même de la lumière sont lents, se fatigue à chercher tes bornes. J'amasse des nombres immenses, j'entasse des millions, j'ajoute le temps au temps, mondes sur mondes : alors de cette hauteur effarante si je tourne en tremblant mes regards vers toi, cet amas de mondes, multiplié sans cesse par de nouveaux millions, n'est pas encore une partie de toi ; je les soustrais et tu es encore tout entier devant moi. »

Et le poète, écrasé par son impuissance à donner une idée de l'Eternité, retombe dans la méditation du peu qu'est la vie humaine, dont il retrace les phases avec une éloquence vraiment pascalienne.

« Je n'existe ni par moi-même, ni par ma volonté. Quelque chose d'étranger à moi devint mon moi par la parole, ô Dieu !

Autrefois je fus une plante, non encore mûre pour le désir, et longtemps ensuite je ne fus encore qu'un animal, bien que destiné à devenir un homme. Ce bel univers n'existait pas encore pour moi : une membrane couvrait mon oreille, une cataracte mes yeux; ma pensée n'allait pas au-delà des sensations, mes connaissances se bornaient à la douleur, à la faim et aux maillots. A ce vermisseau s'ajouta un peu de terre (Erdschollen) et de suc blanc (Weissen Saft). Un mouvement intérieur commença à étendre pour mon usage les nerfs engourdis; par des chutes fréquentes mes pieds apprirent à marcher ; ma langue prit assez de force pour bégayer et mon esprit s'accrut avec mon corps. Semblable aux mouches, qui, animées par la chaleur et encore à moitié larves, essayent de voler, mon esprit fit des efforts nouveaux. Je regardais les objets comme des merveilles étrangères, je m'enrichis chaque jour de quelques connaissances. J'appris à faire refluer mes pensées vers le passé et à anticiper sur l'avenir. Je mesurai, je calculai, je comparai, je choisis, j'aimai, j'abhorrai, j'errai, je dormis et je devins enfin un Homme. »

Dans les premières éditions de ses poésies, la pièce s'arrêtait là. Une strophe complémentaire fut ajoutée par l'auteur dans la dernière.

« Maintenant déjà mon corps sent l'approche du Néant ; le lourd fardeau de la vie accable mes membres fatigués. La joie aux ailes légères s'éloigne de moi vers la jeunesse exempte de soucis. Mon dégoût qui s'accroît diminue l'attrait de la lumière et répand sur le monde une ombre désespérante. Je sens mon esprit s'affaiblir à chaque vers et n'aspire plus qu'au repos. »

— D'assez nombreuses critiques se produisirent quand les poésies de Haller eurent été publiées. Celles qui ne s'attaquaient qu'à la forme et au style le laissèrent indifférent. Lorsque, dans sa vieillesse, après les onze éditions de 1732 à 1776, auxquelles il avait ajouté lui-même des *préfaces* où il se défendait contre certaines attaques, comme on lui proposait d'y apporter encore quelques corrections, il répondit :

« Lorsque l'âme est tristement occupée de la décadence du corps qu'elle habite, les expressions dénuées de vigueur ou de grâce, les vers mal construits, les rimes irrégulières ne semblent plus un mal assez grave pour que l'on emploie à réparer les manquements de la Jeunesse le peu d'heures encore comp-

tées. L'Eternité nous force à contempler la durée infinie, elle seule doit occuper l'être pensant qui s'en approche. »

On doit donc conclure que Haller fut un des rares poètes qui n'aient pas attaché d'importance à la forme littéraire de leurs poèmes. Les idées qu'il avait voulu exprimer lui paraissaient seules dignes d'intérêt et de discussion. On peut se rendre compte de cet état d'esprit d'après un de ses écrits intitulé : *Défense de quelques-unes de mes poésies*. Il proteste contre « les interprétations sans bienveillance » de quelques-unes de ses pièces. Mais les seules accusations qu'il relève sont celles où on a paru mettre en suspicion son orthodoxie religieuse, insinuer qu'il doutait de la Révélation ou paraissait incliner vers le panthéisme, ou accorder de l'estime aux doctrines de Zénon ou d'Epicure, ou avoir mis sur le même plan les dons divins des premiers Martyrs et les fausses vertus de certains Saints. De pareils soupçons le blessent ; il les repousse au nom des licences qu'ont les poètes de ne pas épuiser les sujets qu'ils traitent comme les philosophes et les théologiens, d'user des prétéritions et des allusions. Si ses critiques avaient eu plus d'amitié, ils n'auraient pas émis des soupçons blessants au sujet de ses croyances ; mais, tout en écoutant leurs accusations, il se sent tout disposé à modifier ou à supprimer les passages incriminés, préférant sacrifier ses vers à leurs scrupules de conscience que son bon renom à ses vers. Haller n'est pas comme notre Français « le poète mort jeune à qui l'homme survit », mais le chrétien, poète en sa jeunesse, auquel le chrétien seul a survécu.

Les opinions religieuses que professait Haller dans ses poésies sont confirmées par bien des actes de sa vie, ainsi que par sa *correspondance* et le *Journal* où il consigna chaque jour ses pensées depuis la perte de sa première femme en 1736 jusqu'à la veille de sa propre mort en 1777. Ce journal ne fut publié que dix ans après. Il débutait ainsi, le 31 mars 1737.

« Veuille le Dieu de Miséricorde donner sa bénédiction à

toutes mes entreprises. J'ai éprouvé une bien grande douleur à la mort de Mariane, ma femme bien aimée. Cette douleur a singulièrement réveillé ma conscience J'ai compris combien l'âme est péniblement angoissée durant la lutte de la vie et de la mort à la pensée des péchés commis chaque jour sans qu'on y attache la moindre importance.

« Je veux chercher à devenir meilleur. Jusqu'à présent j'ai bien senti en moi quelque chose qui désirait le perfectionnement de mon âme, mais c'était sans véritable amour de Dieu, sans haine du péché, sans tristesse... Je ne puis prier encore comme je le devrais, ni prendre ma part des mérites du Christ; je demeure plutôt dans une incertitude sèche et inquiète à l'égard de mon état moral; car j'aime le monde; l'orgueil et l'impureté dominent mes pensées... O Dieu ! attendris mon cœur, apprends moi à connaître Jésus, pour que je ne croie pas seulement en lui des lèvres, mais que je sache accepter le sacrifice de son sang. Enseigne moi, quand je suis triste, à ne pas chercher les consolations du Monde, à me tourner vers toi; car tu me donneras des biens auprès desquels ceux que je perdrai ne sont rien. O Dieu ! donne moi un autre cœur, dépouillé d'hypocrisie, qui t'aime et soit à toi sans partage ! »

Au cours de ce *Journal* on voit reparaître souvent la crainte de se donner trop au monde, de ne pouvoir se corriger de la vanité, même celle qu'on peut tirer de sa science, de la recherche des honneurs, de se complaire dans le bien être.

Et pourtant, par une inconséquence trop humaine, il rechercha avec ardeur la plus haute dignité de sa petite République. Il fit partie dès 1745 *du Conseil des Deux Cents*, mais le rouage supérieur était *le Petit Conseil* de Berne auquel il ne put être élu, malgré ses efforts. Le Dr *Tronchin* écrivait après sa mort à leur ami commun Bonnet : « Il laisse un grand exemple de travail infatigable et de vertu, à quoi il a manqué quelque chose pour qu'il fut aussi heureux qu'il méritait de l'être; mais Cicéron n'a-t-il pas dit : *Nemo vir magnus sine grano dementiæ* ? Qu'eût ajouté à ce grand homme l'honneur d'être du Petit Conseil de Berne ? Rien du tout. Si on faisait le relevé des peines intestines, des contradictions, des mortifications, de la déplaisance que le désir de cette place lui a causées,

on se demanderait : Est-ce bien ce même homme qui a écrit une lettre admirable au *vieux profane de Ferney*, dans laquelle, *mutato nomine, de se fabulam narrabat*? Tout cela prouve que l'homme est toujours l'homme et que l'humilité est de toutes les vertus celle qui nous sied le mieux. »

Cette appréciation de Tronchin, juste à un certain degré, a pour correctif un passage du *Journal* (que Tronchin ne pouvait connaître, puisqu'il ne fut publié que dix ans plus tard) et dans lequel Haller déclare voir dans son échec politique et sa mortification un avertissement de Dieu d'avoir à penser plutôt à l'Eternité qu'à une satisfaction d'amour propre.

Haller avait une confiance absolue dans l'*efficacité de la prière*, non seulement comme appel à la Providence pour en obtenir une grâce morale, mais pour obtenir l'adoucissement des douleurs physiques. Quand il priait, il se sentait « sous l'inspection d'un Etre infiniment bon et ne pensait plus à ses maux.

« C'est un fait cent fois répété et d'expérience. »

Il la jugeait efficace également, quand elle était pour autrui, ainsi que l'enseigne le Christianisme, et on est touché d'apprendre que dans les derniers temps de sa vie, après avoir demandé à d'éminents pasteurs de ses amis de venir prier avec lui, comme un jeune débutant dans la carrière pastorale s'excusait d'être embarrassé pour remplir ce rôle auprès d'un si grand homme, le mourant lui dit :

« Supposez que vous êtes auprès d'une pauvre vieille femme et priez avec moi comme vous feriez avec elle. Il n'y a que la prière la plus simple qui me fasse du bien. »

Sa confiance dans l'efficacité de la prière ne l'avait pas empêché de recourir souvent à l'opium, non seulement pour soulager ses douleurs goutteuses, mais pour combattre les insomnies dûes à ses excès de travail intellectuel ou se maintenir en état d'euphorie et d'activité psychique.

D'autres manifestations des sentiments religieux de

Haller se trouvent dans ses *Lettres sur la Révélation*, qu'il publia, après les avoir écrites pour une de ses petites filles; il voulut en faire profiter ses concitoyens et surtout la jeunesse. Voici le but qu'il se proposait, écrit-il à Bonnet (1772).

« Je n'ai visé qu'à prouver *par l'accord de l'histoire et des prophéties* que Jésus-Christ n'a été ni un enthousiaste, ni un imposteur, qu'il a été en effet celui que les Prophètes avaient annoncé, que par conséquent il faut croire à ses paroles ; qu'il s'est manifestement attribué des qualités divines et qu'il est mort pour les hommes. Je ne crains pas l'orgueil des philosophes, et je ne les estime pas assez pour leur sacrifier la moindre parcelle de la vérité. Je connais trop leur cœur pour essayer de les gagner. »

Haller ne se proposait pas seulement de combattre l'athéisme.

« C'est, disait-il, le moins à craindre des ennemis de Dieu ; il est trop absurde pour dominer. L'Angleterre, si irréligieuse depuis longtemps, n'est pas athée... »

Il redoutait surtout le Déisme de Voltaire, de Rousseau, et les hérésies comme le socinianisme, secte fondée, comme on sait, vers la fin du XVIe siècle par Lelius Socin et son neveu Fauste, de Sienne, qui enseignèrent en Suisse et propagèrent en Pologne la doctrine dite *unitaire*, sorte de déisme hostile au Dogme de la Trinité et à celui du salut par la Foi. Ch. Bonnet, qui reconnaissait la divinité de Jésus-Christ, n'admettait pas qu'il fut Un avec Dieu le Père et inclinait vers les Sociniens, assez nombreux en Suisse. Haller lui répond :

« La Raison ne nous dit pas que le nom de Christ est le seul par lequel nous puissions être sauvés, mais l'Ecriture le dit. Tout est perdu et la Révélation est inutile, dès que nous prenons la liberté de trier ce qui nous convient. »

Parmi les philosophes, voici ce qu'il dit de J.-J. Rousseau :

« Il a l'art de donner un air persuasif à des idées que la réflexion remet à leur juste valeur. J'ai lu ce qu'il a écrit contre

les Sciences, mais je sais l'histoire du Moyen Age ; je connais la République des Iroquois et des Insulaires du Pacifique et je suis charmé de ne pas vivre parmi eux... Votre Rousseau me paraît un fanatique, affectant la singularité, privé volontairement du culte divin et peut être même de la lecture des Livres Saints, dominé par des mécontentements perpétuels qui ont aigri ses esprits. »

Il approuvait l'arrêt condamnant le *Contrat social* et *Emile* :

« Je ne brûlerais pas Rousseau (1), mais je ne lui accorderais jamais de liberté qu'il ne donnât caution de ne plus écrire que sous la censure d'un corps sensé de théologiens. C'est plus que vendre du poison que priver le genre humain des ressources que la Religion lui fournit. »

Une telle déclaration nous montre Haller chrétien aussi intolérant que convaincu. Sa haine pour les Philosophes est égale à celle qu'il a pour les Jésuites.

« Ces philosophes sont bien méchants ; je vois les manœuvres de Voltaire contre Maupertuis, celles de Maupertuis contre Voltaire et contre moi, le faste arrogant de Dalembert et de Buffon et de Diderot...

« On ôte aux Jésuites les Ecoles sans bruit et sans édit en Autriche, en Hongrie, etc. Leur temps paraît être venu. La Providence se sert de l'irréligion pour détruire la fraude et la superstition ; elle trouvera des remèdes à l'irréligion quand elle le jugera nécessaire. La Bible est l'unique livre qui écrase d'un côté la superstition, de l'autre l'athéisme. Craignons Dieu, cher Abner ; n'ayons pas d'autre crainte. »

Deux fois Haller eut à soutenir des polémiques contre les philosophes et ce qui souligne sa situation historique entre les deux courants de l'époque, l'athéisme matérialiste et le déisme antireligieux, c'est qu'il eut successivement querelle avec l'athée La Mettrie et avec Voltaire.

(1) Nous verrons plus loin qu'il ne déplorait pas cependant que Servet eût été brûlé !

L'Affaire La Mettrie.

Le plus curieux de cette affaire, c'est qu'Haller eut à se défendre lui-même du soupçon d'athéisme, parce que La Mettrie l'avait revendiqué parmi les partisans de sa doctrine.

Rappelons que *Offray de La Mettrie*, né à Saint-Malo en 1709 et docteur en médecine de Reims, avait suivi à Leyde en 1733 les leçons de Boerhaave et, nommé à Paris chirurgien des gardes françaises, avait publié en 1747 son livre *L'Homme-Machine*, dans lequel il affirmait le plus absolu matérialisme. Or, il l'avait dédié à Haller, dont il prétendait avoir été l'ami et le disciple pendant leur séjour à Leyde. Les lecteurs se demandèrent avec surprise en Suisse, en France et en Allemagne, si Haller était devenu matérialiste. Aussi, celui-ci s'empressa-t-il de renier publiquement toute liaison avec La Mettrie, en affirmant sa croyance dans la Religion révélée.

On sait quelle fut la destinée orageuse de La Mettrie. Le scandale soulevé parmi les dévots à la suite de la publication de ses écrits philosophiques et aussi la haine qu'il avait provoquée, par des pamphlets virulents contre certains médecins fameux, lui firent perdre sa place dans les hôpitaux. Craignant même quelque lettre de cachet, il se réfugia à Leyde, où il eut bientôt autant d'ennemis parmi les Réformés qu'il en avait eu parmi les catholiques, quand Frédéric II, le considérant comme une victime de l'intolérance, lui fit offrir par Maupertuis une pension avec le titre de lecteur royal et une place dans son Académie. La Mettrie mourut à Berlin en 1751. Mais, peu de temps avant sa mort, il avait publié une brochure intitulée *le Petit Homme*. dans laquelle, dit un des biographes de Haller, il se permit les plus grossières suppositions à l'égard des mœurs de celui-ci et prétendait s'être trouvé avec lui dans des rapports de société intimes et tout à fait opposés aux habitudes de l'homme qu'il osait compromettre avec une audace

dont l'histoire des querelles littéraires n'offre peut-être pas un second exemple. »

Haller indigné écrivit à Maupertuis, membre comme eux de l'Académie des Sciences de Paris :

« Qu'il n'avait JAMAIS VU La Mettrie ».

Il continuait ainsi :

« La vengeance de cet homme ne vise pas à moins qu'à me rendre également odieux et aux chrétiens avec lesquels je vis et aux libertins avec lesquels il m'associe... Me dérober quelques pistoles, c'est me priver de la centième partie de mon bien, d'un centième aisé à recouvrer et dont le centuple n'est pas irrecouvrable. Me rendre odieux à tous les amis du Bon et du Vrai, c'est m'ôter tout ce qui peut rendre l'existence supportable ; c'est me faire des ennemis de tous les hommes dont j'ambitionne l'amitié... Il me paraît qu'il serait digne de vous d'obliger un homme badin et léger, qui fait peut-être plus de mal qu'il n'a dessein d'en faire, à me rendre justice et à désavouer les particularités ridicules qu'il lui a plu de mettre sur mon compte et dont il sait mieux que personne la fausseté. S'il prétend conserver à l'irréligion des ménagements avec la vertu et avec les vertus les plus inséparables de la vie civile, je ne crois pas qu'il puisse se cacher à lui-même qu'il en a agi avec moi contre des lois que l'intérêt du genre humain ferait faire, quand même la religion ne serait plus. »

Sur ces entrefaites, La Mettrie mourut et Maupertuis, qui avait été ami de jeunesse de La Mettrie et avait vécu avec lui à Berlin, répondit à la noble lettre d'indignation de Haller par ce portrait peu flatteur du défunt : un hurluberlu fanatique et sincère, ayant de l'esprit sans bon sens et mordant ses contradicteurs sans méchanceté. « Il faisait ses livres sans dessein, sans s'embarrasser de leur sort et quelquefois sans savoir ce qu'ils contenaient. Il en a écrit sur les matières les plus difficiles, sans y avoir ni réfléchi ni raisonné. Il a écrit contre tout le monde et aurait servi ses plus cruels ennemis ; il a excusé les mœurs les plus effrénées, ayant presque toutes les vertus sociales ; enfin, il trompait le public d'une manière toute opposée à celle dont on le trompe d'ordinaire. Je sens combien tout ce que je vous écris est peu croyable ;

mais ce n'en est pas moins vrai et l'on commençait à en être si persuadé ici (à Berlin) qu'il y était aimé de ceux qui le connaissaient. Tout ceci, Monsieur, ne serait point une réparation s'il vous avait fait quelque tort; mais ses plaisanteries ne pouvaient pas plus vous en faire qu'elles n'en ont fait aux vérités qu'il a attaquées. Ceci n'est donc que pour défendre son cœur, rejeter ses fautes sur son jugement et vous faire connaître l'homme. *Tout le monde sait qu'il ne vous a jamais ni vu ni connu, il me l'a dit autrefois.* Il ne vous a mis dans ses ouvrages que parce que vous êtes célèbre ou que les esprits qui coulaient au hasard dans son cerveau avaient rencontré les syllabes de votre nom. »

Ainsi finit l'affaire La Mettrie. Mais nous avons plusieurs preuves que Haller ne reculait jamais en face des polémiques. C'était pour répondre aux attaques de La Mettrie contre la religion dans *l'Homme Machine*, qu'il avait composé son poème sur l'origine du mal.

Mais son grief principal contre La Mettrie était que celui-ci avait cru pouvoir tirer des conséquences philosophiques en faveur de sa doctrine matérialiste de la connaissance qu'il avait eue presque fortuitement des recherches de Haller sur *l'irritabilité*. Après la mort de son adversaire, il écrivait :

« Feu M. de La Mettrie a fait de l'irritabilité la base du système qu'il a proposé contre la spiritualité de l'âme (L'Homme Machine, n° 18, 22). Après avoir dit que Stahl et Boerhaave ne l'avaient pas connue, il a le front de s'en dire l'inventeur; mais je sais par des voies sûres qu'il tenait tout ce qu'il pouvait savoir là-dessus d'un jeune Suisse, qui, sans être médecin et sans m'avoir jamais connu, avait lu mes ouvrages et vu les expériences de l'illustre M. Albinus; c'est là-dessus que La Mettrie a fondé ce système impie, que ces expériences même servent à réfuter. En effet, puisque l'irritabilité subsiste après la mort, qu'elle a lieu dans les parties séparées du corps et soustraites à l'empire de l'âme, puisqu'on la trouve dans toutes les fibres musculaires, qu'elle est indépendante des nerfs qui sont les satellites de l'âme, il paraît qu'elle n'a rien de commun avec cette âme, qu'elle en est absolument différente, en un

mot que l'irritabilité ne dépend point de l'âme, et que par conséquent l'âme n'est point l'irritabilité. »

Comme le dit Darembert, « en ces lignes éclate « son indignation de chrétien et de savant ».

Il croyait d'ailleurs à l'utilité des polémiques dans tous les domaines.

« Les partis en querelle sont semblables à l'acier et à la pierre à fusil; ils lancent du feu, il est vrai, mais ils répandent aussi la lumière qui nous éclaire. »

Nous allons voir qu'il ne recula pas même devant l'esprit du plus redoutable des adversaires.

La passe d'armes avec Voltaire.

En 1759, Haller était depuis deux ans au château de Roche, administrateur des salines de Bex qui appartenaient à la République de Berne, et chargé en même temps d'organiser l'Académie de Lausanne, ville qui ressortissait à la souveraineté de Berne.

Un jour il reçut du chatelain de Ferney un appel à son influence auprès des puissances littéraires et gouvernementales de l'Etat de Berne pour faire condamner le libraire Grasset, qui venait de publier un ouvrage anti-voltairien.

De Ferney, le 13 février 1759.

« Voici, Monsieur, — écrivait Voltaire, — un petit certificat qui peut servir à faire connaître ce Grasset... Ce malheureux a imprimé à Lausanne un libelle abominable contre les mœurs, contre la religion, contre la paix des particuliers, contre le bon ordre. Il est digne de votre probité et de vos grands talents de refuser à un scélérat une protection qui honorerait des gens de bien. J'ose compter sur vos bons offices autant que sur votre équité. Pardonnez à ce chiffon de papier ; il n'est pas conforme aux usages allemands, mais il l'est à la franchise, d'un Français qui vous estime et qui vous révère plus qu'aucun Allemand. Un nommé V..,, du L..., ci-devant précepteur chez M. C..., est l'au-

teur d'un libelle sur feu Saurin. Il est ministre dans un village, je ne sais où, près de Lausanne ; il m'a écrit deux ou trois lettres anonymes sous votre nom. Tous ces gens-là sont des misérables bien indignes qu'un homme de votre mérite soit seulement sollicité en leur faveur. Je saisis cette occasion de vous assurer de l'estime et du respect avec lequel toute ma vie, etc.

VOLTAIRE.

Voici la réponse que s'attira le maître en ironie et en persiflage.

Roche, 17 février 1759.

« J'ai été véritablement affligé de la lettre dont vous venez de m'honorer, Monsieur. Moi, j'admirerai un homme riche, indépendant, maître du choix des meilleures sociétés, également applaudi par les rois et par le public, assuré de l'immortalité de son nom, et je verrai cet homme perdre le repos pour prouver qu'un tel a fait des vols et qu'un autre n'est pas convaincu d'en avoir fait. Il faut bien que la Providence veuille tenir la balance égale entre tous les humains. Elle vous a comblé de biens, elle vous a accablé de gloire, mais il vous fallait des malheurs, elle a trouvé l'équilibre en vous rendant sensible. Les personnes dont vous vous plaignez perdraient bien peu en perdant ce que vous appelez la protection d'un homme caché dans un petit coin du monde et charmé d'être sans influence et sans liaisons. Les lois ont seules ici le droit de protéger le citoyen et le sujet. M. Grasset est chargé des affaires de mon libraire. J'ai vu M. L..., chez un exilé que j'ai visité quelquefois depuis sa disgrâce et qui a passé ses dernières heures avec ce ministre. Si l'un ou l'autre a mis mon nom sous des anonymes, s'il a laissé croire que nos relations sont plus intimes, il aura des torts vis-à-vis de moi et vous les ressentez avec trop d'amitié.

Si les souhaits avaient du pouvoir, j'ajouterais aux bienfaits du Destin. Je vous donnerais de la tranquillité, qui fuit devant le génie, qui ne la vaut pas pour la société, mais qui vaut beaucoup mieux pour nous-mêmes. Alors l'homme le plus célèbre de l'Europe serait aussi le plus heureux.

Je suis, avec l'admiration la plus parfaite.

HALLER.

Cette leçon inattendue de résignation philosophique ne calma pas l'énervement du grand homme. Il ne

put se tenir de répliquer et crut pouvoir user, comme argument *ad hominem*, du souvenir des protestations irritées élevées naguère par Haller contre les calomnies de La Mettrie. On verra avec quelle vivacité Haller le rétorqua.

De Ferney, 26 février 1759.

« J'ai été persuadé, Monsieur, qu'ayant été commissaire du Conseil (1), pour policer et encourager l'Académie de Lausanne, vous étiez plus à portée d'étouffer ce scandale et qu'un mot de votre part à M. de Bonstetten pourrait suffire... Daignez vous souvenir, Monsieur, de la satisfaction que vous demandâtes de ce fou de La Mettrie ! Ce n'était qu'une saillie d'ivrogne qui ne pouvait nuire à personne, pas même à son auteur, tant il était décrié et sans conséquence. Mais ici, Monsieur, ce sont des gens de sens rassis, des ministres, des gens de lettres, qui se servent des prétextes de la religion pour colorer les injures les plus noires. Permettez-moi donc du moins d'agir, lorsqu'on m'outrage d'une façon dangereuse, comme vous en avez usé quand on vous offensa d'une façon qui n'était qu'extravagante. J'ai tout lieu de croire que, des magistrats de Berne ayant eu la bonté de m'avertir de ce complot, le Conseil ayant ordonné que le libelle fût saisi, les Seigneurs Curateurs ayant voulu que l'Académie en rendît compte, cet infâme ouvrage demeurera supprimé ; mais j'avoue que j'aimerais mieux vous en avoir l'obligation qu'à personne. On aime à être l'obligé de ceux dont on est l'admirateur. Si, dans l'enceinte des Alpes, que vous avez si bien chantées, il y a un homme sur la loyauté duquel j'ai dû compter, c'est assurément l'illustre M. de Haller. »

VOLTAIRE.

L'allusion à l'affaire La Mettrie n'était pas pour adoucir Haller, qui riposta de bonne encre le 16 mars.

(1) Le Conseil des Deux Cents qui administrait l'Etat de Berne et, par suite, avait autorité sur Lausanne.

« J'ai lu, Monsieur, votre lettre avec une extrême attention. J'entrevois que vous m'avez regardé comme un homme public, qui tenait en quelque manière à la censure des livres et à l'inspection de l'Académie. Je ne le suis point, Monsieur, ma commission est finie et je n'ai plus le moindre rapport avec ce qui concerne le Sénat académique. Vous vous êtes d'ailleurs adressé à des puissances bien supérieures.

« Je ne voudrais pas que vous appelassiez libelle ce qu'on vient d'imprimer à Lausanne et ce que j'ai lu depuis. Il y a des disputes littéraires, il y a quelques apologies de la Religion, de la Suisse et de Calvin. Il y a trop de véhémence, surtout dans les premières pièces, surtout vis-à-vis d'un homme tel que vous.

Mais le mot libelle a un autre sens. C'était un libelle que le livre de La Mettrie : il prétendait m'avoir vu et connu ; il me prêtait sous ce prétexte des conversations et des connaissances honteuses pour un homme de mon âge et de ma profession. C'était d'un bout à l'autre une calomnie personnelle. Je ne m'adressai pourtant ni au Roi, ni à des ambassadeurs. Je me contentai de prier un ami commun de faire révoquer par cette tête légère des mensonges qu'il eût fallu démentir, si M. de la Mettrie ne les avait désavoués ; dès lors, ce qui avait été une anecdote, aurait été une extravagance et je n'ai jamais songé à flétrir l'indigne abus que l'on avait fait de la liberté d'écrire ».

Jusqu'ici, les pointes agressives de Voltaire s'émoussaient sur la cuirasse de dédain de Haller. Mais voici qu'une attaque du philosophe contre Calvin vient porter sur un point faible des fervents calvinistes, dont était Haller, le meurtre pseudo-juridique de Michel Servet.

Ferney, 22 mars,

« Vous croyez avoir raison, et moi aussi. C'est ainsi qu'on est fait Mais, comme je sais mieux que vous ce qui se passe dans mon âme, — et c'est la seule chose que je sais mieux que vous, — je vous proteste, je vous jure que je n'ai pas été un instant atterré de toutes ces misères de prêtraille et de typographie dont il a été question. Je suis venu à bout de ce que je voulais ; c'est à ceux qui se sont attiré cette mortification (1) à être aussi sages qu'ils sont ennuyeux.

(1) La suppression du libelle où Voltaire était en cause.

A l'égard de Servet, je vous estime assez pour croire que vous trouvez sa mort une cruauté de Cannibales. Vous êtes physicien (1) et vous devez respecter celui qui a découvert le premier la circulation du sang. Ce n'est pas assez d'être physicien, je vous crois philosophe et j'imagine que je le suis en étant parfaitement libre et m'étant rendu aussi heureux qu'on puisse l'être sur la terre.

Il ne manque à mon bonheur que de pouvoir vous rencontrer et vous témoigner mes sentiments. J'aurais eu beaucoup de plaisir à vous entretenir de physique et à m'entretenir avec vous que de vous parler de toutes ces pauvretés. Vous devez les mépriser autant que je les dédaigne. Je vous souhaite autant de plaisir dans votre terre que j'en ai dans les miennes et me flatte qu'un homme qui a autant d'estime pour vous que j'en ai, doit avoir quelque part à vos bontés, le tout sans cérémonie. »

L'intervention du « cas Servet » dans la polémique, la fait dévier et ce n'est plus à l'avantage de Haller qui, emporté par son fanatisme calviniste, se porte défenseur d'une mauvaise cause et cherche à diminuer même les mérites scientifiques de la victime de Calvin.

Roche, 11 août,

« Servet a mis en effet dans un jour un peu plus clair les idées de Galien, qui n'a pas ignoré cette petite circulation par le poumon ; c'est la grande circulation par toutes les parties du corps animal qui fait la brillante découverte d'Harvey et dont on trouve une lueur dans Césalpin.

Pour le triste sort de Servet, il a souffert par des lois qui étaient alors en vigueur dans toute la chrétienté ; *l'expression très indécente de Cerbère* (2) *a fait ajouter à la rigueur de ces lois* (3), de nos jours même on l'enfermerait. Mais qu'est-ce

(1) A cette époque, le mot était synonyme de naturaliste et de physiologiste.

(2) Que Servet avait employée en parlant de Calvin.

(3) Voltaire s'est étendu ailleurs sur les détails odieux de ce meurtre juridique.

« Il semble que vous vouliez justifier Calvin...

Vous n'ignorez pas que le meurtre de Servet est une violation criminelle du Droit des gens, un véritable assassinat commis en cérémonie...

qu'un Servet vis-à-vis des milliers de protestants qui ont été brûlés par l'Eglise Romaine ? N'est-ce pas un fétu dans l'œil de notre communion que celle de la poutre ne devrait pas nous reprocher ?

Si par philosophe vous entendez un homme qui s'applique à se rendre meilleur, à surmonter ses passions et à éclaircr un esprit révolté dès sa première jeunesse contre le joug de l'autorité, je ne refuserai pas ce caractère. Mais de tous les efforts de la philosophie, celui que j'ambitionne le plus, ce serait la tranquillité d'un Socrate à l'égard d'un Aristophane ou d'un Anytus. Exposés de tous côtés aux médisances et aux jugements injustes, nous ne pouvons être heureux qu'à force d'insensibilité. J'avoue ici avec vous qu'une certaine irritabilité dans les nerfs ne nous permet pas de commander aux premiers mouvements. En effet, il serait plus réjouissant de parler de philosophie. Tout ce qui suit sans choix les lois du Créateur est d'un ordre parfait et d'une régularité admirable.
Il n'y a que la liberté qui ait introduit le mal. »

Après cette irritante controverse religieuse et philosophique, les deux correspondants trouvent un terrain d'entente dans l'agriculture.

« Vous ignorez apparemment », continue Haller, « que je suis cultivateur et que je me plais à lutter contre les mauvaises

un outrage fait dans Genève, ville impériale, à la nation espagnole. C'était un attentat inouï d'arrêter, sans aucun prétexte, un sujet de Charles Quint qui voyageait, sur la foi publique, muni de bons passeports. Servet ne voulait coucher qu'une nuit à Genève pour aller en Allemagne ; Calvin, qui le sut, le fit saisir comme il partait de l'Hôtellerie de *la Rose*. On lui vola 97 doublons d'or, une chaîne et 6 bagues.

Vous savez quelle mort suivit ce brigandage. Calvin, qui aurait été lui-même brûlé en France, s'il avait été pris, força le misérable Conseil de Genève à le faire brûler à petit feu *avec des fagots verts* et il jouit de ce spectacle. Il n'y eut point dans votre Saint-Barthélemy d'assassinat plus cruellement exécuté. » (Lettre au Président Hénault (1768) à propos d'un article que celui-ci avait écrit sur Servet dans son Abrégé chronologique de l'Histoire de France).

— Pour en finir avec ce triste souvenir des guerres religieuses, je note que de nos jours, Genève a élevé un monument sur lequel on lit :

« Le 27 octobre 1553 mourut sur le bûcher, à Champel, Michel Servet, de Villeneuve-d'Aragon, né le 29 septembre 1509. » Derrière le monument, on lit l'inscription suivante : « Fils respectueux et reconnaissants de Calvin, notre grand Réformateur, mais condamnant une erreur qui fut celle de son siècle, et fermement attachés à la liberté de conscience, selon les vrais principes de la Réformation et de l'Evangile, nous avons élevé ce monument expiatoire le XXVII octobre MCMIII. » P. L. G.

qualités du terroir ; j'éprouve tous les jours qu'elles résistent à l'industrie de l'homme, mais qu'elles lui cèdent à la fin ; ce sont des victoires innocentes que j'aime à remporter. Un marais desséché sur lequel je ferais une récolte, une colline couverte d'épines qui rendrait de l'esparcette (Sainfoin des prés) par mes soins, voilà les conquêtes que j'aime à faire et je suis assez simple pour sentir redoubler ma satisfaction par là même que je les vois dépendre de moi. »

Et Voltaire clôt l'échange de lettres par cette dernière.

« Je suis très aise que vous soyez aussi des nôtres, que vous donniez dans les Bucoliques. Tout ce que nous avons de mieux à faire sur la terre, c'est de la cultiver; les autres expériences de physique ne sont que jeux d'enfants en comparaison des expériences de Triptolème, de Vertumne et de Pomone. Ce sont là de grands physiciens. Notre semoir, qui épargne la moitié de la semence, est très supérieur aux coquilles du Jardin du Roi. Honneur à celui qui fertilise la terre, malheur au misérable ou couronné, ou encasqué, ou tonsuré qui la trouble ! »

Mais l'indomptable défenseur de la tolérance ne quitte pas la lutte épistolaire sans avoir lancé une dernière flèche à son adversaire.

« *Je ne vous passerai jamais qu'on ait été excusable de brûler avec des fagots verts un pauvre diable de médecin pour avoir pensé à peu près comme on pensait dans les trois premiers siècles. Cela me paraîtra toujours très cannibale. Les monstres papistes qui firent pis étaient des démons déchaînés. Voilà la suite de la rage du Dogme ; c'est la plus abominable maladie du genre humain.* »

La querelle finit en Géorgique et sous des fleurs de rhétorique.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas
Fortunatus et ille deos qui novit agrestes.

« Eclairez le monde et desséchez les marais ; il n'y aura que les grenouilles qui auront à se plaindre. J'ai voulu faire taire d'autres grenouilles qui croassaient,

je ne sais pourquoi. Cette affaire impertinente est heureusement finie ; il ne fallait pas qu'elles importunassent un homme qui a six charrues à conduire, des maisons à bâtir et qui n'a pas de temps de reste. J'en aurai toujours quand il faudra vous prouver que je vous estime et même que je vous aime, car je veux bien que vous sachiez que vous êtes très aimable.

L'hermite VOLTAIRE.

Pour en finir avec les rapports entre ces deux grands esprits si différents, je dirai qu'ils s'étaient rencontrés dans les milieux mondains à Lausanne pendant l'hiver de 1757. Haller était un causeur aimable, qui disait des contes de fées aux jeunes personnes et était recherché par les dames. Les hommes faisaient cercle surtout autour de Voltaire.

Que pensaient-ils exactement l'un de l'autre ?

On a raconté qu'Haller, ayant assisté à une représentation de Zaïre, où Voltaire jouait lui-même le rôle de Lusignan, répondit à quelqu'un qui lui demandait ce qu'il pensait de la pièce et de l'auteur :

« Celui-ci est très original, mais ce qui me le paraît encore davantage, c'est un rendez-vous pour se faire baptiser. »

Voltaire, exprimant devant un étranger son opinion sur Haller, le déclarait un prodige d'esprit et de savoir; mais, apprenant que celui-ci ne parlait pas de lui en termes aussi flatteurs, il ajoutait : « Peut-être nous trompons-nous tous deux ! ». C'était l'époque où il signait le Suisse V, le malade Suisse, le vieux Suisse, votre Suisse, l'Hermite du Lac, l'Hermite des Alpes, etc.

A propos de la célèbre *Lettre à Uranie* où Voltaire exposait à Mme du Chatelet ses idées philosophiques, Haller écrivit au sujet des opinions d'Uranie et de « son Lucrèce » :

« C'est un amas d'habiles plaisanteries sans fondement. La principale objection contre la Providence est le vieil argument de Diagoras que les incroyants se transmettent sous divers déguisements : l'existence du mal et l'impossibilité de comprendre pourquoi la Providence distribue les peines et les récom-

penses d'une manière qui nous choque. Mais l'auteur ne peut l'utiliser : il admet Dieu, donc le Bien, le prix des actes. La perfection de Dieu ne permet pas d'admettre qu'il se soit trompé ; il a créé le mieux possible La Révélation n'a rien à voir là. Celui qui croit à la Révélation voit le mal aussi bien que l'incroyant, mais n'en tire pas les mêmes conséquences. Les objections sont de celles qu'on a pardonnées en d'autres circonstances à un poète et à un Français »,

conclut-il dédaigneusement ; il oubliait qu'il avait été poète lui-même.

Les rapports furent interrompus entre Haller et Voltaire en 1775. A cette date, Haller écrivit en allemand ses *Lettres contre les incrédules à la Révélation* (Briefe einige Einwürfe nach lebenden Freigeister wider die Offenbarung). Mais il s'opposa à ce qu'elles fussent traduites en français du vivant de Voltaire dont il croyait la mort prochaine. « Quelque peu de soin que j'aie pris de le ménager, je ne voudrais pas lui causer du chagrin », ajouta-t-il. C'était Voltaire qui devait lui survivre d'un an.

— Aux écrits religieux que j'ai cités, je dois ajouter un *Discours sur l'irréligion où l'on examine ses principes et ses suites funestes opposés aux principes et aux heureux effets du Christianisme*, qu'Haller publia à Gœttingue en 1750.

Conclusions

Mes collègues de la Société d'Histoire de la Médecine sont étonnés peut-être que j'aie si longuement étudié Haller comme HOMME DE LETTRES et tentés de me dire que cette partie de son œuvre est étrangère à la médecine. Je ne le crois pas.

En tant que *physiologiste*, il a doté la science d'une découverte à laquelle son nom demeure attaché, la distinction entre l'irritabilité, la contractibilité et la sensibilité.

En tant que *médecin érudit*, il a donné le modèle de la bibliographie critique par ses *Bibliothèques*.

Il a publié un recueil de *botanique* qui le classe non loin de Linné. Il a professé dix-sept ans *la chirurgie* qui était rattachée à l'anatomie dans sa chaire de Gœttingue ; mais il n'opéra jamais sur l'homme vivant (par excès de sensibilité, dit-on).

Mais c'est avant tout un *encyclopédiste*, un *génie d'une curiosité universelle*; ce serait amputer cette personnalité extraordinaire que de laisser dans l'ombre *son œuvre littéraire*, à la fois *poétique, morale et religieuse* ; car elle présente, j'espère l'avoir fait comprendre, ces caractères si particuliers d'annoncer comme poète l'école romantique par son sentiment de la nature et son lyrisme passionné et de représenter par ses opinions religieuses une exception parmi les savants et les lettrés du XVIII[e] siècle.

La sagesse et la fermeté de *son esprit scientifique*, sur lequel je veux revenir en terminant, apparaissent dans les passages suivants :

« Quelle est la cause de l'irritabilité et de la sensibilité ? Pourquoi quelques parties en sont-elles douées pendant qu'on ne les trouve pas en d'autres ? Ce sont des problèmes théorétiques (sic) que je ne me permets point de résoudre.

Cachées vraisemblablement dans les dernières molécules de la matière, hors de la portée du scalpel et du microseope, tout ce qu'on peut dire là-dessus se borne à des conjectures que je ne hasarderai pas. Je suis trop éloigné de vouloir enseigner quoi que ce soit de ce que j'ignore ; et la vanité de vouloir guider les autres dans des routes où l'on ne voit rien soi-même me paraît être le dernier degré de l'ignorance. »

Voilà bien la modestie du vrai savant, qui écrivait à Bonnet :

« Vous rendrez un grand service au publie en apprenant aux hommes *l'art d'observer* ; pour moi, mon unique remède contre l'erreur a été de vérifier une infinité de fois tout ce que j'ai cru voir de non « arguable ». Il est presque impossible qu'un esprit « déprévenu » puisse mal voir vingt ou trente fois la même ehose. C'est, je erois, faute de répéter les mêmes observations, et puis en voulant les appliquer à soutenir un système favori, qu'on a mal observé et qu'on observe mal encore, en Franee aussi bien qu'ailleurs.

Il y a deux classes de savants : ceux qui observent souvent sans écrire, ceux qui écrivent sans observer. Une troisième est plus mauvaise encore, celle qui observe mal. »

Et cet homme si érudit ne pensait pas que l'érudition pût être utile si elle n'était au service *du bon sens* :

« Sur cent hommes savants, il s'en trouve à peine un qui ait du bon sens et c'est pourtant de toutes les qualités la plus précieuse. »

Ce haut esprit de savant n'admettait pourtant pas que la science fût en état de supprimer chez l'homme non seulement le sentiment religieux, mais ses croyances religieuses, état d'esprit qui l'apparente avec notre Pasteur.

Sources.

Les documents ont été tirés des articles biographiques des *Dictionnaires* Dezeimeris, Panckoucke, Dechambre, des *Traités d'histoire* de Daremberg, Guardia, des *Eloges* de Vicq d'Azyr, Bourdon, de la *Correspondance* et du *Journal* de Haller : de la *6e édition des Poésies*, contenant les variantes des éditions précédentes (Zurich, 1750), et la traduction française de Tscharner, en la confrontant soigneusement avec le texte allemand. J'ai dû modifier certains passages qui suivaient celui-ci d'un peu trop loin.

J'ai utilisé aussi la biographie publiée en 1845 par Mme Herminie Chavanne, qui abonde en détails sur les habitudes de Haller et le côté religieux de son caractère. J'en dois la communication à mon cher collègue d'internat à Paris, le Dr Eugène Revilliod (de Genève).

Paul Le Gendre.



UNE DYNASTIE DE MÉDECINS BRETONS

LES DE LA BIGNE DE VILLENEUVE

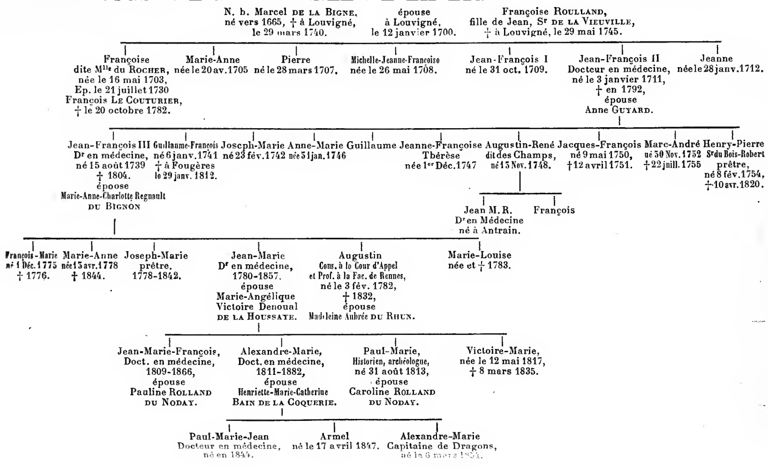
I

La famille de la Bigne, venait, dit-on de Normandie, Marcel de la Bigne, né vers 1665, se qualifiait de « noble homme » et avait servi aux armées du Roi. Il épousa une La Vieuville. En 1691, il fit l'acquisition, du lieu dit « le grand Vilneufve » en Louvigné-du-Désert (1), et la famille en prit désormais le titre. Il mourut le 29 mai 1745, âgé de quatre-vingts ans.

Son fils, Jean-François II, — un homonyme, né précédemment en 1709, n'avait pas vécu — vit le jour à Louvigné le 3 janvier 1711. Reçu docteur en médecine, il s'établit à Fougères, et demanda la main d'Anne Guyard, fille de Guillaume, sieur de Loustaudière, maître apothicaire, et de Julienne Pestel de la Fontaine. Maître Guillaume estima que sa fille ne dérogerait point en épousant un homme qui blasonnait : *d'argent, à trois roses de gueules, 2 et 1* ; qu'au surplus, les ordonnances d'un gendre ne pourraient que grossir les parties du beau-père ; et les fiancés s'étant fait, le 1er octobre 1738, promesse de mariage

(1) Louvigné-du-Désert, ch.-l. de c. arr. de Fougères, Ille-et-Vilaine. — Sur la généalogie des de la Bigne, cf. R. Kerviler, *Répertoire général de biobibliographie bretonne*, t. III, Rennes, Plihon, Hervé, 1889, in-8°, p. 212-218. — *Dictionnaire biographique... du département d'Ille-et-Vilaine* (Coll. *Les dictionnaires départementaux*), Paris, Jouve, 1895 in-8° — Frotier de la Messelière, *Filiations bretonnes, 1650-1912* t. I, Saint-Brieuc, 1912, grand in-8°, art. De la Bigne de Villeneuve, p. 184-187. — Paris-Jallobert, *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne, Fougères*, Rennes, Plihon, Hommay, 1903, in-8°, p. 31-32 et *Louvigné-de-Bais, ibid.*, 1904, in-8°, p. 6-7. (L'abbé Jallobert a reporté par erreur à Louvigné-de-Bais (arr. de Vitré), la généalogie des de la Bigne de Louvigné-du-Désert).

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA BIGNE DE VILLENEUVE



par devant le curé de Saint-Léonard-de-Fougères, la cérémonie nuptiale fut célébrée le 21 octobre 1738(1).

De cette union naquirent dix enfants : les quatre premiers à Fougères ; les six autres à Villeneuve, en Louvigné, où la tribu se transporta à partir de 1746. En cette nouvelle résidence, le père continua de vivre tant de l'exercice de la médecine (2), que de l'exploitation des propriétés familiales. Le 10 octobre 1767, il acquérait au nom de sa belle-mère, Julienne Guyard-Pestel, les terres des Champs et des Coudrelles en Louvigné. Et, le 7 janvier 1768, une part de la succession de feu noble homme François Gilles Roulland, sieur des Champs, conseiller du Roi, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Fougères, consistant en terres ou maisons à Louvigné et Fougères, venait grossir son patrimoine (3). Il mourut à Louvigné en 1792.

II

L'aîné de ses fils, Jean-François III, naquit à Fougères le 15 août 1739 (4).

Ses humanités terminées, comme il avait l'âme pieuse, il invoqua « l'Esprit de sagesse et de lumière », lequel lui inspira de se consacrer à la médecine. Il se mit sur les bancs de la Faculté de Paris, et y rédigea consciencieusement ses cahiers. Pour compléter son instruction, il consacra ses deux dernières années « à pratiquer dans l'officine et sous la direction d'un apo-

(1) Reg. parx de Fougères, paroisse Saint-Léouard 1738, (Etat civil, mairie de Fougères).

(2) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1325. Etat des médecins de la subdélégation de Fougères dressé pour l'enquête de 1786.

(3) Arch. d'I.-et-V. — Fonds de la Bigne Villeuenve.

(4) « Jean François, fils de noble homme Jean-François Labigne, docteur en médecine, et de demoiselle Anne Guiard, sieur et dame de Villeneuve, est né dhiers, et baptisé ce jour 16e aonst 1739, parain noble homme Marcel Labigne, seigneur de Villeneuve, marainne demoiselle Julienne Petel. Julienne Petel. La Bigne, Labigne de Villeuenve. Guyard. Pierre Guyard. Jeanne Galodec. Guyard, curé. » — (Reg. par. de Fougères, paroisse Saint-Léonard, 1739, f° non coté. — Etat civil de Fougères).

thicaire instruit... les opérations pharmaceutiques ». Je dois dire que cet excellent apothicaire avait des distractions. Rencontrant un jour au chevet d'un patient, son élève, qu'il avait sans doute délégué pour administrer quelque clystère, il le fixa quelque temps et lui dit gravement : « Monsieur, je crois que je vous connais ». — « Monsieur, repartit l'élève avec le même sérieux, ce n'est pas bien étonnant, car je demeure chez vous depuis un certain temps. » La scène s'acheva sur un éclat de rire.

Démuni de pécune, le jeune de la Bigne, ne pouvait faire les frais des 8 à 10.000 # que représentait une réception à Paris ou à Montpellier. Il alla prendre le bonnet à Reims où il n'en coûtait que de 2000 fr. à cent louis (1).

Le nouveau docteur se mit en quête d'un poste. Il eût volontiers choisi Fougères, mais le corps hippocratique était alors au complet. Des femmes de bien, Mesdames de Farcy, qui habitaient le château du Rocher-Portal, en Saint-Brice, l'abouchèrent avec les de Farcy-Saint-Laurent, châtelains de Beaurepaire, près de Ploërmel. Et ceux-ci attirèrent de la Bigne à Ploërmel qui n'avait que des chirurgiens, sans se douter que, plus tard, deux petits-fils de leur protégé s'allieraient aux héritières du Noday, issues d'une de Farcy.

Perchée sur un monticule, au bout de la crevasse de grès et de schistes où le cours élargi de l'Yvel forme l'Etang au Duc, cette ville était alors le siège d'une sénéchaussée, d'une subdélégation, d'une mairie, régie par un capitaine gouverneur commandant de place, et gardée par une brigade de gendarmerie (2) ; au surplus, l'une des trente cités bretonnes ayant droit de papegault. Elle rassemblait quatre ou

(1) Je ne trouve pas mention de ses épreuves dans l'ouvrage de Guelliot, *Les thèses de l'ancienne Faculté de Reims*, Reims, Michaud, 1889, in-8°.

(2) Cf. de BELLEVUE, *Ploërmel ville et sénéchaussée*, Paris, Champion, 1915. 459 p. in-8 . — Abbé MARMAGNANT, *Ploërmel, son église, ses monuments*, Ploermel. Calindre (1917), 44 p., petit in-4°.

cinq mille âmes, gens de robe, négociants et petits bourgeois, que, trois fois par semaine, le passage de la diligence de Rennes à Vannes tirait de leur torpeur. Au reste, petite ville dévote, avec une paroisse (Saint-Armel), trois monastères, Carmes, Carmélites et Ursulines, et peuplée de chapelles : on en compta jusqu'à dix-neuf ! Tout autour, une foule de manoirs abritaient la noblesse rurale : des Lantivy, des Coëtlogon, des Lambilly, des Trécesson, et autres de moindre importance.

Le nouveau docteur eut tôt fait de gagner la confiance des personnes de qualité, et celle, plus ombrageuse, des Ursulines. Quand il entrait dans la clôture, une religieuse le précédait, agitant une clochette pour que les nonnes se garassent à l'approche du profane. Un jour, étourdi du carillon, le docteur demanda qu'on lui confiât la sonnette... et, par la fenêtre, la lança dans le préau. De ce jour, on lui permit de faire sa visite en sourdine.

Désintéressé, dévoué, seul médecin d'ailleurs dans la localité, le nouveau praticien étendit bientôt sa clientèle jusqu'à Josselin, Malestroit et Guer. Jour et nuit, à cheval, il courait la campagne : monotone pays de bocage, humide, montueux, avec, aux lisières des champs de blé noir, de grands diables de chênes tortillards qui, de loin, font comme une forêt. De place en place, perçant les schistes, des crêtes de grès stériles, couronnées de pins, étalant sur leurs pentes un manteau de fougères, de bruyères et d'ajoncs : la lande bretonne !

Une épidémie ayant éclaté à Mauron, le subdélégué de Ploërmel, M. de Kergal-Obelin, en avisa l'intendant, avec cette suggestion : « Si vous trouviez à propos d'y envoyer un médecin, je crois devoir vous prévenir qu'il y en a un icy qui passe pour très habile et qui règle ses honoraires avec plus de modération que bien d'autres. » De la Bigne fut donc envoyé sur les lieux, le 25 juillet 1772, y demeura quatre jours, visita les malades, donna au chirurgien du lieu les conseils nécessaires, et toucha 40 # pour sa peine. Ce

précédent lui valut, plus tard, les fonctions de médecin des épidémies pour les subdélégations de Ploërmel et Malestroit ; et c'est à ce titre qu'en 1786, il se rendit à Loyat, Campénéac, Néant et Mauron. Selon la coutume, et après entente avec les recteurs, il veilla à la distribution des *secours du Roi*, délégua avec les instructions conformes, les chirurgiens locaux auprès des malades, et rédigea ses rapports à l'adresse de Mgr l'Intendant. A Mauron, où il se fit assister du chirurgien Landormy de Ploërmel, il diagnostiqua l'éclosion d'une « fièvre maligne putride et vermineuse », incrimina la malpropreté du village, boueux, inondé de flaques nauséabondes, infecté, au surplus, par les émanations et infiltrations du cimetière, placé en pleine agglomération, et si étroit que pour inhumer les nouveaux morts, il fallait rouvrir les vieilles fosses ! Notre hygiéniste en demanda le déplacement (1).

Ses honoraires, pour 26 journées, au service des pauvres malades tant à Ploërmel que dans les bourgs précités, furent taxés à 10 # par jour, plus les menus frais, au total 290 # que lui fit remettre le subdélégué : « Il est on ne peut plus content, écrivait de lui ce fonctionnaire, et continuera avec plus de plaisir à aider les pauvres de ses conseils gratuits, ainsy qu'il l'a toujours fait. »

Depuis 1774, le docteur soignait également, au prix de 30 # par an, les indigents de l'Hôpital Saint-Yves ou d'En-Haut, qui avait remplacé l'ancien hôpital d'En-Bas (2).

Tant d'avantages ne suffirent point à lui ouvrir toutes les portes. « L'opinion publique, particulièrement celle des femmes qui généralement répugnent à confier le secret de leurs infirmités à un médecin célibataire », engageait notre Esculape à fonder un foyer. Il jeta son dévolu sur une « laide agréable », fille de feu

(1) Arch. d'I.-et-V. — C. 1392.

(2) Dans la chapelle de l'hôpital, le corps médico-chirurgical de Ploërmel avait fondé, pour 200 # de rente, une grand' messe annuelle le jour de la Saint-Côme.

noble maître Charles Regnault, sieur de la Touche, avocat en parlement, et de Toussainte Armelle Gaillard de Kerérvy, également décédée.

Cette orpheline vivait avec sa sœur, M[lle] de la Touche à Ploërmel. Les assiduités du docteur furent d'abord mal accueillies. Les salons en jasèrent. L'intermédiaire obligeant d'une cliente, M[me] Dubreton, amadoua la récalcitrante, et surtout sa sœur, dont l'ombrageux attachement s'alarmait d'une séparation. Si bien que le 12 juillet 1774, Jean-François de la Bigne de Villeneuve épousait Marie-Anne-Charlotte Regnault du Bignon. Et ce fut un ménage solennel, où Monsieur disait *Madame* et *vous*, ainsi que l'on doit traiter une Regnault du Bignon, et stérile. Le beau-père, médecin comme nous l'avons dit, vint un jour rendre visite au jeune ménage, et attribua l'infécondité de sa bru à l'abus qu'elle faisait du café. A la prière de l'époux, la dame renonça au moka ; et le 1[er] décembre 1775, un fils lui naquit, qui, tenu sur les fonts par M. de la Drutais, et par sa tante, M[lle] de la Touche, reçut les prénoms de François-Marie. Il mourut de « la variolette » à l'âge de 9 mois.

Le 13 avril 1778, survint une fille, Marie-Anne, dont, par discrétion, sa mère ne voulut point imposer la paternité spirituelle à des étrangers. Les relations entre maîtres et domestiques étaient alors toutes familiales. Le parrain fut un des fermiers, Guillaume Bono ; la marraine une servante, Jeanne-Julienne-Guillemette Leduc.

Le 10 août 1779, troisième rejeton, nommé Joseph-Marie par ses parrain, Joseph Dubreton, et marraine, M[lle] Duportal.

Enfin, le 14 août 1780, au son de la cloche des Ursulines qui annonçait la messe de 7 heures, naquit Jean-Marie.

Il eut pour parrain un parent éloigné, le sieur Barbier, et pour marraine sa tante M[lle] de la Touche. On le mit en nourrice, où il manqua périr, à l'âge de six mois, d'une fièvre intermittente avec menace d'hydropisie. Il en garda une propension bruyante aux coli-

ques, que sa bonne traitait par la réclusion à l'écurie et l'application sur le ventre d'une assiette d'étain froide, que l'on renouvelait quand elle était échauffée.

Le 3 février 1782, nouveau marmot, Augustin, qui fut tenu sur les fonts par le fermier Julien Lelong, et la bonne d'enfants Anne Giquel.

Un dernier rejeton, Marie-Louise, née avant terme, vers le début de 1783, mourut tôt après.

Satisfaite de sa tâche qu'elle jugeait accomplie, Mme de la Bigne reprit l'usage du café.

Le docteur était homme de bien, et craignant Dieu. Les loisirs que lui laissaient les œuvres de miséricorde et l'office divin, il les consacrait à des travaux manuels, menuisait, tournait, jardinait, filait, dévidait. Faute d'un collège à sa portée (1), il fit appel, pour l'éducation de sa nombreuse progéniture, à son cadet, Henri-Pierre, prêtre, que ses scrupules détournaient du ministère paroissial, et qui se tenait pour satisfait des fonctions de chapelain de l'hôpital de Ploërmel. Les écoliers délinquants étaient voués à des peines afflictives variées, mise à genoux, baiser à la terre, croix tracée avec la langue sur le plancher, privation de dessert, pain sec, voire, en cas grave, bastonnade au nerf de bœuf ou fessée, de quoi se chargeait le père de famille, M. l'abbé étant sujet à un tremblement nerveux de la main droite qui le rendait impropre à l'office répressif.

La tribu faisait ses quatre repas : à huit heures, déjeûner : pain de seigle ou galette beurrée, avec addition de lait caillé bouilli. A midi, potage, bœuf bouilli avec un rogaton de lard ou modeste rôti. A quatre heures, collation d'une tartine de pain de seigle. Vers sept ou huit heures, souper, les reliefs du dîner et quelques légumes.. De dessert, de sucreries, jamais, sauf dans la saison des fruits ; au jour des rois, le gâteau traditionnel, avec du pain au riz ; et, au carnaval, une tourte et des tartelettes à la crème. Tous les dimanches de Carême, invariable souper de riz au lait.

(1) Ploërmel avait jadis possédé un petit collège, disparu avant 1775.

La garde-robe n'était pas moins modeste : une grossière étoffe de Josselin ou de Malestroit, ou, en été, de la grosse toile teinte en bois d'Inde, le tout confectionné par un tailleur à 6 sous par jour, et à qui, en sus, on trempait la soupe.

Au bout de six ans, l'oncle précepteur, appelé à Rennes comme coadjuteur de l'abbé Bénard, aumônier de l'hôpital général, abandonna la férule, proposant toutefois d'emmener avec lui ses trois neveux, dont il surveillerait au collège les études classiques. Mais la mère ne consentit point à s'en séparer.

En 1789, du prix de vente de la terre de la Touche, près de Plélan, qui appartenait à sa femme, le médecin acheta une maison plus vaste, rue du Four, contre l'enclos des Ursulines. La jeune Marie-Anne fut mise en pension chez ces religieuses. Et, comme elle avait un précoce penchant pour le tabac à priser, ses frères lui en apportaient en cachette, au parloir. Elle en sortit mauvaise calligraphe, et mal instruite, mais couturière passable, fileuse convenable, tricoteuse émérite et assez experte en broderie.

Pendant ce temps, ses frères pâlissaient sur le catéchisme et la grammaire latine, voués aux thèmes et aux versions, délassés d'ailleurs par les plaisirs de la baignade à l'Etang au Duc, et la chasse aux oisillons, néfaste à leurs culottes. Passe-temps interrompus, en 1790, par la petite vérole, dont deux furent atteints. Le troisième en demeura miraculeusement indemne, et pourtant, fut plus tard vacciné, à l'âge de 26 ans, avec plein succès.

Sur la fin de 1790, les deux aînés, dont le futur docteur, suivaient le catéchisme paroissial pour se préparer à leur première communion. Le 26 décembre, le roi ratifia le décret du 27 novembre, imposant au clergé le serment de maintenir la Constitution civile, promulguée depuis juillet. Le recteur Vavasseur et ses cinq vicaires, décidés à refuser, hâtèrent, pour devancer une rupture inévitable, le jour de la cérémonie eucharistique. Peu après, le pape fulminait les brefs des 10 mars et 13 avril 1791 condamnant les

ecclésiastiques constitutionnels et le vicaire Danion, à la place de son recteur âgé et infirme, donnait, en chaire, lecture des décisions pontificales. Quelques « patriotes » présents murmurèrent, sans oser faire plus pour l'instant, devant une majorité de fidèles bien disposés. Sur quoi, l'abbé descendit de la chaire et s'enfuit sur un cheval qui l'attendait tout sellé. Quand on vint au presbytère pour l'arrêter, il était déjà loin. Il parvint à gagner Jersey et y retrouva son recteur, qui mourut dans cet exil en 1795.

A leur place s'installèrent des assermentés : Allaire, ancien vicaire de Ploërmel (1785) fut nommé curé constitutionnel le 29 mai 1791, et prit pour vicaire Toussaint Berruyer, de Gourhel.

Les deux intrus pensèrent devoir rendre visite aux personnes de qualité.

Ayant frappé à la porte de Mme de Villeneuve qui n'entendait point les accueillir, ils furent reçus par mégarde. La maîtresse du logis demeura muette. — « Vous êtes peut-être étonnée, Madame, dit l'intrus, de me voir curé de Ploërmel ? » — « Je l'avoue, Monsieur, dit sèchement la dame, et ne suis pas moins surprise de vous voir aujourd'hui chez moi en cette qualité. » Après quelques propos embarrassés, curé et vicaire déguerpirent sans qu'on les accompagnât.

Quant au docteur, il leur manifesta plus ouvertement son mépris. Croisant un jour un convoi funèbre que l'intrus conduisait au cimetière, il garda son chapeau sur la tête. Sans doute, le défunt n'était-il point de ses clients. Mais l'incident s'ébruita. Une bande de militaires, ramenés de la Guadeloupe pour tenir garnison à Ploërmel, se saisirent de notre homme, l'entraînèrent en vociférant jusqu'au pied de l'arbre de la Liberté, et là, tirant leurs sabres, le firent mettre à genoux pour amende honorable. L'autre gardait son sang-froid « Si quelqu'un, dit-il, croit que je l'ai offensé, je lui en demande excuse ». Douze pointes, cependant, le menaçaient. Par bonheur, le juge de paix accouru, calma ces forcenés, leur arracha

leur victime et l'emmena chez lui jusqu'à ce que le trouble fût dissipé.

Au reste, Allaire, mal vu, ne tarda pas à accepter, le 21 octobre 1792, la cure de Plélan, abandonnant la paroisse de Ploërmel à son acolyte Berruyer, qui en fut nommé curé le 2 décembre suivant.

Privée du culte orthodoxe, la famille de Villeneuve se réunissait en cachette pour réciter le chapelet, et, la nuit, se rendait aux offices clandestins de quelque prêtre pourchassé. A vrai dire, le jeune Jean-Marie n'aimait guère aller à confesse ; il appréciait assez l'inévitable dispense des sermons bretons et des vêpres interminables, et, même, fréquentait les bleus!

Enrôlé, à 14 ans, avec son frère dans un bataillon scolaire dit de l'Espoir de la Patrie ; armé d'une pique, il passait des soirées au corps de garde avec une soldatesque avinée et patrouillait sur les routes : la Bretagne était en feu. Dans tous les bourgs, postes et cantonnements. Colonnes mobiles sur les chemins, pour l'escorte des convois que guettaient les chouans. Les jeunes « Espoirs » doublaient les colonnes mobiles, et les suivaient dans leurs exactions, pillant, rossant les paysans, sous prétexte de rechercher les prêtres réfractaires. Les de Villeneuve eussent préféré voir leurs fils sous la bannière du roi : mais, des deux côtés, il n'y avait que balles à recevoir.

Dans le cirque ébréché de ses murailles, où branlaient, au flanc des tours de schiste noir, les derniers mâchicoulis, Ploërmel n'était plus que ruines : vendu, loti, le couvent des Carmes, dont l'église allait tomber après 1798 sous le pic des démolisseurs ; brisé, le mausolée des ducs Jean II et Jean III dont les statues, jetées aux orties, verdissaient dans un coin de l'enclos. Expulsés, les Carmes, depuis 1790 ; dispersées, les Carmélites, depuis le 1er octobre 1792 ; sur le pavé, les Ursulines, depuis le 8 octobre 1793 ; leurs biens nationalisés, la mairie et la prison installées dans un coin de leur monastère, le reste

vendu au citoyen Dollé (1). Marie-Anne de la Bigne, leur élève, regagna le sein de sa famille, qui hébergea l'une des pauvres nonnes, la Mère Sainte-Prudence. Enfin la ci-devant église Saint-Armel n'était plus que le Temple de la Raison ; et quel temple !

« J'ai vu..., écrivait plus tard notre narrateur, les églises et chapelles livrées à la plus indigne profanation, les autels et les tabernacles renversés, les statues et les images des saints mutilées et déchirées, les croix brisées, les fonts baptismaux démolis, les tribunaux de la pénitence mis en pièces à coups de hache et souvent livrés aux flammes, enfin le marteau destructeur faisant tomber à coups redoublés les cloches elles-mêmes », qui retournaient au creuset pour repasser en billon, dans la poche des sans-culottes, ou cracher, refondues en canons, leur mitraille sur les chouans.

Cependant, les affaires du Docteur allaient mal. Les châteaux vidés par l'émigration ; les propriétés en friche, ou dévastées par la bande noire ; la misère du maximum et des assignats, les clients éclipsés, ou ruinés, ou compromettants : des prêtres réfractaires cachés, malades, que, sur les routes mal sûres, il allait soigner au péril de sa vie, risquant la balle ou des chouans ou des bleus.

Son frère l'abbé, insermenté, caché aux environs de Rennes chez des paysans, sous le nom de Parent, était porté sur la liste des émigrés. Or, son autre frère, de la Bigne Deschamps, administrateur du district de Dol, était mort, laissant quatre mineurs (2) ; et la succession des ascendants, décédés deux ans en-deçà, non encore liquidée, vu les frais, le fisc

(1) A leur retour, en 1811, les Ursulines se réinstallèrent dans l'ancien couvent des Carmélites. Quant au monastère des Ursulines, il fut acquis en 1824 par l'abbé Jean-Marie Robert de La Mennais, qui y fonda la communauté des Frères de l'Instruction chrétienne.

(2) L'un d'eux, J. M. R. Delabigne-Deschamps, d'Antrain, fit ses études médicales à Paris, devint membre émérite et honoraire de la Société d'Instruction médicale, élève de l'Ecole pratique, et fut reçu docteur le 4 juin 1813 avec une thèse intitulée : *Signes tirés de l'inspection de la face dans les maladies aiguës cérébrales, thoraciques et abdominales*, thèse n° 61, Paris, Didot jeune, 1813, 37 p. in-4°.

avait mis le séquestre sur les biens indivis de cette famille d'un émigré ; situation aggravée des chicanes d'un co-héritier grincheux. L'affaire devait traîner jusqu'en 1802 où l'abbé, s'étant fait rayer de la liste des émigrés, la liquidation fut enfin terminée.

Qui pis est, pour rendre service à un ami compromis dont les deux fils étaient avec les blancs, le Dr de la Bigne avait accepté de recevoir sa correspondance. Une de ces lettres fut interceptée, et le docteur dénoncé par la justice révolutionnaire de Ploërmel, appréhendé, expédié à pied à Vannes sous la garde d'un détachement de Mayençais armés jusqu'aux dents et qui devaient l'abattre en cas d'attaque des chouans sur la route.

Mais des amis, à Vannes, s'entremirent. On lui épargna la prison. Il fut seulement consigné chez une de ses cousines et, acquitté, regagna son logis.

La chute de Robespierre (9 thermidor an II-27 juillet 1794), mit en déroute les jacobins et désorganisa les municipalités terroristes. Il n'y avait plus de maire à Ploërmel, où le citoyen Guillaume, premier officier municipal se bornait à en exercer les fonctions. Cette situation anormale fut signalée aux citoyens Guezno et Guermeur, représentants du peuple en mission aux armées des côtes de Brest et de Cherbourg. Le 14 nivôse de la IIIe année républicaine (3 janvier 1795), « vu la lettre de l'agent national du district de Ploërmel en date du 4 de ce mois et la pétition des citoyens composant la Société populaire de Ploërmel, signée individuellement et présentée aux fins de réclamer la prompte réorganisation des autorités publiques..., considérant qu'il importe au maintien de l'ordre... et au salut public général... et qu'il est non moins essentiel de les composer que de citoyens investis de la confiance générale et réunissant à des mœurs sans reproches un civisme pur, et à des talens connus l'activité si nécessaire au succès de toutes les opérations administratives », les deux conventionnels reconstituèrent, non seulement le Directoire du

district, que Mailhon fut appelé à présider, mais aussi la municipalité de Ploërmel (1).

Sur quoi, le représentant du peuple Bruë convoqua la population au Temple de la Loi, et, sans plus tarder, le 21 nivôse an III (10 janvier 1795), avec le concours du citoyen Gaillard, commissaire du pouvoir exécutif, procéda à l'installation de la nouvelle municipalité (2).

Elle comprenait les citoyens Béchu, maire; Eonnet, agent national; Labigne-Villeneuve, le proscrit de la veille; Boissart, Loueix, Lepappe, Tellier, Pierre, Guilloux, le serrurier Julien Renaud, et Jean Péchart, de Bezou, officiers municipaux. Parmi les notables composant le Conseil général figuraient les citoyens de la Coudraye, Rouleau de Saint-Denis, Duportal, le chirurgien Salmon, etc. A chacun d'eux, le citoyen Gaillard fit prêter le serment (qui dut embarrasser quelque peu notre docteur), de « maintenir la République une et indivisible, et de remplir avec zèle et courage » les fonctions qui leur étaient confiées.

Ce zèle s'avéra fort relatif: Béchu, dès le 22 nivôse, s'éclipsa, alléguant quelque maladie et son manque « de connoissances locales ». Il ne reparut que le 24, et pour déclarer qu'il n'acceptait son mandat que provisoirement. De la Bigne, promu le 22 officier public, ne marquait guère plus d'enthousiasme. La situation était critique; l'approvisionnement déficitaire : pas de pain, le 23 nivôse, pour les détenus de la prison; et les boulangers, démunis ou mal payés, refusaient d'en cuire; pas de bois pour chauffer les corps de garde. Au surplus, nos gens s'offusquaient de prêter la main aux cérémonies jacobines, telle la fête fixée au 2 pluviôse, « correspondant au 21 janvier, anniversaire de la juste punition du dernier roi des François », et pour laquelle les citoyens étaient

(1) Archives nationales, F[1] b. II, Morbihan.

(2) Cf. Pour cette période Registre des délibérations de la Commune de Ploërmel (17 frimaire an III-20 mess. au IV). — Arch. munic. de Ploërmel.

invités à « se livrer à la joie que leur inspir[ait] le gouvernement républicain consolidé par la mort du dernier tiran des humains ». On se contenta modestement d'infliger au maire le pensum d'un discours « analogue à cette fête », et, comme on avait retrouvé du bois, d'allumer un feu de joie sur la place de l'Egalité.

En dépit de ces manifestations officielles, on revenait, peu à peu, aux mesures de clémence. Le 12 nivôse an III (1er janvier 1795), les régicides Guezno et Guermeur, devenus apôtres de la tolérance, et soucieux de manifester les « heureux effets de la journée du neuf thermidor », promettaient amnistie « aux Français égarés ou même coupables »; les invitaient à « se réunir à leurs frères pour qu'ils ne s'en séparent jamais »; et engageaient les prêtres insermentés à se constituer prisonniers pour bénéficier des lois de pardon (1). Le 24 nivôse an III, Guezno annule comme illégales, les mesures d'arrestation fulminées contre les ecclésiastiques non renonciateurs. Dès le mois de mars, les prêtres détenus pour refus de serment sont remis en liberté. Le 21 ventôse an III (11 mars 1795), la nouvelle municipalité s'empresse de régulariser par de bons certificats de résidence la situation des malheureuses Ursulines que la fermeture de leur couvent avait dispersées aux quatre coins de la ville. En avril, souscrivant à la paix de la Mabilais imposée à Hoche par Guezno, les bandes royalistes déposent les armes. Les districts sont autorisés à tolérer, moyennant location, la célébration du culte dans les églises. Aussi le 2 messidor an III (20 juin 1795) les officiers municipaux de Ploërmel d'enregistrer — et de la Bigne de contresigner — une lettre de l'administration du district autorisant les citoyens Josne et Michel, ministres du culte catholique, et ci-devant vicaires de Ploërmel, à exercer leurs fonctions dans l'église ci-devant paroissiale, en se conformant aux lois en vigueur. Mais on vit reparaître aussi le citoyen

(1) Archives nationales, AF² 125, pièce 954.

Toussaint Berruyer, qui s'était fait arrêter comme suspect en avril 1794, et dont la détention à Vannes avait quelque peu refroidi les principes. Quelques-uns de ses partisans protestèrent impérieusement contre l'intrusion de prêtres étrangers et réfractaires à Saint-Armel et en réclamèrent l'usage exclusif pour le constitutionnel. Le corps municipal les rappela à la politesse, et maintint sa décision.

Ce fut avec la même ardeur que la municipalité s'associa, le 11 floréal, à la proclamation du district contre les complices des « horreurs commises par la tyrannie de Robespierre ».

Quoique satisfait de la tournure des événements, le Dr de la Bigne, accablé, surmené, contraint encore de remplir, en germinal, les fonctions d'agent national par intérim, chercha à se débarrasser d'une partie de ses obligations. Le 27 pluviôse, an III, il avait demandé à être relevé des fonctions de distributeur des secours aux parents des défenseurs de la patrie, incompatibles avec son mandat, et qu'il avait d'ailleurs exercées au-delà du terme légal. Il fut exaucé. Bientôt, le 8 floréal, il exprimait le désir d'abandonner sa charge d'officier public. Comme il y avait peu d'amateurs, on le pria de donner ses motifs. Il invoqua les exigences professionnelles qui, trop souvent, le détournaient des assemblées municipales, ajournaient la signature et l'expédition des actes courants, et imposaient aux administrés d'inutiles dérangements. Mais il semble bien que ses collègues firent la sourde oreille ; et notre homme, dignitaire malgré lui, continua de faire face aux innombrables exigences administratives, que compliquait la plus effroyable situation.

Au mois de juin, la rupture de la paix de la Mabilais ralluma les hostilités entre royalistes et républicains, aggravées, sur la fin de juin et en juillet, par l'affaire de Quiberon. Et cette fois, c'était la grande guerre. Ploërmel fut envahi par les troupes. Le 5 messidor an III (3 juillet 1795) de la Bigne s'évertuait à organiser un cantonnement pour cent grenadiers. Excédé de tant

de tracas, le maire Béchu assurait sa tranquillité en démissionnant le 4 vendémiaire an IV (26 septembre 1795), pour aller habiter Rennes. Il laissait à de la Bigne la présidence intérimaire de l'assemblée municipale. Au reste, mandat caduc.

Le Directoire allait remplacer la Convention dissoute le 26 octobre 1795; et la constitution de l'an III celle de 93. Elle supprima, comme on sait, les fonctions de maire et inaugura, la bizarre institution des municipalités cantonales.

Pour assurer l'intérim, un arrêté du 12 brumaire, an IV, prorogea les administrations de district jusqu'à l'organisation des nouveaux pouvoirs constitutionnels Tâche laborieuse ! Le 10 pluviose an IV, les administrateurs du district de Ploërmel, Robert et le procureur syndic Gaillard, avisent le pouvoir central que le résultat « n'est pas satisfaisant ». Si le 1er frimaire an IV (22 novembre 1795) de la Bigne est confirmé dans les fonctions d'administrateur de la commune de Ploërmel, il n'a pour collaborateurs effectifs que Eonnet, Quenet, et Julien Renaud. « Les autres agents et adjoints ont été nommés, mais ils ne se présentent pas » (1). C'est qu'à vrai dire les fonctions sont peu enviables.

Partout, trouble et désorganisation : la misère, les caisses publiques vides, les chouans, maîtres du pays, assassinant les patriotes : «Le brigandage, avoue Faverot, commissaire provisoire du Directoire exécutif..., est porté au point le plus effréné » dans le district. Et qu'y faire ? La force armée, indisciplinée, pille et viole, aussi redoutable, aussi redoutée que les brigands; et d'ailleurs en nombre insuffisant (2). Les alertes sont incessantes. Dans la nuit du 24 au 25 ventôse (14-15 mars 1796) on bat la générale. Le capitaine des canonniers, Couëdic, réclame en hâte des gargousses. Et la municipalité veille jusqu'à trois heures du matin.

(1) Lettre des administrateurs du district, 10 pluviose an IV (Arch. départementales du Morbihan, L 228).

(2) Archives Nationales, F1b II, Morbihan 1.

Cependant, la Vendée matée, le gouvernement s'occupait d'en finir avec la Bretagne. Hoche revenu de la Vendée à Rennes, prenait, le 17 mars 1796, le commandement de l'armée des Côtes de Brest, grossie des troupes ramenées du sud de la Loire.

Les coups de main du général Quentin avaient déjà jeté le trouble parmi les chouans. La diplomatie de Hoche fera le reste. Avant la fin de juin, Cadoudal, Trécesson et autres auront mis bas les armes : ce sera la deuxième pacification de l'Ouest (1).

Mais, les royalistes de grand chemin réduits à se terrer — provisoirement — restaient leurs complices sédentaires.

Ls 25 pluviose an IV, l'administration départementale déplore que les nouveaux dignitaires cantonaux n'aient « pas tous ce caractère prononcé qui convient aux magistrats du peuple républicain » (2). Le président du canton lui-même, Lucas-Peluan est un modéré.

Et, le même régime qui venait de prescrire par une loi la célébration de l'anniversaire du 9 thermidor, épura, une fois de plus, en sens contraire, les municipalités. Le 25 ventose an IV, l'administration centrale du département révoqua celle de Ploërmel, et le 30 ventôse (20 mars 1796), le commissaire du pouvoir exécutif Woirdye annonçait à de la Bigne que sa liberté lui était rendue. La présidence de la municipalité passait au citoyen Perret-Trégadoret, et le citoyen Guillaume, le destitué de l'année précédente, reprenait son écharpe d'officier municipal.

Les évincés protestèrent sans tarder, déclarant que l'Administration centrale avait été trompée sur leur compte, et se réservèrent de produire tous moyens justificatifs (3). Par contre, les nouveaux promus décla-

(1) Cf. R. Kerviler, *La Bretagne pendant la Révolution*, Société des bibliophiles bretons, 1912, 361 p. in-4°, p. 319 et suiv. — Ch. Le Goffic, *L'ancienne France, la Chouannerie, Blancs contre Bleus, 1790-1800*, Paris, Hachette, 1930, 239 p. in-16, p. 179 et suiv.

(2) Archives départementales du Morbihan, L. 84.

(3) L'écho en alla jusqu'au Conseil des Cinq-Cents. Le 6 frimaire an V, les ci-devant membres de l'Administration municipale de Ploërmel envoient

raient n'accepter qu'à la condition que Lucas, président de l'Administration centrale, serait également destitué. Woirdye en prit acte, et les installa sur le champ (1).

Quant aux victimes de l'épuration, elles en durent prendre leur parti. Le 14 germinal an IV (3 avril 1796), les administrateurs suspendus, de la Bigne, Peluan, Bonnet, présentaient à Perret-Trégadoret, pour vérification et décharge, l'inventaire en double des papiers, effets, ustensiles, armes et munitions à eux confiés en dépôt.

Trop occupé pendant cette période, le docteur avait pris, pour l'éducation de ses fils, un précepteur nommé Lebois, jadis destiné à l'Eglise. Mais au bout d'un an, le pédagogue fut touché par la réquisition militaire. Il était bien taillé, mais un peu gauche, et affecta, pour comparoir devant le conseil de révision un ahurissement d'idiot. On l'enrôla néanmoins, pour qu'il se dégourdît sous les armes. Il déserta, rejoignit les chouans et mourut, frappé d'une balle, au cours d'un engagement avec une colonne mobile.

Privé du concours de Lebois, le docteur se refit pédagogue, et éduqua ses fils jusqu'en 1798. Quant aux arts d'agrément, il s'en rapportait au citoyen Cadiou, un demi fou qui, pour six francs les vingt leçons, enseignait indistinctement, au choix et sans concurrence, chant, piano, violon, flûte traversière, ou dessin. Le cadet, Jean-Marie opta pour le dessin. Mais peu après Cadiou estima ses talents dignes d'un plus grand théâtre, et alla professer les beaux Arts à Saint-Brieuc. Il y conquit le cœur d'une cuisinière, qu'il laissa veuve tôt après.

Sur ces entrefaites, Jean-Marie de la Bigne ayant terminé sa rhétorique à la fin de 1798, se décida pour

de nouvelles pièces à joindre au mémoire justificatif par eux adressé au Conseil relativement à l'arrêté du département qui les suspend de leurs fonctions et les remplace, et à celui du Directoire exécutif qui les destitue. Sur quoi, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. (*Procès verbaux imprimés*) *des Séances du Conseil des Cinq-Cents*, 6 frimaire, an V, p. 83)

(1) Archives départementales du Morbihan, L 228.

la médecine et en prit de son père les premières leçons. Ce dernier, étant tombé malade, exigea du néophyte qu'il le saignât, ce dont il ne se tira pas trop mal, et, pour compléter son instruction, le prit pour aide aux autopsies.

Cependant, les vicissitudes politiques ramenaient d'autres soucis. A la courte période de tolérance religieuse qui avait suivi le 9 thermidor, avait succédé le décret du 1er mai 1795 contre les insermentés ; puis, après la pacification de Hoche, le coup d'état de fructidor (4 sept. 1797), avait rallumé une nouvelle persécution qui n'épargnait même plus le clergé constitutionnel, et tendait à une complète déchristianisation. Mais cette politique eut ce résultat imprévu de ramener les consciences à l'unité spirituelle. « On vit alors, écrit de la Bigne, des prêtres assermentés... effrayés des abominations sacrilèges dont ils étaient témoins, se rétracter. A leur exemple, plusieurs familles d'ailleurs très estimables... mais séduites par le nouveau schisme... reconnurent et abjurèrent l'erreur. Elles n'eurent plus dès lors d'autre désir... que de se rapprocher de celles qui... étaient demeurées fermes dans la foi et la soumission à l'autorité de l'Eglise. La sincérité du retour, d'une part, de l'autre les... saintes inspirations de la charité chrétienne... amenèrent un rapprochement. » Relations de voisinage, fêtes de famille reprirent; et, à défaut de culte public, l'on se réunissait pour prier en commun. Le Morbihan était relativement calme. Sauf une vaine tentative de Cadoudal sur Vannes (25-26 octobre), les dernières convulsions de la troisième chouannerie (1799) n'agitaient que l'Anjou, le Maine et la Normandie. Bientôt, les âmes pieuses allaient retrouver leurs pasteurs.

Le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (9-10 novembre 1799), inaugura la pacification religieuse. Grâce, d'abord, aux assermentés internés après le 18 fructidor, et qu'élargit l'arrêté du 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799) ; grâce, ensuite aux déportés de la Guyane que rappelle l'arrêté du 19 fructidor an VIII

(6 septembre 1800) ; radiations individuelles, par la commission du 7 ventôse an VIII (26 février 1800) ; enfin radiation en bloc des déportés de 1792-93 par arrêté du 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800).

A ces divers titres, on vit reparaître, à Ploërmel, l'assermenté Berruyer, qui exerçait encore les fonctions curiales en 1801, et l'abbé de la Bigne qui ne tarda pas à reprendre la soutane, et fut réintégré, en 1800, dans ses fonctions d'aumônier des Incurables à Rennes.

Son frère, le médecin put enfin vaquer paisiblement à sa clientèle. En 1804, au cours d'une épidémie de fièvre typhoïde qui désola Ploërmel, il fut atteint par la contagion. Epuisé de fatigue, il n'y put résister, et mourut le 10 novembre 1804 (19 brumaire an XIII) (1).

III

Nous avons dit que l'abbé Henry Pierre de la Bigne avait regagné Rennes en 1800. Il appela auprès de lui, rue du Four du Chapître, deux de ses neveux. Ainsi arrivèrent à pied, sous l'escorte de leur père, Joseph, qui venait chercher dans la capitale bretonne des leçons de dessin et de mathématique, en attendant une place dans le commerce à Nantes ; et Jean Marie qui allait se perfectionner dans l'art hippocratique à l'école de Duval (17 avril 1800, germinal an VIII).

(1) « L'an treize de la République française, le vingt brumaire, par devant nous, François Georges Bredin, officier public de l'état civil de la commune de Ploërmel, département du Morbihan, canton et municipalité de Ploërmel, sont comparus les sieurs Pierre Duportal, greffier du Tribunal, âgé de soixante huit ans, et Brieuc Joseph Gaudin, greffier de la justice de paix, âgé de trente huit ans, voisins, lesquels nous ont déclarés que M. Jean François de la Bigne Villeneuve, docteur-médecin, âgé de soixante cinq ans, originaire de Fougères, mari de feue dame Marie-Anne-Charlotte Regnaud du Bignon, fils de feu Jean-François *Delabigne*, de Louvigné du Désert, et d'Anne Guyard, est décédé le jour d'hier, aux onze heures du soir, en sa maison, rue du Rouleau de cette ville. » (Etat civil de Ploërmel, an XIII, décès, n° 30).

Brave homme, fruste, et d'abord un peu rude, Duval (1), après de brillantes études chirurgicales à Paris, s'était fait agréger en 1789 au Collège des chirurgiens de Rennes. Il accompagna l'armée républicaine lors de l'expédition contre les Vendéens, assista aux combats de Dol et d'Antrain ; et s'étant fait remarquer par sa « pratique aussi heureuse qu'étendue », fut nommé en 1794 chirurgien en chef des prisons, et de l'hôpital de l'Unité, ci-devant Saint-Yves. Il tenait avec sa femme une pension de famille pour étudiants. Excellent ménage, aux digestions sonores, en quoi, sans souci des hôtes, Madame donnait à Monsieur la flatulente répartie. Autour de cette table mélodieuse, se groupaient, avec les deux de la Bigne, les élèves du père Duval, dont Poirier, son premier aide. Et l'amphitryon s'honora de compter parmi ses disciples Gabriel Bruté, l'aîné qui obtint en 1801, le premier prix, au grand concours de la Faculté de Paris. Entré plus tard dans les ordres, et professeur au grand séminaire de Rennes, Bruté s'agrégea ensuite aux Missions étrangères, partit en 1810 pour évangéliser l'Indiana, et mourut évêque de Vincennes aux Etats-Unis.

Un des fils de Duval devint professeur et directeur de l'Ecole secondaire de médecine de Rennes.

Entre deux leçons d'anatomie, le jeune de la Bigne tâchait à s'initier à la philosophie scolastique, et aux mathématiques, à quoi il ne mordait point. Il préférait panser, aux côtés de Duval, les malades de l'hôpital.

Mais le brave Duval ne donnait pas que des leçons particulières ; et il existait à Rennes une organisation nosocomiale d'enseignement médical libre, où s'étaient continués les cours institués, avant sa suppression en 1792, dans le sein du Collège des chirurgiens. C'était la Société d'instruction médicale. A titre d'encouragement, le préfet attribua aux chirur-

(1) Voir sur lui J. Roger, *Les médecins bretons du XVIe au XXe siècle, biographie et bibliographie*, Paris, Baillière, 1900, in. 8°, p. 20-22.

giens professeurs les postes des hôpitaux et des prisons et leur adjoignit quelques médecins, si bien que le programme didactique était à peu près complet.

Maugé enseignait l'art des accouchements, Noblet la pathologie externe et la médecine opératoire, Tual la pathologie interne, Danthon l'hygiène et l'histoire naturelle, Duval l'anatomie et la physiologie, Loisel l'ostéologie et les maladies des os, l'apothicaire Petel la pharmacie.

A ce moment, le Conseil d'Etat était entrain d'élaborer, non sans peine, le plan de réforme de l'enseignement primaire secondaire et spécial qui devait trouver son expression dans la loi du 11 floréal an X. On parlait de créer des Ecoles de médecine, et la ville de Rennes se mit sur les rangs. Le 27 pluviôse an X, le Conseil municipal de cette ville demanda au gouvernement la transformation des cours de la Société d'instruction médicale en Ecole spéciale de santé. Cette délibération fut transmise le 18 ventôse an X au conseiller d'Etat, directeur général de l'Instruction publique lequel, le 14 germinal, annonça de favorables intentions (1).

Mais le nombre des Ecoles de santé fut réduit à six, et, dans cette répartition, la ville de Rennes fut oubliée. En compensation, le gouvernement consulaire y créa à côté des cours professés dans les hôpitaux de la ville, un Hôpital d'Instruction militaire destiné à former, pour les armées de terre et de mer, des officiers de santé. Des professeurs y furent envoyés de Paris. Mais, dans leurs cours, le jeune de la Bigne, imbu de la scolastique de son bon oncle, discernait avec horreur le perfide poison d'une physiologie matérialiste ! Il suivait aussi les cours de physique et de chimie de l'Ecole centrale, et obtint, après une leçon publique sur la théorie des acides et des sels, le prix de Chimie. A la suite de quoi les tambours de ville lui vinrent donner, sous les fenêtres du Dr Duval, une aubade... rétribuée. Au concours de

(1) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série T.

1801 ouvert par la Société libre de médecine, il obtint un premier accessit ; en 1802, le premier prix. Il décida d'aller poursuivre, à Paris, le cours de ses succès.

Après de courtes vacances à Ploërmel, il repassa par Rennes pour prendre congé de son oncle et de la famille Duval. Le 29 septembre 1802 il montait dans la diligence de Paris. On partait dès l'aurore pour coucher le premier soir à Laval, le deuxième à Alençon, le troisième à Verneuil, et débarquer le quatrième dans la cour des Messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires. De là, pour trente sous, un fiacre emporta l'étudiant et son bagage à l'hôtel d'Etampes, rue Saint-Jacques, tenu par Marin, traiteur empoisonneur auquel son estomac, durant cinq ans, résista. Notre provincial retrouva dans la capitale les anciens élèves du Dr Duval, Bruté l'aîné, Poirier, et un pupille de son oncle, Frain de la Villegontier. Au bout d'un mois, il alla prendre gîte chez une vieille fille, rue des Postes, près l'Estrapade.

Dispensé, par ses 28 mois d'études à Rennes, des cinq premières inscriptions, de la Bigne, escorté de Bruté et de Frain, se fit immatriculer à la Faculté.

Mais pour le détourner des voies de la perdition, si nombreuses dans la moderne Babylone, ses parrains le présentèrent au R. P. Delpuits, ci-devant Jésuite, et alors chanoine de l'Eglise Notre-Dame du Saint-Sépulcre.

Le 2 février 1801, en la fête de la Purification, le P. Delpuits avait fondé, avec six jeunes gens dont il avoit assumé la direction spirituelle, une congrégation de la Sainte Vierge. De ces premiers adeptes, trois étaient médecins : et parmi eux Joseph Perdreau, Frain de la Villegontier, et un neveu de Bichat, Régis Buisson, qui fut le premier préfet de la congrégation.

En 1802, Bruté de Rémur venait grossir leurs rangs. Et le 2 février de l'an de grâce 1803, Mathieu de Montmorency étant préfet de la congrégation, Jean Marie de la Bigne prononçait à son tour la formule de

sa consécration (1), imité, le 27 mars suivant, par un autre Breton, qui devait devenir célèbre : Laennec. Aux côtés des carabins, se groupèrent des étudiants en droit, des polytechniciens. *Fortes in fide, diligatis invicem*, telle était leur devise. Pour satisfaire au premier point, des offices religieux réunissaient les affiliés ; et parfois, on substituait au sermon du P. Delpuits quelque conférence écrite par l'un des assistants sur un sujet de morale chretienne. De la Bigne traita certain jour *de la connaissance de soi-même* ; une autre fois, *des commandements de l'Eglise.* Quant au reste, on s'entr'aidait fraternellement. En cas de maladie, l'étudiant était veillé, soigné par ses camarades ; et le premier rôle revenait, en pareil cas, aux médecins.

Le même désintéressement animait le fondateur, le P. Delpuits. Il n'était pas riche, et pourtant refusa la prébende canoniale que lui offrit un jour l'archevêque de Paris, afin de se consacrer exclusivement à ses chers étudiants. La chose s'ébruita, et, le 4 mai 1806, de la Bigne, alors préfet de la congrégation, se fit, dans un discours plein de reconnaissante émotion, l'interprète de la respectueuse gratitude de ses camarades (2).

Cependant une association d'avocats et de jurisconsultes dirigée par Bruguière du Gard, tâchait alors à ressusciter, sous le titre d'*Académie de législation*, la Faculté de droit, dans un local du quai Voltaire. En concurrence, se fondait, en janvier 1803, au quartier du Marais, une *Université de jurisprudence*, qui inonda les départements de ses prospectus. La famille de la Bigne, séduite, envoya le jeune Augustin rejoindre à Paris son aîné. Mais ce n'était qu'un « phanthôme » d'université ; l'irrégularité et la médio-

(1) Geoffroy de Grandmaison (*La Congrégation. 1801-1830*, Paris, Blon, 1889, in. 8°) donne (p. 68, note), la date du 22 novembre 1802. Mais à cette date de la Bigne ne fut reçu qu'*approbaniste*, ou aspirant ; et, pour sa profession, ses mémoires (f° 51, r°) fixent la date du 2 février 1803.

(2) Cf. de Grandmaison, *loc. cit.*, p. 68-69.

crité des cours déçurent vite l'apprenti jurisconsulte, qui, fatigué, nostalgique, tomba malade, et manqua périr d'une fièvre adynamique. Son frère manda à son chevet Hallé, et Bertin, médecin de l'hôpital Cochin, qui le sauvèrent, et n'acceptèrent point d'honoraires. Le malade alla se rétablir à Ploërmel. Mais, à peine libéré de ces angoisses, Jean Marie apprit la mort de sa mère, enlevée le 23 décembre 1803 par un érysipèle gangréneux.

En ce temps là, Bonaparte poursuivait son ascension vers le trône, et non sans obstacles. L'Angleterre soudoyait la conspiration de Cadoudal et de Pichegru, dans laquelle fut impliqué le général Moreau. Le complot échoua. La riposte fut terrible : enlevé à Ettenheim, le dernier des Condé, le duc d'Enghien fut incarcéré à Vincennes, traduit devant une commission militaire, et fusillé nuitamment dans les fossés de la place (mars 1804). Partisan de l' « infortuné prince ». de la Bigne, en ses mémoires, intervertit l'ordre des faits, présente Cadoudal comme le vengeur du duc d'Enghien, et accable de son indignation le « monstre sanguinaire » qui avait commandé cet « épouvantable attentat ». Aussi ne loue-t-il qu'à son corps défendant l' « homme qui dans l'intérêt de sa politique autant peut-être que par conviction releva les autels renversés et rendit à l'Eglise de France la liberté de son culte ».

La France avait alors soif d'idéal. De la chapelle des Carmes, trop étroite, l'élite intellectuelle, les étudiants, les polytechniciens se transportaient à Saint-Sulpice pour entendre la parole de l'abbé Frayssinous ; et de la Bigne n'y manqua point. Châteaubriand, avec un sens très sûr de l'actualité, lançait, au début de 1802, le *Génie du christianisme*, qui fut comme la préface du Concordat. Le culte officiellement rétabli, de la Bigne allait recevoir à Saint-Thomas-d'Aquin, des mains du Cardinal de Belloy, le sacrement de confirmation (1804). Pieuse émotion bientôt troublée par de nouvelles tristesses. Notre Breton perdit son ami Frain, tout frais émoulu docteur, et qui avait rap-

porté d'un voyage en Bretagne le germe d'une fièvre typhoïde, dont il mourut le 20 décembre 1801. A la même épidémie, qui envahit Ploërmel, le D[r] de la Bigne père succomba le 11 novembre 1804.

C'est en deuil que le 4 décembre, de la Bigne vit défiler le cortège du sacre de l'empereur, et perdu dans la foule, admira l'embrasement des Tuileries, et des Champs Elysées.

Le 18 décembre, le Souverain Pontife étant venu dire sa messe à Saint-Sulpice, le curé, M. de Pierre, invita les membres de la Congrégation, qui furent admis à présenter leurs hommages au Saint-Père, après l'office, dans la chapelle des Allemands. L'un d'eux, Maximilien Séguier, harangua en beau latin Pie VII, qui répondit de même. Après quoi ils baisèrent la mule du Pape, et s'inclinèrent sous sa paternelle bénédiction.

Notre étudiant se remit au travail avec toute l'ardeur que lui inspiraient ses responsabilités nouvelles de chef de famille, et que lui commandait aussi la nécessité. Après une longue et laborieuse carrière, son père ne laissait à ses quatre enfants que cent louis de rente. L'oncle Guillaume, de Fougères, se chargea, provisoirement de leur venir en aide : encore fallait-il mériter et ménager ses bienfaits. Les élèves laborieux pouvaient, après concours, entrer à l'*Ecole pratique* de la Faculté, sélection qui leur assurait de meilleures ressources d'instruction. De la Bigne entra dans cette élite, et dans les rangs de la *Société anatomique* formée dans son sein. Il fut aussi membre de la *Société d'instruction médicale* qui, fondée le 9 prairial an X, imposait à ses adhérents des travaux cliniques, anatomo-pathologiques et statistiques, que l'on discutait en séance, et qui formait, à côté de la grande Ecole, une petite académie d'enseignement mutuel. Laennec en fut un des plus brillants adeptes.

Fort de ces titres, de la Bigne put passer en un an ses cinq examens. Puis il alla se reposer en Bretagne d'abord chez l'oncle de Fougères ; puis à Ploërmel dans la maison paternelle en deuil ; enfin à Rennes

auprès de son oncle l'aumônier. Sa tante de la Touche lui fit cadeau d'une montre, la première qu'il posséda, et dont, au milieu de la foule, il contrôlait assidûment la présence, de crainte des filous. Après un tour à Nantes, auprès de son frère, commis marchand, il revint à Paris, en trois jours, et cette fois par Angers, Le Mans, Chartres, Rambouillet et Versailles, pour préparer sa thèse inaugurale. Il y consacra les trois premiers mois de 1806, et, revêtu de la toge, comparut le 8 mai 1806 devant son président, Thouret, assisté des professeurs Baudelocque, Bourdier, Boyer, Chaussier et Deyeux. En sa *dissertation sur les fièvres intermittentes larvées ou masquées* (1), le récipiendaire ne fit pas beaucoup avancer la question. Docile aux enseignements de la *Nosographie* de Pinel, il considéra ces affections comme une entité morbide, reconnaissant peut-être les mêmes causes que la fièvre intermittente habituelle, et s'en rapporta sur ce point, aux *constitutions médicales* alors à la mode. Il confessa, quant à l'étiologie de leur rythme sa parfaite ignorance, que partageait d'ailleurs le jury. Quand à la thérapeutique, il opina pour la saignée en cas de pléthore; et pour le quinquina, remplacé, au besoin, par les toniques amers indigènes, tels que la gentiane et la centaurée.

Notre homme compléta ses études jusqu'au milieu de l'année 1807, suivit à la Charité les cliniques de Corvisart, de Boyer, de Leroux et, à l'instigation de ce dernier, donna quelques articles et analyses bibliographiques au *Journal de médecine*, *chirurgie*, *pharmacie* (2). Il s'associa également aux recherches cli-

(1) Paris, Didot jeune, 1806, 56 p. in. 4° — Dédicace : *Optimo dilecto patruo, G. F. Delabigne-Villeneuve. qui erga me parentibus orbatum patris tenerrimi vices gessit, et me innumeris cumulavit beneficiis, exiguum hoc amoris, reverentiæ gratique animi pignus... Dico et voveo.*

(2) *Seconde observation recueillie à la Clinique interne* [suite à un mémoire de Gaulay sur la gangrène du cœur] par M. de Labigue-Villeueuve, Journal de médecine, chirurgie, pharmacie de Corvisart, Leroux et Boyer, t. XIII, janvier 1807, p, 11-19. Cette observation de gangrène du cœur est bien douteuse, comme le dit judicieusement une note de la réduction.

Analyse bibliographique et extrait du *Traité pratique des maladies*

niques et nécroscopiques que ses deux amis de la Congrégation, Bayle et Laennec, poursuivaient alors sur la phtisie et l'auscultation médiate. Enfin le pieux Dr Fizeau, autre congréganiste, se fit suppléer par lui auprès de quelques clients, et le prit pour adjoint dans le service médical de l'institution de l'abbé Liautard (plus tard collège Stanislas).

En août 1806 il apprit que son frère aîné, Joseph, abandonnait le négoce pour l'état ecclésiastique. En août 1807 il fit ses adieux à la capitale et à ses amis pour s'établir à Rennes. L'abbé Blanchard qui venait d'ouvrir un collège libre dans l'ancien couvent des Cordeliers, lui loua un premier étage, qu'il n'utilisait point, à l'angle de la rue Saint-François (aujourd'hui rue Hoche), et de la place du Palais De là, notre docteur pouvait contempler la perspective de la place, et les combles délabrés de l'ancien Parlement, mis à mal par la Révolution. Sa sœur vint partager son logis, ainsi que son frère aîné, qui fit chez l'abbé Blanchard son année de philosophie avant d'entrer à Saint-Sulpice.

De la Bigne utilisait ses loisirs de débutant à suivre à l'Hôtel-Dieu la visite du Dr Bertin (1), et à donner des consultations trop souvent gratuites. Il rendit visite et alla offrir sa thèse à ses confrères, alors divisés en deux camps. Les vieilles perruques, débris de l'ancien Collège de médecine, férus de vieux usages et d'antiques statuts, méprisaient fort et fréquentaient peu les médecins des nouvelles écoles qu'ils qualifiaient dédaigneusement de *circumforanei*, et avec lesquels d'antiques et périmés serments leur

des yeux de Scarpa, traduit par Léveillé. — *Ibid.*, t. XIV, juillet 1807, p. 58-71.

(1) Une note de police de 1824 (car les policiers de la Restauration espionnaient jusqu'aux partisans du régime) le juge en ces termes : « Bertin, instruit, religieux, réfléchi et d'un talent remarquable. Il est au premier rang des médecins de Rennes et réclamé à 20 lieues à la ronde. Il est désintéressé jusqu'à l'excès. Religieux, ami de l'ordre, attaché à la royauté. Mais il est original, brusque et peu patient. Il ne sait pas assez s'armer de patience contre les frivolités, ou les erreurs de ces détails qu'un médecin est souvent dans le cas d'entendre. »

interdisaient de se commettre. Parmi eux, figurait, Jean-François Dubois du Haut-Breil, qui avait reçu le bonnet à Reims, le 16 octobre 1752, exercé la charge de médecin du Parlement de Bretagne, et s'honorait avant la Révolution, du titre de doyen du Collège. Nul ne savait marquer mieux que lui la distance qui séparait des médecins reçus « d'après les formes nouvelles » les docteurs reçus « d'après les formes anciennes ». Il était alors médecin de l'abbé de la Bigne, aumônier des Incurables. Pour affronter ce redoutable personnage, le jeune docteur de la Bigne crut devoir se faire escorter rue de Montfort du digne ecclésiastique, lequel osa solliciter à l'occasion, pour son neveu, le patronage et les lumières du vénéré doyen. Celui-ci répliqua solennellement qu'il avait jadis juré de n'avoir de rapports qu'avec les membres du Collège. — « Collège aboli, donc serment périmé », crut devoir objecter l'abbé, — sur quoi le vieillard s'étonna d'ouïr un ecclésiastique traiter à la légère la sainteté du serment. Et l'on se sépara sans effusion.

Or, il se trouva que le nouveau docteur fut séduit par les charmes de Mlle Victoire Denoual de la Houssaye, fille d'un lieutenant de gendarmerie, et petite nièce de Dubois du Haut-Breil. M. l'abbé Blanchard, son propriétaire, s'entremit assez heureusement pour apaiser les susceptibilités du vieil Esculape. Et sous les voûtes classiques de l'Eglise Saint-Sauveur, ci-devant Temple de la Raison, et froid comme elle, le mariage fut célébré le 9 août 1808, à minuit.

De ces bienfaisantes intercessions, le bénéfice revenait encore à l'Eglise. Le R. P. Chefdubois, jésuite, ayant interrogé son pénitent de la Bigne sur la congrégation fondée par le P. Delpuits, en conçut le projet de créer à Rennes une Congrégation de la Sainte Vierge pour les pères de famille et les jeunes gens. MM. Carron, de la Bédoyère, Poirier et les trois de la Bigne en formèrent le noyau. Elle devait décliner lors de la Révolution de 1830, après avoir donné à l'épiscopat deux prélats : NN. SS. Bruté et

Dupont des Loges, et à l'Eglise bretonne un prêtre, Joseph de la Bigne.

En octobre 1808, ce dernier alla faire ses études théologiques au séminaire Saint-Sulpice, en attendant l'ordination qui lui fut conférée en 1811 par le Cardinal Maury. Quant à son cadet, Augustin, il se fit inscrire au barreau de Rennes, et continua d'habiter chez son frère, en compagnie de sa sœur aînée, même après son mariage avec Mlle Aubrée du Rhun, célébré le 13 décembre 1809.

La population du logis — transféré, depuis le mariage, rue Châteaurenaud — s'accrut le 23 juillet 1809 d'un nouveau-né, Jean-Marie-François, suivi le 9 septembre 1811 d'un autre rejeton : Alexandre-Marie. Mais les exigences professionnelles arrachaient trop souvent l'heureux père aux joies familiales. En 1810, il avait été nommé médecin de l'Hôpital général de Rennes (1), à la place du titulaire, appelé au service de santé des armées. D'autres missions l'entraînaient *extrà-muros*.

Voulez-vous savoir ce qu'était alors la tournée d'un médecin des épidemies ? En octobre 1812, la dysenterie se déclara dans les communes de Chanteloup et de Bourgbarré (2). Le préfet d'Ille-et-Vilaine, alerté par les maires, y délégua, en remplacement du Dr Lefort, malade, le Dr de la Bigne. Le 22 octobre, ce dernier enfourcha son cheval et gagna le Petit Fougeray, résidence du Sieur Ridard, bossu, et maire de Chanteloup.

Ayant donné le vivre et le coûvert à la monture du médecin, le magistrat municipal entraîna ce dernier de grand matin, de chaumière en chaumière, et sur le coup de trois heures de relevée, lui offrit un verre d'eau et une omelette d'œufs gâtés. Ainsi restauré, notre hygiéniste repartit, sous la pluie, vers 5 heures, pour Chanteloup, s'égara dans les landes, et n'arriva au bourg qu'à la nuit close. Il se mit en devoir de

(1) Ancienne abbaye Saint-Melaine.
(2) Chanteloup, arrondissement de Redon, Bourgbarré, arrondissement de Rennes.

chercher un gîte, heurta, sans succès, au presbytère, dont le curé était absent, et, avec même résultat, chez le sieur Labbé, aubergiste, lequel, ayant eu quelques démêlés avec la régie, le prit pour un suppôt des Droits réunis, et le mit proprement à la porte. Le malheureux épidémiologiste se voyait déjà menacé de passer la nuit sous le porche de l'église, lorsqu'un galopin rencontré lui suggéra de frapper à la porte de M. Rolland. Ce digne homme ne balança point à lui offrir l'hospitalité. Séché, réchauffé, restauré, de la Bigne visita et conseilla le lendemain les malades d'alentour, en leur distribuant les médicaments mis à sa disposition par la munificence préfectorale. Le lendemain dimanche, le curé annonça au prône la présence du missionnaire de l'hygiène, et la distribution gratuite de ses remèdes ou consultations. Cette nouvelle offusqua l'empirique du lieu, le sieur Jochaux, lequel, invité par Mme Rolland à conférer avec la Faculté, lui répliqua : « Madame, dites à ce Monsieur que je me f... de lui; qu'il voie ses malades comme il l'entendra, et je verrai les miens comme il me plaira. » Ainsi fut fait. Le lundi, le docteur regagna Rennes. Il revint, au début de novembre, passer 24 heures à Chanteloup, et enregistra avec satisfaction la décroissance de l'épidémie.

Les événements familiaux se succédaient, au cours accoutumé des joies et des deuils. Augustin de la Bigne, nommé en 1810 conseiller-auditeur à la nouvelle Cour impériale de Rennes, devenait en 1811 professeur suppléant de droit Romain à la Faculté. Et les deux frères fêtaient le retour en Bretagne de leur aîné, nommé par l'évêque de Vannes, Mgr de Bausset, aumônier de la Chartreuse d'Auray où les Sœurs de la Sagesse avaient créé un pensionnat de jeunes filles et une institution de sourds-muets. Le 31 août 1813, de la Bigne voyait naître — en son nouveau logis de la rue de Volvire — son troisième fils, qui fut prénommé Paul-Marie. Mais, il avait à déplorer, en janvier 1812, la mort de son bon oncle Guillaume; en 1814, celle de sa tante maternelle et

marraine, Mlle de la Touche, qui avait versé dans le jansénisme et ne consentit qu'à grand peine à recevoir les derniers sacrements.

Deuils publics aussi : la guerre; les campagnes vidées de leurs jeunes gens par les exigences incessantes de « Buonaparte »; et bientôt le recul, la défaite, l'invasion, l'écroulement du régime impérial.

Napoléon tombé, les Bourbons rentrèrent. Le Comte d'Artois fut le premier à Paris. Le matin de Pâques, 1814, le Dr de la Bigne était à la fenêtre de son appartement de la rue de Volvire, lorsqu'il aperçut sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un groupe d'individus à cocarde blanche, et qui s'égosillaient à crier : « Vive le Roi! » Ignorant tout des évènements, il s'étonnait de ne point voir le corps de garde courir sus aux séditieux. Bientôt renseigné, il mêlait le soir même, « avec un sentiment de joie mêlé d'attendrissement » sa voix à celle de la foule qui chantait avec entrain, à la fin des vêpres, *Domine salvum fac Regem!* Le Comte de Ferrière ne tardait pas à débarquer à Rennes pour y représenter l'autorité royale, et la Bretagne légitimiste manifestait une joie délirante. On hissa, sur la tour de l'Horloge, le drapeau blanc. On pavoisa. Des bandes parcouraient les rues en entonnant des couplets royalistes, et le soir toutes les classes de la société se mêlaient en farandoles, autour des feux de joie des carrefours.

Cependant, les premiers actes de la Restauration ne tardèrent pas à refroidir cet enthousiasme; et, par exemple, la scandaleuse nomination à Rennes, en qualité de commissaire du Roi, de Picquet du Bois-Guy, chef de chouans, dont les méfaits avaient laissé le plus exécrable souvenir (janvier 1815). L'émeute se déchaîna contre lui et ses acolytes, Grisolles et Cadoudal, si bien que du Bois-Guy dut déguerpir avec beaucoup moins de pompe qu'il n'était arrivé (1). De ces incidents, en ses mémoires, de la Bigne ne souffle mot.

(1) Cf. H. Houssaye, 1815, Paris, Perrin, 1896, in-16, p. 87-88.

Ces maladresses, bien plus que le « complot essentiellement militaire », allégué par de la Bigne, ramenèrent l'exilé de l'Ile d'Elbe. A mesure que le vol de l'Aigle se rapprochait des tours de Notre-Dame, les bonapartistes Rennais relevaient la tête : ils portaient le bouquet de violettes à la boutonnière et annonçaient triomphalement la marche victorieuse de « Papa », ou du « Père la Violette ». L'empereur aux Tuileries, de la Bigne, au lieu des cris de « Vive le Roi », n'entendait plus sous ses fenêtres que le bruit des piquets de cavalerie qui passaient jusque dans la nuit en vociférant : « Vive l'Empereur » ! Des compagnies de fédérés, qui avaient le tort de ne point appartenir à la bonne société, firent bientôt chorus. A l'encontre, les passions belliqueuses, les vieux élans de la chouannerie se réveillèrent. Les troupes impériales et les fédérés des généraux Bigarré et Travot, se heurtèrent aux bandes royalistes, à Redon, à Musillac, à Auray. De Guerry, de Pioger tombèrent pour la cause du Roy. Bigarré, de son côté, reçut à Auray une balle dans les reins, et quelques fédérés Rennais en revinrent quelque peu estropiés.

Puis, ce furent les heures tragiques : Waterloo; l'invasion; l'occupation ennemie; les villes et bourgades de Bretagne molestées par les réquisitions des Russes et des Prussiens ; les débris de l'armée impériale frémissante et vaincue ramenés au-delà de la Loire, insultés par les blancs, qui les appelaient les « canards de la Loire ».

Pour contenir les mécontents, bonapartistes révoqués, demi-solde, anciens fédérés, libéraux de tout poil, le gouvernement organisa en garde nationale « l'élite des habitants dévoués à la Légitimité », 1000 à 1200 hommes, dont le colonel était du Plessis de Grénédan. De la Bigne, naturellement, en fut. Incorporé dans la compagnie du capitaine Desboillons, affublé d'un énorme bonnet à poil, il monta la garde au titre de grenadier, tantôt au poste d'honneur du Palais épiscopal où logeait le maréchal de Vioménil, gouverneur, pour le Roi, de la province de

Bretagne; tantôt à l'Hôtel de Ville, tantôt à la porte du maréchal de camp, de la Boissière, commandant le département. Son rôle consistait à croiser la baïonnette à l'approche de quelque ivrogne ou chien errant, en criant d'une voix tonnante : « Qui vive ?... Au large ! » Un soir même, il menaça de sa baïonnette, le général en personne, qui était son client, et rentrait nuitamment, sans avoir obtempéré à l'ordre de prendre le trottoir d'en face. De la Boissière le félicita de sa martiale attitude, et lui serra la main.

Pour honorer ces valeureux guerriers, les dames de Rennes réunies dans une des salles de l'Evêché, avaient brodé un magnifique drapeau de soie blanche, aux armes de France et de Rennes, à la cravate fleurdelysée, et qui fut remis à la garde un beau dimanche de mai 1816. Un autel avait été dressé sur la place du Palais. La garde forma le carré. Un des vicaires généraux célébra la messe et bénit l'étendart, aux mains du lieutenant Lucas de Monrocher. Le maire s'avança vers l'Etat-major, et lut la formule du serment de fidélité au Roi, d'obéissance à la Charte et aux Lois. Le colonel prêta le serment, que répéta ensuite la Légion. Musique et tambours en tête, le drapeau fut porté à l'Hôtel de Ville, et la garde défila ensuite en bon ordre, aux cris de « Vive le Roi ! »

Le soir, les officiers et des délégués de chaque compagnie prirent part à un grand banquet, qui se termina par force toasts et chansons en l'honneur des Bourbons. M. Courné, secrétaire de la Mairie et poète, avait composé des couplets en l'honneur de l' « Héroïne de Bordeaux », duchesse d'Angoulême :

S'il le faut, pour défendre un Père,
Français, nous serons tous soldats.
Ange de paix, Princesse chère,
Sois aussi l'Ange des combats.
De tout preux tu seras la Dame :
De tout preux Louis a la foi.
Français, que l'honneur nous enflamme
Pour la Patrie et pour le Roi !

Sans doute le grenadier de la Bigne se distingua-t-il par son enthousiasme : car il eut bientôt de l'avancement. A la fin de l'été de 1816, les communes du Rheu, de Moigné, de l'Hermitage et de Vezin, formèrent une compagnie rurale sous le commandement du capitaine de la Motte de Cherville. De la Bigne en fut promu sous-lieutenant. Le drapeau de la nouvelle phalange fut bénit un dimanche, après les vêpres, par M. Petit, curé du Rheu. Mais ses exploits guerriers se bornèrent à quelques marches, dont le fils aîné du Dr de la Bigne, bambin de 7 ans, tenait la tête en battant le tambour.

Dans les premiers mois de 1817, le Comte d'Artois, colonel général des gardes nationales, créa dans chaque chef-lieu de département un Etat-major d'inspection. Le chef d'état-major était M. de la Villarmois. Par ordonnance royale du 4 juin 1817, et brevet du 12 juin suivant, signé du prince, de la Bigne fut nommé capitaine-adjoint à l'État-major de l'Inspection des gardes nationales du département (1).

Sur ces entrefaites, le duc d'Angoulême, grand-amiral de France, au retour d'une inspection des ports, passa par Rennes, où il débarqua le 31 octobre 1817. Une délégation de la garde l'alla recevoir aux Trois-Croix, où l'on avait dressé un arc de triomphe. De la Bigne, cavalier sans monture, emprunta pour la cérémonie le cheval d'un officier de cavalerie de la garnison. Mais l'animal, — un peu fringant, — effrayé par la foule et les drapeaux blancs, emporta son cavalier de la rue de la Trinité à la place du Palais, manqua de le désarçonner et s'engouffra enfin dans une cour d'hôtel où on l'arrêta. De la Bigne lui substitua en hâte une vieille rossinante, qu'il pouvait croire de tout repos, et arriva au rendez-vous juste à temps pour voir le Dauphin descendre de voiture. Il prit place dans le cortège que précédaient le duc de Guiche et le comte de Lévis; mais son coursier effrayé des cris et de la musique recula vers la

(1) Arch. d'I.-et-V., fond de la Bigne-Villeneuve.

foule et reçut d'un garde national de la haie un coup de baïonnette. Il put néanmoins suivre le prince jusqu'à la Préfecture, et prendre part aux solennités qui marquèrent le séjour du prince (1).

Même sans uniforme, de la Bigne continuait de soutenir la monarchie. Le 30 décembre 1815, le Gouvernement avait une première fois épuré le Conseil municipal. Mais il fallait une deuxième fournée. Le Préfet raya les ex-fédérés, les douteux, les infirmes, les négligents, et proposa pour la nouvelle édilité notre docteur, « très instruit, laborieux, zélé, attaché au Roi ». S. M. acquiesça, et, le 16 mars, en vertu d'une nouvelle ordonnance royale du 29 février 1816, le préfet réunit les nouveaux promus en séance extraordinaire pour procéder à leur installation, en présence du maire intérimaire, M. de la Marre. Ils prêtèrent le serment d'obéissance et de fidélité au roi, et chargèrent trois commissaires de rédiger une adresse protestant contre l'horrible attentat du 21 janvier 1793, et attestant « les sentiments d'amour, de respect et de fidélité de la bonne ville de Rennes envers la personne sacrée de S. M. et envers son auguste famille (2). »

L'édile de la Bigne fit partie de la Commission de la bibliothèque et siégea au Conseil jusqu'en 1830, après avoir passé de la tutelle de de la Marre sous celle de M. de Lorgeril, maire aux opinions entières, et qui n'aimait pas la contradiction.

D'autre part, médecin des châteaux, honoré de la confiance personnelle de cinq préfets successifs, MM. d'Allonville, de la Villegontier, de Vandœuvre, de Curzai, de Jordan, et invité à leur table, le Dr de la Bigne, mieux renté qu'à ses débuts, payait le cens nécessaire pour siéger aux grand et petit collèges électoraux, où il vota, cela s'entend, pour les candidats du Trône et de l'Autel. Aussi salua-t-il avec allégresse l'alliance de Mgr le duc de Berri avec Marie-

(1) Cf. Moniteur universel, n° 313, 9 novembre 1817, p. 1.235.
(2) Arch. dép. d'I.-et-V., Série M.

Caroline de Naples (mai 1817), et s'associa aux réjouissances organisées par la ville de Rennes pour fêter cet heureux événement : messe, *Te Deum*, revue, au Champ de Mars, de la garde nationale et de la garnison, banquet militaire et feu d'artifices. Un moment atterré par l'attentat de l' « infâme sicaire » Louvel, dont il pensait découvrir le véritable « auteur non loin des marches du Trône » (pauvre Decazes!), il s'applaudit de voir la naissance de l'Enfant du miracle anéantir « les calculs ambitieux de certain prétendant qui ne s'est jamais complètement lavé du soupçon, et de l'accusation d'en avoir fait bassement un texte aux plus infâmes calomnies. » Il se félicitait de voir arriver au Ministère M. de Villèle, et d'autant que ce dernier ayant confié le portefeuille de l'Intérieur à M. de Corbière, professeur de droit civil à la Faculté de Rennes, son frère, Augustin de la Bigne, déjà nommé en 1816 conseiller à la Cour royale de Rennes, se voyait promu professeur intérimaire.

Il lui manquait l'investiture universitaire. Déjà, quelques années en deçà, une note l'avait signalé à M. le préfet comme « bien capable d'enseigner n'importe quelle branche de l'art de guérir », en particulier l'hygiène, la chimie médicale, la matière médicale et la pharmacie. Un arrêté du 25 octobre 1808 l'avait nommé médecin de l'hôpital général, à 300 fr. d'honoraires annuels, ce qui l'agrégeait à la Société d'instruction médicale, et lui permit de donner des leçons cliniques aux élèves, taxés à 25 fr. par tête. A cet enseignement s'ajouta enfin un mandat professoral; en 1817, à la mort du Dr Lefort, de la Bigne obtint la chaire de matière médicale et de thérapeutique. Il inaugura ses cours en mars 1817, devant une cinquantaine d'auditeurs.

Auditeurs parfois inquiétants. En cette jeunesse, le Dr de la Bigne discernait, à de sûrs indices, la persistance des « principes pervers et anarchiques répandus durant les 100 jours... par la clique des factieux fédérés », alliés à « une certaine classe d'hommes essen-

tiellement séditieux et ennemis de l'ordre (1). » Dès 1820, jeunes gens, avocats et étudiants de Rennes, s'entendaient avec ceux de Nantes, Lorient, Vannes et Brest, pour coordonner les menées libérales, multipliaient les avances aux troupes, et faisaient grand charivari contre M. de Corbière dont un récent discours à la Chambre venait de faire le coryphée des *ultra*. Les carabins Rennais ne se montraient pas moins frondeurs.

Le 24 avril, Bertin arrivant à l'Ecole de médecine pour faire son cours, vit sur le mur de droite de l'amphithéâtre une inscription en grosses lettres : *Côté droit*. Là, les bancs étaient vides, et les auditeurs groupés en face, sous l'inscription : *Côté gauche*. « Allons, Messieurs, dit Bertin avec bonhomie, je vais faire là leçon au côté gauche. » On rit, et le cours se termina tranquillement (2).

Cette opposition juvénile, qui n'avait reculé à Paris ni devant la conspiration à main armée ni devant l'émeute, inquiétait fort le Gouvernement. En 1820, le ministère se préoccupa de réorganiser l'enseignement supérieur au mieux des intérêts et de la sécurité de la monarchie légitime. Aux universités multiples, isolées, instituées par l'ordonnance royale du 17 février 1815 et demeurées à l'état de création virtuelle ; aux académies impériales ressuscitées par le régime des Cent Jours, et provisoirement maintenues ; à la Commission royale d'Instruction publique de 1815, allait succéder l'*Université* centralisée, sous la vigilante autorité d'un Grand Maître et du Conseil royal de l'Instruction publique, en attendant la création du ministère de l'Instruction publique. La ville de Rennes saisit cette occasion pour redemander la transformation de ses cours libres d'instruction médicale en une Ecole secondaire relevant de l'Université.

(1) *Mém.*, f° 105.

(2) Cf. H. de Riancey, *Le général Comte de Coutard, étude historique*, Paris, Dentu, 1857, in-8°, p. 261.

Mais la chose n'était pas encore faite que déjà le gouvernement affirmait sa main mise sur un enseignement encore libre, du moins officiellement. Une ordonnance royale du 18 juillet 1820, visant particulièrement « la conduite irrégulière qu'[avaient] tenue les élèves de l'Ecole de médecine de Rennes, et... les mauvais exemples qu'ils [avaient] donnés aux autres étudiants », stipula que les professeurs et élèves des cours d'instruction médicale seraient désormais soumis à la discipline du corps enseignant, et placés sous l'autorité de la Commission d'Instruction publique.

Ce jour-là, frôlé lui aussi par le vent de la révolte, le Dr de la Bigne fit opposition au Pouvoir légitimiste ! Les professeurs de l'Ecole d'instruction de Rennes se prévalant de leur investiture par la Commission des hospices, et non par le gouvernement, refusèrent de se déclarer touchés par l'ordonnance du 18 mai ; et il ne fallut rien moins qu'un ordre du ministre de l'Intérieur, et une lettre comminatoire du Conseiller d'Etat chargé de l'Administration des hospices pour les contraindre à soumission (1).

D'autre part, la transformation prévue devant accroître leurs obligations didactiques, les médecins professeurs, dont Noblet et de la Bigne, demandèrent que leurs appointements fixes sur la caisse des hospices fussent portés à 1000 fr. par an, au lieu de 500. La Commission des hospices refusa, en proposant de porter à 100 fr., par compensation, la rétribution annuelle payée par chaque élève. Le 2 octobre, on transigea ; les professeurs acceptèrent une rétribution fixe de 400 frs pour leurs cours, plus 25 frs à la charge de chaque élève inscrit.

Enfin, le projet officiel réduisait à cinq le nombre des chaires, en supprimant celle des maladies des femmes et des enfants. De la Bigne, Duval, Pairier, Bertin et Noblet demandèrent qu'à tout le moins elle fût remplacée par une chaire de chimie pharmaceutique.

(1) Arch. d'I.-et-V. Série T.

Sur la fin de 1820, la Société libre d'enseignement médical fut reconnue d utilité publique et transformée en Ecole secondaire de médecine (1)

Le Gouvernement royal donna au professeur de la Bigne d'autres soucis : ce fut le jour, où Villéle renversé, il vit M. de Martignac appelé au ministère par un roi qu'aveuglait « la secte des Doctrinaires ! ». Et quels doctrinaires! « Un M. Guizot, protestant, et un M. Cousin, grand dignitaire de l'Université, partisan fanatique de son enseignement, et ardent zélateur de ses détestables principes. » Et, qui pis est, un prélat arriviste, Mgr Fautrier, évêque de Beauvais, ne répugnait point à leur accorder son concours, en présentant au Roi la fatale ordonnance de juin 1828 qui, chassant de leurs collèges les RR. PP. Jésuites, consommait le monopole de l'Université. Notre homme s'attendit dès lors aux pires événements : ils éclatèrent deux ans après.

1830 ! Année catastrophique où un « usurpateur », satisfait d'une « couronne ramassée dans la boue », inaugure une « royauté bâtarde issue des pavés et des barricades ! » Fidèle à ses principes, toute la famille de la Bigne, noblement, s'insurgea. Et le premier acte de représailles de Louis-Philippe, roi des Français, fut de dépouiller le docteur de la Bigne de son mandat édilitaire, par ordonnance du 14 septembre 1830.

Les fonctionnaires étant invités à prêter serment au nouvel ordre de choses, le conseiller à la Cour royale, professeur à la Faculté de droit, refusa, y perdant sa toque de juge et sa toge de professeur. Il mourut peu après, le 1er janvier 1833.

Son frère, le médecin, résigna ses fonctions de professeur à l'Ecole de médecine et de délégué de l'Ecole au Conseil académique. Le préfet orléaniste Leroi exigea même le serment des médecins et chirurgiens nosocomiaux ; prétention non inscrite dans

(1) En 1841, elle devint Ecole préparatoire ; en 1885, Ecole réorganisée ; le 1er janvier 1896, Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie.

la loi et qui, malgré les protestations du Dr de la Bigne, lui substitua dans les fonctions de médecin de l'hôpital général son confrère libéral Pontallier. Au surplus, se vit-il chassé du Conseil municipal épuré au goût du jour, et, par contre, gratifié de fonctions nouvelles qu'il n'avait point sollicitées.

En vertu de la loi du 22 mars 1831, de la Bigne fut inscrit sur les contrôles de la Garde nationale, où il se retrouva, non plus capitaine, mais simple grenadier comme devant. Or, comme on avait omis de le convoquer à l'élection du corps des officiers, il déclara le scrutin illégal, en demanda l'annulation, et refusa de monter la garde. Traduit, de ce chef, devant le Conseil de discipline et condamné, il en appela au Conseil de révision qui sur les conclusions du capitaine rapporteur, le pharmacien Leclerc, confirma la sentence. De la Bigne se pourvut en cassation, perdit, et fut condamné derechef à la fin de décembre. C'est pourquoi deux gendarmes le vinrent appréhender le 31 décembre et l'emmenèrent subir sa peine, et passer les fêtes du Jour de l'An, dans la prison de la Tour Le Bât (1). C'est là que, sur la paille humide des cachots, il reçut les vœux de sa famille et de ses amis, et même la visite de l'évêque, Mgr de Lesquen, qui lui prodigua ses spirituelles consolations.

Libéré le 2 janvier, de la Bigne, arguant de la faiblesse de sa vue, se fit inscrire par le Conseil de santé de la Garde, sur le contrôle de réserve.

Pour lutter contre la presse libérale, et défendre « les vrais principes de la Morale et de la Foi religieuse et politique », le parti légitimiste Rennais fonda, dès le début de 1831, la *Gazette de Bretagne*. L'un des fils du docteur de la Bigne, Paul, qui avait

(1) La Tour Le Bast, Le Bât ou Le Bart, ainsi nommée en mémoire de Jean Le Bart, connétable de Rennes, chargé de sa construction en 1428, — En 1793, elle prit le nom de Tour de la Montagne. — Elle servit de dépôt d'artillerie, de magasin de balances, de moulin à salpêtre, et fut transformée en prison à la fin du XVIIe siècle. Une des chambres abrita quelque temps l'amphithéâtre de dissection des chirurgiens, qui l'abandonnèrent en 1775. Cf. P. BANÉAT, *Le Vieux Rennes*, Rennes, Plihon, Hommay, 1911, in-4o, p. 186-188).

fait ses études juridiques et conquis la licence le 6 décembre 1833 renonça à la magistrature, ne voulant point servir un gouvernement usurpateur, et défendit les bons principes dans les colonnes de ce journal. Mais le parti libéral, qui, sous la Restauration, avait tant crié en faveur de la liberté de la presse, se hâta de la confisquer. Des manifestants brisèrent les vitres et les presses de l'imprimerie. Amendes, confiscations, emprisonnements eurent tôt fait de décourager les gérants successifs, Brunet de la Renaudière, puis Hardouin (un ami de de la Bigne). Le journal cessa de paraître en janvier 1835, et le jeune Paul de la Bigne s'adonna aux études historiques.

L'équipée de la duchesse de Berri dans l'Ouest (1832) eut sa répercussion jusqu'à Rennes. Dénonciations, perquisitions, incarcérations, condamnations, de pleuvoir sur les complices ou présumés tels. Le parti légitimiste riposta. Hardouin, l'ancien gérant de la *Gazette de Bretagne*, fit évader quelques prisonniers très compromis, tels que M. Guibourd et le Commandant Guillemot. Il parvint même à subtiliser au parquet de la Cour royale un lot de dossiers instruits contre ses amis, et les brûla. L'instruction fut close du même coup. Il cacha chez lui des membres du complot, poursuivis, en fit passer d'autres à Jersey. Aussi le procureur du Roi l'honora-t-il un jour de sa visite. Mais, pressentant le danger, Hardouin fila : le lendemain, commissaire et gendarmes trouvèrent la maison vide. De son côté, le Dr de la Bigne ne balança point à donner un provisoire asile à M. Eugène de Girardin qui avait commandé les rebelles lors des affaires du Chêne et de la Pénissière.

Puis, ce fut le choléra, dont le Dr de la Bigne observa le premier cas à Rennes en mai 1832. L'épidémie sévit jusqu'en septembre principalement dans les quartiers pauvres.

En décembre 1832, le Dr de la Bigne fit une chute violente. Ce fut le début d'une amaurose qui devait aboutir en 1839 à la cécité absolue. Et c'est dans l'ombre commençante, puis dans la nuit complète que de

nouvelles afflictions le vinrent assaillir. Le 8 mars 1835, il perdait sa fille unique, Victoire, minée par la phtisie ; le 9 février 1839, la compagne de sa vie ; le 12 mai 1842, son frère Joseph, le chanoine, ancien aumônier de l'hôpital Saint-Yves ; le 5 juin 1842, sa bru, l'épouse de son fils Paul, née Caroline Rolland du Noday ; le 11 novembre 1844, sa sœur, Marie-Anne de la Bigne. Demeuré fidèle à ses convictions, il saluait en 1848 la chute d'un régime abhorré, d'ailleurs remplacé par une pire démagogie. Pour remplacer Lamartine, élu par trois départements, et qui optait pour Paris, l'avocat Méaulc, de Rennes, fils d'un régicide, l'emportait sur le royaliste de Quatrebarbes, et allait représenter l'Ile-et-Vilaine à l'Assemblée constituante. Par la suite, le parti légitimiste ne fut pas plus heureux dans sa politique, et l'on sait comme les troubles de la deuxième République aboutirent au coup d'Etat du 2 décembre 1851 et au rétablissement de l'Empire en 1852.

Encore un « Bonaparte », encore un « usurpateur », ce qui n'était pas fait pour consoler de la Bigne. Encore dut-il convenir que si « le pouvoir extra constitutionnel » du 2 décembre fut « par trop bruta à son début » et que si « les décrets rigoureux d'exil et de bannissement auxquels il a eu recours port[aient] le sceau [du] Despotisme », ces « mesures énergiques étaient nécessaires pour préserver notre malheureuse Patrie des maux incalculables dont elle était menacée pour l'année 52 par la Conspiration rouge. »

Ce ne sont point là paroles, mais écrits. Le Dr de la Bigne avait employé jadis son crédit à faire nommer organiste de Saint-Etienne de Rennes un sieur Jaillet, ex-élève de l'Institut des Jeunes aveugles. En reconnaissance, ce dernier enseigna à son protecteur la méthode Braille, et de la Bigne employa les longues heures de sa vieillesse aveugle et désœuvrée à consigner par écrit les souvenirs de sa longue carrière, à l'intention de ses petits-enfants. Il commença ses mémoires en juin 1848, et termina en septembre 1852 le volume de 235 folios auquel nous

fit son entrée, dans Paris, au commencement du mois d'Avril, fut Monsieur, Comte d'Artois investi, par le Roi son Frère, du Titre de Lieutenant Général du Royaume. Accueilli, par l'enthousiasme et les acclamations de joie de toute la Population empressée de le voir. le Prince fut conduit en Triomphe au Palais des Thuileries En se retrouvant dans cette antique Demeure de nos Rois il prononça avec bonheur ces paroles dignes d'un Descendant d'Henri IV, et conservées par l'Histoire: Il n'y a rien de changé, Ici; Je n'y vois qu'un Français, de plus.

A peine l'entrée du Prince Royal, à Paris fut-elle connue, dans les Départemens, qu'une Réaction Royaliste éclata partout, instantanément. Cette heureuse nouvelle parvint, à Rennes, le jour de Pâques, au matin. Je l'ignorais encore, lorsque, de la fenêtre de mon sallon, rue de Volvire, j'apperçus, sur la place de l'Hôtel de ville, un Grouppe d'Individus portant de larges Cocardes blanches, au chapeau, et criant: Vive le Roi, de toute la force de leurs Poumons. Je n'oublierai

Une page des Mémoires du Dr J. M. de la Bigne.

avons emprunté ces notes. Il avait alors 72 ans. Il mourut à Rennes, en son logis, 22, rue Saint-Louis, le 7 février 1857, âgé de 76 ans et demi (1).

Il laissait une mémoire honorable. S'il partagea l'intransigeance, parfois inopportune et maladroite, de son parti, le souvenir ineffaçable des persécutions révolutionnaires dont sa famille avait souffert y peut apporter quelque excuse. Après tant de régimes qui nous ont déshabitués du respect, nous pouvons sourire de ces actes de foi, d'espérance et d'amour qui prenaient, dans la bouche des légitimistes, une sorte de religieuse expression. Mais il y a dans cet indéfectible attachement aux traditions, dans cette haute tenue morale et chrétienne, dans ce respect des principes allant jusqu'au sacrifice des intérêts, un exemple devant lequel on ne peut que s'incliner, et qui console du spectacle, trop fréquent, de la politique des appétits.

IV

Les deux fils aînés du Dr de la Bigne, Jean et Alexandre, avaient suivi l'exemple de leurs ascendants. Ils allèrent faire leurs études à Paris ; mais l'épidémie de choléra de 1832 retarda leur départ pour la capitale, où leur père alla les installer au début de novembre 1832.

L'aîné, Jean, fut reçu docteur le 9 août 1834 avec un *Essai sur l'influence des passions et des travaux intellectuels sur l'économie et la santé de l'homme* Dédié, comme il sied à une époque où l'expression des sentiments n'admettait que le superlatif, « à la plus tendre des mères », ce travail témoigne d'une certaine culture littéraire. Il est écrit dans le style correct, un peu emphatique, des dissertations médico-philosophiques trop communes à cette époque :

(1) Etat civil de Rennes, décès, année 1857, n° 162.

« Rien ne prouve mieux la grandeur de notre nature, déclarait le récipiendaire, que ces mêmes passions qui si souvent la ravalent et la déshonorent. L'homme seul descend si bas parce que seul il s'élève si haut ; et la grandeur de sa chute peut servir à mesurer la sublimité de sa nature. » (1)

Le médecin des passions se fixa à Rennes, où il recueillit la clientèle que son père avait dû abandonner. Il perfectionna ses connaissances dans la fréquentation de l'Hôtel-Dieu et de la Faculté des Sciences, et fut membre de la Société des Sciences et Arts de Rennes.

Il avait épousé le 8 mai 1838, à Chanteloup, Pauline, fille de M. Rolland du Noday, ancien soldat de l'armée de Condé et chevalier de Saint-Louis. Elle lui donna six filles, dont l'une, Marie-Philomène-Anne, née le 30 décembre 1840, s'unit le 16 octobre 1858 à M. Arthur de la Borderie, l'illustre historien de la Bretagne, mort membre de l'Institut.

Le Dr Jean de la Bigne mourut le 7 juillet 1866 (2).

Son frère cadet Alexandre présenta le 5 août 1834 un *Essai sur l'emploi et les effets thérapeutiques du sulfate de quinine* (3), que Pelletier et Caventon avaient découvert en 1821 : « Une des plus belles conquêtes, disait le néophyte, de la chimie organique au profit de la matière médicale. » De la Bigne avait vu Bertin expérimenter à l'Hôtel-Dieu de Rennes, cette nouvelle médication. Il se souvint que son père avait guéri un jeune homme, atteint d'une fièvre pernicieuse subintrante, et qui, dans son délire, refusait tout médicament, en saupoudrant de sulfate de quinine les plaies de vésicatoires du récalcitrant. Et son mémoire est un bon travail d'étudiant. Mais, une fois reçu, le jeune homme goûta peu les charmes du

(1) Thèse de la Faculté de Paris, 1834, n° 249, Paris, Didot jeune, 1834, 35 p. in-4°.

(2) Cf. une notice nécrologique par Pocquet, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1866, II, p. 79. — Et le Conteur breton, II, 295.

(3) Thèse de la Faculté de Paris, n° 232, Paris, Didot jeune, 1834, 34 p. in-8°.

métier. Des tendances paternelles, il n'avait hérité que la piété. Il se fit inscrire à la Conférence de Saint-Vincent de Paul et à la Congrégation de la Sainte-Vierge, et fut vice-président de la Société de secours mutuels de Saint-François-Xavier. Féru de littérature et de poésie, il y manifestait des tendances hétérodoxes, déclamait contre la saine et classique littérature, au grand scandale de l'auteur de ses jours. Alexandre était romantique ! Il découvrit sa Muse, sur le tard, en la personne de M[lle] Henriette Bain, qu'il épousa le 2 mai 1843, et se fixa à la Coquerie, près de Chateaubriand.

Il mourut à Combourg le 11 mai 1888 (1).

Il laissait trois fils : Paul-Marie-Jean l'aîné ; Armel-Marie-Jacques, né à Rennes le 17 avril 1847, et qui finit sous-commissaire de la marine ; enfin Alexandre-Marie, né à Rennes, le 6 mars 1854, élève de Saint-Cyr, et capitaine de dragons, qui prit part à l'expédition de Tunisie.

Paul-Marie-Jean, né le 26 mai 1844 à Saint-Aubin-des-Châteaux (Loire-Inférieure), se montra fidèle à l'exemple ancestral. Il commença ses études médicales à Rennes, y fut élève de Delacour, Aubrée, Perret, et interne, à l'Hôtel-Dieu, de Pinaud et de Dayot. Il termina son apprentissage à l'Hôtel-Dieu de Paris, sous Moissenet, et soutint sa thèse inaugurale le 17 décembre 1869, devant la Faculté de Paris, sous la présidence de Verneuil. Ce travail, consacré à l'étude *des déchirures du foie et des voies biliaires*, d'après une observation originale prise par l'auteur, dans le service de Dayot, nous montre à quoi l'on était réduit avant l'avènement de la chirurgie abdominale. Contre l'hémorrhagie, repos au lit, compression de la région hépatique, applications froides, boissons acidulées ; si le sujet est robuste, ventouses scarifiées à l'hypochondre droit, et saignées du bras répétées, « au point de mettre le malade presque exsangue » ! En cas de péritonite, succion de glace,

(1) Cf. *Le Petit Breton*, 16 mai 1882.

application de sangsues sur l'abdomen. Ce n'est qu'en cas de suppuration localisée qu'après une longue attente d'adhérences protectrices, on se risquera à évacuer le pus au bistouri, ou mieux avec quelque flèche caustique. Et de la Bigne n'ose approuver Campaignac l'audacieux qui propose la ligature du cholécyste, ou Amussat qui préconise une cautérisation oblitérante de la vésicule par le fer rouge (1).

P.-M.-J. de la Bigne épousa Marie Gasté de la Palud, et se fixa au château de Villeneuve, près de Combourg.

D[r] Paul DELAUNAY.

(1) *Des déchirures du foie et de la vésicule biliaire*, Thèse de la Faculté de Paris, 17 décembre 1869, Paris, Parent, 1869, 48 p. in-4°.

BIBLIOGRAPHIE

M. Piéry et J. Roshem. — *Histoire de la Tuberculose*, Paris, Doin, in-8°, 1931, 473 p. et 77 fig.

M. Piéry, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon, et le regretté Dr Roshem, ont pu achever leur *Histoire de la Tuberculose*, depuis longtemps sur le chantier; c'est une maîtresse œuvre qui prend rang dans l'histoire des spécialités parmi celle de l'urologie de Desnos, celle de la goutte de Delseuch ou celle de la syphilis de Jeanselme, qui seules permettront un jour une synthèse. Renan ne déclarait-il pas dans l'*Avenir de la Science* qu'une vie de savant ne pourrait suffire, non pas même à écrire une histoire générale de la médecine, mais même une monographie relative à l'une des médecines arabe, indienne, chinoise?

On pourrait critiquer le plan adopté par les auteurs, qui les force à revenir plusieurs fois sur les mêmes périodes historiques. Les trois divisions adoptées : 1° Les grandes étapes de la tuberculose. 2° Histoire analytique des grands problèmes de la tuberculose. 3° La phtisiothérapie à travers les âges, comprennent, en effet, chacune un développement parallèle qui amène une certaine confusion dans l'unité du livre. La bibliographie eût demandé à être plus ramassée et émondée de quelques fautes typographiques, qu'une correction attentive eût évitée : P. 422, Marignac, au lieu de Marignan, Ninas, au lieu de Nivive. P. 442, Barbillon, au lieu de Barbillion. P. 450, Dujardin-Beaumet, au lieu de Beaumetz, Champoullion au lieu de Champollion. P. 452, Cannelonque au lieu de Lannelongue. L'iconographie, par contre, est très soignée.

Marcel Fosseyeux.

Genty. — *Figures médicales d'autrefois*, *Rougnon*, *1727-1799*, Progrès médical, supplément illustré n° 12, 13 décembre 1930, p. 95 96.

Rougnon, né à Morteau (Doubs), le 20 avril 1727, élève, à Paris, d'Astruc, de Winslow, de Petit, docteur en 1751, enseigna la médecine avec grand éclat à la Faculté de Besançon (1759). Révoqué en 1793, il continua gratuitement ses cours, et mourut le 6 juillet 1799. On lui doit la première description

de l'angine de poitrine, tracée dans un mémoire adressé en février 1768 à Lorry, et dont l'unique exemplaire est conservé à la bibliothèque de Besançon. Mais c'est en juillet 1768 qu'Heberden, à propos d'une observation semblable, communiquée au Collège royal de Londres, et publiée seulement en 1772, créa le mot d'*angor pectoris*. Au point de vue pathogénique, Rougnon avait incriminé l'ossification des cartilages costaux, gênant l'inspiration et interrompant subitement le cours du sang dans les vaisseaux pulmonaires. On n'avait pas encore la notion de la *coronarite*.

Marmasse, *Dr Albert Ansaloni 1860-1930*, Gazette médicale du Centre, 35e année, n° 22, 15 décembre 1930, p. I-V.

Descendants de Vincente Ansaloni, peintre, qui florissait à Bologne, vers 1615, les Ansaloni venaient de Modène. Pour avoir pris part à la révolte contre l'archiduc autrichien François IV, duc de Modène, Gaëtano Ansaloni, médecin, fut mis sous les plombs de Venise et n'en sortit que pour s'expatrier, et s'établir à Selles-sur-Cher (1831). Son petit-fils, Albert, commença ses études à Tours, les termina à Paris, et s'installa en 1887 à Blois. Nommé accoucheur de la Maternité de cette ville, dont il assura le transfert en de meilleurs locaux, édifiés sur ses plans, il réalisa pleinement le type du praticien sympathique et cultivé, doublé d'un historien, et d'un archéologue, très épris du passé de sa région. Il est mort, regretté de tous, en août 1930.

Leclerc. — *Le Thlaspi ou bourse à pasteur*, *Capsella bursa-pastoris*, *Mœnch*. Le Temps médical, décembre 1930, p. 5-6.

En son *Lilium medicinæ*, Bernard de Gordon préconise cette plante contre les hématémèses, épistaxis, ménorrhagies. Paracelse dit que, selon le cours des astres, elle arrête ou excite le flux dysentérique et les menstrues. Turquet de Mayerne la vante contre l'hématurie lithiasique ; Lange, de Leipzig (xviie s.) contre les métrorrhagies ; et Chomel, au xviiie siècle, lui reconnaît encore quelque action contre les fluxions utérines. Au milieu du xixe siècle, les Belges Hannon et L'Hermitte de Hotton confirment ces propriétés astringentes et hémostatiques. Et en effet, Bombelon isola, en 1888, de la plante un alcaloïde, l'acide bursique et Harste a vérifié sur le cobaye que l'extrait de la *capsella* sèche provoque des contractions utérines.

W. R. Dawson. — *The Life and Times of Thomas Joseph Pettigrew*, Medical Life (New-York), janvier-février 1931, nouvelle série, n°s 124-125, pp. 1-64 et 67-128.

Né à Londres le 28 octobre 1791, il apprit la chirurgie sous John Taunton, dont il devint le démonstrateur d'anatomie, et auquel il dédia en 1809 ses *Views of the Basis of the Brain and Cranium*. En 1808, il obtint le titre de *fellow* de la Société médicale de Londres, où il se lia avec J. Coakley Lettsom ; le 19 juin 1812, il fut admis au Collège Royal des chirurgiens de Londres ; le 13 juin 1813, à la Société Linnéenne ; en 1818 à la L.·. *Antiquity* dont le G.·. M.·. était le duc de Sussex. En 1819 il abandonna le poste de chirurgie du *Royal Universal Dispensary for Children* pour passer à l'*Asylum for female orphans*. En 1824, il devint *fellow* de la *Society of Antiquaries*, et entra à la L.·. *Royal alpha* qui réunissait les amis du duc de Sussex. En 1827, il fut inscrit à la Société royale de Londres. En 1830, il fit élire le duc de Sussex à la présidence de cette compagnie, malgré l'ardente campagne des partisans de John Herschel. Il publia, quelques années plus tard, son *History of Egyptian Mummies* (1834) figura en 1836 parmi les fondateurs de la *Numismatic Society*, fut admis en 1858 au *Chronologieal Institute of London*, en 1861, à titre de membre honoraire, à l'Institut Egyptien, et mourut le 23 novembre 1865. Il fut inhumé au cimetière de Brompton.

De Santi. — *Les délits religieux dans la magistrature civile au XVIIIe siècle (Procédures de la Sénéchaussée de Lauraguais)*, Mém. de l'Acad. des Sciences insc. et B. L. de Toulouse, 12e S., t. VIII, 1930, p. 197-207.

Un arrêt du Conseil du Roi, du 14 mai 1724, avait prescrit aux médecins et chirurgiens de dénoncer ceux de leurs clients qui refuseraient les sacrements. En 1766, Etienne Benazet, docteur en médecine, Antoine Filhol, chirurgien, Loiseau, apothicaire, de la ville de Revel, furent poursuivis par le procureur du Roi au Siège de Lauraguais comme relaps, pour contravention à ladite ordonnance leur enjoignant de signaler au curé ou vicaire, leurs clients malades appartenant à la R. P. R.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire Général, Gérant :

Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 10 octobre 1931.

Présidence de M. le Dr Barbillion.

Etaients présents : MM. Dorveaux, Fosseyeux, Genty, Le Gendre, A. Mieli, Menetrier, Regnault, Torkomian, Sieur, Trenel.

Excusés : Hervé, Laignel-Lavastine, Neveu, Olivier, Roy.

Communications :

M. le Dr Barbillion donne lecture de sa communication faite au Congrès de Rome intitulée : *note sur les relations médicales de la France et de l'Italie au* XVe *et au* XVIe *siècle* où il relate l'attrait exercé par les écoles fameuses de Padoue, de Bologne, de Pise, de Florence, et le renom de tant de maîtres célèbres depuis Mundino et Nicolas Bertruccio à Bologne, Berthélemy Montagnana Benedetti à Padoue, Benivieni à Florence au XVe siècle jusqu'à Berenger de Carpri à Bologne, Eustachi à Rome, Ingrassia à Naples, Colombo et Fabrice d'Acquapendente à Padoue, Cesalpin et Arauzi à Pise au XVIe siècle ; quant aux Français illustres qui s'en furent étudier au-delà des Alpes, quels souvenirs à rappeler ! c'est Symphorien Champier, médecin de Charles VIII et de Louis XII, c'est Fr. Rabelais qui accompagne le cardinal Jean du Bellay et G. Rondelet le cardinal Fr. de Tournon, puis Pierre Bonnet et Pierre Belon et Laurent Joubert,

Christophe Cachet, Guillemet de Beauregard, Jacques Grevin, Fr. de Fougerolles, T. Colladon, Germain Colot, qui tous trouvèrent au sein des universités italiennes, déjà très avancées dans l'évolution de la renaissance scientifique, un accueil qui a contribué aux progrès réalisés par nos ancêtres.

M. Trenel relate une épisode sur la vie de *Bichat voleur de cadavres*. Dans une phrase énigmatique de la notice qu'il a consacrée à Bichat et que tous ses historiens copient sans le citer, Buisson, son cousin et collaborateur, insiste sur les fatigues extraordinaires où l'obligeait l'extrême difficulté de se procurer des sujets pour le travail anatomique. Le mystère est éclairci par une note de police existante aux Archives nationales dans les rapports journaliers du bureau central du canton de Paris, en date du 6 frimaire an VI (26 novembre 1707). « Hier, sur les six heures du soir, l'on a arrêté au cimetière de la ci-devant rue Royale les citoyens Bichat démonstrateur d'anatomie, Leuraix élève en chirurgie et Deschay, garçon d'amphithéâtre, lesquels étaient venus dans l'intention d'enlever six cadavres ». Bichat fut relâché et nous ignorons la suite de l'affaire. Mais il est probable que ce fut là le point de départ de l'arrêté du 3 vendémiaire an VII interdisant les enlèvements nocturnes des cadavres inhumés. On possède le texte des autorisations données ultérieurement à Bichat de se faire délivrer des pièces anatomiques au cimetière Sainte-Catherine, près de celui de Clamart.

Il est vraisemblable que Bichat avait choisi comme théâtre de ses macabres expéditions le cimetière de la rue Royale (actuellement rue Pigalle), parce que, comme les documents connus le prouvent, les cadavres y étaient simplement jetés dans les trous de carrière et ainsi faciles à enlever.

Ils est pittoresque de trouver le grand homme sous l'aspect d'un voleur de cadavres.

M. Trenel présente ensuite un ustensile en forme de phallus utilisé par les fumeurs dans le Turkestan.

Exemplaire de récipient à tabac formé d'une courge

à laquelle, au moyen de ligatures avant sa maturité, on donne la forme de phallus avec son scrotum, soit normal soit pathologique, forme qui se fixe par la dessiccation. L'exemplaire présenté reproduit ad naturam un paraphimosis. Ces objets se vendent publiquement au marché et tout Sarte en possède un qu'il porte dans sa ceinture.

Il ne semble pas qu'il s'y rattache une idée obscène, c'est une survivance des antiques emblèmes des divinités génératrices, à la fois symbole et sans doute aussi amulette, soit porte-bonheur, soit protection contre le mauvais œil.

Séance du 7 novembre 1931.

Présidence de M. le Dr Barbillion.

Etaient présents : Me Metzger, MM. Brodier, Boulanger, Delaunay, Dorveaux, Fosseyeux, Genot, Gidon, Hahn, Jolly, Lemay, Laignel-Lavastine, Le Gendre, Mauclaire, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, Orfila, Sieur, Tanon.

M. le Président au nom de la Société adresse ses félicitations à M. le Dr Laignel-Lavastine qui vient d'être nommé Professeur d'Histoire de la médecine en remplacement de M. le Pr Menetrier, et à M. Fosseyeux, qui vient de recevoir la Croix de la Légion d'honneur dans la récente promotion du Ministère de la Santé publique.

Candidatures :

Bessmertuy (M.), Dr de l'Université de Berlin, par Me Metzger et M. Mieli;

Burrill (Dr Yves), 50, avenue de Normandie, Colombes, par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux;

Nielsen (B.-W. Arnold), docteur en philosophie, 20, Naumasgade, Copenhague, 4, par MM. Maar et Meisen.

Ouvrages présentés :

Dartigues, *Œuvres oratoires;* Rodriguez Pinero, t. IX, des *Historia medica de Venezuela. Opuscula selecta neerlandicorum de arte medica*; Piery et Roshim, *Hist. de la tuberculose*; Häfliger, *Pharmazeutische altertumskunde.*

Communications :

Le Dr Delaunay donne lecture d'une notice biographique sur un *agrégé de la Restauration, le Dr Pavet de Courteille.*

Fils d'un médecin, et né au Mans le 26 Février 1788, il se mit sur les bancs de la Faculté de Paris, fut élève de l'Ecole pratique et membre de la Société d'instruction médicale ; disciple de Hallé et Récamier, qui lui inspira sa thèse sur l'Emploi des immersions et des affusions froides dans diverses maladies (1813). Il avait abrégé ses recherches pour aller en mission sanitaire dans l'Est, au secours des malades atteints de typhus exanthématique, sous la direction de Fouquier. Il s'établit dans la capitale, épousa en 1817 Mlle Silvestre de Sacy, et mena conjointement le soin de sa clientèle, et les travaux de cabinet : traduction française du nouveau Codex (1819), étude d'hygiène publique sur la Bièvre (1822), Hygiène des collèges et des maisons d'éducation (1827). En 1822 il fut membre du jury qui condamna à la peine capitale les quatre sergents de la Rochelle, et fut compris l'année suivante dans la première promotion d'agrégés de la Faculté de médecine (promotion Frayssinous), section de clinique externe. Il se distingua au cours du choléra de 1832 où il fut chargé d'un service à l'hôpital temporaire des Bons Hommes, puis se retira dans la Sarthe, en son château de la Brière, en Yvré-le-Pôlin. Il revint mourir le 21 Octobre 1868.

Le Dr Burrill et le Pr Laignel-Lavastine font une communication sur les *Cliniques de Madame de Sévigné*, désignant ainsi les commentaires que l'on trouve

dans ses lettres sur la chirurgie, la médecine, l'obstétrique et plusieurs autres spécialités : puériculture, oto-rhino-laryngologie, orthopédie ; des exemples accompagnés de citations appropriées, tirées de sa correspondance illustrent cette très intéressante notice.

M. le Dr Olivier signale une statue d'écorché, attribuée au sculpteur lorrain Ligier-Richier, et qui présente diverses anomalies expliquées sur la notice qui accompagne la reproduction.

Séance du 5 Décembre 1931.

Présidence de M. le Dr BARBILLION.

Etaient présents : MM. Benard, Brodier, Dorveaux, Dardel, Didsbury, Finot, Fosseyeux, Genty, Genot, Gidon, Hahn, Hervé, Herissay, Laignel-Lavastine, Jeanselme, Mousson-Lanauze, Neveu, Pouchet, Solo-Lobovici, Rouvillois, Sieur.

Candidats présentés :

ONFROY (D^r), 6, avenue de la Motte-Piquet (7e), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux ;
SAINT-JACQUES (D^r), chirurgien à l'Hôtel-Dieu, 386, chemin Sainte-Catherine, Outremont, à Montréal (Canada), par Laignel-Lavastine et Rouvillois ;
VAN DER ELST (D^r), 54, rue de Rennes (6e), par Laignel-Lavastine et Fosseyeux.

Leçon inaugurale de M. le Pr Laignel-Lavastine.

M. le Président rend compte du succès magnifique de la leçon inaugurale du nouveau professeur d'histoire de la médecine, dont les échos se sont répandus bien au-delà des limites de la Faculté, et succès que la Société française tient à souligner avec fierté.

Communications :

M. le Dr Gidon étudie le *tome I des thèses de l'ancienne faculté de médecine de Caen* (1659-1740) d'où il a extrait un travail d'une documentation aussi précise qu'attrayante et précieuse non seulement pour l'histoire des mœurs médicales et universitaires, mais encore pour le conflit des doctrines, et l'ensemble de la vie sociale de l'époque.

M. le Dr Barbillion présente un commentaire aussi érudit que littéraire du fameux livre des *erreurs populaires de Laurent Joubert* qui reflète les passions et la saveur de son temps.

Renouvellement du bureau :

M. le Président donne connaissance du vote concernant le renouvellement du bureau.

Sur 94 votants dont 66 par correspondance, M. le Dr Le Gendre obtient 94 voix comme Président, M. le Dr Mauclaire, 93 voix comme 1er vice-président, et M. Brodier 94 voix comme 2e vice-président; les pouvoirs des autres membres sont renouvelés à l'unanimité des votants et M. le Dr Trenel remplace M. le Dr Brodier comme membre du Conseil.

M. le Dr Barbillion dont les fonctions arrivent à expiration, exprime sa gratitude pour la bienveillance et les encouragements qui lui ont facilité l'exercice de sa charge, en même temps que ses remerciements émus pour les témoignages d'affectueuse estime dont il a été entouré au cours de deux années de sa présidence.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE LA MEDECINE EN POLOGNE

Par le Dr L. ZEMBRZUSKI
Professeur agrégé à l'Université de Varsovie.

Autrefois, surtout à l'époque de la scolastique et de l'humanisme, et même jusqu'au xviiie siècle, l'enseignement de la médecine avait plutôt un caractère historique. Cela apparaît dans les commentaires de divers compilateurs, copistes et traducteurs des auteurs gréco-latins, dans l'analyse des œuvres originales d'Hippocrate, de Celse, de Galien et d'autres, et enfin, dans l'habitude de renvoyer à l'autorité des coryphées de la médecine et de la philosophie ancienne et médiévale. Au cours des siècles, l'accroissement du matériel scientifique, le progrès des sciences naturelles et de la médecine (d'anatomie et de physiologie en premier lieu), les recherches et l'expérimentation causèrent la rupture avec la tradition, et depuis ce temps-là la médecine fut traitée comme une science et non comme un art. Cette conception, quelque peu exclusive, ne dura pas longtemps. Sous l'influence des esprits éclairés du Siècle de la Raison et de la philosophie critique de Kant, dans la deuxième moitié du xviiie on signale un retour vers le passé de la médecine ; on commence à croire que la connaissance de l'histoire de la médecine et des conditions du progrès de cette science joue un rôle de première importance dans l'instruction médicale générale, dont elle est, du point de vue de l'humanisme, le complément nécessaire.

Ainsi, déjà en 1750, cinq chaires furent créées à la faculté de médecine de l'Université de Würzbourg, dont une fut destinée à l'histoire générale de la médecine, jointe à la physiologie et à la pathologie. En Pologne, après la réforme, faite par la Commission d'Education à l'Université des Jagellons à Cracovie (appelée Ecole Principale de la Couronne), pour les

candidats au doctorat, la connaissance de l'histoire de la médecine de l'antiquité en particulier était de rigueur (1).

En France, lors de l'ouverture en 1794 des écoles de médecine, fermées pendant la Grande Révolution, douze chaires furent créées à l'Ecole de Santé de Paris, et le plan des études de la dernière chaire comprenait en plus des cours d'histoire de médecine et de médecine légale. Les premiers professeurs nommés à cette chaire furent *Mahon* et *Goulin*, mais l'examen d'histoire de la médecine n'était pas encore obligatoire.

Cependant, l'enseignement de l'histoire de la médecine n'acquit un caractère méthodique et systématique qu'au début du XIXe siècle, et, sous ce rapport, la Pologne ne tint pas le dernier rang.

Si l'on considère les écoles de médecine, en Pologne, dans la première moitié du siècle précédant (celles de Cracovie, de Varsovie et de Wilno), c'est à l'Université des Jagellons à Cracovie, que l'enseignement de l'histoire de la médecine, comme matière particulière, fut instauré en premier lieu.

En 1810, huit chaires furent créées à la faculté de médecine de Cracovie, dont la sixième était destinée à la thérapeutique générale et particulière, jointe à l'histoire de la médecine (2). *François Kostecki*, clinicien et doyen de la Faculté y fut nommé.

A Kostecki succédèrent jusqu'en 1834, les professeurs : *Albert Boduszynski*, (Jacob ?), *Ignace Wozniakowski, Sébastien Girtler* et *Julien Sawiczewski*. Ces cours comprenaient trois heures par semaine sur la

(1) Dans son ouvrage « L'école de Médecine de Cracovie après la réforme de Kollontaï » (Cracovie 1929), le Pr Szumowski cite à la p. 149 le cas suivant : « A l'examen public de doctorat, en 1788 les Pr Badurski et Czerwiakowski donnèrent aux candidats comme sujet de thèse quelques apherismes d'Hippocrate à expliquer : mettre en lumière la pensée de l'auteur, ce qui pourrait y être ajouté par la raison et certifié par l'expérience ? ».

Voyez aussi : Dr V. Bugiel. L'école de médecine de Cracovie pendant la révolution. Bulletin de la Soc. Fr. d'Hist. de la Médecine. Septembre-Octobre 1930.

(2) F. Skobel, Notions sur la Faculté de médecine à l'Ecole Principale de Cracovie de 1809-1817. Annales de la Faculté de méd. de l'Université des Jagellons.

quatrième année d'études ; ils étaient tenus en latin, et à partir de 1814/15, les candidats au doctorat et au titre de chirurgien supérieur devaient subir un examen spécial de diverses matières et, entre autres, d'histoire de la médecine. Tous les professeurs, que je viens de nommer, enseignaient en outre d'autres disciplines, comme la médecine légale et la police médicale, puis, la physiologie, la pathologie, la chirurgie et même la médecine vétérinaire.

Par exemple les cours du Pr Wozniakowski portaient sur l'histoire de la médecine, sur la chirurgie, les accouchements, la police médicale et les maladies infantiles. Une telle jonction de l'histoire de la médedine à d'autres cours n'était pas le fruit d'une négligence fâcheuse ; c'était un phénomène tout naturel non seulement en Pologne, mais en d'autres pays également. La raison en était double : c'était, premièrement le manque des professeurs spécialisés, deuxièmement, l'évolution des différentes branches de la médecine n'avait pas encore atteint un niveau aussi élevé qu'on eût besoin de créer des chaires particulières pour telle ou telle matière. Aussi, arrivait-il fréquemment, qu'un même professeur enseignât simultanément plusieurs disciplines médicales, soit apparentées, soit tout à fait étrangères ; tel est le cas de l'Université de Cracovie et des autres Ecoles Médicales en Pologne.

Les professeurs ci-dessus cités, n'étaient point spécialisés dans l'histoire de la médecine et se servaient des manuels alors reputés, comme ceux de Blumenbach, Sprengel, etc. Il faut avouer, qu'aucun d'entre eux n'était suffisamment préparé à l'enseignement d'une science aussi jeune. Ils étaient tous autodidactes par nécessité, bien que quelques-uns eussent manifesté un goût très vif pour l'histoire de la médecine.

Les plus compétents en cette matière auraient été les deux professeurs nommés : Kostecki et Boduszynski. Avant de faire la médecine, Kostecki a étudié les mathématiques, il se distingua par quelques voyages scientifiques ; il connaissait à fond les langues et

les littératures anciennes et passait pour un homme fort instruit (1).

Baduszynski suivit pendant trois ans le cours de philosophie à l'Université de Lwow (avec progrès « remarquable ») et fit sa médecine à Vienne, sous la direction de l'illustre Jean Frank. Profondément instruit, il manifestait un véritable enthousiasme pour l'histoire de la médecine, quoique l'influence du vitaliste extrême Sprengel, lui ait donné une orientation quelque peu étroite.

Tout de même pendant toute cette période, entre 1818 et 1834. la durée des cours de Kostecki et de Boduszynski a été la plus courte, en comparaison avec les autres professeurs d'histoire de la médecine.

D'autre part certaines circonstances n'encourageaient guère les candidats à la chaire d'histoire de la médecine à requérir des qualifications spéciales. Pour passer à la chaire, la Commission d'Education de 1783 institua dans les Ecoles Supérieures et par conséquent dans celle de Cracovie, des examens de concours, mais déjà en 1790 le concours fut supprimé et le choix des candidats dépendit alors des collèges et des conseils universitaires et à partir de 1814/15 de la Direction de la Commission. Bien que le règlement intérieur de l'Ecole Principale de Cracovie ait maintenu le concours, la Direction pouvait en libérer certains candidats « particulièrement remarquables », ou qui s'étaient rendu célèbres aux facultés des Universités étrangères. Ainsi, le concours est-il devenu une pure fiction. Cet état dura jusqu'à la réorganisation de l'Université des Jagellons en 1833, lors du rétablissement de concours. A partir de ce moment commence l'évolution de l'enseignement de l'histoire de la médecine à Cracovie.

En effet, peu de temps après cette réforme, un

(1) L'opinion de Kostecki était, que la connaissance des langues anciennes était un complément nécessaire à la carrière de médecin. Aussi traitait-il avec un certain mépris ceux de ses collègues qui ne les parlaient point. Il leur adressait ce vers léonien ; « Neque grece, nec latine — tamen doctor medicinae. »

concours fut établi pour passer à la chaire d'histoire de la médecine et de médecine légale. A cette époque Sawiczewski enseignait l'histoire de la médecine, mais il ne se présenta point au concours et ce fut *Frédéric Hechell* qui s'y présenta.

L'enseignement de l'histoire de la médecine en Pologne doit beaucoup à ce personnage trop peu connu. Hechell fit ses études à l'Université de Wilno ; il suivit d'abord le cours de philosophie, obtint la licence puis se voua à la médecine. Le diplôme obtenu, il voyagea beaucoup et étudia pendant quelque temps les différentes branches de la médecine à l'Université de Berlin. Lors de son séjour à Leipzig, Hechell apprit l'annonce du concours à la chaire d'histoire de la médecine et de la médecine légale à l'Université de Cracovie et résolut d'y prendre part. Ne se croyant pas suffisamment préparé, il se mit courageusement au travail, tout en profitant des conseils et de la riche bibliothèque du « privat-docent » d'histoire de la médecine à Leipzig, Kneschke (1)..

Après six mois de labeur acharné Hechell partit pour Cracovie, et ayant subi les examens de concours, passa à la chaire, qu'il occupa durant quinze ans. Son cours d'histoire de la médecine comprenait cinq heures par semaine pendant les deux semestres ; jusqu'en 1848 il professa en latin, et après cette date, en polonais.

Un examen d'histoire de la médecine était obligatoire pour tous les étudiants. Hechell attachait à son cours une grande importance, et le préparait soigneusement, d'après ses propres notes qu'il donnait ensuite aux étudiants à recopier. Il recommandait également les manuels de Sprengel, de Hecker et de Haeser, mais ne négligeait guère les écrits les plus modernes ; loin de s'en tenir aveuglément aux textes des auteurs divers ou de compiler, il donnait ses propres explications, mettant en relief les phases d'évolution générale de la science et de l'art de guérir,

(1) W. Szumowski. Frédéric Hechell comme historien de la médecine. Arch. Hist. Filoz. Med. T. IX N° 1 (en polonais).

depuis l'antiquité jusqu'aux derniers jours. Humaniste, plutôt que médecin naturaliste, il traitait son sujet avec cet enthousiasme qui le caractérisait depuis sa jeunesse.

N'oublions pas que Hechell avait étudié la philosophie, ce qui l'aida certainement dans ses recherches historiques, tout en lui permettant de rendre son cours plus réel du point de vue de la critique. Il ne négligeait pas non plus la littérature médico-historique et travaillait à la rédaction d'une « Histoire de la science médicale » en polonais et d'une « Histoire de la médecine en Pologne » en latin, à l'usage des étrangers. Hechell fut enfin fondateur d'une école, d'où sont sortis *Œttinger*, *Tyrchowski* et *Szopowicz*, auteurs des précieuses publications médico-historiques. En 1850, comme Hechell tomba malade, son élève *Joseph Œttinger* fut chargé de sa suppléance.

Semblable à son maître et prédécesseur, Œttinger manifesta déjà, dans sa jeunesse, une inclination particulière pour l'histoire de la médecine, qui dura jusqu'à la fin de sa vie; comme Hechell, il fit aussi quelques années de philosophie et traita de Joseph Strus (célèbre médecin polonais de la Renaissance) dans sa thèse de doctorat. En dehors des études, c'était un homme politique, qui participait largement à la vie sociale. Néanmoins, lorsqu'en 1852 sa candidature à la chaire d'histoire de la médecine fut posée, les autorités centrales autrichiennes s'y opposèrent, prétextant son activité « antigouvernementale ». Il lui a fallu plus d'une dizaine d'années pour se faire habiliter comme agrégé et passer ensuite à la chaire d'histoire de la médecine, qu'il abandonna 1889, ayant pris sa retraite. Œttinger a été le seul professeur à Cracovie au XIX[e] siècle qui ne professât point d'autres matières en dehors de l'histoire de la médecine, pour laquelle il avait une prédilection. Bien qu'il eût laissé un nombre assez considérable d'ouvrages historico-médicaux et quoique élève d'un Hechell, Œttinger n'a pu créer une école et ses élèves n'ont rien publié.

En un mot, l'élève n'égala point le maître. Cependant, n'oublions pas que de son temps, le gouvernement autrichien ne favorisait guère la chaire d'histoire de la médecine : cette matière n'étant plus obligatoire fut traitée comme un complément des études médicales et Œttinger ne touchait même pas un appointement complet de professeur. De telles circonstances ne facilitaient point sa tâche. Après Œttinger l'enseignement de l'histoire de la médecine fut suspendu jusqu'en 1910.

Après Cracovie, ce fut Varsovie qui eut la première chaire d'histoire de la médecine. En 1813 on crut nécessaire d'instituer un cours d'histoire de la littérature médicale à la faculté de médecine de l'Académie Médicale, fondée en 1809. Comme personne ne voulut faire ce cours, l'un des fondateurs de l'Académie, *Hyacinthe Dziarkowski*, doyen de la Faculté et professeur de physiologie et de pathologie générale, s'en chargea.

Nous ne possédons presque pas de détails sur le cours du professeur Dziarkowski, on sait seulement que cet enseignement dura jusqu'à la suppression de l'Académie et recommença avec ouverture de l'Université Royale à Varsovie en 1819, et qu'il fut considéré comme complément obligatoire à l'instruction médicale.

Le nouveau Statut Universitaire de l'année 1824 a prévu à la faculté de médecine un cours d'encyclopédie et de méthodologie des sciences médicales au début des études, puis un cours de philosophie, dont on devait subir un examen et enfin l'histoire de la médecine à la 5e année. L'enseignement de l'histoire de la médecine fut confié au chirurgien *Emilien Nowicki*, qui professa jusqu'en 1825, tout en préparant les candidats à la licence en chirurgie, en toxicologie et en dentistique.

Cependant ce n'était pas encore une chaire d'histoire de la médecine. Cette chaire ne fut créée à la 5e année d'études, qu'après une nouvelle réorganisation de l'Université en 1825. A partir de ce moment

l'examen d'histoire de la médecine fut obligatoire. Le premier professeur d'histoire de la médecine à Varsovie fut *Vincent Szczucki*, qui enseigna simultanément la pathologie générale, jusqu'à la fermeture de l'Université en 1831.

Szczucki n'était pas spécialiste dans l'histoire de la médecine. Sa biographie nous apprend qu'il a commencé sa médecine à Lwow, fit une année de droit à Cracovie, puis reprit la médecine qu'il termina en 1810. Pendant un certain temps, il fut médecin-physicien au département de Sandomierz, puis, il se fixa à Varsovie où il suppléa le professeur de thérapeutique et de clinique interne et enseigna l'encyclopédie de médecine.

Aussi, ignorons-nous les motifs du Conseil de l'Université qui soutint la candidature de Szczucki à la chaire de l'histoire de la médecine. Mais, nommé à la chaire, ce professeur remplit fort bien ses fonctions. Se servent des ouvrages de Triller, de Sprengel, de Gruner et d'autres, il passait en revue tous les courants et toutes les idées philosophiques sur la médecine depuis l'antiquité jusqu'au début du XIXe siècle. Ses cours furent reconstitués d'après des notes par l'étudiant Le Brun, futur chirurgien célèbre à Varsovie (1). Szczuchi lui-même ne publia rien sur l'histoire de la médecine.

A l'Académie Médico Chirurgicale (1857-1862), un an avant sa fermeture et à l'Ecole Principale de Varsovie (2), l'histoire de la médecine fut enseigné jusqu'en 1864-1865, par *Henri Luczkiewicz* élève de Dietl (célèbre professeur polonais à Cracovie) et ancien adjoint de sa clinique. Luczkiewicz, habilité comme agrégé à l'Académie Médico-Chirurgicale (le sujet de sa thèse fut « De leucaemia »), professa d'abord la neurologie. Après la création d'une chaire particulière d'histoire de la médecine il y fut installé et fit un cours de deux heures par semaine pour les

(1) Le Brun, Un coup d'œil sur l'histoire de la médecine. Manuscrit. Société Médicale de Varsovie.

(2) Szkola Glowna Warszawska (1862-1869).

étudiants de la 5e année. A partir de 1864 il fut chargé du cours de pathologie et de thérapeutique générale.

En comparaison avec Szczucki (le dernier professeur d'histoire de la médecine à l'Université Royale), Luczkiewicz semble avoir été mieux qualifié. Ayant fait ses études secondaires à Lwow, Luczkiewicz suivit pendant quelque temps le cours de philosophie, fut élève et assistant de Dietl, un grand connaisseur du passé de la médecine, et devint professeur agrégé à Varsovie. Cependant Luczkiewicz ne fut pas aussi bon professeur que Szczucki, bien qu'il manifestât, au cours de son activité un goût très vif pour l'analyse de l'histoire de la médecine. Il laissa à la postérité un grand nombre de travaux et de publications diverses, entre autres : « Opinion sur le progrès des sciences médicales au XIXe siècle », ainsi que d'excellentes traductions des aphorismes d'Hippocrate, des livres de Celse, d'un manuel de Haeser, etc. Notons, que le programme des études à l'Ecole Principale de Varsovie prévoyait un examen d'histoire de la médecine.

De 1864 à 1866, soit pendant deux ans, la chaire d'histoire de la médecine était vacante à Varsovie, puis *Félix Nawrocki* y fut nommé. Le choix paraissait excellent, car Nawrocki, grand savant, doublé d'un humaniste, était extrêmement doué. Il avait étudié à Berlin les langues anciennes et orientales et sa thèse de doctorat se rapportait à l'histoire de la médecine (De Jean Mayow, physiologue du XVIIe s.). Mais, bien qu'on ne pût rien reprocher à ses cours, il ne sut guère intéresser ses auditeurs. Peut-être les effarouchait-il par son érudition, car il avait l'habitude d'apporter à son cours des manuels grecs et d'en lire *in-extenso* des passages entiers, que personne ne comprenait bien.

Outre l'histoire de la médecine Nawrocki professa pour les étudiants en 5e année l'encyclopédie des sciences médicales, et quelques branches de physiologie, qui fut sa science préférée et qu'il enseigna ensuite à l'Université de Varsovie avec un énorme succès.

Nawrocki fut le dernier professeur d'histoire de la médecine à l'Université polonaise de Varsovie (c'est-à-dire à l'Ecole Principale). A l'Université russe de la capitale de Pologne ouverte en 1869, la chaire d'histoire de la médecine n'existait plus. Luczkiewicz qui y enseignait la propedeutique (l'introduction à la science médicale) ainsi que l'encyclopédie de médecine faisait aussi place dans son cours à certaines périodes de l'histoire de la médecine.

L'Université de Wilno fut la dernière en Pologne à commencer l'enseignement d'histoire de la médecine. Cette discipline ne fut même pas mentionnée dans le plan des études, composé en 1804 par Jean Frank. On se contenta seulement de faire savoir aux étudiants qu'ils pouvaient chercher des détails historiques dans les ouvrages des auteurs indiqués par les professeurs.

Ainsi au début du XIXe siècle, on conçoit aussi à Wilno le besoin de connaître l'histoire de la médecine, mais tout en refusant encore de donner aux étudiants une orientation scientifique au moyen des cours systématiques et méthodiques. Ce n'est qu'en 1826 que furent institué à l'Université de Wilno des cours d'histoire de la médecine, dont fut chargé l'adjoint de chirurgie *Constantin Porcyanko*, homme très instruit, grand esprit et grand cœur, pédadogue éminant et ami sincère de la jeunesse. Porcyanko enseigna en polonais d'après Sprengel l'histoire de la médecine deux heures par semaine et en même temps la desmurgie (1) et la matière médicale. Il exposait en grand les théories médicales des siècles passés.

A partir de 1828 les cours d'histoire de la médecine furent confiés à *Alexandre Woelke*, adjoint de gynécologie et des accouchements, qui enseigna également d'après Sprengel deux heures par semaine.

Avant la fermeture de l'Université, le successeur de Woelke fut *Adolphe Abicht*, qui enseigna l'histoire de la médecine avec la pathologie générale et la séméiologie. Après la fermeture de l'Université en 1831, lors de l'ouverture à sa place de l'Académie

(1) L'art de faire les pansements.

Médico-Chirurgicale à Wilno, une chaire particulière d'histoire de la médecine fut créée et Abicht nommé, professa en latin jusqu'à 1838. Tout en enseignant, comme ses prédécesseurs d'après Sprengel, Abicht a composé son propre cours, dans lequel il exposait surtout les théories et les principaux courants philosophiques et médicaux depuis les origines, ainsi que la biographie des médecins illustres. Ses cours étaient très concis. Du point de vue d'idées personnelles, c'était un empiriste, influencé par le célèbre clinicien Joseph Frank, professeur à Wilno.

Adam Adamowicz, le plus illustre des professeurs d'histoire de la médecine à Wilno, fut le successeur d'Abicht à l'Académie Médico-Chirurgicale jusqu'à 1842, date de fermeture de l'Académie par le gouvernement russe. Grand savant et érudit, humaniste, Adamowicz était membre de nombreuses sociétés scientifiques en Pologne et à l'étranger. Il étudia premièrement les sciences physiques et mathématiques, obtint le titre de candidat en philosophie, puis se voua à la médecine et passa brillamment sa thèse. Nommé à la chaire d'histoire de la médecine (tout en enseignant l'anatomie comparée et la médecine vétérinaire), il se mit à assembler avec une véritable ardeur, le matériel ayant rapport à l'histoire de la culture générale et de la science médicale en Pologne. Il fouillait les archives nationales et étrangères et correspondait avec le monde des savants. A Budapest il trouva la chronique de Bielski en hongrois imprimée à Cracovie ; à Vienne il découvrit d'anciens manuscrits grecs sur la médecine, et d'autres à Pétersbourg sur l'histoire de la médecine en Pologne, etc., etc. En plus il fouillait les bibliothèques et les archives ecclésiastiques de Wilno, de Kowno et ailleurs. Le fruit de ses recherches parût dans ses nombreux travaux historico-médicaux écrits en polonais ; tels : « l'Aperçu des origines et de l'évolution d'anatomie en Pologne et en Lithuanie » ; — « L'homéopathie ancienne et moderne » ; — « La critique

des œuvres historiques de Hechell et de Gasiorowski » ; — « L'herbier polonais du xiv[e] siècle », etc.

Le cours d'histoire de la médecine d'Adamowicz, professé en un polonais impeccable, basé sur ses amples recherches scientifiques, objectif et bien illustré lui attirait une foule d'auditeurs.

Après la clôture de l'Académie Médico-Chirurgicale, l'enseignement de l'histoire de la médecine fut suspendu à Wilno jusqu'à l'ouverture dans cette ville de l'Université contemporaine, nommée de Stefan Batory (1), dans la Pologne libre et indépendante.

En généralisant ce que je viens de dire, l'on peut conclure que l'enseignement de l'histoire de la médecine en Pologne n'eut pas le même sort à toutes nos Ecoles Supérieures. C'est à l'Université de Jagiellons à Cracovie, que cet enseignement commença le plus tôt et dura le plus longtemps — de 1810 à 1889 ; après Cracovie ce furent les Ecoles Supérieures de Varsovie — de 1813 à 1831 et de 1861-1869 et enfin de Wilno. A Cracovie l'enseignement de l'histoire de la médecine au xix[e] siècle dura presque 80 ans, à Varsovie en moyenne vingt-cinq ans avec une interruption de 1831 à 1861, à Wilno seize ans environ.

Cet enseignement comprenait 2-5 heures par semaine et à certaines époques l'examen d'histoire de la médecine fut obligatoire.

Les chaires d'histoire de la médecine jointes généralement à d'autres chaires de la faculté, étaient presque toujours créées après un laps de temps et non au moment de l'organisation des études : c'était le cas de Varsovie et de Wilno, Cracovie fait exception sous ce rapport. Les candidats à la chaire étaient pourvus de diverses qualifications scientifiques, certes; mais bien peu d'entre eux passaient à la chaire par voie de concours ou de habilitation; quand au reste, nous nous demandons encore quelles raisons avaient déterminé les conseils universitaires à se prononcer en faveur de l'adjoint ou du professeur

(1) En mémoire du roi polonais Stefan Batory, qui fonda à Wilno en 1578 une Académie, mais privée de faculté de médecine.

X et non de *Y* ou de *Z* ? Probablement, vu le manque de professeurs spécialisés en histoire de la médecine, on tint compte non seulement de l'instruction médicale générale des candidats, mais aussi de leurs études littéraires ; le goût particulier qu'ils manifestaient pour l'histoire de la médecine aurait pu également influer sur la nomination.

Quant aux méthodes adoptés par différents professeurs au cours de leur enseignement, nous possédons là dessus bien peu de détails ; cela requerrait des recherches spéciales et minutieuses aux archives et dans les notes et mémoires très dispersés.

Remarquons cependant, que les candidats, ayant fait des études philosophiques, même très générales, étaient les plus favorisés : aussi, sont-ils devenus les meilleurs professeurs ; leurs cours étaient plus synthétiques et animés d'un esprit critique.

C'est une chose étonnante que l'enthousiasme avec lequel on se mit à l'enseignement de l'histoire de la médecine au commencement du XIXe siècle, décline peu à peu pour s'éteindre complètement dans la seconde moitié de ce siècle. L'histoire de la médecine devient une matière facultative, les organisateurs de l'enseignement universitaire, les autorités de l'Etat et les facultés de médecine cessent de s'en occuper et elle disparaît enfin du plan des études. Ce phénomène eut lieu non seulement en Pologne, mais dans toute l'Europe contemporaine.

Sous l'action des courants matérialistes et du darwinisme qui, dans la deuxième moitié du XIXe siècle pénétrèrent toutes les branches de la science et surtout les sciences naturelles et la médecine, les humanités avec l'histoire de la médecine furent relégués au second plan, comme dénués de tout intérêt. Ne nous étonnons donc pas, qu'aux facultés des Universités polonaises (qui ne relevèrent pas toujours de nous-mêmes) l'enseignement de l'histoire de la médecine fut complètement éliminé du programme.

Cette fâcheuse négligence indignait profondément nos illustres médecins et professeurs, comme *Szo-*

kalski, Jaworski, Chalùbinski, Sigismond Kramsztyk et autres, qui traitèrent de ce sujet. Mais les plus fervents partisans de l'enseignement de l'histoire de la médecine en Pologne, furent les P[rs] Valère Jaworski à Cracovie et Titus Chalubinski à Varsovie.

Jaworski est une des personnalités les plus remarquables parmi les professeurs de l'Université de Cracovie de la fin du XIX[e] et du début du XX[e] siècle : illustre médecin et pédagogue, il réunissait de grandes qualités d'esprit et de cœur, il était l'ami sincère de la jeunesse et patriote ardent.

Jaworski est fondateur du premier musée d'histoire de la médecine en Pologne; l'ayant enrichi de ses propres collections précieuses, il cherchait à le compléter et y consacrait tous ses loisirs. Le Musée de Jaworski fut le noyau de l'Institut actuel d'Histoire de la Médecine à Cracovie dont les collections furent complétées avec un véritable piétisme par les professeurs d'histoire de la médecine Wrzosek et Szumowski. Jaworski réclamait le rétablissement des chaires d'histoire de la médecine en Pologne et le recrutement des candidats du professorat parmi les médecins savants et patriotes; il voulait aussi que cette discipline fût traitée comme faisant partie de l'histoire de la culture universelle. Dans un mémoire adressé aux autorités ministérielles il écrit : « Nos élèves et nos médecins croient que tout a été accompli par un Allemand, un Français ou un Anglais; sous ce rapport l'ignorance a régné et règne toujours en Pologne » (1).

Chalubinski, l'illustre médecin et professeur de clinique, trouvant que la jeunesse était insuffisamment préparée à la carrière médicale, découvre les raisons de ce phénomène dans la connaissance imparfaite de l'histoire de la médecine.

Il écrit en 1875 : « L'imparfaite connaissance critique du passé sans laquelle on ne peut juger de l'état actuel de la science, doit produire (sans nommer

(1) A. Wrzosek, Valère Jaworski, fondateur du premier musée d'histoire de la médecine en Pologne. Arch. Hist i Filoz. Med. T. III. N° 1.

d'autres défauts de l'instruction médicale', l'obscurité des idées, l'imprécision dans le jugement, les opinions superficielles et un désordre chaotique dans l'esprit. ».

Telle était le point de vue non des théoriciens, n'ayant point sens du réel, mais des deux illustres médecins, savants expérimentés, cliniciens et praticiens remarquables, qui croyaient à l'importance de la connaissance d'histoire de la médecine et des lois de son évolution.

La période de décadence semble se terminer pour cette discipline au début du xxe siècle, sous l'influence d'un nouveau courant de criticisme qui vint s'infiltrer dans toutes les branches de la pensée humaine.

A l'étranger on restaure les chaires et les instituts d'histoire de la médecine, la littérature médico-historique se développe, des sociétés scientifiques s'organisent pour concourir au progrès de cette science et faire la propagande parmi les médecins et les étudiants.

Et voilà, à la Faculté de Médecine de Cracovie la chaire d'histoire de la médecine fut reconstituée en 1910 et confiée à son véritable fondateur le D^r^. *Adam Wrzosek*, infatigable explorateur du passé de la médecine et professeur de pathologie expérimentale.

A Lwow, deux ans avant Cracovie, ce fut un professeur agrégé *Ladislas Szumowski*, dont la thèse d'habilitation portait sur l'histoire de la médecine et qui professa un cours à partir de 1908. Ce cours fut interrompu pendant la grande guerre jusqu'en 1918. La question de l'enseignement de l'histoire de la médecine fut définitivement réglée dans la Pologne indépendante. Grâce aux soins du Pr Wrzosek, chef de la section du Ministère de l'Instruction Publique (1919-1920), en collaboration avec le Pr Szumowski, non seulement des chaires d'histoire de la médecine, mais aussi de philosophie de la médecine, furent créées partout où existaient les facultés de médecine. Après avoir passé par des phases différentes, l'état actuel des études historico-médicales en Po-

logne est suivant : les cours d'histoire de la médecine sont recommandés aux étudiants, sans être strictement obligatoires, mais les candidats au doctorat doivent faire preuve d'avoir assisté à quarante heures de cours d'histoire et de philosophie de la médecine et passer un examen de cette matière.

Aujourd'hui il existe en Pologne cinq chaires d'histoire et de philosophie de la médecine, auxquelles est jointe la propédeutique médicale.

La répartition des chaires est la suivante :

Cracovie, le professeur docteur en médecine et en philosophie *Ladislas Szumowski*; Lwow, le docteur *Witold Ziembicki* chargé du cours; Poznan, le professeur docteur en médecine *Adam Wrzosek*; Varsovie, le professeur docteur en médecine *François Giedroyc*; Wilno, vacante, après la mort du professeur docteur en médecine et en philosophie *Stanislas Trzebinski* en 1930.

Il faut ajouter qu'à Varsovie le professeur honoré docteur en médecine *Henri Nusbaum* enseigne séparément la philosophie, la logique et la morale médicale.

Les professeurs nommés enseignent l'histoire de la médecine d'une manière critique et synthétique; ils considèrent la matière non comme science descriptive, mais comme science historiosophique. Cette méthode, grâce à son élément philosophique, fut très goûté par quelques médecins historiens allemands. Plusieurs articles publiés par eux dans les journaux scientifiques médicaux le prouvent. Cette méthode rationnelle appliquée à l'enseignement de l'histoire de la médecine, apparaît récemment dans le manuel du professeur W. Szumowski de Cracovie, dont la première partie : « La médecine chez les anciens », a déjà paru en 1930. Ainsi la Pologne d'aujourd'hui a vu se réaliser enfin le rêve des grands maîtres et éducateurs de sa jeunesse universitaire, Valère Jaworski et Titus Chalubinski.

CINQ LETTRES INÉDITES DE JEAN-FRANÇOIS GAULTIER A M. DE REAUMUR DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

Par le Dr Arthur VALLÉE, M. S. R. C. (1).

Poursuivant ses recherches sur le passé scientifique canadien français, l'historien de Michel Sarrazin a communiqué à la Société Royale du Canada, dont il est membre, cinq lettres inédites de Jean-François Gaultier à M. de Rhéaumur.

Professeur à l'Université Laval de Québec où il assume aussi les fonctions de Secrétaire de la Faculté de Médecine, l'auteur, par son enseignement, par ses conférences publiques et par ses travaux, est de ceux qui ont le plus fait, en terre d'Amérique, pour la culture française et pour la conservation de notre commun patrimoine.

Dans cette communication, le Pr Arthur Vallée montre à nouveau que l'important effort accompli par la France à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle pour son expansion scientifique s'adressa particulièrement au Canada où les sciences naturelles trouvèrent un champ d'études remarquable pour des observateurs tels que Michel Sarrazin, le marquis de la Galisonnière et Jean-François Gaultier.

Jean-François Gaultier, *Médecin du Roi*, vécut au Canada de 1742 à 1756, date à laquelle il mourut à Québec pendant une épidémie de typhus apportée par un vaisseau de la flotte de Montcalm, le Léopard. Ses travaux, très appréciés, concernent surtout la botanique, la zoologie, la météorologie et la thermométrie. On peut citer, entre autres, ses études sur le thé du Canada ou *Gaultheria procumbens*, sur le

(1) Treize pages in Mémoires de la *Société Royale du Canada*, 3e série, vol. XXIV, page 31, Ottawa, 1930.

sucre d'érable et sur le capillaire, ses collections de spécimens zoologiques, ses applications du thermomètre de Réaumur, et, particulièrement, des expériences de Réaumur sur les couveuses artificielles et l'art de vernir les œufs, avec de l'huile ou du suif, pour les conserver. Gaultier, dans ces lettres, tient M. de Rhéaumur au courant de ses envois, de ses besoins et de ses résultats.

Deux siècles ont passé. Les conditions politiques ont changé. Mais, aussi longtemps que des mains pieuses exhumeront ainsi des manifestations de notre culture commune et de notre commune origine, ni le temps, ni l'espace, ni les conditions politiques n'altéreront l'unité de nos efforts vers les productions de l'esprit.

Communiqué par le Dr René Charpentier.

LES TRADUCTIONS FRANÇAISES DE TRAITÉS D'HYGIÈNE ITALIENS AU XVI[e] SIÈCLE

Par Marcel FOSSEYEUX.

C'est de 1540 à 1580 environ que se manifeste le grand mouvement de « translation » des livres de science de latin en français. M. F. Brunot, dans sa magistrale *Histoire de la langue française*, en a cité maints exemples.

J. Canape, professeur de chirurgie à Lyon donne à ses élèves des traductions de Galien et de Guy de Chauliac, et l'ouvrage sorti des presses de Jean de Tournes à Lyon, en 1552, sous le titre de « *Opuscules de divers autheurs médecins rédigez ensemble pour le proufit et utilité des chirurgiens* », peut être considéré comme le premier manuel médical dans notre langue. Malgré les obstacles et les menaces (1), Ambroise Paré publie ses livres en français, « considérant que chaque langue est propre à traiter les arts et à les donner à entendre », et le mouvement s'étend à Dalechamps, à Pierre Bertrand, à Vallambert, à Malézieux, à Simon de Provanchères. Ceux qui ont commencé par écrire en latin donnent des traductions de leur ouvrage. Ainsi P. Calanio en 1550 met en français son *Traité excellent de l'entretement de santé* composé pour un cardinal italien : il vante la pureté et la subtilité de l'eau du Tibre, les mérites du vin de Salerne, il conseille à son illustre client de fuir les jours caniculaires pour se retirer

(1) D[r] Crussaire, Ambroise Paré et l'avènement du français dans les sciences. *Semaine des hôpitaux*, 15 oct. 1929.

« en quelque lieu opaque et ombrageux, comme en Campanie, vers les Sabins, en Latium, en Tusculum ; vous pouvez, ajoute-t-il, recouvrer l'air doux et paisible, bonne compagnie d'amis, grande abondance de vivres et belle chasse, car vous avez là ces villes, Alba, Longa, Vélitra et Tibur, laquelle est très insigne en raison du petit vent joly et des belles fontaines qui y sont. Vous avez aussi Ocriculum, et Sutrium et Capralyca, qui est certainement la plus excellente entre toutes en fraîcheur et en salubrité ». D'autre part, pendant ces quarante années, de nombreuses traductions d'ouvrages italiens contribuent à répandre en France les doctrines de la péninsule. Nous voudrions en étudier quelques-uns, parmi les plus caractéristiques.

C'est à l'usage de la cour de Rome, comme il nous l'apprend lui-même, que Bartolommeo Sacchi, dit Platina, de Crémone, avait publié en 1475, entre autres nombreux ouvrages de morale et de philosophie, sa *De honesta voluptate et valetudini*. C'était un curieux personnage que ses démêlés avec Paul II firent deux fois enfermer au Château Saint-Ange.

Le traité qui nous intéresse fut traduit par Desdier ou Didier Cristol, prieur de Saint-Maurice, près Montpellier (1). Les éditions de Venise (1475), de Rome, de Bologne (1491) se trouvent à la Bibliothèque casanatense. L'édition de 1539 se vendait chez Guibert, au Palais, celle de 1559, chez Jean Ruel, rue Saint-Jacques, « à la queue de Renard », et portent toutes deux le titre : *De l'honneste volupté, livre très nécessaire à la vie humaine pour observer bonne santé.* C'est surtout un manuel de recettes culinaires qui nous initie aux mystères de la bonne chère en usage alors chez les dignitaires pontificaux ; ils se disputaient à coups de ducats, les huîtres de Baia, les murènes et les lamproies, ces poissons renommés dont l'évêque de Nocera, P. Giovo, avait donné une description en 1524,

(1) Emilio Motta, Platina e papa Paul II, in *Arch. Soc. rom. di Storia patria*, 1884, et E. Rodocanachi, *Hist. de Rome de 1354 à 1471*, Paris, p. 428 à 463.



Cliché Æsculape.

La Mandragore.

de piscibus romanis; Rondelet s'en est inspiré dans son *De piscibus marinis* en 1554, traduit par Henri Joubert sous le titre de *Histoire entière des poissons,* Lyon, 1558, in-4° ; au surplus on nous donne toujours les mêmes conseils, dont le principal est de « réprimer et mitiger nos perturbations, ainsi que dit Tulle en son quart livre de ses questions tusculaines ».

Ce traité ressemble beaucoup à l'*Agriculture et maison rustique* que publia, en 1564, Charles Estienne, en collaboration avec son gendre Jean Liébaut, dont les deux ouvrages sur *les maladies des femmes, et l'embellissement et ornement du corps humain* passaient auprès des contemporains pour une réplique de l'œuvre de l'italien Giovanni Marinelli, auteur *de Gli ornamenti delle donne*, et de *le Medicine pertinenti alle infirmita delle donne.*

A la même époque, en 1552, s'affirmait le succès du petit livre de Galien : *des choses nutritives*, traduit par le champenois Jean Massé, imprimé à l'hôtel d'Albret, au Mont-Saint-Hilaire, et vendu rue Saint-Jacques à l'enseigne Saint Martin, chez Vivant Gaultherot.

Parmi les traductions françaises d'ouvrages italiens nous n'en trouvons pas du : *De sanitate tuenda ac vita producenda studiosis apprime necessarium*, de Jérôme Cardan, qui fut cependant un véritable « européen » de l'époque ; ses voyages sont restés célèbres ainsi que quelques-unes de ses consultations, comme celle qu'il donna en Ecosse à l'évêque Hamilton ou celle qui nous est décrite, avec humour, au milieu des médecins parisiens, dans les *contes d'Eutrapel*, de Noël du Fail (1).

La *De propria vita* de Cardan est une véritable autobiographie qui l'a fait considérer comme un lointain précurseur de Jean Jacques, et son *De utilitate ex adversis capienda* (1561), écrit à la suite de la décapitation de son fils, est surtout considéré par les écri-

(1) Pr Menetrier, Anecdotes et pratiques médicales du xvie siècle, C. R. Congrès intern. de la médec., Paris, 1901, p. 35.

vains actuels, comme Rivari (1), sous le jour de la psychiâtrie.

Cardan fut un grand voyageur que G. Grataroli n'a pas manqué de citer dans son *De Regimine agentium*, paru à Bâle en 1561, où il donne des conseils appropriés aux voyageurs sur terre et sur mer : il s'inspire pour dresser ses itinéraires du *Guide des chemins de France*, édité dès 1553, par Charles Estienne, dont le vénitien P. Lauro traduisait les ouvrages en italien. Cardan rappelle aussi les conseils de Jean de Monteux, médecin de Lyon, auteur d'un *medicina curationis compendium*, paru à Vienne, en Dauphiné, en 1541, et traduit par Claude Valgelas en 1572, sous le titre de *Conservation de la santé et prolongation de la vie* (2).

Si le fait d'avoir sur soi, pour éviter les maléfices et aventures, des fleurs d'armoise et une baguette de myrte, d'emporter diverses pierres ou une corne du pied de verbascum, ou l'œil droit d'un loup, ou le cœur d'un vautour, pour obvier aux dangers des chemins, peut nous paraître plus compliqué que le port d'une médaille de Saint Christophe, du moins le fromage de jument, et la graisse de vache fondue avec de l'huile de violat indiqués comme provisions de route devaient être une excellente précaution pour l'époque ainsi que les remèdes contre les poux, les punaises, les scorpions, les crevasses des pieds et les « lassitudes » (3).

N'oublions pas non plus les vertus que l'on prêtait à la mandragore dont les feuilles sont couleur de flamme et luisent la nuit comme des étoiles, et qui cueillie la nuit sous un gibet doublait le nombre des pièces d'argent qu'on déposait près d'elle, et guérissait les femmes de la stérilité.

(1) Sur Cardan, v. Charbonnel, *la pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin*, Paris, 1919, et les articles dont la bibliographie figure dans le Guide de Barduzzi, *Della historia medicina*, 1920. L'art. de Rivari a paru en 1922 dans la *Riv. di storia*.

(2) J. de Monteux a publié également en 1572 *De activa medicina scientia commentarii* II.

(3) E. Bonnaffé, *Voyages et voyageurs de la Renaissance*, Paris, 1905.

Les conseils de Grataroli aux voyageurs n'ont pas été traduits en français, mais deux autres de ses petits traités l'ont été, à Lyon en 1555, par Etienne Coppé, et à Paris en 1577, et concernent, l'un des préceptes et moyen « de recouvrer », augmenter et contregarder la mémoire, l'autre, « le jugement de la nature des hommes par les traits du visage ». Déjà cette question du maintien de la mémoire chez les vieillards, sujets à « l'oubliance », avait préoccupé divers contemporains. Grataroli recommande divers remèdes, l'huile des philosophes de Mesué, qu'il avait commenté avec Avicenne quand il était professeur à Padoue, avant de se réfugier à Bâle, entraîné vers la Réforme par son ami Théodore de Bèze, puis diverses sortes de mirobolans, et surtout les anacardes que l'on préparait en Sicile avec le miel (1).

L'un de ses contemporains, Rucelli, né à Viterbe vers 1520, qui avait vécu à Rome sous le pontificat de Paul III, et fondé l'Académie *delle Segna*, du dédain, puis s'était établi à Venise où il mourut en 1566, publia en 1555 dans cette ville chez Sigismondo Bordogna, sous le pseudonyme d'Alexis Piémontois, un livre de « *Secrets* », qui devaient circuler bientôt dans toute l'Europe (2). Dès 1557 il était traduit en France et paraissait chez Christophe Plantin à Anvers, puis chez Jean Caveiller, rue Fromentel près le Clos Bruneau, à l'Estoile d'or, à Paris l'année suivante, ensuite à Lyon, à Rouen, puis en 1567 chez Jean de Marnef et G. Cavellat, au Mont-Saint-Hilaire, à l'enseigne du Pélican.

Rucelli prétendait avoir fait plusieurs voyages au Levant, d'où il aurait rapporté la majeure partie de ses secrets, ce qui n'est rien moins que certain; il les aurait acquis non seulement de gens de grand savoir, mais d'artisans, de paysans et de « femmelettes ». Les

(1) Un petit livre rare édité à Poitiers en 1544, puis à Paris en 1546, intitulé le *Bastiment des receptes*, est également tiré de l'italien avec des adjonctions, mais sans indication d'origine.

(2) Louis DE CHAUVIGNY, les Secrets et le secret d'Alexis Piémontois, *Rev. des quest. hist.*, 1er oct. 1926.

six livres de son ouvrage ne sont pas seulement une pharmacopée, où il relate vingt-huit remèdes contre la peste, mais il y enseigne l'art des parfums, et des cosmétiques, des coussinets de roses parfumés, des oiselets odoriférents, des patenostres de senteurs, dont la nomenclature est elle-même une suavité. Mais surtout il s'étend sur « la manière et secret pour conserver la jeunesse, et retarder la vieillesse, maintenir la personne toujours en santé et vigueur, comme en la plus belle fleur de son âge », étant chose très certaine ajoute-t-il, qu'un vieillard âgé de septante ans, tout chenu et de très mauvaise complexion et sujet à plusieurs sortes de maladies est tourné comme en âge de 36 ou 38 ans ». Faust n'en désirait pas davantage. Il est vrai que pour parfaire sa liqueur miraculeuse qui comprenait 170 plantes et ingrédients parmi lesquels entraient des perles fines pilées et de l'ordissous, il fallait commencer au mois de mai pour terminer en septembre, et ne se servir que de rosée tombée au printemps sur du romarin.

Avoir, dans sa villa de Padoue, édifiée par Falconetto, protégé et hébergé les savants et les artistes en véritable mécène, avoir été ami de l'architecte Palladio, et de l'auteur comique Ruzzante, passer pour un homme de « haut esprit et d'âme vraiment royale », comme l'écrit Vasari, n'aurait pas sauvé de l'oubli le nom du vénitien Luigi ou Alvise Cornaro (1), s'il n'avait écrit en 1558 et publié chez Perchacino, à Padoue, un petit traité *De la vita sobria*, qui a plus fait pour sa réputation que sa valeur et sa générosité. Tel en fut le succès qu'il fut réédité cinq fois au XVI[e] siècle, puis huit fois jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Il ne fut traduit en français qu'en 1646, par Sébastien Hardy plusieurs autres éditions suivirent, celle de Jacques Martin, et celle de M. de la Bonodière

(1) Un abrégé de sa vie figure dans le 38[e] livre de l'*Histoire* de de Thou; Cardan, Bacon, Gassendi ont parlé de lui; A. Mortier *dans ses Etudes italiennes* (1930) lui a consacré un article sous le titre de : Un mécène de la Renaissance. Il avait publié également un *Trattato di acque*, Padoue, 1560, en faveur de la conservation des lagunes de Venise.

en 1701, chez Jacques le Febvre, au Soleil d'Or, rue Saint-Séverin. Notre auteur avait l'avantage d'avoir éprouvé les conseils qu'il livrait à autrui. C'est à la suite d'une vie de plaisirs et d'excès, qu'à 55 ans, il avait réformé son régime de vie, au point de ne prendre que 12 onces d'aliments par jour, se livrant à dame tempérance et à dame continence ; il vécut ainsi jusqu'en 1566 plus que centenaire, sans toutefois avoir abandonné l'usage modéré du vin qu'il appelle « le lait des vieillards », entouré par l'enjouement des onze petits enfants que lui avait donné sa fille Clara, se livrant aux charmes de la musique et du chant, en véritable sage qui a su maîtriser tous les orages de la vie.

Ce sont des recettes de médecine populaire, plutôt qu'un véritable raité d'hygiène que *Li Cappricì medicinali* du bolonais Leonardo Fioravanti (1), parus à Venise en 1564 ; ils furent édités en français en 1586 par l'apothicaire Claude Rocart, de Troyes, chez Pierre Cavellat, rue Saint-Jacques, à l'Ecu de Florence. Si l'une de ses recettes, son baume, a sauvé son nom de l'oubli, qui parle encore de l'huile d'Hypercon, des pilules de Mars guerrier, de l'électuaire angélique? Deux ans plus tôt le tourangeau, Gabriel Chapuis, qui tenait une véritable officine de traduction d'auteurs latins, espagnols et italiens, avait publié chez le même éditeur son *Dello Specchio di scienza universale libri tre*, paru à Venise en 1564, sous le titre de ***Miroir universel des arts et des sciences***, où se trouvent les renseignements les plus divers depuis la pratique de la pêche à Venise jusqu'à une dissertation sur les fards, et les qualités que doivent avoir les jeunes filles à marier, en passant par l'histoire de la Compagnie de la Calza, fondée par les seigneurs vénitiens, à l'imitation de l'Académie espagnole de l'Echarpe.

Mais le plus caractéristique de ces traités d'hygiène, tant par le nom de l'auteur que par les doc-

(1) D. Giordano, *Leonardo Fioravanti, bolognese*, Bologne, 1920.

trines qu'il exprime, est la *De triplici vita* de Marsile Ficin.

Chez le fondateur de l'Académie platonicienne de Florence (1), l'esprit encyclopédique de la Renaissance s'exerce surtout dans le sens d'une synthèse conciliant le platonisme et le christianisme. Il a recours à Platon, à Porphyre, à Virgile, aux Sybilles, pour démontrer les vérités de la religion, alors que chez certains de ses contemporains le conflit entre les idées traditionnelles et les conceptions nouvelles s'avère déjà manifeste et ardent (2).

La *De triplici vita* fut d'abord publiée en latin à Paris, chez Wolff, sans date, puis à Bâle, chez J. de Amerbach, in-4°, puis à Florence en 1489, in-8°, chez Miscomini. Ce n'est qu'en 1548 que nous trouvons une édition en italien, à Venise, chez Tramezzino, en 1 volume in-8° ; l'historique de ces éditions est intéressant parce qu'il nous indique d'une façon précise l'époque où, comme je le disais au début, le latin, en Italie comme en France, est remplacé par les idiômes nationaux (3).

Quand aux traductions françaises, qui nous occupent, la première est de 1541, impression gothique, in-12, de Denis Janot, à l'enseigne Saint Jean-Baptiste, rue Neuve-Notre-Dame ; c'est celle de Jean Beaufils, avocat au Châtelet, qui ne contient d'ailleurs que les deux premiers livres.

La seconde, parue seulement en 1581, a pour traducteur Guy Lefèvre de la Boderie, « secrétaire de Mgr frère unique du roi et son interprète aux langues étrangères », qui a déjà traduit en 1578 le *Discours de l'honnête amour*, et le *Traité de la religion*

(1) Séveking, *Die Gechichte des platonischen Akademie zu Florenz*, Hambourg, 1844.

(2) Roger Charbonnel, *La pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin*, Paris, 1919.

(3) L'édition de Venise de 1548 (Bib. Maz. 53761) contient *Le Consiglio contra la peste* que Ficin avait publié dès 1489 à Florence. D'autres éditions de ce petit traité furent suivies d'opuscules de divers auteurs sur le même sujet : une traduction française parut à Cahors en 1594. Voir reproduction du frontispice de l'édition de Venise, 1522, dans le *Manuel d'Histoire de la Médecine* de Castiglioni, éd. italienne, p. 463.

chrétienne, du même auteur. La Triple vie est en vente chez Abel l'Angelier, au premier pilier de la grand'salle du Palais; suivant l'usage de l'époque, le livre comporte six sonnets en français. De la Boderie (1) fait suivre le nom de Ficin de la triple mention de prêtre, philosophe, et médecin ; il ne faut pas s'en étonner ; la corporation des médecins et des pharmaciens de Florence, dont Dante, Boccace, Pétrarque, Sachetti, firent partie, n'était pas composée uniquement de praticiens. La limite était incertaine entre médecins, philosophes et écrivains ; s'inspirant de la tradition des anciens, le médecin devait connaître la littérature classique, et la dialectique, « reine des sciences », au dire de Galien lui-même. *Medicus et grammatici doctor* était un titre souvent appliqué aux médecins (2). Au surplus les savants de la Renaissance n'étaient-ils pas des encyclopédistes? N'oublions pas que Ficin est le contemporain et compatriote d'Ange Politien et de Pic de la Mirandole (3). Ficin est lui-même fils d'un médecin (4). Il a étudié la médecine à Bologne, avant d'apprendre le grec et la musique. Il était, dit-on, de complexion délicate, mais a réussi à vivre jusqu'à 66 ans en prenant les précautions qu'il va traduire en précepte dans les trois livres qui ont pour objet : 1° de conserver la santé ; 2° de prolonger la vie ; 3° d'acquérir le ciel.

Le premier livre est un traité d'hygiène pour les studieux, pour les hommes de lettres, comme on

(1) Guy a deux frères, originaires comme lui de Falaise, et également traducteurs d'ouvrages italiens. Antoine a traduit le dialogue de la noblesse du Tasse (1584) et Nicolas, la création du monde de Pic de la Mirandole. (Bibl. fr., La Croix du Maine (1579).

(2) Raffaele Ciasca, *L'arte dei medici e speciali nella storia e nel commercio florentino del secolo XII all XV*, Florence, 1927.

(3) Sur M. Ficin, voir Caleotti, Della vita, degli studi di marsilii Ficini, dans *Arch. Stor.* (n. s. t. IX, partie 2, p. 29-97, et Giovanni Corsi, *marsilii Ficini vita*, publiée par A. N. Baudini et G. Saita, M. Ficino, Messine, 1923. Voir aussi F. T. Perrens, *Histoire de Florence depuis la domination des Medicis jusqu'à la chute de la République* (1484-1531), Paris.

(4) Ugo Viviani, maestro Ficino, padre di Marsilio, medico di Cosimo de medicis, *Riv. di stor. crit. delle scienze med. e nat.*, t. X, 1919, p. 74.

dirait aujourd'hui, Ficin constate qu'ils sont sujets à la pituite et à la mélancolie. A cela il voit trois causes, l'une céleste, l'influence des astres, de Mercure et de Saturne en particulier ; la seconde humaine (il veut dire physiologique), à savoir que la pensée dessèche le cerveau ; la troisième naturelle (entendez morale), qui est la contemplation de soi. Les ténèbres du dedans beaucoup plus que celles du dehors remplissent l'âme de tristesse et de frayeur. C'est un souvenir du *Timée*, où Platon expose « que l'âme « contemplant les choses divines croît (crescit) telle« ment par telle nourriture qu'elle devient si puis« sante qu'elle surmonte son corps de beaucoup plus « que le naturel du corps ne porte ». Cette rupture d'équilibre entre le physique et le moral est une cause de faiblesse pour le corps ; la pituite et l'humeur noire voilà donc les grands ennemis des studieux ; il faut y ajouter l'abus de la viande, du vin, de l'acte vénérien. On faisait à Florence une grande consommation de condiments de toutes sortes, noix, muscade, cannelle, safran, gingembre, dont la ville était le grand entrepôt avec Venise. Bien entendu Ficin en proscrit l'abus.

Il recommande de ne pas dormir après les repas et de se lever de bonne heure, suivant le précepte d'Aristote, proposant divers remèdes contre l'insomnie, l'amaigrissement, l'oubli; ses prescriptions sont tirées de Galien ou de l'arabe Mesué. Pour « réchauffer les forces de l'esprit », il indique la thériaque, la Mithridate, les pilules d'aloès. Contre l'humeur noire, il signale le bienfait des sirops imités des arabes, des grecs et des latins. Il use lui-même de la composition suivante : une once d'aloès lavée ; de myrobolans embliques et chebules, deux drachmes ; id. de mastic, id. de roses principalement pourprées, avec du vin mélangés. Pour protéger la vue c'est encore à Mesué qu'il fait appel.

Par-dessus tout, il loue une vie sereine, l'usage des odeurs suaves, la contemplation d'une eau « claire et nette », la promenade dans les jardins et les forêts



Cliche Æsculape.

PROCESSION POUR OBTENIR LA CESSATION DE LA PESTE A ROME.
(Miniature des Heures du Duc DE BERRY.)

et jouxte le rivage des fleuves, à travers les prés « plaisans et délicieux ». C'est avant la lettre le précepte d'Alfred de Vigny :

Promène toi dans les champs, une fleur à la main.

Le second livre (1) aborde un sujet qui tenait à cœur à M. Ficin comme à ses contemporains : une longue vie est nécessaire à la science ; quels sont les moyens de la prolonger ? N'était-ce pas la pensée de Goethe, lorsqu'il écrira à son tour, « ce que l'homme peut faire de mieux c'est de durer ». Il ne faut pas s'attendre à trouver des nouveautés chez notre auteur. Tout est tiré des anciens, de Galien, d'Hippocrate, des Arabes et des Salernitains. C'est à Aristote qu'il emprunte le choix d'un logis, « une habitation haute, regardant vers la mi-jour et l'orient, ni humide ni froide ». Le principal précepte est la modération en tout. Une lampe à petite flamme dure plus longtemps. Il recommande les cordiaux, les aromates, l'ambre, la sauge, l'or broyé avec du sucre dissous dans un breuvage fait de fleur de bourrache, de buglosse et de mélisse, et pris quand la lune entre au signe du Lion, ou du Mouton, ou du Sagittaire, ou qu'elle mire le Soleil ou Jupiter. Car il faut consulter les astres avant de prendre les remèdes. L'Italie est la terre classique de l'astrologie et du merveilleux. La littérature astrologique du XVI[e] siècle est innombrable et en France, M. F. Brunot a pu lui consacrer tout un chapitre de son *Histoire de la langue française* (2). Les poètes eux-mêmes s'en inspirent ; Ronsard écrit son hymne aux astres et Mellin de Saint-Gelais, revenu d'Italie, où il a séjourné de 1509 à 1518, se souvient encore assez de ses études pour écrire en 1546 à une studieuse demoiselle ses « advertissements à des jugements astrologiques » (3).

(1) A. Corsini, *Riv. di storia critica della scienze*, t. x, 1919, p. 5.

(2) F. Brunot, *Hist. lang. française*, . II, ch. V.

(3) J. H. Molinier, *Mellin de Saint-Gelais* (1490-1558). Rodez, 1910. Sur les médecins et astrologues italiens en France du x[e] au XVI[e] siècle, voir E. Rodocanachi, *Etudes et Fantaisies historiques*, Paris, t. II.

L'influence de l'astrologie sur la thérapeutique, découle évidement des écrits salertinains, d'Arnauld de Villeneuve, dont le *Regimen sanitatis* qui eut, au XVIe siècle de nombreuses éditions, s'appuyait sur l'autorité de Saint Augustin. En ces matières les souvenirs bibliques et la science antique formaient un curieux mélange. Ne lit-on pas dans une édition du *Régime de vivre et conservation du corps humain*, parue en 1581 à Paris, chez Santenas, libraire au Palais, qu'il faut éviter surtout trois jours néfastes, le premier de la lune du mois d'avril, jour du meurtre d'Abel par Caïn, le premier de la lune d'août, celui où Adam mangea la pomme, enfin le dernier jour de la lune de décembre, celui de la naissance de Judas ? J. Cardan allait plus loin, et dans son traité *de vita propria* [C. XIII] soutenait qu'il fallait consulter les astres pour l'efficacité des prières ; ainsi le premier avril, à huit heures du matin, les prières à la Vierge étaient exaucées.

Suivant une doctrine traditionnelle, Ficin signale les dangers qui nous menacent à chaque septenaire. C'est le souvenir des années climatériques des Grecs. Elles sont, dit-il, dans la montée de la vie, comme des escaliers « décrétoires ». C'est à ces époques surtout qu'il convient de prendre conseil des astrologues. Malgré les invectives de Pétrarque (1) la croyance était restée vivace et Andrea Turini, médecin de Florence, qui avait soigné Clément VII et Paul III, s'était rendu célèbre par une défense d'Hippocrate et de Galien en ce qui concerne les jours critiques; l'évêque Luca Gaurico publiait à Rome en 1546 son ouvrage : *Super diebus decretoriis*, in fol., 137 p. et ce n'est que le 5 juin 1585 que, par la Bulle *Cœli et terræ*, que Sixte Quint interdit l'astrologie, mais encore au XIIe siècle, B. Codronchi, d'Imola, dans son traité en latin « *De annis climactericis* » paru en 1620, s'appuiera

(1) *Opera, Libri IV invectivarum contra medicum quemdam*, p. 1200 à 1235.



Cliché Æsculape.

PROCESSION POUR OBTENIR LA CESSATION DE LA PESTE A ROME.
(Miniature des Heures du Duc DE BERRY.)

sur l'opinion de M. Ficin (1) pour dénoncer les périls qui nous attendent à chaque septenaire (2).

Quant aux relations entre les signes du Zodiaque et les différentes parties du corps humain, elles ne faisaient aucun doute pour M. Ficin et ses contemporains, qui les voyaient encore exprimées dans les « figures anatomiques » des calendriers et des livres d'heures, dans ces schémas que les Allemands appelaient *aderlassmänner* (de *aderlass*, saignées) maintes fois reproduits (3).

On en arriva chez les disciples jusqu'à ces excentricités qui marquèrent les derniers instants d'un Campanella par exemple, qui, pour conjurer le destin astral suivant les principes du *De fato siderali vitando* (liv. VII des *astrologica*) fit tendre de draperies blanches et orner de plantes vertes sa cellule, alluma deux flambeaux et cinq torches représentant les sept planètes, et aspergea de vinaigre de rose sa chambre où flambaient des bois aromatiques, laurier, myrte et romarin. C'est ainsi qu'entouré d'amis suivant le rite, et aussi de pierres, de plantes, de couleurs, de parfums, de sons et de mouvements liés à chaque astre par une correspondance symbolique, il espérait éloigner de lui les influx malins, et capter en sa faveur les influences bénignes du ciel.

Ce n'est pas tout de subir l'influence du Ciel, il faut le mériter après sa mort, et ceci nous amène au troisième livre de la Vie, dont le sujet est justement l'acquisition de la vie céleste. Nous ne suivrons pas ici M. Ficin dans sa débauche de rêveries mi-païennes, mi-chrétiennes, comme seul un homme de la Renais-

(1) Weitenweber dans son livre : *Uber des Marsilius Ficinus Werk de vita studiosorum*, 1855, a signalé de son côté l'influence de Ficin sur Paracelse et sur Agrippa.

(2) Y. J. B. Aymen, *les jours critiques sont-ils les mêmes dans nos climats que du temps d'Hippocrate* ? Paris, 1752.

(3) A. Castiglioni dans son *Manuel* a reproduit celle d'un livre d'heures de 1501; d'autres figurent dans l'ouvrage d'Hermann Peters, *Der Arzt und die Heilkunst in der deutschen Vergangenheit*, Leipzig, 1900, voir E. Wickersheimer, médecine astrologique et almanachs populaires, in *Bull. de la Soc. hist. fr. de la médecine*, t. X., 1911, p. 26.

sance pouvoir en concevoir, mêlant l'attraction des étoiles et des planètes aux conceptions platoniciennes et plotiniennes (1). Tout cela finit en un hymne de souhaits épicuriens pour ceux, qui, ayant poursuivi la vérité, approchent du déclin de la vie : « Qu'ils (les vieillards) cherchent les lieux soleillés, que souvent ils hantent et se promènent entre les plantes verdoyantes, et flairantes soevement, car icelles vivantes et soupirantes conspirent pour augmenter l'esprit de l'homme, qu'ils aient communément recours aux lieux fréquentés des abeilles, et qu'ils goûtent en hiver le miel, le fromage frais ou le nouveau lait, l'hysope, la bétoine, les noix de Syrte, les noyaux de pommes de pin, etc. » Il se plaît à nous décrire un « devis » des entretiens des vieillards, sous Vénus, par les verdoyantes prairies, qui est comme une anticipation sur terre des Champs Élysées antiques et qui se trouve être une paraphrase du 20e Essai de Montaigne : *Philosopher, c'est apprendre à mourir*.

L'influence italienne, si puissante sous François Ier, est encore prépondérante dans la deuxième moitié du XVIe siècle (2). Elle commence pourtant à être vivement attaquée ; tandis que François de la Noue dans ses *Discours politiques*, datés de 1587, s'en prend surtout aux usuriers, André du Breil, médecin angevin, dans son ouvrage dédié au roi sur la *Police de l'art et science de médecine*, paru en 1580, signale les méfaits de tous les charlatans et « Italogalles » répandus dans le royaume (3). Mais n'oublions pas que, pendant tout le XVIe siècle, le voyage en Italie fut le complément d'une

(1) WALTER DRESS a récemment étudié l'œuvre de M. Fiein du point de vue de la théologie, Die mystik des marsilio Fieino, in Fasc. 14 des *Arbeiten für Kirchengeschichte*, Berlin, 1929. Il est curieux de rappeler que le titre de : *De triplici vita* avait déjà servi à Saint Bonaventure pour son traité des trois voies de la vie spirituelle (purgative, illuminiative, unitive), traduit en 1929 par le Père Jean de Dieu.

(2) E. WICKERSHEIMER, *la Médecine et les medecins en France à l'époque de la Renaissance*. Paris, 1905. Voir aussi, pour une époque ultérieure, Dr Hubert Cleu, Traités d'hygiène du XVIIe siècle, in *Bull. de la Soc. hist. méd.*, XI, 1912.

(3) MATHOREZ, les Italiens et l'opinion française à la fin du XVIe siècle, *Bulletin du Bibliophile*, 1914.

bonne éducation. Montaigne, qui l'entreprit parmi tant d'autres, depuis Budé jusqu'à H. Estienne, était descendu à Rome à l'Albergo de l'Orso, que l'on voit encore près du Tibre, via monte Brianza ; il recommandait à la jeunesse la visite des pays étrangers « non seulement pour en rapporter, à la mode de notre noblesse française, combien de pas a la Santa Rotonda [Panthéon d'Agrippa] ou la richesse des calessons de la signora Livia, mais pour se frotter et limer la cervelle contre celle d'autrui » [Essais, liv. I, chap. xxvi].

QUELQUES MAITRES-CHIRURGIENS BRIARDS.

(Suite).

IV. Louis JOUANNYN (1653-1717).

Par le Dr Roger GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

Louis Jouannyn, maître-chirurgien à Brie-Comte-Robert, aux XVIIe et XVIIIe siècles, était le frère de Jacques Jouannyn (1), aussi maître-chirurgien à Brie, à la même époque. Il était originaire de Moulins en Bourbonnais, où il naquit en 1653. Son père était Roch Jouannyn, bourgeois, et sa mère, Thérèse-Marie Mollier.

On ne sait à quelle date il vint s'installer à Brie, près la place du Marché, comme maître-chirurgien. Sans doute, vers 1675. La première pièce d'archives où se trouve mentionné le nom de Louis Jouannyn est une note d'honoraires. En effet, à la mort de Spire Gisson, ses héritiers refusèrent de payer à Louis Jouannyn les soixante-quinze livres que celui-ci leur réclamait pour soins donnés à défunts Spire Gisson et à sa femme. Antoine Gilles, l'aîné, maître-chirurgien à Brie, chargé par le bailli d'examiner le mémoire de son confrère, en ramena, on ne sait pourquoi, le montant à quarante livres. Cette note, qui commence par le prix d'une saignée faite le 31 juillet 1676, et se termine par le prix de dix onces de sirop de coquelicot fournies le 7 janvier 1680, nous donne quelques détails sur la médecine d'autrefois. On y voit que, du 31 juillet 1676 au 5 octobre 1677, la femme Gisson fut saignée dix fois, dont trois en juillet 1677, et quatre le mois suivant. Son mari

(1) Cf. R. GOULARD, Jacques Jouannyn (1649-1725), Bulletin société histoire médecine (mars-avril 1931).

fut aussi saigné, quatre fois en mai 1678. Le prix d'une visite était de dix sols ; celui d'une saignée au bras, de quinze sols ; celui d'une médecine (ou lavement) de trente sols.

Comme remèdes, on trouve l'emplâtre astringent pour arrêter les pertes de sang, la gomme adragante, la gomme élémi, les huiles de jusquiame, de camomille, de millepertuis, de pétrole, de lis, de cantharide, l'huile rosat ; — les potions cordiales, l'opiat à la thériaque, etc...

Le 18 avril 1689, Louis Jouannyn demanda au bailli de Brie de faire enregistrer au greffe du bailliage les lettres qui lui avaient été accordées, le vingt-troisième jour de mars précédent, par Daquin, premier médecin du Roi, et qui le commettaient pour rédiger tous les rapports qui se font par autorité de justice. Voici ces lettres :

Antoine Daquin, comte de Jouy-en-Josas, seigneur des Loges, des grand et petit Saint-Marc, La Boulye, Le Metz, Vaubertin, Montmoyen et autres lieux, conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat et premier médecin de Sa Majesté, à tous ceux qui ces présentes lettres liront salut. Ayant plu au Roy par ses lettres patentes des 22e septembre 1646, dernier avril 1654, 17e aoust 1672, ratiffiées au Grand Conseil les 30e avril 1647, septiesme novembre 1654, 23e dudit mois d'aoust de l'an 1672, données en notre faveur et de deffunts messieurs Vautier et Vallot, et confirmant les lettres patentes en forme d'édict du Roy Henry le Grand du mois de février 1606 et les déclarations données en conséquence par le feu Roy Louis Treize de glorieuse mémoire, en faveur de leur premier médecin, nous donner pouvoir de choisir et commettre un ou deux chirurgiens en chacune des villes et lieux de ce royaume, dès que bon nous semblera, de la qualité, suffisance, probité, capacité et expérience requises pour faire conjointement et concuramment en l'absence de l'un de l'autre, à l'exclusion des autres chirurgiens, tous les rapports et visitations des corps morts, blessez, mutilez, noyez, prisonniers et exumés et tous autres qui se font par authorité de justice et sans qu'il puisse estre adjugé aucune provision, ny jugé aucun procès, sinon après que nos dits commis auront donné leurs rapports suivant les dicts Edicts et déclarations, après

avoir été bien et dument informé des bonnes vie, mœurs, probité, capacité, expérience et religion catholique, apostolique et romaine de Louis Jouannyn, maître-chirurgien, audit Brie-Comte Robert, suivant le pouvoir à nous donné par Sa Majesté, nous avons commis et commettons ledit Louis Jouannyn pour faire tous les rapports des corps morts, blessez, mutilez, noyez, prisonniers, exumés et tous autres qui se font par authorité de Justice, dans ladite ville de Brie-Comte-Robert, fauxbourgs et dépendances d'ycelle, et jouir des honneurs, prérogatives, prééminences, droits, proffits et emolumens y attribuez, à ceux semblables dont jouissent et doivent jouir les chirurgiens du Chastelet à Paris, à la charge de bien et fidellement vaquer aux dits rapports et visitations, et d'en tenir bon et fidelle registre ; pour y avoir recours quand besoin sera, sous peine de révocation, nous réservant en outre la faculté de pouvoir révocquer cy-après la présente commission si ledit Jouannyn négligeoit d'en faire l'exercice et fonction, l'auroit quittée ou faict sa démission au corps et communauté des chirurgiens de ladite ville, sans que la dicte peine puisse être réputée comminatoire et sans quoy nous n'aurions accordé la présente commission.

Fait et contresigné par notre secrétaire ordinaire, et fait apposer le cachet de Nos armes.

Fait à Versailles, le Roy y estant, le 23e jour de mars 1689.

Signé : DAQUIN.

Le bailli de Brie, sur avis conforme du procureur royal, autorisa l'enregistrement de cette pièce au greffe du bailliage. Au préalable, Jouannyn avait prêté serment de bien et fidèlement exercer l'art de chirurgie, de faire les rapports en conscience, d'en tenir bon et fidèle registre, sauf par lui à faire taxer ses salaires.

Quelques mois plus tard, le 24 octobre 1689, Louis Jouannyn, François Doguet et Antoine Gilles le jeune, adressèrent à Charles Lesné, bailli à Brie, une plainte contre Jean Mathieu, dit La Motte. Ils prétendaient que la lettre de maîtrise qui avait été délivrée à Mathieu, à Paris, le 15 mars 1687, ne lui donnait le droit de pratiquer la barberie et chirurgie qu'à Evry-les-Châteaux, paroisse voisine de Brie et non ailleurs. Deux experts nommés par le bailli, le 18 novembre,

examinèrent la lettre de maîtrise, et, en janvier 1690, conclurent que le mot *non* n'avait jamais été écrit, et que, par suite, Mathieu n'avait pas eu à le supprimer. Mathieu put donc exercer librement son art à Brie. Dans le même temps, les trois mêmes maîtres-chirurgiens avaient également porté plainte contre François Maurouard, installé à Brie. Mais celui-ci présenta sa lettre de maîtrise, datée de Paris le 16 mars 1689, qui indiquait qu'il devait exercer à Brie-Comte-Robert, et non ailleurs.

Le 2 mars 1690. Louis Jouannyn et Antoine Gilles le jeune, tous deux chirurgiens-jurés du bailliage de Brie, furent commis par le procureur du Roi au siège, pour examiner le corps de Ivan Toussaint, qui avait été assassiné dans le Bois du Parc, forêt qui se trouvait à une demi-lieue de Brie-Comte-Robert. Ils rédigèrent un rapport où ils déclarèrent qu'« il ne fut pas besoin de faire l'ouverture du corps, la cause de la mort étant évidente. Le corps du deffunct présente une playe de figure ronde et fort large, située au costé droit entre la 6ᵉ et la 7ᵉ des vraies costes en comptant de haut en bas, laquelle playe a cassé la 6ᵉ coste et pénétré dans la poitrine de bas en haut à travers les poumons, ayant sa sortie sous l'aisselle du costé gauche, sans faire playe à l'extérieur et finit à la partie supérieure de l'os humérus, lequel est cassé et fracassé entièrement. La mort a dû estre instantanée ».

Comme maître-chirurgien juré, Louis Jouannyn était appelé à faire de nombreux « rapports en justice ». Voici deux, entre autres, de ces papiers.

L'an mil six cens quatre-vingt-onze, le vingtiesme jour d'octobre, huict heure du matin, moy Louis Jouannyn, maistre chirurgien à Bry-contre-Rober et comis aux rapor en justice de M. Dacquin, conseiller du Roy et son premier médecin au baliage dudict Bry, sertifie que en vertu de l'ordonance de M. le bailly dudict Bry en date de ce jourd'huy par laquelle j'ay esté nomé d'ofice pour voir et viziter le nomé Pierre Moulin, garde de bois, demeurant audict Bry, et après l'avoir veu et vizité, je luy ay trouvé avecq fièvre et trois grande con-

tusion savoir une au front, party moyenne d'iceluy, de la largeur de la pome de la main et d'un pouce d'élévation, ce qui m'a faict conoistre qu'il y auroit quantité de sans épanché, ce qui ne se peut faire que par la dilatation de la veine du front, et ne peut ladite contusion estre guéry que en fezant une incizion, — plus, une autre contuzion au couin de l'œil du quoté gauche de la largeur de deux escus quy luy a atiré une fluction à toute la joue du mesme quoté, — une autre sur la lesvre supérieure du mesme quoté qui luy occupe toute la lesvre et le dedans de la dicte lesvre toute deschirée, deux légères contuzions mon paru avoir esté faictes comme de coups de pierres, de poin ou autre choze qui peuve contondre et meurtrir, et ne peut ledict Moulin estre guéry de quinze ou vingt jour atandu l'incizion qu'il a fallu faire au front, ce que je sertifie de rechef véritable. En foy de quoy, j'ay siné (signé) le presant rapor le jour et an que desus. JOUANYN.

L'an mil six cens quatre-vingt-dix, le seziesme jour de novembre, avant midy, moy, Louis Jouannyn, maistre-chirurgien à Bry-contre-Robert, y demeurant comis, aux rapors en justice de M. Daquin, conseiller du Roy en ses conseils et son premier médecin au baliage dudict Bry, sertifie que en vertu de l'ordonance de Monsieur le bailly dudict Bry en date de ce jourd'huy par laquelle j'ay esté nomé doflce pour voir et visiter la personne de Gilète Godet, lavandière audict Bry, m'estant transporté en sa maison je l'ay trouvé en son lit avecq fièvres et après l'avoir veu et vizité je luy ay trouvé une grande contusion sur tout leil (l'œil) droit qui luy occupe une partie de la joue et une légère escoriation à l'autre joue, plus une contuzion à la jambe de la largeur d'un escu, toutes lesquelles contuzions m'ont paru avoir esté faictes de coup de baton ou autre choze qui contonde et meurtrise, et ne peut ladite gilète Godet estre guéri de six jour, sof les acquesident qui peuve survenir. Ce que je certifie de rechef véritable, en foy de quoy j'ay délivré le présent rapor les jour et an que dessus.

Louis JOUANNYN.

Sur un « rolle contenant les taxes des sommes de deniers quy doivent estre levez et payez pour la subsistance des pauvres » pour l'année 1693, on lit : Louis Jouannyn le jeune (1) chirurgien, deux livres.

(1) Louis Jouannyn était dit : le jeune, pour le distinguer de sou frère, Jacques, aussi maître-chirurgien à Brie.

En lisant les vieux papiers conservés dans les archives, on constate que les maîtres-chirurgiens de jadis soignaient beaucoup de mauvais clients. En voici une nouvelle preuve. En 1694, Jean Cochard, marchand à Brie, est condamné par le bailli à payer les pansements que Louis Jouannyn lui a faits, après, toutefois, qu'Antoine Gilles le jeune eut vérifié le mémoire d'honoraires de son confrère.

Deux ans plus tard, en 1696, on trouve, dans les actes du bailliage, la nomination de Jouannyn comme tuteur des trois enfants mineurs de défunt Charles Lefebvre, de son vivant bailli en Flandre, et de Marie Desloges, laquelle était — je suppose — la sœur de la femme du chirurgien.

A la mort d'Antoine Gilles l'aîné, en 1689, la place de greffier de la communauté des maîtres-chirurgiens de Brie Comte-Robert était devenue vacante. Charles Desloges, procureur au bailliage, avait rempli la fonction pendant un certain temps. En février 1698, Antoine Gilles, le jeune demanda à être nommé greffier. Il prétendit qu'il était chirurgien-juré, en vertu de l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 février 1693, qui avait créé dans toutes les villes du royaume une seconde charge de juré, laquelle charge il avait achetée en juin 1693. Or, le second juré devait remplir la fonction de greffier de la communauté. Au surplus, Antoine Gilles offrait de se faire recevoir en ladite charge de juré. Jacques Jouannyn, maître-chirurgien, juré du Roi, fit opposition à cette demande alléguant qu'Antoine Gilles n'était pas juré, n'ayant pas été reçu. Il soutint que, seul, il était qualifié de nommer tel greffier qu'il lui plairait, et proposa Louis Jouannyn, son frère cadet. Malgré les protestations de Gilles, le bailli, le 17 février suivant, choisit Louis Jouannyn, et Desloges, fut invité à remettre au nouveau greffier tous les registres de la Communauté qu'il avait entre les mains.

Le vingt-troisième jour de la même année — 1698 — Louis Jouannyn et Antoine Gilles, assistés de Charles Teissier, conseiller du Roi et son procureur au bail-

liage, accordèrent, à la demande du bailli, à Denise Aluin, « après l'avoir examinée, ouïe et interrogée sur les faits et expériences des accouchemens et les accidens qui en peuvent résulter..... et après avoir receu d'elle le serment au cas requis et accoustumé », des lettres de maîtrise l'autorisant à exercer l'art de sage-femme et matrone à Brie et environs. Peu après, Jacques Jouannyn doyen des maîtres chirurgiens de Brie et maître-chirurgien du Roi, adressa, pour ce fait, une plainte du bailli, prétendant que lui seul, il était qualifié pour recevoir ladite Aluin. Charles Lesné, bailli, rendit, le 20 janvier 1699, une sentence conforme aux conclusions prises, le 20 novembre précédent, par Paul Millin, avocat au Parlement de Paris, désigné par lui comme procureur du Roi en cette affaire (1). Vu les Edits et déclarations du Roi, et notamment l'Edit de février 1692, vu les arrêts du Conseil d'Etat concernant l'art de la chirurgie, vu les arrêts du Parlement de Paris portant règlement pour l'art des accouchements, et notamment celui du 3 août 1674, le bailli ordonna que les maîtres-chirurgiens de Brie, lorsqu'il devrait être procédé à l'examen et réception des aspirants-chirurgiens et des aspirantes sages-femmes, seraient tenus de s'assembler dans la chambre de leur Communauté, sous la présidence de Jacques Jouannyn ou de ses successeurs jurés. Défense fut faite à tous les chirurgiens de la ville de faire, à l'avenir, pareilles entreprises à peine de cinquante livres d'amende. Fut déclaré nul l'acte de réception délivré à Denise Aluin, le 23 août 1698, par Gilles et Jouannyn Louis. En outre, ce dernier, greffier de la Communauté, fut condamné à rapporter toutes les pièces, titres et registres de ladite Compagnie. Gilles et Louis Jouannyn durent faire réparation devant le bailli des injures qu'ils avaient adressées à Jacques Jouannyn et furent enjoints de lui porter honneur et respect et de se comporter modestement en sa présence.

(1) Charles Teissier, procureur du Roi, étant aussi maître-chirurgien à Brie, Jacques Jouannyn l'avait récusé.

L'affaire, toutefois, ne se termina pas ainsi. En effet, le 15 mars 1702, Charles Teissier, remplissant les fonctions de bailli par intérim, ordonna l'enregistrement des lettres de maîtrise qu'avait délivrées à Denise Aluin Louis Jouannyn et Antoine Gilles. Ceux-ci avaient, semble-il, été victimes des mauvais procédés de Jacques Jouannyn à leur égard. Invidia medicorum pessima.....

Encore une plainte de maître-chirurgien ! Le 6 juin 1699, le bailli de Brie rendit un jugement en faveur de Lonis Jouannyn. Celui-ci avait accusé le sieur La Coste « soy-disant chirurgien, tenant boutique à Brie » de faire travailler le nommé La Forest, garçon-chirurgien qui était sorti de chez lui, Jouannyn, le premier du mois courant. Le bailli enjoignit à La Forest « d'observer les règlemens sur les faits en l'art de chirurgie et, suivant iceux, de se retirer de cette ville incessamment », et à La Coste « de le retenir et faire travailler en sa boutique qu'après que ledit La Forest aura esté absent de cette ville pendant trois mois. » Pour l'avoir gardé dans sa maison du premier au six juin, il fut condamné aux dépens.

On connaît seulement les noms de deux compagnons-chirurgiens de Jouannyn : ce furent en 1695, Pierre Regnard et en 1699, La Forest. Il est certain qu'il y en eut d'autres, mais on n'a pu retrouver leurs noms.

Les occupations professionnelles n'absorbèrent pas tous les instants de Jouannyn, qui fut échevin de Brie-Comte-Robert en 1704, et qui, en 1713, fut nommé par le bailli « inspecteur et vérificateur des registres caisse et maniement des commissaires aux saisies réelles de la ville de Brie. »

Louis Jouannyn se maria, le 13 juin 1691, en l'église de Grégy — hameau sis à une lieue de Brie — avec Marie-Charlotte Desloges. Le contrat de mariage avait été passé, le 31 mai, par-devant Desloges, notaire royal à Brie, sans doute parent de la future. Le régime adopté fut celui de la communauté réduite aux acquêts La fiancée donnait un cheval, deux cents livres, les

meubles et divers ustensiles servant à la chirurgie : coquemars de cuivre et d'étain, mortiers de marbre et de fonte, bassin et seringue, le tout évalué vingt livres. En outre, la belle-mère de Jouannyn lui concédait la jouissance, pour exercer son métier, d'une boutique avec la salle attenante. Le fiancé apportait trois cents livres. Plusieurs enfants naquirent de cette union.

Le maître-chirurgien briard mourut, à Brie, le 19 septembre 1717, à l'âge de 64 ans et fut inhumé dans le cimetière qui entourait l'Eglise paroissiale. Il laissait deux fils, dont l'un, prénommé Claude, était mineur. Jacques Jouannyn, frère du défunt, fut nommé tuteur de cet enfant. Sur l'inventaire des biens, dressé après le décès de Louis Jouannyn, — inventaire sans intérêt spécial — on lit : Quant six razoirs et quatre lancettes, n'ont esté compris au présent inventaire et laissés audit Claude Jouannyn pour son utilité, du consentement des partyes. »

Claude Jouannyn devint-il maître-chirurgien?

On ne sait. En tout cas, il n'exerça jamais à Brie.



DOCUMENTS

Contribution à la Biographie d'Orfila.

Par le Dr LEMAY.

Je n'ai pas l'intention de conter la vie d'Orfila que M. Fayol a retraçée si aimablement dans le beau livre qu'il lui a consacré (Albin Michel 1930). Mais en tête de son ouvrage, M. Fayol place cette citation du Pr Thoinot. « L'existence et la carrière d'Orfila sont des plus curieuses qui se puissent voir ; l'homme est aussi intéressant que le savant et tous les traits qui peuvent caractériser le personnage méritent d'être connus ». C'est pourquoi je vous signale un petit fait du début de sa carrière qui me paraît avoir une certaine importance, car il se trouve placé au moment de sa vocation pour la toxicologie et montre en même temps en quelle estime le tenaient ses maitres.

On sait qu'à son arrivée en France, en juillet 1807, Orfila riche d'espérance et de volonté, se présenta à Fourcroy et à Vauquelin qui l'adoptèrent comme élève et bientôt comme ami. Vauquelin surtout, lui accorda une aide bienveillante et absolue, c'est lui qui le tira de prison au moment de l'arrestation des espagnols après la capitulation de Baylen, c'est lui qui le pressa d'accepter sa place à la Faculté lorsqu'il fut destitué en 1823. Orfila se fit inscrire également aux cours de Desfontaine, de Lamy, de Laugier, de Cuvier, de Lamarck, de Geoffoy Saint-Hilaire, il fréquenta Thenard et partout se fit remarquer par ses dons remarquables et se ménagea de solides protections.

Mais un évènement imprévu, la guerre d'Espagne, vint bientôt le priver de la pension que lui servait la Junte de commerce catalane et des subsides familiaux ; M. Fayol attribue à cette circonstance la haine qu'il portait à l'empire. Il fallait bien vivre et Orfila ouvrit un cours libre de chimie qui lui procura le nécessaire, ce cours libre il le professa jusqu'en 1819 époque à laquelle il fut appelé à la Faculté.

Or M. Fayol et Orfila lui-même dans son autobiographie passent sous silence une demande de professorat de Lycée qui n'eut pas de suite. Cette demande sur papier timbré (collection personnelle) est ainsi conçue « A Monsieur le grand Maître de l'Université.

MONSEIGNEUR,

Orfila (Mathieu-Pierre) âgé de 26 ans, né à Mahon, dans l'Isle de Minorque, habitant Paris depuis six ans. Ex-pensionnaire de S. M. C. Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Professeur particulier de Chimie et de Physique dans la même ville, a l'honneur de supplier votre excellence de vouloir bien lui accorder une place de professeur de chimie et de physique dans un des quatre Lycées qui vont être organisés à Paris.

Sa reconnaissance égalera le profond respect avec lequel il a l'honneur d'être de votre excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

M. ORFILA,

Paris, le 19 mars 1813 ».

J'ai l'honneur de recommander M. Orfila à la bienveillance de son excellence le grand Maître de l'Université impériale, pour qu'il ait la bonté de lui accorder la place qu'il sollicite : les connaissances étendues de M. Orfila en physique et en Chimie et l'habitude de professer qu'il a contracté dans les cours particuliers qu'il fait avec distinction sur les sciences, le rendent très propre à remplir une place dans un Lycée.

VAUQUELIN,
Professeur de chimie.

Je joins ma recommandation à celle de mon célèbre collègue, M. Vauquelin, en faveur de M. Orfila, et je saisis avec plaisir cette occasion de lui donner un témoignage du vif intérêt qu'il m'a inspiré par ses talents distingués dans les différentes branches de connaissances qu'il a cultivées, en suppliant son Excellence le Grand Maître de l'Université Impériale, de lui accorder la place qu'il sollicite.

HAUY,
Professeur de Minéralogie à la
Faculté des sciences de l'Université impériale.

Je connais particulièrement M. Orfila et je me fais un devoir de le recommander à son Excellence le Grand maître de l'Université comme l'un des sujets le plus propre à remplir une chaire de chimie et de physique dans les lycées de Paris.

THÉNARD,
Professeur de Chimie à la Faculté
des sciences de l'Académie de Paris.

M. Cuvier a l'honneur de présenter à S. E. de la part de ses collègues Haüy, Vauquelin et Thénard, la demande ci jointe de M. Orfila ».

Avec de tels appuis, et bien qu'espagnol, il est vraisemblable que sa demande n'a pas été refusée, mais qu'il a plutôt renoncé de lui-même, convaincu qu'il était appelé à de plus hautes destinées. Remarquons en effet que la demande est datée du 19 mars, or c'est en avril qu'ayant à parler, à son cours libre, de l'acide arsenieux et de la recherche de l'arsenic, qu'il constate que l'on ne possédait pas de moyens sûrs pour le déceler dans les liquides organiques. Il décrète que la toxicologie n'existe pas et décide immédiatement d'étudier le sujet et d'écrire un traité des poisons qu'il vend à l'éditeur Crochard avant même de l'avoir écrit. Pendant tout l'été chez son élève et ami Raguet-Lépine à Villeneuve-le-Roi, il travaille comme un forcené à ses expériences et à la rédaction de son ouvrage. La première partie fut livrée à l'imprimeur dans l'hiver 1813-1814 et la seconde en 1815. Voilà donc pourquoi Orfila ne fut pas Professeur de Lycée et pourquoi, n'ayant pas été nommé, sa demande est restée ignorée.

Orfila n'oublia pas l'aide de ses maîtres et plus tard il sut rendre à d'autre le même service et je ne résiste pas au désir de citer la recommandation qu'il écrivit pour Wurtz :

Paris, ce 16 décembre 1852.

« Monsieur,

Permettez-moi de recommander à votre bienveillance M. Wurtz désigné par la Faculté presque à l'unanimité comme premier candidat à la chaire de chimie organique laissée vacante par M. Dumas ; jeune encore M. Wurtz est déjà l'un des maîtres de la science ; il a devant lui un avenir immense qui lui permettrait, s'il était nommé, d'honorer la Faculté par un enseignement solide et brillant et par des travaux de premier ordre.

Si vous voulez bien être utile à ce candidat, je vous en serais très reconnaissant.

Recevez Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Orfila ».

(Collection pers.)

Puisque Orfila faillit être Professeur de lycée, il y a peut-être quelque intérêt à connaître ses idées sur l'enseignement de l'hygiène aux enfants. Le 7 février 1836 il adressait à

M. Pompée, qui fut directeur d'éeole primaire supérieure rue Neuve-Saint-Laurent et plus tard direeteur de l'éeole professionnelle d'Yvry et membre de divers comités d'instruction publique la lettre suivante :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Je vous envoie le petit eatéchisme hygiénique revu corrigé et augmenté. Il a fallu compter sur toute votre perspicaeité pour oser vous adresser à l'état informe, un manuscrit dont vous auriez pu aisément triompher si j'avais pu le copier. Mais hélas ! ayez pitié de moi et souvenez-vous que j'appartiens à huit ou dix conseils qui m'ennuyeraient fort si je n'avais pas le dédommagement d'une aimable eonfraternité dont j'apprécie tout le prix ».

Bien que je n'aie pas la perspicacité de M. Pompée j'ai essayé de reproduire intégralement ee manuserit, parfaitement lisible d'ailleurs, malgré les eorreetions.

« PRÉCEPTES D'HYGIÈNE A L'USAGE DES ENFANTS QUI SUIVENT LES ÉCOLES PRIMAIRES.

Il importe de faire connaître de bonne heure aux élèves des écoles primaires une série de préceptes hygiéniques dans le but de conserver la santé, de les fortifier, de les préserver d'une foule de maladies et de les prémunir eontre les préjugés généralement reçus. Ces instruetions hygiéniques se rapportent : 1) aux fluides qui nous entourent tels que l'air la ehaleur, la lumière, 2) aux matières qu'on applique sur le eorps, eomme les vêtements, les bains, 3) aux aliments et aux boissons, 4) aux exerétions, 5) à l'état de veille et de sommeil et à divers aetes néeessaires à l'entretien de la vie, tels que l'exerciee à pied, à eheval etc., 6) aux impressions morales.

1° L'air, la lumière et la ehaleur, sont indispensables à la conservation de la santé.

L'air doit être pur, pour le rendre tel, il faut le renouveler souvent et rejetter au loin les matières animales et végétales en putréfaction.

Ces précautions doivent être prises surtout dans les lieux de réunion publique et dans les chambres à coueher. L'air que l'on respire le soir après le eoueher du soleil dans les prairies humides et dans les lieux maréeageux, oceasionne souvent des fièvres d'aeeès quelquefois fort dangereuses.

La lumière agit sur nous comme stimulant ; elle colore la peau et active les fonctions ; aussi les enfants qui habitent

dans les rues ou le soleil ne donne pas et ceux qui logent au rez-de-chaussée de rues étroites ou le soleil pénètre rarement sont-ils faibles, blafards et sujet à des maladies scrofuleuses; ils obvierons en partie aux inconvénients de pareilles habitations en se promenant au milieu du jour sur les places, les quais et autres endroits bien éclairés.

La chaleur de l'atmosphère varie sans cesse et un homme peut à l'aide de certaines précautions supporter les changements de température.

Il faut éviter avec soin les variations subites de température car elles occasionnent une foule de maladies : ainsi lorsqu'on s'expose à un air froid quand on a eu très chaud et que le corps est en sueur, on peut être attaqué de rhumes de fluxions de poitrine, de maux de gorge, ces derniers reconnaissent souvent un refroidissement des pieds; souvent aussi on a des coliques et la diarrhée pour s'être exposé à l'air froid après les repas, surtout s'ils ont été copieux.

2° Les vêtements destinés à nous protéger contre la chaleur, le froid et l'humidité, doivent être proprement tenus et varier suivant le climat, la saison, l'âge le sexe etc.

En France il faut prendre de bonne heure et quitter tard les vêtements d'hiver. Les enfants faibles, qui s'enrhument facilement doivent autant que possible porter des gilets de flanelle, même en été; ceux qui sont disposés à avoir des coliques et la diarrhée couvriront leur ventre avec un morceau de flanelle.

Il y a danger à porter des cravates très serrées. Il en est de même pour les corsets qui compriment outre mesure la poitrine des jeunes filles. On doit éviter avec soin les chaussures trop étroites.

La peau offre à sa surface une matière grasse qui s'altère et gêne la transpiration : ces deux circonstances deviennent la cause de maladies nombreuses.

Les bains tièdes ou froids, suivant la saison sont absolument néeessaires à l'entretien de la santé. Les bains trop chauds peuvent être nuisibles et même déterminer la mort. Les bains froids doivent être de courte durée si l'on ne nage pas.

Les parties exposées au contact de l'air, comme le visage, les mains, doivent être lavées ehaque jour et même plusieurs fois suivant les circonstances.

3° L'homme se nourrit d'un mélange de substances végétales et animales et cela dans une proportion à peu près égale.

Un régime exclusivement végétal ou animal est presque impossible à suivre et compromet bientôt la santé.

Les aliments doivent varier suivant les climats, les saisons, les âges, les sexes et l'état de santé des individus. Le nombre des repas doit être réglé d'après les mêmes circonstances.

Il ne faut pas manger avant que la digestion du repas précédent ne soit complètement terminée ; autrement on s'exposerait à avoir des indigestions.

Pour peu que l'on soit malade, il est bon de diminuer la quantité des aliments et même de faire la diète.

Si l'on est convalescent d'une maladie grave, il faut absolument ne manger que ce qui est prescrit par le médecin : plusieurs enfants sont morts en peu d'heures pour n'avoir pas suivi rigoureusement l'ordonnance, et avoir mangé plus qu'ils ne devaient.

Il est utile de boire pendant les repas pour faciliter la digestion.

Les boissons les plus simples sont toujours les meilleures et à ce titre l'eau mérite la préférence sur toutes les autres.

Le vin pur et les liqueurs doivent être considérés comme des boissons fortes dont il importe de restreindre l'usage. L'eau rougie peut sans inconvénient remplacer l'eau pure.

L'usage des boissons trop froides pendant que l'on est en sueur peut déterminer des accidents graves et même la mort.

Les limonades et en général les boissons acides prises peu de temps après le repas, occasionnent souvent des douleurs d'estomac et arrêtent la digestion.

4°) Dans l'état de santé une ou deux selles ont le plus ordinairement lieu chaque jour. Tout obstacle apporté à ces évacuations naturelles peut entraîner de grands inconvénients.

Il est dangereux de résister au besoin d'uriner ; plusieurs enfants ont été opérés de la pierre pour avoir négligé de satisfaire ce besoin.

Lorsqu'on est en sueur il faut éviter de se refroidir ; on doit au contraire s'essuyer rapidement et changer de chemise ou de gilet de flanelle ; il importe que le nouveau linge soit sec et légèrement chauffé.

5° L'état de veille a une durée variable suivant l'âge et le sexe, il en est de même de la durée du sommeil.

Pendant l'état de veille, le corps accomplit une foule d'actes désignés sous le titre général de travail ou d'exercice.

L'exercice est nécessaire à l'entretien de la santé ; il fortifie les organes et rend leur action plus parfaite.

Il faut proportionner le travail à l'âge et au sexe de l'individu, car tout excès en ce genre fatigue promptement les organes et occasionne de nombreuses maladies.

Le travail ne doit pas être continu ; il faut qu'il y ait du temps de repos afin de ménager les pertes que fait le corps.

L'exercice en voiture, à cheval, le balancement, la navigation, la gymnastique et même l'exercice à pied, exercent une influence très favorable sur la santé.

Le sommeil est indispensable à la vie et l'on ne peut sans danger prolonger l'état de veille au-delà des limites indiquées par l'âge et la constitution des individus.

L'état de société et les habitudes influent sur la durée du sommeil ; en général le temps consacré au sommeil forme le tiers de la journée.

6° Les accès de colère peuvent être suivis d'accidents graves et même de la mort ; ils sont surtout dangereux après le repas.

On doit éviter avec soin de faire peur aux enfants en leur racontant des faits réels ou imaginaires : c'est principalement au moment de se coucher et après les repas que de pareils récits peuvent être suivis de troubles nerveux momentanés et occasionner des maladies persistantes telles que le bégayement, le somnanbulisme, etc. »

(*Collection personnelle*).

BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Theophrast von Hohenheim gen. Paracelsus : Sämtliche WERKE, I. Abteilung, Band IV, München und Berlin, Verlag von R. Oldenbourg, 1931 (Edition K. Sudhoff).

Ce nouveau volume de l'édition K. Sudhoff des œuvres complètes de Paracelse fait suite à ceux déja analysés ici (voir le *Bulletin* de novembre-décembre 1930). Disons tout de suite qu'il ne le cède en rien aux précédents aussi bien pour la beauté de la présentation typographique que pour la critique scientifique avec laquelle le texte a été établi. Ce volume traite exclusivement des leçons professées à Bâle par Paracelse, durant l'été de 1527, au cours de sa brève carrière universitaire.

Comme les tomes précédents, celui-ci comprend une introduction de K. Sudhoff, où sont minutieusement décrites les sources ayant servi à l'établissement du texte, ensuite le texte lui-même, et, en appendice, les variantes des diverses éditions ou des manuscrits. Quant à l'iconographie, nous en parlerons plus loin. On n'a pas retrouvé l'original de l'affiche par laquelle Paracelse faisait l'annonce aux étudiants de ses leçons, mais nous en connaissons néanmoins le texte donné en tête de ce volume. Il débute ainsi : « Theophrastus Bombast ex Hohenheim Eremita..... medicae artis studiosis salutem dicit ». Il s'engage à donner deux heures de leçons par jour (duabus quotidie horis) sur la thérapeutique pratique et ses fondements théoriques dans le domaine de la médecine interne et de la chirurgie, ceci en se fondant sur son expérience personnelle, sur la clinique et le laboratoire (spagyrique bien entendu). Véritable scandale qui devait servir de prétexte à la jalousie de ses confrères ; n'ajoutait-il pas d'ailleurs que l'expérience et la réflexion remplaceraient pour lui l'autorité des anciens (« si quid probaturus, *experimenta ac ratio* autorum loco mihi suffragantur ») ?

Enfin, après avoir sacrifié à l'usage en faisant ses premières leçons en latin, Paracelse n'hésite pas à faire ses leçons de chirurgie, pour la première fois dans une Université alle-

mande, en cette dernière langue. Il pensait ainsi assurer à ses idées une plus large diffusion, le latin étant ignoré des « chirurgiens » (Wundärzte). D'autre part, dans ces leçons, reparaît le caractère impétueux du grand réformateur qui affirme hautement que c'est à son nom personnel qu'il avance telle ou telle opinion (« So sag ich Theophrastus, dass »). Examinons maintenant les matières enseignées.

Les premières leçons ont pour titres « *De gradibus et compositionibus receptorum* et *naturalium* ». C'est une étude de la nature intrinsèque des corps (minéraux, végétaux et animaux) qu'on rencontre dans la nature et de leurs propriétés thérapeutiques. Le point de départ consiste dans la reconnaissance des deux propriétés les plus universelles : le chaud et le froid.

K. Sudhoff donne comme venant chronologiquement ensuite une lettre en latin dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de Vienne, lettre adressée aux étudiants de Zurich à l'occasion de la mort de son ami, le libraire-imprimeur Frobenius, de Bâle. C'était son plus cher ami, et c'est dans sa maison qu'il fit la connaissance d'Erasme qui est cité dans cette lettre. Après l'avoir tiré de la mauvaise situation où l'avaient mis des médicastres maladroits (imperitis doctorculis), Frobenius mourut subitement en pleine convalescence. Ainsi disparut son principal protecteur, « *omnium doctorum et bonorum..... virorum parens* ».

Vient ensuite la reproduction de cahiers de cours d'élèves forts intéressants, car ils nous montrent combien les étudiants devaient être embarrassés, comme nous le sommes parfois encore aujourd'hui, devant les néologismes de Paracelse. C'est ainsi qu'on voit un de ces élèves noter soigneusement en marge le sens des expressions « Taphneus, Iliaster, Archeus » et ne paraître d'ailleurs s'intéresser qu'aux prescriptions pratiques.

K. Sudhoff donne ensuite le texte de deux requêtes au Conseil de la ville de Bâle (été de 1527) trouvées dans les archives de cette ville.

Beaucoup plus importantes sont les leçons sur les maladies chirurgicales (en allemand de l'époque) qui ne nous sont parvenues que sous forme de notes de cours. Elles n'occupent pas moins deux cent dix-sept pages. Le titre exact est « *Des apostèmes, des ulcères, des blessures ouvertes et autres tumeurs du corps* ». Quoique cette partie ne se prête guère à une analyse, indiquons qu'il s'agit ici d'affections aussi différentes à notre point de vue de modernes que les abcès, le cancer, l'érisypèle, l'alopécie, le goître, les polypes, les varices, etc. Chaque

affection est traitée dans un court chapitre, d'un point de vue essentiellement pratique; les divisions adoptées sont : les signes, le mode de terminaison, les contre-indications thérapeutiques, le traitement.

Le cinquième traité ici édité est un recueil de cinq chapitres appelés par Paracelse *Traités sur la saignée*. K. Sudhoff fait remarquer qu'ils ne ressemblent en rien à des leçons, mais qu'ils doivent avoir servi de précis didactique, il les a fait suivre de deux courts traités sur les purges et les ventouses. Sur un ton de polémique, Paracelse combat ici la routine de la pratique séculaire de la saignée; cependant, il ne la condamne pas complètement. Il se moque des médecins « *sophistes* » qui ordonnent systématiquement de purger avant de saigner; il leur reproche leur ignorance qui se cache sous des mots « Ir sagt vil vom bösen blut und euer keiner weist nit, was das bös blut ist » (Vous parlez beaucoup du mauvais sang et aucun de vous ne sait ce qu'est le mauvais sang), dit-il dans le langage de l'époque, différent, comme on le voit, de l'allemand moderne, aussi bien pour l'orthographe que pour la syntaxe.

Nous indiquerons simplement l'édition du *De modo pharmacandi* et de fragments complémentaires relatifs à ce traité, et nous arrivons aux commentaires, en langue allemande, de Paracelse aux aphorismes d'Hippocrate. Dans sa première leçon, il avait parlé d'Hippocrate en ces termes « Hippocrates noster », « Hippocrates Cous princeps ». C'est, en effet peut-être, le seul médecin de l'antiquité dont il ait parlé avec respect. Maintenant, il ne faut pas oublier que les commentaires des Aphorismes, exercice universitaire en usage jusqu'au delà de la fin du XVIIIe siècle, étaient un simple prétexte pour beaucoup à l'exposé de leurs idées personnelles; c'est le cas, facilement prévisible, pour une aussi forte personnalité que Paracelse. Par exemple, à l'occasion de « ars vero longa », il dit que les quatre colonnes de la médecine sont la philosophie, l'astronomie, l'alchimie et la physique, et qu'il faut évidemment beaucoup de temps pour les constituer. Il commente « tempus autem acutum » en remarquant que le médecin doit être astronome pour ne pas laisser passer le moment de la conjonction des astres.

Les trois derniers traités ont pour objet l'examen des urines et du pouls. Notons aussi dans l'appareil critique qui termine le volume, un écrit anonyme signé « *Manes Galeni* », dirigé « adversus Theophrastum sed potius Cacophrastum », rédigé en vers latins et dû à la plume de ses ennemis. Outre, quelques grossièretés courantes dans tous les écrits de ce genre, la seule chose à noter est le vers suivant :

Et tuus archaeus, conditor omnigenus !

C'est là un reproche qui sera fréquemment adressé au cours des âges aux doctrines vitalistes.

Ce volume IV est orné, en tête, d'un portrait de Paracelse à l'âge de 33-34 ans environ. Il s'agirait d'une copie exécutée au xviie siècle par un graveur bohémien, Wenzel Hollar, lequel aurait pris pour modèle un portrait exécuté par Hans Holbein le jeune. Par une fantaisie fréquente à cette époque, Paracelse est représenté avec des habits à la mode du xviie siècle. Signalons aussi la reproduction des feuilles de titre des éditions originales (quand il y en a) dans l'introduction de K. Sudhoff. Dr R. Mourgue.

M. Gille. — *Une thèse de médecine féministe au XVIIe siècle*, Revue pratique de biologie appliquée, de Carrion, 24e année, n° 2, février 1931, p. 39-45.

Le 18 novembre 1666, Raymond Vaslet soutenait devant les Ecoles de médecine de Paris, sous la présidence de Me Ferrand, une de ces thèses où l'art oratoire et la scolastique avaient plus de part que la clinique, et qui permettaient aux argmentateurs de faire assaut, sinon d'observations physio-pathologiques, du moins de raisonnements en *barbara*. Il s'agissait de *Sçavoir si l'esprit suit le sexe*. Galamment, le préopinant conclut par la négative, pour le triomphe de l'intellectualité féminine, non sans avoir cité avec la loi Afrania, l'exemple de Lucrèce, de la prophétesse Déborah, de Tomyris reine des Massagètes, et de la mathématicienne Hypatie. Evidemment, le candidat briguait le titre de médecin des dames, et comptait bien que ses propositions, dépassant les murs de la Faculté, seraient fort prisées dans les salons. Ce qui porte à le croire c'est que, par rare exception, sa thèse fut traduite en français. Il y avait de quoi alimenter les conversations dans les ruelles : le féminisme était à l'ordre du jour. L'Hôtel de Rambouillet venait seulement de fermer ses portes, et Molière, qui avait fait jouer en 1659 *les Précieuses ridicules* devait donner, quelques années après, *les Femmes savantes*, pour la revanche du bonhomme Chrysale (1672).

X... — *Les chansons patriotiques du citoyen A.-S. Boy, chirurgien en chef de l'Armée du Rhin*, Progrès médical, Supplément illustré n° 4, 4 avril 1931, p. 28-32.

Fils d'un chirurgien-major, Adrien-Simon Boy naquit à Champlitte (Haute-Saône), le 5 janvier 1768, suivit plus tard

à Paris les leçons de Desault, et fut nommé chirurgien sous-aide aux hôpitaux ambulants de l'Armée du Rhin à Molsheim, le 15 avril 1792. Il passa ensuite à Strasbourg, et s'y montra grand Jacobin, au point de se faire remarquer par Saint-Just alors en tournée. Le 21 avril 1793, il épousa à Molsheim Elisabeth-Marguerite Wiedenlocher; devint chirurgien-major à l'armée des Vosges le 2 germinal an II, et mourut des suites d'une fièvre putride nerveuse, aggravée par le surmenage, à Alzey, le 4 floréal an III. Rimeur à ses heures, Boy avait composé un *Recueil de quelques chansons patriotiques*, dont on ne connaît plus qu'un exemplaire, imprimé chez Gay à Strasbourg, et conservé à la Bibliothèque de Besançon. Le citoyen Boy détestait les tyrans ;

Chasse à jamais les rois ; ah ! ce sont eux
Qui font les malheurs de la terre (*bis*).

Il n'aimait guère plus les nobles, et vitupérait les indifférents :

Des modérés, des intrigants
Méprisons la rage ennemie.

Et il tenait pour légende la famine révolutionnaire et la révolte des ventres creux, la fringale n'ayant pu se manifester qu'au temps des ci-devant :

Brave peuple, quand tu flattais un roi
. . . .
Tu manquais de tout sur la terre (*bis*).

Un jour, pourtant, Boy fut touché par l'inspiration, et il composa à Strasbourg, avant la fin de 1791, l'hymne fameux *Veillons au salut de l'Empire*, qui fut le chant favori des armées de la Révolution. La musique en fut empruntée à Dalayrac. Le succès du morceau en fit un hymne officiel, que Gossec se chargea d'orchestrer (1792) et qui figura depuis lors sur tous les programmes patriotiques. L'Empereur, il est vrai, le fit rayer du répertoire, mais en toléra la reprise lors de la retraite de Russie pour ranimer le courage de ses grognards.

KATE CAMPBELL HURD MEAD, *Trotula*, Medical Life (New-York). nouvelle série, n° 128, mai 1931, p. 291-309.

Dr Paul DELAUNAY.

TABLE DU TOME XXV

Le Secrétaire Général, Gérant :

Marcel FOSSEYEUX.